

Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance : travaux et documents / [Association Humanisme et Renaissance]

Association Humanisme et Renaissance. Auteur du texte.
Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance : travaux et documents / [Association Humanisme et Renaissance]. 1949.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

BIBLIOTHÈQUE D'
HUMANISME
ET
RENAISSANCE

TRAVAUX & DOCUMENTS

TOME XI



Bibliothèque
1949

Tome 11



* 1 0 3 6 0 *

LIBRAIRIE E. DROZ

GENÈVE

1949

BIBLIOTHÈQUE D'
HUMANISME
ET
RENAISSANCE

Tirage limité
à 360 exemplaires

Exemplaire N° 352

Réimprimé avec l'autorisation de la Librairie Droz S.A.

et de

Mademoiselle E. Droz

par

Librairie Droz S.A.

Slatkine Reprints

Swets & Zeitlinger

BIBLIOTHÈQUE D'
HUMANISME
ET
RENAISSANCE

TRAVAUX & DOCUMENTS

TOME XI



LIBRAIRIE E. DROZ

GENÈVE

1949

UNE ŒUVRE INÉDITE DE JACQUES PELETIER DU MANS

(L'Oraison Funèbre de Henri VIII, 1547)

Ici même, nous rappelions récemment l'existence d'une *Oraison Funèbre* de Henri VIII par Jacques Peletier ¹. L'œuvre était signalée depuis longtemps, puisque La Croix du Maine en donnait déjà le titre ². Mais on ne la connaissait guère : il y a quelques années, un érudit éminent ne la croyait-il pas écrite en latin ³ ? Une telle méconnaissance est injuste : il s'agit d'une des meilleures œuvres littéraires en prose française de notre auteur. Elle nous a paru mériter la publication.

Nous avons perdu certaines œuvres de Peletier. La perte la plus regrettable est, à coup sûr, celle d'un recueil en trois livres, intitulé *Le Génie de Jacques Peletier*, dont Du Verdier nous conserve le nom ⁴ : sans doute des *Mélanges*. Comme inédit connu du même auteur, on ne voit guère à citer que le manuscrit latin 17 886 de la Nationale, qui contient, sous le titre *De Ciceroniana lectione*, plus de trois cents pages de notes de Peletier sur divers ouvrages de Cicéron ⁵. Et le texte qui nous occupe ici.

I. — INTRODUCTION

Le manuscrit latin 4813 de la Nationale ⁶, recueil factice, contient trois pièces intéressant l'histoire de l'Oraison funèbre. L'une inté-

¹ Voir *BHR.*, t. x (1948), p. 133.

² « Oraison funèbre sur la mort de Henry VIII, Roi d'Angleterre, prononcée par lui l'an de son âge 30, en l'Eglise de Notre-Dame à Paris, par le commandement du Roi François I^{er}, lorsqu'il étoit principal du collège de Bayeux à Paris. » (*Biblioth. Franç.*, éd. Rigoley de Juvigny, t. 1, 426, notice sur Peletier.)

³ P.-A. BECKER, *Peletier du Mans*, dans *Aus Frankreichs Frührenaissance, Kritische Skizzen*, Leipzig, 1927, p. 180 : « in lateinischer Sprache ».

⁴ « Le Génie de Jaques Peletier, livres 3, non imprimés, lesquels il m'a fait voir l'année auparavant son trépas. » (*Bibl. Franç.*, éd. Juvigny, t. iv, p. 293.)

⁵ *De Oratore, Lettres à Quintus*, et divers. — A la fin du volume, pp. 318-329, un opuscule : *Jacobi Peletarii contra sex uiros Burdegalenses defensio in Senatu*.

⁶ Voir le *Catalogus codicum*, 1744, t. iv, p. 3. — « Codex chartaceus, olim Baluzianus. »

resse les funérailles du duc d'Orléans, en 1545¹. L'autre, celles de François I^{er}, en 1547². La troisième est celle qui nous occupe³. Le titre : « Oraison funèbre du Roy Henry VIII par Le Pelletier » a été ajouté par une seconde main. Mais l'attribution à Jacques Peletier est indiscutable⁴.

C'est à Notre-Dame de Paris, sans doute dans le courant du mois de février⁵, que Peletier prononça ce discours. Henry VIII était mort dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 janvier 1547⁶. Le roi François, à la maladie duquel Peletier fait allusion dans sa péroration, devait mourir le 31 mars⁷; l'Angleterre l'honorera comme il avait fait honorer Henri VIII : un service aussi solennel aura lieu à sa mémoire, en l'église Saint-Paul de Londres, le dimanche 19 juin 1547, « vespres des mortz et vigilles avec solemnité aussy grande ou plus quy ayst esté veue en ce pays en semblable caz », en présence d'une foule de seigneurs et d'évêques, écrit l'ambassadeur de France⁸.

Peletier a évoqué lui-même la cérémonie où il prit la parole, en deux passages de ses œuvres. Un passage de ses *Commentaires* donne, à propos de son horoscope, peu de détails :

« De me dico, quum Taurum in medio coeli habeam, quem Mars cum Mercurio in Virgine positus intuetur, mihi ad res gerendas industriam non deesse : quam Sol studio, consilio, et fide adiuvat. Proinde orationem habui Lutetiae in funere Errici octavi Anglorum Regis, frequentissimo senatu, Episcopis, Legatis, cunctisque hominum ordinibus, anno aetatis meae trigesimo. Exinde cohortationem pacificatoriam scripsi ad Principes Christianos, quo tempore inter Carolum quintum Caesarem et Erricum secundum bella fiebant⁹. »

Mais un passage du *Dialogue de l'ortographe* est plus riche en indications biographiques autour de l'événement :

« L'année e le moes que le trecretien Roe François alla de vie a trepas, e quelques jours auparavant lui Hanri Roe d'Angleterre, duquel par commandement du Roe lors ancores vivant, ou de ceus

¹ Oraison funèbre faite à Saint-Lucien lès Beauvais aux obsèques et funérailles de feu M. le Duc d'Orléans, le dernier jour de sept. 1545, par Frère Etienne Paris, Provincial des Frères Prescheurs en la province de France. (Cf. *Catalogus* ; pièce 10 du recueil.) — Le duc d'Orléans est Charles, troisième fils de François I^{er}, mort de la peste le 8 septembre 1545.

² « Ordres des funérailles du roy François I., en l'année 1547. » (Pièce 12 du recueil.)

³ Pièce 4 du recueil. — Fol. 43 r^o à 45 v^o.

⁴ On sait que Peletier fut parfois nommé Le Pelletier : c'est le cas notamment sur l'acte de baptême de Jacques.

⁵ Le délai pouvait être de plusieurs mois (puisque le service pour François I^{er}, à Londres, eut lieu plus de deux mois après sa mort) ; en tout cas, le discours de Peletier fut prononcé avant la mort de François.

⁶ Cf. *Correspondance politique de Odet de Selve* (ambassadeur de France en Angleterre, 1546-1549), p. p. G. Lefèvre-Pontalis, Paris, 1888, pp. 95 et suiv. — Les obsèques eurent lieu à Windsor le mardi 14 février (*ibid.*, p. 104).

⁷ Les premiers bruits de sa mort semblent avoir circulé quelques jours plus tôt : à Londres, le 27 mars (Selve, *op. cit.*, p. 122).

⁸ Selve, p. 152.

⁹ *Commentarium de Constitutione horoscopi*, pp. 70-71. Cf. *Commentaires*, éd. de Bâle, 1563, in-f^o (Bibl. Nat., V 1432-2).

qui avoent charge de lui, je fi l'oreson funebre an l'Eglise Notre Dame de Paris an tele compagnie e solannité que les Roes doevent les uns aus autres, je me deschargé de la principauté du College de Bayeus, an l'université de Paris, a dire la verite souz intantion de m'an aller voër le païs, selon le desir que j'an è tousjours u, e le moyen que j'an avoeë pours lors an plus d'une sorte, mesmes a la suite des personnes de grand affere qui partiret apres la mort du Roe tant publiquemant que privemant, pour aller an Italie : combien que quelque antreprise que j'usse fette, si ne fut il an mon pouvoer de lesser Paris, d'un an e demi apres : etant par dousse force retenu es liens de tant de sortes de compagnies d'honneur, de vertu, de familiarite, e de recreation ¹. »

C'est donc à un « moment » important de la carrière de Peletier que se place l'Oraison funèbre. Dans les années qui précèdent immédiatement, de 1544 à 1547, il était, à Paris, principal du Collège de Bayeux, et faisait figure de poète de cour. En 1547, il se démet de ses fonctions, dans l'espoir de se donner aux voyages humanistes ; cette année-là, il se retire d'abord quelque temps chez l'éditeur Vascosan, qui a aussi près de lui Jean Martin, dans la fréquentation humaniste de Bèze et de Denis Sauvage, et prépare chez Vascosan la publication de ses *Œuvres poétiques* ². Quand il prononce l'Oraison funèbre de Henri VIII, sur l'ordre, comme nous dirions, du gouvernement, c'est donc un point final que met Peletier à un épisode officiel de sa carrière.

Qui voudra, par ailleurs, replacer l'œuvre de Peletier dans l'histoire du genre ³, n'aura pas de peine à la situer dans le groupe des Oraisons funèbres humanistes (dont elle offre, notamment, l'aspect international, pour ainsi dire), près de celle d'Hippolyte d'Este par Muret ⁴, ou celle de Marguerite d'Autriche par Antoine du Saix ⁵.

L'écriture du manuscrit, sans être soignée, ne nous paraît pas particulièrement hâtive ⁶. Le manuscrit semble être autographe. Il comporte de la même main des corrections qui ont le caractère de corrections d'auteur. Enfin, nous ne pouvons savoir s'il s'agit d'une version définitive : mais on peut le penser ; ce n'est, en tout cas, nullement un brouillon : l'œuvre est achevée, et le caractère de certaines variantes, qui semblent corriger des bévues telles qu'on en commet par omission dans une copie, donne à croire que le rédacteur (l'auteur) faisait ici, par transcription d'un brouillon de premier jet, la mise au net de l'œuvre.

¹ *Dialogue de l'Ortografie*, Poitiers, 1550, in-8° (Bibl. Nat., Rés. x 1953), pp. 45-46. (L'exemplaire de la Nationale est celui de Ménage.)

² Sur la carrière de Peletier, voir notamment Cl. JUGÉ, *J. Peletier du Mans (1517-1582)*, Paris et Le Mans, 1907 ; et A. BOULANGER, édit. de *l'Art Poétique* de Peletier, Paris, 1930. Aussi, H. CHAMARD, *Hist. de la Pléiade* (et bibliogr.).

³ Voir mon article cité, *BHR.*, t. x.

⁴ Cf. la traduction dans A. PÉRICAUD, *Notice sur Hippolyte d'Este* (Paris-Lyon, 1865), pp. 21-30.

⁵ En 1532. Voir La Croix du Maine et Du Verdier, *op. cit.*, I, 51, et III, 139-140.

⁶ « Trois feuillets d'écriture très hâtée. » (Jugé, *op. cit.*, p. I.)

II. — LE TEXTE

[Oraison Funèbre du Roy Henry VIII]

1. Ceulx, qui veulent entreprendre quelque charge d'importance, et qui soit conjointe avecques l'honneur, doibvent bien¹ prévoyr que leur entreprise soit ou profitable ou délectable, ou l'ung et² l'autre, s'il est possible : afin que si la portée³ de leur esprit se trouve aucunement foyble, elle soit à tout le moyns soulagée de la bonne espérance et faveur de ceulx, ausquelz ilz prennent leur adresse, ou au jugement desquelz ils se soubsmettent. Aussi que la confiance qu'on peut avoir d'une chose, qui de soy est bien recommandable, puisse couvrir et faire oublier partie de la difficulté d'icelle : et, brief⁴, que le plaisir et contentement, qui en peult arriver à ceulx, qui ont le gouvernement, puisse supplyer le deffault et insuffisance de celuy auquel elle est recommandée⁵.

2. Ce que m'estant proposé pour chose tresvéritable, ne puy aultrement que ne deviegne esbahy, ayant prys une des plus grosses charges selon ma portée que j'eusse peu prendre : n'ayant toutesfoys aucune occasion de m'enhardir. J'ay à parler de la vie et de la mort d'ung Roy, qui a esté tel que je crain que ses louenges ne soyent obscurciz par moy, qui à peine ay la voix pour en parler⁶ : tant s'en fault que j'aye l'éloquence pour le louer⁷. J'ay à parler d'ung roy, duquel tant plus feray la vie louable et vertueuse, plus feray la mort regrettable et ennuyeuse. Et par ce moyen ne puy apporter que desplaisir à vous, messeigneurs, et à tous ceulx qui auront congnoissance de ceste mienne orayson⁸. [fol. 43 v^o] En toutes ces incommoditez, je ne voy aucun remède ny refuge, fors le commandement de tel personnage, auquel vouloir désobéyr me prévoit l'une des plus grandes offenses que je pourroys faire ou encourir : et auquel obéyr me semble estre le meilleur de mon debvoyr. Ce qui fait que maintenant je m'appuieray sus son autorité et présence, et la prendray à mon advantage : m'assurant qu'elle me sera pour ayde et secours en mon entreprise.

3. Si nous voulons considérer les vertus, qui doibvent accompagner la majesté d'ung roy, nous trouverons que Henry VIII^e⁹, roy d'Angleterre, duquel aujourd'huy la France, à son grand regret, fait solennelle déploration, en a esté muny aultant qu'à ung tel prince estoit convenable. Et d'aultant que vertu est chose plus éminente et plus précieuse en ung roy qu'en tout aultre personnage, pour parvenir à ce bout d'excellence il a voulu acquérir et prendre

¹ bien que [biffé] prévoyr. Pour plus de clarté, je divise le texte en chapitres numérotés.

² ou [surchargé :] et.

³ la faculté de [au-dessus :] portée de.

⁴ Le mot « brief » est sous un p^âté.

⁵ recommandable [able biffé] -ée.

⁶ la langue pour en parler [biffé ; au-dessus :] voix pour en parler.

⁷ (Après ce mot, la phrase suivante, biffée ligne à ligne et barrée de deux traits transversaux.) « D'aultre part je considère que toutes choses, pour claires et congnes qu'elles soyent, se rendent aucunement incertaines et douteuses, quand on s'efforce les enrichir par preuves et arguments : sinon que celuy qui parle, soit en grand crédit et repputation vers ceulx, qui l'escoutent. »

⁸ (Après ce mot, la phrase suivante, biffée.) « J'ay à parler devant personnages de si haulte dignité et révérence [fol. 43 v^o], moy, qui suys homme peu exercité, et totalement nouveau en une si honnorable assistance et célèbre lieu. Et ».

⁹ La mention « VIII^e » est ajoutée en interligne.

possession de l'instrument de toutes vertus : qui est l'érudition et doctrine ; laquelle en luy a esté plus grande que les sérieuses et royales occupations n'eussent peu permettre, s'il n'eust esté pourveu d'ung esprit plus que royal, et plus qu'humain.

4. Et de ce nous donnent évident¹ tesmoignage les escriptz par luy laissez² à la postérité, et les livres aussi à luy dédiez par les plus florissans et fameuz personnages, qui ayent esté de son règne. Et en contemplation et révérence des lettres, il a tousjours favorisé les hommes lettrez, et en son esgard a esté d'iceulx célébré et honoré. Et à bon droict luy pouvons donner ceste gloire et préminence d'avoir fait naistre les lettres en son royaume : lesquelles auparavant y estoient en nulle ou bien petite recommandation. Et en ce a esté son entreprise si heureuse que si³ en toutes aultres opérations de vertu il a surmonté [fol. 44 r^o] les roys d'Angleterre ses prédécesseurs, certes en cest endroit il a presque estainct la souvenance d'iceulx : lesquelz ont esté⁴ peu curieux de nourrir et faire valoir les exercices concernans la décoration de l'esprit. Mais luy, il a eu ce jugement que tant moyns ses prédécesseurs luy avoyent laissé d'adresse et accointance aux lettres, tant plus il auroit d'honneur en les faisant naistre et florir de son seul mouvement⁵. O tressuffisant tesmoignage d'avoir voulu faire ta gloire⁶ de Magnanimité, toute-science d'une chose à laquelle difficilement pourroyent fournir plusieurs souverains personnages tous ensemble.

5. Et encores avec ceste grand splendeur de doctrine, au moyen de laquelle il se fust passé des biens de fortune, si est-ce que pour entier accomplissement il a eu si ample et riche⁷ affluence de prospérité extérieures : que⁸ nous luy pouvons raisonnablement complaire après sa mort que Nature et Fortune s'estoyent ensemble étudiées à le pourvoir de toutes grâces et perfections⁹ qui pour la félicité humaine sont, non pas en ung homme, mais en ung roy¹⁰ désirables.

6. Et a régné en paix et repos, et longuement régné. Ce qui donne assez à congnoistre qu'il n'a point usé insolemment de sa fortune¹¹. Car, oultre ce que l'homme, qui ne se porte modérément en ses affaires, ne se peult longuement maintenir, encores celui qui n'est disposé à régner modestement peut moins durer que nul aultre homme. Et pource il a esté nécessaire que pour conserver sa majesté si longuement comme il a fait, il ayt esté d'une autorité accompagnée d'une grande prudence : et fault dire qu'il avoit bien appris combien tyrannie est ennemye de longue durée.

¹ « évident » est ajouté en interligne.

² les livres par luy [biffé] escriptz et [biffé ; au-dessus : par luy] laissez.

³ sy [biffé ; puis :] si.

⁴ lesquelz de toute ancienneté et mémoyre [biffé] ont esté.

⁵ mouveme [sic ; biffé puis récrit :] mouvement. (Le mot n'a été biffé d'abord que par commodité : en fin de ligne, la feuille était trop courte pour le tenir entier.)

⁶ mouvement, qui est l'ung des plus approuves signes [biffé ; au-dessus : O tressuffisant... gloire] de Magnanimité que Roy pourroit avoir [biffé ; au-dessus et dans la marge de gauche : toute-science... ensemble].

⁷ il a eu tresbelle et tresasseuree [biffé ; puis :] tresample [biffé ; enfin :] si ample et riche.

⁸ sans [biffé] que.

⁹ choses [biffé] graces et perfections.

¹⁰ en ung roy sont [biffé : double emploi] désirables.

¹¹ fortune et prospérité [biffé].

7. D'avantage quel prince ¹ [fol. 44 v^o] a jamays aspiré à plus grandes choses ? Certainement il a tousjours ² eu en son esprit délibérations si magnifiques et haultaines, que s'il fust parvenu, non pas à toutes, mais à une partie de ses intentions, encores eut-ce esté assez pour estre estimé roy d'invincible courage. Et combien qu'il soit mort en aage assez meur et provect, si n'estoit-il las d'entreprendre les actes héroïques, nomplus qu'il avoit esté en sa plus grand' force : et ne laissoit à se promettre aultant de belles et mémorables exécutions, comme s'il eust esté en fleur de jeunesse. C'est le naturel d'ung noble et vertueux courage de se maintenir tousjours en sa vigueur, encores que le corps se consume et voyse tousjours en décadence ³.

8. Et pour parvenir à chef de ses entreprises, il ne se lassoit de gagner et pratiquer par libéralité tous ceulx qu'il prétendoit luy pouvoir servir en ses affaires : et non seulement en ses affaires de guerre, mais encores en tous aultres endroictz : de sorte que qui ne recevoit quelque bienfaict de luy se pouvoit bien estimer indigne d'estre guerdonné. Et véritablement on fait aussi grand' faulte en cas de libéralité de premier ceulx, qui ne le méritent, comme d'esparner sa largesse envers ceulx qui le méritent. Brief il en a usé, comme ayant ce jugement que de toutes les vertus et ornements de l'âme, Libéralité est la myeulx séante et convenable en ung prince. C'est le vray moyen d'entretenir les vertus et exterminer les vices : parce que les hommes de cueur, pour l'assurance qu'ilz ont d'estre rémunerez, plus volontiers et plus hardyement monstrent les effectz de leur debvoyr : et à l'exemple d'eulx, ceulx qui aultrement sont remys et faillis, s'efforcent resveiller leurs espritz, pour estre du nombre de ceulx, qui ⁴ sont en honneur et repputation, et qui recueillent le doux et désiré fruit de leurs labeurs. D'aultre costé, ceulx qui, de leur nature ou par accoustumance dépravée, sont disposez à mal faire, par une vergoigne [fol. 45 r^o] et remors qu'ilz ont d'estre laissez arrière, et d'estre bannis de la compaignie de ceulx qu'ilz voyent prospérer de plus en plus, se contraignent de corriger leur naturel, et réformer eulx-mesmes leurs mauvaises coustumes, affin d'avoir part au contentement et satisfaction que reçoivent les bienvivans.

9. Voylà comment il est en la puissance et volonté des princes que leurs subjectz vivent en tranquillité et sans division, et qu'ilz soyent amoureux de vertu, et ennemys de volupté. Et puy, par disposition réciproque, le repos et assurance des princes dépend de l'union et contentement du peuple. Telle a esté l'ordonnance du souverain gouverneur que non seulement les choses de qualité eussent affaire les unes des aultres, mais encores les choses principales fussent appuyées des plus petites.

¹ (Après : « longue durée », cette phrase, biffée.) « D'avantage, en quel prince scauroit-on admirer plus grande magnanimité qu'en celuy lequel si sagement et par si bonne conduite a résisté et obvié aulx entreprises occultes et conjurations tumultueuses de ceulx, qui estoient les plus grands et plus puyssants de son royaume. » (Deuxième version ensuite : ce début, également biffé.) « Avec cela quel prince. » (Puis, le texte que nous donnons.)

² tousjours *conu* (?) *en ses désirs si* [biffé ; au-dessus : eu... délibérations].

³ Le texte enchaîne : « ... en décadence, et pour parvenir... »

⁴ qui *de leur nature, ou par accoustumance dépravée, sont disposez à mal faire* [biffé ; au-dessus : sont en honneur et... leurs labeurs]. — La première version représente une bévue (voir le contexte), et semble indiquer que notre manuscrit est une première mise au net, suivant une première forme écrite : en copiant, le scripteur avait ici sauté une phrase, par équivoque sur les *qui* ; la phrase biffée est reprise ensuite à sa place.

10. Que diray-je plus des royales excellences de cestuy prince, lesquelles ont esté si rares et singulières, que l'ont rendu renommé par tout le monde, mesme avant sa mort. Ce qui arrive peu souvent entre les vivans, desquels la vertu est plustost envyée que prisée. Si diray-je ici une chose : qu'avec toute la magnanimité, prudence, libéralité, et tous aultres ornementz de noblesse, il ne receut onc plus grand honneur, ne plus grande félicité, que quant il traicta les conditions de la paix avec le roy treschrestien. Car certainement vouloir entretenir guerre en aage desjà si avancé, et encores contre ung roy insupérable des hommes et de fortune, c'est faire une playe incurable à sa prospérité, et à sa vertu. Car avecques ce que l'aage ne se peult ¹ passer de repos, ung roy en acquiert suspicion de trop manifeste ambition.

11. Le pis qui luy soit advenu, c'est que, maintenant qu'il espéroit jouir, et avoir la fruition de la paix, qu'à son aage il avoyt impétrée, il a esté surpris de mort, laquelle ² a laissé à ses subgetz perte inestimable, et à ses voysins regret indicible. Et pour laquelle le roy ³ treschrestien avecques toute la France déplore la perte [fol. 45 v^o] d'ung tel amy, avec lequel ⁴ il avoit depuis naguières renouvelé, ainçoys confermé, l'amytié ancienne, laquelle avoit esté par quelque temps intermise, avec lequel il s'attendoit avoir mutuelle congratulation en toutes prospéritez.

12. Or est-il mort, ayant vescu sans de sa vie avoir senti lésion notable, ny adversité qui fust suffisante pour mescontenter sa royauté. C'est maintenant aux Angloys à penser qu'eulx-mesmes ne se deffailent point, avecques souvenance que leur roy n'est pas tant mort qu'il ne doibve vivre en leur entendement, pour les vertus immortelles dont il a esté accomply : et aussi pour avoir continué sa vie en la personne d'ung sien filz, lequel il a laissé héritier non seulement de son royaume, mais aussi de ses vertus, comme il est à espérer : lequel Dieu par sa grâce et bonté vueille conduyre à telle perfection qu'il puyse à son honneur jouir de l'héritage paternel, et vivre en paix perpétuelle avec ses frères les roy[s] chrestiens.

*

13. Messeigneurs, il ne fault oublier à faire honorable et tres-espéciale commémoration du treschrestien roy, mon souverain seigneur, lequel pour quelque temps a esté détenu de maladie. Nous avons bonnes et certaines nouvelles de sa convalescence. Pryons Dieu que par sa grâce il nous le vueille conserver en treslongue et tresheureuse prospérité. Amen.

¹ ne se peult porter [biffé] passer.

² laquelle le roy treschrestien déplore avec toute la France, plaignant [biffé; puis:] a laissé.

³ (Après « le roy », les mots :) la perte [biffé; en fin de ligne]. — Il est clair que le scripteur avait oublié ces deux mots ; ayant à les ajouter en fin de ligne (où on les trouvera : à leur place, après *déplore*), il s'est d'abord trompé de fin de ligne.

⁴ avec lequel de [biffé] il avoit. — Ce « de » semble être une amorce pour écrire « depuis naguières il avoit » : l'ordre des mots a été changé.

III. — PELETIER PANÉGYRISTE DE HENRI VIII

Sans avoir l'ordonnance magistrale (parfois un peu trop imposante) des discours de Bossuet, celui de Peletier est néanmoins d'une ferme structure. Le plan peut se définir comme suit ¹.

Exorde (*captatio benevolentiae*) :

- a) il faut chercher à instruire et à plaire (chap. I) ;
- b) difficulté du propos (chap. II).

Introduction : Henri avait toutes les vertus d'un roi (chap. III).

- I. Sa magnanimité : le roi s'était bien formé en érudition et doctrine, comme l'attestent ses écrits, son mécénat ; c'est lui qui avait fait naître les bonnes études dans son royaume (chap. IV).
- II. Sa « prudence » : fortune prospère du roi (chap. V) ; son long règne pacifique révèle sa modération et sa sagesse (chap. VI) ; sur l'âge aussi bien que dans sa jeunesse, il n'en a pas moins su nourrir de grands desseins (chap. VII).
- III. Sa libéralité : Henri a su jouer de la générosité, comme du meilleur des instruments politiques ; de la libéralité comme principe de gouvernement (chap. VIII et IX).
- IV. Sa retenue : la gloire universelle du roi ; il y ajoutait encore quand, sur la fin de ses jours, il mit fin à ses guerres, traitant avec le roi François (chap. X).

Péroration : regrets et résolution :

- a) les regrets de l'Angleterre et ceux de la France (chap. XI) ;
- b) le souvenir et l'exemple que le roi doit laisser aux Anglais (chap. XII).

Annexe : Vœux pour le rétablissement de François I^{er} (chap. XIII)

Une telle composition est conforme aux exigences de la rhétorique classique. Le corps du discours, notamment, choisit pour cadre la distinction traditionnelle des quatre vertus cardinales. Encore convient-il de noter dès l'abord comme Peletier se soucie d'adapter de tels cadres à son sujet. Au lieu de reprendre un catalogue confectionné de toutes les vertus, pour en décerner libéralement le mérite et l'éloge à son défunt (bien des auteurs d'oraisons funèbres se contentent, à l'époque, de cette application mécanique), Peletier use de plus de souplesse. Non seulement, dans les transitions, dans le déroulement du discours, il échappe entièrement à la raideur des

¹ Je détermine le plan des trois premières parties (magnanimité, prudence, libéralité) d'après cette phrase du chap. X qui semble le rappeler : « avec toute la magnanimité, prudence, libéralité... »

articulations de nomenclatures, mais dans la définition même des thèmes essentiels, il incline ou interprète les notions traditionnelles dans le sens le plus favorable à son sujet : des quatre vertus cardinales (magnanimité, prudence, justice, tempérance), il garde la magnanimité, mais pour l'interpréter dans le sens de la « doctrine » ; il garde la « prudence » (sagesse), mais surtout au sens de prudence, contraire de la témérité ; de la justice, il ne retient qu'une forme : la libéralité, le don de récompense généreuse ; de la « tempérance », il ne retient qu'un visage : l'art de borner ses ambitions, en fin de carrière. Par ce souci de suivre son sujet, Peletier échappe aux écueils du genre : l'outrance dans l'éloge, le montage oratoire purement artificiel — les deux aspects de la flagornerie.

Par cette méditation de mise en forme, notre texte est très supérieur à ce que sont, en général, les Oraisons de son siècle. Mais par l'orientation d'ensemble de l'idée (la « philosophie », si l'on veut), il est très caractéristique de son temps. Type de l'Oraison humaniste de la Renaissance, il s'oppose nettement à l'Oraison chrétienne classique. Ce n'est pas l'aspect « désolatif », mais bien l'aspect « consolatif » des événements qu'il développe : tout est fini, peut-être, mais ce roi fut un grand roi. La même remarque touche l'interprétation des thèmes particuliers. Le thème des grandes entreprises ; un grand chrétien comme Bossuet insisterait sur leur vanité : *pendent opera interrupta*, « il mourra au milieu de ses grands desseins »¹ ; si l'on évoque ici les « délibérations magnifiques et hautaines », les entreprises d'« actes héroïques » (chap. VII), c'est seulement pour les exalter. Le thème de l'éternité ; plus que la survie glorieuse au ciel, c'est l'idée de Dolet, celle d'une survie terrestre dans la mémoire des hommes, qui tente Peletier : que les Anglais n'oublient pas le roi, qu'ils lui permettent de « vivre en leur entendement », ce sera sa récompense, et ses vertus seront « immortelles » (chap. XII)².

Venons maintenant à ce qui représente l'art propre de l'Oraison funèbre : l'art d'élaborer, d'un personnage qui eut, vivant, ses médiocrités et ses vices, une image héroïque ou édifiante, grâce à un particulier éclairage. Eclairage que l'on peut obtenir par un luxe de procédés : omission, simplification, exagération, déformation, pur mensonge. La question mérite ici un examen détaillé. Car enfin, faire l'apologie de Henri VIII n'était pas, à première vue, une entreprise bien aisée : Peletier n'avait pas, comme on dit, « un bon mort ». La première image qui s'offrait de lui était celle d'un tyran plutôt que d'un sage, d'un gros seigneur goulu et sensuel plutôt que d'un modèle de vertu ; vanter, enfin, devant un auditoire français et très-chrétien, la gloire de l'auteur du Schisme, d'un roi qui avait volon-

¹ BOSSUET, *Sermon sur l'Ambition*, 1662.

² On comprend que, dans l'occurrence, l'orateur insiste sur la survie terrestre, taisant la survie céleste : comment promettre la félicité des Bienheureux au Roi Réformé, ennemi de Rome ?

tiers fait la guerre à la France : il y avait risque. Le plus facile était, bien sûr, de s'en tirer à grand renfort de généralités enflées sur la grandeur des rois. Or, Peletier n'a justement pas choisi ce parti commode : il a tâché, sans trahir son rôle de panégyriste, de mettre en ses dires le plus d'exactitude possible. Effort remarquable toujours, exceptionnel à son époque, très méritoire en cette rencontre, et qu'enfin Peletier soutient, en somme, avec succès.

I. *Recours au lieu commun moral.* — Ce n'est pas à dire que l'auteur ait renoncé tout à fait au développement d'idées générales, que le genre requiert d'ailleurs, dans son intention édifiante. Il en a même joué en deux occasions avec plus d'habileté rhétorique que d'intégrité dans l'exigence de son propos.

Sous la forme d'un *excursus* pur et simple, au chapitre VIII : cette tirade sur la libéralité nécessaire au prince, et son éminente valeur en tant que ressort politique, n'est pas ici hors de sa place ; comment ne pas voir toutefois que Peletier l'allonge avec complaisance ?

Plus curieux, le recours au lieu commun prend, au chapitre VI, la forme d'un sophisme. Il s'agit de poser qu'Henri ne fut pas un tyran. Besogne assez ardue, de défendre ce Barbe-Bleue, qui répudiait ou exécutait volontiers ses nombreuses épouses, et se débarrassait assez allègrement de ses ministres. Peletier s'en tire en passant très vite ce point, et en le traitant par artifice : Henri, nous dit-il, a régné longtemps, or la tyrannie est toujours éphémère, l'autorité d'Henri ne fut donc pas tyrannique. Excellente occasion d'alléguer l'un des lieux communs les plus fameux de la morale politique. « Il avoit bien appris combien tyrannie est ennemye de longue durée. » Allusion, peut-être, aux leçons de la récente histoire d'Angleterre¹ ; mais surtout à la leçon des livres, plus qu'à celle de l'expérience. C'est dans ses recueils d'*Apophthegmes*, celui de Plutarque, celui d'Erasme, que le roi avait pu méditer, sur les avis des anciens rois, le grand adage : un régime tyrannique est toujours éphémère². Riche matière à un développement que Peletier n'étendra pas, car il sent bien qu'ici le sujet le brûle.

¹ On songe aux dernières convulsions de la Guerre des Deux Roses. Juste avant le règne de son père Henri VII (1485-1509), Henri VIII pouvait trouver, en celui de Richard III (1483-1485), le modèle des dominations tyranniques, criminelles et brèves.

² Voir PLUTARQUE, *Apophthegm. regum* ; les *Apophthegmata* d'Erasme, sur la « regni stabilitas » : « regnum armis et austeritate frequenter parari, sed non nisi honesta opinione civiumque benevolentia retineri... ; malum diuturnitatis custodem esse metum » (éd. Gryphe, 1531, pp. 244 et 416 ; cf. les *Apophthegmata* de LYCOSTHENES, éd. 1574, p. 945). Voir les mots de Thalès (une chose difficile ? « tyrannum, inquit, senem » : BRUSONIUS, *Facetiae*, éd. de 1560, p. 440 ; aussi Lycosthenes, *éd. cit.*, p. 1044) ; de Théopompe (regnum : « eo maius, quo diuturnius »), d'Antigone (« Nullum esse regni praesidium firmitus, quam civium benevolentiam »), de Philippe de Macédoine (« Malo diu bonus et commodus, quam breui tempore dominus appellari » : BRUSONIUS p. 201 ; Lycosthenes, p. 946).

Que l'affection de son peuple soit plus sûre au prince qu'une citadelle, c'est aussi une idée célèbre de Machiavel.

Ronsard écrira, parlant du peuple au roi : « Qu'il vous aime sans crainte ; ainsi les puissants rois / Ont conservé leur sceptre, et non par le harnois » (*Institution pour Charles IX.*)

II. *Les simplifications de politesse.* — En plusieurs cas, on ne peut faire grief à Peletier d'avoir, dans sa présentation héroïque, quelque peu « arrangé » l'histoire. Il s'agit de simplifications que requiert la moindre politesse de cour. Elles portent d'une part sur les faits de biographie privée, d'autre part sur les caractères généraux du régime.

Henri laisse un fils héritier de ses domaines et de ses vertus : il n'appartenait pas au panégyriste de nous donner plus de détails sur ce point ¹. Touchant l'âge du défunt, si l'on déclare qu'en « aage desjà si avancé », il avait légitimement « impétré » le repos (chap. x et xi), ne protestons pas qu'il n'était pas sexagénaire ² : la simplification est vénielle, et puis, au xvi^e siècle, on se disait barbon bien plus tôt qu'aujourd'hui. Et sur le propos de sa mort, fallait-il dire qu'il fut « surpris » (chap. xi), alors que depuis dix ans au moins la maladie l'avait dangereusement travaillé, comme pour l'avertir ³ ? Mais tout cela se pouvait taire.

De même, dans sa vue générale du règne, Peletier avait le droit de rappeler la renommée mondiale du roi (chap. x), comme s'il n'eût jamais été réputé que pour ses « royales excellences ». D'évoquer ses « prospéritez extérieures » qui durèrent « sans lésion notable » (chap. v et xii), puisque effectivement la puissance du roi demeurerait bien assise ; non sans ombrage, à vrai dire (il y avait tout de même, sans chercher plus loin, une question écossaise) : mais Peletier ne tient pas une chronique, et son panorama est juste. Enfin, sur le caractère long et pacifique du règne (chap. vi) — il est question, bien entendu, de paix intérieure — Peletier a voulu, mais il avait le droit de le faire, voir les choses de très haut. La domination fut durable ⁴, mais, pour s'être installée dans le calme ⁵, elle n'en connut pas moins l'émeute : l'« evil May day » en 1517 ⁶, le procès d'Anne

¹ Voir chap. xii. — Henri VIII avait écarté du trône ses deux filles (celle de Catherine d'Aragon, où un censeur rigoureux verrait la seule héritière légitime ; celle d'Anne Boleyn), et désigné son troisième enfant, le fils de Jane Seymour ; il serait assisté d'un conseil de seize membres dirigé par Edouard Seymour, oncle du nouveau roi. Ce jeune prince, Edouard VI, avait neuf ans quand mourut son père (« aagé envyron de ix à x ans », écrit Selve, *op. cit.*, p. 99).

² Henri VIII était né le 28 juin 1491.

³ Il mourut le 27 janvier 1547, au soir. Or, dès 1538, les « fistulles » de ses jambes le mettaient « en grand dangier » ; en 1541, le même mal faisait « doubter de lui » (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, ambassadeurs de France en Angleterre, 1537-1542, p. p. J. Kaulek, Paris, 1885, pp. 50 et 274 ; la première dépêche est de Castillon, l'autre de Marillac). — Sans parler de moindres attaques, comme une « petite fièvre tierce » en 1541 (Marillac, *ibid.*, p. 273). — Mais surtout, depuis six mois, la maladie ne cessait de tenailler le prince : dès juillet 1546 ; on le sentait depuis bien des semaines près de sa fin (« on l'a faict mort ») : voir *Correspondance de Selve*, *op. cit.*, pp. 8, 32, 47, 81-82, 85.

⁴ Le règne dura près de quarante ans (1509-1547), et Henri mourut roi.

⁵ Les historiens y insistent. « Peaceful accession » : A. F. POLLARD, *Henry VIII*, nouv. éd., London, 1905, p. 43.

⁶ Révolte des ouvriers de Londres (mai 1517), durement réprimée.

Boleyn¹, la rébellion du nord et le « Pèlerinage de grâce »², ponctuaient l'histoire du règne autrement que par des fêtes. L'intention de simplification polie éclate ici, chez Peletier : à ces « entreprises occultes » et « conjurations tumultueuses », il avait d'abord fait allusion, pour en grandir encore le roi défunt ; tous comptes faits, il préféra supprimer le passage³.

III. *L'art d'insister sur les grands mérites authentiques.* — Obligé de vanter le mort, le panégyriste funèbre ne saurait se faire estimer s'il accommodait sa conscience à sacrifier la vérité. C'est dire que son plus grand art devra tendre à mettre en pleine lumière les mérites qui furent à la fois les plus authentiques, et les plus éminents en eux-mêmes, du défunt, et sans enfler toutefois leur part dans un excès d'emphase qui prendrait la forme d'un masque destiné à dissimuler tout ce qu'on veut taire de moins beau.

C'est ce qu'a fort bien fait Peletier, en présentant le roi, essentiellement (si l'on peut dire), comme un champion de l'Humanisme. A l'époque où nous sommes, à la fin du règne de François, communément salué lui-même comme le restaurateur de l'humanisme en France, c'était de quoi plaire. A développer ce thème, Peletier n'apporte nulle outrance : mais il le place en majesté, au début de sa harangue⁴ : bien plus adroite et juste manière de le mettre en valeur. Enfin, ce mérite d'avoir « favorisé les hommes lettrés » est sans doute l'un des plus authentiques que l'on puisse reconnaître au roi.

Il se peut que, dans le domaine proprement littéraire, ce règne n'ait pas été particulièrement brillant, malgré le talent de quelques têtes, comme les poètes pétrarquistes Wyatt et Surrey ; mais ce qui nous fausse ici l'optique, c'est que la Renaissance littéraire anglaise devait connaître un peu plus tard son apogée, sous le règne élisabéthain. Il se peut que les encouragements prodigués par Henri aux humanistes se placent surtout au début de son règne, et que des intérêts concurrents l'aient ensuite fait dévier : Jean Fisher et Morus furent bien exécutés par leur mécène. Ce n'est pourtant pas trahir la vérité que de prétendre qu'il avait « fait naître les lettres en son royaume ».

Deux faits suffiront à le rappeler. L'un : l'importance des fondations universitaires, au long du règne : le développement d'Oxford et de Cambridge, la création de chaires de latin, de grec et d'hébreu ; et, sur ce plan, la grande révolution religieuse elle-même, qui supprimait les monastères et bannissait des écoles la Scolastique, n'appa-

¹ En 1536. Henri en profita pour se débarrasser de quelques têtes de l'aristocratie.

² En 1536-1537. Sur la grave rébellion du Nord en 1536, voir *State Papers, Henry VIII* (index au t. XI, 1852) : t. I, pp. 462 et suiv.

³ Variante au chap. VII.

⁴ Chap. III, fin, et chap. IV.

raissait-elle pas comme un couronnement (triomphe ou abus, suivant les avis), de l'effort humaniste ? L'autre est un fait d'opinion : c'est le témoignage de Guillaume Budé, en 1518, dans ses lettres à Richard Pace¹ : l'admiration et l'envie le partagent, quand il voit Henri VIII s'entourer constamment des Thomas Linacre, des Cuthbert Tunstall, des Thomas More, des Guillaume Latimer, tout un cénacle d'humanistes, et l'honneur que l'Angleterre réserve à ses savants, à ses lettrés, tandis qu'en France, au moins pour un temps², les doctes fuient la cour, le mépris des grands et du roi lui-même... On songe aux *Lettres anglaises* de Voltaire : à une époque comme à l'autre, l'Angleterre, en avance sur la France, paraissait lui donner l'exemple.

Ce qui surtout nous frappe, c'est, avec la discrétion, l'exactitude scrupuleuse du détail, dans les assertions de Peletier. Il refuse de s'étendre : mais chaque phrase, ou presque, pourrait ici donner matière à une confirmation précise. Oui, dans le progrès de l'humanisme, Henri a « presque estainct la souvenance » de ses prédécesseurs ; s'ils n'étaient pas incultes, le nouveau souverain avait le droit de se dire le restaurateur de la culture, comme en France le roi François : aucun règne, depuis longtemps (depuis le xiv^e siècle, et l'époque de Chaucer), qui se fût illustré par les lettres. Oui, Henri se distingua par sa « doctrine », son érudition personnelle : enfant de dix ans, il correspondait avec Erasme³ ; il se donnait, en sa jeunesse, une solide culture théologique ; toute sa vie, en connaisseur, il aimait et pratiquait la musique. Oui, « les plus florissans et fameuz personnages » lui ont dédié de leurs œuvres : sans parler ici du traité latin de morale que lui dédiait dès 1501 son précepteur Skelton⁴, pour ne citer que deux grands princes de l'humanisme, Erasme lui donnait de même son *De libero arbitrio*⁵ : et les premières lignes de l'*Utopie* de Morus n'ont-elles pas l'allure d'une dédicace ?

Il est également vrai, enfin, qu'il fut lui-même auteur, et laissait à la postérité des « escriptz » des moins négligeables. D'excellentes compositions de musique vocale ou instrumentale⁶, des œuvres de doctrine religieuse⁷. Mais son plus beau titre de gloire restant, de

¹ Voir DELARUELLE, *Répertoire de la Correspondance de Budé* (1907), p. 37 et p. 47. — Sur l'humanisme anglais, cf. notamment EINSTEIN, *Italian Renaissance in England*, New-York, 1902.

² Car la France, ensuite, s'humanise : voir, dès 1518, une autre lettre de Budé (Delaruelle, p. 40).

³ Voir POLLARD, *op. cit.*, pp. 22 et suiv.

⁴ De même, Boerio, ses traductions d'opuscules d'Isocrate et de Lucien ; POLLARD, pp. 21-22.

⁵ HAUSER et RENAUDET, *Les débuts de l'âge moderne*, 2^e éd., 1938, p. 221. — Ce livre d'Erasme (1524) plut beaucoup au roi anglais, comme nous l'apprend une lettre de Vivès à Erasme (cf. *Soixante lettres de Vivès*, trad. R. Aznar Casanova, 1943, p. 343).

⁶ Notamment le choral, demeuré célèbre : « O Lorde the Maker of all thing. »

⁷ Il ne s'occupa guère de l'élaboration de l'*Institution of a christian man* (Christiani hominis institutio), autrement appelée *Bishop's Book* (1537) : cf. POLLARD, p. 379. Mais s'occupa de près de celle du *King's Book* (1543).

toute évidence, l'illustre réplique lancée contre Luther, son *Assertio septem sacramentorum*, qui remontait à 1521, et lui avait valu, du pape Léon X, le titre de « defensor fidei »¹.

IV. *La part de la complaisance.* — Il n'en subsiste pas moins, par places, des procédés de complaisance qui dépassent le droit d'adaptation et d'arrangement, pour atteindre une interprétation plus ou moins fallacieuse des faits : des « tricheries », si l'on peut dire. C'est le cas, nous semble-t-il, sur le propos de la libéralité, des grands desseins, et des vertus d'Henri.

On doute vraiment que la libéralité ait représenté le grand instrument de la politique royale, comme Peletier le proclame au chapitre VIII. Sans nier la popularité qu'il connut au début de son règne², ni la reconnaissance précise que tel esprit lui put garder pour une particulière bienveillance³, on ne saurait généraliser. Il suffit en somme que Wolsey échouât dans les tentatives faites pour obtenir de Rome le divorce, et des sommets de la faveur il tombait dans la plus noire disgrâce : le fait d'un roi généreux n'aurait-il pas été de « récompenser les services passés », comme dit Corneille ? Son véritable instrument de politique intérieure, pour taire les mesures de coercition, Henri ne le chercha-t-il pas hors du domaine de la générosité, dans l'organisation active et sagace d'une véritable propagande, par une adroite campagne de presse⁴ ?

Il paraît (au chapitre VII) que le roi sut, et jusqu'au bout de sa carrière, nourrir des desseins héroïques. La chose est vraie du roi jeune : on aurait le droit d'alléguer ses projets de croisade, et le temps où il rêvait (car l'ambition a sa place dans les grands desseins) de faire de Wolsey un Pape, et de se faire lui-même Empereur. Mais ensuite ? Dominer son royaume, se faire l'arbitre de l'Europe par une politique de bascule entre Charles-Quint et François I^{er}, tels sont ses plans : n'est-ce pas la sagesse d'un administrateur, plus que celle d'un héros ? La plus prestigieuse de ses entreprises : la Réforme

¹ *Assertio septem sacramentorum aduersus Martinum Lutherum aedita ab inuictissimo Angliae et Franciae rege et domino Hyberniae, Henrico, eius nomine octauo* (éd. s.l., 1523, in-4°, sign. A-L ; Bibl. Nat.). — Cf. trad. franç. : *Défense des sept sacrements publiée contre Martin Luther par Henri VIII*, trad. R. J. Pottier, Angers, 1850. — Voir l'éd. Louis O'Donovan, New-York, 1908. — L'œuvre était bien, dans le fond, de Henri VIII, et non d'un secrétaire humaniste : cf. POLLARD, pp. 124-125. — Voir encore, sur ce livre : F. LE VAN BAUMER, *The early Tudor theory of Kingship*, Yale Univ. Press, 1940, p. 40.

Un exemplaire du livre était dans la bibliothèque de Grolier (Bibl. Nat., Rés. D. 5843). Montaigne parle, dans son *Journal de voyage*, de l'exemplaire original dédié, envoyé par Henri au Pape, qu'il avait vu (mars 1581) à la Bibliothèque Vaticane (voir éd. Dédéyan, pp. 223-224). La renommée du livre fut grande.

² POLLARD, p. 35.

³ Dans une lettre à Henri VIII, au sujet du Divorce, Vivès, en 1531, évoque sa « libéralité » : pendant quelques années, précise-t-il, « votre bonté a nourri le loisir de mes études ». (*Soixante lettres*, p. 21.)

⁴ Une très riche littérature de propagande fait l'éloge personnel du roi et l'apologie de la doctrine du Pouvoir, doctrine de la « non-résistance ». Voir TYNDALE, *Obedience of a christian man* ; GARDINER, *De uera obedientia* ; et là-dessus, BAUMER, op. cit., pp. 86, 121, 211 et suiv.

anglaise ; est-ce un titre de gloire, pour ceux qui sont restés dans l'obédience romaine ? Plus tard encore, sur la fin de sa vie, que trouve-t-on ? Le souci d'affermir l'union de l'Angleterre avec les Galles et l'Irlande ¹ : sommes-nous ici dans le grandiose ? Quelques projets épisodiques : celui d'épouser une princesse française ² avait de quoi flatter la France, mais était-il réellement « grand » ? Mais ne retenons que l'essentiel : dans toute la fin de sa vie, Henri n'offrait-il pas plutôt l'image (s'il faut simplifier son visage) d'un roi perclus que d'un intrépide ? Écoutons, plusieurs années avant la mort du roi anglais, ce que dit l'ambassadeur de France :

« Au regard de la personne de ce roy, Sire, j'estime par la disposition qu'on veoit en luy qu'il encline plus d'entretenir ses estatx que faire preuve de la fortune pour les accroistre. Car *il est devenu bien fort gros et s'appesantist tous les jours*, retirant fort, selon ce que on en treuve par escript, au roy Edouart son aïeul maternel, *qui est sur ces jours d'aymer tout repos et jouyr le travail*. Ledit seigneur au demourant semble estre devenu fort vieil et gris ³... »

Quant aux « vertus » d'Henri (chap. II et III), on a de quoi s'interroger. Il serait aisé, trop aisé, de fouailler ici notre auteur, pour montrer en ce roi le contraire d'un modèle de vertu. Il exécute Fisher et More, il prend six femmes dont il répudie ou exécute quelques-unes, il sert la papauté jusqu'à ce qu'il rompe avec elle, on ne retient la générosité de sa jeunesse que par contraste avec l'égoïsme autoritaire qui suivit. Ce vertueux roi ne se respecte guère, il ne connaît pas de discipline : « *merveilleusement excessif à boire et à manger* », écrit Marillac, « on le trouve souvent d'autre propos et oppinion le matin qu'on ne faict après disner ». Voilà, au total, une conduite princière qui ne peut servir qu'à la bien « mauvaise edification » de son peuple ⁴. Oublié, le jeune roi dont un Morus pouvait saluer l'accès au trône comme l'aube du règne de la Justice ⁵. Bon pour un thuriféraire à gages comme Sir Richard Rich, de voir dans le souverain l'« image de Dieu », de le comparer pour ses vertus à Salomon, Absalon ou Samson, voire au Soleil ⁶. L'opinion de l'humanisme français n'est plus, vers 1545, celle du Budé de 1528 : on la trouverait plutôt chez Maurice Scève. Rappelez-vous donc l'exécution de Catherine Howard, quand on voyait « Malice honneur aujourd'huy contrefaire » ; rappelez-vous l'admirable fermeté de Morus, les malheurs de « Vertu en son zèle obstinée » ⁷. N'oubliez pas trop vite...

¹ POLLARD, pp. 365-367.

² *Ibid.*, pp. 369-370.

³ Marillac au roi (François I^{er}), 16 mars 1542 ; *Correspondance* citée, p. 397.

⁴ Marillac au roi, 3 mars 1541 ; *ibid.*, p. 274.

⁵ « *Leges inualidae prius, imo nocere coactae, / Nunc uires gaudent obtinuisse suas.* » (*Epigrammata* de Morus) ; BAUMER, p. 171.

⁶ BAUMER, p. 86.

⁷ SCEVE, *Délie* (1544), diz. 85 et 147.

Il serait facile d'allonger le couplet. Injuste, au demeurant, de ne pas admirer l'adresse de Peletier. Sur les « vertus » du roi, il fallait qu'un mot fût dit : c'est là le postulat condamnable. Mais le développement est discret. Dans ses formules (« vie louable et vertueuse... les vertus... toutes vertus... »), Peletier joue assez habilement du mot pour qu'on ne sache plus bien s'il s'agit de « vertus », au sens moderne du mot, ou simplement, au sens classique, de « mérites » ; suivant le sens qu'on choisit, sa déclaration gagne ou perd, soit en véracité, soit en puissance *démonstrative*¹ ; jouant sur les deux tableaux, elle peut sembler gagner partout : reste que c'est au prix d'une équivoque assez gênante. Il y a beaucoup mieux ; qu'on relise le texte, Peletier ne dit nulle part que ce roi fut un roi vertueux, mais, très exactement, ceci :

1° *Plus je le montrerai vertueux, plus j'augmenterai vos regrets ;*

2° *Henri eut toutes les vertus qui doivent accompagner la majesté d'un roi, et dans toute la mesure que sa situation comportait*² ;

3° *Il a eu l'instrument de toutes vertus : l'érudition et doctrine.*

Le calcul est pertinent : sauf sur le troisième point (où il affirme : mais l'affirmation ne porte pas sur la vertu même), Peletier n'affirme pas : dans le premier cas, il suppose, et suppose des proportions ; dans le second, paraissant marquer l'étendue, il marque en même temps, peut-être, des limites. Au total, il tourne si bien autour de la question, alléguant les vertus d'Henri par l'oblique, que, sans le faire expressément vertueux, il le fera tel implicitement : il se donne l'air de procéder par préterition tacite, comme si la chose allait de soi. Ainsi réussit-il à ne pas tout à fait mentir. On a le droit de penser que c'est déjà trop. Il y a là de la complaisance. Ce masque officiel de « vertu », on sent impatiente, derrière lui, la physionomie même du roi.

V. *Les chances imprévues.* — Le cas de certaines déformations ou atténuations est plus curieux. Il s'agit de rencontres où l'affirmation de l'orateur était, en somme, arbitraire au moment même, alors qu'elle peut, à plusieurs siècles de distance, nous apparaître comme exacte. Je nomme de telles occasions les chances imprévues : car, *sub specie aeternitatis*, à placer la harangue sur le plan purement littéraire, dans le domaine intemporel des chefs-d'œuvres ou des œuvres, l'orateur qui, plus ou moins, se trompait ou mentait, se trouve, tous comptes revus, avoir raison comme malgré lui.

¹ Au sens qu'a ce mot dans la rhétorique traditionnelle (cf. « *genus demonstrativum* »).

² « Aultant qu'à ung tel prince estoit convenable » (chap. III). Entendez, à loisir : autant qu'il sied à un roi, modèle de ses sujets (c'est-à-dire beaucoup), ou bien : autant qu'il était compatible avec les obligations qui s'imposent au prince.

La rectification optique peut venir de deux causes. L'orateur pouvait ignorer telles pièces à conviction (et notamment des documents d'archives, politiques ou diplomatiques), qui nous furent révélés depuis lors. Ou bien, il peut avoir seulement manqué de ce recul historique qui, inscrivant les incidents dans des ensembles, établit sous un jour nouveau la valeur relative des événements. Dans le cas où nous sommes, il apparaît que les deux causes ont joué.

Peletier a connu une chance imprévue dans son assertion du chapitre ix. Henri, nous dit-il, savait établir l'harmonie nécessaire, en son édifice politique, entre les « choses principales » et « les plus petites ». Aimable pensée, qu'on sent d'une rhétorique un peu creuse. Est-il sans prix qu'un historien du ^{xx}e siècle écrive, d'un tout autre côté, pour définir le caractère général de l'idée royale telle qu'Henry VIII la pratiqua : « La personne du roi apparaît ainsi comme supérieure aux accidents de la politique »¹ ? Les deux formules, certes, ne sont pas identiques, ni leur pensée : comment ne pas voir qu'elles se rejoignent ? Ensemble elles définiront le dessein royal comme celui d'installer au faite la « chose principale », tout en réglant attentivement, en fonction d'elle, les « petites » choses accidentelles.

Mais la meilleure des chances imprévues, Peletier en profite sur un autre thème, plus brûlant d'actualité quand il l'aborde : celui de l'amitié franco-anglaise. L'« amitié ancienne », nous dit-on (chap. xi), après avoir été « quelque temps intermise », venait d'être restaurée. C'est vraiment beaucoup dire. Serait-il malaisé de montrer, au rebours, comment, dans le règne d'Henry VIII, les temps de paix avec la France ne furent jamais que des intermèdes ? Au début, au milieu, à la fin de ce règne, une triple invasion de la France : en 1513-1518², en 1523-1525, en 1544-1546, nous sommes en guerre. Il n'y eut qu'un beau moment d'espoir, de 1525 à 1532 environ³ : mais au lendemain de Pavie encore, Henry VIII venait proposer à Charles-Quint le démembrement de la France⁴ ; et s'il se rapprochait ensuite de François, c'était dans le dessein d'une double médiation : dans l'affaire du divorce, il espérait l'entremise du roi de France entre lui-même et le Pape ; dans la politique européenne, il se voulait lui-même l'arbitre entre François et Charles, empêchant l'un comme l'autre de pousser trop loin son ambition : un double jeu de balances. Dira-t-on que ce sont là poussières de chancelleries ?

¹ Henri Hauser, dans HAUSER et RENAUDET, *op. cit.*, p. 368. Le roi se sert de Wolsey, puis lui fait succéder Thomas Cromwell ; il appuie à l'extérieur la cause protestante, puis se détache d'elle, etc.

² La paix est signée à Londres en 1518.

³ Après Pavie, traité anglo-français de défense mutuelle (1525), Henry VIII « protecteur » du pacte de Cognac, garant de la paix de Cambrai ; traité de Boulogne entre François et Henry, 1532.

⁴ MIGNET, *Rivalité de François I^{er} et de Charles-Quint*, 3^e éd. (1886), t. II, p. 70.

Voici des symptômes plus pittoresques : Henri VIII ne renonçait qu'en 1527 au titre, qu'il avait pris, de roi de France ¹ ; dans l'une des querelles qui agacèrent le plus vivement François I^{er}, celle qui l'oppose au connétable de Bourbon, le roi d'Angleterre était, un temps, pour l'ennemi ². Dira-t-on qu'en 1547 du moins, tout était pour le mieux entre les deux royaumes ? Mais une démarche de l'ambassadeur de France, en 1546 encore, faite à propos d'un événement de la plus haute importance ³, parlait nettement de *casus belli*. Au vrai, la méfiance la plus nette fut constamment de règle, dans les relations franco-anglaises, tout au long du double règne de François et d'Henri. Il n'est que de jeter un coup d'œil sur les correspondances diplomatiques pour s'assurer du fait. Combien de fois l'intervention d'Henri entre François et Charles n'apparut-elle pas comme une pseudo-médiation ⁴ ? Au cours des négociations de Calais, en 1521, Duprat, en présence des Anglais, craint toujours « quelque anguille sous roche » ⁵. Dans ses missions en Angleterre, en 1529-1530, ce n'est pas sans aigreur que Guillaume du Bellay devait voir Henri VIII cajoler tout exprès en sa présence l'ambassadeur de Charles-Quint ⁶.

Et pourtant, Peletier se trouve avoir raison, sur le fond des choses. Tout d'abord, la récente paix conclue entre l'Angleterre et la France, à laquelle il fait allusion (chap. x), était bien faite pour donner à Henri « honneur » et « félicité », c'était un acte de modération : les ambitions se tempéraient ⁷. Ensuite, si l'Anglais avait rarement, au cours de ce règne, représenté un ami, aux yeux de l'opinion ⁸, de séduisantes images d'Epinal pouvaient s'être imposées au populaire, ou tout simplement au profane ignorant du secret des cours : l'entrevue du Camp du Drap d'or, où Henri venait serrer la main de François entre deux entrevues avec l'Empereur son rival, avait beau d'être qu'une duperie ⁹, l'apparence d'un si beau souvenir pouvait encore faire rêver. Mais surtout, si le roi anglais n'avait jamais été qu'un stabilisateur, aidant le roi français dans la seule mesure où l'Espagnol risquait de se faire trop grand en triomphant de lui, il s'offrait au regard français comme le grand allié à se faire,

¹ Charles TERRASSE, *François I^{er}* (Paris, Grasset, 1943), p. 228, n. 1.

² Henri envoie un émissaire à Bourbon ; Mignet, *op. cit.*, t. I, p. 370.

³ On soupçonne Henri de vouloir intervenir contre l'Ecosse. Voir la démarche faite par Selve auprès de Paget : *State Papers*, t. XI, p. 348.

⁴ Voir par exemple, sur la « conférence trompeuse » de Calais (1521), Mignet, *op. cit.*, t. I, pp. 266 et suiv.

⁵ Cité par Albert BUISSON, *Le chancelier Duprat* (1935), p. 154.

⁶ V. L. BOURRILLY, *Guillaume du Bellay* (1905), p. 84.

⁷ Paix d'Ardres, 7 juin 1546. Henri restitue Boulogne ; François versera 800.000 écus, et promet de ne plus soutenir l'Ecosse. Sur ce traité, voir notamment POLLARD, p. 412.

⁸ Voir, par exemple, comment la *Cronique* parle de « ceste canaille d'Anglois ramassez », en 1523. (*Cronique du roy François I^{er}*, p. p. G. Guiffrey, 1860, pp. 35-36.)

⁹ Voir notamment TERRASSE, *op. cit.*, pp. 221-236.

précisément parce que le grand principe était de combattre l'Espagnol. Même également en guerre contre nous, Henri n'était pas Charles-Quint. Ce n'étaient donc pas seulement des souvenirs sentimentaux qui rapprochaient les deux grands royaumes d'Occident¹. C'est en politique que François avait, longuement, désiré l'alliance anglaise². Or, — et c'est le dernier argument, mais le plus fort — le roi anglais semblait, et nous ne l'avons su que plus tard, mieux disposé que jamais à l'alliance, dans les derniers temps de sa vie³. En jouant un peu avec l'histoire (avait-il reçu, du gouvernement, des instructions très précises, ou bien la présentation rhétorique n'avait-elle pas suffi à l'effet ?), Peletier n'avait peut-être pas toute raison, à son moment : il avait raison, aux yeux de l'Histoire.

* * *

Peletier n'abuse d'aucun procédé rhétorique : ni de l'hyperbole, ni de l'« augmentatio », ni des autres. Son grand art fut de ne pas distinguer, dans le règne de Henri VIII, deux étapes successives, ni deux successifs visages du héros : effort qui serait, sans doute, requis de l'historien, et tournerait au désavantage de la figure héroïque que l'orateur a le droit de seule composer. Il fut, par ailleurs, de tout simplifier, dégageant les thèmes d'importance : et c'était son droit, par adresse, mais aussi son devoir, par l'intention requise. Toute simplification n'est pas, au demeurant, dans la gestation de son œuvre, effort de flatterie, ni même d'édification : c'est, parfois, un effet d'art que l'on cherche. Et, sous les allusions voilées, se découvrent presque toujours d'exactes souvenirs, et qui le plus souvent viennent, après étude, confirmer les dires. Double mérite donc : dans l'exercice d'une mission morale difficile, la probité foncière de Peletier ; et, sur le plan de l'art, sa recherche d'une transparence d'effet, qui ne refuse pas de généraliser, mais se refuse à l'épaisseur. Cette double qualité suffit à faire de son Oraison une œuvre, en son temps, remarquable : je ne veux pas dire exceptionnelle, mais le mot ne serait pas injuste.

De cette double probité, on trouverait aisément le signe dans l'étude des variantes du texte. Dans tous les cas où la correction

¹ François n'oublia certainement pas ceux qui l'avaient bien servi pendant sa pénible captivité d'Espagne : or Henri s'était entremis pour sa libération.

² Une paix perpétuelle. Voir *State Papers*, t. I, p. 253 ; etc.

³ Au lendemain de la mort du roi, l'ambassadeur français fait le compte rendu suivant : « Depuis ladicte mort ilz se sont monstrés par delà plus affectionnés et mieulx disposez que jamais à conserver et entretenir la paix et amitié avec le roy, s'offrant là dessus à tous les plus honnestes offices que l'on scauroyt désirer, et disent en avoyr receu commandement dudict feu roy en ses derniers propos. » (SELVE, *Correspondance*, p. 99 : 8 février 1547.) Henri VIII mort, l'Angleterre envoie en France une ambassade extraordinaire dans cette vue (celle de Peter Mewtys ; il est vrai qu'on en fait autant auprès de l'Empereur) ; François I^{er} mort, nouvelle ambassade extraordinaire des Anglais auprès du nouveau roi, Henri II (celle de Francis Bryan).

de l'auteur est significative d'intention ¹, elle pourrait s'inscrire sous l'une des deux rubriques suivantes : et, le plus souvent, la seconde.

1^o Souci de propreté du style :

- recherche du mot simple ²;
- recherche du mot précis ³.

2^o Souci de probité oratoire :

- élimination de morceaux, de lieux communs trop commodes ⁴;
- élimination de formules enflées ⁵.

Au total, le dessein d'éviter avant tout le refuge des sonorités creuses.

Serait-il, enfin, téméraire de prêter à Peletier un dessein secret ? Et n'est-il pas permis de voir, dans son panégyrique d'Henri VIII, un panégyrique de François I^{er} ? J'entends sans que l'un nuise à l'autre, et sans que le second soit ailleurs que dans le filigrane. Mais il est permis de remarquer que, retouchant seulement quelques mots, indicatifs personnels du défunt (je veux dire exactement, son propre nom, et celui de son pays ou de ses sujets : les mots *Henri VIII*, *Angleterre* et *Anglais*), on aurait pu sans disparate réciter, intacte, cette harangue, aux obsèques de François I^{er}. Tout pouvait demeurer : l'érudition, les livres, la restauration des lettres, le long règne, la libéralité, les grands desseins, la paix cherchée en fin de règne. Ce n'est pas (il aurait pu le faire) en méprisant Henri sous couleur de le louer, que Peletier exalte François : c'est en exaltant leurs communes grandeurs dans le portrait du seul Henri. On ne lui en ferait pas mérite, s'il avait obtenu l'effet en se cantonnant dans le domaine des généralités sommaires sur les puissances des rois : mais nous avons cru montrer le contraire. Il a dépouillé son sujet sans le trahir : et si bien dépouillé, que si le roi de France lut le texte, ou se le fit lire, il y pouvait trouver son propre éloge ; et que, des assistants muets à Notre-Dame, plus d'un dut comprendre de même. Comment le parallèle de ces frères ennemis ne frapperait-il pas, d'ailleurs, et l'orateur quand il médite son discours, et la Cour de France quand elle vient à l'entendre ? De ces deux rois humanistes, nés en 1491 et 1494, rois en 1509 et 1515, mort ou malade à mort l'année 1547 où nous sommes, quelles « vies parallèles » à écrire ! Et Peletier le fit, implicitement, dans son Oraison ; non pas, au surplus, par dessein courtisan : il lui suffit de se placer au point de vue de l'humaniste.

¹ Hormis la variante au chap. VII dont il a déjà été parlé.

² Voir variantes du texte : la première du chap. II, la deuxième du chap. IV.

³ Voir la 3^e variante du chap. V.

⁴ Le thème de l'« homo novus », dans l'excuse préliminaire (3^e var. du ch. II) ou bien le développement peu nécessaire d'une idée très générale (2^e var. du ch. II).

⁵ Voir ch. IV, 4^e var. ; V, 1^{re} var. ; VI, 1^{re} var.

Une question se pose, qui sera la dernière : pourquoi ne publia-t-il pas son œuvre ? Pour deux raisons, nous semble-t-il. D'abord, il ne vit dans ce discours qu'un travail de commande : en quoi il se trompait lui-même sur sa valeur ; mais enfin, il nous l'a dit, nous l'avons vu, au début de son discours, et dans le *Dialogue de l'ortographe* : s'il prend la parole, c'est par ordre exprès du pouvoir royal. L'œuvre ne l'avait pas attaché.

L'autre raison, sans doute, plus impérieuse. On en aura l'idée si l'on rouvre son *Art poétique*, au lieu où il compare le prestige de la prose oratoire à celui de la poésie :

« L'Orateur, qui parle aus hommes présans, e le plus souvant au peuple, fet assez s'il a une accion, e une façon convenable a pouvoer gagner ses g'ans seulemant pour une heure ¹... »

Le dernier mot est là : Peletier se veut poète. A-t-il joué, une fois, sur l'attention d'« une heure » ? Il veut l'oublier. Il est de ceux, ou pense en être, qui n'écrivent que sur le marbre. Le poète : le seul écrivain qui refuse, et celui qui refuse toujours, de miser sur l'éphémère. Celui qui parle, seul, « à une éternité ».

V.-L. SAULNIER.

¹ *Art Poétique*, éd. Boulanger, p. 84. Le poète « parle à une éternité » : *ibid.*

LYON ET LE COSMOPOLITISME AU DÉBUT DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE

L'histoire de Lyon à la fin du quinzième siècle et pendant la première moitié du seizième, considérée en ses divers aspects, intellectuel, littéraire, économique ou politique, est restée longtemps peu connue. La connaissance en est cependant des plus importantes pour l'intelligence exacte de la Renaissance française, de ses origines et de son développement.

Une partie de l'ancienne architecture lyonnaise du seizième siècle subsiste encore entre la Saône et Fourvière : hôtels à façade régulière, d'entrée spacieuse, aux salles hautes ; on a voulu y voir le souvenir des palais florentins. Ces demeures abritèrent une société éprise « d'air, de lumière et de liberté »¹. Grâce à quelles circonstances a pu se constituer au confluent du Rhône et de la Saône, cette civilisation plus riche et plus affinée que celle d'aucune autre ville de France à cette époque ?

Aux origines de cette opulence matérielle, il faut reconnaître le grand facteur économique. « Emboucheure de toutes nouvelles »² sise aux frontières de la France, la ville de Lyon jouissait d'une situation géographique incomparable. Par les vallées du Rhône et de la Saône elle était en relations directes avec la Méditerranée, le bassin de la Seine, les cantons helvétiques, l'Allemagne et l'Italie. Les routes les plus fréquentées, à la fin du quinzième siècle et pendant le cours du seizième, se trouvaient à l'est du royaume. Les raisons de cette orientation sont faciles à découvrir. D'abord, le passage incessant des troupes royales et de la cour, qui se rendaient en Italie, créèrent dans cette région un courant de circulation sans que la guerre, qui se déroulait au delà des monts ou au nord de la France, mît en péril les voyageurs. Il est certain, d'autre part, que cette contrée limitrophe entre le royaume et l'Empire, terrain où se combinaient les influences et les nationalités, offrait beaucoup plus de liberté commerciale et même de tolérance intellectuelle que toute autre région. On pourrait dire que, dans une certaine mesure, l'ancienne

¹ Albert BAUR, *Maurice Scève et la Renaissance lyonnaise, étude d'histoire littéraire*, Paris, 1906.

² Etienne PASQUIER, *Lettres dans Œuvres*.

Lotharingie était devenue une terre neutre dans les luttes de l'esprit autant que dans les entreprises armées.

Trois grandes routes sont à relever dans cette région. C'est d'abord la route traditionnelle du Bourbonnais où, depuis plusieurs siècles, avaient passé les rois qui se rendaient à Lyon, en Italie, ou dans le Sud-Est. Elle traversait Montargis, Gien, Nevers, Moulins, Roanne et arrivait à Lyon, après avoir franchi les montagnes du Beaujolais. Ne desservant aucune région particulièrement prospère, c'était en quelque sorte une route officielle. Plus fréquentée était la route de Bourgogne, qui suivait la vallée de la Saône après avoir reçu les voyageurs venus par les routes de Champagne et de Lorraine, pour se diriger vers le sud. C'était la grande voie de passage où circulaient surtout des marchands, des ouvriers, des humanistes, originaires des Pays-Bas et de l'Allemagne. La riche province de Bourgogne offrait des gîtes remplis d'opulence. Ces deux routes se dirigeaient du nord au sud. La route de Genève par la vallée du Rhône, où passaient non seulement les Suisses mais encore les Allemands de l'Est, se dirigeait de l'orient à l'occident.

Ces trois grandes voies de communication se réunissaient à Lyon, d'où une route fort importante, qui descendait le long du Rhône, permettait aux voyageurs d'atteindre le Languedoc, Beaucaire, Aigues-Mortes et l'Espagne ¹.

Ainsi, porte principale du commerce italien avec le Nord de la France, les Pays-Bas et les villes germaniques, la ville de Lyon était destinée à un essor économique considérable.

Les circonstances étaient propices. Durant cette longue période qui s'étend de la guerre de Cent Ans aux guerres de religion, grâce à l'appui de la royauté qui se fait absolue, la bourgeoisie développe sa richesse, et la France est sillonnée de ces marchands « qui toujours désirent libertez » ². Les découvertes maritimes transformèrent les conditions et les voies commerciales. Aussi l'industrie du royaume fut stimulée par l'abondance nouvelle des matières premières et par les débouchés nouveaux. Les progrès furent rapides et énormes ³. Les rois de France s'attachèrent alors singulièrement à faire profiter le pays de ces conditions nouvelles. Louis XI y employa une persévérance rare. On connaît son œuvre remarquable; de 1451 à 1483, une série d'ordonnances favorisa l'essor économique des villes.

Au cours du Moyen Age, le commerce, exposé aux pires dangers quand il s'aventurait hors de l'enceinte des villes, s'était réfugié

¹ Félix et Thomas Platter à Montpellier. *Notes de voyage de deux étudiants bâlois*, Montpellier 1892. Trad. L. Kieffer. — Ch. ESTIENNE, *Guide des Chemins*, 1553, éd. par Jean Bonnerot, Paris, 1936. — Th. de MAYERNE-TURQUET, *Guide des Chemins*, éd. 1603. — THEVET, *Cosmographie*, éd. 1575.

² P. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, t. I, La Renaissance économique.

³ O. NOËL, *Histoire du commerce du monde*, t. II, Paris, 1898, p. 60 à 66. Cf. Ch. de la RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. III, Paris, 1906.

en des asiles, où les marchands trouvaient sécurité, franchises et privilèges. Ces asiles étaient les foires. Les transports étaient assurés par des sauf-conduits, les débats réglés par une juridiction spéciale et sommaire, les recouvrements facilités par des voies d'exécution rigoureuses. La sauvegarde était vraiment sérieuse. Au début de la Renaissance française, les foires franches jouent un rôle considérable dans le progrès humain. Etablies la plupart au quinzième siècle, elles devaient atteindre un siècle plus tard leur apogée ¹.

A la fin du quinzième siècle et au seizième siècle, les premières foires du royaume sont les foires de Lyon.

La naissance de cette fortune datait du règne de Charles VII. Encore dauphin, le 9 février 1420, Charles accordait à Lyon deux foires annuelles franches de six jours chacune ². Devenu roi, il ajouta, en 1444, une troisième foire, étendit leur durée à vingt jours et leur octroya la jouissance des mêmes privilèges que les foires de Champagne et de Brie. Genève attirait alors tout le commerce international. Une rivalité mortelle commença entre les deux villes : Genève devait succomber, grâce à la protection énergique qu'apportèrent les rois à la place de Lyon. Le 7 juillet 1445, Charles VII prohibait le transport des marchandises à Genève, prohibition faite au profit des foires de Lyon ³. Le 20 octobre 1462, défense fut faite aux marchands français et étrangers de fréquenter les foires de Genève. Louis XI, le 8 mars 1463, augmentait encore le nombre des foires de Lyon et faisait coïncider leurs époques avec celles des foires rivales ⁴. En 1494, les foires de Lyon furent confirmées par Charles VIII, qui, en 1496, leur donna un véritable monopole commercial pendant leur durée. Louis XII ⁵, puis François I^{er} renouvelèrent les privilèges de ces foires ⁶. Dans l'ordonnance de février 1515, François I^{er} exposait ces considérations, qui font ressortir le caractère international du marché lyonnais :

« Le bien et utilité procédant en noz pays et subjectz au moyen de l'assiette d'icelles foyres en la dite ville de Lyon, qui à ce est plus propice que nulle autre, par ce mesmement que les marchands estrangers, voyant qu'elle est sur les extremitez de nostre dit royaume et près de plusieurs grans pays, y attirent eulx et leurs marchandises de tant plus vouluntiers et facilement, en délaissant à aller en autres lieux, comme ils pourroient faire, s'ils estoient contraincts entrer plus loing en nostre dit royaume ⁷. »

¹ F. AUBERT, *Le Parlement au XVI^e siècle, Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, t. XXIX, p. 787 ; P. HUVELIN, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, Paris, 1897.

² LAURIÈRE, *Ordonnances*, t. XI, p. 45-46.

³ *Ibidem*, t. XIII, p. 399 et s.

⁴ *Ibidem*, t. XV, p. 644. — Sur cette lutte des deux villes, voir Fr. BOREL, *Les Foires de Genève au XV^e siècle*.

⁵ LAURIÈRE, *Ordonnances*, t. XXI, page 47.

⁶ *Privilèges des foires de Lyon*, publ. p. Guillaume Barbier, éd. 1649.

⁷ *Ordonnances de François I^{er}*, t. I.

La fortune de Lyon était solidement établie, Genève devint un lieu de transit.

Les quatre foires lyonnaises, qui se tenaient le lundi de Quasimodo, le 4 août, le 3 novembre et le premier lundi après la fête des Rois¹, jouissaient de privilèges considérables : abolition du droit d'aubaine et de représailles, exemption du ban et de l'arrière-ban, du régime des maîtrises, des droits d'entrée et de sortie du royaume. Une juridiction spéciale y avait été établie. Dès l'année 1462, Louis XI avait distrait de la juridiction ordinaire toutes les difficultés qui s'élevaient pendant les foires franches ou à leur occasion ; par un édit de février 1532, François I^{er} y organisa le fameux tribunal de la *Conservation*, qui statuait, « sans longs procès et figures de plaids », entre toutes les personnes tant étrangères que regnicoles, sur toutes les affaires commerciales, civiles ou criminelles, qui se rattachaient au fait des foires².

Libre de tous seigneurs laïques, affranchie de l'ingérence du clergé, cette ville, où les gens de robe ne dominant pas, se crée une situation économique sans pareille dans l'Europe occidentale : Allemands, Suisses, Florentins, Lucquois, Gênois, Milanais, Flamands, Espagnols se rencontrent dans ses foires.

Avec la naissance des industries nouvelles et l'essor donné aux affaires s'était développé un commerce cosmopolite par excellence : la banque. Intermédiaire entre le capital et le travail, la corporation des banquiers tint désormais, dans les relations internationales, la place prépondérante. Ces financiers, qui fournissaient à tous — et particulièrement aux rois — les moyens d'action, enserraient dans un réseau de comptoirs le trafic de l'Europe centrale et occidentale. Ils mêlaient souvent la politique aux affaires commerciales. Les Lombards et les Gênois avaient été les changeurs principaux du Moyen Age : au début du seizième siècle, ils étaient supplantés par les Florentins. Ceux-ci avaient des établissements dans toutes les grandes villes : en France, à Montpellier, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Cahors, Nantes, Paris, Rouen³.

Lyon devint la capitale du change européen, « di sorte che Lion, écrivait Navagero, è il fondamento del danaro di tutta Italia et buona parte di Spagna et Fiandra »⁴. La banque fit de cette ville le plus grand centre cosmopolite de la Chrétienté⁵. Siège d'un syndicat international des banquiers italiens et allemands, elle était reliée directement à tous les comptoirs de l'Europe continentale, Anvers,

¹ P. HUVELIN, *Livre cité*, p. 286 et s.

² J. VAESSEN, *La juridiction commerciale à Lyon*.

³ E. PICOT, *Les Italiens en France au XVI^e siècle*, *Bulletin italien*, t. II, p. 23 et s.

⁴ En 1528. *Il viaggio fatto in Spagna et in Francia dal magnifico M. Andrea Navagero*, Vinegia, 1563, fol. 58.

⁵ R. DOUCET, *Finances municipales et crédit public à Lyon au XVI^e siècle*. Paris, 1937.

Bruges, Nuremberg, Londres, Venise et Florence, et, tandis que les Fugger tenaient en leurs mains les destinées de l'Allemagne, le « banc de Saône » à Lyon possédait de fortes créances sur la couronne de France¹. Les rois y contractaient de perpétuels emprunts, et cet appât financier était tel que la capitale du royaume aurait été transférée sur les bords du Rhône si les conquêtes italiennes avaient été maintenues².

C'est à peine si la banque lyonnaise eut parfois à subir quelques épreuves : elle en sortit plus forte. Les Florentins formaient le plus grand nombre des changeurs. Déjà Charles VIII, dans un moment de colère, avait chassé les employés des comptoirs des Médicis³. De même, en 1521, leur prospérité fut brusquement entravée, à la suite des échecs de la politique française en Italie : le roi fit jeter en prison les principaux membres de la nation florentine. Mais ces représailles violentes furent de courte durée et, le 1^{er} mai 1535, un édit révoqua toutes les mesures fâcheuses prises contre la banque. Jusqu'aux guerres civiles l'importance de ce commerce ne fit que s'accroître.

Constitués en nations, ayant chacune son consul et sa garde, les marchands étrangers firent de Lyon le grand entrepôt de l'Europe occidentale, de l'Italie, de la France, de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Allemagne, sans compter les commerces du Levant dont cette ville était le centre.

Par ce qu'ils jouissaient de libertés particulières, les marchands étrangers de Lyon propagèrent la bonne réputation de François I^{er} et, au moment où celui-ci frappait les Protestants en France, les trafiquants démentaient ces mauvaises nouvelles auprès de leurs coreligionnaires d'Allemagne⁴.

Sous l'impulsion de cette heureuse liberté, l'esprit d'initiative des Lyonnais s'étendit dans toutes les branches du commerce. Partageant le monopole de l'entrée des épices en France avec les Roumains et les Marseillais, ils s'intéressaient aux découvertes des Nouveaux Mondes et se préoccupaient des voies d'accès aux Indes et en Chine. En 1523, ce fut un syndicat de commerçants lyonnais qui fournit à Verrazzano les moyens d'entreprendre ses explorations⁵.

Un pareil essor économique n'avait pas été sans attirer à Lyon une foule d'artisans et de gens du peuple de toutes nationalités. En effet cette ville était l'abri de la liberté industrielle comme de la

¹ V. *Catalogue des actes de François I^{er}*, passim. Sur la banque internationale, le grand ouvrage de R. EHRENBURG, *Das Zeitalter der Fugger*, 1912.

² A. SPONT, *Semblançay, la bourgeoisie financière au début du XVI^e siècle*, Paris, 1896.

³ A. DESJARDINS, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 408. Cf. E. PICOT, *Bulletin italien*, t. I, p. 93-94.

⁴ Guillaume DU BELLAY, *Mémoires* (coll. Michaud et Poujoulat). — *Catalogue des actes de François I^{er}* (31 août 1536). — Cf. V. L. BOURRILLY, *Guillaume Du Bellay*.

⁵ Ch. de la RONCIÈRE, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 253-260 et 349-351.

liberté commerciale. Quatre métiers seulement y étaient astreints à la communauté jurée : les autres étaient libres, sans chef-d'œuvre ni jurande. L'industrie lyonnaise échappait ainsi à l'action fiscale et aux restrictions des règlements royaux ; la municipalité défendait jalousement cette indépendance. Comme l'accès de la maîtrise y était ouvert à quiconque possédait un capital, Lyon attirait tous les artisans étrangers, imprimeurs de l'Allemagne, fabricants de soie de l'Italie, banquiers, changeurs et trafiquants de toutes sortes. Des lettres patentes de Louis XI du 17 avril 1476, renouvelées en 1486, avaient institué officiellement ce régime. On l'a très bien dit, Lyon était devenue une sorte de ville neuve moderne, une « franchise » industrielle, favorisée de privilèges et d'exemptions d'impôts, où les étrangers recevaient une hospitalité fructueuse ¹.

La vie ouvrière lyonnaise au seizième siècle, présente le tableau agité d'une cité moderne. On y trouve des soulèvements populaires, des grèves, des famines, tous les inconvénients du développement industriel. Un des plus remarquables mouvements de cette nature fut la célèbre *Rebeine* de 1529, qui donna lieu au pillage d'un couvent, au bris de saintes images et à l'invasion d'une abbaye ². Les bandes révoltées se composaient de « serviteurs de mestier ». L'émeute avait été soulevée sous prétexte de famine et à l'instigation des taverniers. D'après Symphorien Champier, chroniqueur indigné, les origines de ce mouvement étaient déjà anciennes. Dès 1505, « se eslevèrent un tas de populaire et se nommèrent artisans, comme si les autres plus gros fussent gentilshommes non artysans ny marchans ». Et les causes que donne Champier de cette invasion de la « secte artisanne » sont tout à fait remarquables : Lyon est devenue une ville de perdition depuis qu'elle est devenue une ville riche. L'origine de ces maux est dans la création des foires. « Par ainsi la noblesse fut transfigurée en marchandise, là où habitent gens de toutes nations, comme Italiens, Florentins, Genevoys (Génois), Luquois, Allobroges, Alemans, Espaignolz ». Les foires ont peuplé la ville d'ouvriers étrangers qu'aucun intérêt n'attache à la cité et qui apportent souvent des idées subversives. Champier ne contient pas sa colère devant ces changements :

« Le peuple a prinse une élévation et malice en luy, qui ne veult estre corrégué ne de maistre, ne de seigneur, ne de prince, si ce n'est par force, et les serviteurs estoient humbles aux maîtres et estoient soubres et boutoient force eau au vin..., mais de présent veullent boire du meilleur vin, comme les maîtres, sans eaue ne mistion aucune qui est chose contre toute raison. »

¹ H. HAUSER, *Ouvriers du temps passé*, 5^{me} éd. 1927 ; du même auteur, considérations rétrospectives dans *La Liberté du commerce et du travail sous Henri IV*, *Revue historique*, t. LXXX, p. 275.

² H. HAUSER, *Étude critique sur la Rebeine de Lyon*, *Revue historique*, t. LXI, 1896.

Un autre historien lyonnais, Guillaume Paradin, comparait sa ville à un grand parc où seraient enclos tous les animaux de la création. Il prenait la défense des Lyonnais indigènes, à propos de l'émeute de 1529: « Ceux qui liront ces mémoyres, écrivait-il, pourroyent accuser le peuple de Lyon comme estant sujet à s'esmouvoir et à l'enlever en sédition : mais qui considérera que la cité de Lyon est composée de plusieurs et diverses pièces et que, entre ces petits artisans et basse populasce, il n'y a quasi point de Lyonnais, ains sont venus de diverses contrées, il n'en accusera la nature des Lyonnais qui sont de nature paisibles et obeyssants. » Il écrivait encore qu'au milieu d'une population aussi cosmopolite « il ne se peut faire que les esprits, les mœurs, les humeurs, les volontés, inclinations, conditions, tempéraments, passions, affections, complexions, et autres naturelles puissances ne soient toutes diverses, contraires et bigarrées »¹.

Le caractère cosmopolite de la population lyonnaise explique les conditions qui agitèrent fréquemment à cette époque cette ville marchande, « commune retraicte de tous estrangers et gens incongneuz, lesquels s'y retirent de toutes parts, sous prétexte de commerce, peuvent aysément entreprendre »². Le nombre des nobles et des bourgeois indigènes y était si réduit qu'à peine en pouvait-on trouver pour occuper les douze sièges d'échevins³. On peut imaginer la foule d'ouvriers qu'abritait alors Lyon : on sait que le travail seul de la soie y occupait, sous Henri II, sept mille métiers⁴.

La famine sévit, au seizième, dans cet amas de peuple. Vers 1530, l'extrême cherté des vivres « contraignit les régions circonvoisines d'y envoyer innumérable multitude de povres gens, de manière que en descendit à Lyon si grand nombre qu'ils mirent la cité de Lyon en esbahissement nompareil pour la pitié que l'on voyoit estre en tant de povres personnes, dont il y arrivoit d'heure en autre grandes troupes et à plains batteaux, sans aucun gouvernement »⁵. C'est pour soulager le peuple ouvrier sans cesse augmentant que les conseillers de la ville conçurent l'admirable institution de l'*Aumône générale*, en 1531⁶.

Parmi les grandes industries nourricières de ce peuple bigarré, il faut citer au premier rang l'imprimerie, qui prit à Lyon un développement particulier. L'imprimerie fut à l'époque de la Renaissance un facteur considérable de cosmopolitisme. D'abord, elle permit la diffusion, sans limites, des idées et des découvertes ; d'autre part, les ouvriers et maîtres imprimeurs, qui se répandirent à travers la

¹ Guill. PARADIN, *Histoyre de Lyon*, Lyon, 1573.

² Cl. de RUBYS, *Histoire de Lyon*.

³ *Ibidem*.

⁴ H. HAUSER, *Livre cité*.

⁵ Guill. PARADIN, *Histoyre de Lyon*.

⁶ *Ibidem*.

France, dans toutes les grandes villes du royaume, propagèrent les nouveautés intellectuelles acquises soit dans leur pays d'origine, soit au cours de leurs voyages.

La situation géographique de Lyon devait appeler la visite de ces imprimeurs ambulants qui, venus de la Germanie ou des Pays-Bas, importèrent chez nous l'art de la typographie. Etablie au confluent du Rhône et de la Saône dès 1473, cette industrie y fit de tels progrès qu'au début du seizième siècle quatre-vingts imprimeries fournissaient un nombre considérable d'ouvrages qui se répandaient en Italie, en France, en Espagne et même en Allemagne. Lyon rivalisa avec Venise par ses éditions. Des recherches récentes ont établi que la liste des imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres lyonnais, au seizième siècle, ne contenait pas moins de trois mille noms¹. Un tel nombre laisse supposer une activité sans pareille dans cette industrie.

La population des maîtres et ouvriers imprimeurs était composée pour la plus grande part d'Allemands. L'Allemagne fournit à Lyon un monde mouvant d'enlumineurs, d'écrivains et même de peintres. Outre les Allemands, venus des bords du Rhin, de la Souabe et des pays environnants, il est à croire que les Flamands n'ont pas été étrangers au développement de l'imprimerie à Lyon. De ces imprimeurs, les uns y faisaient des établissements définitifs, d'autres, après dix ou vingt années de travail, retournaient dans leur pays d'origine. Ainsi, par ces mouvements incessants, par la traduction des livres parus en Allemagne, se créait à Lyon, à côté du marché économique, une sorte de marché intellectuel où affluaient les idées et les livres nouveaux. On peut croire en effet que l'imprimerie, dès les origines, jouit dans cette ville d'une rare liberté : l'impression de nombreux ouvrages, même de livres de piété, en langue française en est le témoignage.

Lyon acquit ainsi une renommée illustre dans l'histoire de l'imprimerie, et il suffit de citer les maîtres Gryphe, de Tournes, Roville et les autres pour évoquer tout ce que le mouvement intellectuel de la Renaissance doit à la cité du Rhône. Cet essor n'alla pas sans soubresauts : en 1539, une grève éclata parmi les ouvriers imprimeurs qui se plaignaient de l'insuffisance des salaires et de la nourriture, et l'autorité royale dut intervenir².

Ce milieu populaire et cosmopolite était éminemment favorable à l'éclosion et au développement des idées nouvelles. Quoi d'étonnant « si un grand nombre de peuples fut réduit et dérouté de la vraie et saine doctrine »³ ? La Réforme devait y prendre pied de

¹ BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*. — K. HAEBLER, *Die deutschen Buchdrucker des XV. ten Jahrh. im Auslande*. Munich, 1924.

² H. HAUSER, *Ouvriers du temps passé*.

³ Edit de François I^{er} (1524), cité par H. HAUSER, *Rev. hist.*, 1896.

bonne heure. Berceau de Valdo, la ville de Lyon avait toujours abrité des conceptions originales en matière religieuse. La fin du quinzième siècle et le commencement du seizième virent encore des manifestations de cette nature¹. Dès la première heure de la révolution religieuse, les « maraus et hérétiques » se montrèrent à Lyon. Le 15 janvier 1520, un inquisiteur y était déjà envoyé afin de les refréner et, le 4 septembre 1524, François I^{er} reconnaissait dans une ordonnance que « depuis cinq ans en deça, la secte luthérienne pullule dans la ville de Lyon et pays et diocèse de Lyon et plusieurs faulx doctrines ont été semées et divulguées tant par pernicieuses prédications malsentant la foi catholique que par certains livres réprouvés... » Voisine de Genève, de Montbéliard, de la Suisse, des vallées vaudoises, la ville de Lyon devint rapidement le centre français des libres esprits. En 1524, Marguerite d'Angoulême réside à Saint-Just-lès-Lyon avec un véritable état-major de prédicateurs et de prosélytes, d'Arande, du Blet, Papillon, Sebville, Maigret². La réforme fut, dès le début, très forte dans cette ville, et son empire ne fit que s'y accroître jusqu'aux guerres civiles. Elle put d'autant mieux s'y développer que la municipalité eut toujours à cœur de défendre son indépendance matérielle et morale contre les interventions du pouvoir royal ou des inquisiteurs. Tolérant par prudence, le corps consulaire démentit avec soin, même aux moments les plus critiques³, toutes les nouvelles qui auraient pu provoquer les répressions de la part de la royauté. En 1524, François I^{er} ayant voulu faire arrêter les marchands espagnols et allemands établis dans la ville, sous prétexte qu'ils étaient « usuriers et hérétiques », les consuls demandèrent qu'on libérât « mesmement ceux qui seroient chargés du soupçon d'hérésie »⁴. Loin des théologiens sorbonniques et des inquisiteurs toulousains, les Réformés jouissaient d'une sécurité relative. Lyon tenait avant tout à sa liberté, et l'on peut se demander si l'autonomie de Genève ne provoqua pas chez quelques Lyonnais l'envie d'une pareille indépendance⁵.

Il est douteux du reste que l'esprit des Lyonnais de la Renaissance se soit attaché à une formule religieuse précise, justement parce que le mouvement incessant des hommes et des idées ne permettait de vivre qu'à la tolérance et au libéralisme. Cette ville fut le foyer privilégié de l'état d'esprit pré-réformé, antérieur à l'époque terrible où les deux églises, protestante et catholique, se posèrent en rivales.

¹ Information contre Simon de Phares emprisonné à Lyon pour se livrer aux sciences occultes (Arch. Nat. X¹a 128, fol. 113) — V. aussi *Le Tableau historique de la royale abbaye de Saint-Pierre* (cité p. A. COVILLE dans *Revue Historique*, 1904, t. II).

² V. l'art. d'HAUSER, *sup. cit.*, p. 300.

³ L. ROMIER, *Jacques d'Albon de Saint-André*, Paris, 1909, p. 310.

⁴ HAUSER, *art. cité*.

⁵ Ceci est mentionné par C. de RUBYS, *Histoire de Lyon*, en termes très malveillants.

Ainsi, plus qu'à la Réforme, la civilisation lyonnaise devait être favorable à l'humanisme. Quand on fait l'analyse minutieuse et érudite des œuvres que nous a laissées la Renaissance, on risque de n'y voir que l'étude renouvelée de l'antiquité ; si au contraire on essaie de saisir les traits généraux de l'esprit humaniste, on ne peut qu'applaudir à la belle définition que Michelet a donnée de la Renaissance : *la découverte du monde et la découverte de l'homme*. L'horizon moral s'élargit. Des conceptions diverses viennent rompre la solide unité de la vie intellectuelle ; d'autres mœurs, d'autres idées sont connues ; d'ennemi, l'étranger devient un ami intéressant : la notion d'humanité apparaît.

L'humanisme fut essentiellement un cosmopolitisme moral : effort pour échapper à la prison du temps et du lieu où l'on vit, effort qui, tout littéraire et livresque, crée un état d'esprit peu apte à recevoir la marque nationale¹. C'est pourquoi l'humanisme fut aussi un facteur de l'individualisme : car il ne peut exister de solidarité et de communion sérieuse qu'entre les membres d'un groupe limité et défini et, où il n'existe pas des rapports de solidarité immédiate, mais seulement des tendances générales et universelles, se développe l'individualisme. Or, on l'a très bien dit, ceci est un des plus émouvants problèmes : dans quelle mesure l'individu se fait sa loi et jusqu'à quel point les exigences des groupes et des masses lui concèdent ce droit théorique². En fait, l'humanisme a résolu le problème contre les nationalités. La soif des jouissances intellectuelles et artistiques, l'amour du plaisir, l'importance de la personnalité ont étouffé le sentiment patriotique³.

On ne pouvait guère citer un humaniste qui n'ait parcouru l'Europe de ville en ville. L'humaniste ne porte les traits distinctifs d'aucune nationalité particulière ; il réfléchit le mouvement intellectuel de la Renaissance pris dans son aspect le plus universel. Il n'est citoyen que de la république idéale des lettres, qui est sans limites ni centre. Le type est Erasme, vrai cosmopolite par sa langue, errant des Pays-Bas en Italie, d'Italie en Angleterre, d'Angleterre en France, en Suisse et en Allemagne.

Lyon fut l'étape de prédilection des humanistes voyageurs. Ils y trouvaient les conditions matérielles et morales les plus propices. En effet, les marchands devenus riches avaient senti le besoin des jouissances délicates et affinées. De là naquit cette Renaissance lyonnaise, originale, que n'avaient pas formée les livres ni les savants, mais qui résultait de la vie sociale même, par les rapports qu'entretenaient entre eux des hommes de tous pays, banquiers, marchands,

¹ E. FAGUET, *Le seizième siècle, études d'histoire littéraire*, p. xvii.

² F. BALDENSBERGER, *Le procès de l'individualisme, Mercure de France*, t. LXXVII, p. 27.

³ Jacob BURCKHARDT, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. franç. p. M. Schmitt, 2^{me} édit., Paris, 1906, t. I, p. 161.

littérateurs ou érudits, sous l'influence de l'art et du luxe italiens, au milieu des fêtes, avec le concours des grandes dames lettrées. Aussi, dans ce milieu, où l'influence allemande avait apporté des germes de Réforme religieuse, l'influence italienne fit éclore et se développer une littérature locale que favorisa la liberté de pensée dont jouissait Lyon. Nous n'avons guère à parler ici que de la première Renaissance lyonnaise. Les noms des littérateurs de cette période sont assez connus : Symphorien Champier, moralisateur boursoufflé et défenseur ardent de l'ordre, Jehan Perréal, peintre et poète, Pierre Sala, riche amateur, auteur du livre de l'*Amitié*, qui réunissait des amis lettrés dans sa maison hospitalière de l'Anticaille, sur le coteau de Fourvière.

Pour donner une idée plus complète du mouvement intellectuel qui se dessinait alors à Lyon, il faut citer quelques-unes des nombreuses institutions de cette ville sous François I^{er} : le collège de médecine, par exemple, où enseigna François Rabelais, et surtout le collège de la Trinité, établissement purement municipal, émancipé de l'autorité ecclésiastique, institué par une sorte de confrérie laïque de bourgeois lyonnais. Ce fut dans ce collège qu'enseigna Barthélemy Aneau, le disciple de Wolmar, l'ami d'Amyot, le camarade de Bèze et de Calvin.

Aussi Lyon devint le lieu de rencontre de tous les érudits et de toutes les idées nouvelles. Le néo-platonisme s'y établit comme dans un champ de prédilection, sous l'influence de Marguerite de Navarre, de Bonaventure Despériers, d'Etienne Dolet et de Rabelais ¹. Il pénétra jusque dans l'intimité des salons avec les grandes dames lettrées comme M^{me} du Penon ² et les poètes comme Eustorg de Beaulieu. Lyon devint la « Florence françoise ». Peut-être même un cénacle se forma-t-il qui réunit, à leur passage, tous les humanistes errants, ce *sodalitium amicorum lugdunensium* mentionné par Nicolas Bourbon et si fréquemment célébré par Voulté dans ses poésies ³. Il suffit de mentionner le groupe incomparable dans lequel Rabelais, Marot, Dolet, Scève, Symphorien Champier, Salmon Macrin, Sainte-Marthe, Charles Fontaine, Gilbert Dûcher, Jean Voulté, Nicolas Bourbon se trouvèrent en même temps réunis ⁴.

Dans ce milieu s'épanouit ce que nous avons nommé plus haut le cosmopolitisme moral ou plus simplement le libéralisme intellectuel. Ceci permet d'expliquer la position du groupe humaniste lyon-

¹ Abel LEFRANC, *Le platonisme et la littérature en France à l'époque de la Renaissance*, *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1896, et *Histoire du Collège de France*, Paris, 1893, p. 97-98.

² E. PICOT, *Bulletin italien*, t. 1, p. 125.

³ *Lettres inédites de Jean de Boyssonné et de ses amis*, pub. par J. BUCHE, *Revue des langues romanes*, 1894 et s. Cf. *Un dîner littéraire chez Mellin de Saint-Gelais*, par L. DELARUELLE, *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1897.

⁴ A. BAUR, *Maurice Scève et la Renaissance lyonnaise*, p. 53 s.

nais vis-à-vis de la Réforme : bien que leurs sympathies fussent entièrement acquises aux idées de la première réforme française, aux idées de Lefèvre d'Etaples, leur tempérament intellectuel les éloigna du cadre trop étroit que leur offrait la discipline religieuse de Calvin. « En raison même de leur largeur d'esprit, les lettrés lyonnais ont peu d'inclination pour Luther, moine en révolte au fracas brutal. Ce ne sont ni des révolutionnaires, ni des novateurs, mais, comme ils se qualifiaient eux-mêmes, de pieux restaurateurs ¹. »

Il reste à énumérer brièvement les centres étrangers d'où vinrent à Lyon les éléments de cosmopolitisme. Lyon était trop proche de l'Italie pour que l'influence italienne n'y fût pas considérable, prépondérante. « La plante homme, dit Alfieri, ne naît en aucun pays plus forte qu'en Italie. » Cette remarque qui s'applique parfaitement au peuple de condottieri et de potentats qui dirigea la vie intérieure de la péninsule au quinzième siècle, peut servir à caractériser aussi la force d'expansion intellectuelle et matérielle de l'Italie pendant la Renaissance. Les Italiens, banquiers, hommes politiques, marchands, philosophes, hommes de guerre, érudits et artistes, furent d'étonnants voyageurs, semant à travers l'Europe occidentale en même temps que les idées et les richesses de leur pays d'origine, les éléments ramassés au cours de leur vie errante. A répéter que l'Italie avait été le berceau de la Renaissance, lettrée et artistique, on a laissé croire que toute la gloire de ce pays était dans le fait d'avoir retrouvé et mis en lumière les chefs-d'œuvre de la pensée et de l'art antiques. La vérité est que l'Italie a fourni encore à l'Europe ces infatigables pionniers de cosmopolitisme, ces marchands, ces humanistes, qui, par leur mouvement même et par les relations qu'ils ont nouées de toutes parts, ont créé les éléments les plus modernes et les plus vivaces de la civilisation nouvelle.

Dans l'Italie convulsée du seizième siècle, l'exil fut la plus grande cause d'émigration. Jovianus Pontanus écrivait : « Dans nos villes si populeuses, nous voyons une foule de gens qui ont quitté volontairement leur patrie, on emporte partout avec soi ses qualités et ses vertus ². » Exil forcé ou volontaire : des milliers d'individus abandonnaient le sol natal, parce que la situation politique ou économique était devenue intolérable.

On a pu dire que l'histoire de la Renaissance italienne est, jusqu'à la fin du quinzième siècle, l'histoire de Florence. Florence ne dut pas sa primauté à la seule puissance de sa civilisation intellectuelle. Elle fut le plus intense foyer d'expansion italienne : dans cette patrie de l'énergie individuelle, soutenue par les besoins d'une lutte incessante, se développa l'esprit d'entreprise. Florence eut des colonies

¹ Ferdinand Buisson, *Sébastien Castellion*, Paris, 1891, p. 53-59.

² *De fortitudine*, I, II, ch. IV, *De tolerando exilio*.

marchandes dans toutes les villes importantes, de Constantinople jusqu'à Londres. Parmi les grandes cités européennes, Lyon fut le séjour de prédilection des Florentins émigrés : ils y transportèrent les mœurs, les goûts, les richesses intellectuelles et artistiques de la Toscane. Nous avons vu plus haut quel y avait été leur rôle économique. Il suffit de rappeler la fortune du néo-platonisme à Lyon pour faire sentir la force de leur rayonnement intellectuel. A côté de Florence, il faut citer Milan, Lucques, Gênes, toutes villes qui fournirent un fort contingent à la population lyonnaise ¹.

L'Espagne et le Portugal donnèrent au cosmopolitisme lyonnais des éléments purement économiques. L'influence étrangère qui contre-balança le plus fortement l'influence italienne vint du Nord, de l'Allemagne et des Pays-Bas.

La France, aux origines de la Renaissance, doit beaucoup à l'Allemagne : l'imprimerie, la philosophie de Nicolas de Cusa, même des rudiments de culture antique. Sous le règne de François I^{er}, les marchands et les imprimeurs allemands se répandirent en grand nombre dans les villes du royaume ² où ils exercèrent une profonde influence. Il suffit de lire les actes de l'histoire lyonnaise au seizième siècle pour se rendre compte du rôle fécond qu'ils y jouèrent. Ils y apportèrent les caractères originaux de leur civilisation : la recherche des progrès pratiques et l'esprit d'invention, le goût pour les recherches scientifiques et pour la philosophie. On peut dire sans exagération que toute l'imprimerie lyonnaise, au début de la Renaissance, fut dirigée par des Allemands : de là résulte la profonde empreinte intellectuelle qu'ils laissèrent.

Il faudrait faire un long tableau de la vie intellectuelle et économique de cette Allemagne de la Renaissance qui peupla de ses marchands les foires de Lyon, en même temps que ses étudiants honoraient les Universités de France. Deux villes, voisines de la France, entretenaient des rapports incessants avec Lyon : Bâle et Strasbourg. Bâle, qui dominait à la fois le plateau de la Suisse antérieure et la plaine de la Haute-Alsace mise en communication avec le Nord et l'Est par la vallée du Rhin, avec la France par la *trouée de Belfort* ³ : tour à tour cité épiscopale et ville libre impériale, elle avait abrité un grand concile du quinzième siècle. Reine du haut Rhin, elle ne cessait de développer son commerce et sa richesse : Jean Amerbach et Jean Froben y dirigèrent leurs célèbres imprimeries. Que d'humanistes ou de réformateurs ont habité et aimé cette ville illustrée par le passage d'Erasme et de Calvin !

¹ E. PICOT, *Les Italiens en France au XVI^e siècle* dans le *Bulletin italien*, t. 1 et suiv. ; et CHARPIN-FEUGEROLLES, *Les Florentins à Lyon*, Lyon, 1894.

² *Ordonnances de François I^{er}*, t. 1, et *Catalogue des actes de François I^{er}*, passim.

³ A. HUNLY, *Histoire de la formation territoriale de l'Europe centrale*, 2^{me} édition, Paris, 1894, t. 1, p. 356-368.

Strasbourg, « la ville des routes », avait brillé de tout temps par les sciences, les lettres, les arts et surtout par son université. En descendant le Rhin, la riche ville de Cologne, riche en imprimeurs, animée par ses foires et par son Université, rendue célèbre par les *frères de la vie commune*, attirait les étrangers.

Mais le plus grand centre allemand de relations internationales, à cette époque, fut peut-être Francfort, aidée par sa situation centrale entre les contrées saxonnes, lorraines, franconiennes, souabes et bavaoises, ville libre, ville d'élection et ville de couronnement du Saint-Empire¹. Place de marchandises plutôt que place de paiements, elle entretenait des relations étroites avec le change de Lyon. Au début du seizième siècle, Francfort ouvrit sa célèbre foire aux livres.

On devrait citer encore Nuremberg, la « perle de l'Allemagne », son « caravansérail des arts et métiers », patrie d'Albert Dürer et de Hans Sachs ; Augsbourg, dont les banquiers rivalisaient avec ceux de Lyon et de Florence ; Mayence, Leipzig, célèbre par ses foires, Brunswick, Landshut, Calcar. La civilisation allemande donna à la vie lyonnaise un caractère à la foi pratique et intellectuel, au milieu du luxe matériel et de la richesse italienne.

Dès longtemps les Pays-Bas étaient en rapports immédiats avec la France. Bruges d'abord, puis Anvers, la « source du commerce », furent des centres d'attraction et de rayonnement international. Les Français vinrent en grande affluence trafiquer ou s'établir à Anvers, cité libérale et cosmopolite. Anvers et Lyon furent, à un moment, les deux pôles commerciaux de l'Europe.

On peut citer encore l'Angleterre, dont les foires de Sturbridge et de Saint-Barthélemy (Bartholomew Fair) attirait les marchands lyonnais ; la Suisse qui, outre son trafic, fournit à la France des soldats trop nombreux pour qu'on doive négliger leur influence dans l'expansion du protestantisme, soldats sans cesse de passage à Lyon pour se rendre en Italie.

Ainsi Lyon fut, à la fin du quinzième siècle et dans la première moitié du seizième, comme le lieu propice où se rencontrèrent les influences venues du Midi et celles venues du Nord. Dans cette ville, loin des entraves apportées par les Parlements ou par la Sorbonne, purent se combiner harmonieusement ces éléments, grâce à l'essor simultané de l'industrie, du commerce, de l'imprimerie, de l'humanisme errant, de l'art, en somme de la civilisation.

On peut juger quelle séduction Lyon exerça, aux quinzième et seizième siècles, sur les voyageurs de toutes conditions et de tous pays. Dans cette nouvelle Capoue, ville de richesse, d'animation, de fêtes, de gaieté et de luxe, les rois oubliaient, dit-on, leurs devoirs,

¹ *Ibidem*, p. 150-151.

et, lorsqu'ils s'en éloignaient, dames et courtisans regrettaient avec mélancolie la cité joyeuse et galante. Les dames lyonnaises pouvaient dire :

Françoys, Angloys, Lombards et Genevoys
Par plusieurs fois nous portent du content.

Dolet écrivait avec reconnaissance :

Opulente, mère d'une forte race, riche en beaux monuments,
Elle s'ouvre au commerce de tous, étrangers ou citoyens.

Et Clément Marot, avec enthousiasme :

C'est un grand cas voir le mont Pélion,
Ou d'avoir veu les ruines de Troye :
Mais qui ne voit la ville de Lyon,
Aucun plaisir à ses yeux il n'octroye.

LUCIEN ROMIER.

¹ *La Réformation des dames de Paris faite par les Lyonnaises* ; ap. MONTAIGLON, *Recueil de poésies françaises*, t. VIII, p. 244.

RABELAESIANA

FRANÇOIS LAMBERT D'AVIGNON ET SON ABBAYE DE THÉLÈME

Au début du xvi^e siècle, les moines, surtout les mendiants et en premier lieu les Franciscains ¹, avaient telle réputation — méritée ou imméritée — que nombre d'entre eux devaient en souffrir dans leur amour-propre d'homme sinon de moine. Les documents incriminant les moines de cette époque, presque tous et particulièrement ceux qui ont attiré l'attention des littérateurs et historiens de la Réforme, sont de nature à faire croire, et même à nous persuader que tous les moines étaient des pieds-fourchus, des malandrins, des oisifs, des ignares, de vrais diables ou de fieffés imbéciles. Nous sommes très portés à oublier que, parmi ces documents, il faudrait distinguer ceux d'avant et ceux d'après Luther ², qu'ils avaient tous le même dessein, sciemment ou inconsciemment, celui de discréditer ou de ridiculiser le moine en tant qu'homme et chrétien et, après 1521, de condamner le moine et le monachisme, mais le monachisme surtout. Il y aurait donc lieu d'examiner de très près cette poussée antimonastique, qui est un des faits saillants de la Pré-Réforme et de la Réforme, et de faire la part de la polémique dans les accusations portées contre moines et monachisme. Beaucoup de ces textes ne font d'ailleurs que ressasser un thème satirique, très populaire depuis le Moyen âge, mais qui prend alors un regain de vogue et de sérieux. L'examen critique de ces documents permettrait de mesurer l'effort de réaction violente contre l'ascétisme chrétien qui est, à mon sens, la raison (je ne dis pas la cause) profonde de la Réforme, nonobstant le concept de la justification par la Foi seule, qui n'est peut-être qu'une excuse théologique étayant le sentiment anti-ascétique plutôt qu'une justification de la rébellion.

¹ « Plane jocum dixeris, diluvium sub Noe fuisse, si has Cataractas, nubes et tempestates Hypocritarum spectes. Inter has tamen perditiones primum locum, multiceps illa et multipes, ac multicolor pestis, Minoriticae sectae merito obtinet », écrit Martin Luther dans la préface au lecteur (Wittenberg, mars 1523) en tête du traité de Lambert, *In Regulam Minoritarum et contra universas perditionis sectas... Commentarii vere Evangelici denuo per ipsum recogniti et locupletati...* Strasbourg, mai 1525, in-8°, f. A2-v°. Relire le passage sur les moines dans l'*Éloge de la Folie* d'Érasme (1511).

² Je fais évidemment allusion au *De Votis Monasticis* (nov. 1521).

Mais mon intention n'est pas de réhabiliter le moine de 1510 : je veux simplement attirer l'attention sur un état de choses, le fait qu'est le « pré-jugé » pesant sur cet individu — et Dieu sait s'il y en avait ! — qui essayait de suivre la règle monastique dans un monde las des règlements ecclésiastiques et aspirant à les secouer tous pour s'en donner d'autres qu'il espérait simplifiés, plus légers, plus humains. Certains, et je dirais même un très grand nombre de ces Franciscains par exemple, pâtissaient sous les insultes que le laïque ne leur ménageait plus ; les avanies, ils devaient en essuyer de toutes sortes et les plus sensibles parmi eux, les plus sincèrement pieux, ceux aussi qui s'évertuaient le plus à lutter contre eux-mêmes, contre les tentations de la chair, devaient quelquefois se demander si le mépris et souvent l'opprobre dont la foule les abreuvait ouvertement n'étaient pas justifiés, tant ils étaient las de mener cette guerre sur trois fronts : guerre intérieure, guerre dans le monastère et l'ordre mêmes où ne régnaient pas toujours paix et harmonie, guerre contre le préjugé d'infamie ou de ridicule qui les assaillait sans cesse. Voilà où je veux en venir : j'imagine qu'il a existé de ces hommes qui n'ont pas jugé nécessaire de mettre par écrit pour la postérité et à l'usage des historiens de la Réforme, dont ils ne se doutaient nullement, des récriminations personnelles, des émotions, des doutes sur leur profession de foi, des confessions dans le genre de celles que j'évoque. Ces documents d'analyse subjective, ces examens de conscience n'existent pas ; inutile de les chercher car ils n'ont jamais été écrits. La preuve ? C'est que la confession se chargeait d'alléger la conscience du pauvre moine qu'agitaient de telles pensées. On ne dira jamais assez à quel point la Réforme et l'élimination de la confession du nombre des sacrements sont responsables de la littérature de confiance et de l'analyse psychologique. Je suis sûr que nous y avons gagné Montaigne, qui pourtant se confessait, et Rousseau qui ne se confessait pas. Mais je m'éloigne de mon propos. De plus, le moine faisant partie de son ordre, le moine en résidence si je puis dire — Erasme est une exception — ne pouvait rien écrire et encore moins rien publier sans la permission du prieur qui à son tour était assujéti à la même censure vis-à-vis de ses supérieurs hiérarchiques, le provincial et le général de l'ordre. Donc, pas de chance d'exprimer publiquement et par écrit un désir légitime de réforme, désir obsédant chez les moines de tous temps. Mais encore, cette réforme était, dans l'esprit d'un Vitrier¹ par exemple, une réformation des mœurs des moines et non une transformation de l'institution telle que ces moines, dont je parle, pouvaient la souhaiter. Donc, avant Luther, il est inutile de chercher ce document avant-coureur de la fameuse Abbaye de Rabelais.

¹ Voir A. RENAUDET, *Préréforme et humanisme...*, Paris, Champion, 1916, p. 426-428.

La réforme des monastères a été entreprise dès le ^{xv}^e siècle ¹, mais rien n'y faisait, l'habitude était prise : le seul nom de moine était en soi une insulte ², et comme leur nombre allait augmentant et qu'il y en avait toujours trop parmi eux qui étaient cause de scandale pour la foule et leurs propres frères, l'hostilité du public à la longue devenait intolérable. Et ces bons moines — il faut bien qu'il y en eût — rêvaient alors de nouvelles réformes, ou de rénovation totale de leur ordre. Que de modèles d'abbayes idéales ils ont dû édifier ! Après la révolte de Luther, le plus célèbre de tous ces moines, la guerre ouverte qu'il inaugure contre l'institution elle-même et le succès manifeste qui couronne cette rébellion, un vent que l'on veut croire de libération souffle par toute l'Europe. Le mistral l'apporte en Avignon au monastère des Franciscains. L'un d'eux imitera la témérité de ce Luther ; il ira retrouver son libérateur à Wittenberg. François Lambert se dit le premier moine français à avoir osé rompre avec Rome et devenir une cause de scandale par son apostasie et son mariage : il en tire une fierté tout « évangélique ». « E Gallia hoc saxum primus evolvi ³. » A cette priorité, nous pouvons en ajouter une autre : François Lambert est aussi, à ma connaissance, le premier qui ait laissé un document sur la transformation de son ordre, et en franciscain qu'il fut toujours, même après sa fuite en Allemagne et son mariage, cette transformation est conçue selon l'idéal qu'il est arrivé à se faire de la vie conventuelle pour justifier et sa vie passée et sa vie nouvelle. Écoutez-le maintenant :

Si les cloîtres des sectes monastiques ne détournent pas de la parole de Dieu et n'obligeaient pas les fidèles à suivre ces abominables traditions et commandements des hommes, ils seraient assurément tolérables ; je dirais même plus, sans hésitation, louables et saints. Mais il faut que Christ y soit permis et enseigné librement. Oui, les cloîtres devraient être des écoles de chrétiens : dans certains les garçons, dans d'autres les filles y apprendraient la piété et la très pure parole de Christ. Ces jeunes gens resteraient dans ces institutions jusqu'à ce que l'Esprit les pousse à en partir soit pour se rendre utiles à leurs frères soit pour se marier. Pour éviter l'oisiveté, on leur enseignerait aussi un métier quelconque puisqu'il faut que tout chrétien soit laborieux. Ils seraient libres de s'habiller à leur convenance pourvu que leur costume ne manque pas à la modestie évangélique. Libres, ils entreraient et toujours libres ils y vivraient sans faire aucune profession. Les turbulents, fauteurs de scandales et ceux qui ont plus de vingt ans, seraient tenus à l'écart de ces écoles. Absolument rien d'autre n'y serait enseigné que la très simple parole

¹ *Ibid.*, p. 183-204 et 316-337.

² « An non audis quotidie ab iratis laicis, atrocis convicii loco nobis in os jaci, Clerici, Sacerdotis et Monachi vocabula ? Idque, prorsus non alio nomine ac voce, quam si incestum aut sacrilegium exproarent. » ERASMUS, *Enchiridion* (1504), dans *Opera Omnia*, éd. Leclercq, t. v, col. 47 E.

³ Lettre à Spalatin (4 juillet 1523) dans HERMINJARD, *Correspondance...* t. I, n° 72, p. 145.

de Dieu ; nulle tradition n'y serait suivie. Toute décision prise n'aurait d'autorité que si elle était fondée sur la Parole sans tache ; autrement elle serait rejetée.

Seraient abandonnés les noms de sectes. Personne n'y dirait plus : moi je suis Bénédictin, moi Franciscain, moi Dominicain. Ces écoles ne porteraient qu'un nom, celui d'Ecoles des Fidèles et de la Parole Sainte. Nous sommes tous frères, c'est-à-dire chrétiens : les fidèles se donneraient donc le nom de frère ou de sœur puisque la communauté des croyants est réellement une seule fraternité. L'Evangile et le Saint Esprit leur diraient quand il faut appeler d'un autre nom leurs parents ou le magistrat. Les jeûnes seraient libres en Christ dans la mesure où ils observeraient la tempérance et serviraient à éviter beuveries et festins. On fuirait l'oisiveté, la jalousie, la calomnie, l'orgueil, l'insulte et toute transgression des préceptes divins. Les œuvres n'auraient en soi rien de louable puisqu'elles ne font que respecter la loi de Dieu ; rien ne serait puni que la désobéissance à cette loi et le mépris de la sacrosainte parole.

On ferait souvent « lecture » des Ecritures et après les sermons on lirait aussi sans relâchement de voix un psaume ou deux et l'oraison dominicale. Nulle règle ne serait imposée aux fidèles que celle à laquelle ils sont tenus par l'Evangile. Tout ce qui est répréhensible, vêtements de diverses couleurs, danses, affaires d'argent et autres choses semblables seraient bannis des monastères. Pas d'interminables et très inutiles chants, hurlements et beuglements dont l'esprit de Dieu est absent, mais à la place de ces cris, de nombreuses, pures et vraies prières. Les fidèles apprendraient toujours à prier non en chœur, ce qui est contraire à la loi divine, mais en esprit et en vérité. Tous les monastères n'auraient qu'une seule règle : la purissime parole de Dieu.

Des « présidents » ou « recteurs » choisis parmi les membres de ces écoles seraient placés à leur tête par la communauté des fidèles qui procéderaient à ce choix au cours de l'année ou bien deux fois dans l'année ; le nombre des présidents dépendrait du nombre d'écoles et de frères. S'il ne se trouvait personne parmi les membres des monastères propre à assumer cette fonction, on choisirait ce président au dehors. Mais ceux qui prendraient cette charge ne pourraient rien arrêter sans consulter le conseil des anciens de ces écoles, excepté pour ces choses qui sont clairement exprimées par la parole de Dieu. L'église (c'est-à-dire la communauté des fidèles) déciderait qui seraient les anciens ; et ces anciens constitueraient les conseils, parmi les membres desquels seraient nommés les présidents.

Il serait souvent rappelé qu'il n'est pas permis de brûler. On ferait donc l'éloge du saint mariage qui est véritablement digne de louanges. Les frères partiraient librement accompagnés des souhaits des présidents, et reviendraient s'ils le voulaient. Les recteurs éviteraient surtout de rien défendre qui n'est pas contraire à la très chaste parole de Dieu. S'il leur arrivait de le faire, ils seraient chassés de leur fonction. L'église démettrait aussi ces recteurs dès qu'ils auraient prononcé une décision opposée ou non conforme à la très simple parole du Seigneur.

Que ces écoles et cloîtres seraient profitables à l'Eglise de Dieu, s'ils étaient ainsi institués ! Tous les fidèles des deux sexes deviendraient assurément et sans comparaison meilleurs et plus savants en Christ que maintenant. Ils quitteraient ces monastères pénétrés et tout soucieux de la parole divine, ainsi qu'il convient pour vivre selon le Seigneur aussi bien dans le mariage qu'en tout autre état.

Que n'enseigne en effet la parole de Dieu ! Tous sans aucun doute deviendraient d'excellents citoyens et toutes de vraies femmes chrétiennes ¹.

Notons d'abord que ce projet de réformation des monastères a été écrit dans un moment de ferveur à la fois matrimoniale et anti-monastique ². Nous pourrions croire qu'un moine fraîchement évadé du cloître et nouvellement marié ne voudrait plus s'approcher de bâtiments lui rappelant son passé. Après avoir entendu un réquisitoire fougueux contre la règle ou plutôt les abus de la règle franciscaine, ce chapitre surprend le lecteur étonné d'entendre dire que ces « cloaques d'hypocrisie, sentines de vices et de toutes sortes d'impuretés, ces lupanars de Satan ³ » sont passibles de réforme. On aurait cru que Lambert allait les raser ainsi que le fera, au figuré, Rabelais installant son abbaye, qui n'a plus d'abbaye que le nom, dans une somptueuse demeure de la Renaissance. La raison de ce désir de vouloir conserver ces bâtiments monastiques et les utiliser à des fins « évangéliques » dans le sens propre à Lambert est simple, si l'on sait que notre franciscain a été avant sa fugue un moine de mœurs irréprochables, sinon de dogmes, et qu'il était persuadé que sa réforme à lui correspondait parfaitement à l'idée que saint François d'Assise lui-même s'en serait faite.

Qu'il ait été un « bon » moine et qu'il ait cru l'être, nous pouvons nous fier à lui ; il le dit lui-même et nous n'avons aucune raison de douter de sa sincérité ⁴. La sincérité est une qualité qu'il est impossible de lui refuser après lecture de ses livres, qui sont par endroits des confessions publiques, ce qui a dû contribuer à leur donner grande vogue à une époque où il était tout à fait nouveau de s'exhiber ainsi. Ce sont des documents de très grande valeur, non pas tant par ce qu'ils nous révèlent que par la date où ces confidences sont faites. D'après le témoignage explicite et interne tiré des *Commentaires sur la Règle des Franciscains* ⁵ et du traité *Du Saint Mariage*, je vais mettre en lumière quelques-unes de ces confidences qui aideront à mieux comprendre la qualité du document que nous venons de publier.

¹ Ce texte est le développement des « Positiones » XLII et XLIII qui ont respectivement pour titre : « *Monachorum coenobia tolerari possent, si vera Christi libertas in eis reperiretur.* — *Coenobia illa Antichristiana sunt, proinde evertenda et nullatenus permittenda, quae libertatem spiritus Christi auferre nituntur* » dans *De Sacro Conjugio Commentarius Francisci Lamberti in Positiones LXIX partitus*, Noremburgae, apud Joannem Petreium, 1525, in-8°, fo. K 7 (v°). — 1. — La première édition de ce traité, dédiée à François I^{er}, fut imprimée à Strasbourg, chez Jean Hervag, (mai 1524) — v. HERMINJARD, *Op. cit.*, p. 257, n. 2.

² V. lettre de Lambert à Spalatin le jour même de ses fiançailles (24 juin 1523), dans HERMINJARD, *Op. cit.*, n° 71, p. 142 ou dans J. G. SCHELHORN, *Amoenitates literariae...* Francfort et Leipzig, 1725, t. IV, p. 354-355.

³ *De Sacro Conjugio*, fo. 1.

⁴ « *Nollem sicut nec unquam fui scortator esse, nollem etiam immunditias* » dans SCHELHORN, *Op. cit.*, p. 353. — Lettre dédicatoire au roi François I^{er}, *De Sacro Conjugio*, *Op. cit.*, fo. a 2 (v°).

⁵ V. *supra* p. 43 note 1. Ce pamphlet, dédié aux Franciscains eux-mêmes en mars 1523, ne fut imprimé qu'au mois d'août de la même année.

Lambert est né à Avignon vers 1485. Franciscus Lambertus Avinionensis, c'est ainsi qu'il signe ses œuvres selon la mode du temps et aussi parce qu'il aime faire savoir d'où il vient, regrettant sous un ciel brumeux son soleil provençal. Son père était secrétaire de la légation apostolique à Avignon ; suivant les conseils paternels et un penchant naturel pour la piété et les études, il entra comme novice au monastère des Frères Mineurs de l'Observance à l'âge de quinze ans et prononça ses vœux au bout d'un an et demi ¹. Aujourd'hui, une telle décision à un tel âge paraît prématurée. C'était la coutume alors : si un jeune homme pouvait se lier éternellement à une femme par les liens du mariage, pourquoi ne pourrait-il contracter ce mariage mystique avec le Christ au même âge ? Ainsi raisonnait-on. De plus, n'oublions pas que la vie active commençait quelque dix ans avant l'âge auquel nous sommes habitués aujourd'hui à voir les jeunes gens prendre des décisions importantes : une femme se mariait à quinze ans, se trouvait vieille à trente. Montaigne est nanti d'une charge de conseiller à la cour des Aides de Périgueux à vingt-deux ans ! Il faut dire aussi que le monachisme, comme le sacerdoce, était devenu une situation que beaucoup se résignaient à « prendre » sans se soucier d'aucun idéal de sacrifice ou de services à rendre : les jeunes moines d'alors, eux aussi, pensaient à « la retraite »... Ce n'est pas le cas pour Lambert, qui passa vingt ans environ sous la robe franciscaine. Après sa fuite (début 1522), il dit déplorer amèrement sa captivité « plus qu'égyptienne », mais il s'agit maintenant de faire œuvre de pamphlétaire et de placer tous les torts sur les autres. La confession publique diffère de la confession tout court notamment en ce point : c'est que celui qui se confie au public est, de ce fait, porté à se trouver des excuses ; il cherchera à accuser ses voisins ou un système, à déplacer le sens de la responsabilité du moi intérieur sur des boucs émissaires. La décision de rompre avec le passé ne fut certainement pas chez Lambert, à trente-cinq ans, un coup de tête ; elle a dû être longuement mûrie au cours de ses années de moinage. Dès son arrivée à Wittenberg, il voulut se justifier et publia ce que l'on appellerait aujourd'hui, en langage de journaliste, une lettre ouverte où il expose brièvement quelques-unes seulement des raisons qui le poussèrent à devenir un scandale pour tous les Français. Il y dit notamment :

Quand j'eus été appelé à l'exercice du saint ministère de la parole, je ne puis dire assez tout ce qu'ils me firent endurer de vexations, parce que je ne prêchais pas *selon leur gré*. Les populations entendaient la parole de Dieu et l'accueillaient avec avidité ; eux seuls comme des « serpents sourds » fermaient l'oreille à la voix du Très-

¹ *De Sacro Conjugio*, fo. a 5 (v°) — HERMINJARD, *Op. cit.*, n° 64, p. 118-119.

Haut. Ils disaient sur tous les tons que j'étais un *flatteur* et un *falsificateur* de la parole sainte ; ce que je ne pouvais leur accorder ¹.

Sans lire entre les lignes, on peut voir que l'origine de cette grave décision remonte vers 1507. C'est à dater du jour où il commença à prêcher qu'il eut maille à partir avec son ordre. Sa façon de concevoir la théologie selon des méthodes nouvelles, c'est-à-dire opposées aux méthodes précises et ardues de la scolastique et en s'inspirant d'un néo-paulinisme simpliste faisant aisément table rase de l'enseignement traditionnel, devait faire de lui l'objet de critiques sévères de la part de ses coréligionnaires ; mais il obtenait le plus grand succès auprès des foules et il s'adonna avec fougue à son ministère. Le drame de Lambert, on le comprend pleinement, si l'on apprécie le succès qu'il avait auprès de ses auditeurs, à qui il présentait la religion simplifiée qui *plaisait* alors, succès qui ne faisait que renforcer son enthousiasme pour le genre de prédication que nombre de ses frères devaient par contre trouver pour le moins hétérodoxe. Approbation d'un côté, censure de l'autre. En observantin convaincu, Lambert fut frappé de la piété de bien des laïques qu'il oppose à l'hypocrisie de bien des moines. Vers 1515, ce sera un lieu commun d'opposer le nom de moine à celui de laïque pour faire ressortir la piété chez le chrétien quel que soit l'habit ou la « profession ». Pour réagir contre le préjugé qui pesait sur son ordre, il est permis de supposer que notre cordelier se faisait conscience d'exagérer le contraste ; ces excès d'humilité ne pouvaient que lui attirer de vertes semonces de la part de son abbé. L'idée de sacerdoce universel, d'Eglise invisible devait paraître dans ses sermons : cette idée-là plaisait au public parce qu'elle le flattait.

En 1517 ou 1518, il fut nommé prédicateur apostolique ². Lui aurait-on confié cette charge s'il avait été en si grand désaccord avec son ordre ? Ce n'est pas possible : Lambert ne nous a donc pas tout dit, et il n'était pas encore en 1518 ce qu'il se targue d'être en 1523. Continuons tout de même cet essai de reconstitution psychologique. Si Lambert a été exposé au joachimisme encore populaire dans les milieux franciscains à la fin du Moyen âge, il devait être choqué de la richesse de l'Eglise, de celle de son couvent, de la sienne propre et il aspirait à voir surgir le règne de l'Esprit. En outre, le climat spirituel de la région d'Avignon tout chargé d'idées vaudoises le prédisposait à critiquer sévèrement le formalisme de la religion et particulièrement celui de son ordre. Prières jaculatoires, chants en chœur, génuflexions, bras croisés, autant de mimiques qu'il jugera peu à peu étrangères à l'Evangile tout autant que les cérémonies

¹ HERMINJARD, *Ibid.*, p. 120. Le texte latin complet, *Theologi rationes propter quas Minoritarum conversationem habitumque rejecit* (fév. 1523) se trouve dans SCHELHORN, *Op. cit.*, p. 312-324. C'est moi qui souligne.

² V. lettre de Berthold Haller à Zwingli (8 juillet 1522), dans HERMINJARD, *Op. cit.*, n° 53, p. 103.

les plus sacrées : dans son abbaye réformée, il n'est plus question de messe ni de sacrements, à plus forte raison de « beuglements » en chœur¹. Lambert méditait de plus en plus sur la « simplissime » parole du Christ, sur celle de saint François aussi. Toutes les règles instituées dans l'Eglise depuis les Apôtres et depuis saint François dans l'institution monastique lui paraissaient autant de barrières entre les membres de cette fraternité chrétienne qui ne doit être qu'une :

C'est pourquoi, ces maisons que je t'édifierai seront des écoles de mon Evangile ; tous ceux qui viendront à vous seront des hommes de l'Evangile, et il n'y aura entre vous rien qui vous sépare de la communauté de tous les autres croyants. Vous leur apprendrez ma très simple parole en toute douceur. Ceux qui partiront de vos monastères porteront avec eux l'érudition de mes paroles. Je veux qu'ils soient libres chez vous et non esclaves de quiconque. Qu'ils agissent en toute liberté, toujours en moi et par mon esprit. J'ai payé d'un grand prix cette liberté que doivent suivre les fils de Dieu².

Ainsi s'exprime Dieu lui-même parlant à saint François... par le truchement de Lambert paraphrasant saint Paul. L'Antéchrist a trompé saint François : Lambert ne peut croire que la règle franciscaine, si contraire à l'Evangile, dit-il, soit de ce grand saint, qu'il ait pu créer des sectes des deux sexes se distinguant par l'habit et par des traditions d'invention humaine de la communauté des chrétiens. Comment le Pape a-t-il pu perpétrer cette tromperie ? Saint François, comme tant d'autres pendant tant de siècles, Lambert y compris, a été séduit par le Pape³. L'hostilité du public à l'égard des ordres mendiants fut contagieuse, on le voit, et beaucoup y succombèrent. Dès les débuts, les idées « nouvelles » furent à des degrés différents adoptées par maints moines, qui comptent aussi parmi les premières victimes de la Réforme. Le fait est très significatif. Ne nous étonnons pas non plus de voir le nom de saint François d'Assise associé aux idées de réforme, car la légende, chez les spirituels de l'Observance, voulait que la règle initiale eût été révélée au saint tout comme l'Evangile l'avait été aux Apôtres⁴.

¹ *In regulam minoritarum*, cap. XII et XIII, fo. f-f 4.

² *Ibid.*, f. b 7 (v°) — v. aussi cap. XIII, fo. f 5.

³ V. Lettre à François I^{er} dans le *De Sacro Conjugio*, fo. b-b 6 et *In regulam...*, fo. b 7 et cap. II, fo. c-c- (v°).

⁴ « Vide nunc, obsecro Lector charissime, quam aperte sancto Francisco jussert Dominus, non ut sectam inchoaret, sed ut pene calcatum sermonem Evangelicum faceret purissime observari, et omnes eius domus scholae essent, non superstitionum, murmurum, ululatum, ceremoniarum, obolusorum, hypocriseosque sed amabilissimae sinceritatis et veritatis » *In regulam...*, fo. b 7 (v°).

« St François écrivait dans son *Testament* : « Après que le Seigneur m'eut donné des frères, personne ne me montrait ce que je devais faire, mais Il me révéla que je devais vivre suivant la forme du saint Evangile, et je la fis écrire en peu de mots et simplement, et le Seigneur Pape me la confirma. »

Nous n'avons plus le texte de cette toute première règle, approuvée verbalement par Innocent III en 1209. *Dictionnaire de Théologie Catholique*, art. *Frères Mineurs*, t. VI 1, 1924, col. 811-812.

Les écoles monastiques, telles que les conçoit Lambert, sont donc des séminaires où seront formés les « évêques » et les « diacres », futurs « prophètes » de l'Evangile. Par évêque, Lambert entend le ministre chargé de la direction spirituelle d'un groupe de fidèles et d'ailleurs choisi par eux et révoquable aussi par eux ; sa fonction principale est d'expliquer la simple parole de Dieu et de prophétiser, c'est-à-dire de prêcher. Le diacre s'occupe des détails matériels, au besoin sert de secrétaire¹. Lambert a exposé pour les couvents de femmes un projet analogue à celui qu'il avait formulé pour les hommes : évidemment (et ici on ne peut s'empêcher de penser à ce malicieux Rabelais, qui faisait de Thélème une université où jeunes gens et jeunes filles parés de riches costumes cultivent ensemble le néo-platonisme amoureux et l'évangélisme érasmien)

elles seront séparées des hommes tant qu'elles demeureront au couvent, pour qu'elles ne fassent rien de répréhensible. On leur prêchera que si elles n'ont pas le don de chasteté, elles ne peuvent rester au couvent ; qu'elles en sortent librement et cherchent un mari, car il vaut mieux se marier que brûler².

Je suppose que ces institutions n'étaient pas destinées à garder longtemps de jeunes pensionnaires... La question de la chasteté a beaucoup inquiété Lambert. Il est cependant resté chaste jusqu'à son mariage et cette virginité lui est apparue comme un état de péché. Il a laissé sur ce sujet des confessions d'une franchise étonnante pour l'époque, je dis bien confessions, au sens sacramentel du terme, confessions qu'avant 1522 il faisait dans le silence du confessionnal et que maintenant il livre au public :

Autrefois on me croyait très heureux parce que j'étais sans charge de famille, sans les soucis qu'apporte la vie conjugale. Partout où j'allais, on me donnait, à moi et à ceux qui m'accompagnaient, plus qu'il ne fallait. Je faisais lecture des Saintes Lettres, et moi, impie, je les expliquais à mes frères assoiffés de la vérité. Leur générosité était très grande pour moi. Toutefois, je brûlais toujours quoique les autres ne le sussent pas ; ils auraient eu alors une toute autre opinion de moi³.

Voilà une phrase qui en dit long. Bien sûr, il y avait des abus dans l'Eglise, les monastères n'étaient pas ce que Lambert et bien d'autres avec lui auraient voulu qu'ils fussent, mais là n'est pas la vraie cause de sa défection. Elle provient du problème épineux de la Foi et de la Grâce que de bons chrétiens de la trempe de Lefèvre d'Etaples se posent dans le cadre d'une religion intérieure dégagée de toute cérémonie, même des sacrements, de cette religion du chrétien seul face à lui-même qu'Erasme avait lancée et mise à la mode avec

¹ *In regulam...*, cap. xv, fo. f 6-g 5 — *De Sacro Conjugio*, fo. a 5 (v°).

² *In regulam...*, cap. ix, fo. e.

³ *De Sacro Conjugio*, fo. h 4 (v°).

l'Enchiridion, en créant un culte des intentions cachées : c'est ce culte des intentions cachées qui obsède de plus en plus notre franciscain. Et il en est arrivé à cette conclusion : « Si tu es chaste par l'esprit, tu seras toujours chaste de corps ; *le contraire n'est pas vrai* ¹. » N'est pas chaste qui n'est pas chaste d'esprit ; or, personne ne peut être chaste d'esprit, donc la chasteté est impureté, pharisaïsme. Le vœu de chasteté est donc un vœu contre Dieu et contre la nature dont Dieu nous a pourvus. Comme Lambert a dû triturer ces idées en lui-même et rechercher dans les autres, chez ses confrères, la preuve de leur chasteté ! Étaient-ils « vraiment » chastes ou bien faussement chastes comme lui ? Il a scruté le visage des moines, notamment et sait par expérience qu'il n'y en a aucune de chaste devant Dieu :

Quelle est celle d'entre vous qui au cours de sa carrière n'a parfois désiré un homme ? qui n'a pas été impure ? qui de vous n'a regretté d'avoir prononcé des vœux quand vous voyiez que vous ne pouviez tenir vos promesses ?... Rien à faire. Vous ne pouvez le nier, vous êtes tentées, on le voit.

Si Lambert avait écrit en français de tels passages, on aurait certainement fait de lui un des écrivains les plus connus du seizième siècle ².

Des trois vœux, le seul qui soit réellement une pierre d'achoppement pour le nouvel évangéliste c'est le troisième, celui de chasteté : « Je n'étais pas vraiment chaste aux yeux de Dieu parce que dans mon âme je ne cessais de brûler ³. » La règle, ce n'est pas contre la règle elle-même qu'il en a, c'est contre ce qu'on appelle alors, en bloc, les traditions, ces créations des hommes qui ne se trouvent pas verbatim dans le Nouveau Testament. « Esset forsan tolerabile, aut saltem non tam damnabile, si praeter regulam, fere infinitae constitutiones non ponerentur ⁴. » Il confondra peu à peu — sous l'influence d'Erasme sans doute, qui après tout est membre de sa fraternité bien qu'Augustin, et le plus célèbre de tous les moines avant l'apparition de Luther — il confondra piété et théologie. Cette confusion le mènera à croire, comme tant d'autres, que saint Paul avait prédit la venue de ce nouveau pharisaïsme dans la première épître à Timothée. Luther, dont il a possédé et lu les livres, le persuadera enfin que le règne du Pape est celui de l'Antéchrist

¹ *Ibid.*, fo. g (v°).

² *In regulam...*, fo. c 2 (v°). Le *Commentaire sur la Règle des Franciscains* fut traduit et publié dès 1525. Lambert se plaint du traducteur qu'il accuse d'avoir tronqué et corrompu le texte. Il s'agit vraisemblablement d'une traduction en français. v. *De Sacro Conjugio*, fo. o 9. Cette traduction, perdue aujourd'hui, n'est pas la *Déclaration de la règle et estat des Cordeliers composée par ung jadis de leur ordre et maintenant de Jesus Christ*, s. l. 1542, in-12°, cataloguée à la Bibl. nat., Paris, sous le nom de Lambert.

³ *De Sacro Conjugio* — fo. a 2 (v°).

⁴ *In regulam...*, fo. g 6 (v°) — « Nolo autem ut veritatis hostibus forsan videbitur evertere ordinem sed confusionem », *ibid.*, fo. a 7 (v°).

et que les fidèles ont tous été aveuglés pendant quinze cents ans ¹. Mais, ne l'oublions pas, Lambert a été un moine zélé de l'observance, plus sévère pour lui-même et ses frères qu'il ne l'aurait fallu ² ; il a été un rigoriste impétueux, si sûr de la perfection de sa vocation qu'il avait demandé à entrer chez les Chartreux ³, l'ordre qui avait alors la meilleure réputation à cause de la sévérité de sa règle et surtout parce que les Chartreux ne quittaient jamais leur retraite et ne donnaient ainsi aucune prise à la critique. Si l'on avait accédé aux désirs de Lambert, il y a de grandes chances que son nom ne fût jamais passé à la postérité.

J'ai essayé de dévoiler l'anxiété qui a bouleversé Lambert afin de mieux saisir son idée de réforme des monastères. Notre curiosité voudrait qu'il nous renseignât plus explicitement sur ses années de moinage ; ce qu'il a écrit porte la couleur de la fureur évangélique qui s'empara de lui après son départ, celle aussi des tribulations par lesquelles il eut à passer d'Avignon à Wittenberg ⁴. Mais, je l'ai déjà dit, le document que nous souhaitons n'existe pas. Il faut nous satisfaire de prudentes supputations et tenir compte des boursouflures propres aux pamphlets.

Un mot encore sur cette abbaye rénovée : y seront instruits dans la parole de Dieu jeunes gens et jeunes filles, les futurs fidèles éclairés de l'église nouvelle que Lambert veut réaliser. Cet enseignement sera fait en langue vulgaire et les élèves apprendront au moins à lire, très probablement dans le texte sacré traduit dans la langue maternelle ⁵. Rien n'y sera enseigné que l'Evangile et un métier, car Lambert est persuadé que la science des hommes, la philosophie, quelle qu'elle soit, aristotélicienne ou platonicienne, a corrompu la pureté de l'âge apostolique ⁶. On lui fera d'ailleurs grief de cette attitude intransigeante ⁷. Ces écoles ont pour mission principale de préparer la jeunesse à la vie conjugale dont Lambert se fait une idée aussi haute qu'extravagante : la lecture commentée des épîtres de saint Paul occupera une grande place dans le programme de cette institution. Est-ce tout ? En comparaison de l'activité débordante, intellectuelle et physique des fidèles de Thélème, le curriculum de Lambert nous paraît bien restreint, disons le mot :

¹ *De Sacro conjugio*, Positio xxx, fo. h 8.

² V. *supra* p. 49, note 1 ; SCHELHORN, *Op. cit.*, p. 321.

³ *Ibid.*, p. 319-320. « Testificor autem coram domino, quod nunquam eos (les Franciscains) reliquissem, si salva veritatis evangelicae libertate, apud eos manere potiussem... » *Ibid.*, p. 323.

⁴ V. les lettres publiées par HERMINJARD, *Op. cit.* passim et SCHELHORN, *Op. cit.*, p. 325 sq.

⁵ Les vues de Lambert sur l'étude des langues dans le dessein d'apprendre ou d'enseigner la parole divine se trouvent dans ses *Commentarii de prophetica, eruditione et linguis...*, Strasbourg, 1526, réédités à Helmstadt, 1688, in-4°, p. 34.

⁶ *Ibid.*, p. 50 et *De Sacro Conjugio*, fo. b 5 (v°).

⁷ V. la lettre de Lambert publiée en appendice à l'opuscule de G. VOCKERODT, *Exempla sincerorum evangelicae veritatis confessorum...* Gotha, 19 sept. 1717, in-4°.

bien monastique. Il suffit à Frère Lambert, qui sait par expérience que cette école pré-maritale est la meilleure école du citoyen, lequel doit d'abord faire ses preuves comme bon père de famille. Idée qui aura grand succès au xvi^e siècle. C'est aussi une vraie école de religion que la vie conjugale où « l'évêque »¹ fait parmi les siens l'apprentissage de son apostolat. Remarquons aussi l'organisation démocratique de ces institutions où le conseil des anciens veille jalousement sur la liberté évangélique des élèves, conseil à son tour étroitement surveillé par la communauté des fidèles. Lambert crée une échelle de pouvoirs interdépendants parce qu'il tient à supprimer ce qui lui est apparu comme despotique et arbitraire dans la puissance accordée aux abbés et aux chapitres. A la place de l'abbé, un président élu ; à la place de chapitres, un conseil des anciens. Et par anciens, Lambert n'entend pas seulement des vieillards mais tout aussi bien des jeunes, dignes de ces fonctions². Mais dans ces monastères rénovés, où il y aura tant de jeunes fidèles, il faudra bien se lever et manger à heure fixe, créer un règlement ; bien que nous supposions que tous ces élèves aient été d'abord religieusement triés sur le volet évangélique, il faudra trouver (inventer) une façon de se comporter uniforme, peut-être même créer un uniforme sombre et d'autres « constitutions » faites de mains d'homme. Nous pourrions nous amuser à poser ces questions à notre cordelier qui, pas plus que Rabelais, n'a voulu ni pu entrer dans le détail de l'organisation de ces cloîtres réformés.

Pourtant, l'abbaye de Lambert n'est pas une idée en l'air comme Thélème ; même si elle n'a jamais été réalisée, elle était bien réelle dans son esprit. Serait-ce lui qui aurait fait prendre cette idée au sérieux à Mélanchton qui la proposait officiellement, lors de la Confession d'Augsbourg, et la présentait à François I^{er} en 1535, au moment des tentatives de rapprochement entre protestants et catholiques ? Pour rendre ce projet plus tentant, Mélanchton faisait habilement ressortir les difficultés que l'on avait alors à recruter des prêtres et insistait sur la réforme des monastères qui, disait-il, devaient redevenir ce qu'ils étaient primitivement, des « libera collegia » et « scholae sacrarum literarum et aliarum disciplinarum »³. Rabelais était certainement au courant de ces négociations⁴ ; on voit donc l'à-propos

¹ *De Sacro Conjugio*, fo. h (v^o)-h 2. — *In regulam...*, cap. xv, fo. f 6-g 5.

² *In regulam...*, cap. xiv, fo. f 5-f 6.

³ *Operum omnium reverendi viri Philippi Melanthonis*, Wittenberg, in-folio, 1580, t. I, fo. 35-37 et J. LE PLAT, *Monumentorum ad historiam Concilii Tridentini...*, t. II, p. 785-787.

⁴ D'autant plus qu'il vivait, depuis le début de 1534, dans l'entourage de Jean du Bellay dont il était médecin. Ce prélat, ainsi que son frère Guillaume, chargé par le roi de France des négociations auprès des protestants d'Allemagne, favorisait la politique de concorde. V. V. L. BOURRILLY, *François I^{er} et les protestants. Les essais de concorde en 1535* (extrait du *Bulletin SHPF.*, juillet et août-septembre 1900), p. 13 et 17 ; et Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1523, Paris, 1905, p. 173-213.

de la conclusion du *Gargantua* (oct. 1534) qui introduit les préoccupations d'actualité dans le rêve de Frère Jean et prépare ainsi l'opinion publique française à une transformation de l'institution monastique. Cette transformation n'est rien de moins qu'une laïcisation, et c'est là le seul point de comparaison que nous pourrions établir entre Thélème et les *Ecoles des Fidèles et de la Parole Sainte*. Ces deux institutions n'en demeurent pas moins « franciscaines », mais celle de Rabelais l'est à rebours¹.

E. V. TELLE.

¹ Plattard devinait juste lorsqu'il écrivait en 1912, à propos de l'abbaye de Thélème : « Cette abbaye de Cocagne, il est fort probable qu'avant Rabelais bien des moines l'avaient rêvée. Il ne serait sans doute pas impossible de découvrir dans leurs écrits quelque fantaisie procédant d'une « religion » instituée au rebours des « religions » ordinaires. » *Gargantua*, éd. critique, p. p. A. Lefranc, t. I, p. cii. Bien que Thélème ne doive rien à Lambert, nous pouvons nous demander si Rabelais a lu les livres du franciscain apostat. Très vraisemblablement, oui. Lambert n'était pas un inconnu en France, surtout depuis que son *Commentaire sur la règle des Franciscains* avait été saisi chez le chevalier de Berquin (printemps 1525) en compagnie d'autres livres d'Erasme, Luther, Mélanchton, Carlstadt. V. DUPLESSIS D'ARGENTRÉ, *Collectio judiciorum de novis erroribus...*, t. II 1, p. 42. Je rappelle que Lambert mourut de la peste le 18 avril 1530, v. HERMINJARD, t. II, p. 244, note 24.

ANTOINE RABELAIS,

AVOCAT À CHINON

Voici une analyse du texte de la sentence que nous publions plus bas. Elle concerne la seigneurie de Velor (Indre-et-Loire) : René de Bastarnay, âgé de dix ans, petit-fils d'Ymbert de Bastarnay, le célèbre conseiller et favori de Louis XII, seigneur du Bouchage en Dauphiné, de Montrésor et de Beaumont en Véron (Touraine), décida en février 1523, par le conseil de ses tuteurs (René, bâtard de Savoie, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et grand-maître de cet ordre, et Jacques de Beaune, le financier bien connu, baron de Semblançay en Touraine), d'opérer le retrait féodal du manoir et fief de Velor, au terroir de Beaumont en Véron, joli petit manoir du x^ve siècle, qui existe encore. Ymbert de Bastarnay, le grand-père, n'intervint pas en personne, car il devait mourir quatre mois plus tard, le 12 mai 1523. Né en 1438, impotent, il ne bougeait plus de son château de Montrésor et y surveillait l'éducation du dauphin de France, François, né en 1518.

La fortune des Bastarnay devait être telle que les tuteurs du jeune René profitaient de toutes les occasions pour transformer en biens-fonds ses avoirs en espèces et pour arrondir ses possessions, en Touraine comme en Dauphiné. Précisément, le château de Velor venait d'être vendu, dit notre sentence, par René de Faye, seigneur de Marçay, à Charlotte de la Haye, au prix de 3000 l.t. Le vendeur, dont il n'est jamais question par la suite, était René de Faye, seigneur de Marçay près de Richelieu (Indre-et-Loire), connu comme seigneur de ce lieu depuis 1505, et resté parfaitement obscur. L'acquéreur, Charlotte de la Haye, dame de Bournan, n'est pas connue parmi les seigneurs de Bournan, lesquels n'existent pas puisque Bournan appartenait à l'abbaye de Carmery. Elle ne figure pas davantage parmi les femmes des seigneurs de la Haye-Descartes en Touraine, ni parmi les filles cadettes de la maison de Sainte-Maure, qui auraient pu épouser des seigneurs de la Haye. Par contre, on connaît une Charlotte de Sainte-Maure, épouse de Guy de Laval, et mère de Pierre de Laval, seigneur de la Haye-Descartes en 1507. Il est impossible que Charlotte, dame de la Haye en 1523, soit entrée par mariage dans la branche aînée des barons de Laval — elle ne figure pas,

en effet, parmi les trois femmes de Guy XVI de Laval, l'un des meilleurs capitaines de Louis XII, qui finit en 1531 comme amiral et gouverneur de Bretagne, c'est donc aux branches cadettes et mal connues de la famille de Laval qu'elle pourrait appartenir. Mais, même en l'absence d'une explication suffisante, le fait, pour l'acquéreur de Velor, de porter le nom de la puissante famille de la Haye nous interdit d'y voir un personnage de rang inférieur.

En face de la volonté de retrait des Bastarnay, Charlotte de la Haye ne pouvait songer à conserver son acquisition. Le retrait féodal dépendait uniquement du bon vouloir du seigneur dominant, c'est-à-dire des Bastarnay eux-mêmes. La Cour qui devait en décider était présidée par un fonctionnaire des Bastarnay, le sénéchal de Beaumont en Véron. Il est possible seulement que Charlotte de la Haye ait songé à user des finesses de la procédure. Elle fit appel à deux avocats : le premier est Antoine I Rabelais, « licencié es loix », et connu en 1505 comme doyen des avocats au bailliage de Chinon. Il devait mourir en 1534¹. Le second est Antoine Ribot le Jeune, qui n'a pas laissé de traces dans les histoires et armoriaux de Touraine.

La partie adverse, celle de René de Bastarnay, était puissamment défendue : par la personnalité de ses tuteurs d'abord, quoique ceux-ci ne comparussent pas en personne. En ce qui concerne le premier de ceux-ci, « Messire René, bastard de Savoie, grand maître de l'ordre du S^t Esprit », on sait de quelle faveur jouissait Ymbert de Bastarnay le père auprès de Louise de Savoie, mère de François I^{er} ², tout comme Semblançay d'ailleurs, qui, même lors de sa disgrâce et condamnation à mort (1527), ne fut jamais abandonné par Ymbert — ce dernier perdit même, lors de la liquidation des affaires de Semblançay, une importante créance en argent ³. Louis XII, grand protecteur des Bastarnay, donnait le nom de « mon oncle » au bâtard de Savoie, fils de l'un des ducs (Philippe II ou Philippe III), frère ou cousin de Louise, reine de France. Il donna en 1537 sa fille Isabeau en mariage au dit René de Bastarnay, son pupille ⁴. L'ouvrage de Bernard de Mandrot contient de nombreuses lettres adressées à Ymbert de Bastarnay, tant par lui que par Semblançay. On peut présumer du zèle qu'il mettait en 1523, lorsque le jeune René n'avait encore que dix ans, à défendre ses intérêts, sinon à comparaître en personne pour l'affaire de retrait féodal qui nous occupe.

L'autre tuteur de René de Bastarnay, Jacques de Beaune, bourgeois de Tours puis baron de Semblançay, est célèbre à Tours tant

¹ *Généalogie de la famille Rabelais* par H. GRIMAUD, in *Revue des Etudes rabelaisiennes*, t. IV. Voyez aussi les textes concernant Antoine Rabelais, p. p. Robert MARI-CHAL, *Rabelais à l'Île-Bouchard* in *Mélanges Lefranc*, p. 191-193.

² B. DE MANDROT, *Ymbert de Bastarnay*, Paris, 1886, p. 250, n. 1.

³ *Id.*, p. 255-256.

⁴ CARRÉ DE BUSSEROLLES, *Dict. hist. d'Indre-et-Loire*, 1880, p. 325.

par son hôtel, dont il subsiste des restes, que par sa baronnie de Semblançay. Grand pourvoyeur d'argent du roi pendant ses guerres en Italie, il gérait, à côté du Trésor royal, la fortune de Louise de Savoie elle-même¹. En 1523, c'était l'homme le plus puissant de France, jusqu'à ce que l'année suivante, Louise de Savoie ait précipité sa débâcle en lui réclamant restitution de sa vaisselle, puis d'un prêt prétendu de 600.000 livres. Ayant deux domiciles en Touraine, l'un à Semblançay, l'autre à Tours, il avait été facile à Jacques de Beaune Semblançay de préparer cette affaire de retrait féodal, d'influencer le sénéchal de Beaumont en Véron et ses assesseurs, lesquels n'avaient d'ailleurs qu'à appliquer la coutume. Quelle pouvait être l'autorité de Charlotte de la Haye en face d'une coalition aussi puissante ?

Résidant sans doute à la Haye-Descartes, plus près de Chinon et du pays du Véron, elle essaya d'user du crédit que pouvaient avoir deux avocats de Chinon, non pas auprès du sénéchal de Beaumont nommé par René de Bastarnay, mais auprès du bailliage royal de Chinon auquel revenait l'appel de la cause, si tant est qu'une telle affaire eût pu aller jusqu'en appel. C'était un grand honneur pour Antoine Rabelais, avocat à Chinon, de soutenir une cause désespérée contre de puissants adversaires.

L'argumentation des parties a été reproduite par notre sentence avec un soin qui prouve combien le sénéchal de Beaumont pouvait craindre des réclamations ultérieures. La tactique de Charlotte de la Haye et d'Antoine Rabelais fut d'abord de refuser le remboursement du prix des mains du seigneur dominant. Mais celui-ci avait beau jeu d'en exiger la consignation en les mains de son propre sénéchal. Alors, Antoine Rabelais n'eut plus qu'à ergoter sur la valeur des pouvoirs et procurations donnés par René de Bastarnay, sinon à ses tuteurs, du moins à trois personnages secondaires : Gilles le Chesne, procureur général de sa seigneurie du Bouchage (que faisait-il donc si loin du Dauphiné ?), Jehan le Jeune, procureur fiscal de sa seigneurie de Beaumont en Véron, et André Cyret, prêtre, receveur de la même seigneurie. Leur présence était indispensable, puisqu'ils étaient chargés d'apporter en écus d'or soleil le prix de 3000 livres tournois, plus les frais, prélevé sur les revenus de la seigneurie de Beaumont en Véron. Antoine Rabelais s'en prit à eux fort habilement, prétendit que les lettres de provision de leur office n'étaient pas valables à titre de procuration générale. Il essaya de gagner du temps et exigea un « pouvoir spécial » pour le retrait féodal de la terre de Velor. Claude Binet, avocat de René de Bastarnay, « disait au contraire », dit notre texte. Les procureurs des deux seigneuries du Bouchage et de Beaumont et le receveur de Beaumont, qui n'avaient aucune procuration spéciale, prétendirent, dit-il encore,

¹ A. SPONT, *Semblançay, la bourgeoisie financière au début du XVI^e s.*, Paris, 1896, p. 206-208.

que les lettres de nomination du bâtard de Savoie et de Jacques de Semblançay comme tuteurs pouvaient en tenir lieu. Ces lettres, passées au Châtelet de Paris le 6 juillet 1523 (v. st.), c'est-à-dire une dizaine de mois auparavant, donnaient une procuration générale « ad lites » à Ysaac Maron (qui n'était pas là) et audit Le Chesne.

Voilà pourquoi ce dernier était venu de la terre du Bouchage en Dauphiné jusqu'en Touraine !

Comme cette procuration n'était pas encore assez « spéciale », le sénéchal de Beaumont, voulant éviter à son seigneur des formalités gênantes ou une simple perte de temps, admit alors que l'on pouvait considérer comme procuration deux lettres missives écrites aux dits procureurs et receveurs par le Bâtard de Savoie le 21 février 1524 (a.st.) et par Jacques de Semblançay, le 20 février même année. Cette fois, Antoine Rabelais ne discuta plus et sa cliente se dérangea sans doute elle-même pour recevoir le remboursement du prix.

L'intérêt de ces lettres missives est d'indiquer où se trouvait le bâtard de Savoie deux jours auparavant — à Saint-Laurent-des-Eaux, en Loir et Cher. Quant à Jacques de Semblançay, il écrivait de Notre-Dame de Cléry, en Orléanais. Ils suivaient de près la moindre affaire, ils mobilisaient à grands frais beaucoup de monde pour venir à bout des moindres vellétés de résistance. Mieux encore, ils choisirent un nouvel avocat à Tours, alors que leurs procureur fiscal et receveur pouvaient suffire. Le Chesne, procureur de la seigneurie du Bouchage, affirma par serment être venu jusqu'à Tours (ce qui n'était pas nécessaire pour une personne séjournant à Montrésor). Là, il prit à gages, dit-il, un avocat du bailliage de cette ville, et non des moindres : Jehan Binet, peut-être celui qui fut maire de Tours en 1524 et construisit le célèbre château de Valmer à Chançay sur Brenne (Indre-et-Loire).

Tant de précautions font grand honneur à leurs adversaires : Antoine Rabelais et Antoine Ribot le Jeune, simples avocats au bailliage de Chinon.

En conclusion, la sentence dont nous publions le texte dans sa presque intégralité prouve :

1^o Que le père de Rabelais n'était pas un petit avocaillon de province, mais un avocat fort apprécié et probablement riche. C'est lui qui prend la parole dans l'acte, et jamais Ribot, son coadjuteur. Dans son étude, M. Robert Marichal avait déjà montré que dès 1524 (a.st.), il était, comme doyen des avocats, assesseur du lieutenant du bailli de Touraine à Chinon.

2^o Que François Rabelais, qui exerça sa verve contre les chicanous, était fils de chicanous, ce que l'on sait. Mais on ne savait pas assez qu'il leur devait son bien-être et peut-être un peu de son talent.

L'histoire du manoir de Velor n'offre après 1524 rien de particulier. Les Bastarnay ne le conservèrent pas plus tard que 1598. Il passa ensuite aux Bourbon-Montpensier, seigneurs de Champigny sur Veude, puis aux Launay de Razilly dont les derniers descendants firent don de leurs archives au département d'Indre-et-Loire en 1904.

J. MASSIET DU BIEST.

SENTENCE DU 25 FÉVRIER 1524 (N.ST.)

A tous ceux qui ces presentes [verront], Jehan Gourdault, licencié es loix, sénéchal de la terre et seigneurie de Beaumont en Verron, salut. Savoir faisons que ce jour d'huy 25^e jour de febvrier l'an 1523, se sont comparuz et portez par devant nous, en la maison de Painperdu¹, près le dit lieu de Beaumont, dame Charlotte de la Haye, dame de Bournan, en sa personne et compagnie de honnestes messire Anthoine Rabellays, licencié en loix, et Anthoine Ribot le Jeune, bachelier en loix, conseillers de ladite dame, — et hault et puissant Seigneur Messire René, bastard de Savoye, chevalier de l'ordre², grant maistre de France et Messire Jacques de Beaune, chevalier, baron de Saintblançay³, tuteurs et curateurs de hault et puissant René de Bastarnay, seigneur du Bouchaige, de Montrésor et dudit Beaumont, comparant par honorable personne Gille Chesne, procureur général dudit seigneur du Bouchaige, Jehan le Jeune, procureur fiscal de la dite seigneurie de Beaumont, et messire André Cyret, prestre, recepveur ordinaire d'icelle, procureurs desdits grant maistre et seigneur de Saintblançay, esdits noms, aussy en leurs personnes, accompagnez de honorable homme Maistre Jehan Binet, licencié es loix, advocat pour le Roy à Tours, en l'assignation qu'ils avoient à huy par devant nous en la maison de Painperdu, pour exécuter certain retrait de retenue et prinse par puissance de fief des choses acquises par la dicte dame Charlotte de la Haye, de René de Faye, seigneur de Marçay, pour raison de la Seigneurie de Vellort, et mesmement de ce qui estoit tenu dudit fief et Seigneurie de Beaumont, ventillez par ci-devant par la dicte dame ou son procureur à la dicte somme de trois mil livres tournois. Après lesquelles comparussions, ladite dame Charlotte de la Haye, parlant par la bouche du dict Rabellays, a dit et déclaré par cy devant elle ou son procureur pour elle avoir ventillé les choses estant dudit fief de Beaumont contenues en la vendicion de la dicte Seigneurie de Vellort à la somme de trois mil livres, et que déclaration avoit esté faicte à sondict procureur par ledict Le Jeune, procureur de ladite Seigneurie, que ledict Seigneur de Beaumont vouloit prendre les dictes choses tenues de sa dicte seigneurie par puissance de fief. Au moyen de quoy, lui avoit esté par nous baillé assignation à ce jour d'huy pour veoir recepvoir ladite somme...

À quoy, de la partie desdits seigneur grant maistre et Seigneur de Saintblançay, esdits noms, a esté dit par ledict Binet, conseil,

¹ Painperdu, autre manoir du xvi^e s., aujourd'hui détruit, à Beaumont en Véron.

² De l'ordre du Saint-Esprit.

³ Corr. : Semblançay (I.-et-L.).

que ledict Chesne, le Jeune, procureur fiscal, et ledict Cyret, recepveur ordinaire de ladicte seigneurie, sont prestz de baillez les deniers, à quoy lesdites choses ont esté ventillées, montant la somme de troys mil livres tournoys, protestant de venir par repetition du tropst ventillé, aussi pour les fraictz et mises raisonnables de l'exécution dudict retraict. Et de fait, les dits Chesne, Le Jeune et Cyret, esdits noms, ont offert et descouvert la somme de quinze cent escuz soleil en or, lesquels ont esté comptez et nombrez en nos présences, ensemble la somme de vingt escuz soleil pour les fraictz et mises, disant ledict Binet que ladicte dame aprove ledict Le Jeune à procureur fiscal de la dicte seigneurie de Beaumont, ensemble le dict Cyret recepveur, et que par devant nous, ledit Le Jeune, appelé comme procureur, et led. Cyret, receveur ou procureur pour elle, a exhibé le contract de la vendition dont est question et ventillé à la dicte somme de troys mil livres tournoys. A la huytaine ensuivant, a sommé et requis lesdits procureur et recepveur de declairer s'ils vouloient prendre les dictes choses par puissance de fief, et que luy feust declairé par le dit Le Jeune, procureur. A moyen de quoy fut par nous baillé assignation du consentement des parties à huy pour executer ledict retraict par quoy, en ce faisant, auroit la dicte dame aprové les dits Le Jeune et Cyret procureur et recepveur de la dicte seigneurie, et n'estoit besoin d'avoir procuration ou pouvoir especial quant à faire ladicte prinse par puissance de fief, mesmement qu'il estoit question du bien et utilité du mieux de la partie de la dicte de la Haye.

Parlant comme dessus, a esté dict qu'il ne suffisoit et qu'il falloit procuration ayant pouvoir especial quant ad ce, et qu'il aparoist de curatelle desdits curateurs, autrement n'estoit tenu prendre lesdits deniers et fraictz, ledit Binet disant le contraire. Et néanmoins lesdits Le Chesne, le Jeune et Cyret, esdits noms, ont informé par davant nous en la présence de la dite de la Haye et sesdits conseils de la curatelle desdits le grant maistre et seigneur de Saintblançay, passée soubz les sceaulx de la prévosté de Paris du sixiesme jour de juillet l'an 1523, signée P. Lormier, scellée en double queue de cire vert, plus d'une procuration passée sous lad. prévosté de Paris, dud. sixiesme jour de juillet 1523, signée Lormier et scellée en queue double de cire vert, par laquelle appert que lesdits seigneurs le grant maistre et seigneur de Saintblançay, comme tuteurs et curateurs dudit René de Bastarnay, mineur d'ans, seigneur du Bouchaige, ont constitué leurs procureurs généraux lesdits Le Chesne, Ysac Maron et autres « ad lites », et par especial pour reprendre ledit procès audit nom, au lieu de feu Ymbert de Bastarnay, père dudit mineur, et povoir se substituer ung ou plusieurs procureurs.

Oultre, ledit Le Chesne a dit et declairé par la bouche dudit Binet que par mandement et lettres missives desdits sieurs grant maistre et seigneur de Saintblançay, il avait charge de ce trouvez à leur assignation, ensemble d'apportez deniers pour faire lesdites retenue et prinse... Et pour en informez, a présenté lettres des dictz seigneurs grant maistre du vingtiesme de ce présent moys de febvrier, escriptes à Saint-Laurans des Eaux¹ ensemble dudit Seigneur de Saintblançay, dudit vingtiesme jour dudit moys escriptes à Cléry², adressantes lesdites lettres audit Le Chesne, ainsi comme nous est apparu sur le doux desdites lettres.

¹ Saint-Laurent-des-Eaux, près de Beaugency (Loir-et-Cher).

² Cléry (Loiret), célèbre par la collégiale Notre-Dame, fondée par Louis XI.

Les quelles lettres missives, curatelle et procuration ont esté consignées et leues à la dicte dame de la Haye, ensemble à ses dicts conseils, offrant faire ratifiez la dite retenue auxdits curateurs dedans troys sepmaines, disant ledit Binet que, en ce faisant lesdits Chesne, Le Jeune et Cyret avoient informé de leurs povoirs à suffire, combien qu'ilz ne feussent tenuz ce faire.

La dite la Haye disant le contraire, et qu'elle n'estoit tenue prendre lesdites deniers pour les causes que dessus, à moyen duquel reffus lesdits Le Chesne, Lejeune et Cyret, es-noms que dessus, ont dépesché, baillé et compté la somme de quinze cent escus d'or soleil, et icelle consignée entre nos mains en présence de la dicte de la Haye et sondit conseil, requis lesdites choses tenues de ladicte seigneurie de Beaumont... estre par nous déclairez et adjudgées appartenir par retraict féodal auxdits curateurs esdicts noms que dessus, en deffaute qu'ils ne vouldroient comparoitre et prendre lesdits deniers. Et oultre, ont consigné entre nosdites mains la somme de vingt escus soleil pour les dictes mises et fraictz, si tant ce peuvent monter, offrant pour le surplus si plus grandes mises se trouvoient.

Ce faict, lesdicts Rabbelay et Ribot, conseil de ladicte de la Haye, ont declairé que ladicte de la Haye vouloit prendre les dicts deniers et requis que lesdicts le Chesne, le Jeune et Cyret, ayent à fournir de ratification desdits curateurs ou de l'un d'eux de la dicte prinse par puissance de fief, ensemble les dicts frais et mises raisonnables, tels qu'ils seraient par nous tauxés sur certaine declaration qu'ils nous ont présentées, ce qui a esté accepté par les dicts Chesne, le Jeune et Cyret esdicts noms.

A moyen de quoy, avons baillé la dicte somme de quinze cens escus consignée entre nos mains et la dicte somme de vingt escuz pour les fraictz audit Le Chesne, lequel ad ce présent a baillé, solu et payé à la dicte dame, aussi ad ce présente, la dicte somme de quinze escuz d'or soleil, et déposé ensemble la somme de quarante une livres deux sols huyt deniers tournoys, à quoy se montent les dictes mises, qui ont esté par nous tauxées sur la dicte déclaration à icelle somme, o les protestations contenues en teste sur chacuns articles en la dicte déclaration.

Et avons dicerné coppies du contract de vendicion ausdicts curateurs qui vauldront original et d'aultres pièces par la dicte de la Haye présentées par davant nous en la tauxation des dictes mises, dont elle sera tenue ayder des originaux audit seigneur de Beaumont, si et quant elle en sera par luy ou ses officiers requise comme de raison... *(suivent des formules de style validant la réception par la dame de la Haye du prix du retrait féodal et proclamant l'adjudication de la seigneurie de Velor à René de Bastarnay, seigneur de Beaumont, suzerain du fief).*

... Et nous a le dict Le Chesne affirmé par son serment estre venu exprès de Montrésor à ceste assignation, et avoir passé par Tours, et amené exprès ledit Binet pour conseil de ses curateurs à ceste présente assignation. Lequel Binet nous a affirmé par sondict serment estre venu exprès audit Tours pour lesdits curateurs et ceste dite expédition. Et oultre, ledit Chesne pareillement aferme avoir envoyé exprès devers lesdits sieurs curateurs jusques à Saint-Laurens d'Eaulx et à Lion pour savoir leur bon vouldoir d'apprendre *(sic)* les dictes choses par puissance de fief ou recepvoir les ventes et aultres proffits et honneurs.

Constat en gloze ¹, comme de raison, et les deffenses à ladite dame au contraire. Donné et faict en ladicte maison de Painperdu, par nous, seneschal susdit, les jours et an que ci-dessus.

(signé) GOURDAULT (avec paraphe)

ROBIN (avec paraphe)

Archives départementales d'Indre-et-Loire, J108. Original parchemin de 0,48 cm. de haut sur 0,58 de large. Titres du Château de Razilly en Véron. Traces de scellement sur double queue.

¹ A partir de ces mots, le texte est d'une écriture différente.

PANURGE ET JEAN DES ENTOMMEURES

Les personnages de Rabelais n'ont guère d'unité : ils varient au cours de l'ouvrage, aussi bien moralement que physiquement, suivant le caprice de leur créateur, sans que cela pose de problème. Cependant, la transformation du caractère de Panurge est si nette entre *Gargantua* d'une part, et le *Tiers* et le *Quart livre* d'autre part, que cette anomalie semble requérir une explication particulière : tous les commentateurs font remarquer que le principal apostole de Pantagruel, qui reste rusé, vicieux et méchant tout au long de l'ouvrage, n'apparaît pas spécialement couard au livre II. Il sait même se montrer brave — il est vrai que c'est à l'occasion de la guerre contre les Dipsodes, l'épisode le plus romanesque de ce livre. Comme ses compagnons, il est « délibéré de vivre et mourir » avec son Maître, et il le prouve par ses projets et ses réalisations ¹. Au contraire, dans la suite de l'œuvre, le voilà devenu le pire des poltrons. Que s'est-il donc passé ?

Signalons d'abord, pour la bonne méthode, que la poltronnerie était déjà en germe dans le premier Panurge : par définition, en quelque sorte, il mettait la ruse au-dessus de la force et du courage. Et dès 1533, nous apprenons qu'il craint « naturellement » les coups ². Mais comment cette couardise est-elle devenue un de ses principaux caractères ? Le problème subsiste : « Prenez-en votre parti, répond Villey aux critiques, la logique n'est pas ici une règle du jeu. » Certes, aussi n'est-ce pas dans cette direction qu'il faut chercher. Nous ne nous contenterons pas non plus de la timide hypothèse risquée par Lote ³ : « Peut-être en faudrait-il chercher la cause dans la connaissance qu'aurait faite Rabelais de quelque fonctionnaire, français ou italien, aperçu à la cour de Turin auprès de G. du Bellay. » — « Italien » est piquant.

Mais, si nous examinons plus attentivement l'œuvre de Rabelais ?

Panurge, donc, tire son origine d'une sorte d'allégorie, comme Ponocrate, Epistémon, Gymnaste, Carpalim, Eudémon. Il per-

¹ Chap. XXIV et XXV, surtout XXIX.

² Chap. XXI, fin, signalé par VILLEY, *Marot et Rabelais*.

³ *La vie et l'œuvre de Rabelais*, p. 371, note.

sonnifie la ruse ; « mais, parce qu'autour de lui venaient se grouper les souvenirs universitaires de l'auteur, il a pris une chair et une âme dans l'imagination prodigieusement créatrice de Rabelais »¹.

En 1534, Rabelais, composant *Gargantua*, est forcé de créer une nouvelle équipe de personnages symboliques, « et, comme pour accentuer encore la symétrie, si l'incomparable Panurge ne paraît plus, nous en sommes consolés par la présence du non-pareil frère Jean des Entommeures »². Notons bien qu'en son principe frère Jean n'est qu'une sorte de substitut de Panurge. Mais il est encore plus vivant que lui, car il exprime un aspect très profond du tempérament de Rabelais, et c'est pourquoi, malgré tous ses défauts, il nous est sympathique, cet « apôtre des manches troussées sur les bras nerveux »³. Et lui aussi montre son courage, beaucoup moins romanesque et artificiel, beaucoup plus réaliste que celui de Panurge. C'est à plein poing qu'il empoigne son bâton de croix fleurdelisé, c'est de tout son cœur qu'il cogne sur les soudards, et il a belle part à la victoire finale.

1546 : Rabelais reprend son roman de Pantagruel au point où il l'avait laissé. Cette fois, il réunit autour du Géant les deux équipes, avec Panurge et Frère Jean. Mais, si les autres acolytes sont assez pâles pour vivre les uns avec les autres sans se gêner, l'étudiant et le moine sont trop consistants pour se superposer ; pour vivre côte à côte, ils doivent se différencier, ils tendront même à s'opposer. Et c'est ainsi que, Frère Jean ayant accaparé toute l'énergie, toute la décision, tout le courage, Panurge, non pas certes pour des raisons *logiques*, mais pour des motifs *esthétiques*, est devenu le plus désopilant des couards, le plus incapable d'agir, et même de se décider. Et s'il est maintenant farci de préjugés, superstitieux, cagot, vil et ridicule, c'est que Jean, moine antimonacal dès 1534, a accaparé tout le bon sens hardi et réaliste.

Le vrai Panurge, celui qui vit dans toutes les mémoires, indépendant pour ainsi dire de son auteur, c'est le rusé coquin, inventeur des soixante et trois manières de trouver de l'argent à son besoin, scabreux mystificateur de la dame parisienne, celui qui garde toujours le beau rôle ; mais si le héros quelque peu chevaleresque de la fin du second livre se laisse facilement oublier, le trembleur, le geignard de l'ancre de Panzoust et de la Tempête, objet de la dérision générale, est bien digne de vivre à côté du premier dans l'esprit de tous les bons pantagruélistes.

YVES EYOT.

¹ L. FEBVRE, *Le problème de l'incroyance*, p. 307.

² J. BOULENGER, *Rabelais*, p. 87.

³ *Id.*, p. 103.

NOTES ET DOCUMENTS

LES RAPPORTS DE JOSSE BADE ASCENSIVS AVEC ÉRASME ET LEFEBVRE D'ÉTAPLES

Josse Bade voit souvent accoler à son nom l'épithète d'imprimeur-humaniste. De fait, il était très épris des ouvrages anciens qu'on redécouvrait de son temps, et de ses contemporains qui les commentaient ou les imitaient. Il avait lui-même enseigné les humanités et contribué à enthousiasmer la jeunesse pour l'humanisme. Le soin qu'il apportait à la présentation et à la correction de ses éditions lui avait mérité sa réputation. Sa boutique était un des rendez-vous habituels de tous ceux qui aimaient les lettres. On savait qu'il était en relations avec les humanistes les plus marquants, au premier rang desquels étaient alors Erasme et Lefebvre d'Étaples; mais peut-être la nature exacte de ces relations n'apparaît-elle nulle part aussi nettement qu'à travers l'étude des éditions de Josse Bade.

Une simple comparaison de chiffres fait ressortir tout de suite que les rapports de Josse Bade n'ont pas été du tout les mêmes avec Lefebvre et avec Erasme. Josse Bade n'a pas donné moins de vingt-trois impressions d'ouvrages d'Erasme dont aucune n'est postérieure à 1524 (nous verrons plus tard pourquoi). A ces impressions, d'ailleurs, il faudrait en ajouter treize autres d'ouvrages où Erasme a eu part, soit comme instigateur, soit comme traducteur, soit comme annotateur. Celles-ci s'échelonnent sur toute la période d'activité du *Praelum Ascensianum*.

Jacques Lefebvre d'Étaples, au contraire, ne voit pas ses ouvrages publiés par Josse Bade. Il n'apparaît dans l'atelier de ce dernier que pour corriger l'édition de l'*Onésandre* paru le 23 décembre 1504, et préparer celle de la *Guerre des Juifs*, de Josèphe, traduite de grec en latin par saint Ambroise, imprimée une première fois en 1510, réimprimée en 1512 et en 1524.

Cette simple constatation fait ressortir d'ailleurs que Josse Bade a eu pas mal de relations d'affaires avec Erasme (qui était, comme lui, originaire des Pays-Bas), peu avec Lefebvre; ce qui n'est nullement surprenant (indépendamment de la question du lieu d'origine), car Josse Bade et Erasme se rejoignaient sur le terrain des préoccupations littéraires, tandis que Lefebvre ne sortait guère du domaine de la philosophie et des questions religieuses.

Ph. Renouard a remarqué¹ qu'Erasme fut d'abord en excellents termes avec Josse Bade. C'est en effet ce qui ressort d'une lettre de Josse Bade à Erasme, insérée aux feuillets liminaires de l'édition des *Notes* de Laurent Valla sur la version latine du Nouveau Testa-

¹ *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Bade Ascensius*, t. I, p. 26.

ment, parue le 13 avril 1505, édition dont Erasme avait été l'instigateur. Josse Bade se déclare pleinement d'accord avec le jugement porté par Erasme sur Valla. Il lui souhaite aimablement que la chasse aux manuscrits, qui lui a permis de découvrir cet ouvrage de Valla, lui procure autant de satisfaction qu'elle procurera de profit à tous les amateurs des Saintes Lettres. Chose plus significative encore : Josse Bade loue sans réserve le travail d'exégèse accompli par Valla, déclarant qu'on ne peut que le féliciter du résultat obtenu au prix d'un si grand labeur. C'est aussi le point de vue d'Erasme. Visiblement, Josse Bade n'a pas encore la moindre idée des réserves qu'il formulera si nettement plus tard ¹.

En 1510, dans une épître dédicatoire adressée à ses anciens maîtres, les Frères de la Vie Commune, apparaît, dans un ordre d'idées très différent, il est vrai, une manière de voir tout opposée à celle d'Erasme. Josse Bade se montre très attaché à l'éducation qu'il a reçue dans sa jeunesse ; il la célèbre comme un des plus grands bienfaits de sa vie. Quel contraste entre le ton d'affectueuse gratitude de cette lettre et les violentes diatribes qui sortent de la plume d'Erasme dès qu'il est question de ces mêmes hommes ².

Cette mentalité si caractéristique de Josse Bade se marque également, comme l'a noté M. Renaudet³, dans le fait qu'il imprimait volontiers des ouvrages tels que le *Doctrinal* et les *Questions morales* de Tateret que d'autres humanistes écrasaient de leur mépris.

De cette différence dans la manière de voir, Josse Bade ne semble pas avoir pris conscience tout d'abord : il continue à marquer, sans hésitation, son admiration pour Erasme, et aussi pour Lefebvre, avec qui il était beaucoup moins lié. Dans la préface au *Rosetum* de Mauburn, qu'il acheva d'imprimer le 15 août 1510, Josse Bade

¹ Josse Bade *Ascensius à Didier Erasme*.

En vérité, je ne puis pas ne pas souscrire à ce jugement sincère et sérieux que tu portes sur notre cher Valla, toi Erasme si habile au beau langage : en même temps qu'il mérite de la part de tous ceux qui s'adonnent à l'étude une sympathie et une reconnaissance considérables, il ne s'attire les reproches d'aucun homme sensé.

En effet, si le langage quelque peu obscur et difficile à comprendre dans lequel saint Augustin exprime avec exactitude la doctrine chrétienne devient clair et accessible quand on s'aide du travail d'un commentateur, quels reproches ferions-nous à Valla s'il a signalé les passages où le texte latin ou bien est différent du modèle grec ou même lui est infidèle ? A moins que nous ne lui reprochions de nous être venu en aide par le si grand travail qu'il a fourni. Mais laissons cela ; j'espère que ta chasse aux livres te procurera autant de joie que de bienfait à tous ceux qui étudient les Saintes Lettres. Adieu. Aux nones de mars 1505.

² Josse Bade *Ascensius aux Pères bien méritants de la Religion et des Belles Lettres de la maison des Frères de saint Jérôme à Gand*.

M'appuyant sur un témoignage considérable et sur un sentiment d'autant plus sûr pour moi que c'est moi-même qui l'éprouve, je suis tout-à-fait convaincu, mes Révérends Pères, de la vérité de cette sentence formulée par Horace dans ses Epîtres : « Un vase d'argile garde longtemps l'odeur du premier parfum qu'il a servi à contenir. »

En effet, depuis que ma petite enfance a été si pénétrée de votre instruction et de votre éducation excellentes que je ne me suis jamais détourné des Belles Lettres et que c'est avec facilité que j'ai gardé de bonnes mœurs, je n'ai pas cessé de me reporter à cette formation première et de tenir pour tout spécialement bienfaisant ce que j'ai appris en premier lieu. Parmi ces premiers enseignements, il y a la « Jésusade » où Jérôme della Valle, en des vers vigoureux et non dépourvus de science, retrace, à la suite principalement de l'Evangile de saint Jean, la Passion de Notre-Seigneur et l'accomplissement de notre salut.

C'est pourquoi il m'a semblé que je répondrais à vos bienfaits en remettant en mémoire ce poème rétabli dans sa pureté primitive à peu près tel que je l'ai appris chez vous et en vous l'envoyant, ainsi qu'aux autres pieux éducateurs tant des bonnes mœurs que des Belles Lettres, et en les exhortant à prendre l'habitude de former les enfants selon votre méthode s'ils désirent voir auprès d'eux une jeunesse bien élevée. Voilà ce que j'ai voulu qui fût dit. Adieu. Dans notre imprimerie, aux ides de mars de l'année 1510, selon notre façon de compter à Paris.

³ *Préréforme et humanisme à Paris*, p. 474, n. 4.

écrit qu'il range Lefebvre d'Etaples parmi les hommes qui sont aussi pieux que lettrés (*non minus pietate quam litteratura praeditos*). De même, au sujet d'Erasme, dans une lettre datée des calendes de décembre 1516, adressée à l'érudit Pierre Gilles et insérée dans une édition d'une œuvre d'Erasme, il qualifie cet auteur d'homme qui excelle en toutes sciences et déclare que c'est une grande faveur que la Providence a faite à ses contemporains en le faisant vivre parmi eux : « *hominis, ut nosti, quam omnis doctrinae excellentia praediti, magno Providentiae munere huic saeculo concessi* » ; et, un peu plus loin, il le célèbre comme étant tout sagesse, théologie, intégrité, pureté, honnêteté : « *nam cum totus sit sapientia, totus theologia, integritas, candor, honestas* ». A Erasme lui-même, il écrit le 6 juillet 1516 : « J'ai remis ta lettre à Budé qui t'a donné la mienne ; de même, j'ai remis ta lettre à Lefebvre qui t'aime beaucoup et te souhaite beaucoup de bien ; tous les gens de bien tiennent pour toi, et les méchants n'osent guère te dénigrer (par méchants j'entends ceux qui calomnient les belles œuvres) ¹. »

C'est encore un éloge sans réserve qu'exprime Josse Bade dans l'épître dédicatoire placée au verso du titre du *Caton* achevé d'imprimer le 1^{er} janvier 1523 (n.s.) : « Les œuvres d'Erasme ont plus d'éclat que le soleil en plein midi ². »

Puis, voici que la louange fait place à la critique et l'amitié à l'hostilité. Le 28 mai 1526, Josse Bade publie les *Annotationes Natalis Bedae in Fabrum et Erasmus*. C'était la condamnation de toute une série d'ouvrages récemment publiés par Lefebvre d'Etaples et Erasme : les commentaires de Lefebvre d'Etaples sur les Epîtres de saint Paul qui avaient été publiés chez Henri Estienne en 1512 et 1515, et les commentaires sur les Evangiles, parus chez Simon de Colines en 1522, ainsi que les paraphrases d'Erasme, publiées d'abord séparément, puis réunies à Bâle, chez Froben, en 1521 pour les Epîtres de saint Paul, et, en 1524, pour les Evangiles.

En tête du volume figure une approbation de la Faculté de Théologie, constatant que ce livre de Béda tend à réfuter de nombreuses erreurs que l'on dit être dans les livres incriminés de Lefebvre et d'Erasme, et contient beaucoup de choses utiles pour l'exposition et la défense de la vérité et pour la mise en déroute des dogmes pervers (*revincenda perversa dogmata*). Cette approbation n'obligeait pas Josse Bade, en qualité de libraire-juré de l'Université, à publier ce volume. C'est volontairement qu'il l'a fait, et par là, surtout à

¹ « Pertuli litteras tuas ad Budaeum nostrum qui has nostri annexas ad te dedit, item ad Fabrum qui plurimum colit et salvere cupit ; assurgunt tibi boni omnes, et vix detrahare audent mali, malos dico bonarum lucubrationum calumniatores. »

² Josse Bade *Ascensius* à Jean Gilles de Noyers, *prêtre excellent et prédicateur renommé de la parole de Dieu. Salut.*

Parce que tu réclamaïs avec tant d'instances, mon cher Jean, les commentaires d'Erasme sur les distiques moraux du *Caton* (ainsi que l'on nomme communément cet ouvrage), et que les volumes qui avaient été imprimés à Paris par les soins de Nicolas de Bon Espoir ou bien ont tous disparu, ou bien sont si mauvais qu'ils ne sont pas dignes d'être lus par toi, j'en ai cherché avec zèle de meilleurs, et avec peine j'ai trouvé un seul exemplaire d'une édition de Louvain qui n'est aucunement à dédaigner ; mais, parce que, à notre malheureuse époque, on ne peut faire davantage, je les ai fait imprimer avec les autres textes insérés dans le manuel, me réservant d'ajouter, si l'on fait une réimpression, et les commentaires que j'ai publiés il y a trente ans et ceux que j'ai faits récemment sur ce même *Caton*. Ce n'est pas qu'ils rivalisent avec ceux d'Erasme, ce serait exactement comme s'ils s'efforçaient de surpasser en poésie Phoebus lui-même, ni qu'ils leur ajoutent de la clarté, car tous les ouvrages de cet homme ont plus d'éclat même que le soleil en plein midi, mais pour donner satisfaction à ton désir et à celui des amis qui te ressemblent, car tous vous avez coutume de penser que mes élucubrations valent quelque chose. Adieu. Le jour de Noël 1522.

cette date, il se constituait l'allié de la cause soutenue par Bêda.

Dès le mois d'août 1526, Erasme répondait par son *Prologus in supputationem calumniarum N. Bedae. Responsiunculae ad propositiones a Beda notatas...*, publié à Bâle, chez Froben, et, à la suite de cette réponse, le Parlement de Paris interdit la vente du livre de Bêda. Josse Bade dut fournir l'indication des exemplaires vendus et de ceux qui étaient encore chez lui ; il le fit dans une lettre où il se justifiait d'avoir imprimé cet ouvrage en s'abritant derrière l'approbation de la Faculté de Théologie, ce qui prouve bien qu'il avait fait la chose librement et de son plein gré. D'ailleurs, par la suite, il continuera à publier les ouvrages par lesquels Bêda soutiendra sa polémique.

On comprend que l'attitude adoptée par Josse Bade devait exaspérer la susceptibilité d'Erasme. Aussi, quand celui-ci, dans son *Ciceronianus*, publié en 1528, s'exprime de façon désobligeante sur le style de Josse Bade, auquel il oppose celui de Budé, s'il est vrai, comme le dit Renouard¹, que cet incident fut le point de départ de nombreuses brouilles (témoin la lettre de protestation de Germain Brice à Erasme, écrite le 12 août 1528²), il ne constitue pas l'origine de la brouille survenue entre Josse Bade et Erasme, mais il est déjà une conséquence de l'attitude adoptée par l'imprimeur dès 1526.

Les raisons de cette volte-face nous sont indiquées tout au long de la publication des *Philippiques* de Cicéron, le 6 octobre 1529. Cette œuvre fut, plus qu'aucune autre peut-être, chère à Josse Bade. Il en a vérifié ou fait vérifier le texte soigneusement, d'après un exemplaire conservé à la Bibliothèque de Saint-Victor ; il l'a lui-même annoté, il y a joint un index littéraire établi d'après des commentaires bien faits ; il lui a imprimé sa marque, et il l'a édité pour son compte personnel, à lui tout seul ; il l'a fait précéder d'une préface adressée « à l'admirateur studieux de la phrase Ciceronienne, c'est-à-dire de toute l'éloquence romaine » (*Ciceronianae phraseos id est totius eloquentiae romanae miratori studioso*). Dans cette préface, Renouard voit une allusion certaine à l'incident du *Ciceronianus*. Allons-nous donc trouver ce texte tout plein de griefs personnels ? C'est au contraire dans le domaine des hautes généralités que Josse Bade nous entraîne tout de suite. Dès le début, il exprime en termes vigoureux ce à quoi il a toujours aspiré de toute son âme, ce à quoi il s'est attaché « *quasi mordicus* », avec le même acharnement que Cynégire au Vaisseau ennemi, c'est à ce que l'essor des belles-lettres serve la chose chrétienne, affirmant qu'une connaissance parfaite de l'hébreu, du grec et du latin est ce qu'il peut y avoir plus efficace pour la compréhension des Saintes Ecritures, et citant à l'appui de cette opinion toute une série de Pères. Jusqu'à présent, il parle tout à fait comme Erasme et Lefebvre. Mais voici où il pousse sa pointe :

« Pourtant, le fait que quelqu'un possède une science littéraire ne doit pas le faire considérer aussitôt comme pieux et catholique ; il arrive, en effet, comme le dit saint Paul, que la matérialité de la lettre et la science affadissent et enflent (d'orgueil), tandis que l'illumination de l'esprit et la charité sont source d'édification ; c'est-à-dire, du moins selon l'interprétation que je donne actuellement, que ceux qui, sans l'inspiration du Saint-Esprit, dont sont éclairés les chefs de notre Eglise, s'appuient sur les

¹ Livre cité, t. I, p. 26.

² RENOARD, Livre cité, t. I, p. 296.

seules connaissances littéraires, tombent facilement dans l'erreur, car c'est en vain qu'ils pensent pouvoir comprendre les choses de Dieu avant que de croire, tandis qu'il est écrit : « Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas. » L'erreur de tels hommes ne doit donc pas être imputée à la connaissance des lettres, mais à leur propre orgueil. Tant il est vrai que notre intelligence, lorsqu'elle n'est pas conduite par le Saint-Esprit, tombe aussi vite dans l'erreur que nos sens lorsqu'ils sont entraînés par des attrait corporels. Mais ce sujet sera traité plus longuement, ou par nous en un autre lieu, ou par d'autres. »

Fidèle à cette façon de voir, Josse Bade imprime l'*Apologia* (de Noël Béda) *adversus clandestinos lutheranos*¹, le 1^{er} février 1529 (n.st.), et la *Determinatio Facultatis Theologiae in Schola parisiensi super quamplurimis assertionibus Erasmi* (vers 1529). Il a peut-être exécuté cette dernière impression sur ordre, en qualité de libraire-juré de l'Université, mais la série de publications au milieu desquelles celle-ci s'insère indique bien que tout ce travail correspondait à la position personnellement prise par Josse Bade.

La même année 1529, en janvier, Josse Bade publiait encore le petit traité d'Alberto Pio, prince de Carpi : *Ad Erasmus responsio*, dans la préface duquel il dit de l'auteur : « Il reconnaît sans fard qu'Erasme a, par nombre de ses écrits, fortement incité Luther à penser et à écrire d'une façon impie, en suite de quoi il l'avertit avec droiture et bienveillance d'avoir à rétracter ces écrits, ou à en donner une meilleure interprétation. »

Enfin, en 1531, Josse Bade rééditait la *Determinatio Facultatis Theologiae*, et, en mars de la même année, il imprimait, du même Alberto Pio, *In locos Erasmi lucubrationum retractandos*, reprise du volume précédent, suivie de nouvelles pièces².

Les feuillets 1 à XLVI contiennent l'épître d'Erasme et la réponse d'Alberto Pio, qui formaient le contenu du volume précédemment publié ; les feuillets XLVII à LXVI r^o donnent la réplique d'Erasme, datée des ides de février 1529, avec les notes de Pio ; les feuillets LXVI r^o à LXXII v^o reproduisent la réponse de Pio ; le reste du volume est occupé par les livres III à XXIII dirigés contre Erasme, et par une conclusion, formant un vingt-quatrième livre.

Dans la préface³, que Josse Bade met en tête de ce volume, il

¹ La correspondance échangée entre Noël Béda et Erasme se trouve à la fin de l'ouvrage.

² Moréri, dans son article sur Alberto Pio, dit que cet ouvrage fut imprimé à Venise et à Paris en 1531. Il semble donc n'avoir connu que la deuxième édition.

³ *Josse Bade Ascensius au lecteur pieux et vraiment chrétien.*

Le très illustre comte de Carpi, Albert, pieux et de fait et de nom, enrichi et orné plus que tous les autres mortels de vertus héroïques et d'excellentes capacités littéraires, et à cause de cela tout-à-fait digne des plus grandes louanges, bien qu'affaibli par les attaques constantes d'une maladie grave, ne cessa pas cependant, jusqu'à son dernier jour, d'avoir le souci de la piété et de la foi catholique, et il écrivit ces ouvrages de grande valeur pour deux principales raisons ; l'une était de prouver avec toute certitude ce qu'il avait écrit dans sa lettre d'avertissement à D. Erasme, qu'il avait avancé un très grand nombre de choses contraires à la dignité ecclésiastique et à la foi catholique ; l'autre, de l'amener en renouvelant ses bienveillants avertissements et en l'instruisant sans prétention, à retoucher les passages qui, dans un si grand nombre de ses écrits, étaient suspects et malsonnants. Ces livres étant tout-à-fait propres à développer la piété et à combattre l'hérésie luthérienne, je les ai imprimés en un même recueil avec la plus grande fidélité et le plus grand soin que j'ai pu. J'ai reçu une aide très empressée d'un jeune homme très remarquable aussi bien pour sa culture que pour ses bonnes mœurs, François Floridus, du pays de Sabine, qui fut longtemps hôte et secrétaire du comte de Carpi au temps de sa vie mortelle. Enfin, le Roi Très Chrétien des Français, François I^{er}, s'est associé à notre entreprise à la manière de quelqu'un qui d'en haut tend une main secourable : eu égard aux peines et aux dépenses qu'il nous en a coûté pour imprimer ces traités, il nous a concédé cette faveur et ce privilège.

loue fort Alberto Pio, qui a rendu grand service à la religion et à la foi, dit-il, en dénonçant les très nombreux passages qui, dans les écrits d'Erasme, font tort à l'autorité ecclésiastique et à la foi catholique.

* * *

C'est donc bien, sans que Josse Bade renie pour autant l'éloge qu'il avait fait de leur talent, la guerre ouverte, avec Erasme d'abord, qui seul avait été en rapports suivis avec Josse Bade, puis, indirectement, avec Lefebvre d'Etaples ; et cela, non pas pour un froissement d'amour-propre, comme le croyait Renouard, mais pour une raison autrement plus grave : Josse Bade combat en eux l'esprit « luthérien ».

R. WIRIATH, O. P.

GUILLAUME MICHEL, DIT DE TOURS

THE EDITOR OF THE 1526

ROMAN DE LA ROSE

In 1526, the Parisian bookseller Galliot du Pré published a modernized version of the *Roman de la Rose*; this version was reprinted in 1529 (=1530 n.s.), 1531, and 1537-38, and was the standard text of the *Rose* for sixteenth-century readers. All four editions printed a preface by the editor. They fall into two groups: the folio editions of 1526 and 1531, in which the preface is called *Preamble du livre* and terminates with the formula "Cy fine le prologue"; and the small octavo editions of 1529 and 1537-38, in which the preface is called *Exposition morale du Rommant de la Rose* and ends with the formula "Fin par tout", which may have been the editor's motto¹. The four editions are actually four separate settings and printings of the work, and a study of the variants confirms the division thus indicated into two groups².

Later in the sixteenth century the edition was attributed by Estienne Pasquier to Clément Marot, and it has usually been called the "Clément Marot Recension"³. In 1912, however, Philipp August Becker questioned this attribution in an article called *Clément Marot und der Rosenroman*⁴. Becker pointed out that the attribution has been made by Pasquier on very unsure grounds, and he outlined arguments of an internal and an external character against it. His most convincing argument is the nature of the preface itself, its dull and heavy scholasticism and piety which are so completely different from the tone of Marot's prefaces. On the strength of these arguments, Henry Guy concurred in denying the attribution to Marot⁵. However, Sneyders de Vogel disagreed with Becker in an article called *Marot et le Roman de la Rose*, in which he tried to make a case for the ascrip-

¹ For complete details on these editions, some of which were issued by various publishers, see especially BOURDILLON, *The Early Editions of the Roman de la Rose* (London, 1906), pp. 32, 57-64; BRUNET, *Manuel du libraire*, III, 1174-75; TCHEREMZINE, *Bibliographie d'éditions rares et originales*, VII, 244-48; *Catalogue Rothschild*, No. 437; *Fairfax Murray Catalogue*, I, 426-28; and the prefatory note to my edition of the preface in *Critical Prefaces of the French Renaissance*, now in press for the "Northwestern University Studies".

² These conclusions result from my collation of the four editions for my edition of the preface; see preceding note.

³ Estienne PASQUIER, *Lettres* (1586), II, 6 (ed. Avignon, Jacques Brambureau, 1590), p. 56 v; and *Recherches de la France*, VII (1607), 3, col. 690; VIII (1611), 3, cols. 762, 764. References to the *Recherches* are to the ed. of Amsterdam, Libraires associez, 1723.

⁴ *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, IV (1912), 684-87.

⁵ H. GUY, *Histoire de la poésie française au XVI^e siècle*, Vol. II, *Clément Marot et son école*, Paris, Champion, 1926, p. 95.

tion to Marot¹. In my own opinion, Sneyders de Vogel's case does not carry conviction, and it seems inconceivable to me that Marot should have produced the pedantic and devout preface².

If one rejects Marot as the editor of the text and the author of the preface, then who is to be credited with the work? No suggestion has previously been made. It is my purpose in the present article to suggest the name of Guillaume Michel de Tours as the possible author.

I. — GUILLAUME MICHEL DE TOURS

Guillaume Michel de Tours was an obscure poet and translator whose works were published between 1516 and 1542. Little is known about his life. The lengthiest account of him is to be found in various passages of the Abbé Goujet's *Bibliothèque française*, where Goujet admits: "J'ai fait des recherches inutiles pour découvrir quelques traits qui puissent faire connoître qui étoit ce traducteur. La Croix du Maine et du Verdier se contentent de le nommer, et de donner une liste assez imparfaite de ses ouvrages"³. Michel himself tells us, in the prologue to his translation of Josephus, that he was "natif de Chastillon sur Indre en Touraine"⁴. He apparently lived in Paris, since the beginning of the *Ante nouvelle de salut* tells of his going from Paris, on Sept. 8, 1516, to the church of Notre-Dame de Boulogne, about ten leagues from Paris, for a holiday service; and since all of his works were published by Parisian printers⁵. Viollot-Le-Duc states that he died in 1521⁶, although this must be an error since Viollot later indicates that Michel translated the *Pandore* of Jean Olivier immediately after its publication in 1541. We know only that he died sometime after 1542, date of the *Pandore* translation, which was the latest in date of his works. In 1556 there appeared a posthumous work by one Guillaume Michel, *De la Justice et de ses espèces*, and this has usually been included among the writings of Guillaume Michel de Tours. But I am inclined to think, from the nature of the subject-matter, the methods of treatment, and the style, that it is by a different person.

¹ *Neophilologus*, xvii (1932), 269-71. The Guiffrey edition of Marot does not question the attribution to Marot, and reprints the preface, i, 113 ff. Cf. p. 114, n. 1, where the editor mentions the inscription on the Arsenal copy of the Rose edition of 1529, "Ce livre m'a été donné par Clément Marot. I. Oudet" (the name is given as "I. Odin", which is the actual spelling of the Arsenal copy, in ii, 154 n.). The Arsenal copy, B.L. 6374 *ter* (Rés.), reads "J. Odin C. T. (or E ?) . . . Clément Marot m'a donné ce Liure". Note that the compilers of Chapter xi of *A Critical Bibliography of French Literature*. Vol. 1. The Medieval Period, p. 137, regard Sneyders de Vogel's arguments as "Convincing".

² Sneyders de Vogel argues, in part, that Marot may have used the motto "Fin par tout" before adopting "La mort n'y mord" in 1534. Against this argument it should be pointed out: 1) that "Fin par tout" appears in the 1537-38 ed., after Marot's adoption of his motto; 2) that all works and translations of Marot bear his name, even when the motto appears, whereas this edition is completely anonymous. "Fin par tout" may merely have been a typesetter's conclusion to the preface of 1529, copied by the typesetter of the sister ed. of 1537-38.

³ *Bibliothèque française*, 2d ed., v, 57; cf. vii, 75 ff., x, 313-25.

⁴ See below the list of Michel's translations. This contradicts the statement of J. B. L. OSMONT, *Dictionnaire typographique* (Paris, Lacombe, 1768, i, 475) that Michel "étoit né à Tours".

⁵ *Forest*, fol. [o vi]; cf. fol. [P v v] for the return to Paris.

⁶ *Catalogue des livres composant la Bibliothèque poétique de M. Viollot-Le-Duc*, Paris, Hachette, 1843, i, 153-55.

We know further that Guillaume Michel de Tours had as a friend a certain Pierre Marie, to whom he dedicated two of his works; the translation of Vergil's *Georgics* of 1519 refers to him as "monsieur maistre Pierre Marie bien merite aduocat en Parlement: et prieur commendataire du prioré de la Voulte" and indicates that both the translation and the moralizing commentary were commissioned by "ledit seigneur"¹, and the *Siècle doré* of 1521 refers to him as "Monsieur de la Vouste patron, aduocat en parlement: et abbé de Joyen vallee"². The translation of Suetonius, 1520, is dedicated to "Charles duc de Vendomoys, Conte de Marle, de Conuersan et de Soyssons, viconte de Meaulx, Gouverneur et Lieutenant general pour le Roy es pays de Pycardie", and apparently that of Sallust, 1532, to the same person³. The translation of Josephus, 1534, is dedicated to "Anthoine duc de Lorraine, de Bar, et de Calabre", and Michel tells the Duke that it is "a la requeste de mon cher amy Guillaume Telin, domestique de treshault et vertueux seigneur monseigneur de Guyse vostre frere"⁴. This same Guillaume Telin, who may thus be counted among Michel's friends, was himself a poet⁵. His contemporaries offered various judgments of Guillaume Michel's talent; Pierre Grognet praised his poetry in the following lines⁶:

Guillaume Michel, dit de Tours
De bien rithmer en scet les tours,
Et pour se monstrier des déliures,
Plusieurs il a traduit de livres.

But Estienne Dolet had a lower opinion of his translations. In his own translation of Cicero's *Epistolae ad familiares* he spoke of Michel in these terms⁷:

Lequel Oeuvre ie n'ignore pas auoir aultre foyz esté imprimé sous aultre traduction. Mais scais-tu quelle? certainement faicte en despit des Muses Latines, et Françoises: car, oultre ce que le langage n'en vault rien du tout, le gentil traducteur premier a si bien corrompu le sens, qu'il faudroit ung Apollon, pour deuiner ce qu'il veult dire.

¹ Prologue to the *Georgiques*, Paris, Durand Gerlier, 1519, fols. [a.v. v and a.vi]; the second prologue is dedicated to Pierre Marie in the same terms, and plays upon the word "voulte".

² Fol. Aii. In this connection, it should be noted that G. Aubert, who edited the *De la Justice et de ses espèces*, said that its author had never had a patron; that would be inconsistent with the statement in this dedication.

³ BRUNET, V, 90, derives the attribution of this translation to Michel from BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*. Barbier and Taschereau made the attribution on the basis of the identity of wording of the two dedications. It has not previously been suggested that, on the same basis, the first and subsequent editions of Nicole GILLES, *Moderateurs des Bellicqueuses Gaulles*, might also be attributed to Guillaume Michel de Tours. The work was posthumous, and was introduced by an anonymous proem dedicated to Prince Charles in identical terms: "Proesme a Treshault/magnanime & illustre prince/monseigneur Charles duc de Vendomoys/ conte de Marle, de conuersan & de soissons/viconte de Meaulx, gouverneur et lieutenant general pour le roy es pays de Picardie/Salut," The first and second were printed by Antoine Couteau for Galliot du Pré in 1525 and 1527. For subsequent eds. see this work below among Guillaume Michel's under the date 1525; I include it there tentatively. See also pp. 76 and 85, below.

⁴ For Josephus, see the list of Michel's translations below.

⁵ Cf. GOUJET, *Bibliothèque française*, vii, 76 and x, 325-27.

⁶ Quoted from GOUJET, x, 325.

⁷ "Epistre au Lecteur" in *Les Epistres Familiales de Marc Tulle Cicero...* A Lyon, Chés Estienne Dolet, 1542, fol. [2 v]. Cf. *Fairfax Murray Catalogue*, ii, 967, No. 637.

The opinion of the eighteenth century was universally severe towards Michel¹.

Guillaume Michel's work fall into two groups, his original poems and his translations. The following lists present, in chronological order, the most complete bibliography in each category that I have been able to establish from available sources²:

A. *Original works.*

(1516) *La Forest de conscience contenant la chasse des princes spirituelle*. *Paris, Michel le Noir, 1516.

Also *Paris, Michel le Noir, 1520.

Cf. BRUNET, III, 1704 and *Supplément*, I, 1028; GRAESSE, IV, 517; *Fairfax Murray*, I, 521-23, No. 378.

(1518) *Le Penser de royal memoire*. *Paris, Jean de la Garde and Pierre le Brodeur, [1518].

Cf. BRUNET, *loc. cit.*; GRAESSE, *loc. cit.*; *Cat. Rothschild*, IV, 157-59.

(1521) *Le Siècle doré*. *Paris, Guillaume Fesandat for Hemon le Fevre, [1521].

Cf. BRUNET, GRAESSE, *loc. cit.*; *Fairfax Murray*, II, 1042-46, No. 676.

(1526) *Les elegies threnes et complainctes sur la mort de tresilustre dame ma dame Claude: iadis en son vivant royne de france*. *[No place or printer], 1526.

Cf. BRUNET, III, 1705; GRAESSE, *loc. cit.*

(1556) *De la Justice et de ses especes*. *Paris, Jacques Kerver, 1556. [Posthumous. The attribution of this work to Guillaume Michel de Tours is doubtful; see above, p. 73].

Cf. BRUNET, *loc. cit.* and *Supplément*, I, 1028; GRAESSE, *loc. cit.*

B. *Translations.*

(1516) *Les Bucoliques de Virgille Maron... avecques le exposition et comment en prose*. *Paris, Jean de la Garde, 1516.

Also 1519 [=Paris, Durand Gerlier?].

Cf. BRUNET, V, 1302; VAN PRAET, II, 57-58, No. 100.

(1518) *Lucius Apuleius De lasne doré autrement dit de la Couronne Ceres...* Paris, Galiot du Pré, 1518.

Also *Paris, Veuve Jean Janot, 1522, and *Paris, Philippe le Noir, 1522.

Cf. BRUNET, I, 364; *Fairfax Murray*, I, 12-13, No. 16; *Cat. La Vallière*, II, No. 3842.

(1519) *Les Georgiques de Virgille maron: translatees de Latin en françoys et moralisees*. *Paris, Durand Gerlier, [1519].

Cf. BRUNET, V, 1303.

¹ Cf. GOUJET, *loc. cit.*; *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, VII (Paris, Moutard, 1780), pp. 29-32.

² An asterisk indicates volumes which I have actually been able to examine; for others, I have only secondary references. Except for the translation of Cicero's *Epistres familiares*, I have seen at least one edition of each work. Bibliographical sources: BRUNET, *Manuel du libraire*, 5th ed., Paris, 1860-80; *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild* (compiled by Emile Picot), Paris, 1884-1920; *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. le duc de La Vallière*, Paris, 1783; *Catalogue of a collection of early French books in the Library of C. Fairfax Murray* (compiled by H. W. Davies), London, 1910; GRAESSE, *Trésor de livres rares et précieux*, Dresden, 1859-69 (photographic reprint, Berlin, 1922); MAITTAIRE, *Annales Typographici*, 's Gravenhage, 1719-41; VAN PRAET, *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1822-28.

(1520) *Suetone tranquile, Des faictz et gestes des douze Caesars...* *Paris, Pierre Vidoue for Galliot du Pré, 1520.

Also Paris, Pierre Leber for Jean Petit and for *Pierre Godould, 1530; Paris, 1535; Paris, Arnoul L'Angelier, 1540, *1541, and 1542.

Cf. BRUNET, v, 583-84; MAITTAIRE, V², 267; *Fairfax Murray*, II, 760-65, No. 518.

(1521) *Pollidore Vergille historiographe...* *Paris, Pierre le Brodeur, 1521.

Also Paris, *Longis and Sertenas, Jacques Regnault, Jean Ruelle, 1544.

Cf. BRUNET, v, 1136-37.

(1521) *L'ancien tresor historical des imperiales couronnes de Romme pareillement des Italles* [Eutropius and Paulus Diaconus]. *Paris, Michel le Noir, 1521.

Cf. BRUNET, II, 1116.

(1525) *Le Floratier Recueil et Epithome des hystoires, dictz et sentences du grand Valere...* *Paris, Anthoine Cousteau for Pierre le Brodeux, 1525.

Also *Paris, Denys Janot, 1541.

Cf. BRUNET, v, 1052.

(1525) Nicole Gilles [posthumous]. *Les... annales des... mode- rateurs des bellicqueuses Gaulles*¹. Paris, Anthoine Cousteau for Galliot du Pré, 1525.

Also Paris: Anthoine Cousteau for Galliot du Pré, 1527; Guillaume Bossozel for Jehan Petit, 1528; E. Gourmont, 1531 and 1534; J. Longis, 1536; N. Cousteau and Galliot du Pré, 1538; *Ambroise Girault and Arnoul L'Angelier, 1544.

Cf. BRUNET, II, 1596-98 and *Supp.* I, 547; GRAESSE, III, 83-84.

(1529) *Les Oeuures de Virgille...* [containing Michel's translations of the *Bucoliques* and the *Georgiques*]. *Paris, Nicolas Cousteau for Galliot du Pré, 1529.

Also *Paris, Jacques Messier, 1532; Paris, Maurice de Laporte, Jean André, Jean Longis, and *Oudin Petit, 1540; Paris, Jean Longis and Veuve Denys Janot, 1548.

Cf. BRUNET, v, 1300; VAN PRAET, IV, 82-83, No. 102.

(1532) *Salluste Autheur Romain*. *Paris, Galliot du Pré, 1532.

Also Paris, Ambroyse Girault, 1539.

Cf. BRUNET, v, 90; BARBIER, *Dict. des ouvrages anonymes*, 3d ed., IV, 417.

(1534) *Joseph Juif et Hebrieu Hystoriographe Grec de Lantiquite Judaïque*. *Paris, Nicolas Cousteau for Galliot du Pré, 1534.

Also *Paris, Estienne Caveiller, 1539.

Cf. BRUNET, III, 571.

(1537) *La premiere [deuxieme] partie des epistres familiares de M. T. Cicero...* Paris, Denis Janot, 1537 and 1539.

Cf. BRUNET, II, 57-58; *Fairfax Murray*, II, 976, No. 637.

(1538) *Les Oeuvres De Justin vray hystoriographe, sur les faictz et gestes de Troge Pompée*. *Paris, Denys Janot for Les Angeliers, 1538.

Also (possibly) Paris, Michel le Noir, 1538 [cf. Du Verdier, II, 108]; Paris, Janot, 1540.

Cf. BRUNET, III, 622.

(1542) *La Pandore de Janus Olivier*. *Paris, Les Angeliers, 1542.

Cf. BRUNET, IV, 181.

¹ For the inclusion of this work, cf. page 74 above.

II. — CIRCUMSTANTIAL EVIDENCE

The evidence in support of my suggestion of Guillaume Michel de Tours as a possible editor of the *Roman de la Rose* is of two sorts, that resulting from a comparison of the text of the preface to the *Roman de la Rose* with prose passages in Michel's works, which I shall call textual evidence; and that contained in the circumstances of Michel's life or career, which I shall call circumstantial evidence. Before I go into the study of the latter type, which I shall treat first, I should indicate that all the evidence at hand, of both kinds, will serve only to establish a probability that Michel was the editor. No positive proof is available: no document which makes the attribution, however tentatively, no autograph, motto, or identifying symbol. Moreover, the probability itself is not of a very high order, since it results largely from stylistic comparisons which are far from producing proof. But I consider the total probability so established to be sufficient to justify the making of the suggestion.

Two items of circumstantial evidence may be adduced:

1. *The literary sources.* Aside from the Bible, only two literary documents are referred to directly or indirectly in the preface to the *Rose*, Apuleius' *Golden Ass* and Vergil's *Georgics*¹. The passage using Apuleius is rather long, and we shall note the parallelisms in our study of textual evidence. The reference to the *Georgics* consists merely in this part of a sentence, "Ce rosier peult estre figuré nompas aux roses de Pestum en Ytallie qui florissent deux fois l'an...", which is an exact reference to *Georgics* IV, 119, "Biferique rosaria Paesti". What is worthy of remark is that, before 1526, Guillaume Michel had published translations of both these texts, the Apuleius in 1518 and the *Georgics* in 1519. His translation of the *Golden Ass* was the first to be published in French, and it may not be purely coincidental that the editor of the *Rose* makes such extensive reference to the text of Apuleius at a time when that text was not yet extremely well known. The study of textual similarities will support this hypothesis.

2. *Printers and printing.* The editor of the *Roman de la Rose* undertook the project at the request of Galliot du Pré, "sans le mien volontaire consentement comme devez entendre, mais comme j'ay dict, à l'instigation, priere et requeste de honorable personne Galliot du Pré, libraire marchand juré en l'université de Paris"². The "comme j'ay dict" refers to nothing in the preface; the only previous mention of the printer, as "honorable homme Galliot du Pré, marchand libraire iuré en l'université de Paris", occurs in the *privilege*, and the editor must therefore be speaking of himself as having written it. The editions of 1526, 1529 (=1530 n.s.), and 1531 were all issued by Galliot du Pré, although some copies of the folio editions of 1526 and 1531 bear the imprint of Jean Petit. In the 1537-38 edition, issued by about ten "librairies"³, the section on Galliot du Pré is deleted from the preface, since he is not one of the publishers involved in the distribution.

¹ I have tried in vain to discover the literary source suggested in the preface for the Solomon-Queen of Sheba anecdote: "Comme nous lisons au livre de ses probleumes..." (i.e., of Solomon).

² 1526 ed.

³ J. St-Denis, J. Longis, J. Morin, Les Angeliens, J. André, J. Massé (Macé), Fr. Regnault, G. le Bret, P. Vidoue, Poncet le Preux. The printer for the 1529 and 1537-38 eds. was Pierre Vidoue.

If we examine the list previously given of Guillaume Michel's publications, we discover that Michel's relationships with printers coincided almost exactly with those of the editor of the *Roman de la Rose*. Galliot du Pré had published his translation of Apuleius in 1518 and his Suetonius in 1520. Nicole Gilles' *Modérateurs*, of which Michel may have been the editor (cf. page 76 above), was printed by Anthoine Couteau for Galliot du Pré in 1525 and again in 1527. The only original work of his to appear in 1526 was the *Elegies*, the printer of which is unknown. In 1529, date of the second edition of the *Rose*, Galliot du Pré published Michel's *Oeuvres de Virgille*, printed by N. Cousteau. In 1530, Jean Petit published the second edition of the Suetonius, the year before both Jean Petit and Galliot du Pré issued the third edition of the *Rose*. The following year, 1532, Galliot du Pré published Michel's Sallust. In 1537-40 a whole group of printers or publishers distributed various works by Michel; of these Les Angelliers, Jean André, Jean Longis were among the ten whose names appeared on copies of the 1537-38 edition of the *Rose*.

One further detail is interesting in this connection. The 1526 and 1531 (folio) editions of the *Rose* presented, at the head of the preface, a woodcut showing a professor seated before a table containing a lectern, addressing a group of young men. These editions were issued by Galliot du Pré and Jean Petit, but without indication of printer. The same woodcut appears in three (or four) works of Guillaume Michel: on fol. aii of the *Pollidore Vergille*, printed for Pierre le Brodeur in 1521 (printer not identified); on fol. B.i. of the *Floralier* of Valerius Maximus printed by Anthoine Couteau for Pierre le Brodeur in 1525; in several editions of Nicole Gilles' *Moderateurs des bellicqueuses Gaulles*, which I am tentatively attributing to Michel¹; and before the preamble of the 1529 edition of the *Oeuvres de Virgille*, printed by Nicolas Couteau for Galliot du Pré. In the last of these works, Michel makes direct reference to the illustration in his text: "L'office d'ung bon et prudent professeur de lettres et sciences... est approprier ses parolles et sermons aux choses qu'il est a traicter et descripre." The fact that Galliot du Pré distributed both the *Rose* and the Vergil and that wherever a printer is known for these editions it is one of the Couteaus may explain this coincidence; but it is possible—especially in the light of the *Virgille* passage—that Michel in a sense appropriated the woodcut and urged its use in various of his works, possibly including the *Rose*.

Taken together, these details on literary sources and on Michel's relationships with printers and publishers may give some slight circumstantial probability that he was the editor of the Renaissance *Roman de la Rose*².

¹ BOURDILLON, *The Early Editions of the Roman de la Rose*, p. 134, indicates that the same woodcut was "Found also in *Quinte Curse*, Paris, 1530; GILLES, *Moderateurs des Bellicqueuses Gaulles*, Paris, 1534; and 1544; all from the same wood block with cracks gradually developing." It is significant that the first two of these editions were printed by Anthoine Couteau for Galliot du Pré. Incidentally, the occurrence of the woodcut in the 1526 and 1531 editions of the *Rose* might suggest that they, too, were printed by Anthoine Couteau. This would be confirmed by A. Tilley's statement, in "A Paris Bookseller-Galliot du Pré", *Studies in the French Renaissance*, Cambridge, University Press, 1922, to the effect that Galliot du Pré used Nicolas or Anthoine Couteau as his printers from 1524 to 1527 and Anthoine Couteau from 1529 to 1530 (pp. 191-92). The latter date would have to be extended to 1531 if Couteau printed the *Rose* of that year. TCHEREMZINE, VII, 244, includes the query "[Couteau?]" after his listing of the 1526 ed.

² I had thought for a time that there might be another point of circumstantial evidence in the fact that Guillaume Michel had among his friends a certain Pierre Marie de la Vouste and that one of the manuscripts of the *Roman de la Rose*, B.N. fr.

III. — TEXTUAL EVIDENCE

The textual evidence is perhaps more convincing. Guillaume Michel's style has a very special flavor. It is Latinizing *à outrance*; it never says anything once, but provides two or three synonyms for each noun or verb; it invents words, adapts them from Greek or Latin; it cultivates complicated periods and trinities of equivalent terms. These characteristics led Viollet Le Duc to describe the style thus: "Ce malheureux Michel de Tours s'était créé un langage tout à lui, rempli d'expressions métaphoriques et figurées, maladroitement formées du latin, quelquefois du grec, et le plus souvent hybrides, ce qui en rend la lecture inintelligible et véritablement impossible"¹. This same tortured and erudite style, this same alembicated flavor, are present in the anonymous preface to the *Roman de la Rose*. The two styles "sound" alike; the tricks of rhythm, of phrasing, of repetition and synonymy, are the same. I do not doubt that a stylistic and syntactical analysis of the preface and of Michel's prose writings would show remarkable similarities between the two and would confirm the impression which one gets from reading them in juxtaposition. Rather than attempt such an analysis, however, I shall compare the works for closely parallel passages, for similarities of extraordinary expressions, and for unusual vocabulary phenomena.

In the text of the 1526 preface which follows, the passages which are paralleled by passages in the works of Guillaume Michel de Tours are italicized and numbered. Below the text, and bearing the same numbers, are the passages from Michel, with short titles and folio references for the works cited².

ROMAN DE LA ROSE, 1526

PRÉAMBULE DU LIVRE

- (1) (1529, 1538: *Exposition morale du roman de la rose*).
 (2) S'il est ainsi que les choses dignes de memoire pour leur proffit et utilité solent
 (3) à demeurer perpetuellement sans estre du tout assopies par trop longue saison

-
- (1) *Exposition morale running head of commentary, Georgics 1519.*
 (2) toutes choses admirables et dignes de memoire *Titie, Pollidore Vergille*; toutes choses dignes de memoire *Suetonius*, [ā.ii.v]; les choses dignes de memoire *Valère* [B.iii]; ce qui est digne de memoire *Eutrope* [A i v]; telles nobles choses dignes de cler saoir et memoire perpetuel *Salluste* + i].
 (3) *See below, under number 29.*

12596 (anc. suppl. fr. 318), once belonged to a "Monsieur de la Voute" (cf. LANGLOIS *Les Manuscrits du Roman de la Rose*, Paris, Champion, 1910, p. 49). But I have examined this manuscript briefly and see no reason, without further investigation, for assuming that it is connected either with the 1526 ed. of the *Rose* or with Guillaume Michel's friend.

¹ *Op. cit.*, I, 154.

² The text is an edited text as it appears in my *Critical Prefaces of the French Renaissance*; but the parallel passages from Michel's works are transcribed exactly from the original editions, which are (unless otherwise indicated) the earliest of the starred editions in the above list of Michel's works and translations.

- (4) et labilité de temps caduc et transitoire, l'esguillon et stimulement de juste raison et non simulée cause m'a, semont et enhorté, comme tutesse de tout bien et honneur, à reintegrer et en son entier remettre le livre qui par long temps devant ceste moderne saison tant a esté de tous gens d'esprit estimé, que bien la daigne chascun veoir et tenir au plus hault anglet de sa librairie pour les bonnes sentences,
- (5) propos, et ditz naturels et moraulx *qui dedans sont mis et inserez*. C'est le plaisant livre du *Romant de la Rose*, lequel fut poetiquement composé par deux nobles auteurs dignes de l'estimation de tout bon sens et louable sçavoir, maistre Jehan de Meung et maistre Guillaume de Loris. Cestuy livre present a esté auparavant par la faulte comme je croy des imprimeurs assez mal correct, ou par adventure de ceulx qui ont baillé le double pour l'imprimer, car l'ung et l'autre peult estre cause de son incorrection. Pour laquelle chose restituer en meilleur estat et plus
- (6) expediente forme pour l'intelligence des *lecteurs et auditeurs*, nonobstant la
- (7) *foiblesse du mien pueril entendement et indignité de rural engin*, j'ay bien voulu relire ce present livre dès le commencement jusques à la fin, à laquelle chose faire fort laborieuse me suis employé et l'ay corrigé au moins mal que j'ay peu, y adjoustant les quottations des plus principaulx notables et auctoritez venans à propos; sans le mien volontaire consentement comme devez entendre, mais comme j'ay dict, à l'instigation, priere et requeste de honorable personne Galiot du Pré, libraire marchand juré en l'université de Paris, qui nouvellement l'a faict imprimer après avoir veu sa correction, tant du mauvais et trop ancien
- (8) langaige sentant son *inveteré* commencement et origine de parler, que de l'imparfaicte quantité des mettres, tous quasi corrompuz.
- Et pourautant qu'on pourroit dire, comme ja plusieurs ont dict, que ce livre, parlant en vain de l'estat d'amours, peult estre cause de tourner les entendemens à mal et les appliquer à choses dissolues, à cause de la persuasible matiere de fol amour dedans tout au long contenue, pour cause que fol appetit sensuel ou sensualité, nourrisse de tout mal et marastre de vertu, est moteur d'icelluy propos
- (9) (tout honneur sauvé et premis), je respons que *l'intention de l'auteur* n'est point simplement et de soy-mesmes mal fondée ne mauvaïse. Car bien peult estre que
- (10) ledit auteur ne gettoit pas seulement son penser et fantasie sus *le sens litteral*, ains plustost attiroit son esprit au sens *allegoric et moral*, comme l'ung disant et entendant l'autre. Je ne veulx pas ce que je dis affermer, mais il me semble qu'il peult ainsi avoir faict. Et si celluy auteur n'a ainsi son sens reiglé et n'est entré

- (4) ceste vie transitoire et caducque *Penser* A.iii.; la vraye vertu n'est incertaine, labile ne caducque *Pandore* [lxii v]
- (5) le bien dedans insere et mis *Joseph, Prologue* [*iii v]; les subtilitez ioyeuses et amenes narrations qui y sont inserees mises et encloses *Apuleius* [A i v]
- (6) quant aux lecteurs et auditeurs *Apuleius* [A i v]
- (7) illuminez mon siluestre rural et pusil entendement *Forest* [A v]; mon rural entendement et imbecillite *ibid.* [A ii v]; selon mon pusil entendement *Georgiques* [D viii]; sur humble stille composant rural et tres petit negoce *Bucoliques* [p vi]
- (8) tiltre dhonneur inueterere *Joseph* [*iiii]
- (9) Lintencion de lacteur de ce present liure. Cest a noter lintencion de celuy qui escript ou compose quelque liure *Apuleius* [A i v]
- (10) sperant en moy que si le teste litteral est uberant au profit du corps que lexposition morale le sera a lame *Georgiques* [D viii]; quant au sens moral *ibid.* [E i v]; aultre parement et sens alegorique *Apuleius* [oo.ii.v]; pour saprocher du nouveau sens allegoricq *Siecle dore* N

- (11) *soubz la morale couverture*, penetrant jusques à la moelle du nouveau sens mystique, toutesfois l'on le peult moralement exposer et en diverses sortes.
Je dis doncques premierement que par la rose qui tant est appetée de l'amant est entendu l'estat de sapience, bien et justement à la rose conforme pour les valeurs, douceurs, et odeurs qui en elle sont, laquelle moult est à avoir difficile pour les empeschemens entreposez, ausquelz arrester ne me veulx pour le present.
- (12) Et en ceste maniere d'exposer sera la rose figurée par la rose papalle, qui est de trois choses composée, c'est assavoir d'or, de musq, et de basme. Car vraye sapience doit estre d'or, signifiant l'honneur et reverence que nous devons à Dieu le createur; de musq, à cause de la fidelité et justice que devons avoir à nostre prochain; et de basme quant à nous-mesmes, entant que nous devons tenir nos ames cheres et precieuses comme le basme pur et cher sur toutes les choses du monde.
- (13) Secondement, on peult entendre par la rose l'estat de grace qui semblablement est à avoir difficile; non pas de la part de celluy qui la donne, car c'est Dieu le tout puissant, mais de la partie du pecheur qui tousjours est empesché et eslongné du collateur d'icelle grace. Ceste maniere de rose spirituelle, tant bien spirant et refragant, pouons aux roses figurer par la vertu desquelles retourna en sa premiere forme le grant Apulée, selon qu'il est escript au livre de l'Asne doré, quant il eut trouvé le chapelet de fleurs de rosier pendant au sistre de Ceres, deesse des bledz. Car tout ainsi que ledit Apulée, qui avoit esté transmué en asne, retrouva sa premiere figure d'homme sensé et raisonnable, pareillement le pecheur humain, faict et converty en beste brute par irraisonnable similitude, reprant son estat premier d'innocence par la grace de Dieu qui luy est conférée lorsqu'il trouve le chapelet ou couronne
-
- (11) soubz la couverture de ceste transmutacion... la nature des hommes mortelz et meurs humaines convenablement designer, signifier, et entendre *Apuleius* [A i v]
- (12) en ceste maniere d'exposer *Penser* [n.iii.]
- (13) par quoy lon peult entendre *Bucoliques* [e.vi.v]
- (14) celui vray et puissant collateur de grace *Elegies* [b v v]
- (15) neumatique douceur sus la refragance du miel et infinie bonté *Forest Aii*; spirant et rendant une si penetrable fumee *ibid.* [C vi]; continuelles fragations de la precieuse dame *ibid.*; ce fruct doulx, refragant et delieulx *ibid.* P.iii.; liesse de felicité refragante *Bucoliques* [A viii v]
- (16) point neust reprins sa premiere forme *Apuleius* [o.v.]
- (17) la Couronne Ceres *Tille, Apuleius*; le grant prebtre vicair de dieu tout puissant: qui nous baillera le chapeau de fleurs et couronne de roses qui pend au sistre de lymaige de la deesse Ceres cestassavoir de la croix de Jesucrist qui tant est sauveuse. Voila la couronne des roses qu'il nous fault avoir si nous voulons reprendre nostre belle forme d'innocence. ... la grande deesse Ceres autrement nommee. ... Cest ceres la deesse des bledz *ibid.* [oo.v.v]
- (18) que cest que destre transforme d'homme de raison en Asne qui est vne beste brute: quasi du tout irraisonnable. Nous sommes faictz asnes perdant la forme d'homme quand par voluptez brutalles, pechez, et folies a la similitude d'un asne nous brutons cestassavoir unons comme bestes brutes... resumer et prendre l'humaine forme raisonnable... lame trop endormie devient comme beste jusques adoncques quelle hayt gouter les roses cest a noter sciences *Apuleius* [A i v]-A ii; en asne qui est vne beste brute sans droict et raison *ibid.* oo.iii.; Par les roses que le viateur en l'estat d'asne qui est peche mortel doit gouter et menger. Jentenz le sacrement de penitence qui tant est vtile: compare aux belles roses rouges et puniques la purpurine rougeur des roses: represente le sang de Jesucrist qui la vraye couleur de grace paix et remission signifie bon sentant par le merite de sa douloureuse mort sanguineuse qui a si bon senti: que les hommes qui estoient bestes par peche mortel et asnes irraisonnables ont esté refformez en leur premier estat humain cestassavoir d'innocence *ibid.* [oo.iv.v]; nous ne retournerons point en nostre premier estat humain cest a entendre d'innocence *ibid.* [oo.v.]; quil retourne dedans son premier estat d'innocence *ibid.* [oo.v.v]

- (19) *de roses*, c'est assavoir l'estat de penitence, *pendu au doulx sistre de Ceres*, c'est à la douceur de la misericorde divine.
- (20) Tiercement, nous pouons entendre par la rose la glorieuse vierge Marie, pour ses bontez, douceurs, et perfections de grace, desquelles je me tais pour le present. Et sachez que ceste virginale rose n'est aux hereticques facile d'avoir, et n'y eust-il seulement que Malle Bouche qui les empesche d'approcher de sa bonté ; car liz ont mal d'elle parlé, voulant maculer et denigrer son honneur maternel en disant qu'il ne la fault saluer et appeller mere de pitié et misericorde. C'est la blanche rose que nous trouverons en Hierico plantée, comme dit le saige : " quasi plantatio rose in Hierico."
- Quartement, nous pouons par la rose comprendre le souverain bien infiny et
- (22) la gloire d'eternelle beatitude, laquelle comme vrayz amateurs de sa douceur et amenité perpetuelle pourrons obtenir en evitant les vices qui nous empeschent et ayant secours des vertus qui nous introduiront au verger d'infinie liesse, jusques au rosier de tout bien et gloire qui est la beatificque vision de l'essence de Dieu. Ce rosier peult estre figuré nompas aux roses de Pestum en Ytallie, qui florissent deux fois en l'an, car c'est peu souvent, mais à la rose que presenta au saige roy Salomon la noble reyne de Sabba Ethiopienne, comme nous lisons au
- (24) livre de ses probleumes et des questions qu'elle luy demanda pour resprouver sa sapience ; dont tant fut esmerveillée que son sens defailloit en elle, selon
- (25) qu'il est escript au Livre des Roys. Elle print deux roses, desquelles l'une venoit de l'arbre naturellement et l'autre procedoit par simulation, car elle l'avoit faicte
- (26) sophisticquement et par art bien ressemblant à la rose naturelle, tant estoit subtilement ouvree. " Voyla, dit-elle, deux roses devant vostre pacificque majesté presentes, dont l'une vrayement est naturelle mais l'autre non. Pourtant dictes-moy, sire, qui est la naturelle rose ; monstrez-la-moy avec le doy." Salomon, ce
- (27) voyant, fit apporter auleunes mouches à miel, pensant et considerant par la science qu'il avoit de toutes choses naturelles que lesdictes mouches, selonc leur propriété,
- (28) yroient incontinent à la rose naturelle, nompas à la sophisticquée ; car telz oyseletz celestes, plaisans et mellificques, desirent et appetent les doulces fleurs sur toutes choses. Parquoy il monstra à la royne la vraye rose, la decernant de l'autre qui estoit faicte de senteurs contrefaisans nature. Celle rose naturelle peult donc signifier le bien infiny et vraye gloire celeste qui point n'est sophisticque ne decevable comme la gloire du monde present, qui nous deçoit entant que nous cuidons qu'elle soit vraye, mais non est.

- (19) See number 17 above.
- (20) pouons entendre *Georgicques* [D viii] ; *Penser* b.ii. ; *Apuleius* oo.ii.v ; *Bucoliques* [e.vi.v]
- (21) la grace bonte douceur et misericorde de lillibate Vierge Forest [P.iii v]
- (22) la gloire deternelle beatitude *Penser* [f.ii.v]
- (23) Croist pas mon bruit de iour en iour plus que les roses de pestum au pays dytalie *Siecle dore* [F v]
- (24) son probleme *Bucoliques* [e.vii.v]
- (25) aucuns arbres viennent naturellement et aultres par art et labeur artificiel *Georgicques* [J i]
- (26) De faulce penitence par les faulces roses non naturelles comparee *Apuleius* [oo.iv.v]
- (27) desirant des mousches a miel la mellification *Georgicques*. 1532 [xxxvi v] ; selonc la maniere des mousches a miel *Valère* [B.iii.] ; le thime que les mousches a miel tant desirent *Bucoliques* l ii
- (28) les oysillons a miel et virginales mousches *Bucoliques* [b iii v] ; ses rurales et mellifiques *georgicques* *Virgille*, *Préambule* [a v] ; petits oiseaulx mellifiques *ibid.*, [b]

- Doneques qui ainsi voudroit interpreter le *Rommant de la Rose*, je dis qu'il y
- (29) trouveroit *grant bien, proffit et utilité* cachez soubz l'escorce du texte, qui pas n'est à despriser; car il y a double gaing, *recreation d'esprit et plaisir delectable* quant au sens litteral et utilité quant à l'intelligence morale. Fables sont faictes et inventées pour les exposer au sens misticque, parquoy on ne les doit contemner. Si le grant aigle duquel parla Ezechiel quant il dist, "Aquila grandis magnarum allarum plena plumis et varietate venit ad Libanum et tulit medullam cedri", je dis que si celluy aigle qui tant avoit estandu son volatif plumaige se fust seulement arrêté sus l'escorce du cedre quant il voila au mont du Liban, point n'eust trouvé la mouelle de l'arbre, mais s'en fust en vain retourné et eust perdu son vol. Semblablement, si nous ne creusions plus avant que l'escorce du sens litteral, nous n'aurions que le plaisir des fables et histoires sans obtenir le singulier proffit
- (30) de la mouelle neupmaticque, c'est assavoir venant par l'inspiration du saint esprit quant à l'intelligence morale.

Qui ne penseroit sinon au sens litteral, encor y a-il grant proffit pour les doctrines et diverses sciences dedans contenues. Car neantmoins que le principal soit ung train d'amours, toutesfois il est tout confit de bons incidens qui dedans sont comprins et alleguez, causans maintes bonnes disciplines. Les philosophes naturelz et moraulx y peuvent apprendre, les theologiens, les astrologues, les geometriens, les archimistres, faiseurs de mirouers, peintres, et autres gens nalz soubz la constellation et influence des bons astres ayans leur aspect sur les ingenieux et autres qui desirent sçavoir toutes manières d'ars et sciences.

Cy fine le prologue

- (29) de moult grand prouffit, soulas et vtilite *Justin* aij; acquierrez grand proffit et vtilite: semblablement vne recreation ineffable *ibid.* [a iij v]; pour lutilite et prouffit du bien publique *Joseph* [*iiii]
- (30) neupmatique douceur *Forest* Aii

* * *

Before passing to a study of this preface and of the parallel passages in the works of Guillaume Michel de Tours, it is perhaps important to note that these passages are found almost exclusively in prefaces which Michel wrote to his translations of Latin works, or in original commentaries on those works, or in prose sections intercalated in his verse writings. That is, they are not themselves translations of other works, but represent a "free" composition of Michel's just as the *Rose* preface is supplementary to the original text. An analysis of these passages shows that they fall into the following groups: (1) expressions which might merely be standard literary formulas; (2) passages which might be the commonplaces of Church writers or of those dealing with theological subjects; and (3) passages which seem to be peculiar to Guillaume Michel's works.

In the first group one would find expressions which appear to be the stock in trade of allegorical writers; this may account for their appearance both in the *Roman de la Rose* preface and in Michel's works. Here one might classify number (1) "Exposition morale"; numbers (3) and (29), where both preface and parallel passages refer to the "proffit et utilité" to be derived from literary works; number (6), the address to the "lecteurs et auditeurs" of the work; number (9), the indication of "l'intencion de l'auteur"; number (10), the distinction between the "sens litteral" and the "sens allegoric et

moral"; number (12), the formula (identical in the *Rose* and in Michel) "en ceste maniere d'exposer"; numbers (13) and (20), the phrases introducing allegorical interpretations, "on peult entendre", "nous pouons entendre". All of these phrases are fairly commonplace; they show no special style or flavor; they are in no way distinctive. The only fact that is of interest is that there are so many of them which occur both in the works of Michel and in the preface to the *Rose*, frequently in identical forms.

Only two passages belong to the second group, of expressions having an ecclesiastical reference. Number (21), "la glorieuse vierge Marie, pour ses bontés, douceurs, et perfections de grace", would be classified here. Note the parallel in Michel's *Forest de conscience*, "la grace bonte douceur et misericorde de lillibate Vierge". Number (22), the formula "la gloire d'éternelle beatitude", identical in the *Rose* and in the *Penser de royal mémoire*, seems to be another such commonplace Church expression.

In the third group would fall the rest of the passages underlined in the text; they are the "Michelisms" which, in one way or another, make it likely that the preface to the *Rose* was one of the works of Guillaume Michel. In some cases we have only a single word; it might be one in which an unusual spelling is used both by Michel and in the *Rose*, as in number (24), "probleumes", and in number (30), "neupmatique"; or it might be a fairly uncommon Latinism such as the "inveteré" in number (28). Or it might be a rare word such as "labilité" (the Latin *labilitas*) in number (4) or "refragant" in number (15). Neither of these words is attested by any contemporary dictionary; yet Michel uses the adjective form "labile" in his *Pandore*, and the variant forms "refragance, fragations, refragant, refragante" appear in four different passages in his work. In most cases the parallel texts will be more lengthy. Number (2), "les choses dignes de memoire", is paralleled in five different works of Michel. Number (4), "labilité de temps caduc et transitoire", is very close to the "vie transitoire et caducque" of the *Penser de royal mémoire* and the "incertaine, labile ne caducque" of the *Pandore*. Number (7), "la faiblesse du mien pueril entendement et indignité de rural engin", is closely paralleled by four different passages in Michel's work. The "collateur d'icelle grace" of number (14) is almost identical with the "celuy vray et puissant collateur de grace" of Michel's *Elegies*.

Numbers (16), (17), (18), and (19) constitute a special case, since they are long passages very close in word and idea to a single work of Michel, his translation of Apuleius. I have already pointed out that this was the first French version of the *Golden Ass*, and that the author of the 1526 preface refers to that work as one of his literary sources. The verbal similarities are here striking; I shall emphasize only a few of them. The passage at number (17) reads "le chappelet de fleurs de rosier pendant au sistre de Ceres, deesse des bledz"; number (19) repeats several of these phrases in "le chappelet ou couronne de roses... pendu au doux sistre de Ceres". If now we look at the parallel passage in the Apuleius we find "le chapeau de fleurs et couronne de roses qui pend au sistre de lymaige de la deesse Ceres"; and later, "Voila la couronne des roses"; and later still "Cest ceres la deesse des bledz". The resemblances between number (18) and its parallel in the Apuleius are even more numerous and more complex.

Number (23), "aux roses de Pestum en Ytallie", is very similar to the passage in Michel's *Siècle doré*, "les roses de pestum au pays dytalie". Numbers (25) and (26), distinguishing between the natural

and the artificial roses, repeat a distinction made in like terms by Michel on two occasions, in the *Georgics* and the *Apuleius*. Finally, the variety of names for the bee, in numbers (27) and (28), is found represented in various works of Michel; at least one epithet, "telz oyseletz... mellificques" (paralleled by the "petitz oiseaulx mellifiques" of the 1529 *Virgille*), is sufficiently unusual to merit attention.

The total evidence supplied by these three groups of passages, taken together, is perhaps more impressive than that supplied by any single one. There is a kind of statistical impression which results from the reading, first of the *Rose* preface, then of the parallel passages: an impression that a fairly large number of words, phrases, and expressions in a short work (the preface) are similar to an even larger number of passages scattered throughout the writings of Guillaume Michel de Tours. In their context, even the more commonplace resemblances become significant as additional examples. They add to the feeling of general sameness of the two styles, and to the "hunch" that both may be the work of a single author.

It is on the basis of this "hunch", of these similarities of parallel passages, and of the few contributing facts of a circumstantial character that I propose the attribution of the preface to the 1526 *Roman de la Rose* and of the modernized text to Guillaume Michel de Tours¹.

BERNARD WEINBERG.

¹ To summarize my suggestion with respect to the editions of Nicole Gilles' *Moderateurs des bellicqueuses Gaulles*, 1525 ff.: the posthumous work might have been edited and published by Michel, in which case the attribution would be made on the basis of the wording of the dedication; it was on the same basis that Barbier and Taschereau attributed the Sallust translation to him. The publication of the Gilles by Galliot du Pré in 1525 and 1527 would be supporting evidence (especially if we accept the attribution of the 1526 *Rose* to Michel), as would the appearance of the woodcut so frequently associated with Michel's works. Note also that Jean de la Garde, who published Michel's *Penser de royal memoire* in 1518 and his translation of the *Bucolics* in 1516 also issued an edition of the Nicole Gilles in 1531 or 1532; cf. Ph. RENOARD, *Jean de la Garde, libraire à Paris, 1512-1542*, in *Revue des livres anciens*, t. II (1917), pp. 132-135.

ÉCOLIERS FRANÇAIS
INSCRITS A L'ACADÉMIE DE GENÈVE
(1559-1700)

Par cette simple nomenclature, nous voudrions présenter, en dépit d'assez nombreuses omissions, la liste des écoliers français à l'Académie de Genève qui laissèrent leurs noms dans les rôles parvenus jusqu'à nos jours. Nous nous bornons, pour le moment, à la période relativement brève qui s'arrête à la fin du XVII^e siècle.

La principale source d'informations se trouve dans le MS. intitulé *Registre du Recteur*, vénérable et précieux album maintes fois consulté par les historiens. Infortunément, et ce fut le cas dans d'autres universités, pour des raisons diverses et ignorées, les préposés aux inscriptions, recteurs ou scribes, n'ont pas tenu les registres matriculaires avec la rigueur désirable selon les temps et contingences, d'où de fâcheuses lacunes. Néanmoins, malgré certaines carences, les documents que nous possédons contribuent à élargir nos connaissances sur cette période de transition ; ils intéressent au premier chef l'histoire du protestantisme français.

Utilisant les données établies sur des autographes, nous tentons aujourd'hui de dresser un tableau des jeunes intellectuels venus de France pour suivre à la *Schola publica Genevensis* les leçons de Calvin, de Bèze et de leurs successeurs, durant l'époque héroïque qui englobe les millésimes flamboyants de la Saint-Barthélemy, de l'Edit de Nantes et de sa révocation.

Fondée et animée par des Français de génie, dans une république indépendante, il n'est guère surprenant que l'Académie de Genève ait aimanté une jeunesse singulièrement bien entraînée par l'humanisme ambiant, avide de savoir et de liberté spirituelle.

Ainsi affluent, dès la première décennie, vers le nouveau foyer de culture, les générations montantes de toute l'Europe protestante : Allemands, Hollandais, Britanniques, Scandinaves, Polonais, Hongrois, sans parler des Suisses. La cohorte française fut toutefois la plus importante. Pour la tranche de la matricule dont nous nous occupons maintenant, 1559 à 1700, sur un total de quelque quatre mille huit cents inscriptions figurant au registre, on en relève plus de deux mille, soit 43% de Français de toutes les régions de leur hexagone géographique. Chaque année amenait une troupe nouvelle d'écoliers vers la colline de Saint-Pierre.

De Charles IX à Louis XIV, malgré l'adversité des temps, les troubles du pays, l'insécurité de la route, cette jeunesse est attirée par les imposantes figures des réformateurs dans la cité que déjà l'on renomme et qui leur ouvre son cœur. Des amis attendent et accueillent ces adolescents venant de la capitale et de toutes les provinces : de la ville natale de Calvin et decelle de Bèze, du Béarn d'Henri IV bien entendu, mais aussi de la Guyenne de Montaigne, de Bretagne, de Normandie et d'Auvergne ; ils sont Lorrains, Poitevins, Cévenols, ces derniers surtout en grand nombre...

Tels des pionniers, en tête de la liste, nous rencontrons sous la date de novembre 1559 les premiers inscrits : un Tourangeau et un Angevin. On imagine volontiers ce que peut avoir été la rencontre de ces avant-coureurs avec les maîtres sous la discipline desquels ils se plaçaient. Le petit Charles Berger et son camarade Lancelot Dolbeau partagèrent ces jours-là l'émotion de Calvin et de Théodore de Bèze ; pour chacun d'eux, un plan prenait vie. Que n'avons-nous le récit des néophytes envoyé à leur famille : impressions, premiers entretiens avec les professeurs, projets nouveaux et aussi comment, après avoir griffonné leurs noms dans l'album in-quarto relié de basane, doré sur tranches, battant neuf, ils ouvrirent la liste et sans autre cérémonie se trouvèrent incorporés à l'Académie.

Le navire est lancé ; *fluctuat nec mergitur*. Il avance rapidement sous la conduite du capitaine et du pilote. La liste des mentions s'allonge. Noms et dates, dans cette poussière nous glanons pour retrouver les vestiges de ceux qui, pour tout souvenir, n'ont souvent laissé qu'un paraphe

Les souvenirs sont cors de chasse, dont le bruit meurt parmi le vent.

Nous essayerons ultérieurement d'ajouter de succincts détails à la sèche énumération ici relevée touchant la vie, la carrière, le destin de ces jeunes Français ayant passé en quête de savoir à l'Académie genevoise.

LÉON A. MATTHEY

NOTA. — Les noms sont autant que possible modernisés. Il a paru toutefois préférable de garder la forme latine en cas d'incertitude.

Plusieurs termes géographiques désignent à la fois une région et son chef-lieu : Poitou et Poitiers, Limousin et Limoges, Anjou et Angers, etc. Nous avons, dans la transcription, adopté le nom de la province.

Les noms de lieux qui manquent dans le ms. ont été remplacés ici par des points suspensifs ou par un signe d'interrogation.

ÉCOLIERS FRANÇAIS
INSCRITS A L'ACADÉMIE DE GENÈVE
AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

(dans l'ordre chronologique)

I. XVI^e SIÈCLE

1559

Charles Berger, de Tours.	Gilles de Solas, de Montpellier
Lancelot Dolbeau, de Jarzé.	Jacques Symon, de Tours.
Jean Blanchard, de Saint-Julien- en-Champsaur.	Jean Cormère, du Rouergue.
Pierre Colladon, du Berry.	Jean Alard, de Mirepoix.
Jean Colladon, du Berry.	Antoine Roman, d'Aix-en-Pro- vence.
Jean Chartin, d'Orléans.	Archambaud Colomies, de Sama- ran.
Sanz Tartas, de Gascogne.	Antoine Durant, des Cévennes.
Jean Trocherel, du Bourbonnais.	Etienne Deffos, de Merry-la- Vallée.
Michel Ortin, de Lucé.	Nicolas Baudoin, de Rouen.
Antoine Pellicier, de Mauguio.	Pierre Regius, de Lodève.
Vincent Textor, de Mâcon.	Guillaume Serre, de Gascogne.
Urbain Chauveton, de La Châtre.	Guillaume Serre, de Condom.
Germain Chauveton, de La Châtre.	Jean de Cénesine, de Paris.
Daniel Bermond, du Pragelas.	Michel Leporianus, de Bayonne.
Barthélemy Perrot, du Pragelas.	Simon Girard, du Berry.
Odet Nort, d'Agen.	Antoine Sarrasin, de Lyon.
Raymond Régis, du Limousin.	Théophile Sarrasin, de Lyon.
Nicolas Le More, de l'Anjou.	Simon Harson, du diocèse de Bayeux.
Jean Cagnes, de Touraine.	François Terond, de Sauve.
Eymard Gironart, de Lodève.	Jean Serre, du Vivarais (Ville- neuve-de-Berg ?).
Pierre Martel, de Paris.	Robert Bimard, de Nîmes.
Jean Malbois, de Bourges.	Claude Textor, de la Bresse.
Hugues Regnard, du Pays Char- train (Assouiensis ?).	Jean Pinaud, du Poitou.
François Daniel, d'Orléans.	Antoine Chauve, de Saint-Sym- phorien.
Léon Colladon, du Berry.	Hector de Corguilleray, du Gâti- nais.
Jacques Perrin, de Lorraine.	Florent Chrestien, d'Orléans.
Jean Patac, de Digne.	Claude Dupont, de Blois.
André Ripert, de Fraxinières.	Antoine Cathedrius, de Laon.
Bernard Sarrasien de Sarrasier, de Gascogne.	Guillaume Pillot, de Beaune.
Jean Mouton, de Grasse.	

1560 à 1562

Nicolas de la Vefve, de Châlons-sur-Marne.
 Jean Poterat, de Troyes.
 Guillaume (le) Nepveu, d'Orléans.
 Pierre Faber, de Mauguio.
 Paul Baduel, de Nîmes.
 Claude Dorsanus, du Berry.
 Jean Lassus, de Montauban.
 Jacques Saurin, de Saint-André-de-Valborgne.
 Pierre Brichanteau, de l'Hurepoix.
 Gaspard Desoubzmoullins, d'Aquitaine.
 Amat Brossard, de Feurs.
 Bertrand Boyvide, du Bazadais.
 Nicolas Chaillou, de Saintonge.
 Arnaud d'Andrein, du Béarn.
 Grégoire Tregius, de Tarbes.
 Pierre Melet, de l'Aveyron.
 Christophe Plantavit, de Saint-Etienne-Vallée-Française.
 Bon Dupré, de Montdidier.
 Nicolas du Faur, de Doumerc.
 Robert de Begua, de Marseille.
 Charles Padiolan, de Pont-Saint-Esprit (?).
 Gabriel d'Amours, de Paris.
 Gaspard Cattaneus, de Luc-en-Diois (?).
 Pierre Chevillard, de Houdan.
 Gilbert Blansiacq, du Bourbonnais.
 Jean Chandoyseaut, de Beaune.
 Louis Renaud, de Montpellier.
 Jean Mondon, d'Entraigues.
 Arnolph Cordier, de Laon.
 Jean Pennus, du Berry.
 Robert Barbier, de Normandie.
 Matthieu Jegan, de (Villeburgi?).
 André Clément, de Sancerre.
 Pierre Garnier, de Sancerre.
 Pierre Colliod d'Avarandal, du Forez.
 Pierre Sachet, d'Orléans.
 Jean-François Memy, de Paris.
 David Cevalier, de l'Anjou.
 Pierre Martel, de Paris.
 Marin Giraud, d'Orléans.
 Mathurin Pasquet, de Châlons-sur-Marne.
 Hugues Buttet, de Corbie.
 Jean Daries, de Toulouse.
 Jacques Palmarius, d'Etampes.

Barthélemy Martin, de Volonne.
 Enemond Lacombe, de Saint-Marcellin.
 Antoine Damazac, de Malemort.
 Etienne Faber, de Reims.
 Pierre Lenice, du Mans.
 Jacques de Mophons, de Sainte-Livrade.
 Bernard Melet, de Condom.
 Claude Courtois, de Seurre.
 Joachim Massot, de Morestel.
 Jean Domarn, de Bourgoin.
 Marin Molines, de Londinières.
 Etienne Husson, du diocèse de Soissons.
 Antoine de Licques, du diocèse d'Amiens.
 Pierre Pasquasius, du diocèse de Vannes.
 Pierre Birgan, du dioc. de Nantes.
 Forticus Bordinave, Armagnac, envoyé de Leyrac.
 Pierre Hesperien, des Landes.
 Guillaume de Mirande, du Béarn.
 Bertrand de Sainte-Grace, du Béarn.
 François du Gua, de Gascogne.
 Gerald Fanganus, de Vellopodio ? au diocèse de Toulouse.

1563

Etienne Buerla, de Gap.
 Léonard Amary, de Normandie.
 Bertrand a Rupe, du Buis.
 Jacques Albinus, de Troyes.
 Jacques Veala, de l'Auvergne.
 Antoine Faber, de Carmaux.
 Barthélemy Gasse, du Médoc.
 Jean Bouchin, de Beaune.
 Jean Campagnan, de Nîmes.
 Denys Armenaud, d'Orléans.
 Claude Petronus, de Briançon.
 Guy Gruffion, d'Orléans.
 Bernard Nicot, de Nîmes.
 Jean Sostellan, de Sauve.
 Jean Sauxaus, de Saintonge.
 Etienne Petit, de Gien.
 Jean Lesur, d'Arras.
 Guillaume Deforges, de Champagne.
 Joseph Albus, de Briançon.
 Martial Benedictus, du Périgord.
 Jean Rapine, du Nivernais.
 Jean Simiand, du dioc. de Gap.
 Guillaume Loriaud, du diocèse de Luçon.

Nicolas Clément, de Vézélise.
 Matthias Gogier, de Vendôme.
 Gilles Ragueneau, de Loudun.
 Dominique Gricus, du diocèse de Lectoure.
 Guillaume Godard, du Berry.
 Nicolas Evrin, du dioc. de Toul.
 Laurent Bourguignon, d'Orléans.
 André Ferré, d'Orléans.
 Pierre Agard, de Tourette.
 Jean Clabert, du dioc. d'Autun.
 Arnoulphe Vallon, du diocèse de Gap.
 Claude Maurel, du diocèse de Die.
 Pierre Vicq, de Nîmes.
 Hector (Jaufresencus ?), de Saint-Ambroix.
 Guy Rippeneau, d'Orléans.
 Gabriel Rondan, du Poitou.
 Jean Petit-Benoît, du diocèse de Besançon.
 Jean Amat, du diocèse de Montpellier.
 Pierre Urdays, de Toulouse.
 Jacques Fradet, du Poitou.
 Jean Eude, de Bayeux.
 Claude Charreton, de Beaujeu.
 Denys Perrot, de Paris.
 Antoine Perrot, de Paris.
 Jean Boisseul (?).
 Christophe Bertran(d), du Poitou.
 Jean Montbel, du Limousin.
 Etienne Bernus, du Dauphiné.
 Gabriel Glathond, du diocèse de Lyon.
 Jacques Ardit, de Béziers.
 Benedict Ruffus, de Béziers.
 Thomas Buyrette, de Paris.
 Jean Arnaud, de Nîmes.
 Godo Jacquerel, de Champagne.
 François Miseraeus, du Poitou.
 Bernard Brallus, de Castres.
 Jean Rostagnus (?).
 Jean Hortin, de Montbéliard.
 Jean Pignonnellus, du Poitou.
 Michel Garbot, de Lyon.
 Bernard Monestier, d'Auvergne.
 Jean de Normandie, de Noyon.
 Eustache Boucher, de Paris.
 Guillaume Abric, de Nîmes.
 Jean Guiet, de l'Anjou.
 Claude Aubery, de Champagne.
 Fortis Bonus, de Lombers.
 Jean Feret, dit de Montlaurens, de Reims.
 Christophe de Vassan, de Troyes.

Abraham Patenostre, de Normandie.
 André Curtius, de Brioude.
 Jean Soissons, d'Orléans.
 Jean Lamy, d'Aigurande.
 François Faber, de Narbonne.
 Pierre Vinays, de Loriol.
 Jean Quinson, de Virieu.
 René Girard, de Luçon.
 François Sallenove, du diocèse de Maillé.
 Mathurin Péager, du Poitou.

1564

Marin De Lamar, de Picardie.
 Jacques Couet, de Paris.
 Jacques Lescuyer, de Champagne.
 Charles Perrot, de Paris.
 Emile Perrot, de Paris.
 Siméon Boulanger, de Paris.
 Jacques Caboche, de Meaux.
 Jean Madoc, du Languedoc.
 Bernard Gellieux, de Périgueux.
 Jean Mercier, de Béziers.
 Michel Joyau, des Brouzils.
 Sébastien Julian, de Carpentras.
 Jean Laussoirais, de Barre.
 François Burel, de Parthenay.
 Nicolas Blanpain, de Stenay.
 Eustache de la Bussière, d'Arras.
 Adrien Duban, d'Autun.
 Guillaume de Lom, de Sauve.
 Jacques Galterius, d'Aigle (ou de Laigle) ?
 Arnaud Tardif, de Bézenac.
 Jacques Chouan, de Vendôme.
 Raymond Blachon, Valensis (?).
 Benoît Goyffon, de Saint-Etienne-sur-Chalaronne.
 Rodolphe Berellus, du dioc. de Luçon.
 Albert Bermond, de Grasse.
 Jean Jaquemot, de Bar-le-Duc.
 Martin Dutertre, du diocèse de Chartres.
 Denis Cellarius, de Saintonge.
 Pierre Lambert, de Provins.
 Pierre Noguier, Baccensis (?).
 Louis Vagant, de Paris.
 Bertrand Feuillet, de Saintonge.
 Arnaud Larendoetanus, de Bayonne.
 Gaspard Picard, de Châtillon-en-Diois.

Jean Sallon, de Châtillon-en-Diois.
 Claude Aubry, de Crest.
 Barthélemy Acquart, de Lille.
 Isaac Garnier, de Strasbourg.
 Raymond Godon, de Laon.
 Jean Boutellant, d'Aubeterre.
 Bernard du Port...
 Armand du Port...
 Jacques Bourgoing, de Nevers.
 Jean Albus, Agendicus (?) du Val de Provins.
 Guillaume Royie(r)...
 Arnould Mailhos...
 Robert Thierry, de Tours.
 J. Beraldus, de Tours.
 Jean Camus...
 Pierre Combes, de Carpentras.
 Charles Giraudet, Molunencius (?)
 Jean Quesnel, de Normandie.
 Nicolas Barraut, de Saintonge.
 Jean Ferrier, d'Agen.
 Jean Bessotis, d'Agen.
 Jean Freron, d'Agen.
 Robert de Renty, de France.
 André Raphael, de Saint-Paul.
 François Mareschal, du diocèse de Langres.
 Jean Thévenin, de Champagne.
 Jean Pretz, du Vivarais.
 Jean Arnaud, du Vivarais.
 Georges Druson, du Forez.
 Pierre Combes, de Carpentras.
 Secundus Artensis... (?)
 Jean Fontanus... (?)

1565

Bernard Pensius, de l'Armagnac.
 Raymond Loppesius, de Bordeaux.
 Simon Vusillus, Modicus (?).
 Jean Bouchereau...
 Jean Le Tyeck...
 Claude Damille...
 Pierre Servier, de Lyon.
 Léonard Albus, du Limousin.
 Pierre Candolle, de Marseille.
 Jean Giry, du Crest.
 Jean Du Faure, de Bourg-Saint-Andéol.
 François de Loubereau, de Valence.
 Guillaume Valier, de Cervières.
 Jean Pascal, d'Auriol.
 P. Lamy, d'Aigurande.

Philippe de Rebine, de Joiselle.
 Antoine Ferrier, de Pont-à-Mousson.

1566

Armand Males, du Béarn.
 Louis Muret, de Nérac.
 Jean Scorranus (= Escourres ?), d'Agen.
 Hugues Matthieu, de Grenoble.
 Louis Pasquier, de l'Anjou.
 Antoine Garils, du Beaujolais.
 Jacques Ferand, Pignacensis (?).
 Crespin La Cassunne, de Tarbes.
 Antoine Richard...
 François de Villers, de Dijon.
 Pierre Morelot, du diocèse de Langres.
 Benoît Auzet, de Châtillon-sur-Chalaronne.
 Etienne Chalier, du diocèse de Mende.
 Florestan Mericam, de Bordeaux.
 Claude Colladon, du Berry.
 Pierre Savigny, de Lyon.
 Bernard de Carrère, de Nay.
 Etienne Mugat, de Condom.
 Matthieu Bedat...
 Nicolas Guyot...
 Philibert Milesius...
 Pierre Chalmeaux, d'Auxerre.
 Etienne Valancier...
 J. Meuzeler...
 Pouriot D'Embonville...
 Pierre Bouquin, de Montpellier.
 Guillaume de Mazières, de Béziers.
 Guillaume Gourrieu, de La Rochelle.
 Pierre Pousset...
 Rochon...
 François Calmat, de Sassenage.
 Etienne Riche...
 Claude Jurieu...
 Antoine Baldorra, de Saramon.
 Martial Gautier, de Montpellier.
 Louis Hesnard, de Landigou.
 Olivier de Mairal, de Vogori (non identifié).
 Jean de Lescure, de Pézenas.
 Claude Pratensis, de Vinsobres.
 Barthélemy Berthollé, de Montélimar.
 Etienne Guyonin, de Decize.
 Charles Johanneau, de Sancerre.

Jacques de Marsay...
 Louis Grelier, de...
 Pierre Fourcauld, de Montpezat.
 François Boiaval, de Béthune.
 Jean Gouville, de Normandie.
 Charles Hîret, de...
 René Pineau, de l'Anjou.
 Gaspard Mense, de Provence.
 Bertrand Salvafort, de Moustiers-Sainte-Marie.

Antoine Maurice, de Thoard.
 Jean Podianus, d'Auvergne.
 Antoine Remusat, de Savoie.
 Jean Jamet, du Quercy.
 Jean de Manas, de Montauban.
 Jean Le Gaigneux, du Maine.
 Claude Roland, de Clarensac.
 Jean Ecclesianus, de Marsan.
 Philippe Herlin, de Valenciennes.
 Jacques Herlin, de Valenciennes.
 Michel Charles, Lanvigenensis (?)
 François de Malmont, de Nîmes.
 Antoine de Dree alias De la Serrée, du diocèse de Mâcon.
 Olivier de Maroeuil, de...
 Jacques Terrier, de...

1567

Abdénago Le Double, de Chaumont en Bassigny.
 Jean Arriolat, d'Aquitaine.
 Germain d'Armena(r), d'Aquitaine.
 Antoine Olivier, du Quercy.
 Nicolas Barraut, de Saintonge.
 Etienne Tenrache, de Toulouse.
 François Privé, de Sens.
 Robert Mornet, de...
 Antoine Ricaud, de Provence.
 E. Vilhon, de Provence.
 François Perrot, de Mortuac...
 François de Vigoreux, de Périgueux.
 François Tonsor, de Mathecourt.
 Jacques Dent, de Limoux.
 Thovenin Dompmart, d'Epinal.
 François Raclet, de Saintonge.
 Jacques Geoffroy, de Lormes.
 Charles Chedel, du diocèse de Bourges.
 Jacques David, de...
 Gilles, fils de René Jouslain, Sgr. de La Rivière, d'Ancenis.
 Lazare Borrilhionus, de Nice.
 Isaacus Augustanus, de...

Israel Augustanus, de...
 Robert Escofier, de...
 Louis de Hu, de Reims.
 René Pichot, de...
 Robert de Heu, de Metz.
 Nicolas Claus, de Darney.
 Annet Griffon, de Grenoble.
 Gaspard Pesc, de Sisteron.

1569

Jacques Colin, de Niort.
 Paul Bosquet...
 François Eustache...
 Guy Revel...
 Nicolas Albus...
 Jean Hochedé...
 Scipion de Villeneuve...

1570

Claude Lacorne, de Beaune.
 Jean Billard, d'Aignay.
 Charles Vielban, de Bordeaux.
 Jean Rocha, de Salon.
 Georges Charles, de Tourette.
 Gilles Galtier, de Trelly.
 Jacques Pelletier, d'Avignon.
 Arnard Momin, de Gascogne.
 Pierre De La Cour, de Rouen.
 Jean Dupré, du Dauphiné.
 Pierre Dupré, de Rouen.

1571

Jacques Monceau, de Flandres.
 Guillaume Lullier, du Berry.
 Léonard Constans, du Limousin.
 René Haurès, de l'Anjou.
 Bénédict Molieranus, de Bastide.
 Nazarenus Bosque, de Thonon.
 Audouin Baudin, de Milhau.
 Jean Viret, de Fessy.

1572

Pierre Godefroy, de Lorraine.
 Jean Duissonnellus, de Bazas.
 Léonard Gloton, du Limousin.
 Jérémie Commelin, de Douai.

- 1573
François Béroalde, de Paris.
- 1576
Jean Casanova, d'Aix.
Pierre Riolle, de Châteaudun.
- 1577
Guillaume Casenave, du Béarn.
Pierre Ramel, de Vesancy.
- 1579
François Girard, de Grandchamp, Poitou.
Jean Brachet, de Narbonne.
Pierre de Salvetta, du Béarn.
Jean Sauvage, de la Guyenne.
Guerin Reynaud, de Lunel.
François Moleriensis, de Montélimar.
Jean Becius, de Flandre.
Pierre Espiard, de Semur.
François Combles, de Châlons-sur-Marne.
René Convert, de Chateaudun.
Charles Cortesius, d'Avallon.
Pierre Martinat, de Sancerre.
Jean de Perrenet, de Pont-Saint-Vincent.
Jacques Chaboullé, de Melun.
- 1580
Guillaume Baudria, du Fouillet.
Thibaut Vagius, de Strasbourg.
Eustache de Villeneuve, de Paris.
Etienne Le Bloy, de l'Anjou.
Jean Parageus, du Béarn.
Abraham Moustier, de Cluny.
Abraham Cretin, de Chalon-sur-Saône.
Isaac Parat, de Gap.
Isaïe Boust...
Theophile Goll, de Strasbourg.
Joachim Soyelius, de Montdidier.
François Buffet, de Langres.
Antoine Girault, du diocèse de Bourges.
Pierre Terond, du Languedoc.
- Jean Fleury, d'Anjou.
Jérémie Blamont, du Périgord.
Humbert Péreauld, de Chalon-sur-Saône.
Paul Harangot, de Bretagne.
David de Villeneuve, de...
- 1581
Jean Gigord, de Béziers.
Gaspard Uzille, de Lille.
Jean Diserotte, du Béarn.
Raymond Paloque, du Béarn.
Gaillard Duchesne, du Béarn.
Bernard Morlan, du Béarn.
Jean Du Voisin, du Béarn.
Bernard de Casenave, du Béarn.
Jean Brun, du Béarn.
Jacques David, de Vendôme.
Jean Cornéille, de Noves.
Félix du Tronchay, du Maine.
Jacques du Tronchay, du Maine.
Bernard Sonis, de Lectoure.
François Pefauze, du Béarn.
Pierre Salinis, du Béarn.
Benjamin Cresson, de Bourgogne.
Charles Folens, de Bourgogne.
Dominique Baudier, de Lille.
Théodore Gamon, du Vivarais.
Jean de Forcade, du Béarn.
Jacques Espiard, de Semur.
Jean Moline, du Vivarais.
Daniel Quinson, du Dauphiné.
Jacques Olivier, de Thonon.
Etienne Rebolet, du Vivarais.
Guillaume Galet, de Rouen.
Jacques Galet, de Rouen.
Emmanuel Mauclerc, de Vitry-le-François.
Samuel Ulmeus, de Rennes.
Hilaire Fautrard, natif de Guernesey.
Zacharie Crozianus, du Vivarais.
Jacques de Commail, d'Orléans.
Pierre Dupont, du Béarn.
Tristan Dupont, du Béarn.
Tobie Yolland, de La Rochelle.
Nicolas Beranjon, de Sens.
Florimond Perreaux, d'Orléans.
André Cauveinius, de Vassy.
Jean Robert, de Vassy.
Pierre De Prez, de Thonon.
Jacques Archinard, du Dauphiné.
Amand Heisch, de Strasbourg.
Jérémie Paulet, de Montauban.

1582

Jacques Verdavène, de Reims.
 Daniel Calvière, de Nîmes.
 Pierre Dupont, de Blois.
 Claude Du Ryer de la Pacardière, de...
 Conrad Stoer, de Strasbourg.
 Jean Valleton, d'Aubenas.
 Jean Nissoles, de Sumène.
 Hector de Biez, d'Armentières.
 Guillaume Mogne, du Nivernais.

1583

Antoine Renaud, de Gascogne.
 Jean Tavernier, de Cessy.
 Daniel Chamier, du Languedoc.
 Jean de La Rue, de Normandie.
 Daniel Serres, du Vivarais.
 Etienne Mozet, de Sedan.
 Paul Juges, de Lyon.
 Pierre de Gabiano, de Lyon.
 René Dortel, de Châteaudun.
 Jacques Saucey, de Falaise.
 Aaron Cappel, boursier de l'église française de Londres.
 Jacques Gallus, de Blois.
 Etienne Thore, de Vendôme.
 Daniel Thoroaeus, de Vendôme.
 Laurent Brunier, de l'Anjou.
 Josias Dortel, de Châteaudun.

1584

Jean de Lacroix, de Lille.
 Eusèbe Gantois, de Châlons-sur-Marne.
 Timothée Picard, de Vitry-le-François.
 Benjamin Aubery, de l'Anjou.
 Jean Bedé, de l'Anjou.
 Pierre d'Andigné, de l'Anjou.
 Jacques Calignon, de Grenoble.
 Blaise Peyrasse, du Dauphiné.
 Jonas de Haust, d'Issoudun.
 Antoine Paillart, de Dijon.
 Pierre Bricard, de Chartres.
 Gaspard Bermond, d'Antibes.
 Jérémie Casset, d'Orange.
 Pierre Astier, de Nîmes.
 Jean Phallet, de Caen.
 Claude Rey, du Cheylard.
 Pierre Frizius, du Dauphiné.
 Jacques Le Noble, de Caen.

Frédéric Billet, de Lille.
 Matthieu Robert, de Lorraine.
 Emmanuel Pelissier, de Châlons-sur-Saône.
 David Varandet, de Nîmes.
 Honorat Bonel, d'Antibes.
 Daniel de Coulon, de Metz.
 Jean Joubert, de Rochechouart.
 Pierre Verdet, de Lyon.
 Pierre Picornot, Cabilonensis, Auvergne.
 Jean de Fornillon...
 Abel Barrier, d'Agen.
 Elie Nellus, de Tonneins.
 Moïse Ricotier, de Clairac.
 Lazare Robert, de Rouen.
 Guillaume Roudot, de Saulieu.
 Baptiste Guyet, de La Rochelle.
 Claude Perrin, de Lorraine.
 Paul Bérangier, des Vans.
 Jacques Laville, du Dauphiné.
 Quentin Renvoi, de Metz.
 Gédéon Anglade, du Vivarais.
 Samuel Ribier, de Paris.
 Jean Daves, de Provence.
 Isaac Barrhais, du Poitou.
 Adam Dorival, d'Aubigny.
 Samuel Perrot, Langinensis (?).
 Pierre Prevost, d'Issoudun.
 Jean Armet, de Couches.
 Jacques Guichard, Sanctorensis (?).
 Jonas Chaigneau, du Poitou.
 Marc Maquinot, de Lorraine.
 Abraham Gascher, de Clermont-Ferrand.
 Isaac Gaschier, de Clermont-Ferrand.
 Arnolphe Martin, de Dijon.
 Abel Bedé, de l'Anjou.
 Henri Sponde, du Béarn.
 Jean de Bèze, de Vézelay.
 Jacques Argoud, du Dauphiné.
 Joseph Bocheron, du Poitou.
 Gabriel Segault, de Bourgogne.
 Pierre Bretin, du Poitou.
 Abraham Mutellus, de Champagne.
 Jean-Henri Esthius, de Strasbourg.
 Abraham Henri, de Saint-Lô.
 Jean Henri, de Saint-Lô.
 Jean Perrin, de Lyon.
 Jean Braconnier, de Metz.
 Pierre Pictonius, d'Alençon.
 Jean de la Faye, de Bourgogne.
 André Majou, de Saintonge.

Samuel Pison, de Metz.
 Jacques Couronné, de La Ferté-
 Vidame.
 Etienne Alix, d'Orléans.
 Siméon Codurc, de Sedan.
 Samuel Boyssin, de Saint-Ger-
 main-de-Calberte.
 Jean de Falguerolles, de Falgay-
 rolles.
 Isaac Bolet, de Calvisson.
 Pierre Girard, de Châtillon-sur-
 Loire.

1589

Claude de Bullion, de Paris.
 Jacques Scaeva, de Lyon.
 Pierre Brun, de La Rochelle.
 Isaac Poupard, de Melun.
 Johannes Polyander, de Metz.

1592

Guillaume fs. d'Olivier Caillar,
 d'Alençon.
 Daniel Rafin, de Saint-Thibéry.
 Jean Alemand, de Mars.
 Jacques Tardif, de Paris.
 Jean Divoy, de Metz.
 Etienne Monsanglar, de Dijon.
 Daniel Tronchin, de Troyes.
 Théophile de Beaune, de Sedan.
 Guillaume Rondelet, de Mar-
 seille.
 Paul Besnard, d'Orléans.
 Etienne Pelloquin, d'Orléans.
 Ancherin de Villers, de Lorraine.
 Honorat..., de...

1593

Simon La Hier, dit de Gorze,
 de Metz.
 Pierre Contaus, de Metz.
 Sebastien Leyttersperger, de
 Strasbourg.
 Wendelin Bittelbronn, de Stras-
 bourg.
 Jean de Saigne, de Montélimar.
 Antoine de Crosa, d'Orange.

1594

Philippe de Gastines, de Sedan.
 François Bonan, de Thonon.
 Pierre Formy, de Montpellier.
 Georg Müeg, de Strasbourg.
 Melchior Junius, de Strasbourg.
 Jérémie Tromer, de Strasbourg.
 Richard Reichardi, de Stras-
 bourg.
 Salomon Clerguer, de Châlon-
 sur-Saône.

1595

Josué Guybert, de La Rochelle.
 Louis d'Hennezel, de Lorraine.
 Jean Baronnat, de Lyon.
 Jean Fitte, de Montpellier.
 Jean Bansilion, de Montpellier.
 Guillaume Espinasse, de Milhau.
 Pierre Duprat, du Béarn.
 André Faye, de l'Anjou.
 Claude Vezudius, de Pont-de-
 Vaux.
 Lazare Dupuis, de Châlon-sur-
 Saône.
 Abraham Lizeus, de...

1596

Pierre Hesperien, du Béarn.
 Daniel Pineau, de Tours.
 Moïse Ferrand, de Clairac.
 Jean Seillad, de Castelmoron.
 Benjamin Vacher, du Dauphiné.
 Pierre Appais, de Die.
 Jean Toussaint, de Montbéliard.
 Jean Fréron, de Gascogne.
 Samson de Perissol, du Dauphiné.
 Jacques Martinel, du Dauphiné.

1597

Jean Gilles, de Badonviller.
 Pierre Heliot, de Belleville.
 Samuel Quinson, du Nivernais.
 François Bussière, du Beaujolais.
 Pierre-Vincent Bullion, de Mâcon.
 Esaïe Sadeel, du Beaujolais.
 Jean Mallotius, de...
 Zacharie Durzy, du Berry.
 Isaac de Valon, de Dijon.
 Pierre Baronnat, de Lyon.
 Jacques Alméras, de Serres.

Samuel Bayeux, de Basly.
 Pierre Bulesteus, du Poitou.
 Louis Forgeais, du Poitou.
 Henri Grempe de Freudenstein,
 d'Alsace.
 Philippe Dupin, du Rouergue.
 Joachim de Berstett, d'Alsace.
 François Borneville, de...

1598

Pierre Olhagerey, de Belloc.
 Samuel Bornaeus, de Senlis.
 Paul de Falgueroles, de Nîmes.
 Pierre Collinet, de Beaune.
 Jean de Belvalet, de l'Artois.
 Daniel de Hardoncourt, S^r de
 Maucourt.
 Nathanael Delagrangé, d'Aube-
 nas.
 Jean Félix, de Nîmes.
 Salomon Cruvelier, de Nîmes.
 Jean Du Faure, de Nîmes.
 Claude Blanchon, d'Uzès.
 Pierre Menanceau, de La
 Rochelle.
 Isaac Sylvius, de Montagnac.

Pierre Diaque, du diocèse de
 Grenoble.
 Joseph Durand, de Grenoble.
 Jean Aillaud, de Nîmes.
 Jacques Rotarius, de Varennes.

1599

Aaron Alançon, de Montélimar.
 Jean Vulson, du Dauphiné.
 Antoine Deautum, du Langue-
 doc.
 Pierre de Chandieu, du Beau-
 jolais.
 Daniel Louhet, de Laon.
 Jean Poinard, d'Auvergne.
 David Manneus, du Dauphiné.
 André Michel, du Dauphiné.
 George-Guillaume Waldner de
 Freundstein, d'Alsace.
 Jacques-Christophe Waldner von
 Freundstein, d'Alsace.
 Jean Garnier, de Sarbocken-
 heim.
 Daniel Dumoulin, de Sainte-Foy.
 Dominique Amalbert, de Vinti-
 mille.
 Jean Vallensis, d'Issoudun.

II. XVII^e SIÈCLE

1600

Joseph Montauban, du Dau-
 phiné.
 Abraham Dupuis, de Chalon-
 sur-Saône.
 Louis Sillol, du Dauphiné.
 Théophile Crucianus, de Chalon-
 sur-Saône.
 Etienne Plantel, de Bergerac.
 Etienne Lullier, de Bergerac.
 Matthieu Goyer, de La Rochelle.
 Théodore Goyer, de La Rochelle.
 Jérôme Belon, du Berry.
 C. Delorme, d'Etampes.
 Nicolas Gerboth, de Strasbourg.
 Samuel Jay, de Lectoure.
 Philippe Codurc, de Sedan.
 Pierre Rochius, d'Uzès.
 Emmanuel Reich, de Strasbourg.
 Pierre Bonyot...

1601

Jean Carré, de Châtellerault.
 Jacques Demayré, du Poitou.
 Innocent d'Allières, de Grenoble.
 Daniel Guichard, de Mâcon.
 Théodore Beaune, de Châlons-
 sur-Marne.
 Jérôme Saumaise, de Dijon.
 Jean-Michel Fuchs, de Stras-
 bourg.
 Paul Guyon, de Grignan.
 Sébastien Jaius, d'Orange.
 Jacques Garnier, de Vitry-le-
 François.
 Pierre Gerin, d'Orange.

1602

Jean Dragon, de Crest.
 André Burier, de Lille.

Jean Bessotis, de Biron.
 Jean Plantavit de la Pause, de
 Montpellier.
 Jacques de Vesc, de Montélimar.
 Jean Moderet, de Champlitte.
 Louis Scoffibus, du Dauphiné
 (Escoffier ?).
 Jean de Cray, de Nîmes.
 Jean Huet, du Poitou.
 Louis Du Faur, de Courcelles-le-
 Roi.
 Henri Du Faur...

1603

Etienne Renouard, de Sancerre.
 Joseph Foissiat, de la Bresse.
 Pierre Chalveus, de Montbéliard.

1604

Pierre Chambard, de la Bresse.
 Urbain De Prez, de Thonon.
 Jean Gravier, de Bourgogne.
 David de Molla, de Montbéliard.
 César Durand, du Dauphiné.
 Jean-Baptiste Bugnet, de Lyon.
 Pierre Marcha, d'Annonay.
 Pierre Favières, de Clairac.
 Jean Bonius, d'Anduze.
 Jacques de Conches, de Privas.
 Isaac Gassus, de Bourgogne.
 David Chenal, de Saint-Bonnet-
 le-Château.

1605

François Murat, de Calvisson.
 Pierre Michellet, de Metz.
 René Conseil, de l'Anjou.
 Pierre Fargue, de Bordeaux.
 Jérémie Rabuel, de Pont-de-
 Veyle.
 Pierre Bollenat, d'Arnay-de-Duc.
 Philippe Dorival, de Sancerre.
 Paul de Gerando, de Beaure-
 paire.
 François Passin, du Forez.
 Abel Maurice, de Fernex.
 Théodore Bouvot, de Châlon-
 sur-Saône.
 Jacques de Philipot, de Clairac.
 Barthélemy Gravier, de Bour-
 gogne.

Jacques de Coucault, de...
 Etienne De Mahis, du Blanc.
 Philippe Pacard, de La Roche-
 foucauld.
 Jacques Berlie, de Vias.
 Jacques Chaminius, de Besançon.
 Simon Millet, de Venizy.
 Bertrand d'Aignon, Sr de Sou-
 vigné du Maine.
 Claude Mareschal, de Bourgogne.
 Daniel Buffet, fils de François,
 de Metz.
 Felix Würtz, de Strasbourg.
 Pierre Richier de Vadelaincourt,
 de Jametz.
 Jacques Arthuys de Villesezon,
 d'Issoudun.
 Pierre Latané, de Nérac.
 Christophe Lorget, de Chaumont.
 Daniel Bourguignon, d'Orléans.
 Bénédict de la Roche, de Paris.

1606

Jean-Jacques Taurel, de Colmar.
 François Chasseignaeus
 Grollaeus, de Loudun.
 Doudanis (de), du Limousin.
 Jean Moze, de Nyons.
 Jean Farcy, du Maine.
 Paul Castillon, d'Uzès.
 Jean Colladon, de Verteuil.
 Jacques La Nagerie, de Condom.
 André Garin, de Sault.
 Jean Garin, de Sault.
 Michel Poulet, de Sedan.
 Charles de L'Alouette, de...
 Robert de L'Alouette de...
 (fils de François, né à Vertus,
 Marne).
 Jean de Masclac, du Périgord.
 Samuel Uchard, de Pont-de-
 Veyle.
 Jean Bolot, de Cluny.
 Pierre Armenaud, d'Orléans.
 Pierre Tannol, du Forez.
 Jean Peyraredé, de Bergerac.
 Nicolas de l'Orme, de Paris.
 Noël Gautier, de Bourgogne.
 Samuel Jenin, de Bauerbach.
 Pierre Bezancourt, de Toulouse.
 Jérémie Herault, de Jametz.
 Jean Moyssard, de Bagnols.
 Jean Sage, d'Uzès.
 Isaac Chabanaeus, de Bordeaux.

1607

Jean Chalmot, de Niort.
 Pierre Ferrière, de l'Agenais.
 Pierre Castagne, de Nérac.
 Pierre Champenois, du Bassigny.
 Jean d'Espagne, de Grenoble.
 François Armet, de Couches.
 Antoine Bellobernardus, de
 Bourgogne.
 Lucas Goll, de Strasbourg.
 Jacques Guichenon, du Forez.
 Jean Rey, de Bourgogne.
 David Renvoi, de Dijon.
 Pierre Coursassius, du Vivarais.
 Pierre Ervin, de Beaune.
 Pierre Machat, d'Aubenas.
 Jean Martin, d'Uzès.
 Pierre La Faye, de Châteaudun.
 Charles Gombault, de Troyes.
 Abraham Delarey, de Narbonne.
 Claude Hendelot, de Langres.
 Claude Guinchet, de Provence.

1608

Michel-Adam François, du pays
 Chartrain.
 Jacques Chalmot, de La Rochelle.
 Jacques Mahot, de Bretagne.
 Paul de La Porte, de La
 Rochelle.
 Etienne Gautier, de Bourgogne.
 Alexandre Rouph, de Leluiset.
 André Perrinet, de Die.
 Philibert Dupuis, du Forez.
 Philippe de Livron, de Gex.
 Jean-Louis Jaussaud, de Castres.
 David Chauveton, de La Châtre.
 Laurent Eymar, du Languedoc.
 Jean Morein, de Blois.
 Paul Solomeau, de Vendôme.
 B. Dufour, du Dauphiné.
 H. Lusset, du Dauphiné.
 Daniel Guérin, du Languedoc.
 Simon Didier, d'Orange.
 G. Boussac, du Languedoc.
 Guillaume Levite, de Gascogne.
 Abraham de La Porte, de
 Gascogne.
 Aaron Tinelli, de l'Agenais.
 Jean Pelouze, de...
 Georges Goll, de Strasbourg.
 Marcelin Tardy, de Tournon.
 Antoine Cucuel, de Montbélia.
 Daniel Ferrand, de Gascogne.

Jean Laguchère, de Gascogne.
 Jean Regnard, de Paris.
 Jean Marion, de Montauban.
 Antoine Imbert, d'Anduze.
 Moïse Combes, de Saint-Hippo-
 lyte-du-Fort.

1609

Jean-Chr. de Franquemont, de...
 Raphael Gabet, d'Orange.
 Claude Herbinot, de Bourgogne.
 Henri Grassus, de Lyon.
 Pierre Riccardus, de...
 Isaac Pontier, de...
 Pierre Prevost, d'Issoudun.
 Louis Vintolius, du Vivarais.
 Jean Sanctomotius, du Dau-
 phiné.
 François Borsat, de Gex.
 Phinée de Lupe de Maravat,
 d'Almeniac (?) en Gascogne.

1610

Michel Moncaeus, d'Aiguillon.
 François de Loriol, de la Bresse.
 Pierre Gomard, de la Bresse.
 Etienne Carmaillet, de Lyon.
 Amédée Bonnaris, de (Bonien-
 sis ?).
 Geoffroy Bruy, de Mâcon.
 Pierre Maurice, de Gex.
 Vincent Troicscros (lecture dou-
 teuse).
 Jean Chipault, de Paris.
 Jacques Crespe, du Puy-en-
 Velay.
 Samuel Petit, de la Narbonnaise.
 René Chesneau, de La Rochelle.
 Jean Combes, de la Narbonnaise.
 Pierre Villars, de la Narbonnaise.
 Jacques Lambert, de l'Agenais.
 Isaac Bovet, de Libourne.

(A suivre)

L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS DES BIENS D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

Dans son ouvrage capital¹ sur l'auteur des *Tragiques*, M. A. Garnier a passé rapidement sur ce document² dont il n'a donné qu'une courte analyse³. Nous croyons utile d'y revenir ; ainsi, nous connaîtrons les biens qu'Agrippa d'Aubigné avait à la date de sa mort (9 mai 1630), dans la maison de sa femme, près de la Porte du Château. Ce n'est là qu'une partie de sa fortune, le reste se trouvait au château du Crest, sur la commune de Jussy, au sud du canton. Dans cette maison de Renée Burlamachi, où il vivait depuis son remariage (avril 1623), il passa des années heureuses, avec ses livres, des compagnies exquises, de bonnes et grandes musiques, et il y mena la plus douce vie qu'il eût jamais savourée⁴.

* * *

L'inventaire fut établi par noble et respectable David Humbert, en présence de la veuve du défunt et de deux domestiques.

Le 26 mai, c'est-à-dire quinze jours après le décès, le notaire inventorie d'abord une série de papiers qu'Aubigné avait classés par ordre chronologique, et dont il avait fait mention dans son testament : « Ce qui concerne les affaires personnelles mises à part, tout est légué à Th. Tronchin, et en son absence au sieur de la Fosse », c'est-à-dire à Nathan d'Aubigné⁵. Voici ce qui, dans les « tiltres, droictz, contratz et aultres papiers trouvez dans le cabinet » du défunt, semble présenter quelque intérêt pour l'historien :

N^{os} 1 et 2. Papiers de famille concernant son père.

N^o 3. Item, un avertissement en forme d'une lettre missive escripte à la royne d'Annemarc par un gentilhomme laurrain, en datte du premier juilliet 1586, contenant unze feulletz escriptz⁶.

N^o 4. Item, une liasse de mémoires et dépesches particulières.

N^o 5. Item, un paquet de 54 lettres adressees audict Sgr deffunct Daubigné par diverses personnes, le tout lié ensemble⁷.

¹ Paris, Fischbacher, 1928, 3 vol.

² Archives du Conseil de Genève, dossiers 1630-1631, n^o 254. Il a été signalé d'abord par Th. Heyer, *Th. A. d'Aubigné à Genève*, in *Mémoires et Documents de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Genève*, t. xvii (1872), p. 200-201.

³ Livre cité, t. iii, p. 202-203.

⁴ *Œuvres*, éd. Réaume et de Caussade, t. i, p. 294.

⁵ *Ibid.*, t. i, p. 123.

⁶ La reine était Gunilde, fille de Jean de Bielke. Le texte figure dans le *Cat. de l'Hist. de France*, t. i, p. 311, n^o 296.

⁷ Plusieurs de ces lettres ont été transcrites par M. P.-P. Plan, *Pages inédites*, p. 264 et ss.

N° 6. Item, un traicté d'accord entre Mgr le duc de Rohan et le Sgr defunct, concernant Maillezais ¹.

N° 7. Item, une liasse de divers chiffres, discours de guerre et autres, ensemble un project de testament faict par le Sgr defunct, lié avec la liasse suscrite ².

N° 8. Item, une liasse de papiers, saisies, procurations, concernant les affaires du Sgr deffunct avec Monsieur et Madame de Rohan, contenant 8 pièces... qui se sont trouvées dans la cassette.

Les n°s 10 à 15 concernent l'administration de Maillezais.

N° 16. Donation faite à son fils naturel, mais reconnu, Nathan d'Aubigné, alors à Leyde ³.

N° 17. Item une commission du Roy de Navarre audit Seigneur defunct de poursuivre la réparation de l'injure faicte à la royne de Navarre, signé Henry.

N° 18. Item autre commission et creance du Roy de Navarre escripte et signée de la propre main dudit Roy. Ces deux en une boete ⁴.

N° 19. Item des memoires et lettres concernant l'estat de la recepte et relites de la terre des Landes ⁵.

Les n°s 20 à 28 ont trait à l'achat et à l'administration du château du Crest.

N° 46. Item un recepissé du sieur Morzi, receveur de Monsieur de Rolle, dans son château, de dix balles du second volume, cordees et non serpillées ; item de trois gros fardeaux enserpillés, contenant sept balles, lesdictz fardeaux marquez de la marque contenue audict recepissé, sans datte ⁶.

Suivent le traité de mariage de l'auteur et de Renée Burlamachi, sa seconde femme, le contrat de mariage, l'inventaire des meubles de l'un et de l'autre époux (celui d'Agrippa a deux feuilles, tandis que celui de sa femme en a sept), etc.

Et voici la fin de cette première partie :

« Item et finalement, l'inventaire contenant seze articles des divers papiers et memoires manuscrits trouvez dans le cabinet dudit defunct seigneur d'Aubigné. Ledict inventair epris par Mes-

¹ Rappelons qu'Aubigné fut, pendant trente ans, gouverneur pour le roi de France, de la place de Maillezais, île située entre deux bras de l'Autize et, qu'en 1619, il vendit cette charge au duc de Rohan. Cf. texte de la vente chez Garnier, *Livre cité*, t. III, p. 66-67.

² Cf. Mémoires militaires, p. p. P.-P. Plan, *Pages inédites*, p. 83 ss.

³ Sur ce personnage (1601-1669) qui exerça la médecine à Genève, et dont descendent les Merle d'Aubigné, voir l'art. du Dr J. Olivier, in *Médecine et hygiène*, 15 février 1948.

⁴ Ces deux lettres autographes, adressées à Aubigné par son roi Henri III de Navarre, ont trait à l'affront fait à Marguerite de Valois, sa femme, par le roi de France Henri III, affront motivé par un accouchement clandestin, d'où le scandale au bal de la Cour, le 7 août 1583. Voir Garnier, *Un scandale princier au XVI^e s.*, in *Revue du XVI^e s.*, t. I (1913). Ces deux lettres ont disparu, elles ne sont pas entrées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève avec le reste des archives Tronchin.

⁵ C'est la terre des Landes-Guinemer, dans le Blésois, où Agrippa écrivit l'*Hécatombe à Diane* et les pièces des *Stances* et des *Odes* que Diane Salviati a inspirées.

⁶ Ce Morzi détenait le stock de l'*Histoire universelle*, 2^e édition faite en 1626 à Genève, sous la rubrique d'Amsterdam (Cf. Garnier, *Livre cité*, t. III, p. 194). Ce dépôt est mentionné dans le testament, voir éd. Réaume et de Caussade, t. I, p. 123, et quittance du professeur Tronchin, in *Bulletin de la Soc. d'hist. du prot. fr.*, t. XII, p. 468. — Dans l'esprit d'Agrippa, les *Tragiques* sont son premier ouvrage (le *Printemps* étant resté inédit), et l'*Histoire universelle* est son second. Vers la fin de l'année 1630, il arriva dans la ville plusieurs ballots remplis d'exemplaires de l'*Histoire universelle* ; le Procureur fit mettre des cadenas au magasin dans lequel on les avait déposés et en interdit la vente (Heyer, p. 203).

sieurs les Scholarques de ceste cité de Genève, en présence de l'assistance de noble et spectable David Humbert... lesquelz papiers et memoires manuscriptz, après avoir esté inventorisez, ont esté remis dans une liette existant audict cabinet. La clef de laquelle liette a esté remise au mesme instant entre les mains de Monsieur premier sindicque Sarasin, l'un desdictz seigneurs Scholarques. »

Ce dernier paragraphe représente vraisemblablement les 17 articles légués au professeur Th. Tronchin, et dont il donna décharge le 27 février 1633. Mais avant d'être remis à cet ami du défunt, les papiers donnèrent lieu à des contestations. Le 28 mai 1630 (donc deux jours après l'inventaire), les commissaires du gouvernement, chargés d'examiner les papiers du défunt, afin « que s'il s'en trouve quelquesuns qui doivent estre supprimez, ils les rapportent céans », déclarèrent qu'ils ont visité les écrits de feu M. d'Aubigné, occupation à laquelle ils ont consacré trois jours, et ont trouvé 9 paquets de lettres à luy escriptes de divers lieux ; item les mémoires de ce qui s'est passé ces dernières années, un commencement du 4^e livre de son *Histoire*, des livres de poésie, mais estiment « que ce ne sont que brouillands, et que ce qui en a esté mis au net n'y est pas ; et n'ont point trouvé ce qu'il a augmenté en ses *Tragiques*... Arresté que lesdictz escriptz soient apportez en la Chambre des Comptes pour y estre exactement revus et visitez, et s'il y a quelquechose composé par le defunct dès qu'il s'est retiré en cest Estat, cela soit supprimé entierement et le surplus rendu à ses heritiers »¹.

* * *

Le notaire passe ensuite à l'inventaire des « meubles, or, argent, monnoyes, vaisselle d'argent et autres effectz delaissez par le deffunct ».

L'ancien gouverneur de Maillezais possédait des armes : 3 mousquets, 6 arquebuses, 3 pertuisanes, 1 paire de pistolets dans leurs fourreaux et 5 autres pistolets.

Suit « un baston d'ebene avec le pommeau d'yvoire, taxé un quart d'escu ».

N^o 20. Item un coutelas à garde d'argent massif avec son fourreau de velours taxé 36 florins.

N^o 21. Item une grande viole basse avec son archet, puis trois autres violes et un violon ; de quoi donner des concerts de musique de chambre et accompagner des chansons².

N^o 25. Item un casque à l'espreuve et à double visiere. Peut-être est-ce celui qui figure sur le portrait d'Aubigné, exécuté par Sarbruck, à Bâle, en mai 1622.

N^{os} 26 et 27. Deux tableaux à l'huile representant ledict seigneur deffunct.

Le mobilier est très modeste, et je ne relève comme ayant quelque valeur que des coussins et des couettes de plumes, et surtout des garnitures de lit en soie, avec passementerie d'or et d'argent. Par contre, le linge de maison est abondant, de même que le linge de corps du défunt. Il avait 32 chemises, une douzaine de coiffes de

¹ Heyer, *Livre cité*, p. 201-202.

² Rappelons qu'il offrit un concert à la princesse de Portugal, sœur de Maurice de Nassau, réfugiée à Genève avec ses six filles, cf. Réaume et de Caussade, t. III, p. 307.

nuit à pointe, 5 mouchoirs ouverts, une douzaine de mouchoirs usagés. Ses habits sont modestes et le notaire note souvent « de peu de valeur ». Relevons cependant un haut de chausses de velours couleur de pourpre, et un pourpoint et haut de chausses de satin noir découpé, un col de maroquin, trois manteaux, dont l'un fourré de peau de chat d'Espagne, un chapeau gris à oreillettes, un « escampolion », etc.

Nous passons à la cuisine dont la batterie est assez pauvre ; dans une remise se trouve « une malle à chapeaux couverte de peau de veau » estimée 12 florins.

Le 28 mai, le notaire « inventorise » 24 articles de vaisselle d'argent¹. Assisté de sieur Jean Neel, marchand orfèvre, bourgeois de Genève, il commence par énumérer les chandeliers, et bassins, une aiguière, une écuelle, une salière, 6 fourchettes, 12 cuillers, 15 plats, 6 petits plats, 24 assiettes et pour finir un pot de chambre, en argent également, pesant un marc et cinq onces.

Suivent « l'or et l'argent » (33 articles). Ce sont des pièces d'origines diverses, parfois fort anciennes et il arrive que l'expert Neel ne connaît pas celle « avec un oyseau d'un côté et trois figures de l'autre ». Onze articles sont consacrés aux bijoux : trois anneaux d'or ornés de diamant, deux anneaux avec une émeraude, un « noeuf d'une escharpe d'or dans lequel sont enchassés vingt-six diamants » est estimé 80 écus ; un anneau de cristal dans lequel est enchassé le cachet du défunt, deux chaînes de perles fines, deux horloges « sonnantes à la façon d'Allemagne », lesquelles valent 130 florins, et une lunette d'ivoire « à veoir de loing ».

* * *

Enfin, vient la bibliothèque trouvée dans le cabinet du défunt. Les livres², plus de deux cents titres, sont classés par format, des grands aux petits. Il serait fastidieux d'énumérer ces deux cents titres parmi lesquels l'historien de la littérature trouvera bien peu de chose. A la réflexion, ceci s'explique facilement car d'Aubigné avait laissé en France tous ses biens, et il n'avait acquis à Genève que les livres nécessaires à ses travaux d'historien ou de polémiste. A la fin de cette longue vie, le vieil homme s'est occupé à réimprimer *l'Histoire universelle*, à en composer le *Supplément*, et à terminer les *Aventures du baron de Faeneste* ; en outre, il a écrit le *Traité sur les guerres civiles* et le *Traité sur les devoirs mutuels des roys et des subjects* (1621-1622). Il a composé quelques poèmes qui forment *L'Hyver* et revu et remanié son *Printemps*, pour ces travaux le *Dictionnaire des rimes* (Genève, 1596), de son ami Odet de la Noue suffira.

Commençons par les ouvrages de références et de travail. Le dictionnaire de Calepinus (prob. Genève, Berjon, 1620), le *Lexicon graeco-latinum* de Constantini, publié plusieurs fois à Genève, la *Bibliotheca studii theologici*, la *Grammatica hebraica et aramica*, de Bonaventure (dit Corneille) Bertrand, éditée par Vignon à Genève,

¹ La destination des meubles est prévue dans le testament : « Quant à tous mes meubles, desquels je n'ai point disposé, y compris toute ma vaisselle d'argent, je donne le choix à ma femme, s'ils valent plus de six mille livres, qui lui adviennent, de les retenir pour son paiement, sinon de les mettre à la masse... »

² Voici ce qu'en dit Aubigné dans son testament : « Quant aux livres de mon cabinet, je donne tous les français et italiens à ma femme et ceux en autres langues au sieur La Fosse (son fils Nathan). Tiré de tout, mon grand livre des cartes imprimé par Ortelius, duquel je fais don au sieur Louis Callandrin ».

les *Sententiae hebraicae*, les *Tabulae poeticae* de Murmellius, le *Dictionnaire des rimes*, déjà cité. Puis viennent les auteurs anciens, qui forment le fond de toutes les bibliothèques de l'époque : les œuvres de Quintilien, l'*Organon* d'Aristote ; Tertullien, les comédies de Plaute, les œuvres d'Isocrate, les *Commentaires* de Jules César (en deux exemplaires), Tite-Live, Valère Maxime, Apollonius de Tyr, Claudien, Tacite, les *Vies* de Plutarque (en une édition en langue espagnole, probablement d'Anvers).

Les ouvrages de théologie sont fort nombreux : la *Bible* en grec, en latin et en français, les Testaments, les Psaumes de Bèze, de Buchanan, les Cantiques, les Evangiles, les Evangiles apocryphes en grec et en latin, les Psaumes en italien. Le moyen âge est représenté par les *Sententiae* de Pierre Lombard. D'Erasme, il possède *Ecclesiastes*, de Melancton, les *Sententiae* ; naturellement l'*Institution chrétienne* et l'*Epistre aux Hebreux* de Calvin, les *Considérations* de son ami Daniel Chamier, les *Praescriptiones* de J. Lect, le *De imagine dei* de Th. Le Duchat (1625), et les *Méditationes sacrae* de Johannes Gerhardi.

La bibliothèque d'Aubigné est bien fournie en œuvres des adversaires de la Réforme et on y trouve, à douze endroits différents, mention des œuvres du cardinal Bellarmine, le grand artisan de la Contre-Réforme, qui était la bête noire d'Agrippa, et les *Epistolae* d'Ignace de Loyola.

Voici l'œuvre d'un protestant qui a abjuré : *La déclaration des motifs qui ont porté le sieur Antoine de Rudavel à l'abjuration...* (1627). Mais voici, par ailleurs, *La déclaration d'Eleazar Charles touchant sa conversion faite en l'église réformée de Grenoble* (1625) et la *Réfutation de tous les arguments contenus en un libelle de Sponde* (Genève, 1595).

Les littérateurs contemporains sont faiblement représentés : Salomon Certon, *Genava* ; Claude d'Expilly, président du Parlement de Grenoble, les *Poemes* et les *Playdoyez* ; Juste Lipse, *Antiquarum lectionum commentarius* ; John Barclay, *Argenis*, roman politique à clef qui avait paru en 1621 ; Petrus Lotichius, *Carmina*. Nous trouvons enfin, et sans aucun étonnement, car c'est une des sources de la dernière partie du *Faeneste*, la « seconde partie de *Don Quixor* ».

Aubigné qui fut avant tout homme de guerre, ingénieur, constructeur de fortifications, et administrateur, possédait quelques ouvrages techniques : les *Instructions militaires* de Jean de Billon, sieur de la Prugne, l'*Artillerie* de Ufano, l'*Art militaire pour l'infanterie* de Walhausen, l'*Histoire de la navigation* de Linscot, l'*Histoire de la mappemonde* (en double exemplaire), la *Relation journalière du voyage du Levant* de Beauvau, les *Loix coutumières de l'argenterie* et les *Remèdes chymiques*. Rappelons pour mémoire, le grand recueil de cartes d'Ortelius, déjà cité, que le défunt légua à son ami Louis Callandrin.

Mais la plus grande partie de la bibliothèque est constituée par des livres d'histoire et de polémique. Aubigné possède la grande *Histoire* de J. A. de Thou, celle de Du Haillan, *Estat et succès des affaires de France* (1570), l'*Histoire générale des troubles sous Henri IV et Louis XIII*, l'*Histoire du concile de Trente*, le *De motibus gallicis relatio* de Fr. Fabritius (1588), les *Mémoires* de Fr. Boivin (1610), les *Mémoires d'Etat*, l'*Epitome della storia d'Italia* de Guichardin, cinq exemplaires des *Massacres de la Valteline*, l'*Histoire particulière... du siège de Montauban* de Henry Jolly, dont il s'est beaucoup servi pour son *Supplément*, le *Recueil des choses...* (1575-1576), le *Mercurius gallobelgicus* (1594), une *Histoire de Portugal*, la *Relation* d'Antonio

Perez (Hauser, *Sources*, n° 2766), la *Consolation à Mr Picté* (Hauser, *Sources*, n° 3226), une *Historia rhetica*, le *Panegyrique du roy Henri IV*, et la *Sentence contre Jean Oldenbarneveld* (1619).

Il nous reste à citer quantité d'ouvrages nés des guerres et des troubles subis par la France pendant les années qui suivirent la mort d'Henri III : de François Hotman, *Francogallia* et *Brutum fulmen* ; de Du Plessis-Mornay, *l'Institution de l'Eucharistie* et la *Reponse à l'evesque d'Evreux* (Jean Davy, plus tard cardinal Du Perron), de Sleidan, *De statu religionis*, les *Lettres du prince de Condé au duc de Rohan* (1616). Et toute une série de pamphlets et de libelles : le *Dialogue entre le maheustre et le manant*, en double exemplaire (1593), *Cotton plagiaire*, de Théodore Tronchin (1620), *La grand guide des curez*, le *Triomphe de l'Eglise sous la croix*, le *Fouet des hérétiques*, les *Méditations du porte-faix*, le *Triomphe des anges de lumière*, *Jérusalem et Rome au secours de Genève*, *Responce de Michau*, *Replicque de Michau*, la *Voix du peuple*, etc.

E. DROZ.

CHRONIQUE

DIX ANNÉES D'ÉTUDES SUR RABELAIS (1939-1948)

Il y a vingt ans, Jean Plattard publiait un rapide *Etat présent des études rabelaisiennes*¹. La décade qui suivit fut marquée notamment par l'Exposition Rabelais à la Bibliothèque nationale², et la publication des *Mélanges Abel Lefranc*³. Un article d'Abel Lefranc⁴, le *Manuel de bibliographie* de Jeanne Giraud⁵, peuvent, avec la collection d'*Humanisme et Renaissance*⁶, servir à faire le point. A la veille de la guerre, deux synthèses paraissaient : dans un alerte livret, qui devait être son testament rabelaisien, Jean Plattard faisait le tour des problèmes⁷ ; dans un bel et gros volume qui offre le caractère d'une somme, Georges Lote nous offrait un *Rabelais* qui ne sera pas de si tôt remplacé⁸. Ce sera notre point de départ.

Nous n'entamerons pas notre enquête sans saluer d'abord le maître Abel Lefranc, qui fut, dès le début de ce siècle, à l'origine du renouvellement de nos études. Le labeur de son équipe a fait beaucoup, dans la méthode, dans les conquêtes, et (ne craignons pas de le dire) jusque dans l'erreur intelligente, qui se nomme approximation, pour nous mener à une meilleure connaissance de Rabelais. Hélas, le « sodalitium rabelaesianum » n'a pas été épargné par le deuil : la disparition prématurée de Jean Plattard, de Lazare Sainéan, de Jacques Boulenger, s'inscrit aussi dans nos dix années⁹.

¹ Paris, Belles-Lettres, 1927.

² Voir *Exposition Rabelais*, catalogue établi par Jean Porcher (Paris, Bibliothèque Nationale, 1933). Remarquable instrument de travail.

³ Paris, Droz, 1936.

⁴ A. LEFRANC, *L'œuvre de Rabelais d'après les recherches les plus récentes*, dans le *Neophilologus*, 1933, pp. 81-92.

⁵ *Manuel de bibliographie littéraire* (pour les années 1921-1935), Paris, Vrin, 1939.

⁶ *Humanisme et Renaissance* (1934-1940, 7 vol.) ; *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* (depuis 1941 ; t. x en 1948).

⁷ J. PLATTARD, *La vie et l'œuvre de Rabelais*, Paris, Boivin, 1939 (coll. Le Livre de l'étudiant).

⁸ G. LOTE, *La vie et l'œuvre de François Rabelais*, Aix (Fourcine) et Paris (Droz), 1938. Voir compte rendu par J. Lavaud dans *Human. et Renaiss.*, vi (1939), pp. 98-101.

⁹ Voir notes nécrologiques de R. Lebègue sur Jean Plattard (*Human. et Renaiss.*, vii, 1940, p. 127) ; de Boulenger sur Henri Clouzot (*Bibl. d'Human. et Renaiss.*, i, 1941, p. 186), etc. Et, parmi les seiziémistes disparus, il faudrait encore citer Raoul Morçay, le doyen Vianey, Pierre Champion...

J'abrègerai désormais ainsi les titres de quelques grandes revues : BHR. (*Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*) ; PMLA. (*Publications of the modern language association of America*) ; MLN. (*Modern Language Notes*).

I. — EDITIONS ET OUVRAGES GÉNÉRAUX

Des cinq livres du *Gargantua-Pantagruel*, il n'est à signaler qu'une édition, ou plutôt une réédition révisée : celle de Plattard revue par M. Duchemin¹. En revanche, outre une nouvelle édition de l'épisode de l'Abbaye de Thélème (*Gargantua*, LII-LVIII) due à Raoul Morçay², deux livres ont fait l'objet d'une édition critique. J'ai donné une édition de *Pantagruel*³, établie, non pas, comme on fait toujours, à partir du texte « définitif » de 1542, mais sur le texte original de 1532 ; dans l'introduction, j'ai cru devoir présenter l'œuvre comme une création de verve, pour ainsi dire improvisée, chef-d'œuvre de romanesque baroque, et la rattacher à la tradition goliarde⁴. Robert Marichal a donné, dans la même collection, un *Quart Livre* beaucoup plus étudié que celui de Plattard ; l'introduction est une excellente situation historique de l'œuvre⁵.

Chance inespérée : on nous a révélé une œuvre inconnue de l'auteur, une *Pronostication* pour 1544 ; Lucien Scheler, après avoir annoncé sa trouvaille dans un article, a publié l'opuscule⁶. L'attribution est incontestable et, si le texte n'est pas de première valeur, ce n'est pas tous les jours qu'on nous donne du Rabelais inédit. Le pseudonyme qui servait de signature (Seraphino Calbarsy, anagramme de « Phrançoys » Rabelais) figurait déjà dans *Gargantua*, XXIII.

Peu de monographies sur tel ou tel livre. Mais on remerciera Pierre Jourda d'avoir inscrit le *Gargantua* dans la collection des « Grands événements littéraires »⁷. Livre magistral qui, pour reprendre une formule de l'*Encyclopédie*, sait poser exactement les limites du certain, du probable, et du douteux ; tous les aspects de l'œuvre sont lucidement abordés ; les pages sur les « idées » de Rabelais, en particulier, sont des meilleures que l'on ait écrites sur la question. C'est à un morceau moins souvent étudié, « le plus négligé » des cinq Livres pantagruéliques, que Raymond Lebègue a donné ses soins : ayant inscrit le *Quart Livre* au programme de la licence ès-lettres, à la Sorbonne, il a publié récemment son cours de première année sur la question : nous pourrions ainsi profiter d'un commentaire des plus sagaces⁸.

À présenter Rabelais en général, on a consacré de nouvelles monographies, dernières venues d'une série déjà longue. Celle de Jacques Boulenger mise à part, qui est d'un bon spécialiste⁹, il n'apparaît pas que les vulgarisateurs se soient beaucoup souciés de renou-

¹ Edit. du Club français du livre, 1948. — Les éditions Plattard (Belles-Lettres) et Boulenger (Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade) ont été réimprimées sans révision.

² *L'abbaye de Thélème*, éd. R. Morçay, Droz, 1947 (1^{re} éd., 1934) ; coll. Textes littéraires français. Je ne dirais pas, comme Morçay (p. 14), qu'il y a, dans *Pantagruel*, deux romans distincts, le roman populaire et le roman humaniste, cousus d'une manière très artificielle.

³ *Pantagruel*, première éd. critique sur le texte original, par V. L. Saulnier, Droz, 1946 (même collection).

⁴ Ces positions ont été approuvées. Voir P. JOURDA, *Revue universitaire*, juillet 1947 ; F. DESONAY, *Rev. des langues vivantes*, 1948.

⁵ Lille (Giard) et Genève (Droz), 1947.

⁶ L. SCHELER, *Une pronostication inconnue de Rabelais*, dans BHR., t. VIII (1946), pp. 119-128. — Fr. RABELAIS, *La grande et vraye pronostication nouvelle pour l'an 1544* (Paris, Jean Réal), p.p. Lucien Scheler, Droz, 1947.

⁷ Pierre JOURDA, *Le Gargantua de Rabelais*, Paris, S.F.E.L.T., 1948.

⁸ Raymond LEBÈGUE, *Rabelais, Le Quart Livre*, Paris, Centre de Documentation universitaire, Tournier et Constans, 1946, 1 fasc., 84 ff.

⁹ J. BOULENGER, *Rabelais*, Paris, Edit. Colbert, 1942.

veler leur information ; on ne demandera donc aux ouvrages de John Charpentier¹, de Charles Hertrich², de Stephen Valot³, que ce qu'ils veulent offrir : un hommage à Rabelais, utile à sa mesure s'il fait aimer l'auteur hors du monde savant.

Touchant, enfin, la situation générale de Rabelais dans l'histoire de nos lettres et de l'humanisme, trois nouveaux ouvrages peuvent servir de guides⁴. Dans la réédition, entièrement renouvelée, de la *Littérature française* de Bédier et Hazard⁵, Pierre Jourda a « refondu » tous les chapitres concernant la première moitié du xvi^e siècle : travail patient et remarquable, où l'importance décisive de Rabelais est signifiée par un chapitre éminent. Le titre de l'essai d'Edmond Jaloux, *Introduction à l'histoire de la littérature française, Le XVI^e siècle*⁶, le définit fort bien : par une suite d'études et de portraits formant galerie, l'auteur se propose de « présenter », et de mettre en goût ; dans le chapitre consacré à Rabelais, les formules pertinentes ne manquent pas⁷. Mais je ferai des réserves sur l'interprétation du christianisme de Rabelais tel que le présente Francis Hermans, dans un large chapitre de son *Histoire doctrinale de l'Humanisme chrétien*⁸ ; Rabelais, ou l'« humaniste indécis » ; sa philosophie, « un monstrueux assemblage de morale fine et de sale corruption » ; au fait, je ne pense pas que Rabelais fût, pour ainsi dire, dans le fil de la lignée d'« humanisme chrétien » que l'on se proposait d'examiner : dans cette étude, il n'est pas tout à fait chez lui.

II. — L'OFFENSIVE DES FOLKLORISTES

Ce n'est pas d'hier que l'on insiste sur les contacts précis du roman rabelaisien et des légendes orales. Influence du folklore sur Rabelais, et influence réciproque : entre d'autres, Gaidoz et Sébillot avaient déjà travaillé là-dessus ; à ce problème, Abel Lefranc réservait un important chapitre de l'introduction à son *Gargantua*. Des chroniques gargantuines, chroniques populaires péri-rabelaisiennes, Jean Porcher avait donné une liste attentive résumant ce qu'on savait d'elles⁹.

Deux contributions très précises ont ici apporté du nouveau. Lucien Scheler a signalé une nouvelle rédaction des Chroniques, *La Vie admirable du puissant Gargantua*, datée de 1544¹⁰. Jacques Mégret a retrouvé, à la Bibliothèque de Toulouse, un nouvel exem-

¹ J. CHARPENTIER, *Rabelais*, Paris, Tallandier, 1941.

² Ch. HERTRICH, *Le rire de Rabelais et le sourire de son pantagruélisme*, Edit. des Flambeaux (1942), 1 broch.

³ St. VALOT, *Regardons vivre François Rabelais*, Paris, Grasset, 1948. Le même auteur donnait, peu de temps auparavant, un « Regardons vivre Blaise Pascal ».

⁴ On pourra voir aussi : V. L. SAULNIER, *Littérature française de la Renaissance*, Paris, Presses universitaires de France, 1942 (2^e éd. revue, 1948).

⁵ *Littérature française*, nouv. éd. refondue sous la direction de Pierre Martino, tome I, Larousse, 1948.

⁶ Genève, Cailler, 1948. (C'est le deuxième volume de l'*Introduction*, dont le tome I était pour le Moyen âge.) Sur Rabelais, cf. pp. 132-155.

⁷ « Rien ne semble déterminé chez Rabelais. *Gargantua*, *Pantagruel*, sont une série d'occasions. » Rabelais « le premier de nos écrivains épiques ». La joie de Rabelais et sa « radio-activité ». Mais je ne pense pas que le roman rabelaisien soit vraiment « débarrassé de tout fil ombilical ».

⁸ Tournai-Paris, Casterman, 1948, 4 vol. Sur Rabelais : t. II, pp. 185-239.

⁹ *Catalogue* cité, pp. 97-99. Voir aussi, bien entendu, la *Bibliographie rabelaisienne* de P. P. Plan.

¹⁰ L. SCHELER, *Une édition non décrite des Chroniques admirables*, dans *Human. et Renaiss.*, t. VI (1939), pp. 221-226.

plaire (le troisième connu) des *Grandes Croniques* de 1532¹, et a lieu de croire que l'ouvrage fut imprimé par Jean Motin dans l'atelier de la veuve Barnabé Chaussard.

Je veux signaler, par ailleurs, le récent livre d'un folkloriste (venu à une mauvaise date, il ne fut pas remarqué) qui intéresse la tradition gargantuine légendaire, à laquelle il consacre un chapitre : celui de J.-M. Rougé sur *Le folklore de la Touraine*². On y trouvera bien des signes de la survivance populaire, et localisée, de Gargantua, dans la province rabelaisienne.

C'est à d'autres travaux, malheureusement plus aventurés, si l'on peut dire, que je pense, en parlant d'une « offensive » des folkloristes. On avait, depuis un demi-siècle, essayé de nettoyer la question Rabelais, en s'appuyant, avec une lenteur prudente, sur des données objectives, aussi scrupuleusement contrôlées que possible. Suivant une autre méthode, certains travailleurs pensent mieux atteindre Rabelais dans le vif de son inspiration, à partir d'observations folkloriques errantes, et d'une conception un peu floue de ce qu'est l'influence « populaire ». Je crains qu'ils aient, jusqu'ici, volontiers versé dans le romantisme. Et je ne m'aperçois pas que les fruits aient tenu la promesse des fleurs.

Henri Dontenville a donné, avec *Gargantua à Bailleul*³, un article agréable et pittoresque sur une survivance du géant rabelaisien dans le folklore moderne du Nord. Dans tout un livre, *La Mythologie française*⁴, il examine le développement et les aboutissements variés de la légende de Gargantua. Je m'excuse de ne pouvoir donner, sur les itinéraires d'Henri Dontenville, une appréciation critique. L'auteur semble nous entraîner, dans un alerte tourbillon, vers tous les mots qui « gargouillent », si l'on peut dire, pour y trouver le signe de Gargantua. Pour qu'on puisse être ou non d'accord, il faudrait au moins que les assertions ne fussent pas, dans l'édition du volume (sinon, peut-être, dans la thèse originale d'où il est sorti), dépourvues de justificatifs. On voudrait des dates, des références, des cartes. Peut-être, ainsi, aurait-on moins le vertige.

Une trouvaille d'Henri Dontenville mérite attention. Il s'agit de l'auteur des *Grandes Croniques*. De ce que cet auteur cite avec prédilection, parmi les noms de villes, celui de Reboursin, un village du Berry, Henri Dontenville conclut qu'il était Berrichon. Et comme, faisant allusion auxdites *Croniques*, Rabelais prétend nous donner, avec *Pantagruel*, un livre « de même billon », Dontenville suppose que les *Croniques* sont de Charles Billon, un basochien d'Issoudun, qui vécut un temps à Paris, fut en correspondance avec Jean Bouchet, monta dans sa ville une Passion (un mystère du *Christ occis*), et finit maître des requêtes de Madame de Vendôme⁵. Sur le premier point, l'observation, fort importante, est acquise. Sur le second, nous ne trouvons, en revanche, qu'une conjecture.

C'est au *Pantagruel* de 1532, et aux chroniques anonymes qui l'entourent, que s'est intéressé, ces derniers temps, Marcel Françon.

¹ A la Bibliothèque de Toulouse. Voir J. MÉGRET, *Un troisième exemplaire des Grandes Croniques*, dans BHR., t. VII (1945), pp. 246-252.

² Tours, Arrault, 1943 ; voir pp. 65-68.

³ Dans la revue *Le folklore vivant*, fasc. I (1946), pp. 17-22.

⁴ Paris, Payot, 1948.

⁵ *Mythologie*, p. 39. — J'avais rapproché de deux passages du roman de Rabelais (la citation de saint Pansart, et l'épisode de Carême-Prenant) la farce écrite vers 1532 par le prince de la Basoche d'Issoudun, *La bataille de saint Pensard alencontre de Caresme* (Catal. Rothschild, n° 3021 ; voir mon édit. de *Pantagruel*, p. 207). Ce prince pourrait bien être le même Billon.

A la technique des « bibliographes », il entend substituer, dans l'examen des problèmes, celle des « folkloristes ». J'ai le regret de dire que toutes ses affirmations m'apparaissent comme extrêmement contestables.

Marcel Françon a donné d'abord, *Sur la genèse de Pantagruel*, un article ¹ dont voici l'idée. On admet généralement que les *Croniques admirables* ² ont été écrites après le *Pantagruel* de Rabelais. Les trois chapitres communs (sauf quelques variantes) aux deux œuvres auraient donc été plagiés par l'auteur des *Admirables*. Marcel Françon prétend au contraire que Rabelais écrit *Pantagruel* après que ces chroniques aient vu le jour : c'est Rabelais qui leur a pris trois chapitres. La conclusion serait de première importance si le raisonnement l'appuyait : mais j'ai cru devoir dire ailleurs qu'on ne peut vraiment pas accepter, à mon avis, la démonstration proposée ³. Partant, les dix lignes par lesquelles le même auteur propose ailleurs ⁴ de corriger le texte de *Pantagruel* à partir de celui des *Admirables* me paraissent sans effet.

Le même critique a donné sur le même problème, ou autour de lui, plusieurs petites notes qui se trouvent reprises dans un autre travail, à propos duquel nous les évoquerons. Il s'agit d'une édition du *Vroy Gargantua* ⁵ qui nous paraît mériter un examen détaillé.

1. — Observations de méthode ⁶

a) Choix et établissement du texte.

Pourquoi, parmi toutes les chroniques gargantuines, est-ce le *Vroy Gargantua* qu'on a choisi de nous donner ? Parce que c'est « une des plus intéressantes ». J'avoue trouver cette déclaration (pp. 43-44) peu convaincante. En outre, puisque le texte de ce livret et celui des *Admirables* (qui sont autrement intéressantes) sont « extrêmement voisins » (p. 32), n'eût-il pas été très souhaitable de nous donner à la fois les deux textes, dans une édition conjuguée qui, prenant l'un pour base, eût donné l'autre en variante ⁷ ?

L'établissement du texte posait peu de problèmes, puisque l'opuscule est connu par exemplaire unique (Bibliothèque nationale, Rés. p. Y 2, 237). Une difficulté toutefois : les feuillets a 2 et a 3 manquent. M. Françon a choisi, pour combler la lacune, le texte correspondant des *Admirables*. Au moins fallait-il alors noter qu'entre le texte raccordé et le contexte authentique s'apercevaient deux contradictions : les groupes des sages-femmes de Gallermelle ne sont pas exactement les mêmes (voir p. 66 et p. 67 ; Chobillette) ; Philo-

¹ PMLA., t. LXII (1947), pp. 45-61.

² Les *Admirables* ont été éditées pour la dernière fois par H. BROWN, *The Tale of Gargantua and King Arthur*, by François Girault (Cambridge, Harvard Univ., 1932).

³ V. L. SAULNIER, *Rabelais et le Populaire*, sous presse dans *Lettres d'Humanité*, t. VIII, pp. 149-179 (chap. II). Cet article s'est trouvé retardé ; il était écrit dès le début de 1947.

⁴ M. FRANÇON, *Sur un passage de Pantagruel*, dans MLN., t. LXII (1947), p. 133.

⁵ *Le Vroy Gargantua*, édité par M. Françon, Paris, Nizet, 1949.

⁶ M. Françon ne paraît pas connaître la version des *Admirables* révélée par L. Scheler dès 1939. Sa désignation constante des diverses chroniques péri-rabelaisiennes par le numéro qu'elles portent dans le catalogue Porcher (voir le *Vroy Gargantua*, pp. 21 et suiv.) est bien désagréable, avec le constant rappel de page qu'elle provoque : une désignation abrégée des titres eût mieux convenu. Mais tout cela est peu de chose.

⁷ Je pense qu'on aurait pu donner au moins ensemble, sous cette forme d'édition critique, les *Grandes Croniques*, le *Vroy Gargantua*, et les *Croniques admirables*.

catrice, qui était l'aïeule de Mélusine (p. 66, texte des *Admirables*), sera sa bisaïeule un peu plus bas (p. 80, texte du *Vroy Gargantua*)¹.

b) *La page de titre*².

Le cliché de titre (une scène de chevalerie) porte la devise : « Adulterium causas (*sic*) homicidium ». On ne nous en dit rien. Je n'ai pas trouvé le cliché parmi les marques de libraires connues : mais une enquête complète l'aurait peut-être fait retrouver. En tout cas, il ne s'agit pas, dans la devise, d'une formule banale. Elle me semble remonter à Cratès³.

c) *La date et l'auteur*.

Je ne pense pas qu'il aurait été indiscret de chercher à préciser la date d'impression de l'opuscule. On dit, depuis P.-P. Plan, « Lyon ?, 1533 ou début de 1534 »⁴, et je ne vois pas qu'il y ait lieu de changer gravement la date. J'inclinerais toutefois à la reculer jusqu'à la fin de 1532 ou au début de 1533, en fonction de l'affaire de meunerie dont il sera question plus loin⁵.

Au sujet de l'auteur, deux questions préliminaires se poseraient : le *Vroy Gargantua* a-t-il été imprimé entre la *Grande et merveilleuse vie* et les *Croniques admirables* (comme le catalogue Porcher permet de le supposer, sans l'assurer) ? Puisque les *Admirables* peuvent être considérées comme un remaniement largement augmenté de la *Grande et merveilleuse vie*, si le *Vroy Gargantua* se situe réellement entre ces deux chroniques, ne peut-on considérer (après une étude minutieuse du texte, et notamment des localisations géographiques) que la *Grande vie*, le *Vroy Gargantua*, et les *Admirables*, représentent les trois étapes successives d'un même texte progressivement gonflé ? Si la réponse à ces deux questions était positive, l'auteur du *Vroy Gargantua* serait, sans doute, le même que l'auteur des deux autres chroniques citées, dont nous connaissons au moins le nom, François Girault⁶.

d) *Le vocabulaire*.

On peut regretter que l'éditeur ne nous donne aucun lexique, aucune traduction de terme, aucune recherche sur les mots⁷.

¹ Dans la transcription, l'on a eu raison de distinguer i et j, etc. (pp. 51-52) : mais pourquoi n'a-t-on pas accentué à préposition, et où adverbe ? En outre, la restitution est parfois bien téméraire : feroïnt (p. 92), vibrequin (p. 113), etc., ne demandaient pas à devenir feroient, vilebrequin, et autres.

² L'opuscule s'intitule *Le vroy Gargantua notablement omelyé*. Le mot « omelyé » est intéressant. M. Françon ne l'explique pas, et le traduit (comme on a souvent fait) par « augmenté » (p. 45). Ne faut-il pas plutôt comprendre : mis en homélie, mis en beau discours ? (Un *omelier*, c'est un recueil d'homélies : voir l'abrégé de Godefroy.)

³ « L'amour des femmes mariées est tragique, et cause d'exil et de meurtre », dit Cratès. Diogène Laërce, vi, 5 (trad. R. Genaille, t. II, p. 35) ; cf. *Apophthegmata* de Lycosthenes, éd. de 1574, p. 19 ; etc.

⁴ Voir *Gargantua*, édit. Lefranc, 1912, introd., p. XLIV ; J. PORCHER, *Catalogue cité*, p. 98. — Dans Avenir TCHERMERZINE, *Les éditions anciennes de Rabelais* (Paris, M. Plée, 1933), p. 4, « vers 1553 » est de toute évidence une coquille pour : « vers 1533 ». — Voir PLAN, n° 4. — Sur le livre, cf. aussi BRUNET, *Manuel du libraire*, iv, 1039.

⁵ Le passage de « meunerie » en question est reproduit dans les *Croniques admirables*, que l'on considère comme postérieures jusqu'à plus ample informé. Mais il est absent des *Grandes Croniques*, de 1532. Rappelons que les *Admirables* sont certainement de 1534 au plus tard (signature du propriétaire du volume, à cette date, sur l'exemplaire de la Nationale).

⁶ Nous ne savons pas grand chose de lui. La Croix du Maine (*Biblioth. Française*, édit. Rigolet de Juigné, t. I, p. 221) lui attribue un poème, *Le moyen de soy enrichir*, imprimé à Paris.

⁷ Des mots comme godalle (p. 98 ; c'est, étymologiquement, « good ale ») ou patremuse (pp. 99, 109) semblaient mériter une note. Autant à dire de tels jeux de mots : le chroniqueur présente « Gargantua » comme un verbe grec signifiant « tu as un beau fils » (p. 68) ; il semble s'agir d'un calembour (gars grand tu as).

Des expressions idiomatiques mériteraient étude : pucelles du Mans (p. 68), poissons d'avril (pp. 68, 70). Au chapitre x, l'expression « les yeux bieu » est à considérer (M. Françon se contente de nous faire remarquer, p. 45, que le passage est « étrange ») ; la locution désigne (p. 74) une cloche que Grantgousier vole aux Bretons : il faut comprendre « les yeux de Dieu »¹.

Il faudrait surtout relever un certain nombre de termes d'un particulier intérêt : ceux qui semblent apparaître ici pour la première fois dans la langue. C'est le cas pour *paltoquier* (pp. 79, 109), pour *martingale* (p. 99), et sans doute pour d'autres mots².

e) *Les faits de réalité.*

Ici encore, il y avait une enquête à faire.

Sur le propos de la gourmandise, l'auteur se moque des « marjolets du jour d'huy »³. Il s'agit, vers 1532, d'un trait d'époque : un trait de satire contre les snobs du nouveau goût. C'est peu d'années plus tard que Marot publiera sa pièce fameuse du « bon vieux temps ».

Un passage, surtout, méritait attention : la sortie (pp. 62-63) contre la cherté du pain et les accapareurs de blé. Les explications qu'on nous donne en préface (p. 48) ne nous éclairent pas. La montée des prix est un fait général de toute l'époque, à partir de 1530⁴, mais notre texte fait expressément allusion à un état de choses précis⁵ : la disette particulièrement cruelle des années 1529-1532 ou environ. En avril 1529, la Rebeyne lyonnaise prenait au moins pour prétexte de « bouter ordre aux blez »⁶ ; « le bichet du bled estoit monté jusques à trente cinq sols, qui lors estoit une grande cherté ; ... criants tout haut que les riches avoyent arrisquees les bleds, et les laissoient pourrir en leurs greniers... »⁷. Même état de choses à Dijon, de 1529 jusqu'en 1532⁸. D'après la *Cronique du roy François premier*, il semble que la crise, très grave à la fin de 1532, se soit nettement calmée au printemps 1533⁹. Et l'on pourrait alléguer

¹ Sur « bieu » (comme « bleu ») = Dieu, voir par exemple SAINÉAN, *Langue de Rabelais*, II, p. 346-347. — Les cloches sont sans doute nommées « les yeux de Dieu » parce que le clocher semble surveiller la bourgade.

² Dauzat (*Dictionnaire étymologique*) donne : *paltoquier*, 1611, Cotgrave (et *pallettoqué*, 1546, Rabelais) ; *martingale*, 1534, Rabelais (chausses à la martingale). — Citons encore le mot *morpion* (*Vroy Garg.*, 88) : c'est ici l'un des premiers emplois, puisque le mot apparaît en 1532, dans *Pantagruel* (cf. SAINÉAN, II, 110).

³ M. Françon imprime (p. 69) : « mariolelz », qui ne se comprend guère. Il y a évidemment coquille, pour : « mariolelz » (marjolets). Cf. afr. *mariote*, figurine. Jean Marot a parlé des « sotz marjolietz de ville ».

⁴ Voir notamment *La Responce de Jean Bodin* (aux *Paradoxes* de M. de Malestroit), édit. Henri Hauser, Paris, Colin, 1932, p. xvii et passim.

⁵ « Si l'on faisoit ainsi par tout maintenant, ce seroit bien fait », *Vroy Garg.*, p. 63 (réflexion incidente du chroniqueur, à propos de mesures prises contre les accaparements). — Le passage est repris dans les *Croniques admirables* (cf. *La seconde chronique de Gargantua et de Pantagruel*, éd. Paul Lacroix, 1872, pp. 11-12) ; mais il n'était pas dans les *Grandes Croniques* (voir *La Chronique de Gargantua*, éd. P. Lacroix, 1868 : le passage devrait venir p. 13).

⁶ Voir en dernier lieu : KLEINCLAUSZ, *Histoire de Lyon*, I, 379.

⁷ RUBYS, *Hist. véritable de la ville de Lyon* (1604), p. 365.

⁸ H. HAUSER, *Travailleurs et marchands dans l'ancienne France* (nouv. éd., 1929), pp. 114 et suiv. (voir p. 117). A Dijon, comme au pays de Grantgousier, les dirigeants (Chabot) sont parmi les premiers spéculateurs.

⁹ *Cronique du Roy François premier*, p.p. Guiffrey (1860). Fin de l'année 1532 : « En ce temps, la famine régna si longuement que le bled froment se vendoit vingt solz le réez, et le métau quinze, et la plus grant part des laboureurs mengeoient de l'avène... Et dura ceste calamité jusques au mois de mars Vc xxxii (= 1533, n.s.), que les Laurrins amenèrent des bleds en France, qui fut cause que le bled revolva, et ne se vendoit plus que dix solz le bichet, mesure de Sens, et, après moissons, ne se vendoit au marché que cinq solz tournois, et depuis vint à quatre. » (p. 93). En 1533, c'est l'abondance (p. 95). Mesures contre les accaparements (p. 97).

d'autres textes¹. Quelque difficulté qu'il y ait à localiser une crise du blé, au xvi^e siècle (il s'en produit souvent, et la situation n'est jamais tout à fait la même, de province à province), si le passage en question apparaît pour la première fois dans le *Vroy Gargantua*, on aura le droit de penser, jusqu'à nouvel ordre, que ce livret fut publié au plus tard vers le printemps de 1533. Rien ne permet de croire qu'il ait vu le jour avant *Pantagruel* (et Rabelais ne le cite pas dans son Prologue). Ce serait donc dans l'hiver 1532-1533 que la publication pourrait se situer. Et sans doute aussi la composition : en ce genre de rapide rédaction populaire, l'opuscule est souvent imprimé dès l'achèvement.

L'examen des faits de réalité (Abel Lefranc l'a assez montré, pour Rabelais) fait partie des recherches indispensables à éclairer un texte comme le *Vroy Gargantua*. Les affirmations sont, ici, bien rarement « définitives » : mais l'enquête doit être entreprise.

2. — Remarques sur des assertions particulières

Sans nous attarder à des détails², relevons, au fil du discours, un certain nombre de propositions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord avec l'éditeur.

Je ne vois pas bien l'intérêt de s'embarrasser dans les difficultés où tombait Paul Lacroix, à propos de la filiation des chroniques (pp. 36-37). Jusqu'à nouvel ordre, on se rallie à la vue suivante : Rabelais, dans *Pantagruel*, s'est inspiré des *Grandes Croniques* ; et les autres chroniques ont suivi *Pantagruel*, dont elles se sont parfois inspirées, entre autres modèles et sources écrites ou orales. Il n'y aurait à revenir sur les embarras des critiques du xix^e siècle que si l'on pouvait en tirer quelque chose.

Suivant Abel Lefranc, l'été 1532 fut particulièrement chaud, et Rabelais y ferait allusion dans *Pantagruel*³. M. Françon s'inscrit en

¹ Edit de 1532, mesures contre ces trafics : « Plusieurs personnages, par avarice et cupidité..., ont acheté grande quantité de tous blez... pour mettre en greniers, pour iceux vendre à leur plaisir et volonté... » Voir H. SÉE, *Histoire économique de la France* (1939), t. I, p. 102. — Henri HAUSER a publié (*Recherches et documents sur l'histoire des prix*, 1936) des relevés du plus haut intérêt. Dans l'époque qui nous intéresse, il semble que la période de grave cherté des blés se situe, à Paris, en 1528-1532 ; à Vienne, en 1529-1534 (mais avec une chute entre 1532 et 1533) : voir les indications annuelles fournies pp. 107 et 450.

² Le relevé des titres de romans de chevalerie cités dans plusieurs chroniques (p. 130) n'est pas du plus haut intérêt, puisqu'on ne l'accompagne d'aucun essai d'identification. — Je ne vois pas que le rapprochement entre l'itinéraire de Grantgousier et celui des pèlerinages (p. 131) soit bien serré. — La note sur le château d'Avallon (p. 128) passe un peu à côté de son but. La liaison entre l'île d'Avallon et les légendes arthuriennes (auxquelles se rattachent les chroniques gargantuines) est bien connue. (Cf. Dontenville, *Mythologie*, p. 31 : « Inclytus Britonum rex Arthurus, in insula Avalonis sepultus. ») Mais, si Gargantua et Arthur font maintenant « grand chère » au château d'Avallon (*Vroy Garg.*, p. 117), il faut évidemment relever le calembour de mangeaille (avalier), qui précise, sur un point, l'intention parodique de nos chroniques, caricatures des romans arthuriens. — Les jeux de mots sur le vocabulaire musical sont fréquents à l'époque (cf. M. FRANÇON, *Note on the use of the guidonian nomenclature by Machaut and Rabelais*, dans *Speculum*, XXII, 1947, pp. 249-250). Mais le rapprochement de la page 134 ne paraît pas très probant : dans le *Vroy Garg.* (p. 113), jouer le « dessus » et trouver la « basse contre » prête, c'est jouer au jeu qu'on devine ; dans le texte allégué (du ms. 402 de Lille), savoir chanter « dessus et basse contre » paraît vouloir dire : être parfait (comme si l'on disait : chanter en bémol aussi bien qu'en bécarre, ce genre de métaphore est banal à l'époque) ; qu'on relise d'ailleurs le contexte : « Bien sçait chanter dessus et basse contre / Et est parfait... » Le texte de la pièce est dans les *Poèmes de transition* p.p. Françon (1938), t. I, p. 320.

³ *Pantagruel*, éd. Lefranc (1922), p. xxv.

faux¹. A la rigueur, on peut admettre qu'il serait plus exact de parler de grandes chaleurs que de sécheresse². Mais comment prétendre que l'été n'ait pas été particulièrement chaud ? M. Françon cite lui-même, d'après A. Lefranc, les textes. Le mois de mai fut chaud « plus qu'il n'estoit mémoire de nul vivant avoir esté auparavant », écrit Pierre Driart, et, du début de mai à la Toussaint, « il fit fort chault et beau temps » ; et Jean Bouchet parle, pour mai et juin, d'« extrêmes et furieuses chaleurs »...

Dans la recherche qui tend à établir l'antériorité de certains textes par rapport à d'autres, on admettra difficilement des raisonnements comme ceux-ci. La *Grande et merveilleuse vie* offre le premier emploi connu du mot « traduire » : il paraît que nous sommes ainsi « portés à voir dans ce livret » la plus récente des chroniques gargantuines (p. 23). — Les *Grandes Croniques* n'ont pas de « prologue capital », tandis que d'autres livrets en ont un, comme *Pantagruel* : on en conclut que, probablement, Rabelais prit à ceux-ci l'idée de faire un prologue (p. 37) ; mais l'usage des préfaces n'est-il pas vieux comme le monde ? — Rabelais a emprunté aux *Grandes Croniques* les noms de Grantgousier et de Galemelle : en quoi cela prouve-t-il qu'il « n'ait pas plus inventé » (p. 35) le nom de Badebec, qui, hors Rabelais, n'est dans aucun livret daté avant 1533 ?

Un fait qui inquiète beaucoup M. Françon : si l'on admet l'ordre de succession actuellement établi, il fallut que de nombreux livrets gargantuiens fussent rédigés et imprimés en quelques mois ou en quelques années³. Quoi d'étonnant ? Le succès pressait les éditeurs et les auteurs ; et comme (hormis *Pantagruel*) on se contentait en général de recopier et de compiler des rédactions antérieures, quelques semaines de travail suffisaient amplement à bâtir un « nouveau » livret⁴.

Pour démontrer que les *Grandes Croniques* ne sont pas la plus ancienne rédaction de la légende gargantuine (pp. 29, 47), et que le *Pantagruel* de Rabelais est venu après les *Admirables* (p. 124), M. Françon use de l'argument des mots ou lignes sautés ou estropiés. Un exemple. *Pantagruel* porte : « En ce point entra en la salle où l'on banquetoit, et hardiment qu'il espoventa bien l'assistance » ; les *Admirables* donnent pour le même texte : « ...banquetoyt, et croyez hardiment qu'il... » Conclusion : le texte de *Pantagruel* « ne peut s'expliquer » que par un mot sauté (croyez) ; c'est le texte des *Admirables* qu'il a repris et mal transcrit. A quoi l'on répondra : 1° le texte de *Pantagruel* se comprend fort bien tout seul (que = si bien que) ; 2° le mot « croyez » représente le type même de l'addition faite en vue d'une « lectio faciliior », par un remanieur ; 3° à supposer même qu'il y ait eu mot sauté dans la composition typographique de *Pantagruel*, il put aussi bien être sauté par le typographe sur le

¹ M. FRANÇON, *Été 1532*, dans MLN., t. LXII (1947), pp. 474-475. Et *Vroy Garg.*, p. 123.

² Car Pierre Driart reconnaît (mais qu'on remarque la forme de la phrase) : « Il fit fort chault et beau temps, et si eust-on de la pluye par fois assez. » Au demeurant, Driart parle de Paris, où il put pleuvoir plus qu'à Lyon. Ce qui est sûr, et ce qui nous intéresse, c'est que l'été 1532 fut très chaud. Et pourquoi critiquer la formule d'Abel Lefranc disant que Lyon fut toujours une ville réputée pour ses chaleurs « excessives » ? Il est connu, au moins, qu'à température égale, la chaleur est volontiers plus lourde à Lyon qu'à Paris ou en Touraine.

³ Voir l'article de PMLA., et *Vroy Garg.*, p. 35.

⁴ Même en ce qui concerne *Pantagruel*, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de supposer que Rabelais avait lu les *Grandes Croniques* en manuscrit (supposition de G. LORÉ, *Rabelais*, p. 72). Quelques mois purent fort bien suffire à Rabelais pour leur donner avec son *Pantagruel*, une « suite ».

manuscrit original de Rabelais, que par Rabelais dans sa prétendue transcription des *Admirables*.

J'en reviens à la thèse généralement admise : les *Grandes Croniques*, puis *Pantagruel*, puis les autres chroniques. M. Françon considère ces hypothèses comme « nombreuses et compliquées » (p. 37), parce que Rabelais, qui imite ceci, aurait été imité en cela. Comme si *Werther* n'était pas dans le sillage de la *Nouvelle Héloïse*, tout en ouvrant la voie à *René*. Comme s'il y avait deux groupes d'écrivains, étiquetés, les imitateurs, qu'on n'imité jamais, et les imités, qui n'imitent jamais.

3. — Remarques sur les thèses

Je voudrais dégager enfin les idées-bases, si je puis dire, de l'exposé.

1^o Le roman de Rabelais baigne dans le folklore. Et, si Rabelais choisit de donner d'abord un « Pantagruel », c'est que la légende de Gargantua avait été exploitée : il renouvellerait le sujet en écrivant l'histoire du fils.

Tout cela est admis depuis longtemps.

2^o Les livrets populaires n'ont pas d'auteurs, ils sortent d'un groupe populaire : celui qui tient la plume est « tout au plus » un scribe (p. 33).

Nous reconnaissons là une confusion illustre : celle qui, aux temps romantiques, fit écrire tant de choses sur les origines collectives de l'épopée, par exemple. N'allons pas trop loin. Et ne confondons pas le thème légendaire avec le livret rédigé. La légende n'a pas d'auteur : mais l'œuvre écrite ne naît pas de l'écho des grands bois. Elle naît sous une plume, qui invente ou qui rédige. Et l'homme qui tenait la plume avait, jusqu'à preuve du contraire, un nom : et, surtout, il savait, bien ou mal, écrire.

Un livret gargantuin est, à la fois, une pièce d'histoire folklorique, et une pièce d'histoire littéraire. Mais ne confondons pas. Le folkloriste qui chercherait à reconstituer dans son ensemble la légende aurait le droit de lire ces livrets comme anonymes et sans date. L'historien littéraire, qui se préoccupe d'étudier la genèse du roman de Rabelais, et son succès, ne saurait avoir les mêmes droits.

Un exemple. Le *Vroy Gargantua* (pp. 45-46) nous donne un bon exposé de la légende, avec des détails qui ne sont qu'à lui. « On ne peut donc (?) pas considérer le *Vroy Gargantua* comme une *seconde rédaction*, ni comme une *contrefaçon*, ou comme une *paraphrase* » d'une autre chronique. — J'avoue ne pas comprendre. Même si vous vous faites le scribe d'une légende populaire comme *Peau d'âne*, que vous connaissez par tradition orale, qui vous empêchera de contrefaire en outre, dans la forme, sur certains points, le conte de Perrault ? Vous aurez beau alors ajouter des détails, et dire que vous connaissez la légende par d'autres sources non écrites. Sur le plan folklorique, votre texte pourra représenter une nouvelle rédaction, pour ainsi dire indépendante, de la légende. Mais sur le plan de l'histoire littéraire, vous n'en aurez pas moins contrefait l'œuvre de Perrault. Et l'historien aura le devoir de noter le fait (avec, si faire se peut, des noms et des dates), pour éviter qu'un jour quelqu'un n'en vienne à vous citer parmi les sources de Perrault.

3^o Les *Grandes Croniques* ont été jusqu'ici l'objet d'une attention excessive (pp. 32, 34).

Sur les relations de ressemblance qui unissent toute les rédactions de la légende gargantuine, on sera sans peine d'accord avec M. Françon. Mais on ne peut dire que ses conclusions nous éclairent beaucoup, ni nous fassent avancer. « En résumé, nous pouvons dire que les relations qui existent entre tous ces ouvrages sont très étroites »¹; « toutes les chroniques que nous avons citées se ressemblent »². D'où il faudrait, alors, décider qu'« on ne sera pas tenté de chercher l'ordre dans lequel les chroniques se sont succédé »³. La résolution paraît un peu forte. Si l'on ne s'intéresse pas aux dates respectives des livrets, je me demande bien comment on espère éclairer la genèse de *Pantagruel*.

Si les *Grandes Croniques* ont paru mériter un privilège, ce n'est tout de même pas sans raison. C'est (jusqu'à preuve du contraire, mais on attend encore cette preuve) le plus ancien livret gargantuin connu. Il est daté (1532). Rabelais l'évoque précisément au début de son *Pantagruel*, comme une œuvre avec laquelle il rivalise. C'est le seul livret que Rabelais ait certainement, à sa manière, imité. Pour Lefranc, qui n'a jamais prétendu écrire la légende de Gargantua, mais éclairer la genèse du *Gargantua-Pantagruel*, et pour tous les Rabelaisiens, on avouera que les *Grandes Croniques* ont largement le droit de les intéresser plus que tout autre livret. Jusqu'à de nouvelles découvertes, bien sûr : mais on les attend.

4^o Rabelais dut connaître, avant d'écrire, plusieurs rédactions de la légende (p. 38) ; et l'on peut supposer qu'avant tous les livrets connus, il y eut un « texte primitif » de la légende (pp. 27 et 31).

Au début de son *Pantagruel*, Rabelais ne cite que les *Grandes Croniques* : s'il avait connu d'autres livrets, il ne se serait sans doute pas privé d'allonger une liste comme il les aimait. Il est, d'autre part, à remarquer, que les livrets populaires à succès (*Danses macabres*, *Calendriers des bergers*) figurent éminemment parmi les incunables et dans le premier répertoire de l'imprimerie gothique : ce qui n'est pas le cas des livrets gargantuiens.

De ce que la légende gargantuine précède Rabelais, il ne s'ensuit nullement que plusieurs livrets, plusieurs rédactions précèdent *Pantagruel*. Enfin, l'hypothèse d'un texte primitif de chronique dont toutes les autres descendraient diversement nous paraît, actuellement, un mythe pur et simple. Quand les livrets connus offrent des phrases presque identiques, le texte est plus ou moins clair, plus ou moins satisfaisant dans l'une ou l'autre (p. 27) : ce fait s'expliquerait très bien par une filiation directe à établir entre les seuls textes connus ; l'hypothèse d'un ancêtre commun, onéreuse en elle-même, offre en outre le défaut de ne rien expliquer qu'elle-même.

* * *

Résumons-nous. *Tout se passe comme si* le raisonnement de M. Françon était le suivant. 1^o Nous savons que la légende gargantuine existe avant Rabelais. 2^o Nous avons, avant ou après le *Pantagruel* de 1532 (peu importe), un certain nombre de livrets populaires qui s'inspirent directement de cette légende. 3^o Toute la matière contenue dans ces livrets est donc, par principe, antérieure au *Pan-*

¹ *Vroy Garg.*, p. 24.

² M. FRANÇON, *Les chroniques gargantuiennes*, dans *French Studies*, II (1948), pp. 247-252. Cet article est repris dans l'introduction au *Vroy Garg.*

³ Même article.

tagruel. 4° Il est probable, d'ailleurs, qu'ils descendent d'un ancêtre commun, un texte inconnu d'avant 1532. 5° Peu nous importent les dates des différents livrets, puisqu'ils ne font que rédiger des récits connus de longue date.

Le nœud du problème serait dans la troisième proposition. Elle ne paraît pas acceptable. Une légende n'est pas une réalité globale, qui existe jamais d'un bloc et tout d'une pièce. Le propre de la narration légendaire est de s'enrichir et de se déformer : elle est prête à subir toutes les contagions. Imaginer un « Ur-Pantagruel » complet et codifié, antérieur à Rabelais, dont chaque chroniqueur se serait ensuite contenté de reprendre un lot d'épisodes ou de détails (ce qui expliquerait les convergences et les divergences des diverses chroniques) est, sur le plan même du folklore, une hypothèse insoutenable. La matière de chaque chronique est faite, en réalité, et suivant des dosages très divers, de trois éléments : ce qu'elle reprend à la tradition orale ; ce qu'elle peut reprendre à des textes écrits (chroniques antérieures, et le *Pantagruel* lui-même, en ce qui concerne les livrets composés après lui) ; enfin, ce que le nouvel auteur put inventer de son cru. Or, nous savons que certaines chroniques sont postérieures à *Pantagruel* ; et d'une seule (les *Grandes Croniques*) nous savons qu'elle lui est antérieure.

Avant Rabelais, il y a les *Grandes Croniques*. Il y a, aussi, la légende. Voilà ce qui est sûr. Mais non pas la légende telle que la relatent des opuscules dont nous savons qu'ils vinrent après *Pantagruel*, ou dont nous ignorons la date exacte, et qui purent s'inspirer de lui : ceux-là sont vraiment sujets à caution. Si l'on veut chercher du nouveau, il faudra se préoccuper avant tout de dater les diverses chroniques, ou du moins de définir l'ordre de succession.

Il y a lieu de remercier M. Françon, qui a rappelé l'attention sur la complexité du problème des chroniques gargantuines. Le terrain est riche : il a de quoi tenter les chercheurs.

III. — LA PENSÉE DE RABELAIS

C'est un grand livre que celui de Lucien Febvre sur *La Religion de Rabelais*¹, et nous ne saurions indiquer, en quelques lignes, que quelques-uns des titres qu'il garde à notre admiration. Non seulement sa vertu tonique : L. Febvre écrit avec fougue, et il excelle à renouveler l'air ; Henri Berr a raison de parler d'« un autre Michelet »². Non seulement (pour aller à l'autre pôle) la richesse de l'information, attestée par une bibliographie des plus précieuses. Mais pour toute une série d'investigations et surtout de méditations nouvelles dont s'éclaircissent Rabelais et son temps.

Deux problèmes, dans ce livre : la religion de Rabelais, le climat psychologique de l'époque. Le premier surtout nous intéresse ici. Traitons rapidement du second. L. Febvre ne croit pas que le xvi^e siècle marque l'avènement de la pensée moderne : il y voit « un siècle qui veut croire », un siècle religieux. Rien, en lui, qui annonce ou prépare, comme on l'a dit si souvent, l'essor moderne de la pensée, le rationalisme à fondements historiques et scientifiques. On pourra trouver la thèse outrancière. Mais telle des méditations qu'on nous

¹ Lucien FEBVRE, *Le Problème de l'incroyance au XVI^e siècle, La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942 (coll. Evolution de l'Humanité). 2^e éd. en 1947.

² Avant-propos au même volume.

donne sur l'esprit du temps est singulièrement pertinente : notamment, sur la sensibilité de l'époque, la mobilité des humeurs (p. 102) ; cette perméabilité des esprits, l'étroite alliance, dans les notions, de l'intelligence avec la sensation et le sentiment. « Il s'était (Luther) contenté de *sentir*, comme tout son siècle. » (p. 490).

Sur Rabelais, voici la thèse : ce n'est nullement un libre-penseur, un rationaliste. C'est un Erasmiens. « A se borner aux grandes lignes, le catéchisme gigantal, c'est précisément le catéchisme érasmien. » (p. 337.) Bien des analyses viennent illustrer cette définition, excellente. Je signale tout le chapitre sur le milieu néo-latin : L. Febvre se montre bien sévère pour ces « Apollons de collège » (ils eurent, à leur manière, quelque sentiment de la poésie), mais le caractère de ces rimeurs jaloux est examiné à nu. Le chapitre qui commente la célèbre lettre de Gargantua (*Pantagruel*, VIII) (p. 183). L'enquête sur la résurrection d'Epistémon (*Pantagruel*, XXX) (p. 226) : suivant une indication de Besch, qu'il développe largement, l'auteur rapproche l'épisode de la résurrection de Richard par Maugis, dans les *Quatre fils Aymon*. Les notes sur la devise de Thélème et son fameux commentaire (*Gargantua*, LVII : « Parce que gens libères... ») (p. 338) : L. Febvre révèle qu'il s'agit de la traduction d'une phrase d'Erasme, dans l'*Hyperaspistes* : « Fateor in quibusdam ingeniis bene natis ac bene educatis minimum esse prauitatis. Maxima procliuatatis pars est non ex natura, sed ex corrupta institutione, ex improbo conuictu, ex assuetudine peccandi, malitiaque uoluntatis. »

C'est, évidemment, sur sa thèse la plus générale, que le livre fut discuté. Et le problème de la religion rabelaisienne retint moins le regard que la position de L. Febvre sur l'esprit du siècle en son entier. On se contentera donc ici de quelques notes. Rares furent les critiques qui refusèrent en bloc les idées de l'auteur, pour maintenir la définition d'un Rabelais rationaliste¹, ou qui acceptèrent la thèse telle quelle². On regretta, en général, que certaines affirmations de L. Febvre fussent un peu « tranchantes »³, et chacun chercha une position, avec plus de souplesse, entre Lefranc et Febvre. C'est le cas dans l'essai, très sensé, de R. Lespire⁴. Et aussi dans un article du regretté pasteur Jacques Pannier⁵.

Sur certaines idées directrices de la pensée rabelaisienne, j'ai proposé quelques interprétations. Sur sa philosophie générale, je crois de plus en plus que Rabelais est tout simplement un Erasmiens, ou pour mieux dire un Evangéliste : j'ai donné quelques développements sur cette idée dans ma *Littérature française de la Renaissance*, en 1942⁶, et dans une introduction à *Pantagruel*, en 1946⁷. Son évangélisme personnel me semble prendre la forme d'une philosophie

¹ R. CHARMET, *L'énigme de Rabelais et les origines du rationalisme*, dans *Cahiers de la restauration française*, n° 4, Editions de la Nouvelle France, 1944.

² Edouard DOLLÉANS, *Rabelais et la crise religieuse de son temps. L'histoire, science et mesure de l'homme* (à propos de la 2^e éd. du livre de Febvre), dans *Critique*, 1948, t. 1, pp. 236-242. — Dans une heureuse formule, le critique félicite L. Febvre de partir vers l'intelligence de l'homme ancien « avec une sorte d'inquiétude fraternelle ».

³ R. LEBÈGUE, une note dans *Bull. de l'Assoc. Gu. Budé*, nouv. série, n° 4 (décembre 1947), p. 102.

⁴ R. LESPIRE, *La pensée religieuse de Rabelais et le sens du XVI^e siècle devant la critique actuelle*, dans la série « Langues vivantes », n° 22, 1 fascic., Bruxelles, Marcel Didier, s.d. (1948).

⁵ Jacques PANNIER, *Le sens et l'esprit du XVI^e siècle, à propos d'un livre récent*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, t. xcv (1946), pp. 111-120.

⁶ *Op. cit.*, pp. 62 et suiv.

⁷ *Op. cit.*, 1946, pp. XVI-XXIII.

du Silence et de l'Immunité que j'ai essayé de définir ailleurs en lui donnant le nom d'*hésuchisme*¹ : une philosophie de la tranquillité, ennemie professe de toutes les tracasseries et de tous les espionnages, affirmant que la paix chez soi et l'autonomie de la conscience est indispensable à son loyal épanouissement. D'autre part, sur les déclarations de Rabelais touchant la substantifique moëlle, j'ai proposé l'interprétation suivante² : il n'y a nulle idée secrète dans son roman ; en nous invitant à en chercher une, Rabelais nous donne le conseil du laboureur de La Fontaine à ses enfants ; en cherchant l'idée, nous apprendrons au moins à chercher : et Rabelais voulait tout justement nous dire qu'en présence d'un texte, l'essentiel est de chercher, de comprendre difficilement, de penser personnellement. Cette interprétation a été généralement bien accueillie³. Enfin, je pense que, au départ, Rabelais a travaillé de verve, sans organisation préalable du travail, avec la seule intention de faire rire tout en administrant quelques idées simples et saines, sans aucune préoccupation d'étroit didactisme : j'ai essayé d'interpréter en ce sens l'épisode de l'*Ecolier Limousin*⁴.

En fin de compte, un point au moins semble acquis. Pour le plus clair de sa pensée, Rabelais est un disciple d'Erasme. Je n'en veux pour preuve que la belle et magistrale communication de Raymond Lebègue sur *Rabelais et Erasme*⁵. Louis Thuasne, dont les *Études sur Rabelais* (1904) furent souvent méconnues, et qui s'était attaché à montrer le contact existant entre les deux œuvres, apparaît comme un précurseur. Et les grands travaux d'Imbart de la Tour, de Renaudet et de Febvre devront, de plus en plus, servir d'introduction à toute étude de la pensée rabelaisienne.

IV. — LE SILLAGE DE RABELAIS

A propos de Guillaume des Autels, de Béroalde de Verville, de Théophile de Ferrières⁶, j'ai essayé de définir ou de préciser quelques épisodes particuliers de l'influence exercée par Rabelais sur la littérature française.

Deux notes sur l'influence de Rabelais à l'étranger. O. J. Campbell a cru trouver une allusion à Rabelais dans un livre anglais de 1533, la traduction du *Livre des marchands* de Marcourt, violent pamphlet contre le clergé catholique⁷ ; une recherche plus récente semble

¹ Voir V. L. SAULNIER, thèse sur *Maurice Scève* (1948), rapport sur l'*Humanisme chrétien* (Congrès Guillaume Budé, Grenoble, septembre 1948), et article sur *Rabelais et le Populaire*, chap. I (sous presse ; déjà cité).

² *Littér. franç. de la Renaiss.* (1942), p. 63 ; introd. à *Pantagruel* (1946), loc. cit.

³ Notamment par Abel Lefranc ; voir aussi F. Desonay, art. cit.

⁴ V. L. SAULNIER, *Rabelais devant l'Ecolier limousin*, dans le *Mercur de France*, t. ccciv (1948), pp. 269-275.

⁵ Colloque franco-italien, Paris, octobre 1948 ; à paraître dans le *Journal of Warburg Institute*.

A propos de l'érasme rabelaisien, et de l'érasme lyonnais, songer aussi au séjour d'Hilaire Bertholf à Lyon. Cf. V. L. SAULNIER, *Hilaire Bertholf et l'érasme lyonnais*, dans un article *Autour de Maurice Scève*, in *Annales de l'Université de Paris*, avril 1948, pp. 151-158. Et les travaux de Roersch auxquels je renvoie.

⁶ V. L. SAULNIER, *La Mitistoire barragouyne*, dans *Le Français moderne*, t. xii (1944), pp. 281-295 ; *Étude sur Béroalde de Verville*, dans BHR., t. v (1944), pp. 209-326 ; *Un aspect inconnu du pantagruélisme romantique*, dans BHR., t. ix (1947), pp. 195-197.

⁷ « ... par le sire Pantapole, ... prochain voysin du seigneur Pantagruel. » Cf. CAMPBELL, *The earliest english reference to Rabelais's work*, dans *The Huntington library quarterly*, t. ii (1938-1939), pp. 53-58.

montrer qu'il s'agit d'une allusion au Pantagruel de la légende, non à celui de Rabelais¹. C. L. Thijssen Schoute a étudié la fortune de notre auteur auprès de Constantin Huygens et de Marnix de Sainte-Aldegonde².

Des livres récents nous ont permis de relever quelle fut la réaction de quelques grands ou bons esprits devant le cas Rabelais. J'ai relevé un jugement de Vigny³. En voici un de Daniel Huet (dans ses *Mémoires*), très conforme à l'appréciation du Rabelais ancien style :

« A Chinon, sur la Vienne, je m'aperçus, étant à l'auberge, que je logeais dans la maison même où était né François Rabelais, cet insigne bouffon, si fameux par son esprit et sa causticité. J'admirai le hasard qui, de la maison d'un personnage dont toute la vie avait été consacrée à célébrer les joies du cabaret, avait fait un cabaret⁴. »

En voici un, de Montesquieu, caractéristique du goût délicat au XVIII^e siècle :

« Toutes les fois que j'ai lu Rabelais, il m'a ennuyé : je ne l'ai jamais pu goûter. Toutes les fois que je l'ai entendu citer, il m'a plu⁵. »

De Jules Renard, quelques jugements que je puis seulement citer en série :

« Il faudrait faire du théâtre satirique avec la netteté d'un Beaumarchais et l'abondance d'un Rabelais. — Il faudrait écrire en patois, comme Rabelais ou Montaigne. — Chez Rabelais, *resverie* est synonyme de sottise. — Huret avoue qu'il ne comprend rien à Rabelais. Pour se rattraper, il dit que Montaigne est le plus grand écrivain de tous les siècles. — Rabelais est gai : il n'a pas d'esprit⁶. »

Les débuts de Jules Renard sont du temps où Moréas⁷ — et aussi Marcel Schwob⁸ — « instauraient » Rabelais. De même, les débuts d'André Gide, dont le *Journal* nous permet aujourd'hui de glaner ceci : en 1932 comme en 1891, Gide se sent séduit par une certaine violence de santé, une certaine température salubre ; à l'une des dates, c'est Aristophane et Shakespeare, à l'autre, c'est Molière et Cervantès, mais, aux deux dates, c'est maître François qui le hante⁹.

¹ Voir F. L. UTLEY, *The crooked rib*, Columbus, 1944, pp. 176-177. (Cette dernière référence d'après Françon, *Vroy Garg.*, p. 43, n. 3.)

² C. L. THIJSSSEN SCHOUTE, *La fortune de Rabelais en Hollande*, Hum. et Renaiss., t. VI (1939), pp. 348-352.

³ Art. cit., dans *Lettres d'humanité*.

⁴ Désiré AUBRY, *Daniel Huet* (œuvres choisies), Paris, La bonne presse, s.d. (1943), coll. La Noble France (p. 147).

⁵ MONTESQUIEU, *Cahiers*, éd. B. Grasset, 1941, p. 83. — Montesquieu ajoute ensuite, *ad loc.*, une note de repentir : « Je l'ai lu depuis avec plaisir. »

⁶ Jules RENARD, *Journal* (1935), nouv. tirage, Gallimard, 1948. Voir pp. 110 (à la date de 1893), 237 (date : 1896) ; 336 (date : 1898) ; 447 (date : 1901) ; 755 (date : 1907).

⁷ « Moréas instaurait Rabelais. » Jules HURET, *Enquête sur l'évolution littéraire* (1891), p. 274.

⁸ Qui, lorsqu'il se trouvait invité à dîner, apportait toujours un Rabelais ou un Pascal, pour faire une lecture. (*Journal* de Jules Renard, p. 163, à la date de 1894.)

⁹ *Journal* d'André Gide (Gallimard, 1941, Biblioth. de la Pléiade ; 2^e éd., 1948, avec un index plus précis). — P. 21, à la date de 1891 ; « les mâles » : Aristophane, Shakespeare, Rabelais ; « Voilà ceux qu'il me faut lire. J'ai assez de larmoiements dans mon âme pour irriguer trente livres. » — P. 1133 (à la date de 1932) : « L'art de dire finement les choses... Qu'ai-je affaire de paraître spirituel ? L'épaisseur des grands comiques, des Cervantès, Molière, Rabelais. Leur rire est générosité. Celui qui sourit seulement, se croit supérieur ; il se prête ; l'autre se donne. » (La remarque répond à merveille à la dernière des remarques de Jules Renard citées ci-dessus dans le texte). — Voir encore p. 241 (en 1907) : une lecture du *Quart livre*.

Il y a un demi-siècle, on peut dire que personne ne rangeait le *Gargantua-Pantagruel* dans la liste des « vingt livres préférés » : un jeu qui faisait fureur¹. On voit qu'il a pris sa revanche.

Mais venons à l'actualité de Rabelais. On en trouvera bien des signes, en nos dix années. Repères historiques : Jean Frappier a bien raison d'appeler l'attention, avec ferveur et fermeté, sur le quatrième centenaire du *Tiers Livre*². Repères géographiques : plusieurs pèlerins sont allés visiter les sites rabelaisiens ; quelques-uns ont bien voulu nous faire profiter, par la lecture, de leur visite³.

Actualité de pensée, aussi. Qu'on lise, ici, les pages remarquables consacrées à notre auteur par un très grand esprit qui ne se veut pas historien : son essai est riche de fusées. C'est Alain que je veux dire⁴. Sur l'art de Rabelais⁵, sur l'obscénité et la brutalité⁶, sur son optimisme foncier, la valeur tonique de sa leçon⁷, j'admire dans ce texte quelques-unes des pensées et des formules les plus solides, les plus sereines, que tout le roman rabelaisien ait jamais inspirées à âme pensante.

Veut-on, de la permanence de Rabelais, des signes plus « vivants » ? En voici. On a joué Rabelais dans une adaptation nouvelle : Picrochole s'est vu sur nouveaux frais porté à la scène⁸. Il nous touchera davantage encore de voir la leçon de sagesse rabelaisienne reprise à son compte par un des plus puissants romanciers de ce temps. Jules Romains vient d'achever *Les Hommes de bonne volonté*. On n'exagérerait pas en disant que la sagesse dernière de l'immense ouvrage est une adhésion au plus pur pantagruélisme. Au fait, Romains se fit peut-être rabelaisien dès son passage par l'Ecole de la rue d'Ulm⁹ ; et nous n'oublions pas qu'il signait *Les Copains*. Mais les choses, ici,

¹ Voir : Pierre Louys, *Journal inédit*, Paris, 1926, p. 66 (à la date de 1887). Jules Renard, *Journal*, p. 111 (à la date de 1893). André Gide, *Nouvelle Revue Française*, avril 1913 (et *Morceaux choisis*, 1921, p. 140).

² J. FRAPPIER, *Il y a 400 ans, Rabelais publiait le Tiers Livre*, dans les *Nouvelles littéraires*, 5 septembre 1946.

³ R. LEBÈGUE, *Deux demeures d'écrivains*, dans *L'Education nationale*, 6 mai 1948, p. 9 (notes sur Rabelais et Ronsard : la Devinière et le Prieuré de Saint-Cosme). — Voir aussi Paul CARRIÈRE, *Rabelais à Meudon*, dans les *Nouvelles littéraires*, 13 juin 1946.

⁴ ALAIN, *Rabelais*, dans *Cahiers de la Pléiade*, n° 1 (avril 1946), pp. 111-116.

⁵ « Il joue de la langue comme un musicien prélude, cherchant la combinaison et se laissant conduire... Tout y est prétexte. » — L'œuvre : « une foire ». — « Rabelais ne cesse d'effleurer la poésie et nage dans la prose... Il vient à l'épique, mais le laisse dès qu'il l'aperçoit ; car l'épique tout cru est ridicule. L'esprit de Descartes mène cette guerre... ».

⁶ « L'obscénité est le départ d'une fusée... Plus je suis choqué, mieux je comprends... Il veut essayer de vivre toute sa vie... » — « Telle est la sagesse de toute cette armée ; ils se battent comme ils boivent, et ne s'admirent point ; ils ont dissipé toute cruauté. Simplement ils existent et se font place. Leur coup de bâton est comme un trait du style. ».

⁷ « Le moindre plaisir est de tout l'homme. » — *Homo homini deus* : « On reconnaît le chant d'oiseau de l'homme. » — « Toute la langue a roulé sur nous, et nous évitons le plus grand malheur, qui est de manquer de mots, soit pour gémir, soit pour injurier. Tout finit, et François Rabelais se montre, tout échauffé de la comédie, mais ravi d'avoir tant de monde... On est délivré du remords et saisi de nouveau par le désir de ce crime joyeux si aisément pardonné. ».

⁸ LÉON CHANCEREL, *Picrochole ou les coquecigrues*, Paris, Ile-de-France, 1945. 2^e éd., Lyon, Edit. La Hutte, 1945.

⁹ « L'élément rabelaisien est essentiel en la vie normalienne comme dans l'inspiration de Jules Romains. Et comment cette verdure et cette verve un peu gauloise se perdraient-elles en une maison qui a pour Directeur un des *Copains*, grand admirateur de Rabelais ? », écrit J. L. DUMAS dans *Les Cahiers des hommes de bonne volonté*, n° 2, juillet 1948, p. 38. Et l'Ecole Normale Supérieure serait une espèce de Thélème... (J'apprends par l'annuaire de l'E.N.S. que Jean-Louis Dumas est un élève de la section de philosophie, promotion 1944.)

sont plus sérieuses. Je lis le dernier volume de son grand œuvre¹. Et je ne retiens pas tellement la scène du banquet final, l'hilarité de Caulet, sa « sagesse pour temps de peste », ses formules faciles d'évasion². Je retiens l'autre aspect du pantagruélisme, évoqué dans la conversation de Grenier et de Jerphanion, désœuvrés dans l'avion qui les ramène en France. De Rabelais, ils se réclament expressément Et, devant le tumulte des factions et des sauvageries, je trouve, en relevant leurs formules, qu'ils n'ont pas si mal compris sa leçon :

« La vieille histoire du seizième siècle : soyez Ligueurs ou Huguenots. Mais je ne veux ni de l'un ni de l'autre... Les termes du choix ne sont pas du tout posés comme je voudrais... Aux pires moments de l'histoire, il y a place encore pour un tiers parti : celui de Panurge, de Pantagruel, et aussi de Candide... La même sagesse. La dernière qui résiste. Elle fait culbuter le projectile quand toutes les tôles ont été traversées³. »

Rabelais ne sera jamais pour nous, sans plus, une morte matière à travaux de bibliothèques. Mais, sous l'écorce tenace, un véritable maître à penser, dans toute la large mesure où la pensée reconnaît des « maîtres ». Et c'est de nous montrer sa pertinence vivante que nous serons reconnaissants au *Sept octobre*.

V. — ASPECTS, ÉPISODES, FORMULES

I. *Iconographie*. — Un nouveau portrait de Rabelais a été signalé⁴. Conservé à la Ferens Art Gallery de la ville de Hull, il avait été d'abord attribué à l'école française, xvi^e siècle (vers 1535), ce qui lui conférait une valeur éminente. Il semble difficile, malheureusement, de le croire peint avant le milieu du xvii^e siècle⁵.

II. *Biographie*. — Jacques Boulenger⁶ a proposé, sur des indices très fragiles, de situer la naissance de Rabelais en 1499 ou en 1502 (A. Lefranc disait : 1494). Il a eu amplement raison de douter du fameux « tour de France universitaire » de Rabelais : peut-être Rabelais a-t-il visité Bourges et Orléans, c'est bien le plus qu'on puisse affirmer. Rabelais réside en tout cas quelque temps à Paris (d'après le travail antérieur de Mgr Lesellier) : sans doute de 1526 ou 1528 à 1530 ; c'est là qu'il quitterait le froc, et ferait ses premières études de médecine.

J'ai cru devoir rappeler que nous n'avons aucune raison sérieuse de mettre en doute ce qui ressort de l'épitaphier de Saint-Paul (seule bonne source ancienne), à savoir que Rabelais est né en 1483 (ou environ)⁷.

¹ *Le Sept octobre* (t. xxvii des *Hommes de bonne volonté*), Paris, 1946.

² « Le vin, l'amour et le tabac » ; « imaginer un coin de ville du moyen âge, pas loin de la cathédrale, ... et une taverne, et quelques compagnons absorbés dans leur bruit, dans leur hilarité énorme. » (Voir pp. 302 et 311-312.) — Je cite sur la pagination du « quarante-cinquième mille » (1947), qui n'est pas la même que celle de tel tirage précédent.

³ Pp. 218 et 231.

⁴ Paul GINESTIER, *Un nouveau portrait de Rabelais*, dans *Arts*, 6 février 1948. La toile mesure 75 x 55 cm.

⁵ Estimation de M. Ferraton, expert du Musée du Louvre. (Communication de Ch. Dédéyan.) L'inscription « François Rabelais » est plus récente.

⁶ J. BOULENGER, *Notes sur la vie de Rabelais*, dans *BHR.*, t. I (1941), pp. 30-42.

⁷ V.-L. SAULNIER, *Sur la date de naissance de Rabelais*, dans *BHR.*, t. VII (1945), pp. 245-246.

Deux articles viennent de paraître sur la prétendue « maîtrise des requêtes » dont Rabelais aurait été titulaire. Robert Marichal a établi, sur une étude exacte¹, que la tradition est erronée. Rabelais n'a pas été nommé maître des requêtes en 1543. Le texte de Chappuis qui l'avait fait croire (*Discours de la Court*, 1543) a été mal interprété. Nous savons qu'il y avait quatorze maîtres des requêtes à l'époque intéressée, et nous pouvons en reconstituer la liste. Il reste possible qu'on ait donné, à titre honorifique et officieux, le nom de maître des requêtes à certains domestiques royaux (des attachés de cabinet, comme nous dirions) qui n'avaient nullement la dignité correspondante. Ils auraient été chargés notamment de la propagande à l'étranger. Ce put être le cas de Rabelais. L'article est décisif. Je trouve des thèses analogues dans les pages publiées ensuite sur le même sujet².

A la veille de la guerre, Paul Delmas avait étudié les séjours de Rabelais à Montpellier³. Sur le groupe des mécréants où ses contemporains ont classé Rabelais, un article de H.-P. Bayon apporte quelque lumière⁴.

III. *Bibliographie*. — Jean Marchand a décrit une édition très intéressante du *Quart Livre* (Paris, Fezandat, 1552)⁵.

IV. *Aspects*. — Ch. van den Borren a étudié l'intérêt porté par Rabelais à la musique⁶. L'étude est fort précieuse, sur un sujet particulièrement difficile.

George O. Seiver remarque que la dette de Rabelais à l'égard de Cicéron est plus large qu'on ne le pense généralement⁷. Toute la « rhétorique » de Rabelais, et bonne part de sa pédagogie, sortiraient du système préconisé par le maître latin⁸. L'étude est précise. Une

¹ R. MARICHAL, *Rabelais fut-il maître des requêtes ?* dans BHR., t. x (1948), pp. 169-178. — Rabelais est attaché depuis environ mai 1543 au maître des requêtes François Erraut.

² Tony SAUVEL, *Rabelais a-t-il été fait maître des requêtes par François I^{er} ?*, dans Rev. d'hist. littér. de la France, t. XLIX (1949), pp. 1-12. — Sur un point important, la note 1 de la page 4 est à revoir : l'auteur déclare qu'il est « bien facile » d'établir pour 1543 la liste des douze maîtres des requêtes (qui semblent avoir été au nombre de quatorze) : et d'ailleurs il n'en cite que onze.

³ P. DELMAS, *Les séjours de Rabelais à Montpellier (1530-1537)*, Montpellier, VIII^e Congrès de Thalassothérapie, 1938, 33 pp. (Je rappelle l'article du même sur le même sujet, Vie Médicale, 26 mars 1926.)

⁴ H. P. BAYON, *Calvin, Servet and Rabelais*, dans Isis, 1947, pp. 22-28. — A propos de l'attaque de Calvin (*De Scandalis*, 1551) contre Dolet, Des Périers, Rabelais, Gouvéa, etc. L'article intéresse surtout Servet, que Calvin attaque parfois sous son surnom de Villanovanus.

On se souvient que le père de Servet était originaire de Villanuova en Aragon (A. DIDE, *Michel Servet et Calvin*, p. 5) : d'où le surnom que prend Servet. On a discuté de l'identité du « Villanovanus » cité, par exemple, dans le texte de Castellion *Contra libellum Calvini* ; CHASSAIGNE (*Etienne Dolet*, p. 340) penchait pour Simon de Ville-neuve, dit aussi de Neuville. Mais Bayon semble avoir raison. Sur l'affaire Servet, il faut voir aussi Auguste HOLLARD, *Michel Servet et Jean Calvin*, dans BHR., t. vi (1945), pp. 171-209.

⁵ Jean MARCHAND, *Une édition rare du Quart Livre*, dans BHR., t. i (1941), pp. 191-192.

⁶ Ch. VAN DEN BORREN, *Rabelais et la musique*, dans Bull. de la classe des Beaux-Arts, de l'Académie de Belgique, t. XXIV, Bruxelles, 1942, pp. 78-111.

⁷ G. O. SEIVER, *Cicero's de Oratore and Rabelais*, dans PMLA., t. LIX (1944), pp. 655-671.

⁸ Définition du type du bon orateur ou de l'honnête homme (*homo ingenuus*) ; *lepos* et *eruditio*, indissociables. — Dans la pédagogie : importance de la mémoire, de la « domestica exercitatio », de la fréquentation des « bonarum artium doctores », des disputations par *pro* et *contra*. (Sur ce dernier point, par exemple, Rabelais est très précisément fidèle à une grande tradition médiévale.)

partie de ses résultats est acquise. Mais pourquoi opposer ce que Rabelais doit à Cicéron et ce qu'il doit au Moyen âge ? Etant donné l'influence de Cicéron sur la rhétorique médiévale, n'y eut-il pas plutôt une tradition cicéronienne médiévale continuée par Rabelais, en même temps que revivifiée par un nouvel appel direct aux sources antiques ?

Léo Méricot a mené une enquête sur Rabelais et l'alchimie¹. Son étude est intéressante sur deux épisodes (le Temple de la dive bouteille et l'épisode d'Henry Cotiral) : mais ce sont épisodes du *Cinquième Livre*. On notera avec curiosité, touchant l'ensemble de l'œuvre, certaines de ses suggestions. « Horrificque », ce serait « auri-fique » (élaboration du Grand Œuvre) ; la dive bouteille représenterait l'or philosophique ; Panurge, le mercure ; Pantagruel, le soufre hermétique. J'avoue ne pas être convaincu, et penser à certaines traductions du Sâr Péladan. Mais tout ici est affaire de foi.

R.-H. Armitage a proposé une vue suggestive. Pour lui, *Gargantua* s'offrirait comme un remaniement, une nouvelle version (plus riche, plus étoffée, mieux bâtie) de *Pantagruel*². L'auteur serait sans doute d'accord avec moi pour dire que le *Pantagruel* primitif de 1532 a été improvisé. Il ajouterait que le *Gargantua* représente en somme une mise au net de ce qui n'était, dans *Pantagruel*, qu'un premier jet. Plusieurs des analyses du critique sont intéressantes. Il montre que Gargantua et Pantagruel, dans les deux premiers livres, sont caractères analogues, comme le déroulement de leurs aventures se fait parallèle (l'éducation, les exploits, le traitement des prisonniers, etc.). Les « apostoles » des deux princes se correspondent, en gros (Panurge et frère Jean, Eusthènes et Ponocrate, Carpalim et Gymnaste, Epistémon et Eudémon). Tout cela est bien vu. Quant à conclure que, dans *Gargantua*, Rabelais voulut seulement « refaire » *Pantagruel*, nous ne serions pas d'accord. Il faut tout de même noter que Rabelais continue de faire rééditer son premier ouvrage après la publication du second. Et le titre du *Gargantua* rappelle (en 1535, aussi bien que dans la réédition conjuguée des deux livres en 1542, etc.) que Gargantua est « père de Pantagruel » : c'est qu'un livre fera vendre l'autre. En somme, *Gargantua* est bien un nouveau développement, plus riche, fait (en gros) à peu près sur le même patron que le *Pantagruel* ; mais la seconde œuvre n'est pas à proprement parler un remaniement de la première. Elle n'est pas faite pour la remplacer, ni dans la vente ni dans l'édification du corpus. Et la vue traditionnelle paraît plus exacte : devant le succès des *Grandes Croniques*, Rabelais a d'abord voulu leur donner une suite (*Pantagruel*) ; puis, devant son propre succès, il a, si l'on peut dire, « récrit » les *Grandes Croniques*, et ce fut Gargantua³.

V. *Episodes*. — Rabelais profitera de recherches qui ne l'ont pas choisi pour objet. Le regain de curiosité qui se manifeste en Italie pour l'œuvre de Folengo (grâce aux travaux de U. E. Paoli et de C. Cordié) ramènera l'attention sur un aspect de l'œuvre rabelaisienne qu'on n'a pas souvent considéré, depuis Thuasne. Les beaux travaux de Ch.-A. Julien et de son équipe sur les voyages de découverte au

¹ L. MÉRIGOT, *Rabelais et l'Alchimie*, dans *Cahiers d'Hermès*, t. 1 (1947), pp. 50-64.

² R. H. ARMITAGE, *Is « Gargantua » a Reworking of « Pantagruel I » ?*, dans *PMLA.*, t. LIX (1944), pp. 944-951.

³ A signaler aussi, sur un autre « aspect » de notre auteur : Jules DUHEM, *Rabelais aéronaute*, dans *Bull. du Bibliophile*, 1948, p. 1.

cours de la première moitié du xvi^e siècle¹ serviront à éclairer plus d'un point des navigations rabelaisiennes.

J'ai eu à parler ci-dessus, à propos de problèmes plus généraux, d'études concernant certains épisodes (résurrection d'Epistémon, Ecolier limousin, etc.). J'ajoute la mention d'articles particuliers.

F. Remigereau² a étudié, avec un très grand luxe de références, fruit d'une enquête minutieuse et exigeante, l'épisode des « enfants faits par l'oreille », à propos (notamment) de la naissance de Gargantua (*Gargantua*, vi), issu de l'oreille senestre de sa mère. Il a suivi l'histoire du thème, des Pères grecs et des hymnes latins jusqu'à Molière (*Ecole des femmes*) et Diderot (*Jacques le Fataliste*). C'est l'histoire du thème de la « conception virginale et auriculaire ». L'Ange a parlé à Marie pour lui annoncer la volonté divine : « Prête l'oreille », écrira saint Grégoire le Thaumaturge ; on passe à l'idée que le Verbe (avec jeu de mots) fut conçu par l'oreille : « Oreilles par lesquelles le Verbe est entré pour se faire chair », dit saint Jean Damascène ; enfin, on en arrive à penser que l'enfantement eut lieu par la même voie (Proclus). « Concepit aure filium » (Ennodius) ; « Quae per aurem concepisti » (saint Bonaventure). Des peintures et sculptures des xiv^e et xv^e siècles suivent l'interprétation popularisée par les hymnes latins. Le thème de la conception auriculaire avait tout lieu de passer ainsi en motif de plaisanterie banale. L'étude de F. Remigereau est excellente, et l'on peut dire exhaustive. Sa conclusion paraîtra un peu forcée : je ne trouve pas chez Rabelais de « sarcasme féroce » contre l'idée de la conception mariale, mais, comme d'habitude, une grosse raillerie malicieuse sans âpreté³. D'autre part, l'auteur aurait pu citer telles récentes contributions sur le même thème⁴. Elles auraient complété ses dires sur un point particulier : car, pourquoi l'oreille senestre⁵ ? On a rappelé⁶ que, suivant les anatomistes de la Renaissance, certains conduits spermatiques passaient près de l'oreille⁷, et que l'on coupait l'oreille gauche aux malfaiteurs afin de les rendre incapables d'engendrer.

Plusieurs passages du *Quart Livre* (qui se trouve, décidément, à l'honneur) ont fait l'objet d'un commentaire. Raymond Lebègue⁸

¹ Ch.-A. JULIEN, *Les voyages de découverte et les premiers établissements*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948 ; *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI^e siècle* (textes des relations de voyages de Gonneville, Verrazano, Jacques Cartier, Roberval, p.p. Ch.-A. Julien, Herval et Th. Beauchesne), *ibid.*, 1946. (Coll. « Colonies et Empires ».)

² F. REMIGEREAU, *Les enfants faits par l'oreille, origine et fortune de l'expression*, dans *Etudes linguistiques* (Public. de la Faculté des Lettres de Strasbourg, t. cviii), Paris, Belles-Lettres, 1947, pp. 115-176.

³ Des notes de F. Remigereau sur d'autres épisodes rabelaisiens : *ibid.*, pp. 159 et suiv. — Des remarques ingénieuses, notamment, sur les Fanfreluches antidotées (*Gargantua*, ii).

⁴ Je signale : H. CHAMARD, *Note pour le commentaire de Rabelais, « L'enfant sortit par l'oreille senestre »*, dans *Rev. du XVI^e siècle*, 1922, pp. 219-220. Et toute une série de notes peu connues, sur le même sujet, dans la *Chronique médicale* : notamment, celles de H. Villain (1932, p. 45 ; saint Augustin : « Deus per angelum loquebatur, et Virgo per aurem impraegnebatur ») ; de Fliperin (1932, p. 216 ; une légende bretonne : une colombe becquetant l'oreille, présage d'enfantement) ; de J.-C. Debrême (1933, p. 45) ; de Claude Debrême (1933, p. 74) ; de Raoul Blondel (1933, p. 157). Un certain nombre de thèmes que F. Remigereau traite à fond s'y trouvent rapidement indiqués.

⁵ L'explication de CATALAN (1829), que F. Remigereau a bien raison de ne pas garantir (p. 158, note), est évidemment de pure fantaisie.

⁶ Claude Debrême, *loc. cit.*

⁷ « Sous les oreilles... près de ces lieux passent des veines qui... portent une portion de la matière spermatique aux génitoires. » (*Chirurgie* de Chauviac, trad. Laurent Joubert.)

⁸ R. LEBÈGUE, *Rabelaisiana*, dans BHR., t. x (1948), pp. 159-168.

a repris, en des notes attentives et fermes, l'épisode de la Tempête, dont il a précisé l'érasme ; il a donné de l'épisode des Papefigues une interprétation personnelle : les Papefigues sont pour lui les Vaudois (le massacre des Vaudois est de 1545, le procès des coupables est de 1551) ; il a ajouté deux notes sur *Pantagruel*, xxiv, et *Gargantua*, liv¹. Pour A. J. Krailsheimer², l'épisode de la mort de Pan (*Quart Livre*, xxviii) mérite un nouvel examen : la pensée de Rabelais n'est pas celle d'Eusèbe (*Praeparatio Euangelica*) ; Eusèbe signale, sous ce mythe, la fin du paganisme et des démons ; Rabelais réconcilie plutôt l'antiquité avec le christianisme, en montrant la permanence, d'une humanité à l'autre, d'un fait généralement humain : les catastrophes qui se produisent à la mort des grands hommes, des êtres d'élite. De leur côté, les opuscules de Charles Gos³ éclairent la scène de l'ascension (*Quart Livre*, lvii) en rappelant le regard sur les pionniers de l'alpinisme qu'évoque Rabelais : la conquête du Mont Aiguille par Antoine de Ville et ses compagnons (en 1492) est rapidement retracée.

L'épisode des Paroles gelées⁴ a eu l'honneur d'une double exégèse. On a des raisons de penser que les deux auteurs se sont ignorés, à l'époque. Dans un commentaire très délié, Jean Guiton a proposé une interprétation non pas historique, mais mythique et poétique de la scène⁵ : il s'agirait d'une méditation héroïque sur le passage du fait livresque au fait poétique, d'une vision et d'une création de poésie sur le propos du phénomène du langage. C'est une enquête purement historique que propose Otto Weinreich⁶. Le mythe est étudié depuis le Roman de Thulé, d'Antonius Diogenes (Antonius de Berge, en Thrace, et non Antonius le Comique) jusqu'à Rabelais, puis aux *Aventures de Münchhausen* et à Balzac (*Splendeurs et misères des courtisanes*). Suivant O. Weinreich, on peut penser que certains dires du « Thulé-roman » d'Antonius sont parvenus, par des traditions (orales ?) byzantines, jusqu'à Rabelais⁷.

Dans le cinquième livre, l'allusion au rhinocéros de Cléberg⁸ a donné lieu à une note décisive. On pensait⁹ que Kleberger (le fameux « bon Allemand » que connaissent bien les Lyonnais) avait montré à Rabelais un rhinocéros vivant, qu'il aurait détenu dans un petit parc zoologique. Richard Salomon¹⁰ propose une interprétation

¹ *Pant.* xxiv : le calembour « dy amant » ; cf. *Heptaméron*, xiii. — *Garg.*, liv : cf. Jean Lemaire, *Temple de Vénus*, v. 565 et suiv. (On verra : LEMAIRE, *La Concorde des deux langages*, éd. J. Frappier, Droz, 1947, p. 31.)

² A.-J. KRAILSHEIMER, *Rabelais and the Pan legend*, dans *French Studies*, t. II (1948), pp. 158-161.

³ Ch. Gos, *L'Epopée alpestre*, Neuchâtel-Paris, s.d. (pp. 61 et suiv.) ; *Alpinisme anecdotique*, *ibid.* (1934) ; nouv. éd., pp. 35-49.

⁴ *Quart Livre*, lv-lvi. — Rappel : F. J. WILSTACH, *A famous nautical lie*, dans *Literary Review*, 29 juillet 1922.

⁵ J. GUITON, *Le mythe des paroles gelées*, dans *Romanic Review*, t. xxxi, février 1940, pp. 3-15.

⁶ O. WEINREICH, *Antiphanes und Münchhausen. Das antike Lügenmärlein von den gefrorenen Worten und sein Fortleben im Abendland*, dans : *Akad. der Wissenschaften in Wien, Philos.-histor. Klasse, Sitzungsberichte*, t. ccxx (1942).

⁷ Voir notamment p. 61. — J'ajoute à l'enquête un texte de Lucie Delarue-Mardrus qui reprend la légende du baron de Crac (notre baron de Münchhausen) : « Le baron de Crac soufflait / Dans son cor de chasse, / Mais, à cause de la glace, / La musique aussi gelait. // Or, il arrivait ensuite, / Près du feu qui brûlait fort, / Que soudain, tout seul, le cor / Sonna ses airs à la suite. // De tels contes sont bien vieux. / Remettons-les à la page... » (*Le baron de Crac*.)

⁸ *Cinquième Livre*, chap. xxx.

⁹ Voir SAINÉAN, *Langue de Rabelais* (1922), t. I, p. 41.

¹⁰ R. SALOMON, *A trace of Dürer in Rabelais*, dans *MLN.*, t. LVIII (1943), pp. 498-501.

bien plus plausible. Ce que Kleberger aurait montré à Rabelais, c'est tout simplement un exemplaire de la gravure sur bois faite par Dürer et représentant un rhinocéros¹. Et Rabelais n'aurait jamais vu de rhinocéros vivant².

VI. *Formules et mots*. — « Le feu Saint Antoine vous arde » : Rabelais reprend volontiers ce juron populaire. A définir la maladie, et l'iconographie correspondante, le docteur Henry Chaumartin a consacré une importante monographie³. La maladie semble bien être, en définitive, l'ergotisme. Henri Busson a étudié la célèbre formule « Science sans conscience »⁴ : une expression traditionnelle, passée de la phraséologie de l'école de saint Bernard dans celle de l'Ecole tout court. Une note d'Alexandre Koyré⁵ propose de penser que la célèbre formule « rire est le propre de l'homme » n'a pas été inspirée directement à Rabelais par Aristote (comme pensaient Lefranc et Plattard), mais lui est venue à travers l'*Isagogè* de Porphyre⁶ : étant donné le succès de l'ouvrage au moyen âge, l'hypothèse est très plausible.

L'abbé A.-D. Poirier étudie *La langue de Rabelais dans ses rapports avec le Bas Poitou*⁷. Important mémoire, surtout dans sa partie « glossaire ». Peut-être eût-il été intéressant de distinguer, dans le répertoire, les traits de langage qui semblent plus ou moins spécifiquement poitevins, de ceux qui représentent des provincialismes plus vagues, voire des locutions de partout (mars en carême, semaine des quatre jeudis). Un proverbe comme « quand le soleil est couché, il y a bien des bêtes à l'ombre » (p. 132), est aussi bien lyonnais que poitevin (on le trouvera dans les *Proverbes de Guignol*), et n'oublions pas que Rabelais vécut à Lyon après Fontenay-le-Comte. Mais plus d'un trait populaire se trouve éclairé par l'enquête de l'abbé Poirier, qui résume et poursuit celle de ses prédécesseurs. On n'évoquera pas sans intérêt une locution poitevine comme « Tcho li l'est bè de l'année dos grousses mailles » (un lourdaud : il est bien, celui-là, de l'année des grosses mêles) à propos de l'épisode des grosses mêles (*Pantagruel*, I).

Léo Spitzer a proposé de l'expression « faire la combrecelle » (*Pantagruel*, xxii), une explication excellente⁸. Il renonce à la relation combrecelle-cambrier, et rattache le mot à *couverceau*, couvercle⁹. Faire la combrecelle, ce n'est pas faire la culbute, c'est couvrir, et dans le sens qu'on devine.

¹ Dürer et Kleberger (de Nuremberg) étaient compatriotes. Et l'artiste avait fait le portrait du « bon Allemand » (au Musée de Vienne).

² On rapprochera l'épisode de Thélème (*Gargantua*, LV), où l'on voit des galeries « aornées de peintures et cornes de cerfs, licornes, rhinocéros, hippopotames... ».

Le rhinocéros vivant, à l'époque, est fort peu connu de l'Occident ; sur le fameux duel d'un rhinocéros et d'un éléphant (Lisbonne, 1517), on verra Gustave LOISEL, *Histoire des ménageries de l'antiquité à nos jours* (Paris, Doin et Laurens, 1912), I, 217.

³ H. CHAUMARTIN, *Le mal des ardents et le feu Saint Antoine*, Vienne (Isère), 1946, in-8°.

⁴ H. BUSSON, *Science sans conscience*, dans *Human. et Renaiss.*, t. VII (1940), pp. 238-240.

⁵ Compte rendu de : PORPHYRE, *Isagogè*, trad. Tricot ; dans : *Critique*, octobre 1947, p. 381.

⁶ Dans la définition du *Propre* : « C'est le concours de toutes les circonstances à la fois : être à une seule espèce, à toute, et toujours, comme pour l'homme la faculté de rire. »

⁷ *Le Français Moderne*, t. XII (1944), pp. 169-171.

⁸ L. SPITZER, *Faire la combrecelle*, dans *Romanic Review*, t. XXXVII (1946), pp. 360-361.

⁹ « * Coopercellum » cooperculum.

E. Droz et P.-P. Plan ont expliqué le « chevreau à la cardonnette »¹. Manger tel plat, c'est bien « manger de la chair en caresme en dépit de l'Eglise » (*Satire Ménippée*) ; mais, plus proprement, nous dit-on (non sans une allusion gourmande aux hécatombes d'abbacchio qui se font sur le Tibre au premier printemps), c'est s'offrir « un magistral gratin de cardon dissimulant une fricassée de chevreau ». En somme, encore un bon coup de patte de Rabelais contre les pattes-pelues et autres papelards (ce dernier mot pris au pied de la lettre).

Sous le pseudonyme d'Arimaspus, on a proposé, pour l'étymologie du mot Aliboron², de revenir à l'explication d'A. Thomas³, qui semble effectivement la meilleure.

Des études lexicologiques de P. Laurent⁴ et de G. Matoré⁵, plusieurs notes intéressent Rabelais. Un certain nombre de mots semblent avoir été introduits par Rabelais dans la littérature écrite (dans l'état actuel des dépouillements). C'est le cas pour : alchimiste brèche-dent, étripier (*Gargantua*, xxiv, xxv, xliii), d'après P. Laurent ; pour caséiforme, ovation, perspectif, poupon (*Gargantua*, prologue, x, x, vi), d'après Matoré, etc. De telles études nous permettent de mettre au point progressivement notre connaissance, encore bien confuse, du « néologisme » rabelaisien⁶.

* * *

Comme on le voit, Rabelais n'a pas trop à se plaindre de l'infortune des temps. Il reste l'un des auteurs auxquels le labeur critique s'attache le plus volontiers. Ne nous flattons pas de le connaître : presque toute sa vie demeure dans les ténèbres, et bonne part de son œuvre. Il semble néanmoins que, lentement, on progresse. Puissent les dix années à venir, qu'on veut espérer moins tourmentées que celles-ci, nous apporter une moisson plus riche encore. « Veritas filia temporis » : il faut encore beaucoup de patience, pour voir clair. Mais l'étude est fille de la paix : puissions-nous avoir l'une pour l'autre, et en faire profiter celui qui prône l'une et l'autre, comme l'un des maîtres les plus complets de l'humanisme vigilant.

V.-L. SAULNIER.

¹ E. Droz et P.-P. Plan, *Les dernières années de Clément Marot*, dans BHR., t. x (1948) ; voir pp. 25-26. — L'expression est dans *Pantagruel*, vii (addition de 1537) : « de Capriolis cum cardonetta » ; et dans le *Quart Livre*, xxxi : Quaresmeprenant « crachoit... panerées de chardonnettes ». — Pour une plaisanterie de *Gargantua*, xxxix (« De tous poissons fors que la tanche »), cf. une poésie inédite de Marot citée dans le même article, p. 29, vers 76 et note. — Pour un passage de la *Pantagrueline Pronostication* (chap. v : « A Venus... nomina mulierum... »), voir un autre texte de Marot, *ibid.*, p. 57, vers 155 et note.

² ARIMASPUS, *Helleborum-Aliboron*, dans *Rev. du Moyen âge latin*, 1947. — Aliboron (*Tiers Livre*, xx) : pour Sainéan (*Langue de Rabelais*, I, 425-426), le nom de la plante (elleborum, l'ellébore) est passé à l'herboriste, d'où le sens de « savant », pris ironiquement dans l'usage.

³ Suite d'un contre-sens de Scot Erigène, glosant un texte de Martianus Capella (« Carneades parem uim gerat elleboro » ; elleboro = grâce à l'ellébore) par : « Elléboron appartenait à la même secte que Carnéade. » — C'est l'explication qu'admettait déjà le *Dictionnaire étymologique* de Dauzat.

⁴ P. LAURENT, *Contribution à l'histoire du lexique français*, dans *Romania*, LXV (1939), pp. 165, 167, 174 ; etc.

⁵ G. MATORÉ, *Notes lexicologiques*, dans *Le Français Moderne*, 1948, pp. 213 et suiv.

⁶ Je signale que le titre « R.'s early philosophy » indiqué dans la bibliographie de la *Rev. d'hist. littér.* (1949, p. 95) s'est trouvé par erreur porté à la rubrique *Rabelais*. Il s'agit d'un article sur Ronsard.

ADDENDUM

- I. Aux études générales, j'ajoute : DGRIVELEGOV (A. K.), *Rabelais*, dans *Istorija frantsouzskoi Literatury*, Edit. de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S., Moscou-Leningrad, 1946, tome 1. — Et : F. NERI, *Rabelais e il suo tempo, corso di Letteratura francese*, Torino, Istituto editoriale Gheroni, 1948, in-8°, 160 pp.
- II. A propos du problème folklorique rabelaisien : une « exposition documentaire de mythologie française » a eu lieu, sous le titre *Etres de terroir et sites à légendes*, au Musée Pédagogique (Paris, avril 1949). Annoncée dans le *Figaro littéraire*, 9 avril.
- III. Le cliché illustrant le *Vroy Gargantua* n'est pas (tout l'indique) proprement une « marque » de libraire, mais bien plutôt un bois (retailé peut-être, et réemployé) qui figurait antérieurement dans quelque série illustrative (éditée ou non).
Il pourrait bien s'agir d'une scène de la Bible (*Samuel*, II, 11) : Urie succombant sous les coups des ennemis (les Ammonites). On sait que David, ayant convoité Bath-Schéba (Bethsabée), femme d'Urie, se débarrassa de ce dernier en l'envoyant se faire tuer à la bataille. De la formule qui figure sur notre bois, rapprocher le titre de l'épisode en question (*Bible* de Simon de Colines et Galiot du Pré, 1541, p. 193) : « David homicidium Uriae adulterio adiunxit uxoris. »
- IV. De l'article de Jules DUHEM, *Rabelais aéronaute* (Bull. du Biblioph., 1948, pp. 1-11), je retiens (outre une description précise, pp. 9-11, de l'édition des Œuvres de Rabelais, La Haye, 1789), une conjecture touchant un détail du *Quart Livre* (chap. III). Il s'agit du mot *gozal* (p. 8) :
« On n'a rien déduit du nom de l'oiseau de Gargantua, sinon que Pigeon se dit Gozal en hébreu. Or, ceci n'arrête pas le choix, car les Juifs n'usaient pas de ce messenger. Je crois que Rabelais pense à l'île qui, au Levant de Malte ceinte de tours comme Medamothi, porte une couronne d'escarpements à pic, jadis peuplée d'une colonie de pigeons de roche ou bisets, frères sauvages de ceux qu'on loge aux colombiers. C'est l'île du Goze, probablement nommée ainsi de ces pigeons, à l'époque phénicienne, et depuis tellement menacée des pirates que les habitants se retranchaient le soir au château. Sans doute les pigeons leur étaient-ils souvent d'un grand secours pour communiquer avec leurs voisins. On a trouvé au Goze d'antiques emblèmes de vol. »
Je rappelle que la traduction du mot *gozal*, « en hébreu : pigeon, colombe », n'est pas une glose moderne, mais remonte à la *Briefve Déclaration* (voir *Quart Livre*, éd. Marichal, p. 274) ; et qu'on s'accorde généralement à voir dans Médamothi l'île de Terre-Neuve (*ibid.*, p. 324). La relation établie entre le « gozal » et le nom de l'île de Gozzo (au nord-ouest de Malte) n'en est pas moins curieuse.
- V. Aux études épisodiques, j'ajoute les recherches de R. MARICHAL sur le seigneur de Basché et les Chicanous (*Quart Livre*, XII-XVI) : communication faite à l'Association d'Humanisme ; à paraître en 1949.
Aussi : Georgi CHOPTRAJANOV, *François Rabelais et Etienne Tabourot*, dans *Annuaire de la Fac. de philos. de l'Univers. de Skopje* (Yougoslavie), sect. historico-philologique, t. 1 (1948), pp. 93-109. (Texte serbe, avec résumé en français, de 2 pp.) Suite de : Georges CHOPTRAYANOVITCH, *Etienne Tabourot des Accords*, Dijon, 1935. L'auteur étudie, de Rabelais à Tabourot, des analogies, des influences générales. (Humanisme et facétie ; le sieur Gaulard dans la lignée pantagruéline.)
Enfin, maître François a eu les honneurs de la radiodiffusion : *François Rabelais* (dans « Le chemin de la vie », une série d'émissions sur « les destins légendaires »), avec André Brunot, Debucourt, etc. (Radio-Luxembourg, 2 avril 1949 ; voir le magazine *Radio 49*, du 25 mars, p. 16).

RENÉ DUPUY
SEIGNEUR DE BASCHÉ
ET LES CHICANOUS

Le lecteur du *Quart Livre* éprouve, lorsqu'il arrive au chapitre XII, l'impression très nette d'un changement de ton et de style. Parti de Saint-Malo le 7 juin avec la flotte de Pantagruel, il a touché port avec elle, le 16, à l'île de Medamothi, dans le voisinage du pôle ; il a croisé, le 18, la nauf venant du pays de Lanternois qui portait Dindenault et ses moutons ; il vient, le 21, de visiter l'Isle Ennasin où hommes, femmes et petits enfants « ont le nez en figure d'un as de trefles » ; après avoir quitté l'Isle Chel où règne « le roy Saint Panigon », le 22, enfin, il aborde Procuration « pays tout chaffouré et barbouillé » et il croit pénétrer en ces régions symboliques, dignes annonciatrices du royaume de Quaresmeprenant, des Andouilles et des Papimanes, lorsque, tout à coup, le ton change, le rythme du récit lui-même se fait plus nerveux. Pendant quatre longs chapitres (ch. XII à XV), nous abandonnons la navigation, Pantagruel et ses compagnons, pour revenir au pays Chinonais.

Rabelais cède la parole à Panurge : le truchement des voyageurs vient de leur expliquer comment ce singulier peuple des Chicanous gagne sa vie à être battu.

« Quand un moine, prebstre, usurier ou advocat veult mal à quelque gentilhomme de son pays, il envoie vers luy un de ces Chiquanous. Chiquanous le citera, l'adjournera, le outragera, le injurira impudement, suyvant son record et instruction, tant que le gentilhomme, s'il n'est paralytique de sens et plus stupide qu'une rane gyrine, sera contrainct luy donner bastonnades et coups d'espée sur la teste, ou la belle jarretade, ou mieulx le jecter par les creneaulx et fenestres de son chasteau. Cela faict, voyla Chiquanous riche pour quatre moys, comme si coups de baston feussent ses naïfves moissons. Car il aura du moine, de l'usurier ou advocat, salaire bien bon et reparation du gentilhomme aulcunefois si grande et excessive que le gentilhomme y perdra tout son avoir avecque dangier de miserablement pourrir en prison comme s'il eust frappé le Roy. »

« Contre tel inconvenient, dist Panurge, je sçay un remede tres-bon duquel usoit le seigneur de Basché ».

Ce valeureux gentilhomme était chaque jour « adjourné, cité, chiquané à l'appétit et passetemps du gras prieur de Saint-Louant ». Un jour donc, il envoya quérir son boulanger nommé Loyre, sa

femme, et le curé de la paroisse, nommé Oudart. « Je suis résolu, leur dit-il, de me débarrasser une bonne fois de ces maraulx Chiquanous. Désormais, quand ils viendront céans, présentez-vous, vous, Loyre, et votre femme, en ma grande salle « avecques vos belles robes nuptiales », comme au jour de vos épousailles ; et vous, messire Oudart, ne manquez pas d'y comparaître en votre beau surplis et étolle, avec l'eau bénite, comme pour les marier ; vous, pareillement, Trudon, soyez y avec votre flûte et tambour. Les paroles dites et la mariée baisée au son du tambour, vous vous baillez l'un à l'autre petits coups de poing en souvenir des noces, selon la coutume observée en toutes fiançailles ; mais, quand ce viendra au Chiquanous, frappez dessus « comme sus seigle verde », ne l'épargnez, « tapez, daubez, frappez, je vous en prie » : voici jeunes ganteletz de fer couverts de chevrotin, donnez-lui coups sans compter à tort et à travers ».

Or, ce propre jour, voici qu'arrive au château un « vieil, gros et rouge Chiquanous ». Le portier l'introduit, sonne la campanelle et l'amène dans la grande salle où sont déjà les fiancés et messire Oudart. Il cite Basché ; Basché lui fait les plus grandes caresses du monde, le prie d'assister au contrat ; et, sur la fin, coups de poing commencent à « sortir en place » tant que notre Chiquanous s'en retourna à l'Isle-Bouchard « un œil poché au beurre noir, huit cotes froissées, le brechet effondré, les omoplates en quatre quartiers, la mâchoire inférieure en trois lopins, ... bien toutesfois satisfaict et content du seigneur de Basché ».

Quatre jours après, un autre « jeune, haut et maigre Chiquanous » alla à son tour citer Basché à la requête du gras prieur. Alerte au château, chacun de se préparer tandis que Basché, bien courtoisement, descend en sa basse cour accueillir Chiquanous et, fort poliment, refuse d'entendre sa citation tant qu'il n'aura bu de son vin de Quinquenays et assisté aux noces qu'il faisait présentement, et Chiquanous de le suivre en la grande salle où, les cérémonies achevées, coups de poing commencent à trotter :

« Et de daubber Chiquanous et de drapper Chiquanous, et coups de jeunes ganteletz de tous costés pleuvoir sus Chiquanous : « des nopces, disoient ilz, des nopces, des nopces vous en souviene ». Il fut si bien accoutré que le sang lui sortoit par la bouche, par le nez, par les oreilles, par les yeux ; enfin, il tombe par terre : on lui jette force vin sur la face, on lui attache à la manche de son pourpoint « belle livrée de jaune et de vert » — couleurs de la folie — et on le mit sur son cheval morveux. » Entrant à l'Isle-Bouchart je ne sais s'il fut bien pensé et traicté, tant de sa femme comme des médecins du pays ; depuis n'en fut parlé ».

Au lendemain, « cas pareil advint pour ce que on sac et gibbessière du maigre Chiquanous n'avoit esté trouvé son exploict ». Mais, cette fois, pour plus de sûreté, on lui adjoint deux records.

Basché était à table, dînant avec sa femme et ses gentilshommes ; il mande Chiquanous et ses records, les fait asseoir près de lui. Au dessert, Chiquanous se lève et « presens et oyans les records » cite Basché ; Basché gracieusement lui demande copie de sa commission ; elle était prête ; il prend acte de son exploit, prie Chiquanous d'assister aux fiançailles d'un sien officier et d'en recevoir le contrat. Les fiançailles célébrées, le contrat passé et minuté, on apporte vin et épices et notre Chiquanous, ravi de l'accueil, échauffé de vin, de dire au seigneur : « Monsieur, comment l'entendez vous ? On ne baille point ici des noces ? Saint Sambreguoy toutes bonnes coutumes se perdent !... Or, tenez des noces, des noces, des noces », ce disant frappait sur Basché et sa femme. « Adonc firent ganteletz leur exploict si qu'à Chiquanous fut rompue la tête en neuf endroits, à l'un des records fut le bras droit démis, à l'autre fut démanchée la mandibule supérieure ». Les records étaient puissants ribauds : messire Oudart, Trudon, Loyre et sa femme et jusqu'au seigneur et à la dame de Basché furent un peu daubés, froissés, « morrambouzevezengouzequoque-morguatasabacguevezinemaiffressés » ou « morquaquoquassés ». Et Chiquanous et records de s'excuser. A demie lieue de là, Chiquanous se trouva un peu mal. Les records arrivent à l'Ile-Bouchard disant publiquement que jamais n'avaient vu plus homme de bien que le seigneur de Basché, que jamais n'avaient été à telles noces, que toute la faute venait d'eux qui avaient commencé la frapperie. « Et de ce jour fut tenue pour chose certaine que l'argent de Basché était aux Chiquanous et records... pestilent, mortel et pernicieux » ; le seigneur de Basché fut « en repos et les noces de Basché en proverbe commun ».

L'impression de réalité qui se dégage si fortement de ce récit dès la première lecture, s'accroît encore après un examen plus attentif.

La scène se passe tout entière dans la région chinonaise. Baché est un hameau de la commune d'Assay, à une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau au sud de Chinon, à une douzaine de kilomètres de la Devinière, entouré de tous côtés par les propriétés de la famille Rabelais¹.

Saint-Louand, prieuré bénédictin situé aux portes mêmes de Chinon, est l'un des alliés de Gargantua (ch. XLVII) dans le conflit avec Gaucher de Sainte-Marthe.

L'Ile-Bouchard, à quinze kilomètres environ au Nord-Ouest de Baché est le siège d'une baronnie à laquelle nous avons montré² que François Rabelais est attaché par toutes sortes de liens.

¹ Cf. l'introduction d'A. LEFRANC à l'édition des *Œuvres de François Rabelais*, I, *Gargantua*, Paris, 1913, p. LIV sq. et du même, R.E.R., III, 51; H. GRIMAUD, *Les propriétés de la famille Rabelais (1480-1650)*, Tours, 1901, in 8°, 16 p.; R. MARICHAL, *Rabelais à l'Ile-Bouchard, Mélanges... Lefranc*, Paris, 1936, p. 187.

² *Mélanges cités*, p. 183 sq.

Baché offre aux Chicanous de son vin de Quinquenays, colline au Nord de Chinon où l'on soupçonne avec beaucoup de vraisemblance qu'Antoine Rabelais avait des propriétés¹.

Bref, nous sommes dans l'atmosphère du *Gargantua*, aux confins immédiats du théâtre de la guerre picrocholine.

Dans l'aventure même, rien qui ne soit peint sur le vif, rien, mises à part l'outrance et l'hyperbole, qui heurte la vraisemblance.

Certes la cérémonie des fiançailles, telle que la décrit Rabelais, a paru longtemps insolite : les textes parallèles faisaient défaut et les folkloristes n'en connaissant d'autre exemple qu'un court passage du *Printemps* du poitevin Jacques Yver, déjà cité par Le Duchat², en étaient réduits à la considérer comme strictement poitevine et tourangelles. Et encore aurait-on pu objecter que Jacques Yver précisant que les « coups de poing de fiançailles » dont il parle étaient « à la mode du pays », Rabelais, dont on connaît le séjour prolongé en Poitou, avait arbitrairement transporté en Touraine une coutume qui y était inconnue. On trouverait dans son œuvre bien d'autres transpositions plus hardies³. Mais alors la scène serait toute de son invention et sans aucun fonds de réalité. En fait, l'objection n'était déjà plus guère concevable depuis que Philipot avait trouvé, dans une *soië* jouée à Rouen vers 1513, une nouvelle allusion aux « frapperies » des noces⁴, mais nous pouvons aujourd'hui remonter beaucoup plus haut et montrer que la coutume s'étendait sur une aire géographique beaucoup plus vaste encore : dans la *Passion de sainte Geneviève*, qui date de la fin du xiv^e siècle et dont l'origine parisienne est indéniable, le bourreau *Haquin* qui vient de frapper le Christ lui dit :

Roy, ce cop tu me garderas
Et puis après devineras
Se ce sont collées de nopces⁵.

Et une soixantaine d'années plus tard un autre parisien, Villon, parle de *Mitaines à ces nopces telles*⁶.

Il faut d'ailleurs reconnaître, à la gloire de Philipot, que s'il n'a pas connu ces textes, il n'en avait pas moins établi le caractère d'antiquité et de généralité « d'un rite qui a régné sur une grande partie de l'Europe », puisqu'il l'a retrouvé dans toute sa pureté, au

¹ R.E.R., 1908, p. 70 sq. et introduction, *ib.*, p. LVI.

² *Journée 5*.

³ Par exemple, au dernier chapitre du *Quart Livre* l'attribution à Villon de la légende de Hugues le Noir, jongleur du XII^e siècle, cf. notre édition du *Quart Livre*, Paris (Textes littéraires français), 1948, LXVII, 60.

⁴ R.E.R., 9, 1911, p. 391 sq.

⁵ A. JUBINAL, *Mystères inédits du quinzième siècle*, t. II, Paris, 1837, p. 202.

⁶ *Testament*, v. 665, sur le sens, d'ailleurs obscur, du passage, voir SICILIANO, *Italo, François Villon et les thèmes poétiques du M.A.*, Paris, 1934, p. 92 n.

XVI^e siècle, en Scandinavie, où il a été parfaitement étudié par un éminent folkloriste danois, Trøels-Lund¹.

Celui-ci l'a reconstitué, « sous sa forme typique et primitive » de la façon suivante : « La cérémonie des coups de poing était précédée chez les Scandinaves d'une autre cérémonie autrement grave et solennelle » — qui se retrouve d'ailleurs, sous sa forme chrétienne dans les noces de Baché², comme dans un texte d'Olaus Magnus sur lequel nous reviendrons — « qu'on appelait en Danemark « Faestning » ou « Haandfaestning ». Le fiancé tendait la main droite en avant et le père de la fiancée plaçait la main de sa fille dans celle du futur époux en prononçant certaines paroles sacramentelles. Les assistants, ou du moins ceux des assistants qui pouvaient trouver place, étendaient leurs mains au-dessus de celles des époux pour confirmer la promesse faite. Après quoi chacun d'eux donnait un coup, ou plutôt une tape amicale, rituelle, *dans le dos des nouveaux mariés*³ ».

L'origine de ces coups était d'ailleurs encore parfaitement comprise au XVI^e siècle et l'évêque d'Upsal, Olaus Magnus, déjà cité, les comparait à juste titre au soufflet de la Confirmation et à la « colée » de l'adoubement, comme destinés à inculquer aux nouveaux époux le souvenir de leur serment⁴ ; le seigneur de Baché dit de même que ce sont « souvenirs des noces » et c'est au cri : « des noces vous en souveniez » que ses gens daubent les Chicanous⁵.

Le rite a d'ailleurs évolué : des époux, les coups ont gagné les témoins, puis tous les assistants. Leur signification reste la même et l'excellent critique Jean Fleury, qui ignorait les usages scandinaves, en avait bien saisi le caractère : « C'était, écrivait-il, la coutume au moyen âge, et cette coutume s'est longuement conservée, de donner un soufflet aux enfants et quelques coups de poing d'amitié aux hommes pour qu'ils se souvinssent d'une convention ou d'un fait important dont ils étaient témoins. Au XVIII^e siècle encore, on voit des enfants présents à une exécution souffletés par leur mère afin que le souvenir leur en reste⁶. » Jean Fleury eût pu citer à l'appui de ses dires Rabelais lui-même qui, lorsqu'il décrit l'accueil enthousiaste que les Papimanes font à Pantagruel et à ses gens parce qu'ils ont vu le Pape, écrit : « Puys y accourut le maitre d'escolle avecques tous ses pedaguogues, grimaulx et escolliers, et les fouettoit magistralement, comme on souloit fouetter les petitz enfans en nos

¹ *Dagligt Liv i Norden i det 16de Aarhundrede, Folkendgave*, t. IX, Copenhague 1904, p.p 151-155. La coutume existe aussi à Rome, cf. *Wiener Blätter für die Freunde der Antike*, 1929, 12-15 ; les coups symbolisent la souffrance qui doit accompagner le passage à un état nouveau.

² Cf. notre édition du *Quart Livre*, p. 87, l. 34.

³ *Op. cit.*, p. 397.

⁴ *Ibid.* d'après *Historia Olai Magni de gentium septentrionalium variis conditionibus*, l. XIV, cap. IX, Romæ, 1555, p. 481, Basileae, 1567, p. 552.

⁵ P. 79, l. 71 et 87, l. 42.

⁶ *Rabelais et ses Œuvres*, II, p. 122, cité par Philipot, p. 398.

pays, quand on pendoit quelque malfaiteur, afin qu'il leurs en soubvint »¹.

Mais il ne faudrait pas croire qu'au temps de Rabelais la forme « typique et primitive » du rite se fût perdue ni, comme semble le croire Philipot², d'après le témoignage d'Olaus Magnus qui le range parmi les *nuptiae plebeiorum*, qu'il eût pris un caractère exclusivement roturier : nous avons sur ce point un témoignage peu connu mais irrécusable : le 13 juin 1541, à sept heures du soir, au château de Chatellerault, après que le Cardinal de Tournon eût fiancé la petite Jeanne d'Albret au duc de Clèves, le roi « leur donna quelques légers et amoureux coups sur leurs épaules...³ » ; avec une pareille caution, le seigneur de Baché ne pouvait être accusé de s'encanailler en prenant sa part de ces réjouissances populaires et le plus méfiant des Chicanous ne pouvait manquer de trébucher dans le panneau qui lui était tendu.

Rien donc sur ce point ne permet de taxer Rabelais d'invraisemblance.

Par ailleurs — on ne saurait moins attendre du fils de l'avocat Antoine Rabelais, du commensal de Tiraqueau et des juristes de Fontenay-le-Comte⁴ — la procédure des citations telle qu'elle est ici décrite est conforme, dans ses moindres détails, à l'usage contemporain tel que nous le révèlent les Ordonnances et les textes de la pratique.

On pourrait peut-être, il est vrai, s'étonner de voir le seigneur de Baché dont le domicile est dans le bailliage de Loudun⁵ et dont le fief relève de Champigny-sur-Veude⁶, cité par des sergents de l'Ile-Bouchard qui se trouve dans le bailliage de Chinon. Mais le prieuré de Saint-Louand est dans le bailliage⁷ de Chinon et si « en France, en action personnelle, le demandeur est tenu suivre le domicile du défendeur et le poursuivre devant son juge naturel et domiciliaire »⁸, il n'en va pas de même en action réelle où le tribunal compétent est celui dans le ressort duquel se trouve l'objet du litige.

Notons-le d'ailleurs, les sergents du gras prieur ne sont pas probablement des sergents seigneuriaux, ce sont des sergents royaux.

¹ P. 200, l. 79 sq.

² P. 398, mais Philipot a justement observé que le texte d'Yver nous apprendait « que les noces de ce genre se pratiquaient encore dans la haute société poitevine », (p. 395). Il y a encore quelques exemples très rares au XVI^e siècle, en Scandinavie, dans les hautes classes, p. 398.

³ P. JOURDA, *Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1930, I, p. 264, d'après *Cronique de François I^{er}*, p. 365 sq.

⁴ Cf. PLATTARD, *L'adolescence de Rabelais en Poitou*, Paris, 1923, p. 17 sq.

⁵ *Dictionnaire des Paroisses du ressort du Parlement de Paris*, Paris, 1776, in 4^o (Bibl. nat. Lf. 25-32) verbo Assay.

⁶ CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dictionnaire géographique et historique d'Indre-et-Loire*, verbo Basché.

⁷ *Dict. des Paroisses*.

⁸ Cf. BACQUET, *Traité des droits de justice*, p. p. Cl. Ferrière, 1744, 2 vol., in fo, t. I, p. 26, (Ordonnance de Crémieu, 16 avril 1537).

Or, nous savons expressément qu'il y avait à l'Ile-Bouchard un sergent royal en titre et qu'un second lui fut adjoint en juillet 1544 vu que « ouquel lieu qui est de belle, grande et spacieuse estandue comme de douze à quinze parroisses ou environ, n'y a que ung sergent royal ordinaire pour faire et mectre les exploitz et mandements de justice à execution, à quoy ne pourroit bien et deuement satisfaire au moyen de la grande affluence des causes qui chascun jour y surviennent ¹ ».

Nous savons même le nom de ces sergents, l'ancien s'appelaît François Binet, le nouveau fut un huissier de cuisine de Marguerite de France, fille de François I^{er}, et s'appelaît René Roy ².

Ce nom pose un problème assez piquant : les habitants du château se plaignant que Chicquanous et ses records les eussent quelque peu bousculés, « le diable, dist Basché, y ait part. Il estoit bien nécessaire que monsieur le Roy (ainsi se nomment Chicquanous) me daubbast ainsy ma bonne femme d'eschine ³ ». Depuis Le Duchat, tous les commentateurs nous expliquent que les Chicanous s'appellent « monsieur le Roy » soit « parce que tous ceux de cette profession citent de *par le roy* (Le Duchat), soit par ce que « leur titre était « sergents le Roi », c'est-à-dire sergents du roi. Roche Boisseau appelle aussi « Monsieur le Roy » un sergent de Douai dans les *Aventures du baron de Foeneste*, l. III, c. 5 ⁴. Mais la citation du *Baron de Foeneste* est ici sans valeur car d'Aubigné, dans ce chapitre, imite visiblement Rabelais et rappelle lui-même un peu plus loin les « noces de Basché ». Or, aucun commentateur n'a pu alléguer pour l'explication de ce surnom aucun autre témoignage et nous n'avons pu nous-même, quelque peine que nous ayons prise, en trouver aucun.

Il apparaît donc bien que le surnom est de l'invention de Rabelais. On dira, il est vrai, que Rabelais lui-même contredit cette hypothèse puisqu'il écrit qu'« ainsi se nomment Chicquanous », mais si vraiment ce surnom leur est attaché, pourquoi Rabelais éprouve-t-il le besoin de l'expliquer ? Il en va de ce surnom comme de ces noces de Basché qui furent depuis « en proverbe commun » et que, cependant, personne ne connaît, hormis précisément Agrippa d'Aubigné dans ce même chapitre 5 de son livre III du *baron de Foeneste* et Guillaume Bouchet, lui aussi grand lecteur de Rabelais, dans ses *Sérées* ⁵. C'est un des procédés les plus chers à l'humour du Maître que de placer ainsi sous le couvert du « populaire » quelques-unes de ses inventions les plus personnelles. Dans ces conditions, serait-ce parce que justement l'un des sergents de l'Ile-Bouchard s'appelaît René Roy que Rabelais s'amuserait ainsi à appeler les sergents royaux « monsieur Le Roy » ?

¹ Arch. nat. X1A 8615 f° 14 (juillet 1544) — *Catal. des Actes de François I^{er}*, IV, 656, n° 14 062.

² *Ib.* et *Chartrier de Thouars* (cf. p. 146, n. 6), 1830, f° 55v°.

³ P. 91.

⁴ Ed. MARTY LAVEAUX, t. 4, p. 276.

⁵ L.I., 3^e Série, p. 108 et l. III, 27^e Série, p. 203.

Ce n'est certes pas impossible, cependant la chose nous paraîtrait tout à fait vraisemblable si René Roy avait été nommé sergent royal à l'Ile-Bouchard avant 1532, au moment où Rabelais garde encore un contact étroit avec la région chinonaise et ses moindres incidents ; après 1544, il est trop loin de son pays natal pour avoir pu s'intéresser encore à un événement aussi minime. Nous verrons plus loin que le surnom du Chicanous peut s'expliquer d'une façon beaucoup plus topique¹.

Quoi qu'il en soit de ce détail, Rabelais n'exagère même pas lorsqu'il nous montre trois sergents venant harceler le seigneur de Baché ; le gras prieur n'eût pas été en peine de les trouver à l'Ile-Bouchard dès avant 1544, car la provision d'office de René Roy nous apprend que l'affluence des causes y était telle « que autres sergenz s'y seroient venuz tenir et faire leurs residences, delaissans leurs propres quintes et bailliages au grant interestz (*sic*) de nous et de la chose publique et contrevenans à noz ordonnances ».

Enfin, si les excès du bon seigneur nous semblent aujourd'hui si énormes que nous sommes à première vue tentés de les mettre au compte de l'imagination fertile du Maître, c'est que nous avons peine, nous autres bonnes gens du XX^e siècle si humblement soumis aux règlements de police, voire aux caprices des administrations, à imaginer l'indiscipline de nos ancêtres et la haine que provoquaient alors les auxiliaires de la justice. Les excès et les rébellions abondent dans toutes les provinces, mais l'Anjou, la Touraine et le Poitou y tiennent une place de choix. On nous rebat les oreilles avec la « douceur angevine », quelle illusion ! Les hommes et même les femmes de ces régions — je connais une certaine Jaquette du Puy du Fou qui, vingt ans durant, mit sur les dents huissiers, procureurs, tribunaux et jusqu'au Parlement lui-même² — étaient de rudes gaillards qui n'aimaient pas plus que Basché que la justice vînt se mêler de leurs affaires, quittes à en importuner eux-mêmes leurs voisins, lorsque s'éveillait leur humeur chicanière.

Quand une province se montrait particulièrement turbulente, le roi y envoyait une délégation du Parlement tenir sur place des assises solennelles auxquelles on donnait le nom de « Grands Jours ».

Or, il y eut, cinq Grands Jours en Anjou, Touraine et Poitou sur dix qui se tinrent de 1530 à 1550³, et, à propos des Grands Jours

¹ Cf. p. 165.

² Arch. nat. x1A 9203, f° 28v°, 93, 133v°, 167v°, 169v°, 195v°-1530, f° 153v°-1530v, f° 348-x2A 81 f° 197-86, 4.XII.1533, 18.III.1535 (a. st.), 9.vi.1536-88, 5 et 7.I.1537 (a. st.)-93, 26.v.1542, 23.vi.1542-95, 5.V.2543 96, 4.I.1543 (a. st.) - x3A 42, 16 et 30.V.1536-44, 17 et 28.VI. 1541.

³ Cf. Arch. nat., *Répertoire numérique des Archives du Parlement de Paris*, 1889 p. 86 et 187. Voir aussi PASQUIER, F., *Les grands jours de Poitiers*, Toulouse, 1874, (Extr. de la *Revue de législation française et étrangère*, Paris, 1873, p. 569 sq. et 1874, p. 72 sq. et H. IMBERT, *Les Grands-Jours de Poitou, registres criminels (1531, 1567, 1579, 1634)*, Niort, 1878 (*Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, 2^e série, t. 16).

de Poitiers de 1531, la *Chronique de François I^{er}* nous dit expressément que

... Le Roy de France... considérant que justice durant le temps des guerres avoit esté mal révéree par les rebelles et, puis six ou sept ans, aucuns gentils hommes se voloyent faire croire de leurs opinions par assemblées et combats faictz sans autorité du Roy et aussi par force de violences, sans faire révérence au Roy ne à justice, et que plusieurs sans tiltre s'emparoyent de bénéfices — il y a là, sans doute, comme dans la phrase précédente, une allusion aux conséquences sociales de la Réforme, qui travaillait le Poitou, et dont l'auteur parle justement quelques lignes plus haut à propos de l'Allemagne — mesmement es pais du Maine, Anjou, Poictou, Aulny, Angoulmois et la Marche, de sorte que les bons juges royaux n'avoient plus d'autorité et n'y avoit sergent qui osast aller mettre à exécution leurs mandemens pour les grans et énormes excès que on leur faisoit à leurs records et tesmoings ¹ ».

Les choses étaient à ce point que le roi crut bon d'envoyer à Poitiers son grand prévôt des maréchaux de France avec sa bande, pour tenir la main à l'exécution des arrêts des Grands Jours, mesure sans précédent et qui ne se reproduisit jamais ².

En 1518 — et les choses ne se sont pas améliorées trente ans plus tard — il y eut contre les sergents une véritable coalition, les seigneurs des environs de Langon ordonnèrent à tous de leur résister et de les battre, car, disaient-ils, « nous ne voulons point que vous plaidiez ³ ».

Les Ordonnances ont beau se montrer sévères — en même temps qu'elles s'efforcent de mettre les justiciables à l'abri de l'arbitraire et de resserrer en de justes limites l'initiative des sergents ⁴ — le roi a beau, par exemple, s'interdire absolument toutes lettres de grâce et de rémission en la matière ⁵, les peines les plus graves, allant, comme le dit Rabelais, jusqu'à la confiscation totale des biens du délinquant et jusqu'à la hart ⁶, ne parviennent point à abattre l'insolence des hobereaux.

¹ Ed. GUIFFREY, Paris, 1860, p. 92.

² PASQUIER, *Revue*, p. 607.

³ *Chronique de Langon* dans *Chroniques fontenaisiennes* p. p. A.D. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, Fontenay-le-Comte, 1841 (Arch. hist. du Bas-Poitou, I), p. 34-35.

⁴ Cf., par exemple, FONTANON, *Les édits et Ordonnances des roys de France*, Paris, 1591, I, p. 321 (anno 1525) et arrêt du Parlement leur enjoignant de « mettre au pied de leurs exploitz » leur salaire, Arch. nat. X1A 4927, f° 200 v° (20 juillet 1546). Sur leurs exactions, voir *Archives historiques du Poitou*, t. 38, p. 22 sq.

⁵ *Ordonnance de Moulins*, 1539, art. 34, FONTANON, I, p. 509.

⁶ On en trouvera de nombreux exemples dans le livre de IMBERT, citons seulement celui-ci que nous empruntons aux Grands Jours de Tours de 1533, André Trouillard, seigneur de « Cocherie », qui « pour raison des excès et rebellions faictz aux sergens en exerçant leurs offices, homicide par luy commis en la personne de feu Guillaume Le Vannier, l'un des recordz meus par le sergent executeur » fut condamné à avoir la tête coupée sur un échafaud « au carrefour Jehan de Beaune, en ceste ville de Tours », la tête portée en la ville du Mans, où avait eu lieu le crime « et mise au bout d'une lance sur le principal portail de ladite ville de Mans et son corps porté et pendu au gibet de Tours ». Tous ses biens situés en pays où confiscation a lieu furent confisqués, 300 livres tournois pour la veuve du record et 600 d'amende pour le roi furent pris sur ses biens non sujets à confiscation, sa maison fut rasée et défense fut faite d'y construire aucun édifice. Arch. nat., X1A 82, f° 118.

Il suffit de feuilleter quelques registres du Parlement pour y trouver à volonté quelque beau récit coloré d'excès ou de rébellions auprès desquels la ruse de Basché n'est qu'une peccadille. Ce fut, par exemple, le cas dans le procès qui, vers 1530, aux confins de la Marche et du Poitou, mettait aux prises les héritiers de feu Foucaut Compain, c'est assavoir Mathurin Compain, d'une part, et François et Foucault Compain, riches et opulents marchands de la ville d'Availles-Limouzine, dans l'arrondissement de Civray, d'autre part.

Nous retenons, entre cent autres, cet exemple, non seulement parce que le procès s'est déroulé au temps où Rabelais, résidant dans la région, hantait les magistrats poitevins et qu'il contient une assez bonne scène de comédie, âpre et brutale comme l'aventure même du seigneur de Baché, qui n'aurait pas été indigne de son génie, mais aussi parce qu'il est de tradition aujourd'hui encore dans la famille Compain, qu'il y ait eu entre elle et les Rabelais des relations d'amitié. Lorsqu'au cinquième chapitre de *Gargantua*, dans les propos des bien ivres, l'auteur s'écrie : *Lans, trinque : a toy, compaing : de hayt, de hayt, la, la, la, c'est morfiailé cela !* La famille Compain prétend reconnaître, dans ce vocatif, l'un de ses ancêtres, peut-être le Foucaut Compain dont nous allons parler.

Quoi qu'on puisse penser de cette interprétation évidemment incontrôlable, certains indices permettent de croire que la tradition elle-même n'est peut-être pas sans fondement : Foucaut Compain passe pour « gouverner le seigneur d'Availles », Jacques d'Archiac, or, parmi les officiers dudit seigneur¹ se trouve un certain Pierre Boin dont la femme, Françoise Jau, est, nous le verrons plus loin, de la famille de la dame de Baché et nous verrons alors qu'il y a eu des liens de parenté entre les Baché et les Rabelais. On le voit, avec les Mathurin, les François et les Foucaut Compain, nous sommes plus près du *Quart Livre* qu'on ne pourrait l'imaginer : ces familles poitevines et tourangelles sont, au XVI^e siècle, un véritable microcosme ; à mesure qu'on pénètre dans leur intimité, on découvre un réseau étroit de ramifications au centre duquel, par sa naissance, puis par ses relations, se tient maître François Rabelais et où son œuvre plonge profondément ses racines.

Ledit Mathurin Compain, donc, avait, au cours du procès, transporté ses droits à Olivier Boispremier, écuyer, seigneur de Courtizon. Aussi, « en haine dudit procès et pour cuidier faire quitter leur bon

¹ Arch. nat. X2A 87, 18 mars 1535 (a. st.) : dans ce procès, où un autre Compain, maître Nicolle, marchand de Grandval, dit « parisien », appelle d'une commission de prise de corps décernée contre lui par le sénéchal de Poitou, Pierre Boin et sa femme, Françoise Jau, messire Jacques d'Archiac, sgr. d'Availles, et sa femme, Louise de Balzac, sont intimés : la commission avait été prise à leur instigation ; Nicolle Compain avait accompagné un sergent qui avait sorti, d'ordre du sénéchal de la Marche, des prisons d'Availles, maître Bernard Tixier, emprisonné parce qu'il se prétendait exempt de cuire son pain au four banal d'Availles ; l'un des avocats dit que c'est « ledit Balsac (sic), estant es plaicts » qui fit sur le champ appréhender Tixier ; l'erreur est évidente ; il faut lire Boin et non BALZAC et celui-ci était le sénéchal du seigneur d'Availles.

droit » aux dits François et Foucaut, l'an mil cinq cent trente, le 18 juillet, deux ou trois heures après minuit, ledit Boispremier, accompagné de soixante à quatre vingts hommes « armez et embastonnez, une partye armez a blanc, et a cheval, garniz de picques et arbalestes, haliebardes, hacquebutes et autres bastons invasibles, en forme d'hostilité, les aucuns desguisez et masquez » vinrent assaillir lesdits Compain en leur maison d'Availles, « occirent inhumainement d'un coup de hacquebutte » un de leurs serviteurs, envahirent la maison, battent et outragent femmes, enfants et famille, rompent et ouvrent les coffres, comptoirs et autres lieux secrets, prennent et emportent or et argent et tout ce que bon leur semble et « signamment » la « boiste » de la femme dudit Foucaut Compain où était « son mariaige et dot » et firent encore autres « inhumanitez et excès ». Et de là se transportèrent en quelques métairies appartenant auxdits Compain où ils firent pareilles forces et violences avec ravissement de blé et de bétail.

L'affaire fut portée devant le Conservateur des privilèges de l'Université de Poitiers, devant qui était pendant le procès principal. Celui-ci décerna alors décret de prise de corps contre Boispremier et consorts, et deux sergents royaux au comté de Poitou, dont l'un répond au nom suggestif de Fortgenoulx, reçoivent commission de l'exécuter.

Ils se transportent donc « au lieu et village de Royère, appartenant au seigneur de Vigean ¹, auquel estoit ung nommé de la Chastre », l'un des inculpés,

« et illec, a heure de pletz, s'adresserent audit de la Chastre pensant qu'il fust juge, luy demandant *pareatis* pour exécuter » leur commission. « Mais, quant ledit de la Chastre congneut par ladicte commission qu'il y estoit nommé, se mist a dire : « Veolez cy noz adjourneurs ! Qu'ilz soient bien frotez ! » Lors, lesdictz sergens, congnoissans que c'estoit ledict de la Chastre le voulurent constituer prisonnier, mais ledict de la Chastre se mist en defense et rebellion et escria a l'aide, en maniere qu'il feist assembler grant nombre de peuple et appella ledict Boispremier et autres pour le venir rescourre ; lesquelz vindrent jusques au nombre de vingt cinq ou trente armez et embastonnez et osterent ledict de la Chastre des mains desdictz sergens, batirent et oultragerent lesdictz sergens, leur osterent leurs espées, or et argent qu'ilz avoient sur eulx, et foullèrent aux piedz, tirèrent et les traynerent par les cheveux et picquerent de leurs espées, leur coupperent leurs cheveux ignomynieusement, faignans leur coupper la teste et leur feirent plusieurs autres excès et oultrages par derision et en contemnement du Roy et de sa justice et a la suscitation dudict de la Chastre qui les incitoit a ce faire, et mesmement baillerent un grand coup d'espée a la main destre dudict Fortgenoulx, duquel luy coupperent le poulce, en sorte qu'il est en danger de ne pouvoir jamais escrire ² ».

¹ Vienne, arr. de Montmorillon.

² Arch. nat., X2A 81, f° 86 sq., partiellement publié par IMBERT, *op. cit.*, p. 28 sq.

Et qu'on ne croie pas qu'il s'agisse ici de bandits de grands chemins. Le nommé La Chastre est Thomas de la Chastre, qualifié de « maistre », clerc¹ — et c'est sans doute à cause de son costume que Fortgenoulx et son acolyte le prennent pour le juge de Royère — que ses adversaires prétendent avoir les « pors et faveurs » de François Doyneau, lieutenant général du sénéchal de Poitou². Ses complices sont, à côté de Boispremier, François de Chastenot, seigneur de Puysferrux, Mathurin et Louis Maigret, seigneurs de La Ponardière et de La Lambertière, Jehan de Brochelyon, seigneur de La Vau et de Combes, et autres bons gentilhommes que nous n'avons aucune raison de considérer comme des criminels endurcis.

Du reste, Foucaut Compain ne met peut-être pas beaucoup plus de formes pour recevoir les sergents du Roi ; ses adversaires prétendent qu'il « est coutumier de battre les sergens et faire desobeissance a justice et qu'il est porté et favorisé en la ville d'Availles, parce qu'il est riche et opulent et aussi qu'il gouverne le seigneur d'Availles. » L'avocat du roi, qui n'est autre que le futur chancelier Poyet, ne tient aucun compte de ces allégations ; il relève au contraire sévèrement les griefs que l'avocat de Compain reproche à Boispremier, la Chastre et consorts et c'est pourquoi nous les avons cités de confiance. Cependant, l'avocat des inculpés exagère peut-être à peine lorsqu'il prétend qu'une prise de corps décrétée contre Foucaut Compain, à la demande de la Chastre, ne put être exécutée, malgré les gentilshommes qu'avait requis le sergent pour l'assister « au moyen des rebellions, forces et violences commises par ledict Foucaut Compain et ses alliez et complices qui tindrent maison forte et feirent sonner le tocquesaint et ont approprié leur maison a faire les rebellions et desobeissances et tenir main forte car ilz y ont faict faire... ouvertures pour se défendre de hacquebutes et autres bastons de guerre quant l'on veult executer quelque mandement de justice a l'encontre d'eulx³ ».

On le voit donc le bon tour du seigneur de Baché n'est qu'une innocente plaisanterie à côté des émeutes et des sièges en règle des Boispremier et des Compain. Plus on creuse l'anecdote, plus on la replace dans son milieu et dans son temps, moins elle apparaît invraisemblable. Un juge excellent, Pierre de Vaissières, l'avait d'ailleurs senti et l'a citée dans ses *Gentilshommes campagnards*, à côté de l'histoire, haute en couleur, elle aussi, où un bon gentilhomme fait dévorer les avocats et les procureurs qui le grugent, par ses chiens⁴.

¹ Cf. *ib.* X2a 87, 23 sept. 1536.

² *Ibid.*

³ Arch. nat., *ib.* On trouvera la suite de l'affaire dans X2a 86, 17.VI.1536, 27.VIII.1536 ; 87, 2, 16, 31.IX.1536, 6.X.1536 ; 88, 17 et 23 1538 VIII ; 89a, 24.xi.1539, 24.XII.1539, 9.I.1539, 7 et 10.II.1539 ; 89a 4.V.1540, 3.VI.1540, ; 91, 25.II.1540, 19.III.1540 ; x1a 9203, f° 321v°.

⁴ P. 140 sq.

Or, M. Abel Lefranc a démontré à plusieurs reprises que l'un des procédés les plus constants de Rabelais est d'emprunter le thème et, souvent, les détails de ses contes à la réalité, et spécialement à la réalité chinonaise avec laquelle il semble avoir toute sa vie gardé un contact étroit ¹. N'en irait-il pas de même ici et ne pourrions-nous pas trouver trace du procès qui oppose le seigneur de Baché au gros et gras prieur de Saint-Louand ?

Il nous a semblé que les chances de succès étaient assez grandes pour que la recherche valût la peine d'être entreprise.

Jouons donc loyalement le jeu : considérons que le procès a réellement existé et que tous les détails de l'aventure sont rigoureusement historiques.

A quelle date, d'après le texte, a-t-elle pu se dérouler ?

Rabelais nous dit que le seigneur de Baché revenait « de certaine longue guerre en laquelle le duc de Ferrare, par l'aide des François, vaillamment se défendit contre les furies du pape Jules second ². »

Alphonse I^{er} d'Este, duc de Ferrare à la mort de son père, en 1505, fut en effet fidèle aux Français ; lorsque le pape Jules II, en 1510, s'allia avec les Vénitiens et tourna contre Louis XII la ligue de Cambrai, il resta à nos côtés, défendit vaillamment Ferrare avec l'aide de Bayard et son artillerie, la première de l'époque, contribua à nous assurer la victoire à Ravenne, à Pâques 1512. On sait que nous ne sûmes pas profiter de notre succès et que, quelques mois après la mort du pape Jules II, en 1513, l'armée rentra en France, abandonnant l'Italie ³.

C'est donc en 1513 que le seigneur de Baché dut regagner son château, c'est le seul *terminus a quo* qui soit parfaitement assuré.

Mais, d'autre part, Rabelais nous dit qu'un des écuyers de Baché « navré » par un des Chicanous, « chopant et boitant contrefaisoit le bon et noble seigneur de la Rocheposay ».

Le Duchat a reconnu ici Jean Chasteignier, III^e du nom, seigneur de la Rocheposay et autres lieux, conseiller et chambellan du roi François I^{er} et son maître d'hôtel ordinaire, plus tard chevalier de l'ordre de Saint Michel ⁴. « Il boitait, ajoute Le Duchat, depuis l'année 1522 qu'étant guidon de la compagnie de gens d'armes du Bâtard de Savoye, il eut la jambe cassée d'un coup de mousquet au siège de Pavie ».

Remarquez d'ailleurs que ce n'est pas par hasard que Rabelais cite ici le seigneur de la Rocheposay ; nous avons tout lieu de croire

¹ Cf. *Œuvres de Rabelais*, éd. citée, I, p. LX sq.

² P. 78.

³ Il n'y a pas de bonne histoire de cette période cf. BERTRAND DE CHANTERAC, *Odet de Foix*, dans *Revue des Questions historiques*, 1929, 110, p. 264, n. 5 et les *Mémoires de FLEURANGE* (éd. MICHAUT et POUJOLAT), p. 30 sq.

⁴ Cf. André DU CHESNE, *Histoire généalogique de la Maison de Chasteigner*, Paris, 1634, in-f^o.

que c'était un familier du château de Baché. L'*Histoire généalogique de la Maison de Chasteigner* d'André Du Chesne nous apprend que plusieurs alliances unissaient les deux maisons: Jean III Chasteigner avait épousé en 1519 Claude de Monléon, or, le cousin germain de Claude était lui-même marié avec Louise Goulard, fille de Denise Du Puy et petite-fille de Pierre Du Puy, seigneur de Baché, probablement arrière grand-père du héros de Rabelais¹. En 1531, Antoine de la Rochefaton, seigneur de Saveilles et de Beaulieu, cousin, fort éloigné d'ailleurs, de Jean III, épousa Louise Du Puy, la propre fille du seigneur de Baché². Enfin, nous verrons tout à l'heure que Jean Chasteigner pouvait avoir intérêt à suivre de près certain procès où étaient engagés, aux côtés du seigneur de Baché, plusieurs membres de sa famille³. Ce n'est donc pas gratuitement, si l'on peut dire, que maître François Rabelais compare l'écuyer clopinant au seigneur de la Rocheposay, c'est l'écuyer lui-même, qui, mi-pleurant mi-riant, a pu faire la comparaison. Donc, pour qu'elle ne cloche pas, comme l'écuyer lui-même, il faut nécessairement que l'aventure des Chicanous soit postérieure à 1522.

Ajoutons que si, comme nous le verrons plus loin⁴, il y a eu quelque lien de parenté entre Rabelais et le seigneur de Baché, Jean III Chasteigner aurait été aussi par conséquent un allié de la famille Rabelais et cela expliquerait le ton d'affectueuse bonhomie avec lequel le Maître parle de lui.

Notons enfin, que Léon Chasteigner, frère puîné de Jean, décédé en 1537, avait été pour la prise de possession de l'évêché de Beauvais, en 1535, le procureur d'Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, celui-là même à qui est dédié le *Quart Livre*⁵ et que Du Chesne a publiée une lettre fort amicale du cardinal à Jean III, relative à l'échange de Roch de la Rocheposay, son fils, fait prisonnier le 9 juillet 1537⁶.

Nous sommes ici, on le voit, vraiment en famille. Conçoit-on, dans ces conditions, que l'aventure prêtée au seigneur de Baché ait pu être purement imaginaire ?

Si, donc, nous pouvons admettre qu'elle a eu lieu certainement après 1513, vraisemblablement après 1522, le *terminus ad quem* est plus difficile à préciser. C'est certainement 1552, puisque le *Quart Livre* paraît à cette date. Mais Rabelais a quitté le Poitou au plus

¹ A. DU CHESNE, *op. cit.*, p. 235 et 245 et BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2^e éd., Poitiers, 1891 sq., IX, p. 275.

² DU CHESNE, *op. cit.*, p. 76.

³ Cf. p. 163.

⁴ Cf. p. 164.

⁵ CLERC, *Bulletin de la Société d'études hist. et scientif. de l'Oise*, 1906, p. 52 ; DU CHESNE, p. 210, le dit son grand vicaire pour l'archevêché de Lyon, mais Odet ne fut jamais archevêque de Lyon, peut-être faut-il lire : archevêché de Toulouse.

⁶ P. 274.

tard en 1530¹, il est venu à Chinon en 1532, peut-être put-il profiter de son passage à Saint-Ayl, près d'Orléans, en 1542, pour y faire une courte visite. Rien n'indique qu'il y soit revenu dans la suite. Certes, il a pu être informé de bien des manières des incidents locaux, néanmoins il paraît plus indiqué, au moins provisoirement, de placer l'aventure au moment où il était encore personnellement en contact direct avec son pays natal.

Donc, la querelle de Baché et du prieur de Saint-Louand se place certainement entre 1513 et 1552 et les recherches devront, du moins à leur début, s'orienter de préférence vers les années 1522 à 1542.

C'est sur ces données que nous avons engagé notre enquête.

Notre premier souci a d'abord été d'identifier le seigneur de Baché.

Le Duchat ne savait rien de lui. Le propriétaire du château, qui venait d'ailleurs de l'acheter, n'était pas beaucoup mieux renseigné. Il savait qu'au début du XVII^e siècle il appartenait « à un gentilhomme nommé Saint-Germain, seigneur de Saveilles », et, comme il avait lu Commynes, il supposait que celui-ci pouvait être « le petit-fils de Perron ou Perrot de Basché, maître d'hôtel du roi Charles VIII qui l'envoya en Italie avant que d'y aller lui-même et qui avait été nourri en la maison d'Anjou auprès de Jean de Calabre. »

Pendant deux siècles, cette identification fut admise presque sans conteste². En 1869, un érudit local, pourtant averti, l'abbé C. Chevalier, dans ses *Promenades pittoresques en Touraine*, p. 483, la reproduisait encore.

Elle ne soutient cependant pas l'examen : le personnage que Commynes³ appelle *Peron Bache* se nommait en réalité *Perron de Baschi*, il était d'origine italienne et n'a jamais rien eu de commun avec le château de Baché, commune d'Assay, à quinze kilomètres de l'Ile-Bouchard.

Bien que le *Dictionnaire d'Indre-et-Loire* de Carré de Busserolle eût déjà relevé, en 1878, que le fief de Baché appartenait aux quinzième et seizième siècles à une famille Du Puy, c'est Henri Clouzot qui eut le mérite, en 1905, d'écarter définitivement Peron Bache en publiant le texte intégral des notes du « sieur Bouchereau » conservées dans la Collection Dupuy⁴. On ignore quel était ce Bouchereau, qui écrivait à la fin du XVI^e ou au début du XVII^e siècle, mais il connaissait bien les traditions chinonaises puisqu'il avait identifié, trois siècles avant que M. Lefranc n'en apportât la preuve, Picro-

¹ Cf. la *Chronologie* en tête du *Gargantua*, éd. citée, p. CXXX sq.

² Je tiens pour négligeable cet « interprète » dédaigneusement écarté par ESMANGART et JOHANNEAU, qui, confondant Baché et Bauché, identifiait son seigneur avec « un des sires de Crévant ».

³ Ed. MANDROT, II, p. 120.

⁴ Bibl. nat., coll. Dupuy, Mélanges, vol. 488, p. 77, cf. R.E.R., III, 1905, p. 405.

chole avec Gaucher de Sainte-Marthe et Marquet avec son beau-père¹. Il ajoutait :

« La rivière de Vede passe à Champigny, maison de Monsieur de Montpensier. Le Gué de Vede est le boys de Vede appartenant à la fille de madame de Saveilles² nommée Jehanne de la Rochefaton, fille de feu Jehan de la Rochefaton, la mère duquel avoit nom Loyse du Puy » — celle-là même qui avait épousé en 1531 le petit cousin de Jean de la Rocheposay — « fille de feu Loys du Puy, seigneur desdits lieux et de Basché et fut celui qui batit Chiquanous qui l'adjourne à la requête du gros et gras prieur de Saint-Louant près Chinon... »

L'année suivante, M. L. de Grandmaison confirmait ce témoignage en publiant la pierre tombale de Loyse du Puy, qui se trouvait alors dans l'église de Rivière, canton de l'Île-Bouchard, — cette Notre Dame de Rivière, par laquelle précisément jure Chicanou³ — et qui nous apprend que la « dame de Bacher décéda le 12^e d'Avril 1583⁴ ».

Le nom patronymique du seigneur de Baché, du Puy, n'est pas fait pour faciliter les recherches.

L'*Armorial de Touraine* de Carré de Busserolle prétend qu'une famille du Puy, originaire du Dauphiné, a formé diverses branches qui se sont établies en Touraine, en Berry, en Anjou et au Maine. Elle compte parmi ses auteurs Raymond du Puy, chevalier, croisé en 1099. Deux de ses membres, Jean du Puy et René du Puy de Nazelles⁵, son neveu, furent, en 1490, puis de 1506 à 1519, abbés de Cormery, canton de Montbazou ; la tombe de Jean se trouvait au

¹ Cf. introduction du *Gargantua*, éd. citée, p. LXIII.

² Sur ce point Bouchereau se trompait : comme l'a montré M. Lefranc, *ibid.*, *Veude* ou *Vede* est un nom commun à tous les ruisseaux du pays ; la Vede, sur laquelle se trouve le gué que franchit Picrochole pour assaillir La Roche-Clermault, se nomme maintenant le Négron et le Gué appartenait à Gaucher de Sainte-Marthe, il n'a de commun que le nom avec le *Boys de Vede* qui se trouve dans la commune d'Anché, sur la Vede de Champigny et qui appartenait effectivement à Jehanne de la Rochefaton.

³ Cf. *Gargantua*, XXVII, n° 87 de l'éd. Lefranc.

⁴ *R. E. R.*, IV, 1906, p. 186. Outre *Péron Bache*, on rencontre encore, à notre connaissance, au XVI^e siècle, plusieurs *Baché* qui n'ont rien à voir avec les Du Puy :

Il y a un fief des *Bachers* ou *Baschers* dans la Vienne, paroisse d'Iteuil, aujourd'hui commune de Vivonne (*Arch. hist. du Poitou*, 38, 1909, p. 412 sq.) et BEAUCHET-FILLEAU, I, 315.

Il y a un autre fief de *Bachetz*, dépendant du fief de « Roquemont », dont, de 1542 à 1544, un certain Marc de la Fontaine était seigneur (*Arch. nat.* X3A 45, 16.XII.1544 et X2A 92, 24 et 29.IV.1542).

Un *Jehan de Bacher* est nommé capitaine de Gondreville en 1477 par le Duc René de Lorraine (*Bibl. nat.*, pièces or., dossier 4650).

On connaît d'autre part trois *Guillaume Bacher* ou *Basché*, l'un qui fit aveu de Lusignan le 27 octobre 1498, l'autre qui fit hommage au Dauphin Charles, comte de Poitou, le 21 août 1419, de son hébergement de Mougon, sis près du « Port-de-Lavairé » (*Arch. nat.*, P 1144, f° 27). Le troisième, parfumeur à Tours en 1539 (*Bibl. nat.*, pièces or., dossier 4648).

Un autre *Bascher*, *Julien*, était sieur du « Jallot » (*ib.*, 4649).

Un *Jehan* et un *Jacques Bacher* se rencontrent aussi dans la région de Fontenay-le-Comte (*Arch. nat.*, X1A 9203, f° 446). Enfin *Etienne Basché* est notaire royal à Chinon en 1548 (*Thouars*, 1834, f° 27^{vo}).

⁵ C^{2e} de la Roche-Clermault.

transept de la chapelle, ses armes étaient « de sinople, à une bande d'or, accompagnée de six merlettes du même ¹ ».

Or, dans le même *Armorial*, Carré de Busserolle nous indique qu'une famille *Bacher*, dont il ne cite aucun membre, portait : « de sinople, à la bande d'or accostée de deux merlettes de même ». La rareté du champ de sinople dans les armoiries anciennes et l'identité des meubles permettent d'affirmer qu'il s'agit d'une branche de la même famille ² : ces *Bacher* sont donc des *Du Puy de Baché* et ceux-ci sont issus de la même souche que les Dupuy de Nazelles ³.

Le chartrier de Baché n'existe plus ; il semble perdu depuis longtemps, puisque le propriétaire du temps de Le Duchat ignorait complètement les du Puy ⁴.

C'est donc seulement dans les papiers des familles dont relevaient les terres possédées par les seigneurs de Baché que nous pouvons espérer retrouver leur trace et, s'ils ont eu des procès, c'est dans les registres de leur justice qu'il faut d'abord les chercher.

Baché, hameau de la commune d'Assay (Indre-et-Loire) était un fief — Le Duchat précise un fief de haubert — relevant de La Rajace et de Faye-la-Vineuse ⁵.

C'était, en 1697, « un hôtel fort... clos de murailles, fossés, eaux vives », avec un pont-levis. Le Duchat ajoute ce détail évocateur : « lorsque le seigneur de Baché marioit jadis un enfant, on avoit coutume de rôtir un bœuf et le ruisseau faisoit tourner la broche qu'on y montroit encore il n'y a que trente ans ; et elle pourroit bien y être encore ».

La Rajace, dont relève Baché, relevait elle-même de Champigny-sur-Veude, propriété du duc Louis de Bourbon.

Les papiers de la maison de Bourbon se trouvent actuellement aux Archives nationales, dans la série R⁴ ; le registre R⁴ 1113 contient l'inventaire des titres de la seigneurie de Champigny. On y lit, au f° IX r° :

Ung aultre acte en parchemin de foy et hommaige faict a Monseigneur le dux Loys par noble homme René du Puy, sr. de Bascher,

¹ *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, verbo *Cormery*.

² Je tiens à remercier mon collègue Rémi Mathieu, l'auteur du *Système héraldique français*, qui m'a fourni cette indication.

³ Carré de Busserolle mentionne d'ailleurs, parmi les possessions des du Puy, Bagneux, qui fut un temps fief des du Puy de Baché, cf. *infra*, p. 146, n. 151. On se gardera, par contre, de confondre ces du Puy avec les du Puy du Coudray, importante famille de la région qui avait, notamment, plusieurs alliances avec les Chasteigner (cf. A. DU CHESNE, *op. cit.*), dont les armes sont « d'or au lyon d'azur armé, langué et couronné de gueules ».

⁴ La maison de Baché s'étant éteinte dans la maison de la Force par le mariage de Jeanne de la Rochefaton, dame de Saveilles, probablement petite-fille du héros de Rabelais, avec Armand de Gaumont, marquis de la Force, au début du XVII^e siècle (R.E.R., III, p. 405 sq.), on pouvait supposer que le chartrier était passé dans la maison de la Force, je tiens à remercier Monsieur le Marquis de la Force qui a bien voulu m'assurer qu'il n'en était rien.

⁵ CARRÉ DE BUSSEROLLE, *Dictionnaire* cité.

pour raison de son hostel, fief et seigneurie dud. Bascher et pour la tierce partye du fief Guerin¹, ensamble pour le fief des Terraulx². En datte du quatrieme jour d'Aoust mil cinq cent trente neuf. Signé Loys de Bourbon et, sur le reply, par Monseigneur, Guillaume de Chezelles, Charles Cappitaine, escuyer, Le Seneschal, procureur, et aultres presents : Ferrant ; et scellé du grand sceau a double queue de cire rouge. Cotté AA. »

Carré de Busserolle signale d'autre part que René du Puy était seigneur de Baché dès 1506³; de 1506 à 1539, au moins, — époque où a dû se dérouler l'aventure des Chicanous — c'est donc René du Puy qui est seigneur de Baché et non Louis comme le dit Bouche-reau, c'est donc René qui a battu les Chicanous, c'est son procès que nous devons rechercher dans le chartrier des Bourbon. Malheureusement, si l'inventaire des titres de la seigneurie de Champigny nous a été conservé, les titres eux-mêmes ont disparu. Ils ne sont pas dans la série R⁴ des Archives nationales, ils ne sont pas aux Archives d'Indre-et-Loire et le propriétaire actuel du château, M. de La Roche-Aymon, ne les possède pas⁴.

De ce côté donc nous n'en saurons pas plus sur René du Puy.

Une sentence des Grands Jours de Tours, du 14 octobre 1533, nous apprend qu'il était « fils aîné de François du Puy, écuyer » et d'« Anne de Montigny, damoiselle » et que son père était seigneur de Bagneux⁵, qui relevait de Sainte-Maure, mais nous jouons de malheur car les titres du domaine de Sainte-Maure ont disparu comme ceux de Champigny.

Heureusement René du Puy possédait encore, du chef de sa femme, l'hôtel des Bordes, mouvant de la baronnie de l'Ile-Bouchard, dont les archives domaniales, admirablement conservées, sont aisément accessibles⁶. Dans un gros recueil d'hommages rendus à messire

¹ Paroisse de Lignièrès.

² Commune de Bossée.

³ Il n'y a pas forcément contradiction entre ces deux données : l'acte de foi et hommage est dû à chaque mutation de vassal ou de suzerain, mais, si c'est le suzerain qui vient à changer, le vassal déjà en possession doit seulement la foi et hommage sans dénombrement, s'il y a mutation de vassal, au contraire, le nouveau vassal doit, en plus, « bailler son dénombrement » *Coutume de Paris*, I, VIII, et glose de Du Moulin, I, 153 et 155 ; rien n'indique que René du Puy le fasse, il peut donc déjà être en possession ; Louis de Bourbon a succédé à son père en 1520, il avait alors sept ans, il épousa en 1538 Jacqueline de Longuevic : plusieurs autres hommages sont de 1539-1540, est-ce ce mariage qui a provoqué une mise en ordre des affaires du duc ? S'est-on aperçu qu'on avait oublié certains hommages en 1520 ou en 1533 à la majorité du duc Louis ?

⁴ M. de la Roche-Aymon ne possède plus qu'un *Kalendrier... selon l'usage de l'église collégiale de Saint-Louis de Champigny*, composé, d'après la table des fêtes mobiles, en 1660 ; il porte le 12 novembre une messe pour M. Pierre Du Puy. Je tiens à exprimer ici à M. de la Roche-Aymon mes remerciements pour l'amabilité avec laquelle il me l'a communiqué.

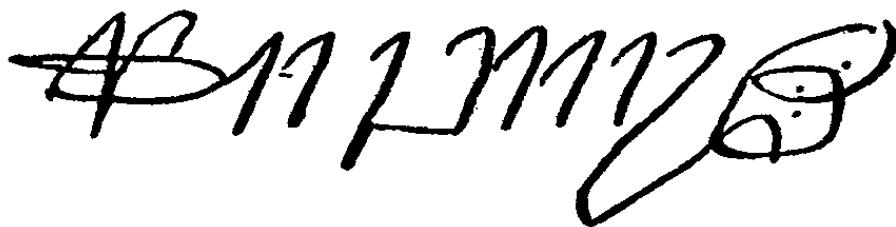
⁵ Arch. nat., X2A 82, f° 98 v°. Bagneux est un hameau de la commune de Sepmes (Indre-et-Loire).

⁶ Cf. Ch. SAMARAN, *Archives de la Maison de la Tremoille*, Paris, 1928, in-8°. Ces archives sont déposées aux Archives nationales ; nous les citons sous le nom de *Thouars*. Les Bordes est un hameau, comme d'Assais, canton de Saint-Loup, Deux-Sèvres.

François de La Trémoille, vicomte de Thouars, baron de l'Ile-Bouchard, nous avons trouvé l'acte suivant :

« Aujourduy René du Puy, sr. de Baché, a cause de damoiselle Bertrande Jau, sa femme, a faict a monseigneur deux foiz et hommages, l'un lige et l'autre plain, savoir est : le lige pour raison de l'ostel des Bordes et l'autre plain pour raison de cinq borderies de terre assises a La Tasche, a La Pairoiniere et illec environ ¹, ausquelx foiz et hommages il a esté receu sauf le droit de mondit seigneur et tout autrui ; et a gaigé a mondit seigneur le rachapt pour ce deu, lequel mondit seigneur luy a donné, ensemble la bonny ² pour les bons et agreables services que ledit du Puy a faict a mondit seigneur et aussi pour sa bonne fisme, estime et renommée ; et enjoinct de bailler ses fiefz et adveuz par excript, confrontez et borneyez de nouvelle confrontation ³ et reprenans [l]es anciennes, et par le menu declarez, dedans les presentes grans assises dudit Thouars. En tesmoing de ce j'ay signé ces presentes le XV^e jour de juillet, l'an mil.Vc.XXIX (signé) : Dupuys ⁴. »

Le document est intéressant à plus d'un titre. D'abord, si la graphologie et la radiesthésie étaient des sciences plus sûres, il nous livrerait les secrets du seigneur de Baché, puisque la signature est ici autographe. Ce n'est pas, en tout cas, sans ce petit frisson de plaisir que connaissent bien les collectionneurs, que nous considérons cette relique authentique du « chevaleureux » seigneur.



Ensuite, il nous apporte le nom de sa femme : Bertrande Jau. A vrai dire ce renseignement nous est d'un piètre secours : la famille Jau, qui semble originaire de Saintonge, est pratiquement inconnue, mais peut-être un jour d'autres trouvailles dissiperont-elles l'obscurité qui l'entoure ⁵. Les Archives des La Trémoille nous apprennent,

¹ La Tâche est un village de la com. d'Assais.

² Le *boni*, le revenant bon d'un compte, cf. GODEFROY, *Dictionnaire*, I, 683.

³ *Confrontation* est répétée par erreur.

⁴ *Thouars*, 706, f^o IIIIC. IIIIXX. II. et 705, f^o 39.

⁵ La famille *Jau* ne figure ni dans la première édition de BEAUCHET-FILLEAU, ni dans CARRÉ DE BUSSEROLLE. Nous avons cité plus haut *Françoise Jau*, épouse de Pierre Boin, sénéchal (?) d'Availles-Limouzine, cf. p. 138. Deux *Marguerite Jau* avaient épousé, au XVI^e siècle, l'une *Louis Goulard*, seigneur de Touverac, l'autre *Jacques Bodet*, sgr. de la Fenestre, dont la fille *Françoise* épouse, à son tour, un autre Louis Goulard, cousin au sixième degré du premier, sgr. de la Geffardière (BEAUCHET-FILLEAU, I, 276, 282, 562). Cette parenté avec les Goulard n'est pas sans intérêt comme on le verra par la suite. Notons qu'en 1469 un *Goulard* est sergent royal à Poitiers (Arch. de la Vienne, EN 321, exploit du 13 juillet 1469 à propos d'Amaillou, cf. p. 161, n. 2). Si la charge s'est conservée dans la famille, Rabelais, dont on connaît les relations avec le monde judiciaire poitevin (Plattard, *L'Adolescence*

du moins, qu'elle succédait dans l'hôtel des Bordes à Louis Gouffier, écuyer, seigneur de Bonnavet, le fils de l'Amiral, favori de François I^{er}, qui avait fait hommage par procureur à l'Ile-Bouchard, le 4 juillet 1527¹ et qui venait de mourir à Naples en 1528.

Enfin, chose rare dans un document de cette nature, cet acte de foi et hommage jette un peu de lumière sur la physionomie du seigneur de Baché. Rabelais le peint sous des dehors sympathiques et le prestige de son art nous fait oublier le véritable catactère du tour qu'il a joué aux Chicanous ; mais, si nous dissipons ces sortilèges, il faut bien avouer que c'est un assez mauvais tour ; qu'assommer trois ou quatre braves gens qui font leur métier, n'est tout de même pas, quelles que soient les mœurs, de l'époque, faire œuvre pie. Nous serions d'autant plus disposés à nous montrer sévères et à nous étonner de l'indulgence du Maître que cette affaire n'est pas la seule que nous puissions relever à la charge de René du Puy : le 19 septembre 1533, le lieutenant général du sénéchal de Poitou le faisait arrêter pour « excès et homicide » et il ne dut sa liberté, le 14 octobre suivant, qu'à la mansuétude de la Cour des Grands Jours². Certes, l'attitude de la Cour plaide en sa faveur ; l'homicide n'est point d'ailleurs, dans la langue judiciaire de l'époque, un crime capital ; c'est, dit Ferrière, un terme général ; celui « qui se commet par guet à pens » mérite le nom de « meurtre », « au lieu que tout autre, même celui qui se commet dans une querelle n'est point un véritable meurtre ». L'accusation d'« excès » dont Baché est inculpé semble indiquer qu'il s'agit, en effet, d'une querelle, on a même des raisons de croire qu'il était en état de légitime défense ou que la mort de son adversaire est survenue « par cas fortuit », car l'homicide ne se peut purger que par lettres de grâce, et celles-ci doivent être impétrées en la grande Chancellerie, sauf précisément celles qui sont accordées pour homicide involontaire ou commis « dans la nécessité précise d'une légitime défense de la vie » qui peuvent être expédiées dans les Chan-

de Rabelais, p. 75 sq.) a pu la connaître. Les Jau étaient également parents des Abin, comme on le verra plus loin (p. 160). Certains d'entre eux habitaient le village de la Barre, près de « Saint Layn » (Arch. de la Vienne, *ibid.*). Le 3 mars 1529, M^e Jehan Jau, licencié en loix, substitut du procureur du Roi à Niort, vient prêter serment à Niort entre les mains des procureurs de François de la Tremoille (H. RAVAN, *Etat des Nobles du Poitou*). Bertrande Jau, elle-même, paraît le 6 janvier 1516, aux côtés de Charlotte Jau et de Jean et Imbert Goulard, dont nous ignorons la parenté exacte avec les Goulard ci-dessus, dans une supplique où ils sollicitent du Pape Léon X, entre autres grâces, un autel portatif (Arch. histor. de Saintonge et d'Aunis, X, p. 366). Donc, en 1516, Bertrande Jau n'est pas encore mariée.

¹ Thouars 706, f^o 379.

² Arch. nat. X2A 82 f^o 98v^o. La victime est « messire Joachim de Maulay », le crime doit remonter à 1530 ou 1531 d'après le *Catal. des Actes de François I^{er}*, VII, p. 647, n^o 27.969. René Du Puy plaideait encore contre Louise de St-Julien, veuve de Joachim de Maulay, remariée à Jehan de Ganville, le 18 février 1541 (a. st.), X2A 92. Un Jean de Maulay, sgr. de Puy d'Ardenne (Cne de Chalais, Vienne) fut victime d'un assassinat, pour une querelle de pain bénit, à la même époque ; peut-être est-ce à ce meurtre que font allusion les *Actes de François I^{er}* (Bibl. nat., *Dossier bleu v^o Maulay*). Les Maulay étaient alliés aux Du Puy de Baché, cf. p. 151, n^o 1.

celleries instituées près des Cours de justice. Or, il n'a jamais été expédié de lettres de grâce par la grande Chancellerie au nom de René du Puy¹. Malgré ces présomptions favorables un doute pourrait planer sur son honorabilité : monseigneur François de la Trémoille, prince de Talmont, cousin germain du Roi et son gouverneur et lieutenant général en Poitou, vient lui-même le dissiper ; il nous atteste que René du Puy jouissait d'« une bonne fâsme, estime et renommée » ; la formule n'est ni platonique — puisqu'elle est corroborée par l'abandon des droits de mutation qui montaient à six écus soleil — ni banale : aucun des autres vassaux de M. de la Trémoille — et ils sont plus de trois cents — n'est l'objet de pareil éloge ni de semblable faveur. Peut-être le seigneur de Baché, ancien combattant des guerres d'Italie, y avait-il accompagné François de la Trémoille, et peut-être le rappel des « bons et agréables services » qu'il lui a rendus est-il un certificat de bravoure.

Nous retrouvons René du Puy à l'Ile-Bouchard le 7 janvier 1541 aux obsèques de son suzerain² ; enfin, le 1^{er} jour de mai 1545, c'est Loys de Bacher qui se présente à sa place :

« Je, Loys de Bacher, en nom et comme procureur special de damoyselle Bertherand Jau, vefve de feu noble homme René Dupuys, escuyer, en son vivant seigneur de Bascher, confesse avoir faict a très hault et puissant seigneur Loys, seigneur de la Tremoille, vicomte de Thouars, deux foys et hommaiges liges, baisers et sermenz de fidellitez, que ladite damoyselle luy doit et est tenue faire pour la mutacion due de Dupuys, son mary, l'un pour raison de son houstel des Bordes, ses appartenances et deppendances, et l'autre pour raison de deux bourderyes de ce (*sic*) herberges et cinq bourderyes, des herberges sises audit lieu des Bordes et illecques environ et des terrages, cens et rentes desdites bourderyes, et ay esté oudit nom condamné bailler les fiefz et adveuz desdites choses par escript, confrontez et bournoyez de nouvelles confrontations reprenans les anciennes dedans le temps de la coustume, et ay payé la somme de six escuz soleil pour les droictz des mutacions et rachapts. En tesmoing de ce j'ay signé ces presentes le premier jour de May, l'an mil.Vc.XL.V (*signé*) : De Bascher³ ».

René du Puy est donc mort au début de 1545.

Le Louis de Bascher qui paraît ici est-il son fils ? Nous avons lieu d'en douter ; d'abord rien dans l'acte ne l'indique et il n'est pas dans les habitudes des praticiens d'omettre des indications de cet ordre. En outre, dans un procès que nous examinerons plus loin, René du Puy étant mort dans l'intervalle de deux instances,

¹ On sait que ces lettres se trouvent dans la série JJ des Arch. nat. — Sur l'homicide, cf. *Ordonnance de Villers-Cotterets*, § 168.

² *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, III, Nantes, 1894, in-4°, p. 54.

³ *Thouars*, 707, p. 234.

c'est sa femme, Bertrande Jau, et non Louis de Bascher qui reprend la cause en son nom. Nous ne connaissons à René du Puy qu'un seul enfant, sa fille Louise, la femme d'Antoine de la Rochefaton. Louis de Bascher est sans doute son proche parent, peut-être son frère, peut-être le parrain de sa fille, d'où le prénom qu'elle porte ; ce n'est probablement pas son fils ¹.

Vassal des La Trémouille, René relevait de leurs tribunaux, nous pourrions donc espérer trouver trace de ses démêlés avec la justice dans les archives de l'Île-Bouchard, d'où précisément viennent les Chicanous, malheureusement les fonds judiciaires de la baronnie ont totalement disparu.

Nous avons donc épuisé toutes les sources de la biographie du seigneur de Baché : les résultats sont maigres, moins maigres cependant que pour beaucoup de personnages de son rang, grâce au chartrier de la Trémouille et à François Rabelais. On peut les résumer en ces quelques lignes : nom patronymique : René du Puy, fils aîné de François du Puy, écuyer, et d'Anne de Montigny, « damoiselle » ; a succédé à son père dans la seigneurie de Baché dès 1506, a fait campagne en Italie contre le Pape de 1510 à 1513 ; a épousé, entre 1516 et 1529, Bertrande Jau, dont il eut une fille, Louise, mariée à Antoine de la Rochefaton ; décédé au début de 1545 ; possédait, de son chef, les fiefs de Baché et de Bagneux, du chef de sa femme, l'« hôtel » des Bordes ; vassal du duc Louis de Bourbon pour Baché, de Louis de Rohan, seigneur de Guéméné et de Sainte-Maure, pour Bagneux, des La Trémouille pour les Bordes ; armoiries : de sinople à la bande d'or accostée de deux merlettes de même ; situation de fortune médiocre ; jouit d'« une bonne fasme et renommée » ; accusé d'« homicide » en 1533, semble s'être aisément disculpé. Aucun de ces faits ne dément le portrait que Rabelais trace de lui : bon gentilhomme, sans façons, de plain pied avec les manants de son village, mais peu endurant ; tout au plus peut-on douter que sa fortune lui ait permis de donner à sa femme de nombreuses « damoiselles » et d'entretenir de nombreux pages et « officiers » et, moins encore de leur distribuer généreusement sa vaisselle plate. Mais c'est là un de ces grossissements « épiques » auxquels le Maître nous a habitués.

¹ Quoi qu'il en soit de cette parenté, la présence de Louis de Bascher dans cet acte explique et démontre l'erreur de Bouchereau, car c'est certainement à lui qu'il a pensé lorsqu'il affirme que « celui qui batit Chicanous » portait ce nom, mais on voit que, si on voulait le suivre, il faudrait reporter l'aventure au-delà de 1545, c'est-à-dire plus de trente-deux ans après la guerre contre Jules II à laquelle Rabelais fait allusion comme à un événement récent.

Une analyse de l'inventaire des titres de Champigny nous confirme le prénom, François, du père de René du Puy : il fait aveu de Baché le 19 décembre 1471 ; elle nous apprend en outre qu'en juillet 1560 « Mademoyselle de Bascher » s'est rendue coupable de « desfections d'adveu » : il s'agit vraisemblablement ici de la dame de Saveilles ; Bertrande Jau serait donc morte au début de 1560. (Arch. nat. R⁴ 1113, f^o IIIxx.XI).

Par contre, jusqu'ici, point de traces d'un procès avec le prieur de Saint-Louand¹.

Interrogeons donc celui-ci à son tour.

Le prieuré de Saint-Louand, commune de Chinon, dépendait de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur².

Le prieur en fut, de 1510 à 1565, Jacques Le Roy, neveu de Guyon Le Roy, seigneur du Chillou et de Mondon, vice-amiral de France, le véritable fondateur du Havre, et, par surcroît, arrière-grand-père de Richelieu. « Ces Le Roy, dit Hanotaux, jouaient depuis longtemps un rôle important. Leurs alliances les unissaient à ce qu'il y avait de plus noble dans le royaume³ ». Ils étaient voisins des Rabelais, en leur qualité de seigneurs de Chavigny, dans la forêt de Fontevraud.

Jacques Le Roy, « le principal personnage de la famille » suivant Hanotaux, avait été moine de l'ordre de Cluny, puis abbé de Villeloin-en-Touraine; en 1518, il fut élu abbé de Saint-Florent qu'il échangea en 1537 avec le cardinal de Tournon contre l'archevêché de Bourges. Ce ne sont là que les principaux de ses bénéfices: il en avait bien d'autres, menus prieurés comme St-Jouand ou Notre-Dame de Tavant, dont le dénombrement n'est pas achevé. Nous ne savons rien de son embonpoint mais par l'étendue de ses propriétés il méritait bien le qualificatif, d'ailleurs traditionnel⁴, de

¹ En combinant les renseignements donnés par Beauchet-Filleau et Carré de Busserolle et ceux que nous avons découverts, la généalogie des du Puy s'établit ainsi:

1. Un *Guillaume du Puy* qui était marié en 1387 à *Colette Boislève* (B.F., III, 240) et que nous rattachons pour cette raison (cf. p. 158) à la famille, bien que nous ne sachions rien de ses propriétés.

2. *François du Puy*, écuyer, sgr. de Bagneux, dont la fille *Jeanne*, dite de *Bournan*, aurait été la maîtresse de Charles I^{er}, duc de Bourbon, mort en 1456. Celle-ci aurait eu un fils, *Louis*, comte de Roussillon, seigneur de Bagneux, qui aurait vendu la seigneurie à sa demie-sœur, *Jeanne* (CARRÉ DE B.) — ce qui ne s'accorde pas avec la présence du fief entre les mains de Guillaume qui suit, n° 4.

3. *Pierre du Puy*, chevalier, sgr. de Bascher, marié à *Jeanne de Luains*, dont la fille, *Denise* épousa *Louis Goulard*, sgr. de La Boubelière (B.F., v° *Goulard*, p. 275), cf. p. 158.

4. *Guillaume du Puy*, dit de Bascher, écuyer; rend hommage à Jean de la Rochefoucauld à cause du grand et du petit Beigneux, le 15 sept. 1400 (*Soc. archéol. de Touraine*, IV, p. 276 (Titre de Sainte-Maure), tenancier du fief de Bagneux en 1455, rend nouvel hommage à Sainte-Maure en 1460; « Il est dit avoir Bagneux du chef de sa femme, *Marie du Cormier* (Carré de B.); cette dernière aurait été fille d'*Isabeau Gaulier* et d'*Estienne du Cormier* qui avait acquis Bagneux en 1395 (*R.E.R.*, V, p. 190) — ce qui s'accorde mal avec le n° 2; peut-être, comme pour Amaillou (cf. p. 161, y a-t-il plusieurs fiefs de Bagneux?

5. *Guillaume du Puy*, deuxième du nom, épousa *Mathurine Lucas*, dont il eut *Louise*, mariée le 11 juin 1499 à *Jean le Voyer*, écuyer, sgr. de Paumy et de La Roche de Gennes (CARRÉ DE B. et *Soc. arch. de Touraine, Mémoires*, VII, 1855, p. 38). Son autre fille, *Jeânne*, épousa *Guillaume de Maulay*, sgr. de *La Lambe* (?) (*Bibl. nat., Pièces orig.* 1894, d^r 43653, p. 6).

6. *François du Puy*, écuyer, sgr. de Bagneux, qui fit aveu de Baché le 19 décembre 1471 à Champigny (cf. p. 150, n. 1), décédé avant 1533 (*Arch. nat.*, X2^a 82, f° 98 v°) et a eu de *Anne de Montigny* un fils *René* qui suit (cf. p. 146).

7. *René du Puy*, fils aîné de François, épousa *Bertrande Jau* d'où *Louise* qui suit.

8. *Louise du Puy*, épouse d'Antoine de La Rochefaton.

² CARRÉ DE BUSSEROLLE.

³ G. HANOTAUX, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, I, Paris, 1893, p. 22 sq.

⁴ Cf. les remarques de M. R. LEBÈGUE, *Rabelais, le Quart Livre*, « Les cours de Sorbonne », Paris, 1945, p. 29.

« gros et gras ». En 1528 il se fit élire abbé de Cluny, mais le roi l'obligea à renoncer à ses droits en faveur de Jean, plus tard cardinal de Lorraine. A la cour, il était aumônier ordinaire de Monsieur le Dauphin de France et de Messieurs les ducs d'Orléans et d'Angoumois. « C'était, conclut Hanotaux, un vrai prélat de la Renaissance, ami des arts, des belles constructions, des statues, des tapisseries, des tableaux ». Le portrait est séduisant, mais il faut voir le revers de la médaille. C'est l'historien de l'abbaye de Saint-Florent, l'érudit et consciencieux Dom Jean Huynes, qui écrivait un siècle plus tard, qui va nous révéler le vrai caractère de Jacques Le Roy¹. L'abbé de Saint-Florent, son prédécesseur, mourut pendant l'automne 1518. L'époque était critique. Le Concordat signé en 1516 enlevait aux couvents le droit d'élection; désormais le roi nommerait à tous les bénéfices vacants, seules conservaient le droit d'élire les églises et abbayes qui le possédaient « par privilège ancien et spécial reconnu par lettres apostoliques² ». Dès la signature, le roi passait à l'application, sans tenir aucun compte de cette exception, tandis, on le sait que, le Parlement et l'Université regimbaient. Or, au début de 1518 précisément, le roi commence à se lasser de cette opposition; il oblige le Parlement de Paris à enregistrer le Concordat le 22 mars 1518 et, au milieu du mois d'août, il jule l'opposition universitaire. Le moment était donc mal choisi pour procéder à une élection; les moines de Saint-Florent n'en ont cure, ils convoquent les électeurs et le 4 octobre ils élisent par acclamation, en sa présence, Jacques Le Roy, abbé de Saint-Sauveur de Villeloin; celui-ci proteste ne refuser ni n'accepter. Le 25 octobre, nous raconte Dom Huynes, des procureurs du couvent vinrent le trouver, à Saint-Louand précisément, le suppliant d'accepter l'élection. « Il leur répondit qu'à la vérité il sçavoit qu'on l'avoit esleu abbé de Saint-Florent et qu'on lui avoit demandé son consentement, mais qu'il avoit requis du temps pour s'en conseiller à ses amis et autres personnes sages et prudentes, que maintenant, se confiant en la grâce divine et es oraisons de ses confrères de Saint-Florent, il conservoit et acceptoit cette charge ». L'habile homme avait réussi à se faire agréer par le roi malgré le préjugé défavorable que créait contre lui son élection.

Les débuts de son abbatiat furent fastueux : transformations au portail de l'église, pose de vitraux, commande de la belle tapisserie de la *Vie de saint Florent*, qu'on admire encore à Saumur, Moïse « de cuivre » de grandeur d'homme pour le chœur, réfection des grandes orgues.

Dans la défense des droits de l'abbaye, il manifeste un certain esprit de chicane : procès avec les prieurés, procès contre l'évêque

¹ Deux Mss. nous ont conservé son histoire, l'un aux Arch. de Maine-et-Loire, H 3716 (f° 362 sq.) et l'autre à la Bibl. nat. fr. 19.862 (f° 414 sq.).

² IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, II, 1909, p. 463 sq.

d'Angers, à propos du droit de visite, ce qui lui valut plusieurs excommunications qu'il semble avoir supportées avec désinvolture.

Ses moines paraissent enchantés de leur nouvel abbé. La lune de miel dura peu. Jacques Le Roy découvre bientôt le fond de son caractère : « Le vice de propriété, dit Dom Huynes, était profondément enraciné dans le cœur de l'abbé et des moynes, et la superbe en avoit chassé la correction d'un bon maistre avec le soin paternel d'un vray abbé et desrobé la soumission des inferieurs ». Les cloitriers sans bénéfice qui étaient entièrement à sa charge, « se plaignaient souvent qu'il ne leur fournissoit les choses nécessaires pour leur vivre et ce qui augmentoit leur douleur c'estoit son absence, s'occupant a la suyte du Roy et des princes et autres personnages, se confiant a ses officiers touchant le vivre de ses moynes... » Les choses se gâtèrent définitivement en 1531. Le 25 novembre des religieux firent venir à l'abbaye le lieutenant du roi à Saumur et se plaignirent de leur abbé « lors absent, disants qu'il ne vouloit donner leur necessitez, bien qu'auparavant son départ, ils l'en eussent prié, supplié humblement, remonstrants que le 20^e dudit mois de novembre, sortant de ceste abbaye, il avoit emporté la crosse abbatiale et une chapelle¹ de drap d'or avec quelques autres meubles précieux, lesquels il avoit fait charger en une charrette, mettant autour des arquebuziers et arbalestriers ». L'abbé, cité le 2 novembre devant le lieutenant du roi, fit défaut ; le lieutenant du roi mit ses biens sous séquestre « et quelques-uns des religieux déposèrent que le principal motif qu'eut cet abbé de refuser l'aliment aux religieux, fut qu'on avoit fait information de ses mœurs et que quelques uns avoient déposé contre luy. Sur ces débats, l'abbé s'anima davantage et insistoit à ce que la justice luy presta main forte pour réformer ses religieux, se plaignant de leurs mauvais déportements ; ses religieux d'autre part, ne pouvant refuser à vivre régulièrement, insistaient à ce qu'il se reformast aussy ».

En 1534 ils obtinrent du Parlement la nomination de commissaires pour la réformation de l'abbaye ; l'abbé fit opposition, mais en 1536 le Parlement confirma sa décision, parmi les réformateurs se trouvait un tourangeau, le maître des requêtes Adam Fumée, qui avait déjà été chargé, en 1518, de mater l'opposition des Universités au Concordat et qui avait tenu le sceau aux Grands Jours de Poitiers en 1531 et 1533². Ce fut alors la guerre ouverte à l'intérieur de l'abbaye : les moines se scindèrent en deux camps, les opposants à Jacques Le Roy durent s'enfuir dans les abbayes des environs, l'abbé

¹ Ensemble des vêtements liturgiques et des ornements du chœur et de l'autel, cf. V. GAY, *Glossaire archéologique*, I, 1887.

² IMBART DE LA TOUR, *op. cit.*, p. 474 ; R. DOUCET, *Etude sur le gouvernement de François I^{er} dans ses rapports avec le Parlement de Paris, 1^{re} partie (1515-1525)*, Paris, 1921, *passim*.

se mit sous la protection du Cardinal de Tournon et, de guerre lasse, à la fin de 1537, lui céda la crosse et la mitre en échange de son archevêché de Bourges.

A Villeloin, son abbatiat, moins agité, ne fut pas, cependant, exempt de querelles : il plaida pour les dîmes avec ses voisins, « en sorte, dit le chroniqueur de Villeloin, qu'il fallut longues années tirer à la gerbe, le plus fort l'emportant » et il finit, là aussi, par plaider avec ses moines pour le droit de marque des bois de haute futaye, sujet classique de débats entre les commendataires et leur couvent ¹.

A Bourges, non plus, il ne se fit pas faute de plaider avec son chapitre ².

Tel est le prieur de Saint-Louand, homme de cour, diplomate, fastueux, avide, chicanier, peu soucieux de ses devoirs de prélat.

Le conflit qui l'opposa à ses moines de Saint-Florent dura de 1531 à 1537. Rabelais, lors de son séjour en Poitou, puis à Chinon, en 1532, put en entendre parler. En 1536, la fuite, dans les prieurés et abbayes du voisinage, des religieux hostiles à Jacques Le Roy dut soulever une certaine émotion : on dut en jaser dans les couvents du pays et à Chavigny.

Pouvons-nous imaginer quelle pût être la réaction de François Rabelais ? Un procès de cette espèce n'était pas chose rare : on en trouve presque à chaque page des registres des *Requestes du Palais* devant lesquelles plaident, en vertu de leurs lettres de *Committimus*, évêques et archevêques ³ ; l'affaire de Jacques Le Roy contre les moines de Saint-Florent ne se distingue de centaines d'autres que par l'acuité qu'elle a prise. Ces chicanes sont une des conséquences inévitables du cumul des bénéfices.

Rabelais n'a jamais, à notre connaissance, pris position pour ou contre un abus si universellement répandu. A priori le fait peut surprendre : cumul et commende se sont surtout développés à partir du XIV^e siècle et — bien qu'elle leur soit en général hostile — nous apparaissent comme un des corollaires de cette législation des *Décrétales* que Rabelais attaque précisément avec tant de violence dans le *Quart Livre* ⁴. Mais, contrairement à ce qu'on serait porté à croire, ce n'est pas sur ce point que les Gallicans ont le plus vivement combattu. A part les protestants, luthériens et calvinistes, les clercs, même partisans d'une réforme profonde de la discipline, montrent pour le cumul une singulière indulgence. Les laïques sont plus agres-

¹ Cf. *Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine*, 49, 1910, p. 279, et sur les bois de haute futaye, REBUFFE, *Praxis beneficiorum*, I, *De commenda*, art. 21 et 66, éd. de Lyon, 1609, in f°, p. 133 et 136.

² Cf., par exemple, Arch. nat., X^a 45, 16.v et 28.VIII.1544, 9 et 21.I.1545.

³ Odet de Châtillon, par exemple, plaida contre son chapitre pour la possession exclusive du titre de comte attaché à l'évêché de Beauvais, CLERC, *Bulletin de la Soc. d'études histor. de l'Oise*, 1906, p. 53 n. et p. 56 ; cf. aussi un autre procès du même Arch. nat. X^a 45, 19.VII.1544, etc.

⁴ Cf. p. XXXII de notre édition.

sifs. Cela se comprend : les clercs bénéficient ou espèrent tous un jour bénéficier de cette tolérance. Rabelais cumule, sans y résider, la cure de Meudon et celle de Saint-Christophe de Jambet¹ ; ses protecteurs, Du Bellay, Odet de Châtillon, sont plus fastueusement pourvus encore que Jacques Le Roy. On s'explique aisément que, sur leur conseil, Henri II ait refusé de faire appliquer dans le royaume les décrets du Concile de Trente qui interdisaient un abus si profitable². Même si Rabelais le condamnait en lui-même, la plus élémentaire prudence lui commandait de se taire. Mais il serait téméraire de lui prêter gratuitement plus de sévérité que ses contemporains. Galland, pour qui il manifeste, dans le *Quart Livre*, une certaine sympathie³, nous a rapporté l'opinion que professait sur ce point son ami Pierre Du Chastel, aumônier de France. Pris à partie, devant une nombreuse assistance, par François de La Rochepot, frère du Connétable⁴ de Montmorency, au sujet des nombreux bénéfices, évêché de Mâcon, puis d'Orléans, abbayes d'Auberive, de Hautvillers, d'Evau, qu'il cumulait, il accorda qu'« il serait, en effet, plus régulier que tous les dignitaires de l'Eglise accomplissent les fonctions attachées à leurs bénéfices. Mais, ajouta-t-il, le cumul, dont la pratique de la commende était la conséquence, n'était ni interdit par le Pape, ni contraire à l'esprit de la religion. Dès lors le commendataire n'était coupable que s'il donnait vicariat à un incapable, s'il détournait les revenus de leur usage légitime ou s'il profitait de cette tolérance pour satisfaire ses vices⁵ ».

Rabelais a plus d'une idée commune avec Pierre Du Chastel, dont l'orthodoxie n'a jamais été soupçonnée, mais qui, fort au courant des idées les plus avancées, se montra toujours accueillant pour les novateurs et fut, ne l'oublions pas, son avocat auprès de François I^{er}⁶. On a donc tout lieu de supposer qu'il partageait sur ce point son indulgence. D'après cela nous pouvons aisément imaginer ses réactions devant l'attitude de Jacques Le Roy : que celui-ci entassât abbayes sur prieurés, passe, mais que, « détournant les revenus de leur usage légitime », il laissât ses cloitriers pâtir de male faim, voilà qui ne saurait se tolérer.

On peut d'ailleurs penser que la position qu'avait prise Jacques Le Roy dans les controverses religieuses ne le lui rendait pas particulièrement sympathique : l'appui que celui-ci cherche auprès du Cardinal de Tournon permet de supposer, en effet, qu'ils étaient du même bord, c'est-à-dire tous deux nettement hostiles à la Réforme. Bien que Dom Huynes n'en dise rien, nous savons assez combien

¹ R.E.R., V, 426 ; IX, 459.

² Cf. p. XXXIII de notre édition.

³ *Ibid.*, Prologue, 171 sq.

⁴ DOUCET, R., *Revue historique*, 134, p. 27.

⁵ *Quart Livre*, *Epître liminaire*, 130.

le Poitou était travaillé par les idées nouvelles¹, pour croire qu'elles n'ont pas été étrangères au conflit qui déchira l'abbaye de Saint-Florent.

Est-il besoin, d'autre part, de rappeler que le Cardinal de Tournon est du parti des Guises, l'adversaire, d'ailleurs en disgrâce, du Connétable et donc du Cardinal de Châtillon à qui est dédié le *Quart Livre*, et de Jean Du Bellay, dont Rabelais, était le médecin depuis dix-huit ans²; que le président d'Oppède, le bourreau des Papefigues³, était sa créature; que, lieutenant-général du Roi, il avait voulu, en 1537, arrêter Rabelais à cause d'une lettre imprudente⁴ ?

Enfin, Dom Huynes nous raconte que l'aumônier de l'abbaye de Saint-Florent, André Hamon, chercha refuge, en 1536, chez Philippe Huraut de Chiverny, abbé de Bourgueil, celui qui fit planter le cépage qui fait, aujourd'hui encore, la célébrité du pays. Or, Philippe Huraut était également abbé de Turpenay et c'est lui qui envoie à Grandgousier onze sangliers pour festoyer Gargantua⁵, ce pourquoi on s'accorde à voir en lui un ami de la famille Rabelais⁶.

Ainsi donc, si en dehors des chapitres XII et sq. du *Quart Livre*, nous ne trouvons pas de témoignages formels de l'hostilité de Rabelais à l'égard de Jacques Le Roy, tous les indices concordent, cependant, à créer l'impression qu'il ne devait pas nourrir des sentiments de sympathie à son égard.

Mais rien de tout cela ne peut, il faut l'avouer, expliquer le conflit qui s'est élevé entre le prieur de Saint-Louand et le seigneur de Baché.

Saint-Louand n'était pas, semble-t-il, un prieuré très important : la liasse H733 des Archives d'Indre-et-Loire contient un inventaire général des titres du prieuré dressé vers 1775. A cette date, ses propriétés s'étendent sur les paroisses de Saint-Louand, de La Roche-Clermaud, d'Ozonneau et jusqu'à la paroisse de Beuxes, au Moulin Dermé, qui est tout proche de Baché. Aucune d'entre elles ne coïncide avec les terres que tenaient, à notre connaissance, les seigneurs de Baché⁷; aucun des titres conservés tant aux Archives du Maine-et-Loire qu'à celles d'Indre-et-Loire⁸, ne porte trace

¹ Cf. BOISSONNADE, B., *Histoire de Poitou*, p. 199 sq.

² Cf. L. ROMIER, *Les origines politiques des guerres de religion*, I, Paris, 1913, p. 115 sq.

³ Si l'on admet du moins l'identification, très vraisemblable, proposée par M. R. Lebègue, qui voit dans les Papefigues les Vaudois de Mérindol et Cabrières (*Bibl. d'Humanisme et Renaissance*, t. X, p. 166).

⁴ R.E.R., IV, p. 104.

⁵ Garg., ch. XXXVII.

⁶ R.E.R., IV, p. 406.

⁷ On lit bien dans un autre inventaire daté de 1791 : 4 pièces cotées v.v.v.v. *Titre de la rente de 12 boisseaux d'orge, 2 chapons et 4 deniers dues par François Bacher* (Arch. d'Indre-et-Loire, H 733), or, le père de René du Puy s'appelait François, cf. p. 151, n. 1, mais l'inventaire ne donne aucune date et François du Puy s'appelait de Baché.

⁸ Le regretté L. de Grandmaison avait bien voulu faire la recherche pour nous aux Archives d'Indre-et-Loire. Notre confrère J. Levron l'a faite aux Archives de Maine-et-Loire. Nous leur exprimons notre reconnaissance.

d'un conflit quelconque avec eux. Assurément, les propriétés étaient suffisamment rapprochées pour que les occasions de chicane ne manquaient point, mais nous ne saurions nous contenter de ces vagues présomptions.

Puisque les archives domaniales ne nous apportent rien de positif, nous devrions poursuivre notre enquête dans les archives judiciaires, mais ici encore nous jouons de malheur, les archives des juridictions royales du bailliage de Chinon, comme celles du bailliage de Loudun, devant lesquelles l'affaire a dû aller, au moins en appel, ont, pour cette époque, totalement disparu¹. Dans ces conditions, force nous est de nous adresser aux Archives des Cours suprêmes, mais les chances de réussite diminuent singulièrement, car il faut qu'en ce cas les parties aient fait appel².

Les recherches dans les fonds du Parlement de Paris ne sont pas, pour cette époque, des plus faciles : nous ne possédons pas de table alphabétique et nous hésitions à entreprendre le dépouillement des quinze registres du Parlement criminel qui couvrent la période de 1522 à 1542, lorsqu'en feuilletant la table de Le Nain, notre attention fut attirée par plusieurs renvois relatifs à l'importante famille des Du Puy du Fou. Bien qu'en principe les Du Puy de Baché ne puissent rien avoir de commun avec les Du Puy du Fou, nous relevâmes cependant les cotes et, après quelques tâtonnements, nous tombâmes sur un long arrêt où, à côté de Du Puy du Fou, se trouvait impliqué René du Puy, seigneur de Baché³.

Il s'agit du partage des biens laissés vacants par la mort de Louis Gouffier, fils de feu Guillaume Gouffier, sieur de Bonnavet, — l'amiral, celui qui fit bâtir l'admirable château, aujourd'hui disparu, prototype de l'abbaye de Thélème — décédé à Naples en 1528 sans héritier direct, entre les parents et ayant droit de sa mère, Bonnaventure du Puy du Fou, également décédée⁴. Parmi ceux-ci se trouvait Bertrande Jau, femme de René du Puy ; elle était entrée en possession, sans débat, de l'hôtel des Bordes, pour lequel son mari avait

¹ Les fonds du bailliage de Chinon, conservés à Tours, ne remontent pas au delà de 1660 (Communication de notre confrère M. Massiet du Biest, que je tiens à remercier ici de nombreux renseignements qu'il m'a communiqués pour cette étude) ; ceux de Loudun, à Poitiers, ont été anéantis par un incendie pendant les troubles de la Ligue (*Archives départementales de la Vienne, Inventaire sommaire, Archives civiles*, I, p. CLII).

² Une source accessoire précieuse, les *Lettres de rémission*, nous était fermée, puisque François I^{er} avait décidé de n'en accorder aucune pour excès et rebellions, cf. p. 137. Nous avons, cependant, regardé celles qui concernaient des du Puy, aucune ne se rapporte aux du Puy de Baché.

³ Arch. nat. X1A 189, fo 1 à 3.

⁴ Bonnaventure du Puy du Fou épousa Guillaume Gouffier par contrat du 14 juin 1506, elle mourut avant le 8 juin 1517, date à laquelle G. Gouffier se remaria avec Louise de Crevecoeur (P. ANSELME, V, 615 et DU CHESNE, p. 183). Elle était fille de Geoffroy du Puy du Fou et de Madeleine de Saint-Gelais « qui vivoit encore fort âgée l'an 1521 (DU CHESNE, *ibid.*). Geoffroy succéda à son frère Pierre dans la terre des Bordes le 25 octobre 1493 et était mort le 16 février 1517, date à laquelle son gendre lui succéda (Thouars, 1080).

fait hommage à François de La Trémoille le 15 juillet 1529¹. Mais elle avait encore des droits sur d'autres portions de l'héritage et là elle rencontrait une violente opposition de la part de ses cohéritiers, les Acarie, les Goumard, les Goulard et les Boilesve, bons gentilshommes ou bons bourgeois poitevins et plaideurs acharnés².

Ce n'était pas une petite affaire que le règlement de ces successions poitevines entre collatéraux : pour décider de la dévolution des biens délaissés par Louis Gouffier, il fallait remonter pour chacun d'eux à la « souche » dont il avait été détaché, parfois cent cinquante ans auparavant, et redescendre ensuite jusqu'aux derniers représentants vivants de l'ancêtre commun : or, en 1546, ils n'étaient pas moins de vingt-cinq, dont les magistrats devaient vérifier la généalogie.

On conçoit que dans de telles conditions les débats furent longs et confus ; les incidents d'usage s'y mêlèrent³ ; René du Puy, en particulier, fut en butte aux attaques de ses adversaires ; il ne sut pas toujours garder la patience qui eût été convenable : nous ignorons s'il leur joua les mêmes tours que ceux qu'il avait joués aux Chicanous, mais le fait est qu'il fut condamné à quarante livres parisis d'amende contre Jean, chef de la tribu des Acarie, conjointement d'ailleurs avec Pierre Boutou, le propre neveu de Jean Acarie⁴.

Enfin, entre le 16 juillet 1541 et le 21 novembre 1546, les juges des Requêtes du Palais, devant qui l'affaire était depuis longtemps pendante, rendirent leur sentence⁵ :

Aux Acarie et aux Goulard, héritiers de Hugues du Puy du Fou, trisaïeul de Louis Gouffier, ils attribuèrent la petite seigneurie de Saint-Michel-le-Cloux, en Vendée⁶ ; les Boilesve se partagèrent

¹ Cf. p. 147. Bien que rien dans l'arrêt du Parlement n'indique que René du Puy agisse au nom de sa femme, le fait ne peut être mis en doute, d'abord à cause du précédent de l'hôtel des Bordes, ensuite parce qu'à la mort de Marie d'Abin, que René du Puy « représente » ici, Jean Jau éleva des prétentions à sa succession, Vienne, EN 321).

² Nous ne pouvons donner ici tous les renseignements que nous avons recueillis sur ces personnages : les trois tableaux qu'on trouvera ci-dessous les résument ; la plupart d'entre eux ont trouvé place dans le *Dictionnaire* de Beauchet-Filleau ; cependant quelques erreurs se sont glissées dans ce *Dictionnaire* : l'arrêt du Parlement du 27 novembre 1546 nous a permis d'en corriger quelques-unes ; il a été tenu compte de ces corrections dans nos tableaux. Dans ceux-ci, nous imprimons en capitales les noms des individus qui sont parties au procès.

³ On en trouvera quelques-uns mentionnés dans Arch. nat. X³A 42, 20 mai, 7 juillet, 5 et 27 janvier (a. st.) 1536. Ce ne sont que des détails de procédure qui n'ajoutent rien à nos connaissances.

⁴ Sur les excès de Pierre Boutou, cf. *ibid.*, 30 mai et 21 juin 1536, simples détails de procédure ; il y a eu une sentence le 6 mars 1535 (a. st.), mentionnée dans l'un de ces actes, mais le registre correspondant est en déficit ; voir aussi un incident de procédure entre Jean Acarie et Pierre Boutou dans X³A 86, 14 juin 1536. Le 4 novembre 1535, la Cour des Grands Jours, à Tours, statua, à la demande de René du Puy et Pierre Boutou, sur le bris de prison de Jean Acarie (X³A 82, f^o 216 v^o).

⁵ La sentence n'est connue que par l'arrêt du Parlement : elle n'est pas dans X³A 44 à 46, mais les registres de 1542-1544 et 1546-1547 sont en déficit.

⁶ Cant. de Saint-Hilaire-des-Loges.

TABEAU I
Héritiers de Gillette et Françoise du Puy du Fou

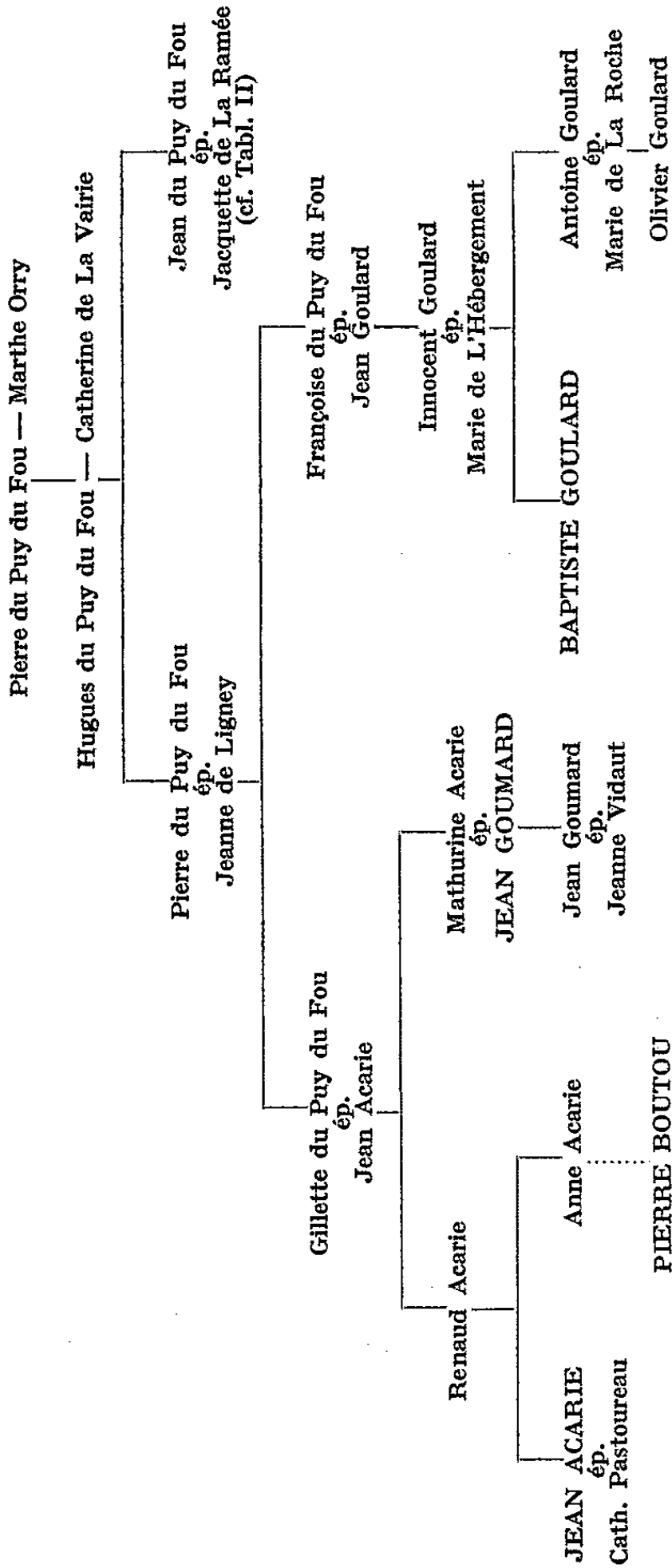


TABLEAU II
Héritiers de Jean et Louis de La Ramée

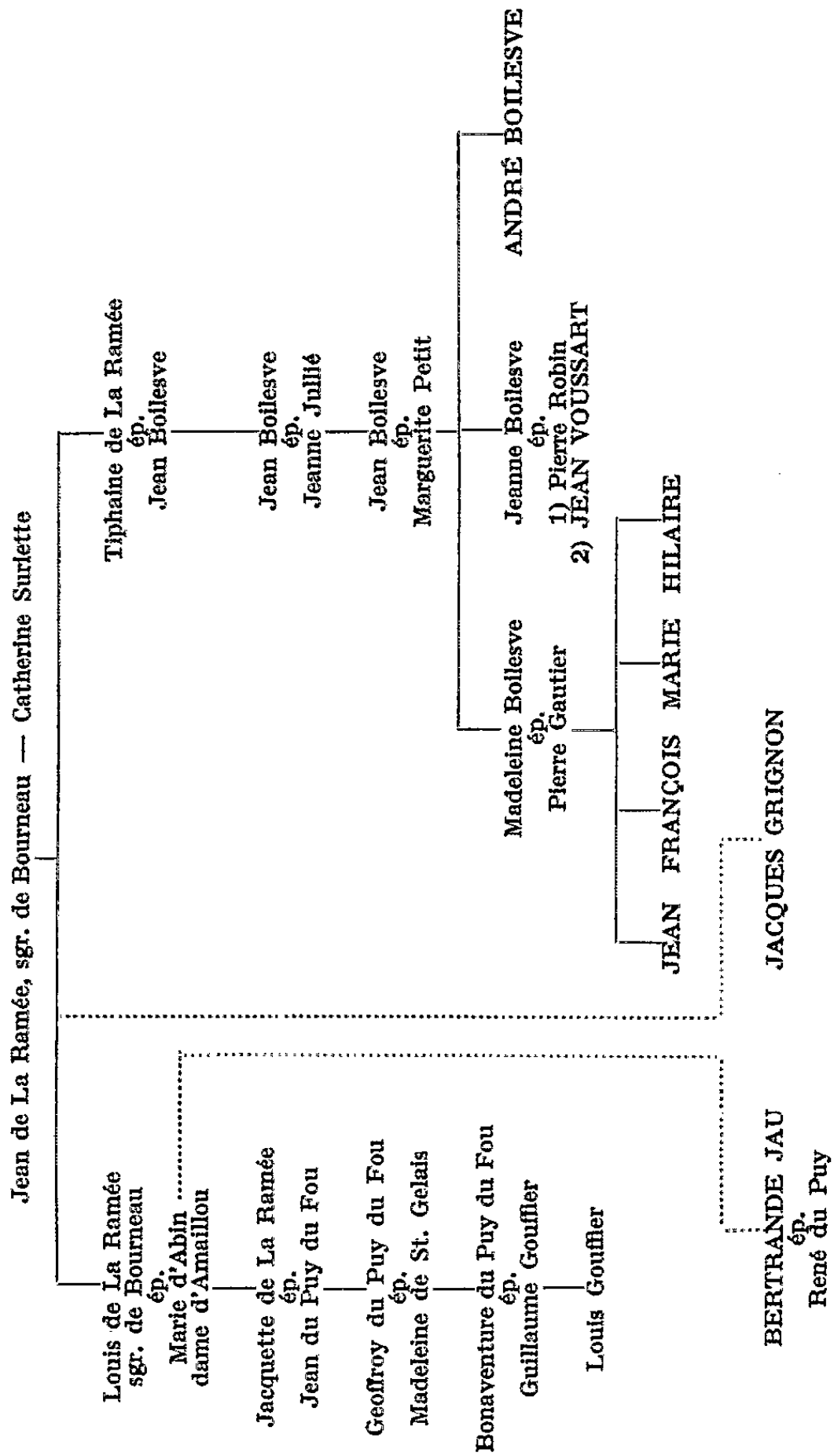
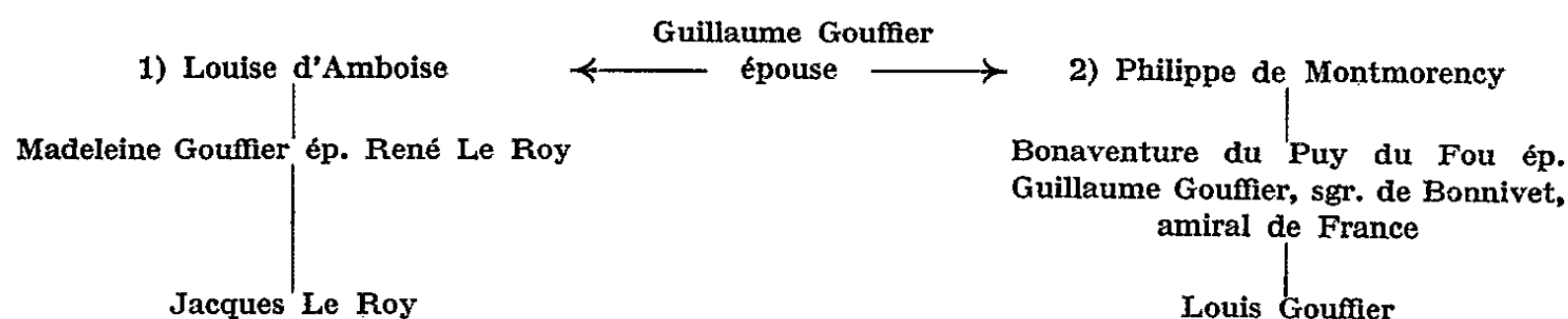


TABLEAU III

Parenté de Jacques Le Roy et de Louis Gouffier



la seigneurie de Bourneau¹, échue à Louis Gouffier du chef de son arrière grand-mère, Jacquette de la Ramée ; René du Puy, enfin, hérita de l'hôtel d'Amaillou² et autres héritages de « l'estoc et branchage de Marie Dabine ».

La sentence ne satisfait personne : tout le monde fut appelant, tout le monde fut intimé ; l'objet du litige était la seigneurie de Saint-Michel-le-Cloux : les Conseillers des Requêtes avaient cru qu'elle était « issue » de l'« estoc et ligne » de Hugues du Puy du Fou, alors qu'elle faisait partie des biens adjugés par décret à Pierre du Puy du Fou, son fils, arrière grand-oncle de Louis Gouffier, le 19 avril 1482, et qu'à ce titre elle devait être partagée, moitié aux Acarie et Goulard, d'une part, moitié à Bertrande Jau, femme de René du Puy, d'autre part.

C'est ce que reconnut, en fin de compte, le Parlement de Paris le 27 novembre 1546 ; après dix-huit ans de luttes, Bertrande Jau entra enfin en possession de son héritage. René du Puy ne vit pas le succès d'une cause qu'il avait défendue avec fermeté et où il avait incontestablement le droit pour lui ; c'est lui, semble-t-il, qui avait été injustement attaqué par ses cohéritiers : devant les Requêtes du Palais il est défendeur, il n'est condamné à aucun dépens, il reçoit des complaignants la moitié des dépens de l'instance³ ; il

¹ Vendée, cant. de l'Hermenault.

² Deux-Sèvres, cant. de Parthenay. Il y a deux fiefs d'Amaillou : le « chastel » et la « chastellenie » qui appartiennent aux Liniers, et le « lieu et houstel d'Amaillou » o ses clousures de murs, gros boys, douhes, vergiers et garennés, asis près et joignant dudit houstel avecques le villaige et tenement de la Gagellière, contenant une mesure de terre, ou environ, assis en la paroisse dudit lieu d'Amaillou, laissés vacant en 1469 par le décès de Marie d'Abin et dont les Liniers ont la suzeraineté avec droit de « rachat » (Arch. de la Vienne EN 321).

³ Bertrande Jau les réclame et les obtient le 20 décembre 1546 (X¹A 1559, f° 91).

n'a pris l'initiative des poursuites qu'après l'injuste sentence des Requêtes et les magistrats du Parlement reconnaissent implicitement qu'il en a bien et dûment appelé. Il ne dément donc point le caractère paisible que Rabelais lui prête et si, un jour, comme dans ses démêlés avec le gras prieur, la moutarde lui est montée au nez, c'est que, sans doute, les Jean Acarie et consors l'importunaient de leurs citations et de leurs exploits comme le prieur de Saint-Louand lui-même.

Mais, dira-t-on, tout cela est bel et bien, mais le prieur, précisément, qu'a-t-il à faire dans ce procès ?

Il l'intéressait plus qu'on ne le pense : Jacques Le Roy était, en effet, le cousin germain de Louis Gouffier, sa mère, Madeleine Gouffier, étant la sœur consanguine de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, l'amiral de France, père de Louis¹. Jacques Le Roy n'a aucun titre à paraître dans le procès que juge le Parlement, puisqu'il y s'agit des biens de Bonaventure du Puy du Fou, sa tante, mais il a fallu aussi régler, en 1528, la dévolution des biens que Louis Gouffier avait hérités de son père Guillaume et là Jacques Le Roy, son neveu, était un des principaux intéressés, non pour lui-même, certes, puisque, moine clunisien, il avait par là-même renoncé à tout héritage, mais pour ses proches et nous savons qu'il avait l'esprit de famille et payait, par exemple, la pension de ses neveux au Collège de Navarre². Or, l'exemple de Saint-Michel-le-Cloux nous le montre, il n'est pas difficile d'imaginer que des difficultés ont pu s'élever sur l'origine des biens de Guillaume Gouffier laissés vacants par le décès de Louis. Il suffit que les parties aient renoncé à en appeler au Parlement pour que la trace du conflit soit perdue.

Peut-être même est-ce à titre de prieur que Jacques Le Roy dût intervenir : il est assez remarquable que, d'après l'inventaire des titres du prieuré de Saint-Louand, le prieuré ait acquis en 1545 et 1546, c'est-à-dire au moment même où le Parlement réglait définitivement la succession Gouffier, un assez grand nombre de redevances et de rentes dont certaines lui ont été attribuées par décision de justice³ ; la succession de Louis Gouffier comportait-elle des legs au prieuré ? ou Jacques Le Roy a-t-il profité de la circonstance pour revendiquer des droits tombés en désuétude ou contestés ? En tout cas, quelle que soit l'origine de ces procès, ils montrent

¹ Le grand-père maternel de Jacques Le Roy avait épousé en premières noces Louise d'Amboise et en secondes noces Philippe de Montmorency, mère de Guillaume (BEAUCHET-FILLEAU, *op. cit.*).

² Dom Huynes, *op. cit.* Ces neveux sont : Jacques de Prunelle, Jacques de Mailly, Jacques du Plessis et René Baucher.

³ Ces redevances sont assises sur les terres suivantes : La Drouetterie (jugement de 1546), Le Saule (jugement du 1^{er} février 1545), La Jourdinière (titre de 1546), La Peneraye (titre et jugement du 15 novembre 1546), le repos de saint Martin (titre de 1545), la Cour Poissons (titre de 1548), le Saule qui ard (titre de 1546), Montchamp (titre du 18 décembre 1546), Semant (titre du 6 août 1546), la Coudraye (titre du 16 août 1546).

que Jacques Le Roy, à Saint-Louand comme à Villeloin, comme à Bourges, défend énergiquement les prérogatives de ses bénéfices et que, même en dehors de la succession Gouffier, les prétextes ne lui ont pas manqué s'il a voulu importuner son voisin Baché.

L'arrêt du Parlement nous permet, d'autre part, de mieux nous représenter la véritable situation sociale de René du Puy : à en juger par le peu d'importance de son fief de Baché et par la familiarité avec laquelle il traite Loyre, son boulanger, et messire Oudard, son curé, nous l'imaginerions volontiers comme un de ces gentils-hommes campagnards, à mi-chemin entre la noblesse et les vilains dont ils partagent la vie ; il semble être d'un rang un peu plus relevé : il était allié aux plus grandes familles du pays, les Gouffier, les du Puy du Fou, les Saint-Gelais, les La Tremoille même ¹, avec lesquels nous avons déjà vu qu'il entretenait de bonnes relations. Nous avons montré plus haut quels liens l'unissaient à Jean III Chasteigner, seigneur de la Roche Posay ². Le règlement de la succession de Louis Gouffier nous en révèle d'autres plus étroits. Claude de Monléon, femme de Jean III, était, en effet, dame d'Abain ou d'Abin, or, René du Puy, ou plus exactement sa femme Bertrande Jau, représente ici la descendance de Marie Dabine, dame d'Amaillou ; cette Marie Dabine est, en réalité, une d'Abin — le greffier du Parlement, suivant l'usage, féminise les noms de famille et même les noms de terre — ; elle était fille de Geoffroy d'Abin, seigneur d'Amaillou, marié vers 1400 à Louise de Chateaubriant, et elle avait épousé en premières noces, Louis de la Ramée, écuyer, seigneur de Bourneau, et, en secondes noces, avant 1439, Jean de la Cour, écuyer ³. Bertrande Jau, en sa qualité de plus proche descendante vivante de Marie d'Abin, était donc certainement parente de Claude de Monléon. De plus, l'un des ancêtres de Claude, Philippe, aurait épousé, en 1456, Isabeau du Puy, fille de Guillaume du Puy, dit de Bascher, seigneur de Baigneux, probablement arrière grand-père de René du Puy ⁴. Non seulement donc par leurs femmes le seigneur de la Roche Posay et le seigneur de Baché sont parents, mais si le procès qui met ce dernier aux prises avec le prieur de Saint-Louand a réellement quelque rapport avec la succession de Louis Gouffier, il est tout naturel que Rabelais cite à ce propos Jean de la Roche Posay, car celui-ci avait tout intérêt à le suivre de près pour pouvoir y intervenir, éventuellement, pour la sauvegarde des droits de sa femme. Ajoutons, enfin, que l'un des adversaires les plus directs

¹ Claude Gouffier, sgr. de Boisy, neveu de Guillaume et de Bonaventure du Puy du Fou, avait épousé en 1526 Jacqueline de la Tremoille.

² Cf. p. 142.

³ BEAUCHET-FILLEAU, *op. cit.*, verbo d'Abin. — Arch. nat. X¹A 1482, f^o 109 v^o, où, en juin 1439, Marie d'Abin est dite femme de Jean de la Cour.

⁴ *Généalogie de la Maison de Mauléon* par le Sr. Charles, hérault d'armes de Lorraine, Nancy, s. d., in f^o, p. 5 et R.E.R., V, p. 190.

de René du Puy, Jean Acarie, seigneur du Fief, était un des vassaux de Jean Chasteigner pour l'hôtel du Puy du Fou à Saint-Georges-de-Rexe¹.

Le grand-père du seigneur de Baché, Guillaume du Puy, mérite d'ailleurs à un autre titre de retenir l'attention des Rabelaisants : sa femme s'appelait Marie du Cormier, or, Henri Clouzot a signalé qu'un Chanoine du Cormier, mort en 1595, passait pour être un parent de Rabelais². René du Puy et Claude de Monléon l'étaient donc aussi. Le maître semble s'être plu lui-même à le signaler dans le *Quart Livre* : l'un des écuyers du seigneur de Baché, celui-là même, coïncidence curieuse, qui « chopant... contrefaisoit... le seigneur de la Roche Posay », se moquant des Chicanous, ne leur dit-il point : « Estes vous des Frappins, des Frappeurs ou des Frapparts ? », or, l'oncle de Rabelais, apothicaire à Chinon, s'appelait précisément Frappin³. Rabelais ne s'amuse-t-il pas à rappeler ici aux initiés que c'était un des familiers de la maison ? Il n'est pas douteux, en tout cas, qu'un procès qui mettait en cause René du Puy à l'occasion de propriétés qui lui appartenaient du fait de sa parenté avec une famille alliée aux Rabelais, a dû susciter dans celle-ci bien des commentaires.

Nous ne devons pas dissimuler qu'on peut faire aux hypothèses que nous soutenons ici une objection sérieuse.

Jacques Le Roy a bien été, de 1510 à 1565, prieur de Saint-Louand, mais il n'en a été, au moins depuis 1518, date de son élection à l'abbatiate de Saint-Florent, que le prieur commendataire. Un autre prieur, résident au prieuré, l'administrait en son lieu et place et, précisément, Bouchereau, que nous avons cité plus haut et qui connaissait si bien les traditions chinonaises, nous dit que le prieur de Saint-Louand qui faisait citer Baché, s'appelait Tucray ou Turcan⁴. Or, si vraiment le gros et gras prieur avait été Jacques Le Roy, fils d'une des familles les plus connues de la région, comment Bouchereau l'eût-il ignoré ?

On peut répondre à cela que, quelle que soit l'autorité de Bouchereau, c'est un fait incontestable que le véritable prieur c'est Jacques Le Roy ; Turcan, si Turcan il y a, n'est que son mandataire, agissant en son nom, plaçant en son nom, rendant la justice en son nom⁵, moralement, légalement, pécuniairement, le seul responsable est Jacques Le Roy, il est la tête, Turcan n'est que le bras ; écrivant

¹ DU CHESNE, *op. cit.*, p. 197.

² R.E.R., V, p. 190.

³ M. LEBÈGUE, *op. cit.*, p. 38, est le premier, à notre connaissance, à avoir fait ce rapprochement, qui nous avait frappé depuis longtemps.

⁴ CLOUZOT, R.E.R., III, p. 405, Clouzot lit *Tucray* ? Je crois *Turcan*, nom du lieutenant criminel du prévôt de Paris au temps de Villon (THUASNE, *François Villon Œuvres*, Paris, 1923, p. 9) et d'un village du Chinonais, préférable.

⁵ C'est toujours le commendataire qui est en nom dans les procès, cf., par exemple, Arch. nat. X¹A 9203, f^o 292 et 442.

cinquante ou soixante ans plus tard, Bouchereau a pu ignorer les débats auxquels avait donné lieu la succession Gouffier, il a pu croire que le mandataire agissait de sa propre autorité, assouvissait quelque rancune personnelle. L'hypothèse, vraisemblable en elle-même, ne nous paraît pas, cependant, devoir être retenue : Jacques Le Roy paraît avoir été très attaché à son prieuré de Saint-Louand : on a vu qu'il s'y était retiré après son élection à l'abbatiate de Saint-Florent et c'est là que les procureurs de l'abbaye vinrent le trouver pour le supplier d'accepter l'abbatiate ; il aimait, sans aucun doute, cette résidence, toute proche de la seigneurie de Chavigny, berceau de sa famille, car, lorsque après en avoir joui pendant cinquante ans, il se décida, en 1565, à résigner son bénéfice, par l'intermédiaire précisément de Claude Gouffier, son cousin germain, il se réserva expressément « pour pension le logis du prieuré¹ », sans doute y descendait-il lorsqu'il venait visiter les siens. Apre et chicanier comme il l'était, il ne devait pas laisser grande initiative à son mandataire. Croit-on que celui-ci, qui devait être un bien petit personnage, se serait permis de procéder sans son aveu contre un seigneur qui avait dans le pays les amitiés et les alliances que nous connaissons maintenant au seigneur de Baché ?

Mais Rabelais ne viendrait-il pas lui-même lever toute hésitation ? Baché appelle le sergent qui le cite : « monsieur le Roy » ; nous avons montré que cette appellation ne se rencontre nulle part ailleurs et paraît de l'invention de l'auteur². N'« équivoquerait »-il pas sur le nom du prieur ? Alors que le lecteur sans malice, se fiant à l'explication qu'il donne : « ainsi se nomment Chicanous » se figurera, comme les commentateurs modernes, qu'en Chinonais on appelle communément ainsi les « sergents le Roy », le petit cercle d'initiés, dont fait partie le Cardinal de Châtillon qui a eu pour vicaire, rappelons-le, le propre frère du seigneur de la Rocheposay³, saisit le clin d'œil d'intelligence que leur adresse le Maître et rit de reconnaître l'Archevêque de Bourges, l'ancien aumonier du duc d'Orléans, devenu roi de France, que Rabelais n'ose pas désigner plus clairement.

Nous ne nous dissimulons pas la fragilité de ces hypothèses ; nous les avons poussées, du moins l'avons-nous essayé, jusqu'à leur limite extrême. Nous n'avons pas réussi, et, à moins d'un hasard imprévu, personne ne réussira, par suite des lacunes qui existent dans les fonds judiciaires de la région, à retrouver le procès du seigneur de Baché et du prieur de Saint-Louand. Nous croyons du moins avoir montré qu'il a dû réellement exister et quelles sont les raisons qui ont pu le provoquer. Au lecteur d'apprécier la probabilité de nos arguments.

¹ Dom HUYNES, *op. cit.*

² Cf. p. 135.

³ Cf. p. 142.

Mais, même s'il refuse de nous suivre, nous espérons que les faits que nous avons publiés auront éclairé un peu la physionomie du héros de Rabelais et justifié la sympathie que celui-ci lui manifeste, en même temps qu'ils auront montré Jacques Le Roy, abbé de Saint-Florent de Saumur, archevêque de Bourges et prieur de Saint-Louand, sous un jour moins favorable, sans doute, qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, mais plus cru, plus réel et conforme, lui aussi, à ce que Rabelais laisse entendre de son vrai caractère. Il nous a semblé, enfin, que les documents que nous avons cités nous faisaient pénétrer assez avant dans le petit monde où Rabelais a vécu quarante ans de sa vie, pour nous permettre une intelligence plus profonde de son œuvre.

ROBERT MARICHAL

LE POLYDORE VIRGILE DE RABELAIS

Dans ses *Notes critiques sur le dernier voyage de Rabelais en Italie*, Lucien Romier écrivait en 1912 : « La vie de Rabelais, depuis l'année 1547 jusqu'à la date de sa mort, que l'on s'accorde généralement à fixer en 1553, est presque toute obscure, même en ce qui touche la chronologie élémentaire »¹. Les biographies se sont multipliées depuis lors — *Vie de François Rabelais* (1928) et *François Rabelais* (1932) par J. Plattard, *La vie et l'œuvre de François Rabelais* par G. Lote (1938), *Rabelais* de J. Boulenger (1942) — sans dissiper ces obscurités, inhérentes à la nature même de nos sources. Depuis la vente Benjamin Fillon et la vacation où figura la fameuse quittance romaine de 1548², aucun document d'archives intéressant les dernières années de Rabelais n'a été retrouvé ni en France ni en Italie. Sans doute, plus heureux que nos devanciers, possédons-nous maintenant une excellente édition critique du *Quart Livre*³, en attendant le texte qui doit un jour être donné dans l'édition monumentale entreprise par M. Abel Lefranc et ses disciples⁴. Mais les conditions dans lesquelles fut amorcée et poursuivie la composition de l'ouvrage sont bien loin d'être éclaircies. Sur les quinze livres imprimés de la bibliothèque de Rabelais connus en 1925⁵, et auxquels Louis Polain et M. A. Outrey ont eu le mérite d'ajouter deux nouveaux titres⁶, aucun n'est postérieur à 1542. Il est fort difficile à l'heure actuelle de savoir exactement ce que les dernières parties de l'œuvre rabelaisienne doivent à la consultation de ces ouvrages. Plusieurs d'entre eux portent des annotations manuscrites. Mais, à l'exception de celles du « Platon » et du « Plutarque » signalés en 1901 par M. Abel

¹ R.E.R., X, 1912, p. 113. — J. PLATTARD, *La vie de F. Rabelais*, in-4°, p. 223, et *F. Rabelais*, in-8°, p. 308, a proposé de placer la mort de R. « dans le second semestre ou au début de 1554 ».

² Première vente Fillon, 1877, n° 6. — Texte et fac-similé : HEULHARD, *Rabelais. Ses voyages en Italie. Son exil à Metz*, Paris, (1891), pp. 261-263 ; texte et étude : ROMIER, *art. cit.*, pp. 121-123.

³ R. MARICHAL, Paris, Droz, 1947 (Textes littér. fr.).

⁴ A. LEFRANC, J. BOULENGER, CLOUZOT, DORVEAUX, PLATTARD et SAINÉAN, *Œuvres de R.*, éd. crit., Paris, 1912-1931, 5 vol. in-4°.

⁵ S. de RICCI, *Les autographes de Rabelais*, à la suite de J. BOULENGER, *Rabelais à travers les âges*, Paris, le Divan, 1925, pp. 217-244.

⁶ Les *Libri de re rustica*, de la Bibl. de Chaumont, et les *Opuscules*, en grec, de Denys l'Aréopagite, de la Bibl. de Berne. Cf. J. PORCHER, la *Bibl. de Rabelais*, dans le Catalogue de l'exposition Rabelais de 1933, pp. 89-94.

Lefranc¹ et de l'édition aldine des *Moralia* retrouvée à Rome par M. Plan², elles n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie.

C'est dire que la découverte d'un livre imprimé en 1546 et ayant, selon toute vraisemblance, appartenu à Rabelais, qui l'aurait annoté à Lyon en 1547 ou en 1549, ne saurait laisser indifférents les fervents des études rabelaisiennes. Surtout si l'on précise d'entrée que le volume fournit sur l'état d'esprit des cénacles lyonnais au lendemain de l'exécution de Dolet, sur les goûts littéraires — ou plutôt sur les antipathies — de l'auteur de *Pantagruel* et sur sa méthode de travail quelques révélations inattendues.

* * *

En 1546, l'imprimeur lyonnais Sébastien Gryphe, sacrifiant au goût du jour, imprimait et mettait en vente un volume petit in-8° de 24 f°s + 528 pages : *Polydori / Vergilii / Urbina-/tis / De rerum inven-/toribus libri/ octo / * /*, accompagné d'un petit commentaire sur le *Pater : Eiusdem in Dominicam precem / Commentariolus*³.

L'auteur, né vers 1470 à Urbino en Italie, avait déjà passé la plus grande partie de sa vie en Angleterre où il séjourna de 1501-1502 à la fin de l'année 1551 en qualité de sous-collecteur pontifical, avant de revenir mourir, probablement en 1555, dans sa ville natale⁴. Lié avec l'évêque de Rochester John Fisher, protégé par Henri VIII, dont la faveur lui valut plusieurs prébendes, notamment l'archidiaconat de Wells, Virgile se heurta à l'hostilité de Wolsey. Il fut un instant emprisonné en 1515 et voua désormais une haine farouche au cardinal-ministre. Cette mésaventure contribua, le moment venu, à classer le sous-collecteur parmi les adversaires les plus acharnés de Wolsey, lorsque se posa la question du divorce avec Catherine d'Aragon⁵. Nous savons qu'il fut, en 1536, procureur du cardinal Campeggio que le pape Clément VII avait délégué huit ans plus tôt pour s'occuper de cette affaire. Mais de sa conduite au milieu des événements qui précipitèrent l'Angleterre dans le schisme, on ignore à peu près tout, sinon qu'il signa les Articles de 1536, qu'il participa, le 9 juillet 1540, à l'annulation du mariage d'Anne de Clèves et qu'il

¹ Sur les *Plutarchi opuscula tria*, (v. 1512), re'liés à la suite du traité de la *Sphère* de Proclus, et leurs annotations : A. LEFRANC, *Deux « Plutarque » inconnus de la Bibl. de R.*, dans *L'amateur d'autographes*, 1901, pp. 113-128 ; S. de RICCI, *op. cit.*, n° 20, pp. 240-242 ; J. PORCHER, *op. cit.*, p. 90, n° 232. — Sur les *Omnia Platonis opera*, Alde, 1513, in-f°, de la Bibl. mun. de Montpellier : A. LEFRANC, *Le Platon de R.*, extr. du *Bull. du Biblioph.*, Paris, 1901, 27 pp. ; S. de RICCI, n° 17, pp. 237-238.

² Sur les *Plutarchi opuscula LXXXXII*, Venise, 1509, in-4°, de la Bibl. nat. (Donat. H. de Rothschild) : P.-P. PLAN, *Rabelais et les « Moraux de Plutarque », à propos d'un ex-libris*, dans *Mél. Ec. fr. de Rome*, XXVI, 1906, pp. 195-249 ; S. de RICCI, n° 18, pp. 238-239 ; J. PORCHER, p. 91, n° 235.

³ BAUDRIER, *Bibliographie lyon. du XVI^e s.*, VIII, p. 207.

⁴ Biographie de P. Virgile : W. A. J. ARCHBOLD, dans *Dict. of Nat. Biography* de Sidney LEE, XX, 1909, 252-253 ; *Encyclop. britan.*, XXIII, 1926, p. 183.

⁵ *Ibid.* et *infra*, p. 196, n. 1.

adhéra en 1547 à la déclaration en faveur de la communion sous les deux espèces. A travers sa correspondance avec Erasme ¹ et son abondante production ², l'homme apparaît en revanche comme un écrivain fécond mais peu original, un compilateur laborieux, trop souvent incapable d'un jugement impartial et ne reculant pas toujours devant la concurrence qu'il ne craignait pas de faire à ses amis. Dès 1498, il avait publié à Venise une collection de proverbes (*Proverbiorum libellus*) ³ dont les rééditions ultérieures provoquèrent quelques frictions avec l'auteur des *Adages*. Son *Histoire d'Angleterre* (Bâle, Bebelius, 1534), que Virgile entreprit de composer en 1505 sur la demande même du roi et qui fut elle aussi plusieurs fois réimprimée ⁴ avec des additions successives, se lit encore avec intérêt, mais on regrette les préventions qui la déparent.

Le traité *Des inventeurs*, dont l'édition originale parut à Venise en 1499, connut rapidement un succès considérable. Objet d'une vingtaine de rééditions avant celle que Gryphe donna à Lyon en 1546, il était déjà à cette date traduit en français, en italien, en allemand et en anglais ⁵. Sa vogue ne se démentira pas dans la suite. En 1584, consécration définitive, il recevra un complément traduit en français par Gabriel Chapuis, Tourangeau, sous le titre : *Suite des Mémoires et Histoire de l'origine, invention et auteurs des choses et sciences, à l'imitation de Polidore Virgile. Divisé en deux livres. Composé premièrement en latin par Alexandre Sarde...* A Lyon, par Jean Stratius, à la Bible d'Or ⁶.

Les premières éditions, vénitiennes, strasbourgeoise et parisiennes, du *De inventoribus* ne comportaient que trois livres ; ce sera encore le cas pour l'édition de R. Estienne de 1528. Mais les éditions bâloises (Froben, 1521, 1524 et 1525) prouvent que l'auteur avait été encouragé par le succès : elles comprennent en effet cinq nouveaux livres. En même temps, P. Virgile, qui n'était pas satisfait de son œuvre, la remettait sur le métier pour améliorer et compléter le texte primitif. C'est à partir de 1544 (édition parisienne de G. Longis et V. Sertenas), peut-être même à partir de 1532 (édition bâloise de Bebelius) que la forme de l'ouvrage aurait été définitive-

¹ Lettres d'Erasme à P. V. (1520-1527) : ALLEN, nos 1175, 1494, 1606, 1702, 1734, 1796 ; de P. V. à Erasme (1523-1532) : *ibid.*, nos 1366, 1666, 2019, 2662.

² John FERGUSON, *Bibliographical notes on the english translation of P. Vergil's work 'De inventoribus rerum'*, dans *Archaeologia* (Soc. of Antiquaries of London), vol. LI, 2^e sér., t. I, 1888, pp. 107-141. L'auteur indique tous les ouvrages de P. V., notamment p. 110, n° 11, le *De prodigiis*, qui fut plusieurs fois imprimé à Bâle et à Lyon (J. de Tournes).

³ *Ibid.*, p. 108, n° 5.

⁴ *Ibid.*, p. 109, n° 7.

⁵ *Ibid.*, pp. 115-133, n° 19-29. Ajouter les éd. lat. suivantes, inconnues de Ferguson : Paris, R. Aigrain et F. Bignet, 1502, in-4° (Bibl. nat., Rés. G. 1252) ; Paris, pour Jean Petit, 1505, in-4° (Bibl. nat., Rés. G. 2783 (1)) ; Bâle, Froben, 1524, in-f°, éd. en VIII liv., précédés des *Adagia*, mais sans le *Commentariolus* (Bibl. mun. de Lyon, 100.814).

⁶ Bibl. mun. de Lyon, 349.023 (à la suite de la trad. fr. de Belleforest de 1582) ; Bibl. nat., G. 28.909. — BAUDRIER, *op. cit.*, II, p. 398.

ment arrêtée. Il comportait alors le *Petit commentaire sur le Pater*, ainsi que la lettre de dédicace à Fisher (Londres, 5 novembre 1524) qui l'accompagne déjà dans l'édition Froben de 1525 et que Sébastien Gryphe reproduira à son tour dans l'édition de 1546 ¹.

Cette dernière n'implique d'ailleurs nullement que l'imprimeur lyonnais ait eu, ni pour Polydore Virgile ni pour son œuvre, une estime particulière. Il est aisé d'entrevoir les raisons qui incitèrent Gryphe à reprendre à son compte la publication d'un livre dont la vente était assurée d'avance : des raisons d'intérêt évidemment. Mais, admettons-le aussi, des raisons d'opportunisme. Si étrange que le fait puisse nous paraître aujourd'hui, la présence du *Commentariolus* à la suite du traité *Des inventeurs* dut emporter la décision d'un commerçant aussi avisé que l'était Gryphe. La popularité de ce genre de productions, aux premiers temps de la Réforme, est attestée par de nombreuses pièces manuscrites ou imprimées et par une masse de petits livres de prières dont une étude exhaustive ferait ressortir la très haute élévation et le rôle essentiel qu'ils ont joué dans la propagation des idées nouvelles. Saint Mathieu avait écrit dans un passage bien souvent reproduit en tête de ces opuscules : « Quand tu prieras, tu ne seras en aucune façon hypocrite. Il en est qui ont coutume de prier dans les assemblées et aux coins des rues, afin de se faire remarquer aux yeux des hommes. Mais toi, quand tu pries, entre dans ta chambre, ferme ta porte et prie ton Père qui est caché : et ton Père qui voit tout dans le secret où il se cache te rétribuera ouvertement ². » Ces contacts directs de l'homme avec Dieu, ces élans secrets de la prière représentaient pour les Evangélistes le meilleur de leur religion. Y ayant puisé leur courage et une ineffable confiance, ils n'ont rien négligé pour conduire tous les chrétiens vers ces sources de paix et de joie. Un dialogue entre l'âme et Dieu : tel se présente, vers 1527, *Le Pater Noster faict en translation* sur le *Kurtz Begriff und Ordnung* de Luther par la reine Marguerite de Navarre ³. Le *Modus orandi* d'Erasme avait été composé en octobre 1524 et, un an plus tôt, la *Precatio dominica digesta in septem partes* avait déjà proposé à la piété des érasmiens le texte fondamental de l'Oraison dominicale ⁴.

En 1546 encore, S. Gryphe publiera les *Precationes aliquot Erasmi Rot. quibus accessit simplex modus orandi* de Melanchthon et qui

¹ FERGUSON, *op. cit.*, principalement p. 110, n° 9 (*Commentariolus*), p. 115, n° 18 (composition du *De inventor.*), p. 118, n° 23 (apparition du *Comment.* dans l'éd. de 1525) et n° 24 (éd. de R. Estienne de 1528 en III liv.). — Pas d'éd. angl. avant 1546, date de la 1^{re} éd. lyonnaise.

² *Commentariolus* de P. V., éd. de 1546, p. 516 ; *Dominicae precatonis explanatio*, Lyon, Gryphe, 1546, p. 3.

³ Texte du ms. fr. 1723 de la Bibl. nat., pub. par PARTURIER dans la *Rev. de la Ren.*, 1904 ; texte du ms. fr. 3548 de la Bibl. de l'Arsenal, dans W.-G. MOORE, *La Réforme allem. et la littér. fr. Recherches sur la notoriété de Luther en Fr.*, Strasbourg, 1930 (Publ. de la Fac. des Lett. de l'Un. de Strasb., fas. 52), pp. 432-441. — Etude : *ibid.*, pp. 187-189, et P. JOURDA, *Marguerite d'Angoul.*, I, 1930, p. 378.

⁴ RENAUDET, *Etudes érasmiennes*, Paris, Droz, 1939, p. 43.

comprennent, avec la *Precatio dominica*, la *Formula confessionis apud Deum*¹. Mais, comme on peut s'en assurer en parcourant la précieuse *Bibliographie lyonnaise du XVI^e siècle* du Président Baudrier, l'imprimeur avait en réalité fait à cette littérature religieuse une place beaucoup plus large, puisque, de 1530 à 1546, il avait réédité très régulièrement tous les deux ou trois ans un petit recueil intitulé *Dominicae precationis explanatio*², groupant, à côté d'une interprétation du Décalogue et d'une paraphrase du Symbole des Apôtres, trois commentaires sur le *Pater* (*Dominicae precationis interpretatio*, *Paraphrasis orationis dominicae*, *Alia Dominicae orationis expositio*) dont R. Copley Christie a attribué le second à Melanchthon³, et diverses méditations de Savonarole sur les Psaumes.

L'*Exposition du Pater* d'Erasme avait été condamnée par la Faculté de théologie de Paris le 7 avril 1525. Le 20 mai suivant, elle avait voué au feu le *De modo orandi* dans la traduction de Berquin⁴. Mais Gryphe travaillait dans une ville qui ne possédait par chance ni Parlement ni Université. Il s'estimait placé trop loin de la Sorbonne pour être atteint par ses foudres. Lorsque Dolet, abandonnant son atelier, s'établit à son propre compte, son ancien patron lui céda sans doute le droit de tirer sur ses presses et de mettre en vente sous la marque de la doloire la *Dominicae precationis explanatio* — l'ouvrage même par quoi s'ouvrira, en 1541, la longue série des livrets de propagande religieuse qui allaient conduire Dolet sur le bûcher⁵.

On ne s'émerveillera donc pas en constatant qu'ultérieurement à 1546, année du supplice de Dolet, Gryphe n'a plus jamais publié ni l'*Explanatio* ni les *Precationes aliquot* d'Erasme. Certes les *Méditations* de Savonarole sur les psaumes *Miserere mei Deus*, *In te Domine speravi*, *Qui regis Israel intende* n'avaient en soi rien d'hérétique : Marcel Bataillon, dans son grand et beau livre sur *Erasme et l'Espagne*⁶, M. Lucien Febvre, dans son article récent sur *Dolet propagateur de l'Evangile*⁷, l'ont excellemment démontré. Mais Savonarole avait été brûlé pour ses opinions religieuses, Dolet avait péri de la façon la plus tragique : cela faisait beaucoup d'étincelles aux yeux d'un homme qui n'avait certes aucune envie de marcher sur les traces de ses malheureux prédécesseurs. La solution qu'il adopta témoigne de plus d'habileté que de courage ; elle conciliait néanmoins à merveille

¹ BAUDRIER, *op. cit.*, VIII, p. 208. — Ed. de 1542 : p. 170.

² T. VIII, pp. 39 et 54 (1530), 69 (1533), 93 (1536), 112 (1538), 135 (1540), 146 (1541), 177 (1543), 203 (1546).

³ *Et. Dolet*, Paris, 1886, App. bibl. III, n° 22, pp. 507-508. Cette attribution résulte, semble-t-il, d'une confusion avec le *Simplex modus orandi* que nous citons plus haut.

⁴ RENAUDET, *op. cit.*, p. 50. — Gryphe publia le *De modo orandi* d'Erasme en 1529 et en 1540 : BAUDRIER, *loc. cit.*, pp. 53 et 139.

⁵ COPLEXY CHRISTIE, *loc. cit.* ; MARC CHASSAIGNE, *Et. Dolet*, Paris, (1930), p. 241-242 ; L. FEBVRE, *Dolet propagateur de l'Evangile*, dans *Bibl. d'Hum. et Ren.*, VI, 1945, pp. 132-133.

⁶ Paris, Droz, 1937, p. 636.

⁷ Réf. donnée *supra*, n. 5.

les intérêts de sa firme avec les nécessités de l'heure : à la place de livres dont la vente eût été désormais très dangereuse, il allait offrir à sa clientèle un ouvrage presque identique, et par son titre et par son contenu, mais dû à un écrivain d'appartenance plus orthodoxe. Le *Commentariolus* de P. Virgile se dissimulait derrière un prétendu traité d'érudition ; surtout il avait la caution de J. Fisher, l'évêque martyr de Rochester, l'auteur de ces *Psalmi seu preces* que Gryphe substituera un peu plus tard ¹ à l'ancien « Savonarole ». Il n'en fallait pas davantage pour que, dès 1546, l'imprimeur portât son choix sur un ouvrage qui devait effectivement épargner tout ennui à sa maison ². Gryphe n'était pas le premier à recourir à ces astuces. Son confrère Thibaud Payen lui avait donné l'exemple peu de temps auparavant en couvrant du même *Commentariolus* le *De vita juventutis instituenda* du très luthérien Christophe Hegendorf ³.

1546 : l'année où Rabelais, fuyant lui aussi la colère de la Sorbonne, se réfugiait à Metz ⁴ où il se trouvait déjà le 28 mars. S'il y apprit, fin août ou début septembre, le drame de la place Maubert, ce ne put être que par ouï-dire. Quant à la victime, lui accorda-t-il plus de pitié que ses autres contemporains qui la jugeaient généralement très méprisable ? On en doutera, si l'on relève au *Quart Livre*, chap. 30 (éd. R. Marichal, lig. 37), dans le portrait de Quaresmeprenant, que celui-ci avait « le fiel comme une dolouoire » ⁵. Pourtant Rabelais avait connu Dolet à Lyon. Il s'était assis, neuf ans auparavant, au banquet donné à Paris pour fêter la libération de Dolet accusé du meurtre de Compaing — avec Budé, Bérault, Danès, Toussaint, Salmon Macrin, Nicolas Bourbon, Dampierre et Clément Marot, la fine fleur de la poésie et de l'humanisme d'alors. Tout comme l'homme à la veste courte, qui avait été correcteur dans l'atelier de la rue Ferrandière, Rabelais avait fréquenté chez Gryphe ⁶. Miracle de l'amitié ou amour des belles impressions, l'écrivain lui avait réservé toute sa production latine. C'est Gryphe qui avait imprimé les lettres de Manardi, les quatre livres d'Hippocrate, accompagnés de l'*Ars medicinalis* de Galien (1532), le guide de Rome de Marliani

¹ En 1554, cf. BAUDRIER, *loc. cit.*, p. 271.

² Le « Polydore Virgile » sera réimprimé en 1558, 1560, 1561, par les héritiers de Gryphe ; en 1586 et 1597 par Antoine Gryphe : BAUDRIER, *loc. cit.*, pp. 290, 299, 303, 398, 406.

³ En 1545 : BAUDRIER, *op. cit.*, IV, p. 232. — L'ouvrage avait été condamné en 1533 par la Sorbonne comme particulièrement subversif : W.-G. MOORE, *op. cit.*, pp. 284-285.

⁴ Sur le séjour de Rabelais à Metz, cf. HEULHARD, *op. cit.*, pp. 221-253 ; A. LEFRANC, *Les dates du séjour de R. à Metz*, *R.E.R.*, III, 1905, p. I ; ROMIER, *art. cit.*, pp. 119 ss. ; ZELLER, *Le séjour de R. à Metz*, *Rev. XVI^e s.*, XIV, pp. 141-149.

⁵ Rapprocher du portrait peu flatteur de Dolet tracé par G. Ducher, Sussannée et J.-A. Odone, textes donnés par L. FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle, la religion de Rabelais*, Paris, 1942 (*L'évolution de l'humanité*, LIII), pp. 49-50. — Rappelons la publication, en 1542, par Dolet de la contrefaçon de *Gargantua* et de *Pantagruel* qui a pu achever de brouiller les deux hommes, comme le suppose Marc CHASSAIGNE, *op. cit.*, p. 251.

⁶ Sur les rapports de R. avec Dolet, outre Copley Christie, Plattard, Chassaigne, cf. L. FEBVRE, *op. cit.*, pp. 19 ss.

(1534), les *Aphorismorum Hippocratis sectiones septem* de 1543, sans compter le testament de Cuspidius¹. C'est lui encore qui avait réédité en 1538 les *Bagatelles* de Nicolas Bourbon², avec la pièce fameuse *Ad Rabellum*, consacrant le jeu de mots assez facile sur le nom de Rabelais l'homme rageur et emporté (*rabie laesus*), à laquelle Visagier, dans ses *Epigrammes*, avait répondu par le vers non moins fameux dans le petit cercle des « bons amis » :

Non spirant rabiem, sed tua scripta iocos.

Ebloui par ces feux de paille, plus brillants et plus violents que dangereux, on pourrait s'imaginer que Rabelais en voulut à l'imprimeur. Tout montre au contraire dans leurs rapports une constante sérénité.

A chacun de ses passages, Rabelais a dû courir chez son ami. Mais, du 1^{er} janvier au début de mars 1546, période où la biographie de l'écrivain reste particulièrement incertaine, aucun document ne révèle qu'il ait séjourné à Lyon. Il est très probable, en revanche, qu'il traversa la ville vers le 15 août 1547, avant son troisième voyage en Italie, lorsqu'il confia à Pierre de Tours, avec le manuscrit d'un *Almanach*, la première version du *Quart Livre*. Et il est certain qu'il s'arrêta au confluent du Rhône et de la Saône quand il revint de Rome à la fin d'octobre 1549³. Que Gryphe ait songé à l'une de ces deux dates — et plus vraisemblablement en 1547 qu'en 1549 — à dédier à Rabelais l'une de ses dernières productions, tout en lui dévoilant le fond secret de sa pensée : la chose serait en soi fort admissible, même si nous ne pensions pas avoir retrouvé l'exemplaire du « Polydore Virgile » qui fut offert par l'imprimeur à son ami. Exemplaire fort modestement revêtu de sa reliure originale en veau clair, décorée sur les plats d'un fleuron central encadré de filets à froid cantonnés de fleurs de lys dorées et ornée, au dos, de simples fleurons⁴. Exemplaire ne portant pas le célèbre ex-libris de Rabelais : *Franci Rabelesii καὶ τῶν αὐτοῦ φίλων*⁵, mais où l'on relève diverses mentions manuscrites dont trois sont bien de sa plume et dont plusieurs autres montrent l'intérêt que lui ont voué les bibliophiles qui l'ont eu jadis entre les mains.

Nous étudierons ces mentions, non d'après leur ordre de présentation matérielle, mais en les classant dans l'ordre chronologique, tel qu'il peut être reconstitué avec infiniment de vraisemblance. Pour la plupart d'entre elles, des raisons paléographiques ou his-

¹ BAUDRIER, *loc. cit.*, pp. 64, 81, 174 ; P.-P. PLAN, *Bibliogr. rabelaisienne. Les édit. de Rabelais*, Paris, 1904, pp. 232-235, nos IX-XIV.

² BAUDRIER, *loc. cit.*, pp. 118-119 ; L. FEBVRE, *op. cit.*, pp. 34-35, 66-68, 97.

³ Sur les deux passages de R. à Lyon en 1547 et 1549, cf. surtout, ROMIER, *art. cit.*

⁴ Cette reliure paraît être une reliure d'éditeur dont il existe de nombreux exemples à la Bibl. de Troyes, précisément sur des ouvrages imprimés par S. Gryphe (Comm^{on} de M. A. Vernet). Mais nous l'avons rencontrée sur des livres d'autres provenances.

⁵ C'est l'ex-libris dont il s'est servi après 1525 : J. PORCHER, *op. cit.*, p. 89.

toriques permettent de les attribuer à une personnalité déterminée. L'on suivra ainsi, presque pas à pas, durant plus d'un siècle, le destin mouvementé de ce petit livre, autrefois jalousement gardé, puis tombé dans un oubli si complet que seul un hasard providentiel l'a sauvé de la destruction à laquelle il semblait promis.

1. Au milieu de la page de titre, entre le mot : *Commentariolus* et la marque de Sébastien Gryphe, figure une mention raturée au moyen de plusieurs traits horizontaux. Si la rature rend délicate la lecture de cette phrase sur un papier feutré par l'humidité et par le temps, elle laisse cependant apercevoir une partie des lettres qui la composent. C'est d'abord, très apparent, le groupe *Fr* surmonté d'une barre d'abréviation et qu'il faudrait lire *Frater* plus régulièrement que *Franciscus* ; puis un *R* majuscule suivi de plusieurs lettres indistinctes dont les deux premières paraissent être un *a* et un *b* à haste courte. L'espace qui les sépare de la finale *us* est un peu resserré pour qu'on lise à coup sûr *Rabelesus*. Toutefois la lecture n'est pas impossible, bien qu'on puisse songer aussi à *Rablesus*, *Rabiosus* ou *Rabellus*¹. En revanche, la fin de la ligne ne soulève aucune difficulté insurmontable : *seruet se Risurus* sera admis, en observant cependant que le pronom, lié aux deux mots qui l'encadrent, a peut-être été ajouté en repentir dans l'intervalle.

L'inscription a été tracée au moyen d'une encre brun foncé qui ne réagit pas aux rayons ultra-violets. L'écriture est une écriture humanistique, assez inclinée vers la droite. Elle est avant tout marquée par l'emploi de deux formes d's : l'un apparaît à la fin des mots et présente les plus grandes analogies avec notre *s* actuel ; l'autre, placé à l'initiale ou dans le corps des mots, s'élève au-dessus de la ligne et plonge au-dessous de celle-ci pour se terminer par un crochet qui tend à dessiner une sorte de boucle. Le même phénomène de cursivité se retrouve dans l'*F* de *Frater* et il paraît bien caractériser l'écriture de Sébastien Gryphe, telle que nous la font connaître deux lettres de ce personnage conservées parmi les papiers de Grynaeus à la Bibliothèque de l'Université de Bâle. Nous exprimons ici notre profonde gratitude à son distingué Bibliothécaire, M. F. Husner, qui a bien voulu les rechercher et les faire photographier à notre intention.

L'un de ces documents² offre, à la première ligne, un *r* (*literas*) et deux *s* finaux (*binas, quas*) absolument identiques à ceux qui se retrouvent dans l'ex-dono du « Polydore Virgile » de Rabelais. Dans celui-ci, le second *e* de *seruet* semble tracé avec beaucoup de gaucherie. Il accuse aussi des reprises dont on pourrait signaler d'autres exemples (*quem*, 2^e ligne ; *eiusque*, 3^e l. ; *sex*, 7^e l.) dans cette lettre

¹ L'objection la plus sérieuse contre la lecture : *Rabelesus* réside dans le fait qu'à l'intérieur des mots, l'écriture de Gryphe n'offre pas de *s* de cette forme (double haste, trait de fuite à l'horizontale). *Rabælus* serait plus satisfaisant s'il ne comportait pas une faute de latin. *Reversus* n'est pas absolument à rejeter.

² Bibl. univ. de Bâle, Mss. Frey-Gryn., II 9, f° 193. — Texte dans BAUDRIER, *op. cit.*, t. VIII, p. 33, avec quelques erreurs de lecture.

for edition

POLYDORI

VERGILII

VRBANA

TIS

DE RERVM INVEN-

TORIBVS LIBRI

OCTO.

De patris grandis aeternus

Eiusdem in Dominicam precem

Commentariolus.

VIR-
TUTE
DVCE



DOMINAE
FORTVNAE

LVGDVNI APVD SEB.

GRYPHIYM.

1546.

de Bâle que l'imprimeur lyonnais adressa le 3 mai 1535 aux deux Lunardi à Strasbourg.

Dans celle qu'il avait écrite quelques jours plus tôt (2 février 1535) à son compatriote le maître d'école Hans Schradin de Reutlingen¹, Gryphe avait eu l'occasion d'employer à deux reprises (lignes 17 et 18) un *R* majuscule, justement dans le mot *Reutlinga*. Nous devons à la vérité de dire que l'aspect de cette lettre est très différent de celui de l'*R* de *Rabelesus* et du premier *r* de *Risurus*. Mais on admettra sans peine qu'en l'espace d'une douzaine d'années l'écriture de Gryphe, tout en conservant ses traits essentiels, a pu subir quelques modifications de détail. L'on admettrait plus volontiers encore que, dans une phrase écrite d'une main plus appliquée, sa plume eût introduit un *R* plus fleuri et moins cursif que celui dont il se servait habituellement dans sa correspondance.

Au lieu d'accompagner son présent d'une dédicace banale, il a mieux aimé y glisser un conseil à l'adresse du destinataire : « Que frère Rabelais se garde avant de rire ! » Frère, Rabelais l'était doublement, et par les liens d'amitié qui l'unissaient à Gryphe, et par son passage dans l'ordre des Franciscains². Est-ce en souvenir des difficultés qu'il y avait rencontrées³ que Gryphe l'invitait à la prudence ? Ne serait-ce pas plutôt que prévoyant le rire qui allait secouer son ami, trop vif et trop spontané, il jugeait bon de lui rappeler — très discrètement — la gravité de l'heure ?

2. C'est en tout cas toujours à la même page, entre le titre du traité *Des inventeurs* et celui du *Petit commentaire sur le Pater*, que Rabelais a exprimé son opinion sur le premier de ces ouvrages, ou plutôt sur l'ensemble des deux écrits qui sont réunis dans le volume. Il l'a fait en un style lapidaire et sarcastique : *De paruis grandis aceruus* « C'est avec les petites choses que l'on fait un grand tas » : jugement impitoyable et sans appel qui, s'élevant au-dessus de l'œuvre qu'il condamne, revêt la forme d'un proverbe. N'allons pas chercher chez Erasme ni dans les grands recueils d'*Adages* du xvi^e siècle ce qui en réalité n'appartient qu'à Rabelais⁴.

¹ Bibl. univ. de Bâle, *loc. cit.*, f^o 192-192 v^o. — Texte dans BAUDRIER, *loc. cit.*, pp. 32-33, même observation.

² Chez les Bénédictins eux-mêmes, l'appellation *frater* pouvait s'appliquer à des moines : *S. Benedicti Regula monasteriorum*, ch. LXIII (24), éd. Butler (3^e, Fribourg-en-Brisgau, 1935), p. 116. D. Calmet (1737) atteste qu'au XVIII^e siècle cet usage s'était répandu dans les ordres religieux, à l'exception des Chartreux (Comm^{on} de D. Becquet).

³ Les livres grecs de Rabelais avaient été confisqués, alors qu'il se trouvait au couvent des Cordeliers du Puy-Saint-Martin, à Fontenay-le-Comte : PLATTARD, *F. Rabelais*, 1932, in-8^o, p. 42. — Sur le passage de R. dans l'ordre bénédictin, cf. J. BOULENGER, *La « supplicatio pro apostasia » et le Bref de 1536*, *R.E.R.*, II, pp. 110-134 (d'après MARTY-LAVEAUX, *Œuvres*, IV, p. 381 ; V, p. 253), et surtout J. LESELLIER, *L'absolution de Rabelais...*, *Human. et Ren.*, III, 1936, pp. 237 ss.

⁴ Ce proverbe ne figure ni dans les *Adagia quaecumque...* Paulli Manuccii, Venise, 1585, in-4^o, ni dans les *Adagia* d'Erasme, Paris, Chesneau 1579, in-f^o, ni dans ceux de P. Virgile, Bâle, Bebelius, 1532. — Il semble que R. ait écrit d'abord : « *De paruo...* » puis corrigé l'*o* en *is*.

L'encre dont il s'est servi, et qui tourne au noir quand on la soumet aux rayons ultra-violet, rappelle par sa coloration bistre tirant sur le rouge celle de la fameuse lettre à Budé, récemment entrée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale¹. C'est bien la même écriture humanistique, droite, franche, pleine d'intelligence, cette écriture toujours empreinte de fermeté en dépit des vingt-six années qui séparent les deux documents. Le rapprochement de ces pièces, leur comparaison avec l'inscription autographe du doctorat de Rabelais (22 mai 1537) dans les registres de la Faculté de Médecine de Montpellier² suffisent à mettre en lumière l'identité du ductus et la continuité des particularités graphiques. Le *D* est ici et là tracé en trois traits de plume : la partie basse de l'équerre qui court de droite à gauche se termine par un trait de fuite très recourbé. L'*i* de *grandis* est pointé au moyen d'une sorte d'accent aigu. Toutes les autres lettres se retrouvent dans les deux autres autographes de Rabelais que nous venons de mentionner. Seuls le *g* et le *d* oncial de *grandis* pourraient apparaître à première vue comme des formes aberrantes. Mais le premier est attesté, avec une panse très développée, dans le texte de Montpellier (*gradum*, l.2), et le second, qui se rencontre à deux reprises à la fin de la lettre à Budé (p. 3 : *ad agnatos*, l.11 ; surtout *idus*, l.25), est très fréquent dans les notules des *Moralia* de Plutarque ayant appartenu à Rabelais (Bibl. nat., Rés. GR 33) où il voisine avec des *d* minuscules de type parfaitement classique³.

Il n'est donc pas douteux que nous nous trouvions en présence d'un nouvel autographe de Rabelais. Mais celui-ci ne s'est pas contenté d'inscrire en première page cette mention. Il l'a complétée au moyen de deux manchettes dont la première, ainsi libellée *Divortii ratio*, se lit au milieu du chapitre 4 du livre I, lui-même intitulé : *De origine coniugii, & uario apud gentes usu, & qui in / propatulo pecudum more coirent, ac quis liceret ante uirum, / nouam inire nuptam, & ibidem de diuortii initio, ac qui / in matrimonio ueterum ritus*. Les mots qui ont attiré l'œil de Rabelais ont été soulignés par lui d'un trait de plume : *Moses enim...* (p. 18) ; *Quod Deus copulavit homo non separet...* (p. 19). La seconde notule apparaît au même livre, chapitre 5 (*De religionis origine, & qui colendorum deorum primi / autores fuerint, & Deo uero sacrificauerint*), en face du passage dont le

¹ Lettre du 4 mars 1521 (Don du baron H. de Rothschild). — Reproductions : *Catalogue de la vente B. Fillon*, 1878 ; *R.E.R.*, t. III, 1905, p. 348 ; reprod. en facsimilé par le procédé Jacomet ; J. PORCHER, *op. cit.*, pl. II (reprod. réduite de la sign. et des treize dern. lignes de la p. 3). — Etudes : A. LEFRANC, *Les autographes de Rabelais*, *R.E.R.*, loc. cit., pp. 341-348 ; S. de Ricci, *op. cit.*, pp. 220-221.

² *Reg. des actes*, 1523-1559, f° 33. — Reprod. : R. GORDON, *F. Rabelais à Montpellier*, Montpellier, 1876, p. 26 ; A. DUBOUCHET, *F. R. à Montpellier*, Montpellier, 1887 ; J. PORCHER, *op. cit.*, pl. IV.

³ Seul le titre est reprod. par HEULHARD, *op. cit.*, p. 162. — Les notes marginales semblent être de plusieurs mains. Pour celles qui peuvent avec certitude être attribuées à Rabelais, voir des ex. de *d* onciaux pp. 666-668, 679, 681, 701, 749, 801, 846-847, 858 ; un *d* minuscule à côté d'un *R*, p. 788. L'emploi du *d* oncial peut s'expliquer par un phénomène de cursivité ou par l'influence du delta grec.

début a été souligné p. 22 : *Sed ut ad unguem origo...* Comme la précédente, elle se réduit à une simple manchette : *Deoru(m) colendo- / ru(m) origo*, et comme elle, elle est tracée en petits caractères, d'une écriture inclinée qui rappelle une fois de plus l'abondante annotation des *Moralia* de Plutarque.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces notules et de formuler ultérieurement les conclusions qu'il est loisible d'en tirer. Dès maintenant, nous tenons à faire observer que cette annotation ne dépasse pas la page 22, ce qui montre à l'évidence que Maître François s'est lassé très vite de la lecture d'un livre à la vérité fort insipide. Rabelais, lorsqu'il l'a feuilleté, n'a pas pris la peine de garder la plume à la main pour motiver par des attendus plus nombreux et plus précis la condamnation portée en bloc contre l'ouvrage¹. C'est pourquoi aussi sans doute il n'a pas eu la tentation d'inscrire son ex-libris sur un exemplaire qu'il ne tenait pas à conserver. Il dut l'abandonner sans regret, en le donnant ou en le vendant, dès que les circonstances l'obligèrent à quitter Lyon, après un séjour très bref.

Il arrive, aujourd'hui encore, qu'on se défasse d'un livre offert après avoir rayé la dédicace, surtout si l'on estime que le libellé renferme des allusions quelque peu compromettantes. Geste criminel, il arrive même que l'on déchire ou que l'on découpe le titre. Sachons gré à Rabelais, ami des livres, de n'avoir point usé des ciseaux pour mutiler le volume.

3. Du nouveau propriétaire de celui-ci nous ne connaissons malheureusement que les initiales *G. C.*, placées dans l'angle supérieur gauche de la page de titre et tracées peut-être de la même encre que la phrase : *De paruis grandis aceruus*. Les deux mentions, si elles ne sont pas de la même main, semblent en tout cas contemporaines.

De simples sigles ne suffisent pas pour identifier le personnage. A défaut d'autres indices, il serait téméraire de prétendre découvrir parmi toutes les notabilités lyonnaises du XVI^e siècle celle qui répondrait exactement aux exigences de cette énigme².

4. Sur le monogramme lui-même, un autre possesseur a tracé à son tour son ex-libris qui doit se lire, cette fois sans hésiter : *F(rançois) R(ougier) Th(ésaurier) de Lion*³.

¹ Si l'hypothèse que nous défendons plus loin est exacte, Rabelais, possesseur d'un autre exemplaire de ce traité, aurait pu ne s'arrêter qu'à certains passages où il espérait trouver des additions.

² Nous avons songé à l'antiquaire lyonnais Guillaume du Choul, en lat. *G(uillelmus) C(aulius)*, bailli des Montagnes du Haut-Dauphiné, l'un des membres du *sodalitium* groupé autour des presses de S. Gryphe et l'ami de Rondelet, qui fut le camarade de Rabelais à Montpellier et le prototype du *Rondibilis* du *Tiers Livre* (J. TRICOU, *Trois meubles armoriés lyonnais...*, *Nouv. rev. héraldique*, I (1946), pp. 13 et 16 ; PLATTARD, *Vie de F. Rabelais*, in-4°, p. 153 ; *F. Rabelais*, in-8°, pp. 119 et 253 ; T. RENUCCI, *G. Symeoni*, Paris, 1943, pp. 80-81, 86-87 ; V.-L. SAULNIER, *Maurice Scève*, Paris, 1948, t. I, pp. 113, 115, 141, n. 46, 385, 401 ; t. II, p. 168, n. 121). Mais cette attribution n'est confirmée par aucun argument paléographique.

³ Sur F. Rougier, cf. L. MICHON, *Armorial gén. de nosseigneurs les... Trésoriers généraux de France... au bureau de la généralité de Lyon*, Lyon, 1904 (Soc. des Bibliophiles lyon.), pp. 11-15, 17-19 ; *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. La Ferrière - B. de

François Rougier est bien connu par le rôle qu'il a joué successivement comme officier de finances et comme ambassadeur du roi. Fils d'un gros marchand de Limoux dans l'Aude¹, il avait trafiqué, dès 1555, aux foires de Lyon, où, par l'intermédiaire de ses serviteurs, Guillaume Dompierre et Pierre Vignols, il n'hésitait pas à pratiquer le change et le prêt, parfois à de très petites gens, jardiniers ou cuisinier². La protection de Catherine de Médicis, qui fera de lui son maître d'hôtel et qui lui confiera la surintendance de ses finances en Lauragais, Forez, Beaujolais et Dombes, lui valut, le 4 octobre 1557, la charge de trésorier de France à Lyon qu'il devait exercer au moins jusqu'en 1567. On le vit ensuite représenter la France aux Pays-Bas (1568-1571), puis à Rome où il fut chargé de négocier auprès du pape l'octroi de la dispense nécessaire au mariage de Marguerite de Valois avec le futur Henri IV. Il se trouvait dans la ville éternelle lorsqu'y parvint la nouvelle de la Saint-Barthélemy et c'est lui qui fit connaître au roi l'explosion de joie que provoqua cet événement dans les milieux romains. François Rougier — ou comme l'on disait alors « M. de Féral » — séjournait encore à Rome, lorsque la mort vint le frapper, dans le courant de l'année 1576³.

Cet homme ambitieux et habile, mais d'un tempérament nerveux, comme le révèle son écriture⁴ aussi bien sur l'exemplaire du traité *Des inventeurs* que sur les autres pièces manuscrites que nous possédons de lui, ne devait rien négliger pour faire oublier la modestie de ses origines. La possession de plusieurs seigneureries, notamment celles de Ferrals, de Malras, de Tourneboux et de Saint-Benoît en Languedoc⁵, lui permit de satisfaire ses prétentions nobiliaires. A Lyon, il s'imposa par ses qualités administratives et la fermeté

Puchesse (Doc. inéd. sur l'Hist. de Fr.), I, pp. 502, 509, 511 ; II, pp. 15, 24, 163 ; III, pp. 171, 178, 221 et *passim* ; VI, p. 347 n. ; X, *passim* ; et les doc. cités plus loin ; FLEURY VINDRY, *Les ambassadeurs fr. permanents au XVI^e siècle*, Paris, 1903, p. 44 ; M. FALLASSE, *La sénéchaussée et siège présidial de Lyon*, Lyon, 1943, pp. 219-220.

¹ « Barthélemy Rogier, bourgeois de Limoux » : Arch. départ. du Rhône, 3 E 4495, 7 juin 1555. SABARTHÈS, *Les mss. consulaires de Limoux*, 1930, indique parmi les consuls de cette ville : Pierre Rogier, Rougier en 1526 (pp. 144 et 146), Barthélemy Rogier en 1535 (p. 141), Antoine Rougier en 1546 (p. 148).

² Arch. départ. du Rhône (minutes Dorlin), 3 E 4495, 7 juin et 10 juillet 1555 ; 3 E 4496, 26 août et 29 octobre 1555.

³ *Lettres de Cather. de Médicis*, III, pp. 74, 110, 111, 139, 253, 258 ; V, pp. 8 et 40. — Le 22 août 1576, la reine donne des instructions pour le rapatriement des papiers « du feu Sr de Malras » : *ibid.*, V, p. 214.

⁴ La signature de Rougier et son écriture varient d'un document à l'autre. Comparer, à la Bibl. nat., mss. fr. 16040 et 16041 (Dépêches de Rome, 1572-1575) avec *P. originales* 2557, doss. 57151, piéc. 5 et 26.

⁵ La s^{ie} de Ferrals (Aude, c^{on} de Castelnaudary-Nord, c^{on} de Saint-Papoul) appartenait en 1507 à Marie de Lautrec et en 1550 à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois (Arch. départ. de l'Aude, B 2201, *Inventaire*). C'est donc après cette date qu'elle fut acquise par les Rougier. — La moitié du fief de Malras (c^{on} de Limoux) avait été achetée en 1539 à Bertrand Cercié par B. Rougier : BUZAIRIES, *Notice histor. sur les chât. de l'arr. de Limoux*, Limoux, 1867, p. 196. — Tourneboux est dans l'Aude, c^{on} de Limoux, c^{on} de Bourigeole ; Saint-Benoît, même arr. c^{on} de Chalabre. — Sur d'autres acquisitions de F. R., cf. J. RAMIÈRE de FORTANIER, *Chartes de franchises du Lauragais*, Paris, 1939 (Soc. d'Hist. du Droit), p. 395.

qu'il apporta à défendre les droits du roi¹, mais aussi par le luxe qu'il déploya dans sa demeure, son amour des belles armes et sans doute aussi des beaux livres, passion qui lui valut, dans le milieu des imprimeurs et des écrivains du Lyonnais et du Forez, une flatteuse réputation de lettré : « Courtois, libéral envers chacun, magnifique et généreux entre tous », tel le dépeint un autre protégé de Catherine de Médicis, Etienne du Tronchet, l'auteur des *Lettres missives et familières* (1568), qui, tombé en disgrâce, l'accompagna à Rome, après lui avoir dédié une élégie². Quelques années auparavant le chanoine de Montbrison Louis Papon, fils du célèbre jurisconsulte, lui avait dédié lui-même le curieux et très scabreux *Traicté des causes du ris et tous ses accidents*, ouvrage supposé ou plutôt prétendue traduction française d'un ouvrage directement écrit dans notre langue par M^e Laurent Joubert, « Valentinois, médecin, docteur régent de Mompelier », qui fut imprimé à Lyon, en 1560, par Jean de Tournes³. Un concurrent de ce dernier, l'imprimeur Guillaume Roville, ayant éprouvé les bienfaits de « M. de Malras » ou désireux de s'assurer sa protection, invoquait vers la même époque son patronage : d'abord lorsqu'il tira sur ses presses *Les problèmes* de Jérôme Garimbert, traduits de l'italien par Jean Louveau d'Orléans (1559)⁴ ; puis lorsqu'il imprima, l'année suivante, les *Nuits facécieuses* de Straparole⁵.

Par l'esprit qui l'inspire, le premier de ces ouvrages n'est pas sans rappeler le traité *Des inventeurs* de Polydore Virgile. Il se présente lui aussi comme un recueil de réponses à des questions plus ou moins oiseuses. Ce genre de littérature dut ravir d'autant plus François Rougier qu'il lui était proposé dans les termes les plus engageants :

A Monseigneur, Monsieur François Rogier, baron de Ferralz, et S. Benoist, seigneur (*sic*) de Malras, Conseiller du Roy et Tresorier général de Lyon et du Languedoc, secretaire et Contrerouleur général des guerres, Guillaumes Roville S(alut).

Combien que les grands et importants affaires (Monseigneur) dont vous estes chargé en ce Royaume, soyent assez suffisans pour occuper un homme bien diligent, si est ce que votre gentil et prompt esprit y donne tel ordre, qu'il luy advance quelques heures successives pour se recreer avec les livres : qui est la chose la plus louable qui soyt aujourdhui entre les hommes.

¹ Arch. mun. de Lyon, BB 82, f° 120, 127 v°, 128, 134-135, 136 v°, 139, 140, 141-142 : délibérat. consulaires du 13 janv. au 5 avr. 1562. F.R. n'est plus mentionné, en 1562, comme présent à Lyon après cette date.

² *Lettres missives et familières*, lett. 96. — Sur E. du Tronchet, cf. Gui de la GRYE (CHANTELAUZE), *Portraits d'auteurs foréziens*, Lyon, 1856, pp. 117-158, notamment p. 153.

³ Sur L. Papon, cf. G. de la GRYE, *op. cit.*, pp. 663-702 ; rapports avec Ferrals : *ibid.*, pp. 671-677. — Chantelauze déclare p. 677, que les « crudités et les hardiesses de langage » du *Traicté... du ris* « le disputent parfois au cynisme de certains chapitres de Gargantua ».

⁴ MICHON, *op. cit.*, p. 11 ; BAUDRIER, *op. cit.*, IX, pp. 40-41 (Texte de la dédicace à F.R., dont nous donnons plus loin un extrait) et 260.

⁵ MICHON, *op. cit.*, pp. 12-13 ; BAUDRIER, *loc. cit.*, p. 271. L'ouvrage fut réimprimé en 1615.

« Trésorier général de Lyon et du Languedoc », et par suite en contact avec les deux villes — Lyon et Montpellier — illustrées par Rabelais, lié avec le médecin L. Joubert¹ et grand ami de la lecture, Ferrals avait bien des raisons de s'intéresser à l'auteur de *Gargantua* et de s'enorgueillir d'un livre lui ayant appartenu. Mais, sur les causes qui l'amènèrent à se défaire de cette précieuse relique, nous en sommes réduit aux hypothèses. Le 14 mars 1564, Catherine de Médicis, écrivant à « Monsieur de Damville », Henry de Montmorency², lui annonçait le départ du Sr de Malras, son maître d'hôtel, pour son comté de Lauragais, où il doit, déclare la reine « donner ordre à toutes mes affaires de mondit Comté, suivant la charge que dès longtemps il en a ». En raison de ses bons et loyaux services, elle le recommande à Damville. Puis elle ajoute : « Et pour ce qu'il m'a fait entendre que, du commencement des troubles et le jour que la ville de Lyon fut saisie, s'estant retiré d'icelle, et s'en allant en mondit Comté pour mesdictes affaires, il sauva de ses meubles et hardes, qui estoient audict Lyon, le plus qu'il peust pour les transporter en sa maison de Féralz en Languedoc, et entre iceulx y avoyt quelques armes dorées et aultres ». Ces panoplies devaient en effet valoir quelques ennuis à François Rougier en un temps où les routes étaient peu sûres et très étroitement surveillées. Rien ne dit qu'il ait eu la possibilité matérielle de s'encombrer de plusieurs caisses de livres, lorsque les Protestants s'emparèrent de Lyon au mois d'avril 1562. On sait seulement par les sources lyonnaises³ que les étrangers reçurent un délai de quelques jours pour faire sortir de la ville les meubles qu'ils désiraient emporter. Dans le cas de Ferrals, ce déménagement aurait pu être encore facilité par les excellentes relations qu'il avait toujours entretenues avec Georges Obrecht, l'un des membres les plus influents de la municipalité protestante⁴.

Il est certain que le « Polydore Virgile » a quitté Lyon en 1562. Mais il est beaucoup plus difficile de déterminer la direction qu'il a prise. Victime à Lyon même de quelque pillage, vendu par son propriétaire ou confié par Rougier à des amis qui se l'approprièrent dans la suite, le volume a pu commencer par l'Ouest la course vagabonde qui devait le conduire au siècle suivant dans la capitale du Berry. Mais il se peut aussi qu'il ait été transporté directement en Languedoc. Il faudrait alors nécessairement intervertir l'ordre de classement que nous présentons ici et situer chronologiquement

¹ F.R. l'avait connu à Montpellier « où il lisoit publiquement » (Epître dédicat. du *Traicté du Ris*, reprod. par CHANTELAUZE, *op. cit.*, p. 672). Rougier eut l'occasion de le revoir à Monbrison où il se fixa après le 1^{er} janvier 1559.

² *Lettres de Cather. de Médicis*, II, pp. 163-164.

³ G. de SACONAY, *Discours des premiers troubles advenus à Lyon*, Lyon, 1569, p. 119.

⁴ Arch. mun. de Lyon, BB 82, f^o 156 (14 mai 1562) et 173 v^o ; *Lettres de Cather. de Médicis*, II, pp. 24-25 (27 avril 1563, date à laquelle F.R. est de retour à Lyon) ; R. DOUCET, dans l'*Hist. de Lyon* d'A. Kleinclausz, Lyon, 1939, pp. 420, 423 et 429.

avant l'ex-libris de Ferrals deux nouvelles mentions qui apparaissent cette fois à l'intérieur de la reliure¹.

5-6. C'est vers le Limousin que ces mentions nous invitent à tourner les yeux : le Limousin où il semble que l'on se soit aussi à cette époque, beaucoup intéressé à Rabelais.

Professionnellement ou par alliances de famille², François Rougier a très bien pu entrer en rapports avec le pays qui devait inspirer à Rabelais le proverbe célèbre, et encore inexpliqué : « Selon le proverbe des Limosins, à faire la gueule d'un four sont trois pierres nécessaires³ ». Peut-être simple coïncidence onomastique, il existait alors à Limoges une famille Rougier, étroitement mêlée à l'administration de la ville⁴ et dont les lointains descendants, fixés à Saint-Aulaye, près de Ribérac, portaient encore au XVII^e siècle des armes presque identiques à celles de « M. de Malras », jadis sculptées sur les stalles de l'église lyonnaise des Cordeliers⁵. Fait plus troublant encore, c'était un Rougier, celui-ci au prénom bien caractéristique de Martial, qui relevait, au milieu du XVI^e siècle, des renseignements fort précieux pour la bibliographie rabelaisienne et qui les inscrivait dans ses tablettes⁶. Toutefois nous croirions plutôt que le « Polydore Virgile » de Rabelais a emprunté une autre voie pour entrer dans la bibliothèque des Verthamon, riches marchands de Limoges et qui, longtemps avant les Rougier de Limoux, avaient fréquenté les foires de Lyon.

C'est peut-être l'un d'eux qui a tracé d'une écriture très petite, mais assez grasse, l'inscription que l'on devine en haut du feuillet de garde qui recouvre le second plat de la reliure. Bien que la mention ait été grattée, des traces de lettres apparaissent qui permettent d'avancer, avec beaucoup de prudence, la lecture : R[a]bl[ai]s L[i]on-[no]is f[ri]pon. L'écriture est une écriture archaïsante, offrant tous les caractères de la gothique. Le f et le L plongent très bas au-dessous de la ligne ; cette dernière lettre se termine, à sa partie inférieure, par une espèce de fourche. Les trois mots sont malheureusement trop effacés pour qu'on puisse se rendre compte s'ils sont ou non de la même main que l'ex-libris : co(n)sul Vertamond, placé, dans l'angle supérieur de gauche, au revers du premier plat. L'examen paléogra-

¹ Cf. *infra*, p. 185, n. 4, les arguments que l'on pourrait invoquer en faveur de cette hypothèse.

² Nous ignorons le nom de la femme de F. Rougier. — Joseph Verthamon de Limoges, marchand demeurant à Chaunes, avait épousé une Marguerite « Roger », selon un arrêt du 28 avr. 1578 (Reg. 197, f° 42, du Parlement [de Bordeaux ?]), cité dans les *Dossiers bleus* de la Bibl. nat., 664, p. n° 2. — Dans les mêmes *Dossiers*, on constate que Guillaume Verthamon fut nommé trésorier général de la généralité de Limoges à la même époque que F.R. en Lyonnais.

³ Ed. R. MARICHAL, Paris, Droz, 1947, p. 21, 225. — Autre allusion, *ibid.*, p. 22, 248 : « Cette furie durera comme les fours des Limosins, puis finira ; mais non sitôt ».

⁴ RUBEN, *Regist. cons. de la ville de Limoges*, t. I, Limoges, 1867 ; t. II, 1869, *passim*.

⁵ Les Rougier de Saint-Aulaye portaient : d'argent à une barre ondée de gueules. (d'HOZIER, *Généralité de Limoge, Limoges*, n° 366 et 367) (Com^{on} de M^e J. Tricou); F. R., selon MICHON, *op. cit.*, p. 12 : de gueules à la bande ondée d'argent.

⁶ Com^{on} de M. R. Marichal.

phique ne suffirait pas, si nous ne le savions déjà, à montrer que ces deux autographes, en dépit de leur aspect très archaïque, ne sont pas les plus anciens du volume. Cependant des hommes qui avaient fréquenté les écoles au temps de Louis XII ou au début du règne de François I^{er}, sinon plus anciennement, ont pu demeurer fidèles jusqu'à une date très avancée du XVI^e siècle aux habitudes de graphie qu'on leur avait inculquées dans leur enfance.

Si, partant de cette idée, on scrute l'arbre généalogique des Verthamon¹, tel qu'il peut être dressé aujourd'hui grâce aux dossiers du Cabinet des titres, l'on admettra que trois de ses membres, Pierre, Martial et Jean, sont susceptibles de se voir attribuer la propriété du volume annoté par Rabelais. Pierre Verthamon, dit Cautéle, s'était acquis une certaine réputation à Limoges, puisque, de 1519 à 1541, on le trouve à plusieurs reprises parmi les consuls de cette ville. En décembre 1546, il sera encore élu comme « partisseur des tailles » pour 1547. Il disparaît ensuite, victime sans doute de la peste qui, de décembre 1547 à octobre 1548, exerça de si terribles ravages à Limoges qu'elle aurait provoqué la mort de six à sept mille personnes². Né vers 1495³, Martial Verthamon, son fils ou son petit-fils, devait mourir à son tour en 1568, dans une « âge décrépète et foible viellesse,... riche pour le moins de cinquante mille escus »⁴. Sur l'origine de cette fortune, patiemment accumulée pendant trois quarts de siècle, les minutes du notaire lyonnais Dorlin, grand spécialiste des actes passés en foires, ne peuvent laisser aucun doute : dès 1522, elles mentionnent un « Marcial Vertamont, marchand de Limoges »⁵. Jusqu'à la fin de sa vie, celui-ci continuera d'envoyer ses serviteurs ou ses enfants à ces grands rendez-vous cosmopolites. L'un de ses fils, Joseph, s'établit peut-être à Lyon vers 1564. Et cette succursale de la maison de Limoges permettra au consortium des Verthamon, non seulement de spéculer en Lyonnais sur les métaux et sur les toiles, mais encore d'étendre son activité jusqu'à la région alpine⁶. Les querelles religieuses du milieu du siècle assombriront malheureusement les dernières années de Martial. Deux de ses fils, François et Joseph, étant passés à la Réforme, il n'hésita pas, après avoir fait un premier tes-

¹ La généalogie des Verthamon donnée par J.-B. de l'HERMITE-SOULIERS et Fr. BLANCHARD, *Catal. de tous les conseillers du Parlem. de Paris*, dans *Les éloges de tous les premiers Présidents de Paris*, Paris, 1645, in-f°, pp. 104-105, et par l'abbé Joseph NADAUD, *Nobil. du diocèse et de la généralité de Limoges*, IV, Limoges, 1880, p. 628, est tout à fait insuffisante. — Nous avons eu recours principalement aux doc. de la Bibl. nat., *Cabinet d'Hozier*, 331, et *Dossiers bleus*, 664, dont les données sont malheureusement souvent contradictoires. — Les V. essaimèrent plus tard en Bordelais (P. MELLER, *Armorial du Bordelais*, III, 1906, p. 284) et dans la région de la Rochelle (Bibl. mun. de cette ville, ms. 843, f° 68, année 1748).

² RUBEN, *op. cit.*, I, pp. 91, 245, 332, 410, 412-413.

³ Cette date se déduit du doc. cité *infra*, p. 183, n. 3.

⁴ Cf. les *Notables* de Maynard cités plus loin.

⁵ Table des minutes Dorlin, envoyées en 1732 à d'Hozier, à Paris, et aujourd'hui perdues : Arch. départ. du Rhône, E 2241, page 2.

⁶ Minutes Dorlin, *ibid.*, 3 E 4498, 2, 8 mai, 3, 20 juin 1564. — Joseph V. est dit dans ces doc. « marchand citoyen de Lyon ».

tament en 1541, à les déshériter au profit de Michel, leur frère cadet. L'affaire se compliqua d'un pacte sur succession future et fut plaidée, après le décès du *de cujus*, devant le Parlement de Bordeaux pour la plus grande joie des arrêstistes qui l'ont relevée soigneusement dans leurs « notables »¹.

Rablais Lionnois fripon ! Si l'on était sûr de la lecture et que le mot de « fripon » eût déjà à cette époque le sens qu'il prendra plus tard dans les *Essais*, on verrait à bon droit dans ce qualificatif accolé au nom de Rabelais une affirmation de rigorisme. Elle ne détonnerait nullement dans la bouche d'un gaillard de cette trempe. Car si Verthamon n'était pas dépourvu d'humour et était capable, on peut le croire, de goûter les plaisanteries rabelaisiennes, il se trouvait fort mal préparé par sa formation religieuse à souscrire sans réserve aux hardiesses de pensée de leur auteur. Mais, comme on ne peut faire honneur à Pierre Verthamon de l'ex-libris du premier plat, il semble assez difficile, dans notre classement actuel, de l'attribuer à Martial. Sans doute sa pratique des affaires et le rang qu'il s'était assuré dans la cité lui avaient-ils ouvert, dès 1533, l'accès du consulat de Limoges. Encore admis à l'hôtel de ville en 1548, 1554 et 1560, il ne le sera plus à partir de cette date². En 1565, lorsqu'il fut décidé d'organiser un tribunal de commerce à Limoges et que Verthamon apparut comme le seul homme qui fût en mesure d'y remplir la charge de juge, on le vit jouer, pour se soustraire à cet honneur, une farce digne de Pathelin : se mettre au lit, produire des témoins de complaisance, faire semblant d'avoir perdu la mémoire et la vue, invoquer son grand âge, la maladie, et ne paraître se remettre un peu que sous la menace d'une amende de 500 livres³. Comédie sans grand portée, il est vrai, puisque Martial avait si bien conservé ses facultés et l'estime de ses concitoyens que ceux-ci jugeaient indispensable, l'année suivante, de faire appel à ses conseils pour mettre fin à un procès très important⁴. Il n'en reste pas moins qu'en 1562 Martial était déjà un vieillard. Agé de plus de soixante-cinq ans, très attaché aux traditions, on l'imagine mal changeant son écriture pour l'adapter au goût du jour.

Marié deux fois, il devait avoir une très nombreuse et très brillante postérité : peut-être dix-sept enfants, garçons et filles, dont ses contemporains eux-mêmes ne savaient plus le chiffre exact. De tous ses fils il n'en est pas un qui n'ait marqué de quelque manière : Guillaume, secrétaire du roi, épousa la fille d'un trésorier général de la marine ; Michel fut président en l'élection du Haut-Limousin ; un

¹ Géraud de MAYNARD, *Notables et singulières questions de droit écrit*, t. I, 2^e éd., Paris, 1604, pp. 101-103.

² RUBEN, *op. cit.*, I, p. 411 ; II, pp. 19 et 198 ; L. GUIBERT, *Doc. relat. à l'hist. mun. de Limoges*, II, Limoges, 1902, pp. 322, 330, 336.

³ RUBEN, *op. cit.*, II, pp. 276-281.

⁴ Délibérat. du consulat de Limoges du 18 juin 1566, relative à une transaction avec la reine de Navarre : *ibid.*, p. 307. Les consuls, d'accord avec Martial V., choisirent son fils Jean comme procureur : *ibid.*, p. 308.

autre Guillaume trésorier de France à Limoges. Les guerres de Religion, puis la Ligue trouvèrent les Verthamon dans les deux camps : protestant ou catholique, royaliste et ligueur — avec bien entendu des changements de position. Mais un seul d'entre eux, Jean, le père de François Verthamon, avocat au Parlement de Paris et qui devait épouser la fille de son éminent collègue Versoris, demeura « en marchandise » à Limoges où il mourut en 1594. Il succéda à Martial dans sa maison de commerce et méritera comme lui cette épithète de « riche Vertamont » qu'Agrippa d'Aubigné lui décerne dans son *Histoire universelle* ¹.

De la vie publique de Jean on retiendra seulement, outre le complot rapporté par l'historien et qui faillit entraîner la prise de Limoges en 1578, le rôle qu'il a joué dans l'administration municipale. Dès 1566, Jean était procureur de la ville à Paris, dans une transaction passée avec la reine de Navarre ². Par la suite, il reçut à plusieurs reprises les honneurs consulaires (1570, 1576, 1578) ³. Si nos hypothèses sont exactes, ce serait à l'une de ces trois dates qu'il aurait apposé sa signature sur le « Polydore Virgile » de Rabelais, recueilli par lui dans la bibliothèque paternelle.

7-8. Les initiales L. V. qui se voient sur le titre, de part et d'autre de la marque au griffon de Sébastien Gryphe, doivent probablement se lire : L(évis) V(entadour). Le possesseur de cet ex-libris, tracé en lettres capitales un peu penchées, d'une écriture assez pâle, pourrait être Gilbert III de Lévis-Ventadour, gouverneur du Limousin en 1570 et en 1578, ou l'un de ses proches parents ⁴.

Les registres des délibérations municipales attestent les bonnes relations qu'il entretenait avec les Verthamon de Limoges. En octobre 1570, le nouveau gouverneur faisait son entrée dans la ville dont Jean Verthamon était alors consul. Gilbert y reçut un riche présent d'argenterie et promit d'employer « ses moyens et faveurs pour le soulagement et utilité de nostre républicque et de tout le pays, d'aussi bon vouloir qu'on le scauroit demander. Et despuys l'a monsté par effect ». A son arrivée, il avait été accueilli et harangué par M^e Michel Verthamon, « recepneur pour le Roy en l'eslection de Lymosin, colonel de l'infanterie » de la ville, dont Roland Verthamon était lui-même enseigne. Ce dernier siégeait à l'hôtel de ville trois ans plus tard, quand Gilbert, venant de Paris, traversa de nouveau Limoges en se rendant dans son gouvernement ⁵.

¹ Tous ces renseignements sont empruntés aux doc. déjà cités du Cabinet des titres. — Voir aussi A. D'AUBIGNÉ, L. IX, c. 4, éd. de Ruble (Soc. de l'Hist. de Fr.), t. V, Paris, 1891, pp. 371-379.

² Cf-dessus, p. 183, n. 4. — Ajouter L. GUIBERT, *op. cit.*, II, p. 353.

³ RUBEN, *op. cit.*, II, pp. 356 (1570), 422 (1576), 435 (1578).

⁴ Sauf avis contraire, tous les renseignements généalog. concernant les Lévis-Ventadour sont puisés dans NADAUD, *op. cit.*, IV, pp. 258-262.

⁵ RUBEN, *op. cit.*, II, pp. 362-364 (oct. 1570), 391 (consulat de R. V. en 1573) et 398 (2^e passage de Gilbert de L.).

En cherchant bien, on découvrirait d'autres attaches, encore plus étroites, entre Lévis et Verthamon. Martial était seigneur du Mas du Puy¹. Or le duc Gilbert I de Lévis, comte de Ventadour, qui fut blessé à Marignan, avait épousé en 1498 Jacqueline du Mas, fille du seigneur de l'Isle. Son petit-fils, Gilbert III le gouverneur, était par sa mère le petit-neveu de cette Blanche de Tournon, sœur du cardinal, dont Brantôme, dans ses *Dames galantes*², a fait à tort ou à raison la maîtresse du cardinal Jean du Bellay, si bien que Gilbert III dut souvent entendre parler de Rabelais dans son enfance. Par son mariage avec Catherine de Montmorency, fille du connétable, il devint le cousin d'Odet de Coligny à qui est dédié le *Quart Livre* de 1552³. Notons encore que le fils de ce Gilbert, Anne de Lévis, fut à son tour gouverneur et sénéchal du Haut et Bas-Limousin. Comme il s'intéressait fort aux belles-lettres, le poète Christophe de Gamon lui dédia des stances dans son *Jardin de la Poésie* et offrit, en 1608, à sa femme Marguerite, fille du connétable Henri de Montmorency, *La semaine ou création du monde contre celle du Sr du Bartas*.

Leurs huit enfants, six garçons et deux filles, se signalèrent à la fois dans le siècle et dans l'Eglise. Henri de Lévis, l'aîné, fut lieutenant général du roi en Languedoc, puis gouverneur du Limousin. Il guerroya contre les protestants du Midi et contre le duc de Rohan, ayant, en 1628 et en 1631, comme lieutenant de sa compagnie — autre coïncidence curieuse — un Français Roger de Cahuzac, seigneur de Caux, dont le fils Scipion est qualifié, vers 1631-1635, de « seigneur de Malras⁴ » ; Henri de Lévis entra ensuite au Chapitre de Notre-Dame de Paris, après avoir renoncé à tous ses titres au profit de son frère

¹ Ce titre lui est donné par les dossiers du Cabinet des titres, *loc. cit.*, par l'HERMITE-SOULIERS et par NADAUD. — La s^{ie} des V. était située à l'Isle sur la Vienne (Hte Vienne, arr. Limoges).

² BRANTÔME, *Dames gal.*, Disc. IV, art. 3, invoqué par HEULHARD, *op. cit.*, p. 107, n. 2.

³ Odet de Coligny, cardinal de Chatillon, était fils de Gaspard I de Coligny et de Louise de Montmorency, sœur du connétable.

⁴ Allusion dans NADAUD, *loc. cit.*, sans référence. Cf. Bibl. nat., *Cabin. d'Hozier*, 295, doss. 8073, p. 8, et *Doss. bleus*, 576, d. 15169, p. 2. Cahuzac est dans l'Aude, arr. Castelnaudary, c^{on} Belpech ; Caux, même départ., arr. Carcassonne, c^{on} Alzonne. — Malheureusement la postérité du trésorier F. Rougier est très difficile à préciser : 1^o La s^{ie} de Ferrals fut apportée en dot, vers 1630, par Jeanne de Roger de Ferrals, nièce du seigr de Paray, à son mari Jean-Marie de Gaulejac de Pechcavel, fils de J.-Marie de Gaulejac, seigr de Saint-Sauveur et Besse, et de Françoise de Roger de Ferrals : Arch. départ. de l'Aude, B 1990, *Inventaire*. — 2^o Selon BUZAIRES (*op. cit.*, pp. 196-197), François Roger, fils d'Antoine, descendant de Barthélemy, possédait en 1607 la totalité du fief de Malras. Cet auteur ajoute (p. 198) que la « famille (Roger)... possédait déjà les seigneuries de Caux, de Cahuzac », affirmation sujette à caution, car aucun de ces noms, sauf celui de François, ne se retrouve, de 1467-1635, chez les Cahuzac-Caux. — MICHON, *op. cit.*, pp. 18-19, mentionne, de son côté : 1^o Barthélemy Rogier, seigr de « Ferrats », qui fit des affaires en 1578 avec le banquier J. Arnolfini. — 2^o En 1631, Antoine de Rogier de Saint-Georges, écuyer, seigr de Ligniat et du Colombier, paroisse de Saint-Mars en Lyonnais, dépend^t de la par. de Charlieu (Loire), et sa fille Françoise de Ligniat. — Si les liens unissant tous ces personnages à F. R. ou à ses descendants étaient établis, on pourrait imaginer un autre schéma pour la transmission du « Polydore Virgile » : S. Gryphe (1546) — Rabelais (1547) — Pierre Verthamon ? (1547 ou 1548) — Martial Verthamon (1548) — F. Rougier (1557-1562) — Château de Ferrals (1562) — Seigrs de Caux et de Cahuzac — Henri de Lévis (v. 1628) — Anne de Lévis, arc. de Bourges. Mais il resterait à expliquer les initiales qui figurent en haut du titre.

Charles. Celui-ci fut désigné comme évêque de Lodève en 1604, mais ne reçut jamais la consécration épiscopale. Son autre frère Anne de Lévis, d'abord abbé de Meymac dans la Corrèze, monta sur le siège épiscopal de Bourges ¹ où il mourut en 1662.

D'une plume bien fatiguée, ce prélat a inscrit son nom en haut de la page 3 du traité *Des inventeurs*. La mention qui s'y trouve : *Anne de Lévis arch(evêque) de Bourg[es]* expliquerait, s'il en était besoin, l'ex-libris imprimé, et en partie gratté, figurant en tête du volume, au revers du premier plat. Cet ex-libris est conforme à la description qui en a été donnée par le marquis des Méloises ² : dans un encadrement très profane de filets ornés de guirlandes et de roses apparaissent les restes de l'inscription *EX BIBLIOTHECA / D. Arch[iepiscopi & Ecclesiae / BITURICENSIS]*, que l'on n'a aucune peine à compléter. Anne, très cultivé comme ses frères et ses sœurs ³, avait en effet rassemblé une bibliothèque considérable qu'il légua à son Chapitre. Dans le catalogue de celle-ci, dressé à la fois par noms d'auteurs et par matières, on relève, parmi les volumes acquis en 1658 et provenant du seigneur de « Meurs » (*Ex libris domini de Meurs*), les « *Polidori Vergilii de rerum inventoribus libri octo*, 1 vol. in-8°, Lugd., 1546 ⁴ ». Mais comme la notice précise que ce volume était relié, non en veau, mais en parchemin (*perg.* ou *pergameno*), il en faut conclure qu'Anne de Lévis possédait deux exemplaires du même ouvrage. Ses parents ou les chanoines de Bourges ont pu constater ce double emploi. Mais ils ont agi bien légèrement, s'ils ont cédé à leur insu l'exemplaire le plus précieux.

Effectivement le catalogue actuel de la Bibliothèque municipale, qui a recueilli les épaves de la collection d'Anne de Lévis, ne mentionne pas le « Polydore Virgile » de Rabelais dont on perd la trace à partir du milieu du XVII^e siècle.

* * *

Plaisir secret que l'on éprouve à feuilleter un livre dont on peut raconter l'histoire, crainte de perdre l'autographe qu'y a laissé l'un de nos écrivains les plus illustres, tourment de l'éditeur qui a offert le volume à Rabelais : toutes les inscriptions qu'il porte trahissent les sentiments intimes de ses anciens possesseurs. Ne nous hâtons pas, après l'avoir entrouvert, de le refermer sous prétexte que son latin nous paraît aujourd'hui trop rebutant. Au XVI^e siècle on le lisait avec délices : V.-L. Saulnier vient de montrer, dans sa savante étude sur Maurice Scève, ce que lui doit le *Microcosme* ⁵.

¹ Le 30 avril 1651 : *Gallia christ.*, t. II, 1720, col. 108.

² *Arch. de la Soc. des Collect. d'ex-libris*, 1901, pp. 126-128. Cet ex-libris est du type 3, le plus petit (0,041 x 0,0295).

³ NADAUD, *op. cit.*, indique tous les ouvrages qui ont été dédiés à des membres de la famille.

⁴ Bibl. mun. de Bourges, ms. 319, f° 113 ; 320, f° 130 ; 321, f° 328.

⁵ SAULNIER, *op. cit.*, II, p. 320, au nom : Polydore Virgile.

Néanmoins le *De inventoribus* a beaucoup souffert des conditions mêmes dans lesquelles il a été composé. Les cinq derniers livres ont été plaqués par Polydore Virgile sur les trois livres primitifs et ceux-ci auraient été rédigés en l'espace de quelques mois ¹. Dans son état présent, l'ouvrage forme un véritable fouillis qui échappe à toute analyse : origine des dieux, des lettres, des arts, des gouvernements, de la religion, en passant par la magie, la teinture des cheveux et l'*ars meretricia* ; origine du calendrier, des ordres monastiques, des hérésies, sans oublier les pendules et la boussole, il n'est pas de problème auquel l'auteur ne prétende apporter une solution. Sur chacun des points qu'il aborde, il a dépensé une prodigieuse érudition pour rassembler les témoignages les plus contradictoires qu'il a cousus bout à bout sans apercevoir les défauts de cet habit d'arlequin. Et évitant presque toujours de faire appel au bon sens, il s'enferme ainsi dans des situations inextricables : « Nos bonnets sont de nouvelle invention, sans que nous sachions qui en a été le premier inventeur », est-il obligé d'avouer au chapitre 18 du livre III. Le sel a été découvert par Selech et par Misor. Que faire alors de Nemrod, grand amateur de salaisons ? C'est Bellérophon qui, en enfourchant Pégase, *test. Plin. et Horat.*, aurait le premier découvert l'usage du cheval. Diodore de Sicile, *lib. sexto*, prétend au contraire que c'est Neptune. Mais quand on regarde les Juifs, les Assyriens, les Arabes et les Egyptiens, on s'aperçoit qu'ils ont toujours eu des chevaux et des mulets. Même incertitude pour le « navigage ». « Quant à moi, avance timidement P. Virgile, j'aime mieux en donner l'invention à Noé ». Bien entendu c'est Vénus qui a imaginé l'art subtil des courtisanes. En revanche il faut rester dans l'ignorance la plus complète touchant le découverte, beaucoup plus récente, de la boussole et des horloges à sonnerie ². Résignons-nous. Car, devant un tel étalage, qui mêle, dans la plus étrange promiscuité, la Bible, les fables du paganisme, les Pères de l'Eglise, des historiens et des poètes, il y aurait quelque cruauté à insister. Rien assurément ne risquait de mieux exciter la verve méprisante d'un Rabelais que cette lourde compilation où la personnalité, assez falote, de l'écrivain est comme écrasée par les documents qu'il utilise.

Mais l'auteur du *Pantagruel*, avec son érudition si nuancée, son jugement si sûr et son sens du ridicule, avait peut-être d'autres raisons de se gausser de celui que Budé, un jour d'ironie, appelait « le Polygraphe » dans une lettre à Thomas More ³.

Très innocent en apparence, le *Petit commentaire sur le Pater*

¹ Sur la rédaction du *De inventoribus*, cf. FERGUSON, *op. cit.*, p. 115, n° 18.

² Les ex. que nous citons sont pris à l'édition de 1546 : pp. 222 (bonnets), 176 (sel), 116 (chevaux), 211 (navires), 215 (Vénus) et 220 (boussole et horloges).

³ Lettre du 23 mai 1521, dans DELARUELLE, *Répert. de la corresp. de Budé*, 1907, p. 119 et la note pour l'attribution de cette épithète à P. Virgile (Com^{on} de M. V.-L. Saulnier).

renferme plusieurs passages susceptibles de provoquer la « rage » d'un tel lecteur. Dans la lettre-préface à Fisher, que de lourdeur dans la phrase finale : « *Si igitur hoc quicquid est commentarioli, postquam gustaveris, tibi stomachum non moverit, iam tuto foras dem, licebit* »¹ ! Que de lourdeur encore dans l'allusion aux prêtres qui récitent en les parcourant d'un œil distrait une infinité de vies de saints et de psaumes et qui n'ont qu'un seul désir : celui de parvenir très vite à la fin de leur lecture² ! Déjà en 1547 il était permis de préférer à ces lignes celles qu'Erasme avait dédiées à ceux qui se laissent distraire dans leur prière. Pour secouer leur inertie, il leur proposait, avec un entrain endiablé, l'exemple du barbier se concentrant sur la tâche qu'il exécute afin de ne pas couper la gorge ou le nez de ses clients³. Mais pourquoi chercher si loin ? L'ignorance et le péché d'inattention que l'on reprochait aux clercs Rabelais les avait flétris depuis longtemps en bon français, français de France et francisant : « Voyre mais, dit Grangousier, ils prient Dieu pour nous ? — Rien moins, répondit Gargantua. — Ils marmonnent grand renfort de légendes et pseaulmes nullement par eux entendus ; ils content force paternostres entrelardées de longs *Ave Maria* sans y penser ni entendre ; et ce, j'appelle mocque-Dieu, non oraison⁴ ».

Les attaques que Polydore Virgile mène contre les abus auxquels donnaient lieu les pèlerinages, le culte des saints et des images⁵ rejoignent, sans toutefois les dépasser, les critiques habituelles à beaucoup d'écrivains du temps. Mais ici un curieux hasard pourrait faire croire que l'auteur du *Commentariolus* a songé à Rabelais et à ses voyages en Italie en écrivant ces lignes qui, en réalité, ont été composées en 1524, c'est-à-dire à une époque où sa personne n'était pas en cause :

Il ne faut pas parcourir le monde, pour y chercher Dieu qui est avec nous partout : beaucoup ne le sentent guère qui, guidés non par la piété, mais par le plaisir du voyage, partent en pèlerinage, courent ici et là pour visiter la statue de quelque saint, sans élever leur esprit vers Dieu... Et là ils admirent les trésors des églises, ils haussent le col pour révéler les mausolées, c'est-à-dire les précieux sépulcres... Enfin, durant tout le voyage, ils se nourrissent amplement et magnifiquement, et pour ne pas être en tristesse, ils emmènent en leur com-

¹ Ed. de 1546, p. 516.

² Ed. de 1546, pp. 514-515 : « ... ut sacerdotes praesertim infinitum psalmorum numerum ac bene multorum divorum vitas, tametsi parum interdum ad fidem scriptas, recitando, ne ociantur, perinde quasi ita negociantes multum proficiant, qui saepenumero fessi magis recitandi finem cupere, quam quod legunt, attendere coguntur » — Sur le thème du curé pressé, voir POGGE, *Facéties (Concio brevis)* n° 38 (n° 28 de la trad. de Guill. Tardif) ; BÉROALDE DE VERVILLE, *Moyen de parvenir* (Hist. du curé de Buzançais) chap. (37), éd. Royer, 1896, t. I, p. 171 (Com^{ma} de M. V.-L. Saulnier).

³ *Preces aliquot*, éd. Gryphe, 1546, p. 133.

⁴ *Gargantua*, chap. 40. — Sur la possibilité d'une influence du *Commentariolus* sur ce passage, cf. *infra*, p. 200. Remarquer cependant la banalité du thème.

⁵ Ajouter au passage ici donné du *Commentariolus*, celui du *De inventor.*, L. VI, c. 13, éd. de 1546, p. 426.

pagnie un bouffon ou un farceur — pour ne pas dire leurs amies ou leurs mignons — qui excite le rire, qui dise des facéties et des bons mots, qui délasse leurs esprits fatigués...¹

Une série de développements sur les différentes parties du *Pater* fait suite à ces invectives. Ils ne diffèrent pas beaucoup, à première vue, de ceux que l'on pourrait relever chez Erasme, chez Melanchthon, dans tous ces commentaires et ces livrets que les presses de S. Gryphe avaient multipliés à l'infini. Cependant, si Rabelais eut la patience de s'aventurer jusqu'aux dernières pages du volume, on imaginera difficilement qu'il n'ait pas sursauté en lisant le passage qui glose le *Ne nos inducas in tentationem* de l'Oraison dominicale :

Nous prions aussi afin que Dieu ne permette pas que nous soyons à tel point tentés que nous succombions à la tentation. Car six cents ennemis nous assiègent, nous entourent d'embûches et dont les chefs sont les sens qui, selon le verset de la Genèse *Sensus hominis proni ad malum*², nous sollicitent sans répit : par les yeux, nous sommes entraînés à l'orgueil, à l'avarice, à la paillardise, quand nous voyons les autres beaucoup plus heureux que nous dans les honneurs ou la richesse, ou quand nous jetons notre regard sur des jeunes filles bien tournées ; par l'ouïe, nous sommes incités à la colère, quand nous sommes souffletés par quelque parole basse ; par le tact, par l'odorat, nous devenons mols et dissolus. De même les passions nous tourmentent, nous tiraillent et nous torturent. Le démon, lui aussi, est toujours présent, et en tous lieux, pour nous entraîner au mal³.

Sombre conception de la nature de l'homme, voué au mal, portant en lui un implacable ennemi. Conception, en tout cas, qui se situe aux antipodes des théories de joie et de lumière exposées dans l'*Utopie*⁴, des idées d'Erasme dans le second *Hyperaspites*, paru en septembre 1527 — et dont le *Gargantua* s'est directement inspiré⁵. Elle s'oppose par là-même radicalement aux notions fondamentales sur lesquelles Rabelais a prétendu édifier son abbaye de Thélème. En vérité le fossé qui séparait l'optimisme du Chinonais du pessimisme

¹ Ed. de 1546, pp. 516-517. — La traduction de Fr. de Belleforest, Paris, Robert le Mangnier, 1582, in-8°, p. 850, altère légèrement le texte.

² Gen., VIII, 21.

³ Ed. de 1546, p. 526 ; trad. fr. de Fr. de Belleforest, pp. 861-862, avec la même observation que *supra*, n. 1.

⁴ Th. MORE, l'*Utopie*, éd. Marie Delcourt, Paris, Droz, 1942, pp. 152 et surtout 153, 12-20 : « Ils (les Utopiens) admettent aussi les plaisirs que l'on perçoit par la vue, l'ouïe et l'odorat, plaisirs que la nature a créés exclusivement pour l'homme... et qui font l'assaisonnement et le charme de la vie » (Trad. Stouvenel, Paris, 1842, p. 200).

⁵ *Hyperaspites II*, dans *Erasmi opera omnia*, éd. Leclerc, X, 1454 F — 1455 A : « Male habet Lutherus quod Diatribe non tantum exaggerat pronitatem ad malum quantum ipsi commodum est. Fateor in quibusdam ingeniis bene natis ac bene educatis minimum esse pronitatis. Maxima proclivitas pars est non ex natura, sed ex corrupta institutione, ex improbo convictu, ex assuetudine peccandi malitiaque voluntatis ». Sur ce texte et son influence sur *Gargantua*, chap. 57, cf. RENAUDET, *Et. érasm.*, p. 350 et n. 2 ; L. FEBVRE, *Le problème de l'incroyance*, p. 339. On remarquera dans le passage de P. Virgile la citation « *Proni ad malum* » qui a pu rendre, en 1547, aux oreilles de Rabelais une sonorité luthérienne (*exaggerat pronitatem*), à supposer que R. n'eût pas connu le *Commentariolus* avant 1534 : *supra*, p. 188, n. 4, et *infra*, p. 200.

de l'archidiacre de Wells était trop profond pour qu'ils pussent jamais sympathiser.

De parvis grandis acervus: l'œuvre de Polydore Virgile est un grand amas de choses futiles. Mais elle est peut-être aussi, pour Rabelais, un ramassis de petites choses. Dans le corps même du *De inventoribus*, il est des points névralgiques où l'on a chance de découvrir du premier coup ce qui, en quelque manière, aurait pu renforcer son opinion. Virgile, s'il taxe de « songes » les théories astrologiques de Firmicus Maternus, condamne également la divination à laquelle on sait que Rabelais accordait un certain crédit¹; Virgile s'étend très longuement sur le jeûne²; il consacre (Liv. VII, chap. 2 et 4) plusieurs pages aux Bénédictins et aux Franciscains, où il dénonce ces moines impudents — de plus en plus nombreux de par le monde — qui se nourrissent de viande et où il se demande si le miraculeux afflux qui s'est produit jadis dans les couvents de saint François ne s'expliquerait pas avant tout par le désir de s'assurer une vie quiète et inactive³; surtout, s'accupant ailleurs (Liv. I, chap. 20 et 21) de la médecine, de la chirurgie et des herbes⁴, il déclare, avec Pline, que nulle science n'est plus incertaine que la médecine, parce que nulle n'est plus fructueuse, et que les médecins qui laissent mourir leur malade jouissent cependant de l'impunité; puis, citant Esculape et Hippocrate, il se contente de mentionner Galien et Avicenne mais n'oublie pas d'attribuer l'origine du clystère à certaines habitudes de l'ibis d'Egypte: « *Haec rostri aduncitate per eam partem se perluit, qua reddi ciborum onera consuevere* ». Le latin brave heureusement l'honnêteté: nous nous dispensons de traduire.

Tous ces passages pourraient être décisifs et le seraient en effet si nous étions sûrs qu'ils sont bien passés sous les yeux de Rabelais. Comme nous n'en avons pas la certitude, laissons la page où il est parlé sans émotion de l'usage de brûler vifs les hérétiques⁵ et revenons à celles que sa plume elle-même signale à notre attention.

On se rappelle que l'une des deux manchettes se lit, page 22, presque au début du chapitre 5 du livre I⁶:

Melisse, père nourricier de Jupiter, fut le premier inventeur du service des dieux, lors qu'il ordonna qu'on honorast et servist comme déesse la mère de son nourrisson, et son ayeule Tellus, et Saturne son père fut reveré comme dieu. Mais afin que ceste origine soit considérée au vif et parfaitement, posons que cecy fut faict du temps de Bel, père du Roy Nine, lequel vivoit environ l'an du monde 3180 et

¹ Pour l'astrologie, cf. *De inventor.*, éd. de 1546, p. 54; pour la divination, *ibid.*, p. 77. Sur les idées de R., L. FEBVRE, *op. cit.*, pp. 242 et 267.

² Jeûne religieux: *De inventor.*, éd. 1546, pp. 375-397; jeûne médical (diète), *ibid.*, p. 63.

³ *Ibid.*, pp. 442 et 453.

⁴ *Ibid.*, pp. 62-69.

⁵ *Ibid.*, p. 495.

⁶ Cf. *supra*, p. 177. — Ce chapitre occupe les pp. 21-25 de l'éd. de 1546.

règna sur les Assyriens. Les Babyloniens et les Assyriens l'ayant déifié, l'honorèrent et servirent : et ainsi faillent ceux-là qui disent que le service des dieux est dès le commencement du monde ¹.

Et Polydore Virgile d'ajouter, songeant au culte juif et chrétien : « Quant à la religion du vrai Dieu, elle n'est pas venue d'ailleurs que de Dieu lui-même ». Puis, après une longue digression sur la religion des Egyptiens, des Grecs et des Romains, il conclut en ces termes :

Telle fut l'origine de la religion chez les divers peuples. Quant au Dieu tout-puissant que nous, chrétiens, honorons, par la volonté duquel tout se fait dans le monde, ce sont Caïn et Abel, fils d'Adam, comme l'atteste Josèphe, liv. I de ses *Antiquités*, qui lui sacrifièrent les premiers ². Mais ce fut Enos, témoins S. Jérôme, *Contra Jovinianum*, et Eusèbe, qui, le premier, invoqua le nom du Seigneur ³. Ainsi leur postérité, sans aucune initiation, offrit des sacrifices à Dieu jusqu'au jour où celui-ci institua le sacerdoce qu'Aaron (Cf. Josèphe, au Liv. II de ses *Antiquités*) déféra à son frère Moïse ⁴. D'où l'usage adopté par les Hébreux que personne ne saurait remplir un tel pontificat s'il n'appartenait pas à la race d'Aaron : à ces seuls prêtres il était permis en effet de s'occuper des choses religieuses, de même que chez nous, à l'heure actuelle, les prêtres peuvent seuls le faire, eux qui sont initiés par les évêques.

Belleforest, dans sa traduction française, ne manquera pas de relever l'erreur que Polydore aurait commise ici dans la chronologie des rois assyriens ⁵. Elle n'a pas dû échapper à Rabelais, si celui-ci avait à sa disposition l'édition de Bérose que Marnef publia à Paris en 1510 ⁶. Mais cela aurait-il suffi pour que Rabelais s'arrêtât à ce passage et en soulignât le début ? Il est permis d'en douter.

Par association d'idées, et notant que P. Virgile est demeuré en Angleterre jusqu'en 1551, on songera à la consultation qui avait abouti, en 1540, à la revision du *Bishop's Book* de 1537 ⁷. Cranmer, archevêque de Cantorbéry, tout pénétré de tendances luthériennes et peut-être même zwingliennes, avait, pour flatter le roi, rejeté le sacre-

¹ Trad. de Bellefores', 1582, p. 38.

² Fl. JOSÈPHE, *Antiq. jud.*, I, c. 2, § 1.

³ S. JÉRÔME, *Contra Jovin.*, I, c. 17.

⁴ Fl. JOSÈPHE, *Antiq. jud.*, III, c. 7.

⁵ Ed. de 1582, *loc.cit.* ; « L'auteur se trompe en ce nombre, car Bel père de Nine vivoit l'an du monde 1900, voy. Beros. li. 5 ».

⁶ BEROSIUS BABILONICUS, *De his quae praecesserunt inundationem terrarum*, Paris, Marnef, 1510, f° 6 : « Tertius rex Babilloniae a nostris subitur Nynus Iovis Beli filius et regnavit annis 52... Hic omnium primus ex nostris regibus Babillonum regnum propagavit et omnium primus templum Belo patri et matri Iunoni et Rheae aviae et statuas in medio opidi Babilloniae erexit ». P. Virgile force le sens du mot *primus* qui, dans Bérose, ne se rapporte qu'aux rois assyriens.

⁷ Le *Bishop's Book*, ou II^e Confession de 1537, faisait suite aux X Articles de 1536 et fixait pour trois ans un ensemble de croyances (*Credo*, sacrements, commandements de Dieu, *Pater*, *Ave Maria*, justification, purgatoire) qui étaient imposées aux fidèles. Il fut révisé en 1540 par une commission d'évêques et de théologiens, auxquels furent posées dix-sept questions, et promulgué en 1543 par Henri VIII, dans un sens assez orthodoxe (*King's Book*) : G. CONSTANT, *La Réforme en Angleterre. Le schisme anglican*, 3^e éd., Paris, 1930, pp. 261-264 et 273-274 (bibliographie).

ment de l'ordre et affirmé que « l'Écriture ne demande aucune consécration des évêques et des prêtres ¹ ». Henri VIII d'ailleurs n'avait pas admis ce point de vue. Que Rabelais l'eût adopté ou réprouvé, son œuvre, habituellement si prudente, ne permettrait guère de déterminer sa position doctrinale au milieu des remous qui agitaient alors les églises d'Allemagne et d'Angleterre, divisées sur la question de la discipline ecclésiastique. En France, tout au moins dans les milieux officiels, on ne put que se réjouir alors de l'attitude d'Henri VIII ².

L'on doit, croyons-nous, se garder de conclusions trop hâtives. Et, faute de pouvoir nous prononcer, nous abandonnons ce texte aux méditations des spécialistes. Il montre cependant un Rabelais — lui l'athée, le lucianiste — préoccupé avant tout de la question religieuse. Qu'il permette d'entrevoir un Évangéliste attardé, choqué de voir Polydore Virgile citer Flavius Josèphe, Eusèbe et saint Jérôme sans invoquer les passages essentiels de la Bible sur le sacerdoce, un homme préoccupé davantage de vie intérieure que des pompes extérieures du culte, les récentes découvertes de M. L. Febvre n'y contrediraient nullement ³. Toutefois il resterait encore à démontrer que Rabelais n'a pas tout simplement haussé les épaules en face d'un écrivain qui, empêtré dans sa méthode un peu trop simpliste, avait essayé de dater à un an près l'apparition de la religiosité chez les Assyriens et n'était arrivé ou n'avait paru aboutir qu'à nier un sens du divin inné chez l'homme !

Plus simplement encore, Rabelais n'aurait-il pas marqué la contradiction qu'il aurait relevée entre les théories et la conduite de l'auteur du *De inventoribus* qui avait signé les X Articles de 1536 : les fameux articles élaborés pour faciliter un rapprochement avec les Luthériens d'Allemagne, et dans lesquels on avait volontairement oublié de mentionner le sacrement de l'ordre ⁴ ?

En abordant le problème du divorce, Polydore Virgile n'avait fait que sacrifier à l'actualité et à la mode. De tout temps, les ménages désunis ont existé. Mais ils auraient pullulé en Angleterre au début du XVI^e siècle, s'il fallait en croire les humanistes, mauvaises langues et bonnes plumes. Les écrivains les plus en vue s'étaient penchés sur la question. De 1516 à 1532, Erasme l'avait tournée et retournée, pressant la Bible et les Epîtres de saint Paul pour établir que la loi nouvelle n'avait pas entièrement aboli la loi mosaïque et que les époux pouvaient toujours se séparer, non seulement en cas d'adul-

¹ STRYPE, *Memorials of Cranmer*, éd. de l'Ecclesiastical Hist. Soc., Oxford, 1848-1852, App. XXVI ; CONSTANT, *op. cit.*, pp. 272-273 et 717, n. 132.

² Dépêches de Marillac à François 1^{er}, citées par CONSTANT, *op. cit.*, pp. 277 et 720, n. 115, d'après J. KAULEK, L. FARGES et G. LEFEVRE-PONTALIS, *Corresp. de MM. de Castillon et de Marillac, ambassad. de Fr. en Angleterre (1537-1542)*, Paris, 1888, pp. 175 et 351.

³ L. FEBVRE, *Le problème de l'incroyance*, notamment pp. 271-276.

⁴ Sur les Articles de 1536 et leurs rapports avec la Confession d'Augsbourg et les Articles de Wittenberg, cf. CONSTANT, *op. cit.*, pp. 253-260 (bibliographie, pp. 699-706, n. 25-56).

tère de la femme, mais aussi pour « incompatibilité ¹ », c'est-à-dire en cas de mariage mal assorti mettant l'un des conjoints en danger de mort ou d'impiété. Bien qu'Erasme proclamât dans l'*Encomium matrimonii* : « Le Christ ne prescrit à personne le célibat, mais il interdit formellement le divorce » et plus loin : « Celui qui prend une épouse se met aux pieds des entraves que la mort peut seule arracher », ses lecteurs n'étaient point dupes ².

Le sage Thomas More lui-même n'avait pu se dispenser d'aborder une question aussi débattue :

En Utopie, la polygamie est sévèrement punie et le mariage ne se dissout le plus souvent que par la mort, excepté le cas d'adultère et celui de mœurs absolument insupportables. Dans ces deux cas, le sénat donne à l'époux offensé le droit de se remarier ; l'autre est condamné à vivre perpétuellement dans l'infamie et dans le célibat.

Il n'est permis sous aucun prétexte de répudier, malgré elle, une femme de conduite irréprochable, parce qu'il lui sera survenu quelque infirmité corporelle...

Il arrive quelquefois en Utopie que le mari et la femme ne pouvant se convenir pour incompatibilité d'humeur cherchent de nouvelles moitiés, qui leur promettent une vie plus heureuse et plus douce. Les demandes en séparation doivent être portées aux membres du sénat qui, après avoir scrupuleusement examiné l'affaire, eux et leurs femmes, rejettent ou autorisent le divorce. Dans ce dernier cas, les deux parties plaignantes se séparent d'un consentement mutuel et convolent à de deuxième noces.

Le divorce est rarement permis ; les Utopiens savent que donner l'espérance de pouvoir se remarier facilement n'est pas le meilleur moyen de resserrer les nœuds de l'amour conjugal ³.

More inventeur du divorce « par consentement mutuel » et partisan personnellement du divorce ? Mais songeons que nous sommes en Utopie. Songeons surtout à l'harmonie qui régnait dans la famille du chancelier, à son affection pour sa première femme, à sa patience envers la seconde : tout dément l'hypothèse d'un Thomas More trop tolérant, toute sa vie et jusqu'à sa mort sur l'échafaud pour sa sourde hostilité à l'égard du divorce royal ⁴. Si More envisage le divorce pour les autres, c'est uniquement comme un moyen désespéré — et chi-

¹ Nous devons à l'obligeance de M. E.-V. TELLE, professeur à l'Univ. de Nebraska, Lincoln, U.S.A., qui prépare un ouvrage sur *Erasme de Rotterdam et le septième sacrement*, l'indication des principaux textes érasmiens relatifs au divorce : *Note 42* sur I. Cor., VII, 39 (éd. Leclerc, VI, col. 692 D — 703 D) ; *Note 1* sur Rom., VII, I (*Ibid.*, 595 E-F) ; *Institutio matrimonii christiani*, 1526 (*ibid.*, V, 618 n) ; *Responsio ad disputationem... de divortio* (*ibid.*, IX, 955-965).

² Sur la véritable pensée d'Erasme, cf. l'*Encomium matrimonii*, 1517 (éd. Leclerc, I, 415 E-F). — Sur les raisons d'opportunisme qui ont incité Erasme à adopter cette position, cf. le *nunc est nubendum* de sa *Note* sur le verset 39 de I. Cor., VII (*loc. cit.*) (Com^{te} de M. E.-V. Telle).

³ *L'Utopie*, liv. II, trad. Stouvenel, pp. 216-217 ; texte lat. éd. Marie Delcourt, p. 163. On notera que ce passage fait suite à celui où More décrit le rite, adopté par les Utopiens, de la visite que le prétendant et la future fiancée doivent se faire et à la suite de laquelle ils n'ignoreront rien de leurs tares physiques : *ibid.*, pp. 161-162.

⁴ Sur la vie familiale de More, voir H. BREMOND, *Le bienheureux Th. More*, 6^e éd., Paris, 1930, pp. 43-71, et CONSTANT, *op. cit.*, pp. 134-136. — Sur son attitude à l'égard du divorce du roi, CONSTANT, pp. 142 et 515, n. 171.

mérique — d'atteindre, dans le bonheur le plus élevé, cet épanouissement de l'âme qui est le but suprême de toute sa philosophie.

Dans l'édition bâloise de 1525 encore, toute proche sur ce point de l'édition originale, Polydore Virgile ne consacrait au divorce que quelques lignes assez banales¹. Puis, s'avisant en lisant More et Erasme de l'insuffisance de sa documentation, il la compléta et donna à ces problèmes une place beaucoup plus large dans la version définitive. Il n'est pas sans intérêt de mettre en vedette ces additions en les reproduisant en caractères romains dans le texte que nous empruntons à l'édition lyonnaise² :

Romanorum quoque inviolatum prorsus matrimonium fuisset, si divortium³ non habuisset. quod licet in causa esset, quamobrem matronae constantius pudicitiam tuerentur, id tamen non tam facile religio sancta concedit. Primus enim Spurius Carvilius, Dionysio Halicarnasseo libro secundo, et Plutarcho in vita Romuli, autoribus, anno urbis conditae DXXIII. M. Pomponio II. C. Papyrio coss. cum uxore sterilitatis causa divortium fecit⁴. Hinc sane cognoscere licet, iam inde ab initio apud Romanos foedus matrimonii sanctissimum fuisse, quando tandiu inviolatum permansit, & Sp. Carvilius⁵, qui quanquam coram censoribus iuratus se matrimonium liberorum tantum causa colere, illud violarat, postea ob id facinus semper à populo malè audivit. Quod ex Mosis decretis tralatitium⁶ esse constat, qui primus divortii autor fuit⁷, ut extat in Deuter. cap. 24. Moses enim videns, autore Hieron. Iudaeorum alios avaritia, alios molestia domestica, alios libidine commotos, suas uxores iniuria, & aliquando⁸ morte afficere, quo sibi integrum foret novas ducere uxores aut ditiores, pulchriores, iunioresve, ut domesticae quieti consuleret, facultatem illis dedit divortii faciendi cum prioribus uxoribus : sed voluit, ut vir daret uxori ita reiectae libellum divortii, in quo teste Iosepho lib. Iudaicae antiq. 4. in hanc ferme sententiam scriptum esset, Promitto me non repetiturum te : quo sic mulier posset cuivis rursum nubere. Nec de ea re aliter est lege sancitum, ne fieret contra illud, quod Deus copulavit, homo non separet. Ac ita permissu Mosis, non iussu, divortium primum apud Iudaeos factum constat. Testatur utrunque Christus apud Mat. cap. 19. Quod Deus copulavit, homo non separet, et subiicit, Moses ad duritiam cordis vestri, permisit vobis repudiare uxores vestras. Caeterum ab initio non fuit sic. Ad duritiam dixit, quod saevitiam exercuerint in uxores, quas nimis ferum ac durum sit, non diligere. Istuc exin divortium minime respuendum Christus sanxit, si stupri tantum causa factum esset. Atque haec de divortii Iudaeorum Romanorumque primordio dicere habui. Sed differebant tamen, quod apud Hebraeos non erat mutuum divortii jus⁸, sed soli marito fas erat ab uxore discedere⁹ : contra apud Romanos utrique licebat id facere.

¹ Ed. Froben, 1525, in-4° (Bibl. mun. de Lyon, 105.530), p. 9.

² Ed. Gryphe, 1546, pp. 18-19.

³ Repudium (éd. de 1525).

⁴ Uxorem sterilitatis gratia repudiavit (ibid.).

⁵ Servilius (ibid.).

⁶ Tralatitium (ibid.).

⁷ Qui primus de ea re legem tulit (ibid.).

⁸ Repudiandi jus (ibid.).

⁹ Ab uxore discedere (ibid.).

Ainsi, dans un très sec exposé historique sur le droit de répudiation chez les Juifs et chez les Romains, P. Virgile a ouvert une parenthèse où il prétend exposer une théorie chrétienne du divorce : indissolubilité du mariage, mais droit reconnu au mari de pouvoir se séparer de sa femme en cas d'adultère, avec droit corrélatif de remariage (?) ; maintien, dans une certaine mesure, de la loi mosaïque dans la loi nouvelle. Virgile a créé volontairement une équivoque en jouant sur le mot *divortium*, qui désigne en droit canonique non pas une répudiation par acte privé, comme chez les Juifs et chez les Romains, mais une séparation prononcée par l'autorité ecclésiastique et qui ne comporte pas, en cas d'adultère, de possibilité de remariage. La doctrine contraire, soutenue par quelques Pères de l'Eglise, fut rejetée en Occident plusieurs siècles avant le Concile de Trente où elle sera encore invoquée. On croit donc percevoir ici un certain écho des conceptions érasmiennes.

Certes Virgile est allé beaucoup moins loin qu'Erasme. Mais Rabelais est allé moins loin encore. Toute l'œuvre pantagruélique — et notamment le *Tiers Livre* — ne prouve-t-elle pas en effet que son auteur, rejoignant les idées exprimées par son ami le légiste Tiraqueau dans le *De legibus connubialibus*², n'admet pas la dissolution du mariage valablement contracté ? Si Panurge éprouve tant d'hésitation à prendre femme, c'est évidemment qu'il n'entrevoit, même trompé — et il le sera à coup sûr — aucun moyen de sortir de la mauvaise route où il craint de s'engager. Déjà dans *Gargantua* (Chap. 57), le Thélémite ne conçoit pas de félicité plus grande que de finir ses jours, dans l'état de mariage, auprès de celle qui « l'auroit prins pour son dévot » et dont il connaîtrait bien tous les mérites pour les avoir appréciés à Thélème, lorsqu'il était auprès d'elle « en dévotion et amytié »³.

Rabelais, bon canoniste, en soulignant le verset de saint Mathieu, aurait montré qu'il comprenait parfaitement la valeur impérative du précepte évangélique. Mais défions-nous une fois de plus des solutions trop faciles. « Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni ». *A contrario* il peut le faire si Dieu n'est pas intervenu. Et la remarque nous ramène du domaine de la doctrine sur le terrain de l'histoire.

Tout comme l'archidiacre de Wells, Rabelais avait été mêlé directement à l'affaire du divorce d'Henri VIII, à la suite des du Bellay. On sait le rôle que Jean, le futur cardinal, alors évêque de

¹ Cf. sur tous ces points : ESMEIN, *Le mariage en droit canonique*, 2^e éd. (Genestal-Dauvillier), t. II, Paris, 1935, pp. 48 ss., notamment pp. 52, 88, 102, 105. Il est très typique que P. Virgile ait remplacé, depuis 1525, *repudium* par *divortium*. L'éd. expurgée de Rome, 1585, est encore plus édulcorée : « *divortium quo ad thorum minime respuendum Christus sanxit.* »

² Dans la *Glossa VIII*^a, 2, de cet ouvrage, éd. de Lyon, G. Roville, 1574, in-f^o, pp. 465-466, Tiraqueau ne mentionne le divorce que du point de vue historique, comme une institution de l'Antiquité, et sous l'angle de la restitution de la dot. Il ne lui consacre d'ailleurs que quelques lignes.

³ *L'abbaye de Thélème*, éd. R. Morçay, Paris, Droz, 1934, p. 62.

Bayonne, joua dès sa première ambassade en Angleterre (sept. 1527-fév. 1529)¹. C'est lui qui, entrant dans les vues de Wolsey, entretint les scrupules que le roi pouvait concevoir au sujet de la légitimité de son union avec son ex-belle-sœur, Catherine, femme de son frère Arthur. Tout en tenant soigneusement la Cour de France au courant des événements et en exécutant les consignes de François I^{er}, très désireux de voir Henri VIII épouser une princesse française, Jean du Bellay rédigeait en 1528 un mémoire montrant « le mariage qui est de présent... tel que le Pape n'en ayt pu dispenser... suyvnt purement et simplement la Sainte Escripiture ». En 1534, il se rendait à Rome, en compagnie de Rabelais, son médecin, afin d'obtenir de Clément VII qu'il suspendît la sentence d'excommunication annoncée contre Henri VIII à la suite de son divorce². Dans l'intervalle, le frère de Jean, Guillaume de Langey, un autre protecteur de Rabelais, se démenait à Paris en faveur de la cause anglaise, déclenchant une véritable campagne de banquets, s'efforçant de circonvenir les docteurs de Sorbonne partisans du syndic Noël Béda et parvenant laborieusement à ses fins, lors de l'assemblée du 2 juillet 1530 qui, par 53 voix, contre 47, élabora une déclaration favorable au roi d'Angleterre³.

Par son amitié pour Fisher et ses rancunes contre Wolsey, P. Virgile s'était classé officiellement à cette époque parmi les adversaires du divorce. Or, tandis que Gardiner, avocat du roi, invoquait en sa faveur des textes du *Lévitique* (XVIII, 6 et 16), l'évêque de Rochester, dans un factum que du Bellay signala aussitôt à François I^{er}, invoquait de son côté des versets du *Deutéronome* sur le lévirat (XXV, 5-6) prouvant, selon lui, qu'Henri VIII, bien qu'il eût épousé la femme de son frère prédécédé, ne pouvait se séparer de celle-ci. Fisher, prétendant avoir démontré la validité de la dispense pontificale, insistait en particulier sur le fait que Dieu par le sacrement de mariage avait confirmé cette union⁴. L'évêque devait payer de sa tête sa résistance

¹ V.-L. BOURRILLY et P. de VAISSIÈRE, *Ambassades en Angleterre de J. du Bellay*, t. I, *La première ambassade : sept. 1527-fév. 1529*, Paris, 1905 (Arch. de l'hist. relig. de la Fr.), p. 437, lettre du 1^{er} nov. 1528. Sur ce texte, cf. CONSTANT, *op. cit.*, pp. 349-351, n. 69, qui signale en particulier un passage de l'*Histor. anglicana* de P. Virgile (Liv. XXVII, éd. de Gand, 1557, t. II, pp. 1730 ss.) selon lequel ce serait Wolsey, partisan « enragé » du roi de France, et l'évêque de Tarbes Gabriel de Grammont, venu négocier en Angleterre le mariage de Marie Tudor avec le dauphin qui auraient inspiré ces scrupules à H. VIII. Voir aussi la *Vie du bienheureux martyr J. Fisher*, pub. par Van Ortoy, *Anal. Bolland.*, t. X, 1891, 66, pp. 277-278. L'éditeur conteste, en ce qui concerne le rôle attribué à J. du Bellay, la valeur de la *Vita*, sous prétexte que celle-ci paraît placer l'ambassade de l'évêque de Bayonne avant la légation de l'évêque de Tarbes. L'argument n'est pas décisif, car le rédacteur ne fait que rapporter des bruits qui couraient (*sparsi rumores*) et qu'il n'a pas vérifiés : il a donc très bien pu commettre une interversion chronologique.

² PLATTARD, *F. Rabelais*, 1932, in-8°, p. 170.

³ BOURRILLY et VAISSIÈRE, *op. cit.*, p. 454 ss. ; BOURRILLY, *Guillaume du Bellay*, Paris, 1905, pp. 92-107.

⁴ Le mémoire de Fisher fut remis par lui aux légats pontificaux le 28 juin 1529, en réponse aux six objections que H. VIII avaient soumises aux juges dans l'audience du 21 pour établir la nullité de la dispense de 1503 (Texte dans le ms. de Cambridge 1315 ; résumé dans JANELLE, *L'Angleterre cath. à la veille du schisme*, Paris, 1935, pp. 115-116). Gardiner en présenta la réfutation au nom du roi (Textes dans *States Papers H. III*, vol. 54, f° 129-229 = *Letters and Papers*, IV, 3^e part., n° 5729 ; long résumé dans JANELLE, *op. cit.*, p. 117-129).

opiniâtre (22 juin 1535), et nous nous inclinons aujourd'hui devant l'héroïsme de ce martyr dont le génie d'Holbein a immortalisé les traits expressifs et ascétiques¹. Mais en France, chez les humanistes, il ne semble pas que sa conduite ait recueilli une approbation unanime². Dans sa grandeur, son attitude fut jugée trop rigide par quelques-uns ; l'on estima parfois qu'en butant le roi, elle avait compromis inutilement la politique de conciliation qui eût épargné à l'Angleterre les convulsions du schisme.

Henri VIII était mort le 28 janvier 1547. Six mois plus tard, un an après la paix d'Ardres, on n'avait pas oublié les conséquences politiques et religieuses de sa vie privée, sa monstrueuse carrière amoureuse, l'accusation d'adultère portée contre Anne Boleyn et Catherine Howard ni leur mort sur l'échafaud... Peut-être savait-on aussi que Polydore Virgile, adversaire du divorce de Catherine d'Aragon, avait approuvé le renvoi d'Anne de Clèves³. De tels potins étaient un régal dans les cercles littéraires. Peut-être parvinrent-ils jusqu'aux oreilles de Rabelais. Rencontrant dans le *De inventoribus* — tout près du *Petit commentaire* dédié à John Fisher, rapprochement bien fâcheux — une citation des Livres Saints abrogeant à ses yeux la loi ancienne et songeant aux échecs que la France avait essuyés en Angleterre, celui-ci aurait pu à bon droit ricaner du plaidoyer, sans doute réticent mais assez inattendu, de Polydore Virgile en faveur du divorce. Car, pour l'auteur du *Tiers Livre*, on ne saurait l'accuser d'avoir varié : là où nous parlons trop volontiers de *divorce*, il ne s'agissait encore, en 1528, pour les du Bellay que de l'*annulation* d'un mariage inexistant. « Dieu en a piecza donné sa sentence », assurait alors notre ambassadeur à Londres, Jean du Bellay⁴, un homme habile et clairvoyant — mais qui, après tout, pouvait fort bien être sincère.

Pourquoi dès lors vouloir dénier la même sincérité à Rabelais ?

* * *

¹ Sur le rôle de Fisher dans les affaires religieuses de cette époque, et notamment dans celle du divorce, cf. CONSTANT, *op. cit.*, pp. 117 ss. ; JANELLE, *op. cit.*, pp. 154, 182, 204, 210. Sur son arrestation et sur sa mort, JANELLE, pp. 184, 211, 221. La cour de France et J. du Bellay suivirent de très près « l'affaire Fisher » : lors de l'élévation de F. au cardinalat, l'émissaire d'H. VIII à Rome, Sir Gregory de Casale, avait écrit à du Bellay pour lui faire part de ses craintes : *Letters and Papers*, VII, n° 747. Après la mort de F., Paul III adressa un bref au roi de France (26 juillet 1535) pour lui signifier que le roi d'Angleterre était déchu de sa couronne. Fr. I^{er} communiqua simplement ce texte à H. VIII. Celui-ci en fut si courroucé qu'il fit rédiger par Gardiner l'abject pamphlet *Si sedes illa* contre la mémoire de Fisher. L'auteur, ancien secrétaire de Wolsey, poussa l'hypocrisie jusqu'à prétendre que c'était l'intercession du roi de France qui avait hâté la mort de F. : JANELLE, *op. cit.*, pp. 65, 117, 222 et surtout 286-295 (analyse du ms. des *States Papers*).

² Cf. *L'Expositio fidelis de morte D. Th. Mori...*, pub. s. l., 1535, et Anvers, 1536 (BEYSCHLAG, *Sylloge varior, opusculor.*, Halle, 1829, I, 236 ss.), livret de propagande qui a été attribué à Paul Manuce (CONSTANT, *op. cit.*, p. 531, n° 217), à un érasmien (JANELLE *op. cit.*, pp. 229-230) et sans raison à Erasme (STAPLETON, *Vie de More*, tirée des *Tres Thomæ*, éd. Martin-Audin, Paris, 1849, chap. XX). Mais ce texte ne traduit pas les sentiments de François I^{er} dont les réactions sont bien connues : lettre de Vergerio à Ricalcati, 24 sept. 1535, cit. par Constant, pp. 533-534, n. 128.

³ Cf. *supra*, p. 168.

⁴ Lettre du 1^{er} nov. 1528, cit. *supra*, p. 196, n. 1.

Une dernière question se pose, et qui relègue toutes les autres au second plan. Quand il reçut l'exemplaire qui lui était destiné, Rabelais a-t-il suivi le conseil de prudence qui lui était donné par Sébastien Gryphe et s'est-il contenté de rire sous cape du traité *Des inventeurs* ?

A parcourir rapidement le *Quart Livre*, éditions de 1548 et de 1552, on ne discerne à première vue aucun emprunt que Maître François aurait pu faire à l'ouvrage de son devancier. J. Plattard, lorsqu'il dressa en 1910 la liste des sources de l'œuvre rabelaisienne, rencontra naturellement sur sa route les productions de l'un des auteurs qui, à tort ou à raison, connut lui aussi l'un des plus grands succès de librairie du XVI^e siècle. Après avoir rappelé l'*Adagiorum liber* de Polydore Virgile auquel seraient dues peut-être les allusions à l'« or de Tholose » et au « cheval Sejan » (*Quart Livre*, chap. 15, *in fine*), l'éminent biographe de Rabelais croyait pouvoir ajouter : « Polydore Virgile publia un autre ouvrage d'érudition : *De invento-ribus rerum*, 1513, Paris, G. Le Rouge. — 1521, Bâle, Froben. — 1528, Paris, Robert Estienne. — C'est une nomenclature très sèche des diverses inventions, et des noms des inventeurs, suivis de l'indication des autorités, rarement accompagnées de références précises. Rien dans l'œuvre de Rabelais ne permet de dire qu'il a mis cet ouvrage à contribution¹ ».

La découverte de l'exemplaire qui est passé entre ses mains au moment même où il devait songer à la rédaction des derniers chapitres du *Quart Livre*, oblige désormais à mettre en doute cette allégation et à reprendre le problème pour le serrer d'un peu plus près.

L'attention sera aussitôt attirée sur les chap. 61-62, où l'auteur attribue à maître Gaster l'invention de tous les arts : trouvaille de génie où l'ironie atteint sans peine les réalités les plus profondes de l'économie politique. Polydore Virgile avait laborieusement cherché une explication pédante à chacune des découvertes qu'il passe successivement en revue. Non, répond obstinément Maître François, réduisant ces données disparates à un commun dénominateur : seule la faim et les nécessités de la vie matérielle peuvent stimuler l'ingéniosité des hommes et les conduire dans la voie des progrès de la technique. La petite phrase : *Il inventa...*, indéfiniment répétée et qui introduit chacune des trouvailles de Gaster, ne serait-elle pas d'aventure une allusion perfide à la méthode purement énumérative de P. Virgile, qui avait placé bout à bout, sans aucun souci de composition, les inventions les plus hétéroclites, au risque de décourager le lecteur ?

Cette hypothèse se changera en certitude si l'on prend la peine de relever toutes celles qui ont été retenues par Rabelais, et qui toutes,

¹ PLATTARD, *L'œuvre de Rabelais (Sources, invention et composition)*, Paris, 1910, pp. 245-246.

sauf le levain, et les moyens de provoquer ou d'arrêter la pluie (empruntés à Pausanias, par l'intermédiaire de la *Varia historia* de Leonicensio¹), figurent dans la table du traité *Des inventeurs* : l'art « fabril » et agriculture (*De inventor.*, Liv. III, chap. 1) ; l'art militaire et les armes (L. II, c. 10-11) ; la médecine (L. I, c. 20) ; l'astrologie (L. I, c. 17-18) ; les mathématiques (L. II, c. 18) ; les moulins (L. III, c. 2 et 18) ; le sel (L. III, c. 5) ; le feu (L. II, c. 19) ; les horloges et cadrans (L. II, c. 5, et L. III, c. 18) ; les mulets, les chariots et les charrettes (L. II, c. 12) ; les bateaux, galères et navires (L. III, c. 15) ; l'art de bâtir les villes, forteresses et châteaux (L. III, c. 9) ; les machines et « tormens bellicques » (L. II, c. 11) ; l'artillerie et la poudre à canon (L. III, c. 18).

Ce sont ces inventions de guerre, telles qu'elles sont justement énumérées par P. Virgile, au chap. 11 du Liv. II, qui peuvent fournir à la critique les points de comparaison les plus solides, car Rabelais s'est laissé entraîner ici à des développements beaucoup plus longs. François de Belleforest a donné du passage sur les « tourmens » bellicques une traduction qui n'est dépourvue ni de précision ni de saveur et que l'on relira avec profit² :

Quant aux tourmens et machines, les Cretiens et Candiots inventèrent le scorpion, les Syriens la catapulte,... les Phéniciens la fonde et la baliste. Mais Végèse attribue l'invention des fondes à ces insulaires voisins des Espagnes, qui se tiennent aux isles nommées Baléares, à présent Majorque et Minorque³. ... Ceux qui donnèrent commencement à cest art des machines, tesmoing Plutarque, furent Eudoxe et Archite, natif de Tarente en Calabre⁴. ... Mais ce cheval de bois qu'on appelle le béliet entre les tourmens pour abbattre murailles, Pline tient que Epée le trouva à la guerre de Troye⁵. Mais Vitruve dit que ce furent les Carthaginiens, lors qu'ils tenoient assigées les isles des Gades, non loing du destroit de Gilbaltar⁶. Les tortues, autre instrument bellique, Arténien Clazoménien en a monstre l'usage. Toutes ces choses ont esté inventées pour la ruine et deffaicte des hommes, mais pas une ne s'esgalle à ce nouveau tonnerre qu'on appelle bombarde, le plus terrible et effroyable qui fut jamais pourpensé par esprit humain, et l'inventeur duquel on dit que fut un Allemant de basse condition, qui y fut induit en telle sorte : Cest homme, né pour le péril et deffaicte de l'humain lignage, gardoit un jour pour certaine affaire dans un mortier de la pouldre à canon et l'avoit couverte d'une pierre. Advint qu'en tirant du feu d'une pierre avec son fusil, une petite estincelle tomba dans ce mortier et soudain la poudre ayant pris feu fait sauter ceste pierre en haut, ce qui l'estonna et ensemble l'apprist de la force de ceste matière : de sorte que faisant un petit canon de fer et composant la poudre, il essaya ceste machine, et voyant son fait réussir à son souhait, fut le premier

¹ *Ibid.*, p. 204.

² Ed. de 1582, pp. 189-191.

³ VÉGÈSE, éd. Lang, Leipzig, 1885, lib. I, § 16, p. 19.

⁴ PLUTARQUE, *Vie de Marcellus*, c. 18.

⁵ PLINE, éd. Mayhoff, Leipzig, 1909, lib. VII, § 56, 202, p. 71.

⁶ VITRUVÉ, éd. Krohn, Leipzig, 1912, lib. X, § 13, p. 250.

qui enseigna aux Vénitiens l'usage de ceste diablerie en la guerre qu'ils eurent contre les Genevois l'an de nostre salut 1380, en un lieu nommé jadis Fosse Clodiane, à présent Chioggia. L'inventeur de ceste machine a eu pour récompense que son nom est incogneu à tout le monde, afin qu'à jamais il ne fust maudit de tous les hommes, qui méritoit d'estre tout ainsi foudroyé que fut jadis Salmonée. Or estoit Salmonée fils d'Eole, lequel voulant imiter le foudroyement et tonnerre naturel, il fut touché de foudre et envoyé aux enfers¹. Aussi ceste machine estant desserrée a similitude au tonnerre en odeur, splendeur, esclat et impétuosité : car par la force du feu qui sort et se ramasse dans le canon, jettant hors les balles et boulets, il n'y a rien que ceste tempeste ne mette à bas, rompe, dissipe, brise et ruine, tellement qu'il n'y a place si forte soit elle ou munie de nature qu'on ne surmonte et ruine facilement avec ce tonnerre artificiel.

Que l'on rapproche ces lignes de celles par quoi se clôt le chap. 61 du *Quart Livre* et l'on ne doutera plus que Rabelais, lorsqu'il rédigea cette partie de son ouvrage, n'ait eu sous les yeux le texte de P. Virgile. — Nous croyons pouvoir dire : l'exemplaire même que nous venons de retrouver, hypothèse qui n'exclut pas d'ailleurs celle de la consultation d'une édition antérieure² et accompagnée elle aussi du *Commentariolus*³, lors de la composition de *Gargantua*. L'apparition de l'édition lyonnaise de 1546 aurait rafraîchi la mémoire de Rabelais. Ayant vérifié l'état de sa documentation, il n'aurait pas hésité à se défaire d'un livre devenu sans intérêt pour lui, quand il en eut tiré cette nouvelle mouture :

Il (Gaster) inventa art et moyen de bastre et desmolir forteresses et chasteaulx par machines et tormens bellicques, beliers, balistes, catapultes, des quelles il nous monstra la figure, assez mal entendue des ingenieux architectes, disciples de Victruve, comme nous a confessé Messere Philebert de l'Orme, grand architecte du roy Megiste. Les quelles, quand plus n'ont profité, obstant la maligne subtilité et subtile malignité des fortificateurs, il avoit inventé recentemente canons, serpentines, coulevrines, bombârdes, basilics, jectans bouletz de fer, de plomb, de bronze, pezans plus que grosses enclumes, moyennant une composition de pouldre horrificque, de laquelle Nature mesmes s'est esbahie, et s'est confessée vaincue par art, ayant en mespris l'usage des Oxydraces, qui, à force de fouldres, tonnoires, gresles, esclaires, tempestes, vaincoient et à mort soubdaine mettoient leurs ennemis en plain camp de bataille. Car plus est horrible, plus espouvantable, plus diabolique, et plus de gens meurtrist, cassé, rompt et tue ; plus estonne le sens des humains ; plus de muraille demolist un coup de basilic, que ne feroient cent coups de fouldre.

Nulle part l'on ne saisit mieux qu'ici la méthode de travail de Rabelais. Il ne s'agit pas d'une simple référence que l'auteur aurait

¹ APOLLODORE, liv. I, c. 9, § 7.

² On aura sans doute remarqué, *supra*, p. 199, que toutes les références indiquées s'échelonnent entre le chap. 17 du liv. I et le chap. 18 du liv. III, ce qui pourrait faire songer à une édition en trois livres. Mais R. s'occupe ici des inventions techniques, dont il ne sera plus question dans les livres suivants. Et, d'autre part, aucune des éd. en trois livres ne paraît comporter le *Petit Commentaire*.

³ Sur la possibilité de l'utilisation de ce texte par R. avant 1547, cf. *supra*, p. 188, n. 4.

incorporée à son texte, mais d'un long passage qu'il a filtré, résumé, repensé, n'en conservant que l'essentiel. Tous les détails oiseux ont disparu : il n'est plus question — et pour cause — du moine allemand qui aurait inventé la poudre ni des circonstances fort pittoresques de sa trouvaille, puisqu'ici encore Gaster en est le seul responsable. En revanche, de courtes interpolations permettent de faire intervenir d'abord Philibert Delorme¹ et, un peu plus loin, les Oxydraces². Surtout, Rabelais a corrigé ce qui aurait pu sembler trop didactique dans ce chapitre en plaçant à la suite un autre chapitre, le 62^e, qui en prolonge le thème final : *Comment Gaster inventoit art et moyen de non estre blessé ne touché par coups de Canon*, et qui, lui, commande le rire. C'est alors, à grand renfort de Plutarque et de Pline³, l'épisode des boulets détournés de leur course au moyen d'un aimant et de ceux qui reviennent à leur point de départ pour écraser l'ennemi, le tout pimenté de la plaisante recette : « Si un troupeau de chèvres s'en fuyoit courant en toute force, mettez un brin de erynge en la gueule d'une dernière cheminante, soubdain toutes s'arresteront ».

Les premiers résultats auxquels nous croyons être parvenu obligeront à relire, page par page, ligne par ligne, toute l'œuvre rabelaisienne et à la confronter avec l'œuvre de Virgile. *Gargantua*, *Pantagruel* et le *Tiers Livre* réservent peut-être bien des surprises, si leur auteur a réellement connu, avant 1547, une autre édition du traité *Des inventeurs*. Il se peut qu'une lecture plus attentive du *Quart Livre* révèle d'autres emprunts qui nous auraient échappé. Contentons-nous pour l'instant de signaler encore deux passages qui prouveraient, sous des allusions plus voilées, que l'écrivain avait tiré assez bon parti de l'édition lyonnaise procurée par S. Gryphe.

L'une montrerait que si Rabelais n'a pas annoté le *Petit commentaire sur le Pater*, il n'a cependant pas laissé passer les traits que P. Virgile lui décochait nécessairement en visant l'œuvre d'Erasme.

Il s'agit une fois de plus du fameux épisode de la tempête. Dans l'édition de 1552 (*Quart Livre*, chap. 21, éd. R. Marichal, 44-47), Rabelais a placé dans la bouche de Pantagruel une prière qui, fait caractéristique, manque dans l'édition partielle de 1548 (Ed. Plattard, chap. X, 38) :

Allors feut ouye une piteuse exclamation de Pantagruel, disant à haulte voix : « Seigneur Dieu, saulve nous ; nous perissons. Non

¹ La mention de Ph. Delorme serait due au désir de R. se faire sa cour au roi, selon PLATTARD, *F. Rabelais*, in-8°, p. 294.

² Les détails concernant les Oxydraces, peuple de l'Inde, sont empruntés à APOLLONIUS, *Vie de Philostrate*, II, 33. Cf. R. MARICHAL, *Quart Livre*, *Index nominum*, p. 327.

³ PLUTARQUE, *De ser. numinum vind.*, XIV, et *Quaest. Conv.*, VII, pour l'épisode des chèvres ; PLINE, *Hist. nat.*, XXXVI, 25, pour la découverte de l'aimant ; XXVI, 9, pour l'herbe *Aethiopsis*, qui ouvre toutes les serrures ; IX, 41, pour le poisson *Echineis*, qui arrête les navires ; *passim*, pour le reste du chap.

toutesfoys advieigne selon nos *affections*, mais ta sainte volonté soit faicte.

Les éditeurs modernes qui se sont occupés de ce passage n'ont pas manqué de faire observer que le début de l'invocation n'était que la traduction littérale de l'admirable *Domine, salva nos, perimus*, rapporté par S. Mathieu, VIII, 25¹. La seconde partie au contraire n'a pas retenu leur attention — sans doute parce qu'un emprunt fait au *Pater* semblait trop naturel en l'occurrence. Mais ouvrons plutôt le *De inventoribus* et, à la page 521, où l'auteur commente les mots : *Fiat voluntas tua*, nous lisons, non sans surprise : « *Id praesidium petimus, quia naturalibus affectionibus ducti velimus nolimus, otium magis quam laborem, satietatem quam esuriem, voluptates quam curas cupimus, amamus, amplectimur* », ce que Belleforest a traduit, une fois encore d'une façon très imaginée et très heureuse² : « Nous voulons avoir sauve-garde contre les *affections* naturelles qui nous guident au mal, et lesquelles faut qu'en dépit qu'en ayons, nous desirons, aymons, embrassons et suyvons l'oysiveté plustost que le travail, d'estre saouls que de souffrir quelque disette, et les voluptez que les soucis qui les amortissent ».

C'est à dessein que nous avons souligné le mot : *affections*, qui est commun aux deux textes. Nulle part dans l'œuvre pantagruélique ni dans tout le livre *Des inventeurs* — sauf dans le passage que nous avons déjà relevé³ — les deux thèses de la bonté et de la malignité de l'homme ne s'opposent plus franchement. Les *affections* dont il est question de part et d'autre ne sont pas seulement les désirs, mais les tendances profondes de notre nature dont les appétits ne sont que la traduction⁴. L'amour de la tranquillité, de la bonne chère, la crainte des soucis, de la souffrance et de la mort sont communs à tous les hommes. Seulement, tandis que P. Virgile y voit des tares de notre nature corrompue, Rabelais y découvre, pour ses héros, des raisons de vivre heureux. Pantagruel, emporté par l'instinct de conservation, supplie d'abord Dieu de le sauver. Puis il se ravise comme un enfant pris en faute, et se contredisant aussitôt, il se soumet — non sans regret — à la volonté divine. On reconnaîtra qu'il y a dans l'aveu de cette faiblesse que corrige une résignation si

¹ Ed. J. Boulenger, p. 623 ; éd. R. Marichal, p. 116.

² Ed. de 1582, p. 857.

³ *Supra*, p. 189.

⁴ HUGUET, *Dict. de la lang. fr.*, I, col. 94-96, *sub verbo* affection, relève les sens suivants : 1. Sensation ; 2. Ce qui affecte, ce qu'on éprouve (rare) ; 3. Sentiment, émotion, passion (dans ce sens, *Quart Livre*, chap. 2 et 36) ; 4. Expression d'un sentiment (*ibid.*, chap. 4) ; 5. Désir (*Gargantua*, chap. 8 et 9 ; *Tiers Livre*, chap. 32 ; *Quart Livre*, chap. 21) ; 6. Ardeur, zèle. — Nous préférons ici le sens d'inclinations ou d'appétits, bien que Marguerite de Navarre ait écrit dans son *Pater Noster* (éd. Moore, *loc. cit.*), v. 105 : « *Fiat voluntas tua...* Combien qu'il soit contre nostre désir ». L'appétit, au sens de désir de manger, est encore dans notre langage actuel la manifestation d'un instinct. Sur les « *voluptates quas corpus suggerit* » et l'« *edendi bibendique suavitatis* », cf. l'*Utopie*, éd. Marie Delcourt, p. 152.

confiante beaucoup de psychologie et de grandeur, à supposer que la « piteuse exclamation » ne soit pas exempte d'ironie.

Toutefois, s'agissant de Rabelais, il ne convient pas de clore la démonstration sur cette note de gravité. Jetons donc un dernier regard sur le *Quart Livre*, au chap. 38, *Comment Andouilles ne sont à mespriser entre les humains* :

Le serpens qui tenta Eve estoit andouillicque : ce nonobstant est de luy escript qu'il estoit fin et cauteleux sus tous aultres animans. Aussi sont andouilles...

Quelle feut la cause pourquoy Erichthonius premier inventa les coches, lectieres et charriotz ? C'estoit parce que Vulcan l'avoit engendré avecques jambes de andouilles ; pour lesquelles cacher, mieulx aima aller en lectiere que à cheval. Car encores de son temps ne estoient Andouilles en reputation...

Cessez pourtant icy plus vous trupher et croyez qu'il n'est rien si vray que l'Evangile.

Les commentateurs n'ont pas eu de peine à retrouver les sources antiques de la fable d'Erichthonius (*Georg.*, III, 113, et Servius sur Virg.). Mais, à la suite de J. Plattard, ils ont négligé le *De inventoribus* (Liv. II, chap. 12), qui à ces références ajoute Ovide (*Metamorph.*, II) et Pline¹, et qui paraît avoir servi d'intermédiaire entre Rabelais et l'illustre homonyme de notre « Polygraphe ».

Ces allusions aux gens trop fins et cauteleux, véritables serpents, ce rappel aux vérités de l'Evangile contre les fables du paganisme, par-dessus tout la phrase cinglante : « De son temps ne estoient Andouilles en reputation »... mais alors on tremble de comprendre ? Jalousie féroce de deux écrivains à succès, sursaut du génie et de la droiture devant la sottise, les petites habiletés, les voltes-faces de Polydore Virgile : nous aurions ici l'expression très crue de la colère de Rabelais².

Tant pis, courons le risque de nous tromper, laissons-nous gagner par le rire et admettons que nous possédons dans le *Quart Livre* le commentaire en excellent français du jugement, plus bref, mais aussi méprisant : *De parvis grandis acervus*.

* * *

Quelques années avant la guerre — ce pouvait être en 1932 ou en 1933 — un bouquiniste du quai Malaquais mettait en vente dans sa boîte un petit livre in-8°, relié en parchemin, dont l'aspect modeste et le mauvais état intérieur devaient rebuter le bibliophile trop exigeant. L'ouvrage était en effet mouillé, déchiré par endroits,

¹ OVIDE, *Metamorph.*, II, 553. PLINE, *Hist. natur.*, VII, § 57, 11.

² Nous nous proposons d'exposer prochainement dans un article sur *Pantagruel dans l'île Farouche* les conclusions que l'on peut, croyons-nous, tirer de ces remarques touchant la composition des chap. 29 à 42 du *Quart Livre*.

incomplet même d'un ou de plusieurs feuillets. Si nos souvenirs sont exacts, il sortait lui aussi des presses de Sébastien Gryphe, qui l'avait imprimé vers 1539. Sur le titre, qui ne portait pas le nom d'auteur, on lisait seulement : *Stratagemata... Domini de Langeio, militis, in principio tertii belli Caesarei*. La préface qui faisait suite à ce titre était signée du monogramme *F.R.M.*, correspondant évidemment à *F[ranciscus] R[abelesus] M[edicus]*. Mais il fallait y songer !... Le volume resta exposé durant quelque temps ; puis disparut.

Les bibliographes et les historiens qui ont eu l'occasion de citer cet ouvrage¹ sont allés jusqu'à mettre en doute son existence, sous prétexte que la traduction française de Claude Massuau², publiée chez Gryphe en 1542 et décrite dans la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine et du Verdier³, n'a jamais été retrouvée. Autant qu'un examen beaucoup trop rapide nous ait permis de l'entrevoir, l'édition *princeps* ne constituait ni un traité d'art militaire⁴ ni « un discours assez général, un essai d'historiographie dans le goût de Paul Jove⁵ ». C'était un recueil de documents diplomatiques, présentés dans l'ordre chronologique, reliés entre eux par une narration suivie et destinés à justifier la politique de Langey en Italie, en Allemagne et en Suisse. Rabelais, confident des du Bellay, était mieux placé que tout autre pour être, une fois de plus, le serviteur de leur pensée⁶.

La découverte du « Polydore Virgile » ne compense certes pas la perte d'un ouvrage aussi précieux. Mais est-il perdu à tout jamais ?

Nous pensons au contraire que le sort peut encore favoriser les chercheurs qui s'intéressent à Rabelais... à condition qu'ils n'oublient pas que tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume ne sont pas signés de son nom, de même que tous les livres lui ayant appartenu ne portent pas son ex-libris.

CH. PERRAT.

¹ BRUNET, *Man. du Libr.*, 5^e éd., IV, col. 1065-1066 ; P.-P. PLAN, *Bibliogr. rabelaisienne. Les édit. de Rabelais*, Paris, 1904, p. 239 (App. n° XVIII, *Ouvrages perdus*) ; BOURRILLY, *G. du Bellay*, p. 324 ; BAUDRIER, *op. cit.*, VIII, p. 171 ; J. BOULENGER, *Rabelais*, pp. 123-124 ; PLATTARD, *La vie de F. Rabelais*, in-4°, p. 167 ; *F. Rabelais*, in-8°, p. 232.

² Sur Cl. Massuau, cf. HAURÉAU, *Hist. litt. du Maine*, VIII, pp. 91-92.

³ T. III, p. 351.

⁴ C'est l'opinion de Baudrier et de M. Plan qui se fondent sur l'existence d'un ouvrage pub. à Lyon, chez Benoît Rigaud, en 1592, in-8° : *Discipline militaire de messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey... Premièrement faite et contrôlée par l'Auteur, tant de ce qu'il a leu des Anciens et Modernes... que de ce qu'il a veu et pratiqué es armées et guerres de son temps*. Il existerait une autre éd. pub. en 1551, in-f°. BOURRILLY, *op. cit.*, pp. 324-326, attribue le livre à Fr. de Rouer, baron de Fourquevaux, mort en 1574.

⁵ PLATTARD, *op. cit.*, loc. cit.

⁶ Sur le rôle de Rabelais auprès de G. du Bellay en Piémont, cf. BOURRILLY, *op. cit.*, pp. 321-322. — Pour l'influence des du Bellay sur l'orientation politique de l'œuvre de R., Cf. LOTE, *op. cit.*, pp. 284 ss.

UMANESIMO E TEOLOGIA

Nell' *Elogio della Sapienza (De laudibus philosophiæ)* del Sadoletto la capacità di spontaneamente irradiarsi per segreto impulso poetico, resiste dunque ai secoli, ai cinque secoli che lo separano da noi, come avviene nei capolavori assoluti? E ci si potrebbe rischiare a farne la prova con l'impreparato lettore?

Sarebbe una temerità. Io non so se sia vero che, pur diffidata e dispetta, la poverella cultura cammina sempre dietro i capolavori, magari in punta dei piedi, né cessa di proteggerne il divino assoluto poetico con il relativo dei materni compensi eruditi; ma quando poi si viene al particolare contrasto ideologico del nostro *Elogio*, tutto radicato nel generale contrasto di Teologia e Umanesimo, che il Rinascimento incornicia fra Abelardo e Lutero, e il cuore del Sadoletto echeggia per l'ultima volta, come arrivare all'uno senza prender le mosse dall'altro?

Ecco perché di contribuire all'intelligenza anche estetica di questo dialogo noi non abbiamo trovato che un modo: risvegliargli d'attorno, se possibile, l'ambiente ideale in cui nacque.

1. Credenti nella celata armonia di Rivelazione e Sapienza, gli umanisti si presumevano chiamati a svelarla per molte vie, ma soprattutto disarticolando il sentimento religioso dai rigori dialettici dei recenti scolastici; tra i quali e i Padri della Chiesa essi si trovavano impegnati a postulare e dimostrare un contrasto che in parte era reale, in parte dipendeva solo dal loro modo unilaterale e circoscritto di leggere i primi e di interessarsi ai secondi.

Che però i Papi stessi del Rinascimento guardassero con indulgente simpatia al sincero entusiasmo di questa unilateralità e talora la incoraggiassero almeno nel suo valore di freno e di reazione agli eccessi razionalistici d'un formalismo teologico averroizzante, è verità ormai acquisita alla storia. Non per nulla, per quanto mutino le prospettive, il secolo XVI finisce sempre a prender nome da Giulio II o da Leone X, all'ombra dei quali, e segnatamente del secondo, la Verità e la Sapienza si abbracciano ancora, come in un'estrema appendice del Cantico dei Cantici, e il Sanazzaro e il Vida restituiscono al presepe di Maria e all'epopea del Golgota il verso bucolico ed epico di Virgilio, e il Bembo e il Sadoletto in nessun luogo meglio che nella universalità della lingua di Cicerone sentono divinamente ricongiunte la prima e la seconda Roma.

Il genere umano, si sa bene, non può vivere se non in crisi; tuttavia, se « un'età della storia è definibile di fede quando questa in essa sodisfa la ragione » (così il Fairbain, teologo inglese protestante, citato da un teologo protestante francese)¹, quell'una così definibile sembra essere proprio il Rinascimento umanistico.

E naturalmente fu fragile e non durò a lungo; all'urto d'un ribelle frate di Turingia la sua delicata statica sincretistica vacillò; nè è vero che gli umanisti tardassero ad avvertirlo: tutt'altro. Se posso rubare a un saggio appena uscito² un'immagine felice, una bella mattina alla messa, tanti sapienti con la chierica, i sodali dell'*Oratorio del Divino amore*, massimo il Sadoletto, e poi il sottile Gaspare Contarini, l'austero Cardinal Pole, lo stesso olimpico Erasmo, non poterono più pronunciare le grandi parole dell'*Offertorio*: *Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabiliter reformasti*, senza sentirsi impegnati a ridiscriminare in questa azione di Dio creatore e riformatore *l'ordine naturale* e *l'ordine soprannaturale*, e, nella propria fede, *il momento umanistico* e *il momento teologico*.

Che disinganno! Avevano l'impressione che, per opera loro, in questo progressivo assorbimento della Sapienza nella Verità anche la teologia si stesse volatilizzando; ed ecco il frate ribelle porre sovr'essa la mano come sull'elsa di una spada e sfoderarla e puntarla contro l'umanistica Chiesa di Roma.

2. Fra i grandi umanisti di Curia il primo ad accettar quella sfida, che non poteva essere combattuta se non con l'arma medesima, fu Giacomo Sadoletto. A cinquant'anni, il gran sacerdote della Sapienza si mise a scuola dagli scolastici con umiltà di discepolo, risentendosi solo quando cotesta concessione alla necessità della polemica venisse interpretata come un'abiura ai valori ideali della sua pietas di prima. « Resta sempre fra noi questa piccola differenza — scriveva egli allora all'amicissimo Fregoso — che, per te, l'aver abbracciato le lettere sacre significò ripudio di tutte le altre; ed io, con tutto il mio amor delle prime, non penso poterle approfondire se non in compagnia delle seconde »³; o protestava con altri: « Non è vero che gli studi della Sapienza mi abbiano indebolito il cervello; io vi dico: non è pietra congiunta a pietra nè tetto a parete, come lo studio della teologia è congiunto a quello delle lettere umane »⁴.

Occorre dimostrare che non certo in lui come nell'Innominato un nuovo io si levava improvvisamente ad un tratto a giudicare l'antico? Del resto, per quanto dissimulato sotto l'orgoglio di casta,

¹ Wilfred Monod, *Le problème du Bien. Essai de Théodicée et journal d'un pasteur* (3 vol., Paris, Alcan, 1885), vol. I, p. III.

² Wilhelm Schenk, *Cardinal Pole* (Church Quarterly Review, 1949), p. 18.

³ SADOLETO, *Ep. Fam.* 192 in *Opera Omnia* (Verona, 1737-38), p. 267-268.

⁴ SADOLETO, *id.* 82, p. 233.

un tramutamento si operava ormai in quasi tutti i suoi colleghi umanisti, compreso Erasmo; e l'epistolario di questo, riordinato dall'Allen, invoglia al paragone fra i due.

Pontefice massimo della casta umanistica e tutto fiero di questa sua dignità quasi ufficiale¹, Erasmo non pensò mai a disarmare in faccia ai teologi. Neppure il senso oscuro dell'Insondabile lasciato dietro di sé dal Sacco di Roma, bastò ad attenuargli subito dopo, nella prima lettera al Sadoletto (11 ottobre 1528) l'accusa ai teologi (egli diceva alla « febris evangelica ») di esserne responsabili e di prepararsi nonpertanto a trarne profitto con nuove persecuzioni ai buoni studi². Ma quanto mutato però dall'antico e come avviato a sempre più mutarsi! L'uomo che ostentava di compiacersi a udir detto: « C'è più teologia in un'unghia di Lutero che nel cervello di Erasmo »³ e, ogni tanto, con il pretesto di Scoto, mancava di rispetto a S. Tommaso (uomo *huius farinae*); nel segreto, di questa sua incompiutezza culturale sempre più si rammaricava; e invece che con sé stesso, se la prendeva con gli italiani e con l'umanesimo loro, come se il caso loro non fosse anche il suo. A poco a poco, quella sapienza adagiata sul materasso senza lische della filologia, a cui per tanto tempo aveva guardato come ad un vertice ideale (« mihi italus est quisque probe doctus est etiam apud Iuvenecos natus ») cominciò a parergli poltroneria e superficialità; finì a parergli paganesimo nella terribile palinodia del *Ciceronianus* (1528) dove il furore della resipiscenza non arriva, no, a temperare la vecchia avversione per i teologi, ma basta ad annullar quasi l'ammirazione per gl'italiani, con la paradossale conseguenza, fulgidamente precorsa già da una lettera del 1525, che i vecchi monaci senza umanesimo vi sono piluccati con la solita crudeltà (« scurrae quidem monachi non desinunt in me libellis rabiosis debacchari, quidem etiam anonymis »); ma, nella povera Italia, gli umanisti diventano rispettabili solo se discepoli in atto o in fieri di quei monaci, e certo ringraziamento al Sadoletto per il commento al salmo 50, preludio alla nuova operosità tutta teologica di lui, non vi si può leggere senza un sorriso: « Si tales libellos nobis subinde mittat Roma, confido futurum ut plerique mortales aliquanto melius sentiant de vestra Urbe, in qua perspiciant esse viros qui Libros Arcanos non eloquenter solum verum etiam sancte pieque tractare norint » (Allen, ep. 1586).

¹ Cfr. G. TOFFANIN, *La fine del Logos* (Bologna, Zanichelli, 1948), p. 67.

² Haec Evangelica febris — sic enim appellare libet — magna ex parte remittit sese, bonamque spem rediturae sanitatis praebet... At vereor ne per quosdam recrudescat morbus. Per quos, inquires? Per eosdem quorum sinistris consiliis et vesanis clamoribus malum hoc et ortum est et hucusque progressum. Victoriam autem Christo debitam ad se rapere moliuntur; nec satis magnificum triumphum existimant, nisi non solum haereses prostratas videant sed et bonas litteras proculcarint; siquidem harum cultores aliquanto vehementius impetunt quam ipsos haeresiarchas. Sed adversus horum insolentiam confido summi Pontificis, episcoporum ac principum aequitatem bonis ac doctis viris auxilio futuram » (Basilea, ottobre 1528, ep. 2059).

³ *La fine del Logos*, p. 72.

Si è che le mode spirituali non sono meno irresistibili delle altre mode! Povera Italia! Quella portentosa dosatura di Verità e di Sapienza, ond'era filtrata tanta poesia alla penna di Dante e del Petrarca, ai colori e ai marmi di Mantegna e di Michelangelo, il temporale di Lutero l'aveva guasta per sempre, e a Reginaldo Pole, pur così italiano di cultura, era bastato aver l'aria di stare cercandone un'altra per meritare da Erasmo questo nervoso saluto: « Godo che in tempi paurosi come questi nasca finalmente qualcuno che sappia insieme ornare e difendere la causa delle buone lettere e della pietà » (Allen, ep. 1627): di modo che egli, Erasmo, a parole sempre contumace, e il suo Sadoletto, ormai umiliato anche a parole, nei fatti finiscono riconciliati e congiunti da quella stessa teologia che li dovrebbe dividere; salvo lo strano scambio di posizioni che, ad accumulare riserve contro l'umanesimo tradizionale resta il primo, pur così fermo alla lettura umanistica dei libri sacri e al metodo italianissimo del Petrarca e del Valla; ma a difenderlo e a difendere nell'amico, ancora nel 1528, le umanistiche alzate¹, c'è sempre il secondo, pur così ligio agli scolastici e autore d'un *De peccato originali liber* che gli rimane nel cassetto, per sua fortuna, d'un commento all'*Epistola ad Romanos* che, subito pubblicato, finisce subito all'indice; proprio come quello di Lutero di cui vuole essere la confutazione.

3. E come mai all'indice, povero Sadoletto?

Ad approfondire la questione la mia competenza certamente non basterebbe; e neppure saprei dire se alle disavventure teologiche dell'amico, a quelle almeno che egli fece tempo a conoscere, Erasmo si compiacesse. Di pessimo gusto, ad ogni modo, sarebbe coglier spunti scettici o ironici dal non essere bastati al Sadoletto otto anni per il pareggio con i suoi maestri; giacchè la teologia non è una scienza come le altre e non in essa per forza di intuito o di sgobbo si possono bruciare le tappe o compensare, ove manchino, una remota iniziale collaborazione e quella connaturazione dell'esperienza umana e della meditazione che ne è forse il primo principio. (Se poi non è soltanto un aneddoto che Napoleone davanti alla fitta biblioteca teologica di un monastero esclamasse: « A me basterebbero sei mesi per rendermi padrone di tutta questa scienza »; quel grand'uomo non avrebbe potuto segnare con più lapidarie parole i confini della

¹ « Multas equidem tuas parteis, atque haud scio an omnium plurimas, ingenii, eruditionis, copiae, dilexi semper et admiratus sum, atque imprimis quod tu ista tanta doctrinae ornamenta ad pietatis studium et ad Christi celebrandum nomen contulisses... Nec tamen propterea deficere animo neque defatigari debemus, quin cuncti qui artibus optimis imbuti et instituti sumus, subveniamus pro sua quisque parte huic tanto damno iacturaeque communi, et in libris navemus pacis et pietatis opera, si minus in republica et in cetu hominum possumus... Est enim edita in altum laus tua; neque omnes homines eiusmodi ut magis eos virtus tua ad amorem quam celebritas famae ad malivolentiam commoveat. Qui tamen abs te contemnendi sunt, neque nauci faciendi; non enim digni sunt quorum propter improbitatem animus tuus vel tantulum perturbetur. » Ep. 2074.

propria intelligenza). Quanto però di tal questione è indispensabile conoscere per una buona lettura dell'*Elogio* risulta virtualmente dal già detto, e si può riassumere nel giudizio d'un suo moderno e competente studioso: Sadoletto nel discriminare *all'umana ragione e all'umana natura ordine naturale e ordine soprannaturale*, rimane sempre, suo malgrado, umanista; o magari semplicista; e potreste anche dir pelagiano, se anteriori al pelagianesimo non fossero stati quei Padri greci e latini ai quali specialmente l'umanesimo amava richiamarsi¹.

Ed egli che pensò della condanna? Che disse? Che fece?

Che ne soffrisse, nessun dubbio. Vedere ormai nella teologia «apex quodammodo philosophiae et fastigium²», essersene fatto il banditore come della scienza «in qua reliquae omnes ut in oceano flumina se immergere solent ac debent³», e trovarsi tra mani un tal ben servito, che cosa poteva capitargli di più amaro? E se in quel 1535, un bel giorno, fatti scomparire dalla scrivania tutti gli scolastici, in un fiat, egli regalò al Rinascimento con questo *De Laudibus Philosophiae* uno dei libriccini più caldi e luminosi di schietta pietas umanistica, come sfuggire al sospetto che il primo impulso a scrivere gli venisse da uno scatto di nervi?⁴

Ma si sbaglierebbe: egli non era uomo da compromettere o, con un atto di personale risentimento, un'idea ormai accettata ed assunta come divisa, o, con una bizza, la porpora ormai, malgrado tutto, aspettata; e perciò, anche sul piano sentimentale, le cose probabilmente andarono nel modo più naturale e umano.

Di dire in faccia ai teologi, alla diavola, o all'erasmiana «alla fin dei conti il cristianesimo nel cuore dell'uomo non può essere così complicato come nelle vostre scritture», Sadoletto non se lo sarebbe permesso mai, neppure nella ciceroniana giovinezza; ma di impugnare l'ortodossia dei valori umanistici egli non l'avrebbe permesso a chicchessia, neppure dopo la conversione. Qual meraviglia che, in un momento di malinconia, di delusione, di smarrimento, forse in una momentanea impressione di fallimento teologico, la virtù riposante, rasserenante dei pensieri religiosi umanistici gli si risvegliasse nel cuore e nell'ingegno? E forse fu un attimo. Per entro la solitudine tutta scolastica di Carpentras l'incantesimo della nostalgia ricreò allora la Roma tutta classica della sua giovinezza quando anch'egli con gli altri Re Magi della doctas pietas, al richiamo di Giulio II e di Leone X, non ad altro pensava che a portare oro incenso e mirra sull'altare del Logos Eterno; e se il Sannazzaro e il Vida avevano ricostruito cristiano Virgilio, egli, umile e silenzioso, aveva meditato il

¹ S. RITTER, *Sadoletto*, Torino, 1912, p. 42.

² *Ep. fam.*, 175, p. 111.

³ *Ep. fam.*, 174, p. 103.

⁴ Il Ritter, p. 36, parla solo di broncio.

dono più superbo fra quanti ne potesse ispirare il romanticismo umanistico: ricostruire cristiano quell'*Hortensius* di Cicerone dal quale, come da una soglia, S. Agostino aveva mosso i piedi alla scoperta del vero Messia.¹ Ma l'aveva meditato soltanto! Nella sua fantasia quel disegno immenso aveva continuato per un pezzo a mutare contorni (« nescio quo pacto, a puero usque in animo mihi fuit reddere eos libros, quos M. Tullii desideramus; temerarium id fortasse at tamen non humilis animi »)²; poi non ce l'aveva trovato più; e invece ora il vento eroico della malinconia lo ricostruiva, lo rianimava, gli dava per cornice insostituibile il mondo e il tempo in cui era nato, l'ultima Roma di Giulio II, con i personaggi d'allora, con i problemi d'allora, con un gran pubblico d'allora, il più alto, il più puro, il più capace di valorizzare la Sapienza che il mondo avesse mai veduto prima e fosse per rivedere poi chi sa per quanto: quello che in una capillare parentesi pacifica dell'eterno tempo feroce Elisabetta d'Urbino aveva accolto nelle sue sale, Pietro Bembo, futuro collega in abbreviature ciceroniane, aveva iniziato su un Platone petrarchizzato ai misteri dell'eterno femminile, e Baldassarre Castiglione aveva imbalsamato nelle pagine del *Cortegiano*.

O virtù del ricordo e del rimpianto! Se poi si aggiunga in segreto anche il ripicco, chi potrà più fermare la penna alla poesia?

4. Il dialogo diviso in due parti (la prima (*Phaedrus*) accusa, la seconda (*Hortensius*) apologia della Sapienza) ha questo d'inusitato al suo genere letterario: che l'autore (prudenza? coraggio?) assume egli stesso la parte di protagonista, cioè di apologista dell'idea umanistica. Quanto all'antagonista non sarebbe poi stato facilissimo trovarne uno, perchè nei dialoghi eran d'obbligo personaggi per fama noti e autenticabili nelle loro parole; e perciò, quando occorreva dirne di audaci e magari compromettenti, i morti da importunare con esse non eran molti; e un vivo se le sarebbe lasciato affibbiare mal volentieri e sempre col rischio di doversene dopo pentire, come toccò al Panormita quando, rimirandosi nel *De Voluptate* del Valla, si trovò forse troppo simile al Callicle platonico; che era presso a poco il tipo a cui pensava il Sadoletto per il suo *Phaedrus*.

¹ Ecco l'*Elogio della Sapienza* dell'*Hortensius*, salvato da S. Agostino (*De Trinitate*, xrv), da cui prende le mosse il Sadoletto per il suo *Elogio della Sapienza*: « Quae nobis dies noctesque considerantibus acutiusque intelligentiam, quae est mentis acies, caventibusque ne quando illa hebescat, idest in philosophia viventibus, magna spes est, aut si hoc quod sentimus et sapimus mortale et caducum est, iucundum nobis perfunctis muneribus humanis occasum neque molestam extinctionem et quasi quietem vitae fore; aut si, ut antiquis philosophis hisque maximis longeque clarissimis placuit, aeternos animos ac divinos habemus, sic existimandum est, quo magis hi fuerint semper in suo cursu, idest in ratione et investigandi cupiditate, et quo minus se admiscuerint atque implicuerint hominem vitiis et erroribus, hoc his faciliorem ascensum et reditum in caelum fore... Quapropter ut aliquando terminetur oratio, si aut exstingui tranquille volumus cum in his artibus vixerimus, aut si ex hac in aliam haud paulo meliorem domum sine mora demigrare, in his studiis nobis opera et cura ponenda est. » (MIGNE, *Patr. Lat.*, XLII, col. 1048).

² Lettera del 1536, cfr. RITTER, p. 73, n. 1.

Tuttavia egli ne uscì bene. In quella Roma della sua nostalgia, e morto quasi a un tempo con essa (1516), campeggiava Tomaso Inghirami (detto Fedro per il successo riportato in questa parte dell'omonima tragedia di Seneca), bibliotecario della Vaticana fin dal tempo di Giulio II e partecipe anch'egli — come dubitarne? — dei comuni ideali umanistici, sebbene alle ore piccole si fosse compiaciuto di brillare impugnandoli con paradossi compromettenti. *Lupus in fabula!* Evocato in uno di questi momenti diabolici, ma con l'avvertenza che erano di un *advocatus diaboli* e non di un eretico, non sarebbe stato egli l'antagonista perfetto?

Certo la cautela precontroriformistica di questa larvata avvertenza scema il mordente poetico al personaggio se paragonato non dico al modello platonico, ma anche solo al sosia valliano. Nelle sue ragioni, però, il mordente logico rimane, non senza una certa sorpresa dei contemporanei, i quali si limitarono ad esprimerla ammirando l'oggettività della rappresentazione: segno, del resto, che la sua fede il Sadoletto non se l'era difesa in poltrona.

Umanisti miei — dice in sintesi Fedro — che parlate della « scienza delle cose umane e divine » come se ve la foste veduta cadere in grembo dalle ginocchia di Giove, io vorrei proprio sapere da chi l'avete imparato cotesto ontologismo da buone comari. Già: la sinonimia di *Filosofia* e *Sapienza* voi ve la passate l'un l'altro come un luogo comune autenticato dalle dichiarazioni dei primi sacerdoti presunti vostri predecessori; ma io in questa brava gente non l'ho trovata; e lo stesso Pitagora, « interrogato dal tiranno Leonte che cosa insegnasse e se fosse un sapiente, rispose che questo nome spettava soltanto a Dio e che egli era soltanto un filosofo ». Guardiamoci negli occhi, cari amici (qui il suggeritore potrebbe essere proprio Callicle): cotesta Sapienza, nei vostri libri fulgida di assiomi, nella realtà della umana esperienza non può consistere se non « nel saper operare, governare, procacciarsi dignità e potenza » e non con altro materiale che questo costituire quella tale *humanitas* nella quale, a mio avviso, l'Eterno conta ben poco. « Questa disciplinata dignità nella condotta della vita io chiamo sapienza; ed è una certa qual civile e popolare filosofia la quale spinge il genere umano ad imprese mirabili e gloriose nel giudizio delle folle e rende gli uomini grandi, potenti, nobili, e, in una parola, dominatori ». Ah! voi vi patullate ancora al mito platonico del sapiente fondatore di Stati. Infatti... (qui il suggeritore potrebbe essere Machiavelli) « infatti io prima ignoravo che Romolo fosse un filosofo, il quale ha fondato questa città che senza controversie è la più grande ed importante ». A tacer poi (qui il suggeritore potrebbe essere Marzio da Narni¹ o Pomponazzi) che, a dispetto della vostra Grecia tutta platonica, non è ancor detto

¹ GALEOTTO MARZIO DA NARNI, *Varia dottrina (De doctrina promiscua)*, a cura di Mario FREZZA, Napoli, Pironti, 1949 (• Collezione Umanistica, v •).

« se alla vera filosofia abbiano contribuito più i greci che i barbari ». Sì ; assioma per voi questa divina Ragione che « in noi e nella natura stessa » è « destinata all'indagine delle cose divine » ; ma per noi (e questa volta il suggeritore potrebbe essere Mefistofele) « nessuno agli mai contro virtù come da che cominciò a ragionare filosoficamente ».

E può bastare : ai famosi argomenti di Nietzsche contro la famosa equazione platonica : ragione-natura-virtù, anima dell'umanesimo, non manca già nulla ; e che il Sadoletto non li sottovalutasse è dimostrato dal vigore dell'antagonista nel sostenerli, e da quanta voluta impressione di fiacchezza, a petto di essi, ci lasciano poi nella prima parte della risposta i ribaditi tradizionali assiomi « che il concetto di sapiente è naturalmente insito in noi » ; che « dalla natura stessa siamo stati arricchiti del divino e meraviglioso dono della Ragione » (R maiuscola) seguendo la quale o la nostra divina Natura « siamo portati a desiderare particolarmente quelle cose che sono beni particolari agli dei » ; che « una volta ammesso che ogni cosa è nata per fare quel che è ottimo in sè stesso, a maggior ragione dobbiamo concludere che noi in particolare siamo nati per un retto e ragionevole uso di noi stessi ».

Parole ! E perchè dunque cominciare così male, ossia dall'ispirarci un'immagine di « quest'animale ragionevole che si chiama uomo » molto simile a quella che ci ispira il *roseau pensant* di Pascal ? E veramente il protagonista non potrebbe pronunciare parole più prepascaliane di queste : « gli uomini non riescono a comprendere con la mente e l'intelletto quei fini ai quali siamo stati generati da natura e si lasciano condurre dagli eventi e finiscono per fermarsi su un solo interesse al quale sono stati spinti come da un'ondata, ricusando di conoscere e ricercare gli altri ».

Non sapeva il Sadoletto che sul vascello fantasma di questa sfiducia nella ragione Melantone e Lutero s'erano imbarcati per naufragar nella Grazia ?

Certo che lo sapeva ! Ma forse che questa sfiducia rappresentava un'idea fallace o poco cristiana ? Forse che gli umanisti l'avevano sostanzialmente impugnata ? No. Solo che i protestanti, considerata la ragione nell'unica torrida luce del libero arbitrio, fra la sua impotenza e l'onnipotenza di Dio non avevano trovato se non il mistero terribile della Grazia ; ed essi, gli umanisti, trovavano prima la Sapienza, finivano a non poterla pensare se non nell'atmosfera assegnata al suo essere stesso : la Sapienza.

Nel suo *Elogio* Sadoletto parla sempre della Sapienza, e mai della Grazia o dei rapporti della Grazia con la Sapienza ; ma non è detto che se ne dimentichi. Quale umanista del resto se n'era dimenticato ? Prendete il padre di tutti, Dante, e nella sua allegoria di Virgilio provatevi a scindere, se vi riesce, ciò che appartiene alla Ragione e ciò che appartiene alla Sapienza. Provatevi a scinderlo

nella coscienza del Petrarca quando scrive: «L'anima nostra è come un Cerbero contro il quale essendo noi sempre in lotta, la ragione di per sé sola meglio sarebbe non averla»; ma essa respira nell'atmosfera continuamente rinnovata dalla Sapienza, i suoi strumenti sono i libri che restano e invisibilmente «muovono le vele della nostra volontà e reggono il timone della nostra anima»¹. Provatevi a scinderlo in queste parole del Sadoletto: «Come il camminare fra le tenebre senza lume, così è pericoloso e rischioso menare la vita senza verità [qui nel senso di Sapienza]. In fede mia se bisognasse togliere dal mondo uno dei due, io penso che resteremmo privi della luce del sole con molto minor danno che privi della luce della verità».

E questo è l'umanesimo. L'appello che il Sadoletto lancia da queste pagine: «Quest'animale ragionevole che si chiama uomo, il quale ha in sé riunite tre nature e compie azioni relative a ciascuna di esse e comuni a tutte, *affidiamolo alla filosofia*» è l'ultimo appello della fede che prende nome da esso. Subito dopo non si saprà più né ripeterlo né intenderlo.

Sapienza, «ragione illuminata e sorretta», prerivelazione di Dio, illuminazione della mente, luce della Grazia, salvezza del mondo: idee e parole stupende che aprono al Rinascimento le porte con Ruggero Bacone, pioniere in veste di ribelle², gli illuminano i trionfi con Dante, con il Petrarca, con lo stesso Ficino, ne segnano con il Sadoletto la fine.

5. Abbia valore di conclusione un'ultima parola su quanta chiarificazione può venire da questo libriccino ai rapporti sempre tanto interessanti fra il Sadoletto ed Erasmo.

Il quale, ripetiamolo, del finale costituirsi dell'amico ai teologi, poté anche adombrarsi come d'una defezione a lui, Pontefice riconosciuto dell'umanesimo, e quindi alla casta; né direi temeraria l'ipotesi suggeritami da un geniale erasmista italiano, quello a cui si si deve, nella presente collezione, un volumetto precedente a questo³, che, ricambiando nel 1532 all'amico l'annuncio di un suo commento alla *lettera ai Romani* (ep. 2648) con il tacito invio dei *Commentarii* di Melantone a S. Paolo, egli avesse sul volto volterriano il monito sottinteso: Bada che anche questo era un teologo.

Ma al di fuori di queste schermaglie, dove un vero dissenso fra i due?

Volere o no, consapevolmente o no, per il Sadoletto quegli otto anni di meditazioni teologiche gravitano tutti su questo libriccino,

¹ *La fine del Logos*, p. 13.

² G. TOFFANIN, *Il secolo senza Roma*, Bologna, Zanichelli, 1942.

³ ERASMO DA ROTTERDAM, *L'apoteosi di Reuchlin (Apotheosis Capnionis)*. Saggio introduttivo ai *Colloqui*, testo e traduzione a cura di Giulio VALLESE. Napoli, Pironti, 1949 («Collezione Umanistica, IV»).

al quale, per la fede esplicita nei valori umanistici, e per la fede segreta di poterli ancora immettere pacificatori nella gran diatriba scatenata da Lutero, nulla somiglia più che il saggio di Erasmo sul Libero Arbitrio.

In quanto a rifrazione d'ambiente ideologico, l'*Elogio* rappresenta dunque uno dei capolavori del Rinascimento umanistico. E in queste parole c'è senza dubbio una limitazione; con la quale però io non vorrei aver l'aria di quell'ospite che, poco sicuro del suo vinello, così se lo veniva versando ai commensali: « Sentilo com'è buono; ma, naturalmente, mangiando... »; e alla fine si sentì rispondere: « Mangiando non dico; ma, bevendo... »

No; e carte in tavola; l'*Elogio* è, senza limitazioni, un piccolo capolavoro.

GIUSEPPE TOFFANIN.

N.B. — Queste pagine, contributo allo studio d'un fatto fondamentale nella vita spirituale del Rinascimento, il contrasto fra Teologia e Umanesimo, mi vennero scritte come introduzione a una versione italiana dell'*Elogio della Sapienza (De Laudibus philosophiae)*, p. I e II) che vedrà la luce, a cura di Antonio Altamura, nella mia collezione di testi umanistici tradotti (Napoli, Pironti). Ma stanno perfettamente bene a sè e perciò le affido intanto all'ospitalità della *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*. Solo qualche breve ritocco basterebbe a cancellare in esse questo carattere d'introduzione. Ma il primo a non essermene grato sarebbe, penso, il lettore, al quale non può dispiacere d'essere assiduamente ricondotto a ripensare e concretare un problema generale in quello d'un singolo autore e d'una singola opera degnissima d'essere conosciuta e rivendicata. G. T.

JEAN DE BRINON, BIBLIOPHILE

Tous les historiens de la Pléiade connaissent Jean de Brinon, deuxième du nom¹. Il était fils de Jean, chevalier, seigneur de Villennes et d'Auteuil, premier président du Parlement de Rouen, chancelier d'Alençon, président des Conseils de la régente, Madame Louise de Savoie. Le 9 juin 1525, Jean I^{er} avait signé à Lyon, en tant que plénipotentiaire de France, le traité de paix avec l'Angleterre. Parmi les représentants d'Henri VIII figurait Sir Thomas More. D'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*², il mourut le 4 avril 1528 à l'âge de quarante-quatre ans et fut inhumé à Saint-Séverin : « Il estoit fort homme de bien, et bon justicier, et estimé en science et église ».

A la mort de son père, Jean II de Brinon, conseiller au Parlement, possédait une fortune importante. Nicolas Séguier, seigneur de Saint-Cyr, conseiller des comptes, avait été nommé son tuteur. En 1545, dans la *Fontaine d'Amour*, Charles Fontaine le nomme « fils unique de feu monsieur le président de Rouen ». Muret, en 1552, lui dédie ses *Juvenilia*. Ami des poètes, il devait se consacrer à la poésie et publier un recueil : *Les amours de Sydère*. Pierre Champion³ nous le montre traitant ses amis dans sa propriété de Médan. Doué d'une voix mélodieuse, Jean II de Brinon s'accompagnait sur la guitare. Chez lui, le malvoisie se buvait dans des coupes d'or. Ronsard évoque sa générosité dans les *Meslanges*. Ne lui avait-il pas offert, flattant ainsi son goût pour la chasse, des filets, des épieux et des molosses, un verre aussi, une panoplie, un petit Bacchus. La description de sa demeure nous a été conservée dans les *Poemata* de Jean Dorat, qui consacre également une pièce au tombeau de sa chienne inhumée dans le parc. Quelques années plus tard, Jean de Brinon, las peut-être d'une vie trop facile, n'eut-il plus que mépris pour les biens temporels ? Un mal incurable l'assura-t-il de sa fin prochaine ? Toujours est-il que, dès 1548, il constitue en faveur de Louis Chesneau, avocat, l'un de ses anciens maîtres, une rente viagère. Quatre ans plus tard, il lui fait don d'une pièce de terre à Villiers-Adam. Enfin, en juin

¹ On peut consulter : André LELARGE, *Un mécène au XVI^e siècle : Jean de Brinon*, in *Yggdrasill, Bulletin mensuel de la Poésie*, numéro du 25 nov. 1937. Le même auteur avait déjà consacré quelques pages à Jean de Brinon, dans un article sur Louis Aleaume, poète latin de la Renaissance, publié en 1934 dans la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*.

² Ed. Lalanne, *Sté de l'Histoire de France*, 1854, p. 341.

³ *Ronsard et son temps*, Paris, 1925, p. 76, 82, 396. Voir aussi : A. LEFRANC, *La vie quotidienne au temps de la Renaissance*, p. 70-72.

1553, il semble faire abandon de la presque totalité de ses biens, puisqu'il offre au Cardinal de Lorraine ses terres d'Auteuil, de Boissy, de Villarceau, celles de Médan y compris la seigneurie, et son logis parisien dénommé l'Hôtel de Laval. L'année suivante, presque ruiné, Jean de Brinon mourait. La seconde édition des *Meslanges*, qui contenait de nouvelles poésies à sa louange, était sous presse. Du Bellay, dans trois pièces latines, rappela sa fin. Un *Tumulus* lui fut consacré.

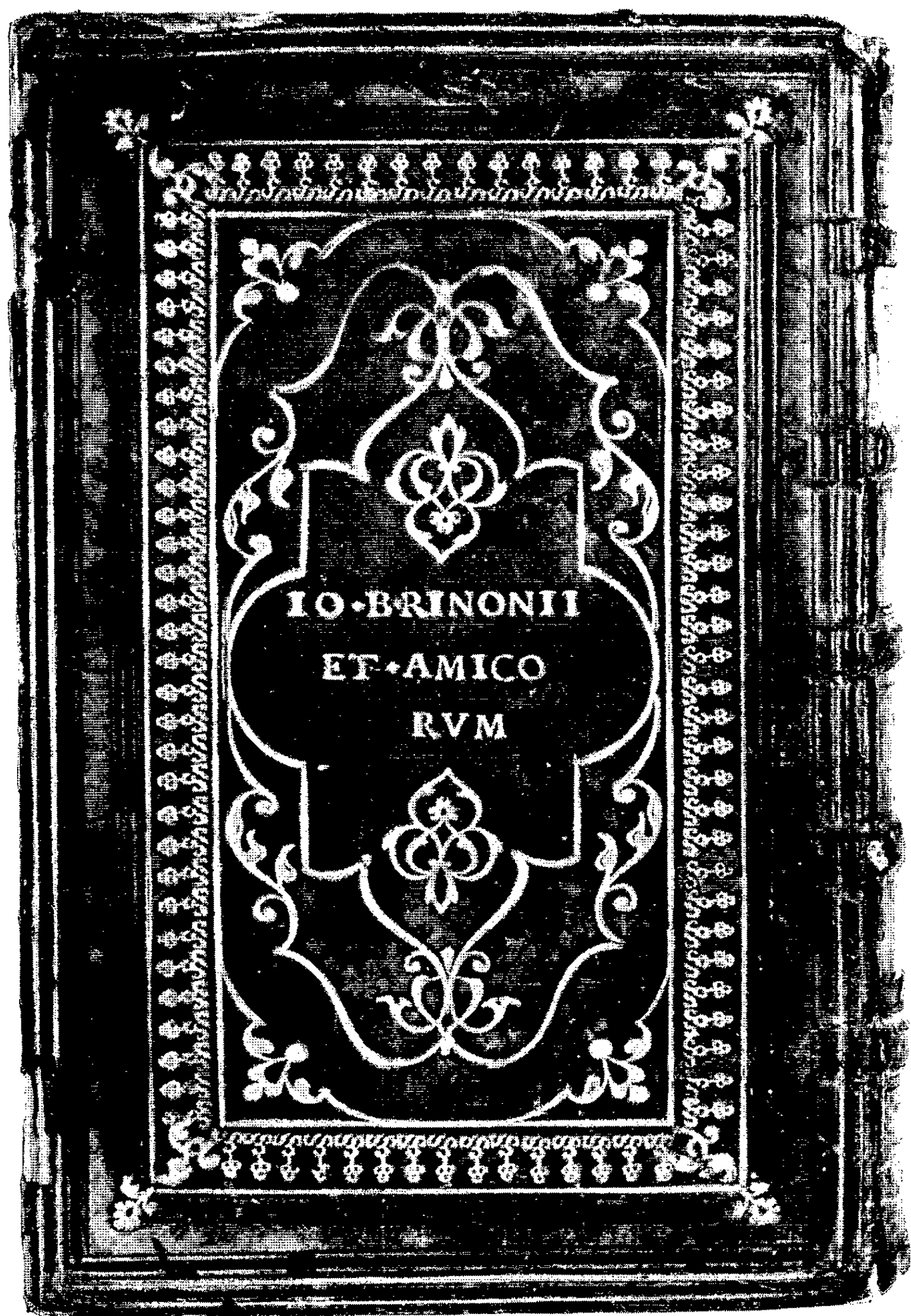
Humaniste et mécène, ce grand seigneur avait le goût des livres. Et de fait, quelques volumes de sa bibliothèque nous sont connus. Ils révèlent, par les ornements qui décorent les plats de leurs reliures, une tendance très marquée chez Jean de Brinon à la bibliophilie. Leurs milieux armoriés portent habituellement, le premier, ses armes : d'azur au chevron d'or, au chef dencé du même, autour desquelles s'inscrit une légende : I. BRINON S^r DE VILLAINES · CONSEIL · DU ROY ; le second, un chiffre formé des lettres : B.E.H.I.A. N.O.P.R.S. autour duquel court l'exquise devise de l'amant de Sydère : « Espoir me torment ». Le chiffre doré se retrouve poussé quelquefois aux angles de ces plats. Ces fers ainsi disposés peuvent se voir sur le Virgile, publié à Venise en 1539, que conserve la Bibliothèque nationale (Rés. p Yc 421)¹.

Nous avons possédé un exemplaire du texte grec des *Tragédies* d'Euripide, publié à Bâle par Hervagius en 1544, fort volume in-8, relié en veau fauve du temps, où les plats, encadrés d'un jeu de filets droits, étaient ornés des mêmes fers. L'ouvrage contenait de plus de nombreuses annotations manuscrites du poète et portait sur le titre cette inscription de sa main : *Présent de Jan Brinon*. Mais la découverte récente d'un type de reliure nouveau et plus luxueux vient ajouter à ces détails connus un précieux renseignement concernant Jean de Brinon, bibliophile.

Le volume en question de format in-octavo, qui fait actuellement partie de la somptueuse collection d'un amateur britannique, a été relié en veau fauve dans la première moitié du xvi^e siècle. Une riche ornementation de style grolièresque décore les deux plats qui portent en leurs centres cette inscription poussée en lettres d'or : « Io. Brinonii et amicorum ». Les tranches sont dorées et ciselées. Cette reliure recouvre un recueil de cinq opuscules latins de Charles Estienne :

1. *De re hortensi libellus*,
2. *Seminarium sive plantarum*, tous deux achevés d'imprimer par Robert Estienne, en 1536 ; le premier, le vi des calendes d'avril, le second, le xii des calendes de juillet.

¹ *Le Manuel de l'Amateur de reliures armoriées* d'OLIVIER, HERMAL et de ROTON, planche 125, reproduit ces fers très exactement.



3. *Vinetum*.

4. *Arbustum. Fonticulus. Spinetum*.

5. *Sylva. Frutetum. Collis*. Ces trois derniers imprimés par François Estienne, en 1537 et 1538.

Ces cinq traités eurent de nombreuses réimpressions et leur rareté n'est pas extrême. Ils se recommandent par les index franco-latins qui les terminent. Le *Vinetum* contient de plus une remarquable nomenclature, également bilingue, des crus réputés à l'époque. Les vins y sont classés en quatre catégories, selon que leur nom a pour origine une province (vins de Champagne, du Dauphiné, de Gascogne, d'Anjou, de Bourgogne, etc.), une ville (vins de Beaune, d'Orléans, de Bourges, de La Rochelle, de Tournon, de Mâcon, de Nérac, de Reims, etc.), un canton (vins de Saint-Germain, de la Flesche, de la Faye Montiau, de Saint-Pourçain, etc.), un coteau (vins d'Ay, de Montmartre, du tertre Valérien, de Dammartin, etc.).

Ainsi, Jean de Brinon, amateur de bonne chère et de vins fins, se montra particulièrement soucieux de bellement vêtir ces traités d'agronomie pratique, ce manuel d'œnologie. Ne s'agissait-il pas de puiser à leur lecture les connaissances nécessaires à l'amphitryon qui se proposait de dignement traiter ses hôtes ?

Une devise d'une écriture du XVI^e siècle : « Dieu me charge ou m'allège », qui figure au début et à la fin du volume, a-t-elle été celle de Jean de Brinon à un moment de sa vie ? Nous se saurions le dire. Voici du moins ce qui nous paraît essentiel à signaler : un examen rapide de la décoration des plats de la reliure, dont nous donnons un fac-similé, convainc sans discussion possible que le relieur parisien qui l'exécuta était celui qui, à la même époque et depuis plusieurs années, travaillait pour le célèbre Grolier. Le catalogue illustré de la Bibliothèque Holford contient à lui seul déjà les documents qui viennent à point confirmer ce jugement. En effet, les filets droits et courbes qui composent le décor central des deux plats de la reliure de Jean de Brinon se retrouvent disposés, selon une composition identique, sur les plats du Polybe de Grolier décrit sous le n^o 652 (Partie II) de ce catalogue. Mais les *Epîtres* de Pliny le Jeune, ayant appartenu au même Grolier, qui figurent sous le n^o 638 de la même vente, nous permettent une déduction bien plus curieuse. Nous constatons tout d'abord que si la composition de la reliure de ce dernier volume, également reproduite, est différente de celle des Charles Estienne de Jean de Brinon, un fer caractéristique par sa stylisation florale leur est commun, celui qui, sur notre cliché, est poussé deux fois sur la ligne médiane verticale, immédiatement au-dessus et en-dessous de la formule : *Io · Brinonii // et · amico // rum*. Ce fer ne figure pas dans le décor du Polybe.

Que leur situation de fortune ait conduit les deux amateurs à s'adresser au « bon faiseur », rien de plus naturel. Que des contacts

aient existé entre eux, rien de plus sûr aussi, tous deux fréquentant la Cour. Cependant, là ne semblent point se borner leurs relations, et nous pourrions imaginer, grâce au catalogue Holford, qu'il existait entre eux des rapports bibliophiliques suivis, que, pour eux, se présentaient des occasions de cadeaux et d'échanges. Voici en effet, d'après le catalogue en question, le texte de la note qui termine la description des *Epîtres* de Pline dont nous venons de parler : « Inscription at end (possibly Grolier's) inked over » (On sait en effet que de nombreux « Grolier » portent sa signature autographe placée généralement à la fin du texte et avant la table). « Below it two other inscriptions partially erased, of which one may be *Brinenij et amicorum* ». Compte tenu de l'erreur *Brinenij* pour *Brinonij*, due à la difficulté de lecture d'un texte partiellement mutilé, il apparaît donc qu'un livre ayant appartenu à Jean de Brinon a été également la propriété de Jean Grolier.

Nous ne saurions dire si le volume passa à titre de présent des mains de l'un à celles de l'autre, ou si, au contraire, le trésorier des finances s'en rendit seulement acquéreur lors de la dispersion de la « librairie » des Brinon, père et fils, puisqu'à la mort de Jean II, Grolier vivait encore. Il nous a cependant paru intéressant de rapprocher ces *Epîtres* de Pline, que Grolier fit relier et qu'il orna de sa devise, du recueil de Charles Estienne, récemment découvert, puisqu'aussi bien tous deux ont appartenu au poète Jean de Brinon, l'ami de la Pléiade.

LUCIEN SCHELER.

NOTES ET DOCUMENTS

SICCO POLENTON

Sicco Polenton stammte aus Levico im Trentino, verbrachte aber sein ganzes Leben (1376-1447) in Padua. Sein Hauptwerk *Scriptorum illustrium Latinae linguae libri XVIII* wurde erst 1928 herausgegeben¹. Er hatte es nach fünfundzwanzigjähriger Arbeit 1437 beendet. Das Buch ist nicht, wie man gemeint hat², eine Geschichte der lateinischen Literatur, sondern eine nach Gattungen geordnete bibliographische Übersicht über die berühmtesten Autoren von Livius Andronicus bis Boccaccio. Der vollständige Titel lautet: *Sicconis Polentoni Epithoma in Vitas Scriptorum Illustrium Latinae Linguae ad Polydorum filium*. Der Plan wird in der Vorrede dargelegt: « Profitetur, mi Polydore suavissime fili³, opus hoc ad te inscriptum vitas scriptorum illustrium Latinae linguae. Haec quidem rei summa est. At si attendimus ordinem, praecedunt doctrinarum inventores, deinde poetae, postea historici veniunt. Novissime autem commixta quaedam oratorum et moralium sequitur acies ». Es folgt ein Überblick über die achtzehn Bücher. Buch I behandelt den Ursprung der Wissenschaften. Buch II: Lob der Poesie; die ältesten Dichter; Komiker; Tragiker und lascivi (bis Ovid und Martial). Buch III: Virgil; Horaz; Exkurs über römische Ämter. Buch IV: Persius, Lucan, Seneca tragoedus, Statius, Iuvenal. Buch V: Würde und « Amt » der Historie; Darsteller der ausserrömischen Geschichte (res externae). Buch VI: Darsteller der Geschichte der römischen Republik. Buch VII: Kaisergeschichte (caesarei). Buch VIII: Verfasser von Exemplasammlungen; Chronographen; Kosmographen. Buch IX: Cato Censorinus und Varro. Bücher X bis XVI: Cicero. Buch XVII: Seneca moralis.⁴ Buch XVIII: Vitruv « und andere dieser Art ».

Die Grundzüge der Behandlung entsprechen der ma. Literaturwissenschaft, die ihrerseits Elemente der antiken Grammatik aufgenommen hat⁵. Die Abschnitte über « Würde » der Poesie, « Würde » und « Amt » (officium, ergon bei den Grammatikern) setzen antike Betrachtung fort⁶. Mittelalterlich ist die Frage nach dem Ursprung der Wissenschaften⁷; die Kategorie der morales oder ethici⁸; die Zuordnung der Poesie und der Historie zur Rhetorik als huius affines atque sororiae (22, 29). Der antiken und mittelalterlichen Schultradition entspricht auch die Auffassung der Autoren als Tugendlehrer — trotz gewisser Anstände, die aber beseitigt werden können: « quamquam enim vario in genere dicendivariaque in re versentur

¹ Von B. L. ULLMAN, in *Papers and Monographs of the American Academy in Rome*, vol. VI. — Ueber Polenton: Rossi, *Il Quattrocento*³, 1933, p. 70, 190, 527. — Georg VOIGT, *Die Wiederbelebung des classischen Altertums*, I², 1880, 437.

² Rossi, 190. — Dorothy M. ROBATHAN, *A Fifteenth Century History of Latin Literature* (*Speculum* 7, 1932, 239-248).

³ Macrobius (*Commentarii in Somnium Scipionis* I, 1) wandte sich ähnlich an seinen Sohn (Eustachi fili, vitae mihi dulcedo pariter et gloria).

⁴ DANTE, *Seneca morale* (Inf. 4, 141). Polenton nennt ihn auch Seneca ethicus (111, 28) oder stoicus (113, 13). Den Tragiker fasst er als Sohn des Philosophen auf (116, 16).

⁵ Vgl. mein Buch *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, 1948, S. 436 ff.

⁶ *Ib.*, S. 452 Anm. 2.

⁷ *Ib.*, S. 49.

⁸ *Ib.*, S. 437.

ac loqui aliqui iocose, quidam lascive etiam videantur, documentis (d.h. durch Belehrungen) tamen atque optimis documentis, si comprimimus succum, omnes ad bene virtuoseque vivendum referti ac optimi duces sunt. Nec dictum est quicquam ab eis alia mente ni ut vitia fugere, virtutem colere doceant » (40, 29). Um den moralischen Gehalt (succus) der Poesie zu erfassen, muss man sie allegorisch deuten. Die Geschichte vom Parisurteil erläutert die philosophische Unterscheidung zwischen vita contemplativa (Pallas), vita activa (Iuno) und vita voluptuosa (Venus) usw. Manche Dichter tragen göttliche Wahrheit (rem divinam) aber auch unverhüllt vor (carmine nudo): so Salomon, David, Jeremias in den Lamentationen¹.

Wie aus der Verteilung des Stoffes auf die achtzehn Bücher ersichtlich, bindet sich Polenton nicht an zeitliche Reihenfolge, auch nicht innerhalb derselben Literaturgattung. Von Ovid geht er zu Martial über « ut qui poetae sunt amatorii uno sub ordine habeantur » (71, 23). Erst dann folgen Virgil und Horaz. Nach letzterem tritt eine Produktionspause ein « quod sopita deinde ingenia et quasi vacatione data dormisse annos supra XL post mortuum Horatium poetarum studia videantur » (97, 29). Hier ist der Ansatz zu einer historischen Reflexion gemacht, die dann weiter ausgebaut wird. Schon die antiken Philosophen hatten erkannt, dass die Fruchtbarkeit der Fluren ebenso wie die der Geister vom Stande der Gestirne abhängt. Deutlich sieht man das an den Juden: manchmal hatten sie viele Propheten gleichzeitig, manchmal keine. Die griechische Literatur hatte ihre Blüte (summum florem et copiam) unter Philipp und Alexander. Von da bis zur Gegenwart hat sie aufgehört. Die römische Literatur blühte von den punischen Kriegen bis zu den ersten Kaisern: « quippe habuit aetas illa (anni non multi supra CC fuerunt) quicquid est luminis et studii doctrinarum » (109, 19). Alle diese Ungleichmässigkeiten sind astral verursacht. Die unfruchtbaren Epochen sind solche des « Schlafes ». So « schlief » die lateinische Poesie nach Horaz. Nach Juvenal schläft sie wieder ein. Immerhin gab es einige religiöse Dichter (rem divinam... memorarunt): Sedulius, Prudentius, Arator, Proba. Die Zeit zwischen 400 und 1300 macht Polenton trocken mit folgenden Worten ab (126, 24): poetae locum ac nomen tenuit Claudianus, tenuit Alanus, tenuit Gaufredus qui gente Anglus libro uno Poetiam, rem quippe non incommodam studiosis, altero Ironiam, opus non gratum Pontifici, edidit. His posterior Albertinus Musatus fuit. Gaufredus ist der Engländer Galfrid von Vinsauf, dessen vielbenutzte *Poetria nova* um 1210 verfasst ist. Ob die *Yronia de gestis curiae romanae* ihm gehört, ist ungewiss². Mussato und Lovato werden ausführlicher behandelt, doch erfahren wir leider nichts über Mussatos Fehde mit Fra Giovannino. Der Abschnitt über Dante lautet (128, 30): « eadem ferme tempora Dantem Alegarium, Florentinum civem atque poetam egregium, habuerunt. Iam quidem iam paulatim quasi longissimo e sommo excitabantur Musae. Annos quippe post quem nominavi Juvenalem mortuum ad mille dormierant. Hoc vero tempore, ut somnulentis solent, membra movere, oculos tergere, brachia extendere coeperant ». Von Dante werden die tres comoediae (d.i. cantiche der *Commedia*) erwähnt; zwar in der Volkssprache verfasst, aber « tanta sunt gravitate, ingenio, arte dicta ut profecta non a poeta modo sed

¹ Sie sind teils im Trimeter, teils im sapphischen Versmass gebaut. Vgl. dazu das Stichwort « Bibelpoetik » im Register meines oben erwähnten Buches.

² Faral, *Les Arts poétiques du 12^e et du 13^e siècles*, 1924, S. 21.

perito etiam a viro atque sacris in litteris perito et magno a theologo videantur. Soluta vero dictione atque latine librum unum de Monarchia scripsit » (129, 21). Dante erhält eine Seite, Petrarca zehn. Es wird von ihm gesagt « ipsum excelluisse omnes qui aut memoria sua viverent aut superiori aetate mille prope ad annos istis in litteris clarruissent » (139). Er war « princeps et auctor excitandi studii et poetici et omnis eloquentiae, ut quae per diu neglecta fuerant et quasi sopita dormierant, ea tandem mortalium ad cognitionem usumque redirent ». Dennoch gibt es Leute von so heiklem Geschmack « ut nihil omni parte non perfectum laudent; sed meminerint Ciceronis esse in Bruto dictum, nihil simul et inventum et perfectum esse ».

Unter den Historikern werden Josephus (zwölf Seiten) und Livius (zehn Seiten) am ausführlichsten behandelt. Das achte Buch beginnt mit Cornelius Nepos. Sein *De Viris illustribus* gibt Anlass, die ebenso betitelten literaturkundlichen Bücher des Sueton, des Hieronymus und anderer zu erwähnen, in deren Nachfolge Polenton sich weiss (216, 8). Angeschlossen werden unter Missachtung der Chronologie Valerius Maximus, Frontinus, Gellius, Eutropius, Paulus Diaconus und Orosius. Neunhundert Jahre nach diesem trat Buccacius auf. Er wird zu den Historikern gerechnet wegen *De casibus virorum illustrium* und *De claris mulieribus*, aber auch wegen seines geographischen Lexikons (*De Montibus* usw.) und *De genealogiis deorum gentilium*. Eine halbe Seite ist ihm gewidmet (224). Nach ihm werden Julius Africanus, Prosper Aquitanus, Beda, Pomponius Mela knapp, der ältere und der jüngere Plinius ausführlicher behandelt. Nachdem Cicero sieben Bücher, Seneca eines erhalten hat, bleibt für Buch XVIII eine etwas verworrene Nachlese übrig. Eigentlich sollte darin zunächst über « Würde und Amt » der Philosophie und Beredsamkeit gehandelt werden. Beides ist für Polenton (wie im 12. Jh. für Johannes von Salisbury) dasselbe (501, 24). Polenton geht aber gleich zu den Autoren über. Vitruv eröffnet die Reihe. Sein Architekturwerk gehört stilistisch mehr der Beredsamkeit als der Philosophie an (503, 7). Ebenfalls unter Augustus (!) lebte Martianus Capella. Es folgen Quintilian, Lactanz, Apuleius, Donatus, Servius, Victorinus, Vegetius, Sidonius (507, 23) und Boethius (508, 17) werden ausführlicher behandelt. Die letzten Namen sind Symmachus, Cassiodor, Priscian, Isidor. Die Erwähnung seiner *Etymologiae* bildet den abrupten Schluss des Werkes.

Polentons *Vitae* (diese Abkürzung charakterisiert das Werk am besten) sind nicht das Werk eines bedeutenden Geistes; eben darum aber charakteristisch für den Durchschnittshumanismus der ersten Hälfte des Quattrocento. Wenn er Beda, Paulus Diaconus, Alanus von Lille, Galfrid von Vinsauf in den Kreis der berühmten Autoren aufnimmt, erkennt er die Kontinuität der lateinischen Literatur an. Er widerspricht damit seiner These von dem tausendjährigen Schlaf der Dichtung, den er von Juvenal bis Dante dauern lässt, obwohl er die christlichen Dichter des 5. und 6. Jhs. der Erwähnung wert befindet. Dieser Schlaf ist ja aber ein auch bei Juden und Griechen zu beobachtendes periodisches Phänomen. Es ist nicht historisch, sondern astral bedingt. Auch aus diesem Grunde können weder die Barbaren noch die dunklen Jahrhunderte dafür haftbar gemacht werden.

Die Geschichte der lateinischen Literaturgeschichte ist eine bisher wenig gewürdigte, aber unentbehrliche Hilfswissenschaft der Renaissanceforschung. Sicco Polenton verdient in ihr einen Platz.

E. R. CURTIUS.

LA FAMILLE SCÈVE ET LE PSAUTIER

On sait que Maurice Scève a fait passer en rime française deux Psaumes de David¹. Faut-il croire, comme l'ont prétendu Orentin Douen et Baudrier², que Claudine et Sibylle Scève aient, elles aussi, traduit des Psaumes ? A vrai dire, Frédéric Lachèvre s'est déjà inscrit en faux contre cette opinion : mais ce n'est pas trop de dire qu'il l'a reniée sans la réfuter³.

Les Psaumes de Claudine et Sibylle seraient inclus dans le recueil suivant : *Les Cent cinquante Pseaumes du royal prophète David, mis en rithme françoise par Cl. Marot, M. Jan Poitevin, M. Sève Lyonnois, et autres*. A Lyon, par Gabriel Cotier, MDLVII⁴. Livre rarissime, dont on ne cite que deux exemplaires⁵.

Douen écrit de ce recueil : « Huit psaumes de l'édition de 1554 de Poitevin sont, d'après M. Bovet, remplacés dans celle-ci par des traductions nouvelles signées des initiales M. S. C. R. Sève et D. » Et il ajoute en note : « Nous lisons ainsi les trois premières initiales : Maurice, Sibylle, Claudine ; nous ne connaissons pas R., qui paraît être un quatrième membre de la famille⁶. »

Reprenant la même thèse dans sa bibliographie⁷, Douen, qui cette fois semble citer textuellement Bovet, et use de guillemets, lui fait écrire : « Huit des Psaumes de Poitevin qui se trouvaient dans l'édition de 1554 sont ici remplacés par d'autres, dont les auteurs sont désignés par M. S. (Maurice Sève), C. (Claudine), R. Sève et D. » Or, même si l'on compte les parenthèses pour des commentaires avoués de Douen, la citation est gravement altérée dans sa ponctuation et fait dire à Félix Bovet tout autre chose que ce qu'il avait écrit,

¹ Voir mon *Maurice Scève* (Paris, Klincksieck, 1948-1949), t. I, p. 378.

² O. DOUEN, *Clément Marot et le psautier huguenot* (Paris, 1878-1879) ; BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*.

³ F. LACHÈVRE, *Bibliogr. des recueils collectifs de poésie, XVI^e siècle* (1922), p. 204, n. 1. « Il n'y en a pas qui soient de Claudine Scève et de R. Scève ». Simple affirmation, insuffisante puisqu'il demeure dans le recueil des pièces anonymes, et qu'on ne nous dit pas qu'il n'en soit pas non plus de Sibylle Scève. D'autres formules sont équivoques : « Cette édition comprendrait... » ; etc.

⁴ Pet. in-8° de 450 pp. et 7 ff. (tables). A la fin : « A Lyon, par Jean d'Ogerolles, 1557 ».

⁵ Bovet et Douen ne signalent que l'exemplaire de la Bibliothèque de Stuttgart. Mais Eugène Parturier (éd. de la *Délie* de Scève, Soc. des Textes français modernes, 1916, p. LVI) a signalé un second exemplaire, de la bibliothèque de M. Laugel, membre de la Soc. des Biblioph. français.

⁶ DOUEN, *op. cit.*, t. I, p. 458. Il donne pour référence : Bovet, p. 258. Voir aussi Douen, t. I, p. 236, n. 3. L'auteur déclare que leurs psaumes en question sont les seules œuvres connues de Claudine et Sibylle ; c'est aujourd'hui doublement inexact ; j'ai pu attribuer à Claudine Scève le roman d'*Urbain le Méconnu* : voir l'*Urbano du Pseudo-Boccace traduit par Claudine Scève*, dans la Rev. de littér. comparée, XXI, 1947, p. 404 sq. — Ailleurs (t. I, p. 465), Douen donne, pour les Psaumes de Maurice, Claudine et Sibylle, la date de 1554, qui semble un lapsus pour 1557 (En réalité, les Psaumes de Maurice paraissent en 1549, et ni Claudine ni Sibylle ne semblent en avoir écrit).

⁷ *Op. cit.*, t. II, p. 517.

à savoir : « Huit des Psaumes de Poitevin, qui se trouvaient dans l'édition de 1554 (...), sont ici remplacés par d'autres dont les auteurs sont désignés par M. S. (Sève), C. R., Sève, et D. ¹ »

Il n'y a donc jamais eu de série « M. S. C. R. Sève » pour auteurs ; mais les quatre signatures distinctes : M. S. (Maurice Scève) ; C. R. (autrement, Cl. R., qui signe des Psaumes depuis 1549 au moins)² ; Sève (qui est Maurice) ; et D., fausse signature représentant d'une part Claude Bertrand-Berger de Riom, et d'autre part l'anonyme C. R. ³.

C'est sur une fausse lecture de Bovet que Douen a imaginé la collaboration de toute une série de Scève au recueil Cotier. Et Baudrier s'est contenté de lui emboîter le pas ⁴.

V.-L. SAULNIER.

¹ Félix BOVET, *Histoire du psautier des Eglises réformées*, Neuchâtel (Sandoz) et Paris (Grassart), 1872, in-8°, p. 258.

² Voir LACHÈVRE, *op. cit.*, p. 202, 203, 204.

³ Deux Psaumes signés ici D. sont signés ailleurs des initiales de Claude Bertrand-Berger ; trois psaumes signés D. sont ailleurs signés C. R. (Lachèvre, p. 204). Etant donné la confusion des signatures (surtout par initiales) dans les recueils de ce genre, il n'est pas impensable que C. R. (alias Cl. R.) et C. B. (alias Cl. B., c'est-à-dire Claude Bertrand-Berger) soient le même auteur.

⁴ *Bibliogr. lyonnaise*, t. IV, p. 67-68. C'est seulement d'après Douen que Baudrier cite Bovet ; référence à Douen, II, 517.

ÉCOLIERS FRANÇAIS
INSCRITS A L'ACADÉMIE DE GENÈVE
AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES (fin)

(dans l'ordre chronologique)

1611

Nicolas de Vaux, de Germond (?).
Gédéon Tholose, du Béarn.
Timothée Regnaud, d'Aquitaine.
Paul Accaurat, de Privas.
Pierre Coste, d'Anduze.
Noé Regnaud, d'Aquitaine.
Isaac Bréant, de Rouen.
Paul Grangent, du Dauphiné.
Abraham Guat, de la Bresse.
Jean de Masparraut, de Bordeaux.
Jacques Ranconnet, du Poitou.
Pierre Barbut, de Montpellier.
Nicolas Chalcorniac, de Montpellier.
Henri Hospital, de Montagnac.
Jean-Pierre Salbert, de La Rochelle.
David Blondel, de Châlons-sur-Marne.

1612

Jean Chavannes, de Gex.
Jean Martin, de Sedan.
René Bedé, de l'Anjou.
Jean Jossolin, de l'Anjou.
Jean Vatable, du Poitou.
Pierre Coudre, de La Rochelle.
Charles Regnard, de Boulogne-sur-Mer.
Jean Begon, de Lunel.
Jean Casse, de Tonneins.
Pierre Laforan, de Tonneins.
Daniel Casse, de Tonneins.
Paul Geslin, de Nantes.

Jean Connel, de Revel.
François Codreman de Melly, de Nîmes.
André d'Hélis, du Dauphiné.

1613

Daniel Martinius, de Saumur.
Charles Rufus, de Loudun.
Nicolas Mallius, de Vézelay.
Jacques Vuaillet, de Gex.
Gédéon de Marsal, de Metz.
Jean de Dieu, de Sauve.
Jacques Lamy, de Caen.
Etienne Lesage, de Caen.
Isaac Le Peletier, de Tours.
Pierre Scelle, de Normandie.
Salomon Rivet, de Thouars.
Etienne Torneus, d'Anduze.
Jacques de Cray, de Nîmes.
André Genoyer, de Manosque.
Michel Blanc, de Saintonge.
Jacques Delarrey, de Normandie.
Samuel Menvielle, de Lagor.
David Durand, de Briançon.
Jean La Motte, du pays de Caux.

1614

Amé de Bons, du pays de Gex.
Jacques Guillotius, de Troyes.
Jean Huguetan, de Lyon.
Louis Routh, de Leluiset.
Louis Santellus, du Cheylard.
David Perrinet, de Sancerre.
Matthias de Freminet, de Clermont-Ferrand.

Claude Maillard, de Pulligny.
 Maurice de Loberan-Montigny,
 de Paris.
 Robert Cottin, de Péronne.
 Guy Chavanon, de Saint-Florent.
 Louis Mustel, de Normandie.
 Etienne Tixeul, de l'Angoumois.
 Paul Fontfrède, de Nîmes.
 Paul Martin, de Badonviller.
 Matthieu Beaujardin, de Nérac.
 J. Gillius, de Moulins.
 Jean de Coste-Abadie, de Ton-
 neins.
 Abel la Roche, de...
 Charles du Fresne, de Paris.
 Héliodore du Noyer, de Bour-
 gogne.
 Daniel Jacobé, de Metz.
 Philippe Desmarets, de Saumur.
 Samuel Jonchères, de Châtillon-
 Coligny.
 Jean Delphinus, de Strasbourg.
 Jean Laurent, de la Bresse.
 Théodore Brunier, d'Uzès.

1615

Pierre Bouvot, de Chalon-sur-
 Saône.
 Nicolas La Rose, de Niort.
 François Regnaud, S^r de Mes-
 pillac, de Mâcon.
 Jacques Garron, de Châtillon-
 Coligny.
 Pierre Guichenon, de Mâcon.
 Daniel Guichenon, de Mâcon.
 Jean Mozet, de Lyon.
 Jean Deleuzière, de Saint-Jean-
 du-Gard.
 Etienne Perrinet, de Saint-
 Amand-Mont-Rond.
 Jacques Cottiby, de La Rochelle.
 Jacques Demonnevy, du Poitou.
 Pierre Jortin, de La Rochelle.
 Jean Masson, de La Rochelle.
 Daniel Manuel, de Nîmes.

1616

Paul Gues, de Montpellier.
 Jean de Serres, fils de Jean,
 historiographe du roi, d'Orange.
 Jean Aubourg, de Rouen.
 A. Rigail, de Montauban.
 Jean Viridet, de Bourgogne.

Marc Fanjoux, de Bourgogne.
 Samuel Rondot, de Saulieu.
 Jacques Déli, de La Rochelle.
 Jean Vialis, de Die.
 Josué J. Fréron, de Monflanquin.
 Ezéchiél Dannois, de Compiègne.
 Elie Semelé, du Nivernais.
 J. Lafite, du Béarn.

1617

Pierre Maltret, de Nîmes.
 Jean Mettayer, de Dammartin.
 Isaac du Soul, de Chinon.
 Pierre Gosselin, de Dieppe.
 Jean Jassoy, de Metz.
 Jude de la Pierre, dit de Belle
 Fontaine, de Paris.
 Gaspard Martin, de Carpentras.
 César de la Thaumassière, d'Or-
 léans.
 Louis Thuysart, d'Orléans.
 Pierre Vauloy, d'Orléans.
 André Chabaud, de Nîmes.
 Pierre Moynier, de Lunel.

1618

Paul Cavert, de Clairac.
 Philippe Vincent, de l'Anjou.
 Etienne Le Bloy, de l'Anjou.
 Samuel Rivet, du Poitou.
 David de La Place, de Lille.
 Elie Gast, de Bergerac.
 Jean Perreaux, de Paris.
 Jean Barbat, d'Aubusson.
 Charles Tonnard, de Grenoble.
 Pierre Blondeau, du Nivernais.
 Grégoire Regius, de Bourgogne.
 David Legrin, du Nivernais.
 Jean Monchanin, du Charolais.
 Jean Petit, d'Orléans.
 Etienne Chamaillard, de Châ-
 tillon-Coligny.
 Guillaume Vignon, de Paris.
 Etienne Eudes, de Normandie.
 Hugues Babinet, de Paris.
 Jean de Beaumont, de Nor-
 mandie.
 Isaac de Vennes, de Normandie.
 Isaac de Nogentel, de Picardie.
 Samuel Des Marets, de Picardie.
 Benjamin Tricotel, de Com-
 piègne.
 David Rovièrre, d'Alès.

Pierre Pelet, d'Anduze.
 Louis Dolbet, de La Rochelle.
 Josias Olivier, de Parthenay.
 Etienne Carue, de Caen.
 Abel Dargent, de Sancerre.
 Jacques Perachon, de Lyon.

1619

Samuel De Blanc, de...
 André de Pomey, de Lyon.
 Etienne de Grandchamp, de Normandie.
 Etienne Robert, d'Anduze.
 Jean Comperat, de Champagne.
 Ambroise Deirolles, d'Alès.
 Daniel Galissard, de Vézénobres.
 Jacques Rousset, de Busson.
 Jean Vigot, de Maringues.
 Daniel Pistorius, de Nîmes.
 Charles de Chambrun, de Marvejols.
 Jean Salinius, du Béarn.
 Jacques Cassius, du Béarn.
 Jean Faye, du Vivarais.
 Pierre Chalas, de Nîmes.
 Jean Poumureau, de Bergerac.
 Nicolas Vignier, de Blois.
 Isaac Gueza, du Vivarais.
 Charles Deschamps, de Picardie.
 Jacques Recend, de Provence.
 Philippe des Nouhes, baron de Sainte-Hermine.
 Philippe Samson de Saint-Germain.
 Etienne de Maureze, de Paray-le-Monial.
 Pierre Bessan, de Saint-Barthélemy.
 Nicolas Chaigneau, de Champdeniers.

1620

Jacques Le Duchat, de Metz.
 Jean Le Bachellé, de Metz.
 Simon de Saut, de Béarn.
 Pierre Gamon, d'Annonay.
 Pierre Chaigneau, de Saint-Maixent.
 Jean Salbert, de La Rochelle.
 Samuel Du Vicquet, de Sedan.
 David Primerose, de Saintonge.
 Isaac Cohué, d'Orléans.
 Jérôme Vignier, de Blois.

Daniel Pain, du Poitou.
 Jean Mauratius, Talnacensis ad Charantonum (?).

1621

Pierre Mareschal, de Gensac.
 Gédéon Guionet, de Libourne.
 Isaac Coutant, de l'île de Ré.
 Daniel Corteux, de Verteuil.
 Jean Divoy, de Metz.
 Nicolas Garnier, de Dammartin.
 Jean Dugué, de Maringues.
 Gédéon Mazillier, du Nivernais.
 Jacques Girot, de Dijon.
 Jacques Saumaise, de Vézelay.
 Jean Bosquillon, de Picardie.
 Salomon Hervilly, de Noyon.
 Jean Le Sueur, de Clermont (Oise).
 Abraham de Mory, de Metz.
 Alexandre Griffon, de Grenoble.
 Jean Blondel, de la Champagne.

1622

Jacques Estienne, de Colmar.
 Henri Battut, de Turenne.
 Charles Lussaud, du Poitou.
 Pierre Pinet, d'Orléans.
 Gaspard Gabet, de Vienne.
 François Dumont, de la Bresse.
 Claude Gernier, de Sancerre.
 Josias Floriet, de Beaune.
 Elie Faure, de Sainte-Foy-la-Grande.
 Jacques Fattet, de Sainte-Marie-aux-Mines.
 Paul Gaudemar, de Provence.

1623

Anton Emmerich, de Bischwiller.
 Jacques Alard, de Vendôme.
 Pierre Raymonnet, de Vendôme.
 Jean François, d'Uzès.
 Salomon Bihourd, de Loudun.
 Jacques Voyer, de Loudun.
 Théophile Renesgus, d'Uzès.
 Jean Chabrol, d'Auvergne.
 Simon Demayré, du Poitou.
 Charles Martius, Boiensis (?).
 Noé Lagelée, de Bourgogne.
 Isaac Marcombe, d'Auvergne.

Hugues Rolin, de Montbéliard.
Gédéon Chéron, de Houdan.
Hector Derval, de Vitry-le-François.
Louis Monestier, du Poitou.
Jacques Clemenceau, du Poitou.
Anne Savonnet, du Poitou.
Pierre Clavier, du Poitou.
Daniel Jurieu, de Châtillon-Coligny.
Jacques Nadal, d'Eymet.
Jean Reboutier, des Cévennes.
Jacques Languet, de Bourgogne.
Pierre Calmel, des Cévennes.
Zacharie Fabritius, de Gascogne.
Louis Foullé, de Lizy-sur-Ourcq.

1624

François Rozier, de Rochecouart.
Siméon Gaschier, de Clermont-Ferrand.
Jacques Carcenat, de Nîmes.
Thierry Fremin, de Reims.
Antoine Du Gué, d'Auvergne.
Pierre Cruvel, de Montauban.
Jean Malvin, de Nérac.
Samuel Touton, de Nérac.
M. Jean-Rodolphe Hofer, de Mulhouse.
Jacques Dumas, des Cévennes.
François Dumas, des Cévennes.
Nicolas Anthoine, de Briey.
Jean Bernard, de Courthézon.
Maximilien Aubery, du Maurier.
Louis Aubery, du Maurier.
Daniel Aubery, du Maurier.
Maurice Aubery, du Maurier.
Pierre Majendie, d'Orthez.
Jean Grossius, Beauvierensis (?).
Alexandre Maurice, d'Orange.
Isaac Ferauld, de Châtillon-en-Diois.
Etienne Estienne, Barachanus (?).
Daniel Brussón, de Chalon-sur-Saône.
Etienne Boyanval, de l'Angoumois.
Siméon Boyanval, de l'Angoumois.

1625

Antoine David, de Niort.
Etienne Léveillé, de Sancerre.

Pierre de Monsanglar, de Dijon.
Gédéon de La Rochefoucauld, de Saintonge.
Jean de Préau, de Gex.
Michel de Grandchamp, de Caen.
Pierre Beschefer, de Vitry-le-François.
Jean Ramey, de Picardie.
Jean Maignin, de Cluny.
Isaac Agoust, de Bergerac.
Jacques Eymer, de Bergerac.
Jacques Pinet, de Bergerac.

1626

Simon Coing, du Dauphiné.
Pierre Poignand, du Poitou.
Philippe de Dreux, de Châtillon-Coligny.
François d'Yze de Rosans, de Grenoble.
Charles Trumeau, du Berry.
Gabriel Heliot, d'Arnay-le-Duc.
Jacques Perrinet, du Berry.
Arnaud de Bordieu, du Béarn.
Henri Gillot, du Béarn.
Arnaud de Casamajor, du Béarn.
Jean Riohaud, de Montauban.
Marc-Antoine Bénédict, de Montauban.
Arnaud Denys, de Bordeaux.
Daniel Boucheret, de Dieppe.
David de Guilhelmus, d'Aquitaine.
Paul d'Agar, de Cavaillon.
Jean Menenius, de Saintonge.
Jean Bouhereau, de La Rochelle.
Michel Bellot, de Saintonge.
Pierre Murat, de Beaucaire.
Nathanael Marius, de Londres.
Pierre Vinard, de La Rochelle.
Philippe de Gaucourt, de Bourgogne.
Jean Jenin, de Lorraine.
Jean Bonafoux, de Castelnau-de-Brassac.
Jean-Jacques Ritter, de Mulhouse.
David Grinaeus, de Corbigny.
P. La Colleta, de Manosque.
P. Gaudemar, de Manosque.
Nicolas Maumiré, de Vézelay.
Jacques du Brouil, de Nérac.
Osias Darvieu, de Sauve.
Antoine Gallebius, de Montpellier.
Paul Mazilier, du Nivernais.

François Mortan, de Grenoble.
 Antoine Forget, d'Auvergne.
 Pierre Talleman, de La Rochelle.
 David Piffard, du Trièves.
 Jean Hammlton, de Saintonge.
 Jean Marcombes, d'Auvergne.

1627

Charles Guillard, dit Lespichelière, du Maine.
 Isaac Taillefer, dit Douville, du Périgord.
 Louis Saporta, de Montpellier.
 Pierre Fesquet, de Ganges.
 Pierre Guisard, des Cévennes.
 Jacques Clerc, de Gex.
 Louis Berne, de La Rochelle.
 Daniel Saucière, de Béziers.
 Moïse Mantelier, de Pont-de-Veyle.
 Jacques Moydat, d'Auvergne.
 Philippe Scalberge, de Sedan.
 Jean Maillebrou, de Réalmont.
 Antoine Bouton, d'Uzès.
 Antoine Crégut, d'Uzès.
 Abel de Combles, de Metz.
 Elie Constans, de Cahors.
 David Atger, de Montpellier.
 Jacques Ranchin, de Béziers.
 Pierre Malray, du Poitou.
 Pierre Yvon, de La Rochelle.
 Gédéon Talleman, de Paris.
 Louis de Montcalm, de Nîmes.
 Louis Baudan, de Nîmes.
 Josué Maleray, du Poitou.
 Louis Le François, de Paris.

1628

Jacques Bizou, d'Aix-la-Chapelle.
 Henri Blancheteste, d'Aix-la-Chapelle.
 Gédéon Grillet, de Dijon.
 Nicolas Thoison, d'Autun.
 Lazare Brandet, du Nivernais.
 Auguste Plet, de Paris.
 Pierre Thomeguet, de Gex.
 François Dizius, d'Oulx (?).
 Lazare Bouvot, de Chalon-sur-Saône.
 Pierre des Truites, de Chalon-sur-Saône.
 Henri Clignet, d'Aix-la-Chapelle.
 Daniel Hofer, de Mulhouse.

Gabriel Le Clerc, de Paris.
 Lazare Meyssonier, de Mâcon.
 Segond Chauffepied, de Niort.

1629

Antoine Faye, de Meyrueis.
 Daniel Thomeguet, de Gex.
 Jean Boutin, de Bergerac.
 Etienne Rigaud, de Sainte-Foy-la-Grande.

1630

Blaise Du Chesne, de La Charité.
 Daniel Courot, du Berry.
 Jacques Pelet, dit Ausiliargues, de Saint-Etienne-Vallée-Française.
 Pierre Terrier, du Trièves.

1631

Jean Masselin, de Nay.
 Jacques Fontaine, de Paris.
 Samuel Gaudy, d'Orléans.
 Jean-Antoine Sarasin, de Lyon.
 Antoine de Meldor, de Mazères.
 Charles Druet, de Tours.
 Marc Félix, du Dauphiné.

1632

Isaac Tholozan, d'Embrun.
 Simon Fontaine, de Paris.
 Jean Magallon, d'Embrun.
 Achille Romeyron, de Montbrison.
 Gabriel Constantin, de Lyon.
 Claude Carrier, de Saint-Etienne-Vallée-Française.
 Benjamin Sauzy, du Dauphiné.
 David Hébert, de Dieppe.
 Jean Flanc, de La Rochelle.

1633

Jacques Borel, du Dauphiné.
 Balthasar-Octavien Amyraut, de Hanau.

David Ancillon, de Metz.
 Henri Magallon, d'Embrun.
 Pierre Tolosan, du Dauphiné.
 Philippe de la Haye, de Boulogne-sur-Mer.
 Salomon de Carrouge, de Conches.
 Jacques Poterat, de Francfort-sur-Mein.
 Pierre Chalier, de Seyne.
 Claude de Laparre, de Montpellier.
 Louis Desfontaines, de Châteaudun.

1634

Philippe Durand, de Sedan.
 Joseph Ardillon, d'Auxerre.
 Pierre Martineau, de Grenoble.
 Pierre Retournattus, de Grenoble.
 Pierre Thalas, du Nivernais.
 Robert Chaponnet, de Dijon.
 Daniel Molan, de Bordeaux.
 Daniel Luya, du Dauphiné.
 Pierre Collin, de Metz.
 Jean-Antoine de Cremejane, d'Avignon.
 Pierre Bastid, de Jussac.
 Jacques Bridou, de Normandie.
 Samuel Changuion, de Vassy.
 François Desmarets, d'Alès.

1635

Edouard Saporta, de Montpellier.
 Jean Forneret, de Beaune.
 Samuel Connain, de Mâcon.
 Isaac de Combles, de Metz.
 Paul Dusoul, de Chinon.
 Etienne Dupont, de Vendôme.
 Jean Bouvier, Sr de la Fresnaye, de Caen.
 Pierre Piffard, de Grenoble.

1636

Pierre Garcin, du Dauphiné.
 Guy Bernard, d'Arnay-le-Duc.
 Marc Crucianus, de Chalon-sur-Saône.
 Marc de Briquemault, de Bourgogne.
 Jacques de Buisnières, de Sancerre.

Laurent de Perissol-Allemand, de Grenoble.
 Jean de Briquemault, de Bourgogne.
 Jean Rufus, de Metz.
 Abraham Longuet, du Berry.
 Joseph Asimont, de Lectoure.

1637

Samuel Janthial, de Chalon-sur-Saône.
 Daniel Hugo, de Metz.
 Etienne Cursol, de Cahors.
 Pierre Sabouroux, d'Agen.
 Daniel Maret, de ...
 Jean Galbert, de Grenoble.

1638

Hugues Mauricque, de Montbéliard.
 Daniel Fournier, de Loudun.
 Amédée de Choudens, de Gex.
 Jean Trumeau, du Berry.
 Jean-François Bonnaeus, de Gex.
 Jean-Louis de Jaussaud, de Castres.
 André Castel, de Layrac.

1639

Jean-Louis Growels, de Sedan.
 Jean-Jacques Le Tellier, de Saint-Lô.
 Théophile Des Maizeaux, du Bourbonnais.
 Samuel Routh, de Gex.
 Isaac Morel, de Paris.
 Philippe Chenevix, de Paris.

1640

Jean Le Duc, de Noyon.
 Jean de la Faye, des Cévennes.
 François Labrune, de Lunel.
 Louis Des Maizeaux, du Bourbonnais.
 Jean Lespinasse, de Chalon-sur-Saône.
 Pierre Dartene de la Hoquette, de Saint-Lô.
 Jean Sacrelaire, de Sedan.

Jacques Dumarché, du Vivarais.
François de Raffou, de l'Angoumois.
Charles Guyon, du Dauphiné.
David Prades, du Vivarais.
Auguste Arbaud, de Paris.
Lambert Daneau, de Lombers.
Henri Baudan, de Nîmes.

1641

Matthias Hofer, de Mulhouse.
Pierre Decrosa, de Courthézon.

1642

Jean Pineau, de l'Anjou.

1643

Jérémie Perrot, d'Issoudun.
Jean-Jacques Perrondet, de Gex.
Etienne Duval, de Gex.
Nicolas Perrondet, de Gex.
Jean Brammerel, de Gex.

1644

Pierre Donis, de Pau.
Daniel Barbier, de l'Anjou.
Jean Pentecoste, de Soubise.
Olivier de Lospinasse, de Lyon.

1645

Isaac Patrut, fils d'Isaac, pasteur de l'église de Jarnac.
Gui Jourdan, Dururiensis (?), Delphinus.
Charles Agnel, de Riez.
Antoine Barbeyrac, de Saint-Martin (Basses-Alpes).

1646

Louis Deprez, de Fontainebleau.
Jacques Stoffel, de Montbéliard.
Jacques de Vallens, de Saint-Maixent.
Claude Nicolas, de Die.
Jean Michel Chautan, de Champagny.

Jean-Dieudonné Maisonier, de Bergerac.
Daniel Richard, du Vivarais.
Matthieu Vial, de Champsaur.

1647

Aaron Givord, de Saint-Cyr-sur-Menthon.

1648

Paul Detoulhieu, de Touraine.
Matthieu de Bonthoux, du Gapençais.
Louis Ranconnet, de Mareuil.

1649

Antoine de Garissol, de Montauban.
Jean-Louis Bollenat, d'Avallon.
Pierre Brusius, de Couches.
Claude Chamard, d'Orange.
Théodore de la Faye, Geniencensis (?).
Jean Blanc, de Die.
Abraham Des Maizeaux, du Bourbonnais.
Jacques Blanluz, de Grenoble.
François Murat, de Grenoble.
Lazare Armet, de Couches.
Antoine Perès, de Montauban.

1650

Claude Chapon, de Luc-en-Diois.
Pierre Janvier, de Roybon.
François Martin de la Colombine, de Die.
Philippe Roch, de Gex.
Jacques Seurre, du Nivernais.
Louis Chambon, de Nîmes.
Etienne Girard, de Châtillon-sur-Loire.
Claude de Bonthoux, du Champsaur.
Isaac Lavergne, de Montauban.
Philippe Perroteau, de Chinon.

1651

Paul Reynaud, de Châtillon-en-Diois.

Job Bouvot, de Chalon-sur-Saône.
 Charles Guiot, du Bourbonnais.
 François de Bussy, d'Orléans.
 Denis Olivier, de Paris.
 David Roux, de Colmar.
 Jacques Guybert, de La Rochelle.
 André Chion, de Manosque.
 Jacques Cherler, de Gap.
 Jacques Tandebarat, de La Rochelle.
 Samuel Cotibi, du Poitou.

1652

Jean-Jacques Clerc, de Gex.
 Daniel Arnaud, de Volvent.
 Jean-Henri Rister, de Mulhouse.
 Urbain Sarrau, d'Aumessas.
 Gilles Marchant, de Libourne.
 Abraham Congnard, de Rouen.
 Theophile Poyet, de Sault.
 Jean Boerius, de Mérindol.
 Salomon Bernard, de Nyons.
 François Grand, de Luc-en-Diois.
 Pierre Bertrand, de Die.

1653

Etienne Gaussen, de Sainte-Foy-la-Grande.
 François Coulom, de Chalon-sur-Saône.
 Jean-Jacques Du Cros, de Saint-Germain-de-Calberte.
 Antoine Reboutier, de Saint-Jean-du-Gard.
 Jean Roussarier, de Saint-Jean-du-Gard.
 Isaac Thibault, de Saint-Just.
 Jean Escoffier, de Sommières.
 Elie Chion, de Die.

1654

Claude Gelyot, de Bourgogne.
 Charles Perreauld, de Chalon-sur-Saône.
 Jean Pascalis, d'Annonay.
 François de Livron, de Tougin.
 Salomon Poçel, de Cadenet.
 Pierre Chavanon, de Lédignan.
 Pierre Serenus, de Nîmes.

A. Lombard, de Nîmes.
 Pierre Vincent, de Rochegude.
 Jean Laurent, de Montpellier.
 François de Limoges, de Boulogne-sur-Mer.
 Jean Thierus, de Gap.
 Jean Gailhard, de Gap.
 C. Piozet, de Preuilly-sur-Claise.
 Jean Bompard, d'Orléans.
 Abraham Maillefaud, de Die.
 David Laurent, de Die.
 Pierre Cailat, de Montauban.

1655

Daniel Quesnot, de Nîmes.
 Jean de La Porte, de Saint-Jean-du-Gard.
 M. François Val[l]ier, de Paris.
 Prudent Gautier, de Dijon.
 Alexandre Viala, de Nîmes.
 Justin [La] Coste, des Cévennes.
 Aldebert Daudé, Sr d'Olimpies, d'Alès.
 Charles Icard, de Saint-Hippolyte-du-Fort.
 Jacques Murat, de Romans.
 Louis Grange, d'Annonay.
 Auguste Coüet du Vivier, de Metz.
 Pierre Chabaud, de Montpellier.
 Gaspard Chion, de Laragne.
 Claude Voullaire, d'Argeliers.
 Jacques de Juigné, de France.

1656

Daniel Rally, de Saint-Ambroix.
 Jean-François Guillet, de Die, fils de Jean Guillet, V.J.D., du Sénat de Die.
 F. C. Comperat, de Bourgogne.
 Théodore Ducros, d'Uzès.
 Charles-Louis Miège, de Strasbourg.
 Samuel Uchard, de Pont-de-Veyle.
 Aldebert Sigillorier, d'Aimargues.
 Elie Merlat, de Saintonge.
 Isaac Magnac, de Jonzac.
 Etienne Pallardy, de Niort.
 Jacques Gondrand, de Montélimar.
 Daniel Piffard, de L'Albenc.
 Pierre Mercier, d'Aubusson.

1657

Paul Gazeau, d'Aulnay.
 Abraham-Thomas Vallier, de Paris.
 Daniel Durant, de Dijon.
 Samuel Bayeux, de Caen.
 Etienne Carcenat, de Montpellier.
 Philippe Armet, de Bourg.
 Pierre Terel, de Troyes.
 Jacques Calmel, de Saint-Etienne Vallée-Française.
 André Bouton, d'Alès.
 Jacques Fesquet, de Vic-le-Fesq.
 Jean Perreaux, d'Orléans, fils de Jean Perreaux, pasteur de ladite ville.
 Antoine Donneaud, de Gap, fils de Joseph Donneaud.
 Alexandre Piffard, du Champ-saur, fils de David Piffard, pasteur.
 Samuel Mettayer, de Saint-Quentin, fils de Jean Mettayer.
 Jean Blanchon, de Pont-en-Royans, fils d'André B.

1658

David, fils de David Grimaudet, de Montélimar.
 Pierre, fils de Pierre Audibert, d'Alès.
 Etienne Routh, de Gex.
 Jean, fils de Jean Masson, de Civray.
 Etienne Martin de Pralin, fils d'Henri Martin de Colombin, du Trièves.
 Pierre, fils de Louis Villars, de Die.
 Pierre, fils de Daniel Grandidier, de Sedan.

1659

Jean, fils de François Hugues de Saint-Avon, de Lagrave.
 Pierre, fils de Thomas Cuchet, de Die.
 Pierre, fils d'Isaac Bolot, de Cluny.
 Jacob de Fasson, fils de Matthieu, de Roybon.
 Jacques Hertner, fils de Jean Martin Hertner, de Lyon.

Louis, fils de Nicolas Roch, de Gex.
 David Coudray, fils d'Etienne Congnard, de Rouen.
 Jacques, fils de Pierre Blanc, apothicaire, de Meyrueis.
 Samuel, fils d'Antoine Basnage, de Bayeux.
 Jourdan, fils de Gaspard Chion, de Laragne.
 Barthélemy, fils de Jacques Piélat, d'Orange.
 Pierre, fils de Philippe de Dreux, de Châtillon-Coligny.

1660

Charles, fils de Matthieu Spon, de Lyon.
 Jacques, fils de Daniel de Milleville de Boisse, de Normandie.
 Antoine, fils de Daniel Poudrel, de Die.
 Pierre, fils de Jean Roch, de Gex.
 Jean, fils de Jean Bonneau, d'Aubusson.
 Philippe, fils de Philippe Riboudeau, de Chalon-sur-Saône.
 Pierre Benech, de Marseille, fils d'Antoine Benech, de Montauban.
 Samuel, fils de Gaillar d'Olivier, de Montauban.
 Pierre Paulhan, fils d'Antoine Paulhan, notaire, de Nîmes.
 Charles, fils de Pierre Auguste, chirurgien, d'Orange.
 David, fils d'Antoine Faure, de Die.
 Pierre, fils d'Antoine Aymar, de Die.
 Jean, fils de Jean Gravier, de Langres.
 François, fils de Jean Gamonde, d'Orange.

1661

Jacques, fils de Jacques Thibault, de La Rochefoucauld.
 Frédéric Hammerer, de Strasbourg.
 Isaac Sagnol, de Crest.
 Jacques Marchand, de Gex.
 Jean Perret, de Pont-de-Veyle.
 Pierre Roger, de Gex.

Philippe Roup, de Gex.
 Daniel Chais, de Grenoble.
 Elie des Hayes, de La Rochefoucauld.
 André Reynaud, d'Orange.
 Charles Maurice, d'Eyguières.
 Jacques Roussier, de Verteuil.
 Elie Barraud, de La Rochefoucauld.
 Esprit Tholozan, d'Embrun.
 Louis Garnier, de Vitry-le-François.
 Alexandre-François de Maunit, de Bretagne.
 Paul, fils de Jean Coulez, de Metz.
 Guillaume, fils de Jean Vialas, de Réalville.
 Jean, fils d'Elie Melon, d'Issigeac.
 Philippe Favar, de Puylaurens.
 Paul de La Faye, de Loriol.
 Daniel Chabrier, d'Ourches.

1662

Isaac, fils de Jean Vigot, de Maniargues.
 Jacques Spon, de Lyon.
 Samuel Des Maizeaux, du Bourbonnais.
 Bernard Augeard, de Bergerac.
 Moïse Portal, de Saint-Hippolyte-du-Fort.
 Jacques Brouset, de Nîmes.
 Cyrus Chion, de Manosque.
 David Hurtaud, de Montauban.
 Samuel Perrin, de Montélimar.
 Barthélemy Bernard, du Luc.
 Jacques Bocheron, d'Autun.
 Jacques Du Gué, de Paris.
 Etienne Malbois de Camplo, du Languedoc.
 Jacques Verdier, de Lédignan.
 Pierre Yvon, de Montauban.
 Jean Menuret, de Montélimar.

1663

Alexandre Gros, de Serres.
 Jean Regnauld, de Marennes.
 Etienne Villet, de Gex.
 Jean Perol, de Montpellier.
 Abel Uchard, de Paray-le-Monial.

Pierre Morel, de Châtillon-sur-Loire.
 Ayme Janthial, de Chalon-sur-Saône.
 Isaac Lepinasse, de Chalon-sur-Saône.
 Jacques Rebotier, de Saint-Jean-du-Gard.
 Jean Fornier, d'Alès.
 Pierre Colombier, de Marsillargues.
 Antoine Coin, de Mizoën.
 Jean Giraud, de Die.
 Gaspard Gresse, de Die.
 Jean Baron, de Carmaux.
 Daniel Ticier, de Castres.
 Pierre Piat, de Châtillon-sur-Loire.
 Jacques Morin, de Thouars.
 Frédéric Guéynier, d'Orange.
 Jean de Barthélemy, de Marvejols.
 Jean Durand, de Montpellier.
 Alexandre de Bruneis, de Justet.
 Heleo Gaudemars, de Manosque.
 Marc-Antoine Guilhemat, de La Bastide-du-Peyrat.
 Isaac Drouillet, de Château-Chinon.

1664

Pierre Gellieux, d'Issigeac.
 Etienne Perrinet, de Sancerre.
 Pierre Ysarn de Capdeville, de Castres.
 Aron Boursiquot, de Taillebourg.
 Alexandre Cuchet, fils de feu Thomas Cuchet, de Die.
 Philippe Bec, de Pont-en-Royans.
 Moïse Viridet, de Fécamp.
 Pierre Fabre, de Lasalle.
 Jacques Thibault, de La Rochefoucauld.
 Bernard Escalé, de Castres.
 Antoine Thomas, des Vans.
 Jacques de Vaux, soit : du Périgord et du Vivarais.
 Pierre Reymond, de Champcella.
 David Chalvet, de Die.
 Elie Royère, de Bergerac.
 Jean-Antoine de La Roquette, de Collet-de-Dèze.
 René Gresse, de Die.
 Daniel Leautier, de Valence.
 Jean Regnier, de Sedan.

Noël Aubert de Versé, du Mans.
Guillaume Scott de Boscherville,
de Rouen.
Tanneguy Galles, de Caen.
Jean Rolland, de Grenoble.
Jean Oulès, de Brassac-de-Bel-
fourtes.

1665

Pierre Masson, de Sedan.
Isaac Bataillard, de Pont-de-
Veyle.
Jacques Marcombes, de Pont-
de-Veyle.
Jacques Richier de Cerisy, de
Coutances.
François Repey, de Pont-de-
Veyle.
Jules de Thienis, de Clelles en
Trièves.
Jean Du Bourdieu, de Bergerac.
Pierre Du Lignon, de Marvejols.
Léon A. de Clerville, du Poitou.
Nicolas Petit, de Loches.
Jacques Bazin, d'Orthez.
Pierre Michée, d'Eymet.
Phinée Piélat, d'Orange.
Jean-Antoine Jacobus, de Lyon.
Jean Massanes, d'Anduze.
Charles Noyer, de Vesc.
Jean Vimielle, de Montauban.
Isaac d'Huisseau, de Saumur.

1666

Daniel Monceau, de Châteaudun.
Elie Duranc, de Nyons.
Charles Desblancs, du Perse en
Trièves.
Pierre Gaudemars, de Riez.
Henri Arnaud, d'Embrun.
Matthieu Mathy, de Manosque.
Louis Hue d'Escures Longue-
ville, de Bayeux.
Robert Moisant de Brioux, de
Caen.
Jacques Janthial, de Chalon-
sur-Saône.
Pierre Got, de Lyon.
François Dubruc, de Ganges.
Jean-Louis Pepin, d'Anduze.
Etienne Robert, de Montpellier.
Pierre Drelincourt, de Paris.
Jean Misnard, de Paris.

Marin Groteste de la Bussière,
de Paris.

Jean Renaudot, de Loudun.
Jean-Antoine d'Autun, de Portes.
César de Pégorier, de Roujan.
Charles Mathy, de Manosque.
Isaac Briand, d'Aigre.
Antoine Greslot, de Luzy.
Jean de Coste-Abadie, de Ton-
neins.

Abraham Labat, de Clairac.
Osée Bargeau, de Bordeaux.
Jean Loches, de Clairac.
Pierre Fontanus, de Royan.
Jean Bréjon, de Les Epaux.
Elie Rivals, de Puylaurens.
Abraham Rivallan, de Cozes.
Pierre Dumarché, de Monté-
limar.

André Paillet, de Cozes.
Jean de Gast dit d'Hauterive,
de Chalais.

Philippe Collas, de Vendôme.
Jacques-Gédéon de Guillebert
de Sicqueville, de Bayeux.

Louis Lautier, du Cayla.
Pierre Farjon, du Cayla.
Jean Clarmond, d'Issigeac.
Pierre Gantois, de Sedan.
Jacques de Rodon, d'Orange.

1667

Thomas Tollé, de La Rochelle.
Elie Brevet, de La Rochelle.
François Vigut, d'Orange.
Jean Graverol, de Nîmes.
Isaac Faber, de Chateau-Chinon.
Paul Imbert, de Roybon.
Jacques Damain de Beauvoir,
d'Orléans.
Jean Paul, de Nîmes.
Jean Le Febvre, de Châlons-sur-
Marne.
Daniel Demorel, de l'Angoumois.
Daniel Fetizon, de Reims.
Jean Gellieux, de Lanquais.

1668

Philippe La Loe, de Caen.
Charles Thévenin, de Chalais.
Daniel de Charroppin de Sain-
tonge.
Jacques Rouillet, de Vézelay.

David Brumoy, de Rouen.
 Antoine Gautier, de Veynes.
 Abel-Jean de Mareschal, de
 Paray-le-Monial.
 Pierre Trouillart, de La Ferté-
 Vidame.
 Gaspard Gasselin, de La Flèche.
 Philippe de Lambermont, de
 Sedan.
 Etienne Le Gendre de Rosette
 et d'Arpilly, d'Orléans.
 J. Nicolas, de Grenoble.
 Henri de Dreux, de Châtillon-
 Coligny.
 Daniel de Charroppin, de Mon-
 tendre.
 Jean Pagès, de Saint-André-de-
 Valborgne.
 Jean Bressius, de Florac.
 Guillaume Carüe, S^r de Grand-
 champ, de Rouen.
 Servais Matthieu d'One, de
 Hanau.
 Michel Deniau, de Mondoubleau.
 Louis Poncet, de Castres.
 Paul Falantin de la Rivière, du
 Mas-d'Azil.
 Samuel Estève, de Castres.
 Jean Bonniolius, de Meyrueis.
 Jean Sabatier, de Saint-Roman.
 François Fesquet, de Saint-
 Hippolyte-du-Fort.

1669

Paul Berthauld, de La Charité.
 Pierre-Paul Du Chesne, de Cla-
 mecy.
 Henri Saliens, de Saint-Jean-
 du-Gard.
 Henri Salvarius de Cissalière,
 de Saint-Jean-du-Gard.
 Henri Brazius, de Châtillon-Co-
 logny.
 Jean Lefebvre, de Château-
 Chinon.
 Moïse Tostée, de Bordeaux.
 Pierre Puech, de Saint-Hippo-
 lyte-du-Fort.
 Jacques Veron, de Lyon.
 Jean du Mesnil Jembelin, de
 Caen.
 Charles Le Cène, de Caen.
 François Durand, de Montpellier.
 Jean Gimberne, de Montpellier.
 Michel Brunet, de La Rochelle.

Jean de la Salle, de Lezay.
 Abraham de Saint-Denis, d'Alen-
 çon.
 Pierre Pagès, de Lagorce.
 Jean de Gachon, de Bordeaux.
 Pierre Blanc, de Montpellier.

1670

Joseph Dufresne, de Valence.
 Jean Lafargue, de Castillon
 (Guyenne).
 Alphonse des Vignoles de Saint-
 Gigniez, de Nîmes.
 Jean Gardien, de Vervins.
 Moïse Faudreus, de Florensac.
 Jean Delasalle, de Poitiers.
 Abel Bonafoux, de Castelnau-de-
 Brassac.
 Jean Sarasin, de Lyon.
 Jean Tholozan, d'Embrun.
 Jean-Baptiste Bordier, de Paris.
 Renaud Boullier, de Gastines
 (Poitou).
 Paul Petrus, de Montfort
 (lequel ?).
 Charles Dusselle, de Bergerac.
 Jacques Huet, du Poitou.
 Jacques Basnage, de Rouen.
 Armand de Blair, de Paris.
 Jérémie Roquart, de Sedan.
 Daniel Barbault, de l'île de Ré.
 Pierre Bayle, de Carlat.
 Jacques Oulès, d'Espérausses.
 Pierre Baux (l'aîné), de Nîmes.
 Abraham Sinard, de Caen.
 Jacques Sartres, de Montpellier.
 Jacques Reynet, d'Aubenas.
 Daniel Roux, de Colmars.
 Adrien Chamier, de Montélimar.
 David Magnet, de Condorcet.
 Timothée Guyon, de Bordeaux.
 J. Molinard, de l'Angoumois.
 Ezéchiel Carré, de l'île de Ré.
 Jacques Laval, de Monpazier.
 Guillaume Chaunel, de Montpel-
 lier.

1671

Louis Planté, de Die.
 Gaspard Baux (le cadet), de
 Nîmes.
 Etienne Chamillard, de Châ-
 tillon-Coligny.
 Gaspard de Masclary, de Paris.

Louis de Bagards, de Lasalle.
 Elie Mariocheau, de Marennes.
 Samuel Allard, Exodunensis (?).
 Picto.
 Jean Cluzel, du Cheylard.
 Esaïe Gravier, de Paray-le-Monial.
 Gédéon Léorat, d'Annonay.
 Louis de Boyers, du Vigan.
 Pierre de Boyers, du Vigan.
 Jean-Daniel d'Orville, de Francfort-sur-Mein.
 Théodore Albus, de La Rochelle.
 François Duval, de Montpellier.
 Guy Pinel, du Poitou.
 Louis Combes, de Nîmes.
 Jean Domergue, de Saint-Hippolyte-du-Fort.
 Abel Ligonier, de Castres.

1672

Jacques de Massouverain, de Vias.
 Jean France de Saint-André, de Castres.
 Jean Bompard, d'Orléans.
 Pierre Gravel, Sully s/Loire.
 Jean-Baptiste Amyot, d'Orléans.
 François Martel, de Pithiviers.
 Jean Mazilier, de Paris.
 Pierre Duranc, de Sauve.
 Etienne Du Mas, de Saint-Jean-du-Gard.
 Gédéon Huet, de Montargis.
 Philippe Jouneau, de l'île de Ré.
 Amédée de Bons, de Farges.
 Claude Rey, de Nîmes.
 François Delagrangé, de Couches.
 Théophile Bouvot, de Chalon-sur-Saône.
 Elie Prioleau, de Pons.
 Salomon de Le Becque, de Calais.
 Daniel Amyand, de Mornac.
 Daniel Strinus, de Gien.
 Paul Babault, de Gien.
 Godard Pelgroin, de Rouen.
 Jérémie Majou, de Saintonge.
 Barthélemy Balaguier, de Puy-laurens.
 Pierre Bonnet, de Puy-laurens.
 Jacques Vignier, de Réalmont.
 Jean-René Ladreyt de La Charrière, de Privas.

1673

Pierre-André Ducros, de Saint-Germain-de-Calberte.
 Jean de Masse, de Provence.
 Paul L'Escot, du Nivernais.
 Daniel Vernejou, de Monflanquin.
 Pierre Laurent, de Vassy.
 David Gervais, de Montpellier.
 François Lousmeau, de Saint-Claud.
 Pierre-Abraham La Porte, du Périgord.
 Pierre Roussillon, de Sommières.

1674

Michel Le Conte Pommerail, de Bellismensis (?).
 Jacques Bernard, de Nyons.
 Pierre La Recluze, de Crest.
 Louis Changuion, de Beauronne.
 David Mazel, de Saint-Hippolyte-du-Fort.
 Charles de Malvoisine, d'Henrichemont.
 Charles Ancillon, de Metz.
 Isaac Du Candal, de Paris.
 Daniel Regnauld, de Saint-Amand-Mont-Rond.
 Pierre Galafres, de Nîmes.
 Jacques Maistre, de Nîmes.
 Etienne Jourgniac, de ...
 Pierre Icher, de Montpellier.
 Charles Bertheau, de Montpellier.
 Antoine Merle, de Montpellier.

1675

Henri-Auguste de Pierrelevée, de La Rochelle.
 Jean-Louis Burlamachi, de Grenoble.
 Charles Jaquet, de Gex.
 Jacques Caillard, de Paris.
 Jean Pinette, de Corbigny.
 Jean-Henri Baudan, de Nîmes.
 Louis Chameau, de La Mothe-Saint-Heraye.
 Philippe Lousmeau, de l'Angoumois.
 Gaspard Dutoit, de Vallon.
 Jean Gayle, de Nîmes.
 Maximilien Misson, de Paris.
 Jacques-François Misson, de Charenton s/S.

1676

Salomon Tano, du Trièves.
 Samuel Giraud, de Grenoble.
 Jean Barbe, de Corps.
 Antoine Nicolas, de Die.
 Jean Labignotte, de Berenx.
 Jean Bernis, de Nîmes.
 Antoine Vernède, des Vans.
 Jean Archier, du Dauphiné.
 Jean Tandon, de Montpellier.
 Henri Bousanquet, de Salindres.
 Isaac Molie, de Puylaurens.
 Alexandre Chalvet, de Grenoble.
 Pierre-Louis Tornairius, de Gre-
 noble.
 Isaac Papin, de Blois.
 Etienne Amontius, d'Orléans.
 Hector Terrot, de Pont-en-
 Royans.
 François Foulchier, d'Uzès.
 Charles Gravet, de Sully-sur-
 Loire.
 Jacques Valentin, de Nîmes.
 Jean Frescarode, de Bergerac.
 François Jodouin, de Paris.
 Pierre Gally de Gaujac, de Nîmes.
 Isaac Allais, de Caen.
 Pierre Astruc, de Sauve.
 Jacques Astruc, de Sauve.
 Isaac Perou, de Sedan.
 Pierre Simon, de Nyons.
 André Lambert, de Nantes.

1677

Jacques Guibal, de Saint-André-
 de-Valborgne.
 David Donis, de Pau.
 Pierre Malbois de Camplo, de
 Saint-Jean-de-Bruel.
 Jean Huguet, de Nîmes.
 Pierre Plessay, de Niort.
 Jean Babault, d'Orléans.
 Chasseloup Chauvet, de Sain-
 tonge.
 Isaac Claude, de Saint-Affrique.
 Isaac Addée du Petitval, de
 Paris.
 Pierre Caillard de Lambresy, de
 Paris.
 Jean de Choudens, de Mâcon.
 Barthélemy Basset, de Béziers.
 Jacques-César Boyd, de La Ro-
 chelle.
 Daniel Amieu, de Vinsobres.

Daniel Chamier, de Montélimar.
 Charles Faucher, de Saint-Geniès.
 Pierre Augier, de Bordeaux.
 Jean Marin, de Châlons-sur-
 Marne.
 Samuel Raulin, de Vassy.
 Daniel de Superville, de Saumur.
 François Duroure, de Nîmes.
 Antoine Rey, de Puylaurens.
 Jean Labrune, de Lunel.
 Pierre Sanson, de Saint-Lô.
 Jacques Alaret, de Millau.
 Charles Rossel, d'Anduze.
 Matthieu Malzac, d'Uzès.
 Jean Chambon, de Nîmes.
 André Corrége, d'Orange.
 Jean Cherpontier, de l'Angou-
 mois.
 Aaron de Savignac Daque, de
 Monflanquin.
 Philippe Forget, de Châtillon-
 Coligny.

1678

François Laisné, de Saumur.
 Joseph Lagacherie, de Pujols-
 en-Agenois.
 Pierre Fuzier, de Lacaune.
 Pierre Broussard, de l'Angou-
 mois.
 Abraham Guy, de Bédarieux.
 Pierre Guy, de Bédarieux.
 Hugues Marcha, d'Annonay.
 Abraham Caillard de Mauny,
 de Paris.
 Jean Lavit, de Bédarieux.
 Guillaume Gordon, de Loudun.
 Pierre Gontard, de Grenoble.
 Jacques Véron, de Tours.
 Etienne Guiot Duboulet, de La
 Charité.
 Louis de Marsal, de Metz.
 Théophile Arbussi, de Millau.
 Elie Derrieux, de Bergerac.
 Abraham de Livron, de Gex.
 Fulcrand Rey, de Nîmes.
 Samuel Pineau, de Tours.
 Jean Barnouin, de Montélimar.
 Pierre Isoard, de Menglon.
 Jean Monestier, de Lourmarin.
 Paul Rondelet, de Bordeaux.
 Jacques Passelaygue, de Ber-
 gerac.
 Jacques Vezian, de Montpellier.
 Charles Contet, de Grenoble.

Charles Ranchin, de Castres.
Olivier Dupas, de Couhé.
Pierre Pelorce, de La Faurie.
Gabriel Ramondon, de Bordeaux.

1679

Pierre Borel, de Grenoble.
Jean Lions, de Montélimar.
Jean-Marc Verchière, de Gex.
J. J. Martel, de Montauban.
Claude Guiran, de Nîmes.
Henri-Louis Certon, de Châtillon-Coligny.
Jean Garcin, de La Charité.
Etienne Jallabert, de Saint-Hippolyte-de-Caton.
Jacques Matthieu, de La Roche-foucauld.
Elie Matthieu, de La Roche-foucauld.

1680

Josias de Villeneuve, de Manosque.
Louis-David Boileau, d'Uzès.
Philippe Plantamour, de Chalon-sur-Saône.
Paul Ferrier, de Metz.
Benjamin Dubois, de Paris.
Philippe de La Basoge, de Maudétour.
Barthélemy de Bons, de Gex.
Jean Dubourg, de Casteljaloux.
Paul-Louis Desuge, de Castres.
François Guirard, de Nîmes.
Guillaume Binauld, de Saintonge.
Elie Merlat, de Saintonge.
Jacques Coulom, de Chalon-sur-Saône.
Moïse Alezieu, de Montpellier.
Pierre Rivals, du Béarn.
Jacques Marcot, de Saint-Gilles-les-Bougeries.
Pierre Broha, de Montauban.

1681

Pierre Durand, de Salindres.
Jean Noval, de Nîmes.
François de Charis, de Sauve.
Pierre Perrin, de Lunel.
Jacques Fabre, de Quissac.

Etienne Beringuier, de Quissac.
Simon Gaultier, de Jonzac.
Jean-Michel Onozius, de Mazères.
Pierre Rozel de Brignac, de Castres.
Jean Cornand de la Croze, de Grenoble.
Claude Guillaumot de la Courtoisie, de Vougeaucourt.

1682

Etienne Sudrius, de Montélimar.
Daniel Chardon, de Touraine.
Henri-Charles Bancelin, de Metz.
Jean Grand Jambe, de Metz.
Aldebert Gualtieri, de Lyon.
Josué Malet, de Saint-Hippolyte-du-Fort.
Jacques Lenfant, de Châtillon-Coligny.
Elias Courech, de Châtillon-Coligny.
César Sarasin, de Lyon.
Henri Bousanquet, de Saillans.
Etienne-Louis de Saliens, du Languedoc.
Paul de Loriol, de Bourgogne.
Joseph Bayle, de Carlat.
Cephas d'Albenas, de Nîmes.
Pierre Bastide, d'Alès.
Jacques du Noyer, de Bourgogne.
Louis Peytiers, de Montélimar.
Pierre Crégut, de Nîmes.

1683

Jacques Soleil, du Vigan.
Pierre Royer, de Grenoble.
Gabriel Ruynat, de Grenoble.
Henri Manigault, de La Rochelle.
Jérémie Frère, de Pont-de-Veyle.
François de Rives, de Villeneuve-de-Berg.
François Frère, de Pont-de-Veyle.
Louis de Villier, de Paris.
Paul Ancillon, de Metz.
Louis Bonnet, de Die.
Trophime Roux, de Die.
David Le Bachellé, de Metz.
Jean-Baptiste de Solisor, d'Auvergne.

1684

Jean de la Coude de Longchamp,
de Laon.
Pierre Serre, de Die.
David Audibert, de Die.
Charles Gonnon, de Crest.
Paul Jordan, de La Motte-Cha-
lançon.
Pierre Coste, d'Uzès.
Daniel Ouriet, de Châlons-sur-
Marne.
Jean-Pierre Borsat, de Gex.
Pierre Guiot Du Boulet, de La
Charité.
Paul de la Coude de Longchamp,
de Laon.
Louis Persod, de Metz.
César de la Bruguière, de Nîmes.
Paul-Geoffroy Gambs, de Stras-
bourg.
Pierre-Arnaud de Lacassaigne,
de Nîmes.
Thomas Gaugain, de Caen.
Jean Boerius, de Luc-en-Diois.
Paul Georges, de Guise.
Jean Girard, de Corbigny.
Pierre Blanc, de Saint-Paul-Trois-
Châteaux.
Elie Berthon, de Touraine.
Benjamin Pineau, de Rouen.
Olivier Fauvin, de Nyons.
Antoine Colan, d'Alès.
Jean Le Conte, d'Alençon.
Pierre de Magneville, de Bayeux.
Bertrand Coutaud, de Saillans.
Michel Falaiseau, de Touraine.
Jean Falaiseau, de Touraine.
Louis Renier Plancius, du Poi-
tou.

1685

Jean Gueimar, de Die.
Louis Angely, d'Uzès.
Daniel Bourles, d'Uzès.
Pierre Bernard, d'Arnay-le-Duc.
André Lombard, de Nîmes.
Charles Agnel, de Meyrins.
David Ancillon, de Metz.
Florent Livache, de Grenoble.
Matthieu Le Conte, d'Alençon.
Abraham Fontaine, de Cognac.
Elie Ferrand, de La Rochefou-
cauld.

Jérémie de Vigneulle, de Metz.
Théophile Cousté, d'Orléans.
Jean-Pierre Caucabane de Brisac,
de Nérac.
Guillaume Danger, d'Uzès.
Pierre Mirabaud, de Nîmes.
François Eustache, de Mont-
pellier.
Jean-Philippe Du Noyer, de Cha-
lon-sur-Saône.
Jean de La Faye, de Lorient.
Nicolas de Jean, de Montélimar.
Jacques de La Faye, de Lorient.
Philippe Riboudeau, de Chalon-
sur-Saône.
Jacques Gillet, de Bergerac.
Jacques Baisselance, de Sainte-
Foy-la-Grande.
Pierre Guy, de Bédarieux.
Jean Vernet, de Montauban.
Henri Plantat, de Lédignan.
Jérôme Courliosus, d'Orléans.

1686

Cyrus Marchant, de Buis-les-
Baronnies.

1687

Pierre Armand, de Marvejols.
Elisée Géraud, de Bergerac.
Pierre Pellet, de Nîmes.
Jean de Boset Deleuzière, de
Saint-Jean-du-Gard.
Charles Bosc, de Lyon.

1688

Jacques Laborie, de Cardailhac.
Antoine Lafont, de Marvejols.
Pierre Gidon, d'Orléans.
Charles Guilhemat, de Mazères.
Louis Lafon, de Durfort.
Jérémie Dufaur, de Nérac.
Joseph Perrier, de Sainte-Croix.
Antoine Duriou, de Chalençon.
Pierre Rossal, de Caussade.
Isaac Clerc, de Montauban.
Jean Peau, de Pont-de-Camarez.

1689

Henri Estève, de Castres.
 Claude Bonabel, de Gap.
 Paul de la Roque-Boyer, de
 Castres.

1690

Armand de Charon, de Bergerac.
 David Modenxius, de ...
 Jean Blanc, de Montpellier.
 Louis Lacroix, de Montpellier.
 Daniel-Henri Wieland, de Stras-
 bourg.
 J. Roux, de Bédarieux.
 Marc-Antoine Garrigues, de Cas-
 tres.
 Jacques de Laporte, des Cé-
 vennes.

1691

Georges Arthaud, de Grenoble.
 Jean-Antoine Durand, de Som-
 mières.

1692

Jacques Saurin, de Nîmes.
 Joseph Heurard, de Grenoble.
 Jean Gassaud, de Forcalquier.
 Abraham Viridet, de Paray-le-
 Monial.
 Jean Balguerie de Chautard, de
 Clairac.
 Jean Lafont, de Lyon.

1693

David Lamande, de Crest.
 Pierre Valéry, de Bédarieux.
 Georges-Louis Lesage, de la
 Franche-Comté.
 Jean Basset, de Bédarieux.
 Jean Barbeyrac, de Béziers.
 Jean-Antoine de Jaussaud, de
 Castres.
 Hugues Romagnac, de Montau-
 ban.

1694

Gabriel Michellet, de Tonneins.
 Firmin Abauzit, d'Uzès.
 François d'Esparron, de Ma-
 nosque.
 Paul de La Conche, de Crest.
 Thomas Maurice, d'Eyguières.
 Alexandre Demaffé, de Veynes.
 Jean-François de La Conche, de
 Crest.
 Pierre Benivent, de Serres.
 Louis Tourton, d'Annonay.
 Jonathan Dalies de Caussade, de
 Montauban.
 André Lavit, de Bédarieux.
 Louis Mourier, de Nîmes.
 Jean Ougier, d'Orange.
 David Gillet, de Vitry-le-François.

1695

Jacques Vial de Beaumont, de
 Grenoble.
 Pierre Delrieu, de Montauban.
 Isaac Tourton, d'Annonay.
 Pierre Desmaizeaux, de Paillat.
 Antoine Collomb, de Gap.
 Samuel Besombes, de Clermont-
 de-Lodève.
 David Durand, de Montpellier.

1696

David de Caussade, de Mon-
 tauban.
 Louis Saurin, de Nîmes.
 Antoine Vezian, de Montpellier.

1697

Paul de Saint-Ferréol-Dumas, de
 Montélimar.
 Francis de Rochemont, de Cha-
 lon-sur-Saône.
 Pierre Du Buisson, d'Orléans.
 Claude de Clairac, de Béziers.
 Gabriel Dumont, de Crest.
 Jean Roques, de Casteljaloux.

1698

Pierre-Richard de Vendargues,
de Nîmes.
Pierre Chavanon, de Vébron.
Jean Courtail, de Metz.

Abraham Roumier, de Montpel-
lier.
Gabriel M. Du Quesne, de Paris.
Jacques Plantier, d'Alès.

1700

1699

Paul de la Buissonnière, de Mon-
télimer.
Jean Caze, de Paris.
Pierre Blanc, de Montpellier.

Charles Loste, d'Amiens.
Marc-Antoine Saurin, de Nîmes.
Pierre Vimielle, de Saint-Af-
rique.
Pierre Crommelin, de Lyon.
Pierre Roques, de Lacaune.
Thomas Gautier, de Die.

Erratum

1602. Henri Du Faur, de Courcelles-le-Roi.

1605. Bertrand d'Avignon, Sr de Souvigné, du Maine.

LÉON A. MATTHEY.

CHRONIQUE

PROBLÈMES DE L'ART A LA RENAISSANCE

(Revue des publications récentes)

Chaque fois que l'on examine d'assez près les mots-clefs du vocabulaire historique, on découvre que chacun d'eux doit sa popularité à quelque abus de langage, ou, du moins, à un emploi arbitraire et expressif, bien étranger aux précautions de méthode. « Humanisme » et « gothique », par exemple, doivent incontestablement leur valeur à ces extensions symboliques, comme on l'a déjà noté bien souvent¹; mais l'étude précise de leur emploi primitif à laquelle on a récemment procédé, semble indiquer deux développements inverses : « Humanisme » est un terme spécial qui a fini par prendre une portée assez générale pour caractériser le courant intellectuel de la Renaissance et même tout un âge de la culture, comme l'indique le seul titre d'un ouvrage déjà ancien consacré à l'« architecture de l'Humanisme », c'est-à-dire, en fait, à l'architecture classique². « Gothique » est au contraire une épithète vague destinée à désigner un état périmé de la culture et du goût, que l'on a finalement plutôt réservée à la définition d'un style d'architecture. L'emploi du premier n'a cessé de s'étendre, celui du second de se resserrer; mais leur usage moderne n'est pas celui de la Renaissance qui les a mis en circulation. C'est la manière dont elle a travaillé sur ces notions, plutôt que leur définition rigoureuse, qui pourrait servir à la caractériser.

Si l'« umanista » est originellement « celui qui, à titre privé ou public, fait profession d'enseigner la littérature classique dans une chaire d'« umanità » », son équivalent strict dans le domaine artistique est le collectionneur ou le « connaisseur » capable de présenter, d'expertiser ou d'expliquer les statues, les médailles, les bibelots et les monuments antiques. Il peut se trouver qu'un « humaniste » soit aussi ce connaisseur : c'est le cas de Pétrarque, de Niccolò Niccoli. Souvent c'est un artiste comme Ghiberti, Brunelleschi, Donatello. Parfois les deux à la fois : Alberti, Filarete. Des recueils de dessins et d'inscriptions comme ceux que réunit Cyriaque d'Ancône dans la première moitié du xv^e siècle, et que l'on retrouve dans un manuscrit de Bartolomeo Fonzio vers 1490, alimentent la curiosité de ces amateurs³. Mais, artistes ou « humanistes », il est bien remarquable que ceux-ci sont fort éloignés du point de vue de l'archéologie :

¹ Sur le mot « umanista », voir les essais de R. SABBADINI, *Il metodo degli umanisti*, Florence 1920, et de V. ROSSI, *Il Quattrocento*, 2^e ed. Milan, 1933, p. 6 et 15, n° 2, complétés par A. CAMPANA, *The origin of the word « Humanist »*, dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. IX (1946), p. 60 sq.

Sur le mot « gothique », l'étude fondamentale de J. VON SCHLOSSER, dans *Präludien*, Berlin 1927, p. 270 et sq. vient d'être complétée par E. S. DE BEER dans le même *Journal*, vol. XI (1948), p. 143.

² G. SCOTT, *The architecture of Humanism*, Londres, 1914, trad. ital. *L'Architettura dell'Umanesimo*, Bari, 1939.

³ F. SAXL, *The classical inscription in Renaissance art and politics*, dans le même *Journal*, vol. IV (1940-1941).

leurs descriptions sont volontiers fantaisistes, leur vision fantastique. Nous sommes à une époque où l'on n'éprouve aucun scrupule à « retravailler » une statue ou un relief, pour en accuser la signification ou en améliorer l'aspect ; une tête d'Antinoüs, à Pise, semble bien ainsi avoir été retouchée par un sculpteur du cercle de Nanni di Banco¹. Un relief funéraire romain de l'époque impériale sera de même « complété » à la fin du xve siècle, par l'addition d'inscriptions, qui, tout en imitant l'épigraphie antique, n'en constituent pas moins de véritables falsifications ; d'autant plus que ce sont précisément ces rectifications quattrocentistes, qui font souvent l'importance du monument pour la Renaissance, par exemple pour Petrus Apianus qui les reproduit avec soin dans son recueil de 1534, *Inscriptiones Sacrosanctae Vetustatis*². L'esprit de ces additions modernes est celui des artistes qui réutilisent librement les motifs et les formes antiques, d'ailleurs sans grande discrimination historique. Rien n'est plus couramment admis des historiens, mais on en reste souvent à des indications vagues ou à la solution un peu paresseuse qui consiste à faire la part d'une fantaisie incontrôlable, dans la plupart des cas où il faudrait confronter dans une analyse précise l'état d'esprit de l'artiste et celui du connaisseur « humaniste ». C'est ainsi que l'on n'avait pas encore procédé avec soin à l'inventaire « iconographique » des fameuses portes de bronze exécutées par Filarete pour Saint-Pierre de Rome de 1433 à 1445, qui sont pourtant l'un des monuments les plus étourdissants du romantisme antiquisant du xve siècle³.

L'orientation donnée par l'école de Warburg à ces recherches amène de plus en plus à préciser le « substrat » intellectuel des œuvres qui ont prétendu être plus que des travaux d'artisans ; la même analyse doit être esquissée pour la « réception » des œuvres antiques que l'on découvre aux xve et xvi^e siècles. Le cas du *Laocoon* identifié sur place en 1506, d'après les anciens textes, par Giuliano da Sangallo, puis arbitrairement restauré dans un esprit déjà baroque, est le plus célèbre, mais il est loin d'être isolé⁴.

* * *

Dans l'ouvrage posthume de Jean Prévost sur Philibert Delorme, extrêmement incomplet (il manque un chapitre sur Chenonceaux) et fragmentaire, sans aucun caractère scientifique, mais du moins, alerte et souvent pertinent⁵, la double fonction de l'antique est bien mise en évidence pour l'architecte de la Renaissance, et par là peut-être pour l'époque tout entière. La connaissance des monuments anciens stimule l'artiste dans une voie d'invention où la théorie, également formée sur l'antique, le retient souvent. Delorme est, à en croire son apologiste, un ingénieur gothique qui aurait les rêves

¹ R. BIANCHI BANDINELLI, *An « antique » reworking of an antique head*, id., vol. IX (1946) ; et le savoureux ouvrage de O. KURZ, *Fakes*, Londres 1948, p. 116 et sq. *Artists of the Renaissance as Forgers*.

² P. L. WILLIAMS, *Two roman reliefs in Renaissance disguise*, id., vol. IV cit.

³ H. ROEDER, *The borders of Filarete's Bronzedoors to St. Peter*, id., vol. X (1947), p. 150-3.

⁴ C'est ce que souligne à nouveau Ch. PICARD, *La Renaissance et l'art antique* (recension de A. von Salis, *Antike und Renaissance*), dans *Journal des Savants*, janvier-juin 1948, p. 33-61, et aussi : *Du pécheur au précheur*, dans *Cahiers techniques de l'Art*, t. 3 (1948), p. 5 et 9.

⁵ J. PRÉVOST, *Philibert Delorme*, Paris, Gallimard, 1948.

de Vitruve ; il est maître dans les dessins de charpentes, dans les problèmes de stéréotomie difficiles, mais ses projets grandioses, comme celui de la « basilique ou lieu royal », ses inventions techniques comme celle de la colonne française, conçue par économie en emboîtement de pièces courtes séparées par des anneaux, font penser à la refonte de textes anciens familiers par un humaniste français admiratif et infidèle.

Il convient ainsi de dégager tour à tour l'orientation originale et, si l'on peut dire, l'obsession maîtresse de chaque artiste, et le revers doctrinal qui en accompagne de plus ou moins loin le déploiement, la « vérité » formelle et le « mythe » intellectuel. Du premier point de vue, M^{lle} Mary Pittaluga vient de revenir utilement sur le cas un peu trop simplifié peut-être jusqu'ici de Filippo Lippi ¹, U. Middeldorf, sur Raphaël dessinateur ², et le beau catalogue composé par R. Palluchini pour l'Exposition de Giovanni Bellini à Venise ³ aborde, pièces en main, le problème difficile posé par le grand initiateur de la peinture vénitienne. Chaque fois, on s'est efforcé de désigner l'intuition spécifique d'où procède l'art du maître, comme le motif central d'une fugue infiniment souple, qui se confondrait finalement avec l'œuvre entier. On sait que, sous l'impulsion de A. Venturi, de G. Fiocco et de R. Longhi, les historiens de l'art italiens ont acquis dans cette recherche une assurance et une virtuosité remarquables, et c'est d'eux surtout qu'il faudrait parler ici ⁴.

La carrière du Carme émancipé qui défraya tant la chronique maligne et indulgente du Quattrocento, ne saurait être indifférente à l'historien de l'Humanisme ; Filippo dut pour une large part son indépendance et sa tranquillité à la protection admirative de Cosme de Médicis, et Laurent qui ne put ramener ses cendres à Florence, lui fit élever à Spolète un tombeau dont Politien rédigea l'épithaphe. Un artiste si cher au cœur des grands Médicis, est bien plus révélateur de leur goût qu'un peintre comme l'Angelico, dont la manière est restée profondément « monastique », et avec qui M^{lle} Pittaluga a su éviter un parallèle aussi décevant que familier. Elle a justement noté comment l'évolution du jeune peintre, de la Madone de Tarquinia, à la pala de San Spirito (au Musée du Louvre), et à l'Annonciation (des Offices), manifeste un renoncement progressif aux effets de relief, dont il faut chercher la raison dans un état d'âme plus libre : moins soucieux de réaliser un programme, le peintre regarde autour de lui avec plus d'abandon et découvre avec une sorte de complaisance la beauté de la « ligne » et la « lumière » qui le retiendront toujours davantage ⁵. Son émotivité fait de lui un prédécesseur immédiat de Botticelli et de Léonard, dont sa manière contient à l'état latent et mûrit les qualités rivales. Ce moment où l'on voit la force plastique de Masaccio et de Donatello céder à la subtilité et à la suavité du sensible, se révèle comme à l'état naïf dans l'art du frère. Et l'on ne

¹ MARY PITTALUGA, *Filippo Lippi*, ed. Del Turco, Florence, 1949.

² U. MIDDELDORF, *Raphael's Drawings*, Bittner, New-York, 1945.

³ *Mostra di Giovanni Bellini*, a cura di R. PALLUCHINI, Alfieri, Venise, 1949. Je n'en parlerai pas davantage ici, me proposant de revenir dans une prochaine chronique sur l'état actuel des travaux qui intéressent l'art vénitien.

⁴ C. L. RAGGHIANI, *Profilo della critica d'arte in Italia*, ed. U, Florence, 1948, en analyse avec vivacité les principes et les méthodes. Parmi leurs procédés les plus intéressants, il faut faire intervenir l'examen précis du détail. Le groupement suggestif de reproductions choisies dans cet esprit aurait dû faire le succès de la collection dirigée par G. MARCHIG chez Electa ed., Florence et A. Michel, Paris, où ont paru, en particulier en 1947 : *La Nativité* de Giorgione et *La Déposition de Croix* de l'Angelico.

⁵ *Op. cit.*, p. 54.

pouvait mieux définir sa position originale dans l'art du Quattrocento que par le panorama suivant : « ce n'est pas l'affirmation grandiose d'une vision héroïque dominant l'espace et la forme, comme chez Masaccio et Masolino ; ni la création d'effets parfaitement cohérents où la claire ordonnance de la perspective engendre un ordre et une clarté formels, et intensifient la fonction dénaturante de la couleur limpide, comme avec Domenico Veneziano et Piero della Francesca ; ni, en somme, la participation subtilement active du génie inventif au jeu toujours renouvelé de l'imagination ; mais plutôt l'intuition de nouvelles possibilités expressives dans les éléments habituels du langage pictural, surtout la ligne et la couleur, et l'art de leur donner une forme immédiate et pure, qui adhère pleinement au sentiment... »¹. La décoration du chœur de Prato, achevée en 1460, et celle de Spolète, ont bien été en ce sens des manifestations décisives de la sensibilité florentine, au tournant du xv^e siècle, bien que l'auteur tende plutôt à dissimuler ce qu'il y a parfois eu de petit, de paresseux et déjà d'académique dans l'art du frère Filippo.

C'est un peu ce qu'a été un demi-siècle plus tard à l'échelle de l'Italie entière, et au terme d'expériences infiniment plus complexes, la révélation de Raphaël. Plus que l'œuvre peinte qui, malgré son extraordinaire grandeur, a été de plus en plus soumise aux circonstances et aux commodités d'un atelier florissant, les dessins nous livrent la qualité la plus intime et la plus juste de son art². L'ouvrage monumental et malheureusement inachevé d'O. Fischel appelait un recueil plus maniable ; le prof. Middeldorf a composé un choix éloquent et valable de ces pièces poétiques, et l'a fait précéder d'une introduction écrite à dessein dans la manière un peu large et solennelle des anciens amateurs du xviii^e siècle, dans l'esprit de Goethe et de Stendhal, qui aimaient tout simplement ici l'aisance supérieure de la grâce, l'élévation de la pensée et des rythmes infailliblement délicieux³. C'est le triomphe de cette délicatesse qui, en un sens, a engendré l'art classique tout entier, et qui s'accorde expressément avec les plus pures aspirations de l'Humanisme, après le seuil de 1500.

* * *

L'évolution dont nous percevons ainsi plus clairement les étapes, était accompagnée de mouvements d'idées qui prenaient de plus en plus l'art lui-même pour objet. On s'en avise clairement depuis peu. Un des groupes de recherches encore fragmentaire mais des plus prometteurs, concerne la perspective, dont les origines, la vogue décisive, la crise à la fin du Quattrocento, puis l'emploi raisonné, signifient davantage qu'un problème de technique un peu secondaire. Le traité de Piero della Francesca, dont on a déjà signalé ici l'importante réédition, n'est qu'un jalon un peu aride dans cette

¹ *Op. cit.*, p. 145. Ces quelques citations ne donnent qu'une idée imparfaite des mérites du travail de Mlle Pittaluga. Avec un aperçu biographique (complètement séparé de l'étude stylistique, selon la règle mise en vigueur par R. LONGHI, dans son magistral *Piero della Francesca*, de 1927, rééd. 1945), il contient un catalogue méthodique classant les attributions et 210 planches. On regrette seulement l'absence d'un index.

² C'est l'une des conclusions majeures du charmant ouvrage de H. FOCILLON, *Raphaël*, Paris, 1926, que l'on s'étonne de ne pas voir cité par le Prof. Middeldorf, dans son abrégé bibliographique, au demeurant excellent.

³ Cette attitude d'« honnête homme », en réaction contre la méthode exclusivement philologique, caractérise également l'ouvrage d'ensemble posthume de O. FISCHER, *Raphaël*, 2 vol., Londres, 1948, dont j'aurais aimé rendre compte.

histoire. Une étude fort originale de G. C. Argan en scrute les dessous en abordant le problème du rôle de Brunelleschi, et des conséquences de l'invention pour son architecture¹. Soumis à la pure puissance du dessin qui règle maintenant l'invention, la chapelle des Pazzi, Saint Laurent et San Spirito sont comme la réalisation concrète de schémas harmonieux ; au lieu de manifester des forces architectoniques au travail, l'édifice est la célébration d'une beauté supérieure de l'espace qui nous impose sa paix. La matière est dominée par la mesure, et celle-ci est ordre rationnel : l'auteur voit dans ce processus un mouvement parallèle aux aspirations du Platonisme toscan en formation.

Si l'examen de la perspective montre combien les problèmes de l'art sont aisément convertis à la Renaissance en problèmes de science, la « querelle des arts » révèle que l'époque tout entière, si pressantes que soient pour elle les évidences esthétiques, continue à les formuler dans les cadres scolastiques, perpétués et partiellement renouvelés par la mode humaniste. Une excellente édition séparée des passages du *Traité de la peinture* (Codex Urbinas 1270) de Léonard qui concernent ce « débat des arts » ou « Paragone », vient d'être procurée par M^{lle} Irma A. Richter². Les écrits de Léonard sont beaucoup plus discontinus, allusifs et rebelles à un classement cohérent que les *Pensées* de Pascal. Le *Trattato della Pittura* est déjà un choix un peu plus organique fait dans les manuscrits du maître par Melzi ; mais il est curieux que l'édition — incomplète — donnée à Paris en 1651 par Raphaël du Fresnoy, omette précisément le groupe du *Paragone*. Plein de redites et de rédactions parallèles, c'est pourtant un ensemble essentiel où sont abordés tour à tour les rapports de la peinture avec la science, la poésie, la musique et la sculpture ; l'éditeur du xvii^e siècle a pu être découragé par le caractère abstrait et scolastique des développements, où l'on croit même parfois saisir l'écho de quelque « tournoi oratoire » à la cour de Ludovic le More : « Tu dici, o pittore, che la tua arte è adorata, ma non imputare a te tal virtù, ma alla cosa di che tal pittura è rappresentatrice ; qui il pittore risponde : o tu, poeta..., perchè non rappresenti tu co'le tue parole, cose che le lettere tue, contenitrici d'esse parole, ancora loro sieno adorate ? »³ Le rapprochement s'impose avec le cadre des « Disputes » humanistes du Quattrocento sur la dignité comparée de la médecine, de la jurisprudence et de l'art oratoire, avec ces « Quaestiones » et « Disceptationes » de Poggio, de Giovanni d'Arezzo, du Galateo, dont on vient de publier quelques pièces⁴.

L'intérêt essentiel du *Paragone* de Léonard vient de ce que l'artiste « omo senza lettere », selon sa propre formule⁵, c'est-à-dire le contraire d'un professionnel, prend au pied de la lettre les thèmes antiques sur la grandeur de la peinture, la primauté de la vue sur les autres sens, etc., propagés par l'humanisme, leur donne une inflexion originale et passionnée, et les retourne finalement contre l'humanisme lui-même en tant qu'école d'éloquence et de poésie.

¹ G. C. ARGAN, *The architecture of Brunelleschi and the origins of perspective theory in the XVth Century*, dans *Journal Warburg...*, vol. IX (1946).

² *Paragone, a comparison of the arts by Leonardo da Vinci*, with an introduction and english translation by IRMA A. RICHTER, Oxford University Press, 1949. Cet ouvrage est le développement du premier chapitre des *Literary Works of Leonardo da Vinci* publiés par J.P. RICHTER, O.U.P., 1939 (2^e éd.).

³ *Op. cit.*, N° 29, p. 66.

⁴ E. GARIN, *La Disputa delle Arti nel Quattrocento*. Florence, 1947.

⁵ G. FUMAGALLI, *Leonardo omo senza lettere*, ed. Sansoni, Florence, 1938.

La poésie et la musique, arts du temps fondés sur le son et les mots, sont radicalement au-dessous de la peinture et de la sculpture qui spéculent sur l'espace et la forme visible ; et la sculpture, si liée qu'elle soit pour Léonard comme pour toute son époque, à la peinture, lui cède toutefois en puissance mentale et en universalité. Cette absorption graduelle de toutes les forces vraies de l'esprit dans l'art du peintre, « deità dell'arte », est le symptôme éloquent d'un élargissement de la conscience artistique, d'un déplacement de ses appuis, sans lequel on ne comprend ni la crise ni les triomphes de la Renaissance italienne. Quand Léonard écrit : « s'ella poesia s'estende in filosofia morale, e questa in filosofia naturale »¹, il ne reste plus, conformément au vieux précepte « ut pictura poesis », qui va s'imposer à l'âge classique², qu'à ajouter à l'art les ressources de la composition « littéraire », pour lui assurer, comme le fera Raphaël, tous les prestiges à la fois. Quand un poète évoque en 1509 la prosopopée de la Peinture réclamant une place parmi les Arts Libéraux, il ne s'agit plus depuis longtemps d'une querelle de vanité³.

Si l'on suit le cheminement de ces mots d'ordre et de ces formules, comme le fait avec soin M^{lle} Richter⁴, on s'aperçoit qu'ils ont été valorisés et mûris dans le milieu des Néo-Platoniciens de Florence, qui, après tout, n'était rien moins qu'étranger à Léonard lui-même. Entre l'âge des guildes pour qui était valable la classification scolastique des arts, et celui des Académies qui va hériter de l'esprit de Léonard⁵, le mouvement de Careggi a joué un rôle essentiel⁶. Une solide étude récemment publiée sur le rôle de « l'image visuelle dans la pensée néo-platonicienne » du moyen âge au XVII^e siècle, en apporte la confirmation⁷. Il devint courant au XVIII^e siècle de considérer l'allégorie comme le revêtement artificiel d'une pensée abstraite, et E. H. Gombrich cite à ce propos un texte révélateur de l'abbé Pluche ; mais ce n'était là que la dégradation finale et la rationalisation moderne d'un courant fort ancien, qui cherche dans les symboles visuels quelque chose de plus. Le Néo-platonisme antique attribuait déjà à l'hiéroglyphe les plus singuliers privilèges ; ses interprètes florentins n'ont pas été insensibles non plus à ces rêves, à cette poésie de l'ésotérisme, qui, à travers des ouvrages comme le *Songe de Poliphile* a baigné toute la Renaissance. La Vénus botticellienne est plus qu'une allégorie et n'est pas seulement, comme cela eût pu être le cas deux ou trois siècles plus tard, le revêtement d'une pensée abstraite et générale. Cette « révélation » esthétique de l'essence des choses, que les modernes cherchent volontiers dans la musique, semblait plutôt dépendre à la Renaissance de la qualité de l'« intuition » visuelle, qui pour Dante était déjà la porte d'un monde surnaturel en perpétuel échange avec celui de la nature.

ANDRÉ CHASTEL.

¹ Op. cit., N° 23, p. 57.

² R. W. LEE, *Ut Pictura Poesis, The Humanistic Theory of Painting*, dans *The Art Bulletin*, XXII (1940), p. 197 et s.

³ Paragone, op. cit., p. 15.

⁴ Un certain nombre de références ont toutefois été omises, par ex. la fameuse lettre de Ficcin à Paul de Middelburg (1492), qui bouleverse le classement traditionnel des arts.

⁵ D. MAHON, *Studies in Seicento Art and Theory* (Studies of the Warburg Institute, n° 16), Londres, 1947.

⁶ C'est ce que je me suis efforcé de démontrer, de mon côté, dans ma petite thèse : *Ficcin et l'art, Recherches sur la doctrine artistique de l'Académie florentine*.

⁷ E. H. GOMBRICH, *Icones Symbolicae, The visual image in neo-platonic thought*, dans *Journal Warburg*, vol. XI (1948).

BAROQUES ET BAROQUISME

Un ouvrage récent de M^{lle} Suzanne Clercx — *Le Baroque et la Musique : essai d'esthétique musicale*¹ — et la publication de deux conférences que fit M. Marcel Raymond, au Collège Philosophique, sous le titre *Du baroque et de la littérature en France aux XVI^e et XVII^e siècles*² m'engagent à reprendre, à la lumière d'une étude que je mène actuellement sur Ronsard poète de l'amour, un problème passionnant d'éthique et d'esthétique. Car le baroque, qu'il s'agisse de musique ou de littérature, ou de toute autre forme d'art, me paraît engager — et je tiens à le déclarer dès le seuil — l'homme autant que l'artiste, l'âme et le cœur autant que les moyens d'expression.

* * *

La conception péjorative d'un Benedetto Croce, pour qui le baroque apparaît comme la négation même de l'art (« L'art n'est jamais baroque, et le baroque n'est jamais de l'art »), semble bien, de nos jours, dépassée. Notons, pourtant, après M^{lle} Clercx, que des esthéticiens aussi informés que Della Corte et Pannain n'hésitent pas, encore en 1942, dans leur monumentale *Storia della Musica* (t. 1^{er}, p. 668 et sq.), à faire du baroque un synonyme de décadence. En somme, les Italiens, à la suite de Croce, reprendraient volontiers la thèse, vieille de près d'un siècle, de Jacob Burckhardt, aux yeux de qui « l'art baroque parle la même langue que la Renaissance, mais... n'en parle qu'un dialecte corrompu ».

On sait quelle application brillante — M. Marcel Raymond parle d'« acrobatie » — Eugenio D'Ors tira, lors de la querelle du baroque, de la bipolarité chère à Nietzsche. Le classique est ce qui pèse : le baroque, ce qui s'envole ; le classique relève de l'intellect : le baroque, de l'instinct ; le classique signifie équilibre : le baroque, rupture d'unité. Comme l'a très bien montré M^{lle} Clercx pour ce qui regarde l'évolution de la musique (cf. p. 225-228), Eugenio D'Ors, pas plus que Nietzsche, ne s'est nettement dégagé de l'opposition romantisme-classicisme. Or le baroque musical, en tout cas, diffère du romantisme en ce qu'il est un style (à savoir qu'il s'incarne dans des formes, tandis que le romantisme — « cette perte du style », a dit W. Weidle — serait plutôt un état d'esprit), et en ce qu'il est une constante (tandis que le romantisme serait limité dans le temps). Il reste que l'esthétique d'Eugenio D'Ors, si suspecte qu'elle apparaisse à d'aucuns, garde le mérite d'avoir situé le phénomène baroque hors du temps. M. Marcel Raymond cite ce mot d'André Breton : « La beauté sera convulsive ». Il est bien évident que le surréaliste qui s'exprime de la sorte est un authentique baroque, selon l'esprit de l'esthéticien catalan.

¹ Bruxelles, Editions de la Librairie Encyclopédique, 1948 ; un vol. de 245 p.

² Cf. *La Profondeur et le Rythme*. Grenoble-Paris, Arthaud, 1948, p. 139-204.

Je ne suis pas aussi sûr que M^{lle} Clercx (cf. p. 14-15) que les recherches du regretté Henri Focillon l'aient incliné à prêter au baroque une signification « d'ordre génétique ». Dire que Focillon « ne situe plus le baroque dans l'histoire mais en fait un moment déterminé dans l'évolution de la matière d'art », n'est-ce pas un peu jouer sur les mots ? En réalité, et tout comme Eugenio D'Ors, d'ailleurs, Focillon mettait l'accent sur l'idée d'évolution, voire d'opposition : le baroque succède au classique, qui a lui-même succédé à l'âge expérimental ou archaïque. Le baroque est, pour reprendre un texte de la *Vie des Formes*, cette période terminale de l'évolution au cours de laquelle, et qu'il s'agisse du baroque hellénistique ou du baroque gothique (dit « flamboyant ») ou du baroque romantique, « les formes vivent pour elles-mêmes, avec intensité ».

Quant à la théorie de mon compatriote le professeur E. De Bruyne, elle tendrait à intégrer dans notre conception du baroque (« victoire de la parure sur la fonction, de la virtuosité décorative sur la simplicité rationnelle »), l'apport de l'asianisme et aussi de certains éléments barbares, déferlant des lointaines provinces de l'Empire romain. Le classicisme apparaîtrait ainsi comme une espèce de miracle permanent, dans la mesure même où il résiste à la contagion de l'Orient hypercivilisé et aux assauts telluriques des Africains, des Celtes ou des Anglo-Saxons.

Mais la théorie du Zurichois Henri Wölfflin, dont les *Kunstgeschichtliche Grundbegriffe* (1915) vont désormais atteindre une plus large audience dans une traduction française due, si je ne m'abuse, à M^{me} Marcel Raymond, est sans doute celle qui s'applique le plus rigoureusement à l'étude des formes.

Esthéticien de stricte observance, Wölfflin oppose, chaque fois, — il a imaginé cinq couples de catégories, — le mode de vision ou de préhension qui caractérise l'artiste baroque au mode de vision ou de préhension qui distingue le classique. L'œuvre baroque est moins claire que l'œuvre classique ; elle se révèle de structure « atectonique » ; elle apparaît *malerisch* (M. Marcel Raymond s'accuse de traduire le mot allemand, « bien imparfaitement », par « pictural ») : c'est-à-dire qu'elle « s'offre au regard en masses colorées, en masses lumineuses, ou noyées dans le clair-obscur, — je cite toujours M. Marcel Raymond, — ou rayonnantes d'une sorte de clarté interne ». Arrêtons là l'examen des couples de catégories antithétiques qu'imagina Wölfflin.

D'autre part, dans son ouvrage *Renaissance und Barock*, postérieur de onze ans aux *Grundbegriffe*, l'esthéticien zurichois n'a pas hésité à se prononcer sur la signification historique du baroque. Il y voit l'art de la Contre-Réforme, c'est-à-dire une sorte de désagrégation, parfaitement consciente, des formes d'art créées ou développées par la Renaissance. Weissbach l'avait précédé dans cette voie. Émile Mâle abondera dans le même sens. Nul n'ignore que l'église du Gesù, construite en 1570 par Vignola, et dont la façade, si souvent imitée, est de Giacomo della Porta, symbolise, pour beaucoup, le triomphe de cette dévotion exaltée qui permettrait au chrétien d'accéder à Dieu par les sentiers fleuris où saint François de Sales promène sa crosse enrubannée et son sourire à rassurer les extatiques pécheresses. Cependant, la Contre-Réforme, dans l'esprit du Concile de Trente, s'occupe beaucoup plus de morale que d'architecture ou de statuaire. D'un autre côté, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler que le style jésuite (songez aux nombreux collèges qu'ont édifiés les Pères de la Compagnie) est tout ce que l'on veut sauf frivole.

Pour en revenir à Woelfflin, ce n'est du reste point du côté de la frivolité qu'il cherche les caractères du baroque né de la Contre-Réforme. A son sentiment, la signification éthico-humaine du baroque réside surtout dans un besoin d'émouvoir, d'étonner ; dans un appel, aussi, vers une nature tourmentée (on ira jusqu'à l'extravagant) : toute cette tension étant dotée d'un mouvement ascensionnel qui symbolise la quête de l'infini. Il s'agit, somme toute, de faire pièce au néo-paganisme, qui s'appelle mesure, imitation des formes pures, contemplation, repos quiet à l'ombre des *templa serena*.

* * *

M^{lle} Clercx, en guise d'Introduction à son étude si poussée du baroque musical, a excellemment fait le point. Son *status questionis* mérite toute louange.

Peut-être eût-on attendu quelques élucidations touchant le baroque littéraire. Woelfflin, Focillon, Weissbach, Emile Mâle s'intéressent surtout aux arts plastiques ; Eugenio D'Ors, E. de Bruyne manifestent plus de curiosité pour une dialectique subtile où l'esthétique rejoint volontiers la métaphysique. Or le problème du baroque est posé pour le critique littéraire. M. Marcel Raymond rappelle, fort opportunément, qu'un professeur de Glasgow, M. Allan Boase, s'est servi, dès 1939, du terme de « baroque » pour qualifier la poésie de Jean de Sponde. Depuis lors, MM. Raymond Lebègue, Thierry Maulnier, André Chastel, Verdun L. Saulnier, en France, Pierre Kohler et Gonzague de Reynold, en Suisse, pour ne citer qu'eux, ont essayé, avec plus ou moins de bonheur, de définir cet art baroque qui, par son mouvement même, par son apparence de fuite, semble vouloir se dérober à nos prises.

M^{lle} Clercx, qui se plaint de l'indigence de la littérature critique touchant le baroque musical, — les Sachs, les Kroyer, les Haas, les Schenk, les Zenck sont tous, qui plus, qui moins, des disciples de Woelfflin, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à appliquer à la musique des conceptions qui relèvent de l'esthétique des arts plastiques, — propose, elle, de partir, non de théories, mais des manifestations musicales qui seront étudiées en marge de tout esprit de système. C'est de parfaite méthode. Si je dois définir, en littérature, l'expressionnisme, je n'irai pas commencer par grouper, derrière une accolade, tel et tel trait caractéristique. L'œuvre : il faut toujours, non pas — comme on dit — en revenir là, mais prendre à partir de là son point d'appui. Les esthéticiens et les historiens du baroque ont beau nous dire : « Le baroque se distingue par le mouvement, par la multipolarité, par la confusion des genres, par le goût du contraste, par une abondance qui dégénère souvent en maniérisme » : si nous regardions d'abord les œuvres...

Mais où M^{lle} Clercx se révèle peut-être moins prudente, c'est quand elle adopte le *terminus a quo* : dernier tiers du xvi^e siècle, pour mener son lecteur jusqu'à la date approximative (*terminus ad quem*) : 1740-1765.

J'entends bien que l'étude des différentes formes musicales, en Italie, en Allemagne, en France, dans les pays du Nord, en Angleterre, est, des madrigalistes aux petits maîtres du style galant, creusée en profondeur. J'entends bien — et je m'en réjouis — que, grâce aux patientes et fines analyses de M^{lle} Clercx, nous n'ignorons plus grand-chose de la production musicale qui va à peu près de Philippe de Monte (inclusivement) aux *sinfonie* de l'époque de Mannheim

(exclusivement). Et s'il est vrai que le xvii^e siècle passe pour exprimer, de la manière la plus constante et la plus accusée, en Europe (la France lous-quatorzième, nous y reviendrons, offrant un flot de résistance), la tendance au baroque, une étude aussi fouillée que *Le Baroque et la Musique* contribuera le plus heureusement du monde à asseoir nos jugements sur des données de fait. Mais le problème reste entier du baroque état d'esprit.

Quelqu'un soutenait, un jour (n'était-ce point Paul Hazard ?), qu'il y a du dadaïsme chez saint Paul. La boutade m'apparaît pleine de sens. Le baroque, selon moi, ne peut pas se délimiter dans le temps. J'irais même plus loin que Focillon : le baroque ne s'identifie pas, à mes yeux, avec tel moment — et qui serait le moment d'aboutissement — de la vie des formes ; il représente une attitude de l'esprit créateur, une façon de concevoir la vie et le problème de l'expression artistique. Nous échappons, ici, au jugement de qualité. Que l'étymologie (esp. *barrucca*, port. *barrucco* = perle irrégulièrement taillée) nous ramène à l'acception péjorative de « bizarre », de « clinquant », de « qui s'écarte de la règle », retenons que cette acception péjorative, chez Diderot comme chez le président de Brosses, vient de France et remonte à ce « siècle des lumières », plus agressivement classique en son post-classicisme que le règne de Louis XIV. Le baroque en soi n'est ni condamnable ni à exalter ; il marque, non pas un moment de l'histoire des formes, mais une tension de l'expressivité ; il correspond, dans l'évolution d'un genre, ou dans la carrière d'un artiste, à une période de crise : c'est tout.

M^{lle} Clercx nous aura dit quelles sont les étapes (baroque primitif : dernier tiers du xvi^e siècle ; plein baroque : approximativement, tout le xvii^e ; baroque tardif : première moitié du xviii^e, à peu près) de ce baroque musical qui se superpose assez exactement dans le temps au baroque des arts plastiques né de la Contre-Réforme ; et le profit, pour l'analyste des formes, n'est, certes, pas négligeable : nous n'aurons pas atteint le nœud même d'un problème qui engage l'artiste de tous les pays et de tous les temps.

* * *

Allons-nous nous rallier à la théorie de Focillon : le baroque est un aboutissement ? Pas le moins du monde. Sur ce terrain, d'ailleurs, M^{lle} Clercx (cf. p. 213-217) nous fournit des armes.

La musique a évolué, non pas du classique au baroque, mais du baroque au classique. C'est à partir du moment où les grandes lois du baroque — anthithèse, multipolarité, extension des genres, etc. — ont créé un nouveau style musical que l'âge classique, *ultima ratio*, se lève. M^{lle} Clercx cherche à justifier cette dérogation à la loi qu'exprimait la théorie cyclique de Focillon par le caractère mathématique de la musique, jeu de nombres. La musique, raisonne-t-elle, contrairement aux arts plastiques, n'est pas condition de l'espace : ses vibrations sonores mesurent le temps. « Elle ne s'incorpore pas dans un bloc » (je cite) : « elle s'inscrit par des signes ». Et si l'on comprend que les formes se cherchent, à partir du bloc à peine dégrossi (art archaïque), jusqu'à trouver leur parfait équilibre (art classique), pour finir par « envahir l'espace », — l'expression est de Focillon, — le métier prenant désormais le pas sur l'équilibre pensée-forme, il n'en va pas de même dans l'art musical, où le point de départ n'est pas une matière informe, mais un obscur problème (le problème, par exemple, de la juxtaposition de deux

voix différentes et simultanées), problème qui s'éclaircit, à chaque génération, de toutes les tentatives nouvelles, jusqu'à ce qu'apparaisse la solution (en l'occurrence, l'âge d'or de la polyphonie, ou le classicisme viennois). La solution du problème une fois trouvée, on recommence : c'est-à-dire que les musiciens se posent un nouveau problème. Le classicisme, en musique, est une fin.

Eugenio D'Ors, pour qui, rappelons-le, l'essence du baroque est le mouvement, l'envol, ne serait pas loin d'affirmer que toute musique est baroque. Rien ne nous éloigne plus, en effet, de la notion d'archétype stable dans un monde déterminé « par la règle et le compas » (Platon) que ces effervescences de la musique en perpétuel mouvement, que ces jeux imprévisibles et effrénés de masses sonores toujours en train de se faire et de se défaire. M^{lle} Clercx, au demeurant (cf. p. 218-219), tient que la musique excelle au baroque ; mais elle est d'avis que, « chaque fois qu'une grande forme apparaît et s'empare de tous les genres (de tous les genres musicaux, bien entendu), il y a classique ». A telles enseignes qu'il ne faudrait pas la solliciter beaucoup pour lui faire écrire qu'il existe un classicisme du baroque, du baroque tel qu'elle le délimite dans le temps, et que ce baroque classique serait dominé par le style vainqueur du concerto et de l'aria à *da capo*.

Sans aucun doute, pour moi, le baroque n'est pas une catégorie esthétique. Ou, plutôt, la catégorie esthétique ne serait que le conséquent de l'antécédent. Ce qui préexiste, c'est « la rupture intérieure de l'esprit » (le mot est déjà chez Eugenio D'Ors). Nous nous rapprochons de la théorie de Herbertz (*Philosophie des Barocks*, in *Jahrbuch der Schweizerischen Philosophie*, Bâle, 1904, t. iv, p. 102-126) : le style du baroque résulte d'un phénomène de caractère philosophique. Et c'est par ce biais de la philosophie morale que nous en arriverons à rendre compte de cette dualité qui a frappé tous les théoriciens du baroque. « La cause est dans l'homme même » : cette formule de M^{lle} Clercx (p. 221) va loin.

* * *

Où nous ne suivons plus l'ingénieuse musicologue, c'est quand elle voudrait voir dans l'humanisme de la Renaissance un principe d'unité.

Dans un article de la *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* (t. VII, p. 7-61) auquel j'ai consacré une recension, M. André Chastel montre avec pénétration combien « l'œuvre de Pétrarque avoue... un déchirement ». « Presque tous les humanistes », ajoute-t-il, « nous apparaissent de même divisés ». Et c'est encore le même esthéticien doublé d'un historien fort averti qui, à propos d'un document aussi peu littéraire que le testament du banquier Francesco Sassetti, parle d'« une sorte de dédoublement intérieur ». Déjà M. Renaudet (in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. VI, p. 7-49) avait indiqué que ce que l'on est convenu d'appeler l'optimisme de la Renaissance procède de schématisations trop faciles. A s'en tenir, en tout cas, aux rapports entre humanisme et foi chrétienne, il paraît évident que l'humanisme de la Renaissance s'est concilié avec certaines formes sentimentales du christianisme dans la mesure (je cite) « où la spiritualité chrétienne, pour fonder sur la croyance une doctrine de vie intérieure et d'illumination, accueillait ce « romantisme éternel » dont Henri Bremond nous montrait le principe dans le texte inépuisable de saint Augustin ».

La Renaissance, qui ne se manifeste peut-être nulle part plus clairement que dans l'ordre esthétique, oppose à une simplicité qui est tout à la fois don et rançon d'enfance (les « primitifs », c'est cela) un idéal de complication intérieure, signe de l'homme divisé, du « *cor irrequietum* », divisé, inquiet, jusqu'à la contradiction, jusqu'au point de goûter âprement, voluptueusement aussi, la contradiction avec soi-même. Chez un Pétrarque, pour en revenir à ce premier des humanistes et qui est en même temps le premier des modernes, la recherche de l'harmonie et de la beauté verbales aboutit à des créations infiniment complexes. La lyrique amoureuse du *Canzoniere*, dans son mouvement passionné, apparaît singulièrement plus riche que la *terza rima* de Dante. Avec Ronsard, nous franchirons une étape de plus dans cette évolution qui va du rythme grêle aux amples cadences, du *Dies irae* à l'*Orfeo*.

Le baroque, style de la dualité, deviendrait ainsi, à mon sentiment, — et même dans le domaine musical, qui m'est moins familier, — la manifestation haute de cette inquiétude dont l'humanisme sonne l'heure anxieuse à une époque où l'homme se sent seul dans un Cosmos dont la terre n'est plus le centre, seul devant Dieu. Et chaque fois que se fera sentir cette sensation de rupture, il y aura baroque (on dira aussi : romantisme), c'est-à-dire qu'une crise de tragique intérieur déterminera, chez l'artiste, le besoin de briser l'équilibre des formes.

* * *

M. Marcel Raymond s'est posé la question (cf. *art. cit.*, p. 167-177) : Ronsard poète baroque. Pourquoi pas ?

Le baroque — soulignons-le encore une fois — s'oppose au classique comme le monde fluide ou fiévreux, fait de courbes et de contre-courbes, de débordements du mouvement interne, s'oppose au figé, au schématique, aux lignes qui s'ordonnent d'après « la règle et le compas ».

La fin du moyen âge a connu le baroque : dans toutes ses outrances, dans toutes ses difformités bossues ou grimaçantes (songez aux diableries de Jérôme Bosch) ; mais aussi dans le goût que professe l'artiste pour les masses colorées. J'ai déjà fait observer quelque part (cf. mon *Villon, in fine*) que la substitution de la xylographie à la miniature sonne le glas d'un certain art médiéval qui se satisfaisait surtout de vibrations colorées.

Le baroque de Ronsard est-il né, comme le penserait volontiers M. Marcel Raymond, du réalisme franco-flamand ? Rattacher Ronsard, gentilhomme vendômois, à un réalisme « d'inspiration septentrionale, d'ascendance gothique », sous prétexte que ce poète campagnard descend d'une famille de sergents fieffés de la forêt de Gatines, me paraît une étrange concession aux lois de Taine. Combien je préfère l'explication (M. Marcel Raymond la suggère, au demeurant) d'un Ronsard aiguillé vers le baroque par l'intensité même — je dirais plutôt : par la complexité — de son sentiment de la vie et des passions de l'amour !

Ronsard est « saturnien », de son propre aveu. Il sait que « chacun vit soubz divers jugements » ; et la dernière pièce (« Cherche, Cassandre, un poète nouveau ») qui clôt définitivement le Premier Livre des *Amours* et l'épisode de la Salviati se termine sur cet aveu désabusé :

... nostre vie
N'est rien que vent, que songe, et que folie.

Où je me sépare de M. Marcel Raymond, c'est dès qu'il s'agit de marquer la chronologie du baroque de Ronsard. A en croire l'article *Baroque et Littérature*, Ronsard aurait débuté par des formes régulières : l'ode, le sonnet, par ces formes « mesurées à la lyre », et destinées, d'ailleurs, à être mises en musique. L'imitation des Anciens et des Italiens aurait joué son rôle régulateur, à cette première étape d'une carrière où les strophes isométriques de l'ode et les quatrains et tercets du sonnet à l'italienne s'accommodaient le mieux du monde du goût classique que professait le Vendômois pour la composition articulée. Ronsard ne serait venu aux poèmes « florides », à la « nature naturante », que dans la seconde partie de sa carrière : à partir de l'époque (*circa* 1555) où, se libérant de l'imitation des modèles, il s'abandonne à ses puissances du verbe et à son sentiment de la vie qui est « passage ». Et M. Marcel Raymond de citer, à titre d'exemple, le début d'une élégie à Marie Stuart où le vers décasyllabique (notons ce mètre), « soulevé par une lame », où la phrase « constamment allongée, rebondissante », où les images « rayonnantes » conspirent à composer « une sorte de rhapsodie en blanc mineur ». Pour conclure : « Dynamisme intérieur, mouvement ondulatoire, fluide, aérien, expressivité du langage, et même ce que Woelfflin appelle vision picturale (le « *malerisch* » de tout à l'heure), ... il me semble que nous trouvons, à des degrés plus ou moins perceptibles, tous ces caractères dans un poème comme celui-ci ».

Il faut donc entendre : tous les caractères du baroque. Et, pour M. Marcel Raymond, ces caractères ne s'affirmeraient que dans la mesure où Ronsard, émancipé, se détache de ses modèles : les Anciens ou les Italiens.

Mon impression personnelle, au contraire, est que le baroque de Ronsard, qui signifie mise en liberté des puissances effervescentes, qui signifie jeu de courbes et de contre-courbes, qui signifie — surtout — mouvement du vers dans la strophe et de la strophe dans le poème, ne se manifeste jamais plus pleinement que dans les premières œuvres, dans celles où le *flatus* l'emporte sur le métier.

Je songe, par exemple, et s'il s'agit de donner libre cours à l'effervescence d'une imagination débridée, à la « folastrie » n° VIII de l'édition de 1553 (elle serait retranchée en 1560). « Thenot » ou Tiennot — diminutif d'Etienne — s'est endormi après boire ; il se réveille ; il a, tout réveillé qu'il est de son ivresse, des visions. Ces visions, c'est le sujet de près de cent octosyllabes (vers 29-122) d'une verve étourdissante. Nées des formes changeantes des « nouvelles » (ou nuées), elles multiplient les métaphores saugrenues. Ronsard, par les yeux de « l'yvrongne Thenot », que ne distingue-t-il pas ? Mille bêtes cornues ; un grand taureau ; un chevreau ; un satyre ; un « cocodrive »...

Je voy des villes, et des tours,
J'en-voy de rouges et de vertes,
Voy-les-là, je les voy couvertes
De sucres et de poix confis.
J'en-voy de mors, j'en-voy de vifz,
J'en-voy, voyez-les donq ! qui semblent
Aux blez qui soubz la bize tremblent...

Et l'énumération continue. Voici des nains : des nains en armes, des nains « point formez », des nains avec les yeux « aux creux de l'estomac », des nains sans ventre, des nains crêtés. Voici des Mores comme des chats sauvages, et d'autres Mores chèvre-pieds, et des

édentés, et des « barbotants » d'une seule lèvre, et des barbus, et des « herissez de peaux ». Voici des singes ; une baleine : et sur son dos galope un destrier... On n'en finirait pas de citer ce texte extravagant.

Mais la finale, surtout, est extraordinaire. Les mots se brisent en onomatopées, de même que se décousent, sous les traits de la foudre, les ventres des nuages :

Bré, bré, bré, bré, voyci la foudre,
Craq craq craq, n'oyez vous decoudre
Le ventre d'un nuau ? j'ay veu,
J'ay veu, craq craq, j'ay veu le feu,
J'ay veu l'orage, et le Tonnerre
Tout mort me brise contre terre.

M. Marcel Raymond, qui connaît ce texte de Ronsard, allègue, dans sa deuxième conférence, et pour montrer l'irruption du fantastique dans le réel, un « caprice » de Théophile de Viau :

Un corbeau devant moi croasse,
Une ombre offusque mes regards ;
Deux belettes et deux renards
Traversent l'endroit où je passe, etc.

Il aurait pu, tout aussi bien, au lieu de descendre vers le XVII^e siècle, remonter jusqu'au XIII^e, jusqu'à cette « fatrasie » qu'exhumait récemment M^{me} Régine Pernoud et qui se transcrirait ainsi, à la moderne :

La chose va très mal,
Dit un veau de métal
Au front d'une génisse
Qui en un urinal
Bouta un cardinal
Qui faisait sacrifice
De l'oeil d'une écrevisse
En un four de cristal, etc.

On serait tenté de crier au surréalisme. Mais le baroque, c'est aussi cela.

Quant au sens de la ligne courbe, Ronsard le manifeste, bien avant l'élégie sur le départ de Marie Stuart (publiée après 1565), à l'occasion de l'*Elegie à Janet peintre du Roi*, qui paraît dans les *Mélanges* de 1555. Pour la première et unique fois, et s'adressant en un assez long poème de quelque 192 décasyllabes à rimes plates à ce François Clouet, dit « Janet », peintre ordinaire des rois Henri II et Charles IX, Ronsard détaille à l'envi, l'une après l'une, les perfections de sa belle. Il me plaît de relever, dans ce portrait retouché par l'amour, les lignes courbes, les rondeurs et les fossettes : « Fai luy premier les cheveux ondelés / Noüés, retors, recrepés, annelés » ; « Fai lui le front en bosse revouté » ; « Après fai lui son beau sourci voutis... Ou si jamais tu as vu l'arc d'Amour, / Pren le portrait dessus le demi tour / De sa courbure à demi cercle close » ; « Après fai lui sa rondellette oreille » ; « Dans le meillieu » — il s'agit de la joue — « portrais une fossette » ; « Pein son menton au meillieu fosselu / Et que le bout en rondeur pommelû / Soit... » ; « Ainsi

qu'en bosse eleve moi son sein... Enfle au dessus deux pommes nouvelettes » ; « Un peu plus bas, en miroir arrondi, / Tout poupellé, gracelet, rebondi, / Comme celui de Venus, pein son ventre : / Pein son nombril ainsi qu'un petit centre » ; « Ses cuisses soient comme faites au tour / En grelissant, rondes tout à l'entour, / Ainsi qu'un terme arondi d'artifice » ; « Comme deux monts enleve ses genous, / Douillets, charnus, ronds... ».

M. Marcel Raymond, qui n'ignore rien de l'œuvre de Ronsard, a dit quelque part qu'on ferait un recueil entier avec les imitations suscitées, rien qu'au xvi^e siècle, par ce poème fameux. Mais est-il bien sûr que les épigones aient saisi, à travers les clichés, les poncifs, les pires banalités des « blasons » anatomiques ou autres, ce qui fait le caractère d'un portrait où le galbe est tout ? Car il n'est point, question, dans l'*Elegie à Janet* — ou si peu ! — de couleur. Ronsard, dans sa sensualité, arrondit, il voit « en miroir arondi » — reprenons ses propres termes — la femme aimée. Je dis que cette forme d'imagination est d'un baroque.

Et je songe aussi à l'*Elegie du Verre* (dans le même recueil des *Mélanges* de 1555), avec des vers et des images comme ceci :

Toi retenant comme celestiel
Le rond, le creux...

Ce n'est point François Clouet qu'il eût fallu pour illustrer ce Ronsard-là, mais Jean Goujon.

Mais le mouvement, surtout, le lyrisme torrentueux, chez Ronsard amoureux de l'amour de Cassandre, c'est-à-dire chez le Ronsard première manière, emporte le vers et la strophe. C'est à partir de l'épisode Marie de Bourgueil, à partir du moment où le métier s'affirme, où les vers communs ou décasyllabiques, « proprement nez pour les amours » (cf. l'*Abregé de l'Art poétique Francois*), le cèdent aux vers héroïques ou alexandrins, où le style devient matière d'étude et de réflexion très consciente, que Ronsard, contrairement à ce que pense M. Marcel Raymond, me paraît discipliner en lui le saturnien. Sans doute, il est arrivé à l'élève de Dorat de composer, dès ses premiers pas, des pièces dans lesquelles s'incarne un idéal de beauté classique. Mais j'espère démontrer, un jour prochain, que la poésie érotique de Ronsard, dans le livre des *Amours* de 1552, soit au début de sa carrière, trahit surtout l'inquiétude, le goût d'une âme divisée, d'un cœur dont les balancements sont à la fois douloureux et doux.

Le vrai pétrarquisme de Ronsard, c'est là que nous l'irons chercher, bien plus que dans des centons. Or ce lyrisme amoureux, qui était dans Pétrarque comme la fleur est dans le bouton, m'apparaît baroque par son vitalisme effervescent. Le classique, le bien tempéré, chez Ronsard, viendra plus tard : dès la *Continuation des Amours*, mais surtout avec les *Sonnets pour Hélène*. Il naîtra d'un assouplissement du métier, qui s'accompagne, d'ailleurs, d'une insincérité sans vergogne.

En littérature, donc, se vérifierait aussi la loi qui veut que le classicisme soit plutôt l'aboutissement du baroque. Mais n'allons pas tomber, à notre tour, dans les schématisations. Il n'y a guère que des cas d'espèce. Toute œuvre d'art est, par sa définition même, une miraculeuse exception.

* * *

Revenons à M^{lle} Clercx. Pour souligner avec quelle insistance elle a mis l'accent sur le rôle, dans la musique baroque, de la courbe et de la contre-courbe. Pas une fois, mais vingt fois, je lis sous sa plume des développements comme ceux-ci : « La ligne mélodique se meut en courbes et en contre-courbes » (p. 54) ; « ... ligne générale faite de courbes et de contre-courbes » (p. 101) ; « La musique, art du mouvement, est ici — il s'agit d'une cantate de Scarlatti — idéalement mouvante : elle s'éploie en larges courbes qui, ramenées sur elles-mêmes, de nouveau s'élancent » (p. 137) ; etc.

Rien ne me paraît plus propre à préciser une certaine notion du baroque. N'est-ce pas la seule façon, au demeurant, de faire rentrer la poésie parmi les beaux-arts ? L'art de Villon m'avait frappé comme l'expression linéaire d'un vagabondage de hume-vent. Mais Villon, qui arrête d'un trait net le dessin de son huitain octosyllabique et fermé, n'a rien d'un baroque. Villon n'est pas divisé : trop jeune et trop du moyen âge encore. Ronsard en sa première fougue, Ronsard amoureux de l'amour et que rien ne discipline, pas même son éducation classique, est, vers 1550, baroque, le Ronsard de la vingt-cinquième année, éperdument. Le temps viendra de la maîtrise qui est conquête, renoncements. Le vers, alors, se fera plus ample ; le mouvement, moins passionné. Pour retourner à l'étymologie, les perles seront taillées plus régulièrement.

Le XVI^e siècle littéraire français serait bien le grand siècle baroque. Baroque Rabelais, comme l'a fort bien montré M. Verdun L. Saulnier (cf. son Introduction à l'édition critique de *Pantagruel*, des « Textes littéraires français », p. XL-XLIV). Baroque Montaigne, par son goût de la diversité dans l'étrange (cf. le chapitre *De la coutume*). Baroque, fort souvent, Ronsard. Mais, chez Montaigne, à partir du choc de la découverte, interviendra l'attitude de jugement. Montaigne va, si l'on ose dire, du baroque vers le classique, c'est-à-dire qu'il se repose, et s'assure, et se rassure, dans la certitude de la raison humaine, toute-puissante ordonnatrice. Rabelais, lui, demeure baroque.

Nous cédon aussi, nous le sentons trop bien, à la tentation de situer le baroque dans le temps. C'est une éducation d'historien littéraire qui, insidieusement, nous y pousse. M. Marcel Raymond lui-même n'échappe pas à ce péché qui nous est cher. Il retrouve du baroque chez Robert Garnier, chez Agrippa d'Aubigné (ce qui ne nous étonne nullement), voire dans *Les larmes de saint Pierre* de Malherbe jeune. M. Allan Boase, on l'a dit, avait qualifié de « baroques » les beaux sonnets de Jean de Sponde. Si nous allons jusqu'à Théophile de Viau, voire jusqu'au Bossuet des sermons composés avant 1660, c'est comme qui dirait d'une école et qui fait pendant à ce baroque musical si diligemment exploré par M^{lle} Clercx. Il faut savoir se défier des constructions de l'esprit et des transitions de manuel.

Reste que le tempérament français répugne, dès que le classicisme a imposé ses canons, à toute poussée des forces irrationnelles. Le XVII^e siècle a jugé fort sévèrement Rabelais. Ronsard ne sera réhabilité qu'avec le romantisme. Montaigne ne doit qu'à son redressement de moraliste égocentrique (« l'homme au centre de toutes choses ») d'avoir échappé à l'ostracisme. La France de Descartes a tenté, de toutes ses forces, de résister au baroque. M. Marcel Raymond parle de l'influence des rhétoriques et des poétiques extraites des œuvres ou des écrits théoriques des Anciens (p. 204). M^{lle} Clercx se borne à poser le problème (p. 235), quitte à confesser avec une simplicité qui l'honore qu'elle n'est pas encore suffisamment informée.

Je suis d'avis que, si baroque = mouvement = lyrisme, rien d'étonnant que le XVII^e siècle (à partir de 1660) et le XVIII^e aient ignoré, en France, le baroque. L'art exact est composé. La tragédie en cinq actes, le discours en trois points, c'est-à-dire Racine dompteur de ses monstres et Bossuet assagi, c'est — exactement — le contraire du baroque.

* * *

Mais il conviendrait peut-être d'insister sur ceci : que le baroque état d'âme est le climat naturel de certains écrivains. Il ne s'agirait plus d'une expérience humaine, par laquelle il faut passer comme on passe par la rougeole ou les dents de sagesse, mais nous aurions affaire à une ligne de vie, orientée par une prédestination ou bien par un choix.

La Saint-Barthélemy (1572) est, sans doute, la page sombre entre toutes d'une histoire où le fanatisme religieux est capable d'inspirer les cruautés le plus révoltantes et les plus nobles sursauts. Une rage de se dépasser possède maints individus que nous appellerions, aujourd'hui, des « réfractaires » ; et il n'est pas étonnant que ces réfractaires se recrutent, pour la plupart, dans les rangs des huguenots. Agrippa d'Aubigné a conté, dans sa *Vie à ses enfants*, comment, en présence du sire de Talcy, le père de sa bien-aimée Diane, et cette même année 1572, il avait mis au feu des documents susceptibles d'être monnayés dix mille écus d'or, pour la seule raison que l'idée d'en tirer profit avait effleuré son esprit : « Je les ay bruslees (ces pièces) de peur qu'elles ne me bruslassent, car j'avoys pensé à la tentation ».

Avec un Aubigné, qui ne cesse, d'un bout à l'autre de sa carrière et d'un bout à l'autre de son œuvre, d'exprimer ses rancœurs et ses désespoirs, de condamner l'injustice des persécuteurs de sa foi ou de traduire avec une hantise qui tourne à l'obsession le tragique de l'amour repoussé et de la mort sanglante, le baroque n'est même pas une seconde nature, il est de la nature même, du tempérament profond de l'homme et du poète. « Agrippa d'Aubigné était prédestiné à écrire les *Tragiques* », constate quelque part M. Marcel Raymond : « Son propre malheur rejoint les misères et les feux d'une guerre sauvage, et l'horreur s'installe dans son imagination et dans sa vie » (cf. *Génies de France*, Neuchâtel, 1942, p. 77).

Les vers de Jean de Sponde ne rendent guère un autre son. Poète de l'insécurité, Sponde poussera si loin le goût de l'antithèse qu'un Hugo lui-même paraît lymphatique auprès de cet hypertendu.

Hélas ! contez vos jours : les jours qui sont passez
Sont desja morts pour vous, ceux qui viennent encore
Mourront tous sur le point de leur naissante Aurore,
Et moitié de la vie est moitié du decez.

Encore une fois, il ne s'agit plus d'un motif d'inspiration parmi d'autres thèmes, d'un moment, voire d'une période, qui marquerait une *libido doloris*. Sponde ne se départ jamais de ce goût de l'excessif, de ce sentiment de la rupture qui faisait parler Paul Claudel de « déhiscence sidérale ».

Le baroque ainsi entendu n'est plus un âge de la vie, mais un caractère permanent que révèle, chez tels individus qui répugnent à tous les conformismes, le conflit avec le réel. La révolution religieuse du XVI^e siècle tend à exaspérer, dans l'âme du huguenot, les

forces de révolte. Ce n'est pas seulement la société ecclésiastique ou laïque, précisons-le, qui suscite cette lame de fond. Un Agrippa d'Aubigné, un Jean de Sponde invectiveront même contre la nature, contre les éléments.

Leur style va s'en ressentir : il se fera emphatique jusqu'au mauvais goût, précieux jusqu'au concetto. Toute littérature protestataire tend à l'outrance. Le rationnel, en France, reprendrait le dessus ; et il se fait que les exigences du catholicisme respectueux de la hiérarchie se conciliaient avec les canons d'un classicisme qui n'osera s'affirmer, d'ailleurs, qu'après 1660. Quoi qu'il en fût, le schisme du XVI^e siècle offrait aux poètes baroques leur plus belle chance. Sur cette chance ils ont sauté comme un Aubigné de seize ans, « se dévala(nt) par la fenestre par le moyen de ses linceulx, en chemise, à pieds nus », pour rejoindre les huguenots du capitaine Saint-Lo qui battaient la campagne saintongeoise.

Le baroque pourrait bien renaître sous nos yeux. Nous venons aussi de vivre une « déhiscence sidérale ». Le caractère protestataire, à son tour, de cette littérature qui cherche son expression chez nos contemporains, c'est un refus d'adhésion à la vie. Poètes et romanciers ne reculent devant aucune audace. Et comme nous avons perdu la notion d'un certain humanisme, qui n'apparaît plus que comme la fleur fanée d'une civilisation morte, cette rupture d'équilibre laisse pressentir un retour à des déchaînements d'imagination et de forme verbale qui coïncident, au demeurant, avec le regain de faveur des baroques français d'après 1572.

FERNAND DESONAY.

NOTES DE BIBLIOGRAPHIE ITALIENNE

1940-1949

Parmi les toutes dernières réussites de l'édition italienne, on peut, semble-t-il, placer au premier rang celles des éditeurs Bompiani et Marzorati, tous les deux de Milan.

La première maison a lancé en 1947 son *Dizionario letterario*, qui a une haute cote en Italie, parce que les savants les plus estimés y ont collaboré ou en ont dirigé les diverses sections. La première partie de cet ouvrage se compose de sept volumes parus de 1947 à 1949 : *Dizionario delle opere di tutti i tempi e di tutte le letterature*. Les titres des œuvres, littéraires et musicales, classés alphabétiquement, sont traduits en italien. Cette règle surprend les étrangers qui la jugent peu scientifique et peu pratique (passe encore pour les œuvres slaves ou orientales). Il faut chercher les *Contes drolatiques* à *Sollazzevoli Istorie* et *Mon petit Trott* à *Piccolo Trott*. Mais, sachons être patients. Il y aura une Table des noms des auteurs avec, nous le croyons, les titres de leurs œuvres en langue originale suivis de la traduction italienne que l'on ne peut, à tous coups deviner. Le *Dizionario delle opere* sera suivi d'un *Dizionario dei personaggi* et de *Tavole sinottiche*. Le t. I s'ouvre sur un *Dizionario dei movimenti spirituali* (344 p.). Il s'agit de 56 exposés sur les courants et les écoles littéraires à travers l'histoire.

Le grand intérêt du Dictionnaire Bompiani est son extraordinaire documentation qui en fera un instrument de travail indispensable. Chaque volume approche de 1000 pages et se trouve comblé d'illustrations et de planches. C'est que pour chaque œuvre littéraire dont on rappelle l'histoire, on rapproche toutes les œuvres qu'elle a à son tour inspirées, en peinture, en sculpture, en musique et cela donne lieu à d'innombrables reproductions de documents d'autant plus précieux qu'ils ne sont guère répandus.

C. Marzorati est un éditeur qui vient de l'Université. Cela se voit au niveau et à la tenue de ses publications. Les dernières en date sont des mises au point collectives que dirigent des savants et auxquelles collaborent des spécialistes éprouvés. Elles sont en cours de publication. L'une d'elles est achevée : *Problemi ed orientamenti critici di lingua e di letteratura italiana*, sous la direction de l'historien des lettres Attilio MOMIGLIANO.

T. I. Notizie introduttive e sussidi bibliografici, 1948, 517 p.

T. II. Tecnica e teoria letteraria, 1948, 281 p.

T. III. Questioni e correnti di storia letteraria, 1949, 965 p.

T. IV. Letteratura comparata, 1948, 382 p.

Chaque volume compte plusieurs sections confiées à des auteurs différents. Ceux-ci établissent les bilans des acquisitions littéraires dans chaque domaine, ils analysent, commentent, et groupent à la fin de leurs exposés une bibliographie très nourrie.

Cet ouvrage peut être considéré comme une suite aux *Mélanges Vittorio Rossi* parus en 1937 : *Un Cinquantennio di studi sulla letteratura italiana, 1886-1936*, établis sur le même modèle. D'ailleurs plusieurs auteurs ont contribué aux deux ouvrages. Ainsi le savant Bruno MIGLIORINI a renouvelé dans le second sa *Storia della lingua italiana* paru dans le premier, et cette contribution est parmi les plus remarquables.

Les publications similaires de Marzorati, en cours, sont les suivantes :

Problemi storici ed orientamenti storiografici, sous la direction de Ettore ROTA, dont les trois premiers volumes sont parus et déjà épuisés, et le 4^e en préparation :

T. I. Questioni di storia medioevale, 1947, 856 p.

T. II. Questioni di storia moderna, 1948, 910 p.

T. III. Questioni di storia del Risorgimento, 1949.

T. IV. Questioni di storia contemporanea (non paru).

Orientamenti e problemi geografici, sous la direction de G. NANGERONI et A. SESTINI :

T. I. Introduzione allo studio della geografia, 1947, 390 p., seul paru.

Problemi ed orientamenti critici di lingua e di letteratura classica, sous la direction de Ettore BIGNONE.

T. III. seul paru, 1948, 179 p.

Cette série d'enquêtes forme une suite de bibliographies de valeur.

Il en est de même du guide suivant :

Sansoni de Florence est sur le point de sortir la 4^e édition du Guide très apprécié de Guido MAZZONI, *Avviamento allo studio critico delle lettere italiane* dont la 1^{re} éd. est de 1892, la 2^e de 1906, la 3^e de 1923. La nouvelle édition est aux mains du Prof. Carmine JANNACO, elle promet d'être d'une grande richesse et d'une exécution très soignée, avec une cohésion et une rigueur de présentation qui manquent parfois aux travaux collectifs.

L'éditeur Palumbo, de Palerme, a publié également coup sur coup, trois petits manuels dédiés aux lettres italiennes et qui se ressemblent fort : Ettore LIGOTTI, *Introduzione allo studio della filologia e della letteratura italiana*, 1944. Lucrezio RIZZO, *Manuale per lo studio critico della letteratura italiana*, 1944. Emilio SANTINI, *Strumenti dell'arte critica allo studio della letteratura italiana*, 1945.

Un autre guide bibliographique, très différent des précédents, parce que ouvert à d'autres disciplines que la littérature et destiné à une autre catégorie de travailleurs est celui de Olga PINTO, bibliothécaire à la bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome et chargée de cours de bibliographie à l'Université de Rome. Son *Guida bibliografica per lo studente di lettere e di magistero*, 1947, 134 p., s'adresse aux débutants en bibliographie, aux étudiants-ès-lettres comme aux candidats au diplôme de bibliothécaire. Il répond exactement aux besoins de ces jeunes qu'il faut guider et initier et non submerger, dont il faut éveiller le goût et la curiosité et non risquer de les éteindre par une trop grande richesse de titres. Il est souhaitable qu'un tel guide soit publié en France. De M^{lle} Pinto va paraître incessamment, en 2^e édition, *Le Bibliografie Nazionali* dont la première édition de 1935 est depuis longtemps épuisée. Après tous les bouleversements dus à la guerre, ce livre, d'une bibliographe éprouvée et d'une polyglotte, va nous être d'un grand secours.

Les histoires de la littérature italienne, parues en Italie, sont nombreuses. Comme en France et ailleurs, chaque éditeur tient à

présenter la sienne et il est difficile de les départager. Il faut cependant distinguer les grands traités des innombrables manuels. C'est Vallardi, de Milan, qui a le plus de renom avec sa *Storia letteraria d'Italia* dont la 3^e édition est en cours depuis 1945 et sa *Storia dei Generi* en continuelle réimpression. La *Storia illustrata della letteratura italiana*, sous la direction de E. Allodoli, n'a pas avancé depuis le t. I en 1924, pas davantage celle de Fr. De Sanctis, renouvelée par G. Lazzeri, dont le t. I est de 1940. Parmi les traités achevés, celui de Francesco Flora et Luciano Nicastro a le plus d'autorité, 2^e et 3^e édit. 3 volumes, 1941-45-46.

Les manuels plus ou moins scolaires sont légion, il faut détacher les noms de Natalino Sapegno, 1945, Attilio Momigliano, 1946, Mario Sansone, 1946, Carmelo Cappuccio, 1948. Ajoutons une 15^e éd. par Umberto Bosco de la *Storia* de Vittorio Rossi (1^{re} éd. en 1900).

Une étude plus spéciale et de valeur est à mentionner ici : *Filologia italiana e storia della critica*, 1947, 172 p. par le prof. C. JANNACO. C'est une histoire de l'esthétique littéraire italienne depuis l'antiquité, mais où brillent particulièrement les Trecento, Quattrocento et Cinquecento.

Le professeur Bruno MIGLIORINI a fait paraître dans la Revue *Word*, en 1946 : *Linguistics studies in Italy, 1939-1945*¹. On trouve dans cet article mention des œuvres les plus récentes du linguiste :

Saggi sulla lingua del novecento, 2^e éd. 1942, *Lingua contemporanea*, 3^e éd., 1943, *Linguistica*, 1946, *Lingua e Cultura*, 1948, *La lingua nazionale*, 8^e éd., 1948, *Grammatica italiana*, 3^e éd. 1949. *Che cos'è un Vocabolario?* 1946. C'est le même auteur qui a donné de nouvelles éditions au *Vocabolario della lingua italiana* de G. CAPPUCCINI, 1947 et au *Dizionario moderno* de Alfr. PANZINI, 1942.

La 5^e éd. du *Vocabolario della Crusca* se poursuit, mais l'entreprise de l'Accademia d'Italia, *Vocabolario della lingua italiana*, t. I : A-B, 1941, a été interrompue par la dissolution de ladite Académie en 1944. D'autres travaux de linguistique ont été publiés par feu le prof. Giulio BERTONI qui dirigeait la collection *Testi e Manuali* de l'Istituto di Filologia romanza, à Rome où a pris place, en dernière date, son ouvrage *Profilo linguistico d'Italia*, 1940 ; par G. DEVOTO dont la *Storia della lingua di Roma*, dans la *Storia di Roma*, a été réimprimée en 1944 ; enfin par les prof. Carlo BATTISTI et Giovanni ALESSIO. Ces deux philologues ont commencé la publication d'un ouvrage de grande envergure : *Dizionario etimologico italiano* dont 4 fascicules (lettre A) ont paru en 1949, et qui fera date étant donné l'ancienneté ou l'insuffisance des dictionnaires étymologiques : F. Zambaldi, 1889, 1913 ; O. Pianigiani, 1907, réimprimé en 1943, Enrico Levi, 1914. G. ALESSIO a fait paraître en 1947 : *Le Origini del francese* que la critique française a accueilli avec faveur.

En bibliographie, l'œuvre maîtresse est l'*Indice generale degli Incunaboli delle Biblioteche d'Italia* par Teresa Maria GUARNASCHELLI e Enrichetta VALENZIANI. Le t. I : A-B a paru en 1943, xx-295 p. et le t. II : C-F en 1948, viii-246 p. ; ils comptent 4108 numéros. Les incunables décrits ou signalés sont ceux des bibliothèques d'Italie, exception faite de la Bibliothèque Vaticane.

Il faut rapprocher des incunables les études sur le livre, toujours florissantes en Italie :

¹ Un panorama des études italiennes dans le champ de la linguistique sur une plus grande durée est celui de G. DEVOTO et C. BATTISTI, *Il contributo italiano agli studi nel campo della linguistica negli ultimi cento anni*, dans *Un secolo di progresso scientifico italiano, 1834-1939*, paru en 1939.

MAX SANDER, *Le Livre à figures italien depuis 1467 jusqu'à 1530*. Essai de sa bibliographie et de son histoire. 6 volumes parus chez Hoepli, en 1942 et 43, dont 3 volumes de bibliographie, 1 volume de texte et 2 volumes de reproductions (868 documents).

G. MORAZZONI, *Il libro illustrato veneziano del settecento*, chez Hoepli, 1943, 309 p. et 154 pl.

Carlo Enrico RAVA, *Arte dell' illustrazione nel libro italiano del Rinascimento*, chez Görlich, Milan, 1945, 96 p., 53 pl.

Dans le domaine littéraire, plusieurs bibliographies ont été achevées ou poursuivies : le *Repertorio* de Giuseppe PREZZOLINI s'est terminé en 1948, t. IV (M-Z) ; celui de Nicolo D. EVOLA en est au vol. IV (Petrini-Salvadori), 1944. La dernière bibliographie parue, et qui est en Italie unanimement appréciée, a pour auteur le professeur de l'Université de Padoue, Luigi FERRARI. Son *Onomasticon. Repertorio bibliografico degli scritti italiani dal 1501 al 1850*. 1947, XLVI-708 p. est revêtu d'apparence à cause des colonnes de sigles et de chiffres qu'il oppose au premier contact à la curiosité souvent avide du chercheur. Mais ces sigles et ces chiffres sont des clefs qui ouvrent les portes derrière lesquelles des trésors insoupçonnés sont enfouis : 375 ouvrages de littérature générale ont été dépouillés et sont désignés par les sigles en question. Le Dictionnaire alphabétique des écrivains italiens qui suit la liste de ces ouvrages ne fait que renvoyer à eux, en précisant, pour chaque écrivain, quel tome et quelles pages des ouvrages le concernent. Cette formule un peu ingrate est celle d'une autre bibliographie parue aux Etats-Unis : Joseph FUCILLA, *Universal Author Repertoire of Italian essay literature*, New-York, 1941, 534 p.

L'excellente bibliographie de Robert HALL, *A bibliography of Italian linguistics*, Baltimore, 1941, est déjà bien connue. Elle est une mine d'études très spéciales. On s'est étonné que bon nombre d'ouvrages de linguistique générale, devenus classiques, y manquent.

La bibliographie de Marino PARENTI, *Prime edizioni italiane*, 2^e éd. 1948, 256 p., intéresse à la fois les lettres et l'édition.

Une bibliographie spéciale du roman italien est celle de Aldo VALLONE, *Bibliografia critica del romanzo e dei romanzieri dalla Scapigliatura all' Ermetismo*, 1945-46-47 en 3 fasc. Il en est une autre, relative à des personnages et qui mérite d'autant plus d'être signalée qu'elle est cachée, celle de Giannetto AVANZI, *Repertorio delle Bibliografie personali italiane o pubblicate in Italia dal 1901 ai nostri giorni*, parue dans : *L'Italia che scrive*, 1943 et 1946. On y trouve 300 répertoires bibliographiques consacrés à des personnalités éminentes.

Il reste à signaler un très bon guide bibliographique des études géographiques : Luigi Filippo DE MAGISTRIS, *Avviamento allo studio della geografia economica e politica. Introduzione-Guida sussidi bibliografici fondamentali per la conoscenza delle fonti geo-cartografiche moderne*. Milano, Ist. edit. cisalpino, 1948, VIII-123. p.

Enfin, il faut rappeler, bien que personne n'en ignore, que l'*Enciclopedia Italiana* s'est augmentée de 2 volumes de supplément intéressant les années 1938-48 et que la Cité du Vatican a commencé de publier une *Enciclopedia Cattolica* qui doit avoir 11 volumes et dont le premier est sorti en 1948, Firenze, Sansoni.

L.-N. MALCLÈS.

COMPTES RENDUS

PARÉ (G.), *Les idées et les lettres au XIII^e siècle. Le Roman de la Rose*.
Université de Montréal. Bibl. de Philosophie, I. Montréal, 1948.
Un vol. in-8, 361 pages.

Patiemment, l'histoire et ses sciences annexes achèvent de nous rendre plus intelligible ce moyen âge dont les reliefs disparates ont naguère un peu fait perdre la tête aux poètes, aux romanciers et à quelques savants. A le vouloir juger trop vite, pas mal de critiques s'étaient d'abord laissé prendre aux pièges d'un orgueil facile : attitude d'enfants irrespectueux, nourris au confort parisien, à l'égard des mœurs rustiques d'arrières grands-parents attardés en province. Pour dénigrer son *obscurantisme*, les arguments ne leur manquaient pas ; il n'était que d'ouvrir Rabelais, par exemple, ou n'importe quel chronique du XV^e siècle, ou encore les fabliaux d'une époque antérieure. Quelle « somme de péchés » — péchés contre l'esprit, contre la science, contre l'humanité — ne peut-on pas extraire de ces lectures ? Et quelle satisfaction pour ceux qui aiment à se figurer le progrès sous l'image d'une courbe régulière ! Des tortures à la simple prévention ; de l'Inquisition à la tolérance, du servage à la liberté individuelle, de la foi aveugle à l'autonomie du jugement, la route est longue, certes, mais sûre et belle.

La réaction n'a pas tardé à venir, sans plus de bénéfice pour la vérité. Il fallait auparavant qu'un parti-pris contraire, aussi injuste que le premier, inventât un moyen âge purement conventionnel, aussi clair et lumineux que l'autre était sombre et méphitique. Tous les saints en étaient purs, tous les philosophes géniaux, tous les rois de petits saints Louis ; on oubliait décentement les procès de sorcières, ceux des hérétiques ; et dans cette image, tout convergeait vers la lente constitution d'une société théocratique, jusqu'au moment où Luther et Calvin, secondés par les libertins humanistes, venaient rompre l'harmonieux courant des forces cléricales et politiques.

Populairement, ces schémas ont encore de solides racines. On ne se déprend pas sans peine des épithètes, descriptives ou de valeur, qui épargnent l'effort requis pour comprendre le sens d'une époque. *Obscur, lumineux, énorme et délicat* sont du style des poètes et des conférenciers ; abandonnons-les leur, quitte à ce que le divorce se prolonge entre la recherche scientifique et les jugements subjectifs. Trop platoniciens, nous considérons volontiers que les idées existent en soi, au-dessus et indépendamment de tout contexte réel ; trop réalistes en même temps, nous admettons mal que des mots usuels recouvrent aujourd'hui un champ de valeurs beaucoup plus ou beaucoup moins étendu que jadis. A peine une minime partie de l'opinion aiguise en elle ce sens de la différence qualitative *dans le temps*, qui est une des plus récentes conquêtes de l'esprit moderne ; elle est seule à même d'apprécier la peine ingrate des érudits et de saisir la portée de certaines vérifications infimes en apparence !

Une première étape fut franchie quand on eut dissocié en moments successifs une époque que son recul nous fait d'instinct traiter comme un tout. Réintroduire ainsi dans un passé mort la durée, avec ses détours, ses retours, tous les faux départs et toutes les fausses fins

qu'elle implique, c'est l'exigence principale de l'histoire. Mais les perspectives varient suivant qu'on adopte pour vecteur d'orientation telle ou telle forme sociologique : langue, vie économique ou politique, art monumental ou philosophie. Elles n'évoluent jamais de pair, en effet, et au regard d'un linguiste, par exemple, aucune des révolutions importantes que l'on observe entre l'ancien français et le français classique ne coïncide avec des coupures politiques ; même le lexique (apparemment plus significatif) est chose si mobile, sujette à tant d'actions et de réactions, que son étude est des plus malaisées. Une histoire véridique, exacte, du moyen âge devrait intégrer *tous* ces points de vue particuliers auxquels les spécialistes sont contraints de se tenir d'abord. Fin lointaine puisque nous n'en sommes encore qu'à des prospections de détail. Cinq siècles — en comptant juste — à réanimer, la tâche n'est pas mince !

Un caractère très spécial toutefois unifie les forces irrégulières et parfois si contradictoires qui conduisent du XI^e siècle à l'aube des temps modernes. On pense tout de suite à la dualité d'expression qui partage la littérature médiévale. Comment *sentirions-nous* le français, aujourd'hui, si toutes les démarches sérieuses, progressives de l'esprit s'exprimaient en latin ? Cette question n'est pas absurde et ainsi posée répond de nos jours à un état de fait. Il y eut un temps où les sciences purent s'écrire et être enseignées en idiomes vulgaires ; mais la physique moderne, par exemple, ou l'astronomie reposent maintenant sur des calculs si complexes que seul un langage mathématique approprié est capable d'en traduire foncièrement le sens ; la formule n'a plus aucun équivalent en langage clair. Par là, se creuse une faille considérable entre notre représentation commune du monde et celle des savants ; et si, comme tout porte à le croire, les formules prévalent de plus en plus, la littérature, incapable d'en suivre les démarches, n'exprimera plus bientôt qu'un ordre de pensées et de sentiments tout à fait hétérogènes aux forces efficientes de notre univers. Sous d'autres proportions, il en fut ainsi tant que les clercs dominèrent la vie intellectuelle : au latin, les spéculations sur la hiérarchie et la nature du Cosmos, sur l'architecture des sentiments et des facultés de l'âme ; au latin, les traités d'arts et de techniques.

Si le français gardait, à notre estime, des terrains de choix avec l'aventure, l'amour, la peinture des passions élémentaires et l'effusion d'une foi native, on doit reconnaître que l'éventail de sa palette est resté longtemps bien étroit en comparaison de celui du latin. Le divorce, toutefois, ne fut jamais total, même dans le plus haut moyen âge, et nous mesurons mieux aujourd'hui, les échanges qui s'établirent entre les deux types d'expression. Dès le XI^e siècle, avec une persévérance continue, certains écrivains firent passer dans les œuvres françaises les bribes ou les morceaux entiers de savoir intellectuel qu'ils jugeaient des lecteurs profanes capables de s'assimiler, tandis que d'autres, un peu plus tard, traduisirent mot à mot des pièces fondamentales de ce savoir comme les traités d'Aristote par exemple. Ainsi, plus souvent qu'on ne le pensait naguère, la littérature médiévale de langue vulgaire réfléchit comme en un miroir, parfois très pure, la lumière des sept arts professés et appris en latin dans les universités.

Dans la suite des recherches qu'ont ouvertes les grands travaux de Langlois, de Coville, de Gilson, de Faral, en France, l'ouvrage du R.P. Paré tiendra, je pense, une place plus qu'honorable. Le *Roman de la Rose* a nourri d'exemples, d'images et de symboles les plus beaux massifs de ce jardin varié qu'est la littérature médiévale et, au début

du XVI^e siècle encore, Marot ravive cette fleur d'un dernier éclat. Si l'on voulait marquer d'un nouveau jalon la frontière qui sépare les « temps modernes » de l'antiquité, celui-ci ne serait pas mauvais. Notre poésie respire et se sent à l'aise non pas dans l'anarchie, comme eût dit Maurras, mais au sein d'une multiplicité de modèles dont aucun n'écrase les autres de sa masse. *La Divine Comédie*, le *Roman de la Rose* sont encore d'un âge où tous les jeunes poètes, pendant des générations, se penchent sur une œuvre maîtresse, l'étudient et l'imitent jusqu'à en épuiser la sève. Ovide, avec ses *Remèdes d'amour*, achevait à peine de les solliciter quand le *Roman de la Rose* se proposa dans toute sa fraîcheur nouvelle.

En ces temps, la pensée était plus cosmique que du nôtre ; chaque système visait à expliquer le tout de l'univers et la simple psychologie engageait les mouvements du cœur dans un cycle de causes extérieures à l'homme et supérieures à lui. Un poème d'aussi haute visée que le *Roman de la Rose* devait donc offrir à ses lecteurs un tableau du monde qui intégrât la totalité de ses éléments. Alors que Dante, plus docile à la leçon de Virgile, peignit les trois sphères que peuplent les âmes, Jean de Meung suivit de préférence Ovide, Juvénal, et choisit cette terre que le Créateur fit surgir du néant ; mais pour différents que soient les thèmes, dans les deux cas, Dieu est au sommet de la composition dont toutes les lignes aboutissent à lui. M. G. Paré a souligné d'une touche discrète ce point de similitude entre l'œuvre du Florentin et celle du clerc français ; libre à nous, ensuite, d'imaginer les variations que le génie d'un Hugo eût tirées d'une telle harmonie.

On a commis sur la signification du *Roman de la Rose* des contresens qui font sourire aujourd'hui ; c'était à l'époque où la science venait à peine de s'attaquer au problème des sources ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le naturalisme agressif et le réalisme foncier de Jean de Meung aient paru à certains critiques constituer une exception remarquable dans un siècle qu'on se figurerait baignant dans une religiosité fidéiste. Un des mérites éminents d'E. Langlois, parmi d'autres, fut de creuser le terrain sur lequel avait poussé cet arbre vigoureux et de mettre à nu ses racines. L'originalité de Jean de Meung n'en sortit pas amoindrie, car transposer en vers français, dans un système cohérent, les thèses les plus abstruses d'Aristote, de Boèce, d'Albert le Grand, d'Alain de Lille, de Jean de Salisbury et de Gautier Map ne requiert pas moins de génie, en somme, qu'il n'en fallait à l'auteur d'*Eneas* pour adapter son modèle. Me permettrai-je, ici, de regretter que M. Paré, si mordant parfois à l'égard de certains de ses devanciers, n'ait pas rendu plus justice au labeur d'un savant dont les travaux d'approche nous épargnent encore les peines les plus ingrates ? Je crois en effet qu'il faut le dire ; plus je vais, plus j'admire l'intelligence, la patience et le travail de ceux qu'on pourrait appeler les « géants » des premières générations de romanistes ; naïveté peut-être, mais dont je ne ressens aucune honte.

Cependant, il restait, comme le dit M. Paré, à expliquer à la fois le sens des sources philosophiques ou théologiques de Jean de Meung et l'utilisation que celui-ci en a faite. C'est la tâche que s'est assignée notre érudit chercheur et il l'a conduite jusqu'au bout avec une rare maîtrise. Les doctrines professées par les philosophes à l'Université de Paris dans le courant du XIII^e siècle sont aujourd'hui bien connues ; mais l'intérêt de ce commentaire du *Roman* tient, justement, à ce qu'il ne nous donne jamais l'impression d'un travail de seconde main. La culture théologique et philosophique de M. Paré est nourrie aux sources, et si directement, que l'auteur a pu nous

épargner une bibliographie des exégètes modernes. Nous entrons franchement avec lui dans l'univers intellectuel qui fut celui de Jean de Meung. Dès lors, les sources s'animent et se clarifient parce qu'on les ordonne autour des grands thèmes scolastiques ; un des caractères du Roman, qui nous échappait le plus, son *actualité*, apparaît ainsi en pleine lumière, et Jean de Meung, qu'on se figurait à tort comme un compilateur de textes morts, redevient le clerc vivant, alerte, qu'une curiosité passionnée tenait au courant des programmes de la Faculté des Arts de Paris et des discussions que leurs commentaires soulevaient. Mais, ce témoin n'est jamais passif ; il n'est que de lire dix pages à la suite du Roman pour être emporté par l'élan qui les meut. L'alliance inattendue de cet enthousiasme avec des formes syllogistiques de raisonnement est peut-être ce qui étonne davantage le lecteur moderne. Les intuitions ou la foi d'un Guyot, d'un Renouvier, d'un Bergson s'expriment en général hors de tout appareil proprement démonstratif ; ici, un peu comme dans les dialogues de Platon, c'est toute une machine à raisonner qui vibre, et le rationalisme du poète s'exprime avec une éloquence qui illumine sa rigide armature. *Rationalisme* à la mesure de l'époque, évidemment. Le mot sert peut-être mieux, dans le cas qui nous occupe, à définir un tempérament qu'une doctrine. Jean de Meung opte pour la raison contre les intuitions mystiques, contre les superstitions et la magie, contre le déterminisme ; mais ce choix s'allie chez lui, à des partis pris très vifs de bourgeois égalitariste (l'épithète de *communisant* lancée page 343 par l'auteur va trop loin), et à une méfiance hargneuse à l'égard des ordres mendiants. Si l'on ajoute que sa philosophie, toute chrétienne dans le fond et très orthodoxe, emprunte les masques de la mythologie païenne, ces traits composent ensemble un visage familier, classique en somme, que l'on a bien le droit d'appeler français.

C'est naturellement sur le problème de l'amour que les historiens de la littérature trouveront le plus à tirer de l'ouvrage de M. G. Paré. Il reste tout à dire, selon moi, des *images* sous lesquelles l'éternel féminin a manifesté sa nature protéique chez les poètes. Amour courtois, amour sensuel, on se délivre à bon compte, par de telles expressions, d'un imbroglio plus complexe qu'il ne paraît au premier abord ; de plus, les genres poétiques, ici, nous trompent en opposant dans une antithèse simpliste l'extrême délicatesse à l'extrême grossièreté du style. Derrière cette alternance monotone, je cherche plutôt l'image que chaque poète a prêtée à la femme de son rêve, et entre la bourgeoise, la courtisane, la châtelaine, la fée, la jeune fille, la vierge, la déesse, cent formes symboliques qui appellent chacune des associations différentes qui pouvaient solliciter les poètes. Remercions M. Paré d'avoir parfaitement défini celle que, sous des allégories courtoises, Jean de Meung oppose aux « princesses lointaines » de l'amour courtois. Par une contradiction apparente — que nous aurions tort, nous modernes, d'appeler *cynisme* — ce philosophe, ce chrétien croyant ne voit dans la femme qu'un instrument de propagation de l'Espèce ; ni reine, ni déesse, mais simple *genitrix* au service de la nature, et sans même ce nimbe délicat dont la paraient jadis les poètes de l'antiquité païenne. Dès lors, toute ruse est bonne à l'homme pour assouvir un désir sans lequel l'humanité s'éteindrait. La conquête de la Rose n'engage plus seulement Amour (avec sa garde de Franchise, Pitié, Courtoisie), mais aussi Richesse (entendez Corruption) et Faux-semblant. Ici encore, nous suivons sans réserve M. Paré lorsqu'il interprète le contredit de Jean de Meung, cette

suite parodique du premier Roman conçu par Guillaume de Lorris, comme une description très réaliste des moyens par lesquels l'homme doit vaincre les résistances d'un être trompeur, cupide, indifférent et somme toute fort méprisable en soi. La Rose de Jean de Meung n'est plus le symbole gracieux, frais, coloré de la femme qui ennoblit l'homme par l'amour qu'elle lui inspire ; sans transition, après les quatre mille premiers vers du roman, elle devient une fleur vénéneuse et maléfique ; ses défenses, loin d'être une arme pour sa pudeur ou sa chasteté ne lui servent qu'à s'attirer le plus d'avantages possibles. Ainsi, à côté d'un amour qui se propose pour fin unique la passion du cœur, à côté de l'amour — tel que l'avait défini André le Chapelain — qui est le protocole délicat du simple plaisir charnel, voici que le même mot en vient à recouvrir le pur mouvement instinctif qui pousse l'un vers l'autre à des fins spécifiques deux êtres que rien ne dispose à se comprendre ni à s'estimer moralement. A partir de ce postulat, quel besoin, donc, de ritualiser un acte nécessaire ? Avec une logique franche, Jean de Meung nie l'utilité du mariage et esquisse une théorie de l'amour libre, sans la justifier, évidemment, par les raisons qu'allégueront plus tard certains romantiques ; ici encore, on doit prendre garde à ne pas être dupe des mots : entre le contenu idéologique ou sentimental d'une œuvre de George Sand et celui du *Roman de la Rose*, il n'est aucune commune mesure.

Pour ordonner toutes ces lignes composantes, M. Paré a suivi la méthode la plus simple et la meilleure. Jean de Meung a exprimé ses idées maîtresses en de longs discours qu'il met dans la bouche de Raison, d'Amour, de Faux-semblant, de Nature, de Genius ; ces personnages présentent là, en forme et sous un appareil d'arguments détaillés les propositions fondamentales dont on trouve la menue monnaie dans le reste du Roman. M. Paré n'a retenu que ces discours et son ouvrage s'offre ainsi comme un commentaire continu. En tête, très opportunément, il a groupé et défini un certain nombre de mots techniques qui reviennent à maintes reprises sous la plume de Jean de Meung ; ce sont des termes du vocabulaire scolaire et scolastique qui doivent être entendus avec le ou les sens qu'ils avaient au XIII^e siècle chez les philosophes. Ce lexique, indispensable à l'intelligence de l'œuvre, est suivi d'un exposé, court mais très précis, des grands thèmes scolastiques débattus à cette époque. A la fin, deux index, l'un des vers cités, l'autre *rerum et nominum* épargnent la peine de recherches fastidieuses. On en a assez dit, je pense, pour faire sentir la rare qualité d'un travail dont le principal mérite est de réfléchir le long commerce que l'auteur a entretenu avec le *Roman de la Rose*. Une méditation patiente fait les bons ouvrages ; M. Paré avait entrepris naguère ses recherches à l'Ecole des Hautes-Etudes ; son mémoire, étendu, raffermi en sous-œuvre, mieux documenté, est devenu un livre qui, enrichissant notre connaissance du *Roman de la Rose*, honore autant l'Ecole que son auteur.

R.-L. WAGNER.

ERASMO da ROTTERDAM. *L'Apoteosi di Giovanni Reuchlin. Saggio introduttivo ai Colloqui, testo e traduzione a cura di Giulio Vallese.* Napoli, Pironti, 1949. Un vol. in-12.

C'est un texte court que celui de l'*Apotheosis Capnionis*, dont G. Vallese donne ici l'édition, accompagnée d'un essai de traduction en langue italienne. La majeure partie de ce petit volume — plus de 100 pages sur un total de 140 environ — est ainsi occupée par une introduction qui, à son tour, est loin d'être entièrement consacrée au texte de l'*Apotheosis* et aux problèmes qu'il pose. C'est donc comme un échantillon des *Colloquia familiaria* que l'éditeur entend présenter son texte et c'est l'œuvre entière que son introduction vise à faire connaître. Plus encore, c'est la personnalité attachante et significative d'Erasme, sa complexité nuancée qu'il cherche à élucider et à faire revivre. Or ce problème, particulièrement celui de la position et de l'influence religieuse d'Erasme, est vaste, difficile et il semble bien que sa solution apparaisse de plus en plus clairement comme une des clefs de questions plus larges et non moins débattues. Car, outre qu'il exerça une véritable primauté spirituelle à un moment critique de l'histoire des idées, Erasme représente d'une manière très caractéristique et, pour nous, instructive, les orientations intellectuelles et les espérances conciliatrices d'une génération au moins de lettrés humanistes, restés dans l'Eglise, mais en percevant nettement ses carences ; restés dans le dogme, mais en plaçant l'esprit au-dessus de la lettre et des superstitions scolastiques ; hésitant, un moment, en face d'un Luther dont la vraie figure ne s'était pas encore nettement, durement affirmée. On peut penser que c'est la psychologie même de la croyance, chez les meilleurs de ces « Préréformés » qu'il faut essayer de revivre d'abord, si l'on veut ensuite tenter de mesurer, sans trop d'arbitraire, les « audaces » religieuses de la pensée au XVI^e siècle. L'abondance de la bibliographie érasmiennne atteste l'intérêt des érudits. Remarquons, en passant, que G. Vallese, tant dans ses notes que dans la bibliographie sommaire qui complète son livre, et malgré dans cette dernière, quelques lacunes, tient un large compte du travail accompli dans d'autres pays que le sien. Et sa préface rattache son petit livre à tout ce travail des érudits étrangers, en souhaitant une reprise des études érasmiennes en Italie : « Non si vedono in Italia quegli specialisti di studi erasmiani che si vedono altrove... Coincide il nostro lavoro con una ripresa di studi erasmiani ? Alcuni segni sembrano annunciarlo... » Ce qui situe l'ouvrage et, sans doute, en mesure l'importance, à un point de vue proprement italien.

* * *

Cette préface affirme, d'autre part, le propos et la méthode de G. Vallese : revoir la « question érasmiennne » à la lumière d'un examen historique « d'ogni sua lettera e di tutte insieme, d'ogni sua opera e di tutte insieme ». Méthode résolument historique, qui se propose de présenter chacun des *Colloques* « con una sua propria ambientazione » et de chercher, dans la correspondance si soigneusement éditée par Allen, les « points de contact entre cette prose... et les circonstances du temps », conformément aux principes de « la bonne vieille critique historique ».

Si l'on se limite à l'intention ainsi précisée, on peut se demander, après lecture de l'introduction de Vallese, si vraiment les résultats

acquis répondent exactement aux promesses. Dans la seconde partie de cette introduction (*Erasmus e Reuchlin*), après avoir esquissé l'histoire des études grecques et hébraïques en Allemagne, au XVI^e siècle, de la polémique sur les textes sacrés et des principaux écrits qui marquèrent les étapes de la querelle reuchlinienne, G. Vallese en arrive à étudier (*Una celebre lettera di Erasmo*, pp. 70 et ss.), la lettre d'Erasme à Hochstrat (11 août 1519), qui contient une défense indirecte et habile de Reuchlin et, en même temps, à titre préventif, une défense des positions érasmiennes elles-mêmes. Vallese analyse finement les composantes de l'attitude d'Erasme. D'une part, sympathie pour le savant, dont il se sent à certains égards solidaire et dont la condamnation entraînerait avec elle, celle des études philologiques et des « bonnes lettres ». D'autre part, défiance ancienne, chez Erasme, pour l'hébraïsme, plusieurs fois notée par Vallese (cf. p. 55 : « Erasmo non nasconderà in seguito il sospetto di una specie di studi, nei quali per vecchia avversione egli non era mai riuscito a far progressi e da cui temeva veder riaffiorare l'ebraismo e il paganesimo ; d'accordo in questo con il suo amico Colet, che da Londra gli comunicava le sue esitazioni dinanzi all'*Arte cabalistica* di Reuchlin »). Enfin, prudence qui hésite devant l'engagement absolu pour une cause qui n'est pas exactement la sienne (« ...difesa di Reuchlin, munita del resto di molte possibilità di ritirata... » p. 74) et que suivra peut-être, dans une lettre adressée plus tard à Reuchlin, un regret de n'avoir pas plus ouvertement défendu ce dernier (« ... un'ombra di pentimento per non essersi impegnato a favore di lui. » p. 78).

Et ainsi l'attitude d'Erasme, si elle n'est pas simple, apparaît pourtant plus claire et cohérente : « Mais comment douter que, dans le « cas » Reuchlin, il sentît engagée toute la culture philologique et humaniste et qu'il craignît cette condamnation comme une menace à sa propre personne ? » (p. 76).

Crainte non simplement inspirée par une neutralité trop prudente, qu'un jour lui reprocha Hutten, mais par « la sincère conviction qu'au-dessus des disputes théologiques, le véritable enjeu était les trésors de la culture renaissante, sacrée et profane, source de purification et de renouvellement pour les peuples chrétiens » (p. 80).

L'historien énonce ainsi un jugement mesuré et nuancé, sans aucun doute, et que paraissent bien imposer les textes. Mais, comme je le laissais entendre plus haut, on peut se demander si c'est vraiment le rappel des événements du temps, selon les principes de la « bonne vieille critique historique » ou seulement l'examen des textes et leur rapprochement (« ogni sua lettera et tutte insieme... ») qui l'y auront conduit.

Quoi qu'il en soit (ch. III : *L'Apotheosis Capnionis*), après la mort de Reuchlin, « comme les ennemis de l'humaniste disparu étaient aussi ses ennemis », il est naturel que se soit réveillé, dans l'esprit d'Erasme, « un enthousiasme apologétique débarrassé de tout souvenir hostile et même de toute hésitation ». (p. 86). L'opposition irréductible d'Hochstrat aidait Erasme à se sentir « infiniment plus proche » du savant hébraïsant que des « Furies théologiques », « sans que diminuât pourtant son aversion pour Luther, ni sa volonté de rester dans la religion de Rome » (ibid.).

C'est que maintenant, « dans l'*Apotheosis*, l'identification entre la cause de Reuchlin et la cause de l'humanisme, entre les idéaux de Reuchlin et ceux d'Erasme est spontanée et parfaite » (ibid.). Et « l'idéalisation » du savant disparu avec l'auréole du martyr, est utile à la cause ; ajoutons qu'elle peut être parfaitement sincère.

Il restera enfin à Giulio Vallese à poser les questions habituelles concernant la date de composition du texte, sa fortune littéraire et l'identification des personnages qui y paraissent. Il le fera brièvement. Sur le dernier point notamment, le rapprochement avec certains passages de la correspondance permettra quelques hypothèses plausibles, qui ont — ni plus, ni moins — la portée de toutes les hypothèses de ce genre, quand elles sont défendables. Les « oiseaux au noir plumage » désignent évidemment, dans l'esprit d'Erasme, tous les théologiens imbus de scolastique et prompts aux persécutions et, s'il est naturel de penser que les noms d'Hochstrat ou de Pfefferkorn, d'Egmond ou d'Eck retenaient sa plus spéciale attention, ce serait réduire la portée du texte que d'en faire un simple libelle de polémique personnelle. Mais, sous le nom de *Camelus*, par exemple, qui « à Louvain, prêchait que toute nouveauté est bonne à fuir », on nous invite à sentir une allusion plus précise à Nicolas d'Egmond. Une lettre d'Erasme au Recteur de l'Université de Louvain (18 octobre 1520) impose en effet cette identification et il faut bien reconnaître que les plaisanteries assez grosses dont *Camelus* est l'objet, au début de l'*Apotheosis*, ne trouvent guère de justification proprement littéraire et ne peuvent s'expliquer autrement que par un ressentiment particulier.

On comprendra que nous ne puissions entrer dans le détail des remarques et des suggestions du livre dont nous parlons. Il nous faut pourtant souligner quelques formules heureuses par lesquelles G. Vallese tente d'exprimer l'orientation générale de la pensée d'Erasme. Celle-ci, entre maintes autres (p. 33) : « Dans les *Colloques*, la morale humaine, libérée des entraves des formalismes et des superstitions, a une claire mesure (« meta ») : la simplicité d'une foi chrétienne qui ne nie pas le patrimoine de la sagesse antique. » Ou encore (p. 46) le passage où est finement indiqué « le désir de liberté dans les disputes », chez Erasme, « son sens vigilant de l'instabilité du jugement humain, ses nuances rationalistes, auxquelles il faudra faire remonter maints aspects de la pensée européenne des derniers siècles, des encyclopédistes au Pascal de la *Faiblesse de l'homme*. »

Ces formules nuancées, on les trouvera particulièrement nombreuses dans la première partie de l'*Introduction*, consacrée à l'étude des *Colloques* dans leur ensemble. Formules qui n'apportent peut-être pas de révélation bien neuve au lecteur informé des principaux travaux des spécialistes et, notamment, de ceux d'A. Renaudet, mais qui, intelligentes et mesurées, parviennent à retracer, du sage de Rotterdam, une figure qui semble bien d'accord avec les résultats historiques que nous pouvons désormais tenir pour acquis.

C'est pourquoi ce petit livre, solide et élégant, répond parfaitement à l'esprit de la « Collezione umanistica », petite collection commode mais soignée, que dirige G. Toffanin. Souhaitons, avec l'auteur lui-même, qu'il soit « un auspicio di ripresa », le signe d'une renaissance, en Italie, des études érasmiennes, qu'il inaugure d'ailleurs fort dignement.

Roger LESPIRE.

Galeotto MARZIO de NARNI, *Varia Dottrina (De Doctrina promiscua)*, a cura di Mario FREZZA. Una sorprendente svalutazione dell'umanesimo quattrocentesco. Naples, R. Pironti e Figli, 1949. Collezione umanistica diretta da G. Toffanin. In-12, XLIX-129 pages.

Galeotto Marzio (Galeottus Martius) de Narni est un écrivain néo-latin peu connu de la Renaissance italienne. Paul Van Tieghem, dans son étude sur *la Littérature latine de la Renaissance* (Droz, 1944), fait à son nom une seule allusion et encore n'est-ce que pour rappeler ses *Invectives contre Philelphe*, exemples de « la verve injurieuse des humanistes italiens du XV^e siècle » (p. 223). Ceci dit, on s'étonnera moins de l'énergie avec laquelle M. M. Frezza, qui semble s'être consacré assez longuement à l'étude de Marzio¹, revendique pour lui-même le privilège d'avoir, le premier, attiré l'attention sur l'importance de cette œuvre.

En effet, sept pages ajoutées, après l'impression, au livre de M. Frezza contiennent de si vigoureuses critiques contre le chapitre consacré à Marzio dans un autre livre récent², elles émettent en termes si acerbes des conclusions si catégoriquement préjoratives contre le procédé de son auteur³, que l'on se plairait à évoquer ici « la verve des humanistes italiens du XV^e siècle », comme l'écrivait Van Tieghem, si pourtant un souci d'équité ne nous forçait à reconnaître que certaines critiques précises formulées (ou assénées) par M. Frezza, semblent bien viser des défauts que l'on peut difficilement excuser dans un travail d'érudition.

Mais laissons s'apaiser ces querelles d'érudits. Et puisque notre attention est ainsi attirée sur Galeotto Marzio, demandons-nous en quoi il mérite ce regain d'intérêt. M. Frezza répond à la question dans une introduction substantielle sans vaines longueurs. Si « la seconde moitié du Quattrocento a marqué le triomphe de l'humanisme », en dépit des résistances traditionalistes qu'il sapait peu à peu, il est pourtant vrai, nous dit M. Frezza, que, dès cette époque, des oppositions nouvelles à cette culture antique et toute littéraire se faisaient jour, des critiques axées non plus sur le passé médiéval, mais sur des formes de pensée que l'avenir devait mûrir. C'est là, malgré ses naïvetés et ses crédulités, que réside l'originalité de Marzio, dans des attitudes qui annoncent (de loin) l'esprit scientifique et rationaliste, dans sa « modernità ».

Le *De Doctrina promiscua* doit remonter, selon les conjectures de M. Frezza, basées sur des allusions historiques, à 1490. Ce serait donc le deuxième ouvrage important de Marzio, le *De incognitis vulgo* étant de 1477. Le texte (qui se trouve dans le Cod. Laur. 52.18, souvent fautif, dit M. Frezza, et d'interprétation difficile) a été édité une première fois à Florence, en 1548, par Lorenzo Torrentino. Une seconde édition en parut à Lyon, en 1552 et enfin une troisième

¹ Il a donné, en 1948, dans la même collection, une édition du *De incognitis vulgo* de G. Marzio.

² Celui de M. G. Saitta, *Il pensiero italiano nell'umanesimo e nel rinascimento*. Vol. I. Bologna, Zuffi, 1949.

³ M. Saitta « dà a vedere tacitamente di esserci arrivato per conto proprio » alors que, s'il a « sentito la necessità di illustrarne la figura (celle de Marzio) », c'est seulement grâce à l'éd. de M. Frezza. D'ailleurs M. Saitta, dont on se limite à « segnalare qui i più grossolani errori », « non è riuscito a comprendere quel che chiunque altro avrebbe capito » et son interprétation de la pensée de Marzio est, paraît-il, « un esempio sconcertante di incomprensione critica ». Bornons-nous à ces exemples.

à Francfort, en 1602. D'autre part, en 1595, à Florence, Francesco Serdonati en avait donné une traduction « in uno stile artificioso e latineggiante ». L'atmosphère intellectuelle de Florence, à la fin du XV^e siècle, dominée par le platonisme de Ficin et de Pic, étant peu favorable aux idées de Marzio, l'ouvrage ne « commença à attirer l'attention des lettrés qu'avec le réveil de la pensée scientifique en Italie ». Sa diffusion est alors attestée par la traduction de Serdonati et la réédition de Francfort (Tous ces détails relatifs à l'histoire du texte sont exposés dans la première partie de l'introduction de M. Frezza).

Le critique caractérise ainsi l'aboutissement de la pensée de Marzio : « ... dans un singulier mélange de mysticisme augustinien et de rationalisme arabe, il s'égara dans le déterminisme et dans l'hérésie » (p. IX). Et avec l'humanisme combattu — « bien qu'accepté inconsciemment sous certains aspects » — par Marzio, c'est « le primat de la latinité, de Rome, de l'Eglise » qui est ébranlé. Ajoutons que le *De Doctrina promiscua*, écrit « à la fin d'une vie riche en expériences et en déceptions », rassemble « la somme des connaissances » de son auteur. M. Frezza nous donnant ici le texte latin et la traduction italienne de passages choisis par lui non arbitrairement, mais de manière à indiquer « le point extrême auquel l'auteur est arrivé dans l'examen des problèmes qui s'imposaient le plus à son esprit », nous pouvons prendre une vue d'ensemble de l'aventure intellectuelle que vécut Galeotto Marzio.

Aventure en effet plutôt que pensée méthodique. Car il ne faudrait pas faire de lui un grand philosophe, ni même un penseur ordonné. Et M. Frezza s'est bien gardé de tomber dans le travers des éditeurs de textes peu connus, portés trop souvent à surfaire l'objet de leur travail, lui qui appelle ainsi le *De Doctrina promiscua* : « una miscellanea dei più diversi e contrastanti argomenti senza una corrente ideale che li attraversi e li indirizzi ad un sol fine » (p. XVIII). Marzio, en cela bien de son temps, nous apparaît mu par « une curiosité insatiable » mais « en même temps superficielle ». Le résultat : une sorte de « labyrinthe inextricable » où le lecteur n'est guidé par « aucun fil d'Ariane ».

Quelles sont donc les curiosités dominantes de cet esprit bouillonnant et confus ? Avant tout, nous dit M. Frezza, l'astrologie et l'astronomie (la première surtout), qui inspirent un tiers du *De Doctrina promiscua*. La médecine ensuite, « l'activité pratique la plus continue » de Marzio. D'autre part, « l'admiration pour la science et la culture arabe, jointe à la lutte contre la prédominance des littératures classiques ». Orientation intellectuelle à laquelle se rattache normalement « la critique du platonisme et l'exaltation de toute philosophie naturelle, notamment celle d'Aristote » (pp. XVIII-XIX).

* * *

Dans la seconde partie de son introduction (*Le Idee*), M. Frezza étudie de plus près les aspects primordiaux de la pensée de Marzio. Nous ne pouvons évidemment suivre dans son détail son commentaire. Louons-en, une fois pour toutes, la netteté concise et contentons-nous d'en rapporter le principal.

La critique du Platonisme est étudiée d'abord. Chez Marzio, « la pensée platonicienne est vue sous l'aspect scientifique, astrologique, magique... Perdu, chez lui, ce sens de profonde intimité, cette humanité du platonisme : son attention est attirée non plus par

l'homme (comme esprit) mais par la nature ». Son esprit, retenu « par les problèmes scientifiques petits et grands », est porté, bien plus que vers Platon, vers Aristote, « naturalis sapientiae cultor », qui « estimait vrai ce qui peut être démontré par arguments naturels et, pour ce motif, presque tous les peuples... lui donnèrent le nom de philosophe par excellence ». Si parfois Platon l'emporte dans ses préférences, c'est surtout « lorsqu'il est question d'astrologie, de magie ou de semblable matière, parce que, beaucoup mieux que le Stagirite, il se prêtait à ces tentatives de domination sur les forces occultes de la nature, poursuivies tant de fois par de grands et de petits esprits de la Renaissance ».

Si l'on peut parler, ici, de tentative de conciliation des deux grandes philosophies antiques, ce n'est pas, assurément, dans le même sens qui convient aux tentatives des humanistes, disposés à « étendre le voile de la belle rhétorique sur tous les contrastes indéniables ».

Le chapitre XX du *De doctrina promiscua* (*De philosophis qui viventes sunt mortui*) contient une satire caractéristique du philosophe platonicien, « satire dont l'ironie est toute dans l'exagération du spiritualisme, dont on déduit, avec une logique aristotélicienne, les plus absurdes conséquences ». Ainsi, « pour Marzio, l'homme ne peut, en aucune manière, faire abstraction du corps, tant méprisé par les platoniciens... C'est un peu la position de Valla, mais accentuée dans le sens d'une prééminence du corps sur l'âme ».

Et on comprend que l'amour platonique répugne à cet esprit positif et que l'amant, cet « autre type idéal du platonisme », soit de même l'objet de ses railleries.

Les quelques pages dans lesquelles, ensuite, M. Frezza traite du *Problème de l'âme*, chez Marzio, retiendront spécialement l'attention du lecteur : on sait, en effet, que c'est là une des principales questions qui se posaient aux penseurs novateurs ou hétérodoxes de la Renaissance, en raison de son caractère fondamental, dans le domaine de la croyance religieuse et de la philosophie. « Dans le *De incognitis vulgo*, nous dit M. Frezza, Marzio, traitant la question de l'immortalité de l'âme humaine, était arrivé à des conclusions analogues à celles du livre fameux de Pomponazzi ». Il alla même plus loin : sans s'engager dans les subtilités métaphysiques qui permettent à Pomponazzi de conserver à l'âme humaine un semblant d'immortalité, impersonnelle et vague, Marzio « ne se faisait pas scrupule de mettre sur le même plan l'âme de l'homme et celle des animaux ». L'immortalité est, selon lui, matière de foi, non démontrable donc, si ce n'est par la magie. Or le doute que peuvent nous laisser de telles propositions, quant à la conviction intime de leur auteur, est dissipé, pense M. Frezza, par une courte allusion qui se trouve dans le ch. XX du *De Doctrina promiscua*, « là où nous l'attendrions le moins ». M. Frezza souligne une argumentation au terme de laquelle l'âme humaine semble bien rangée par Marzio « fra le cose corporee », au nombre des choses corporelles, qui ne peuvent se trouver, en même temps, à deux endroits différents¹.

La brièveté et le caractère accidentel de cette allusion isolée, enveloppée « dans un raisonnement qui lui est étranger », ne doivent

¹ « Sed philosophorum animus in divinis operatur, illic ergo est. Sed quid in coelis est non est in terra : nihil enim de corporeis duobus in locis uno eodemque tempore esse potest... » (XX. 3).

pas nous donner le change, ajoute le critique, car la prudence d'un auteur déjà suspect est bien explicable, dans un sujet aussi dangereux. Et M. Frezza tient pour assuré qu'il faille rapprocher ce passage de celui, déjà cité, du *De incognitis vulgo*, « son contexte naturel », pour conclure que Marzio, bien étranger aux interrogations et aux problèmes que s'est posés Pomponazzi, s'est nettement rallié, certes avec un « esprit beaucoup moins profond et tourmenté » que ce dernier, à « la solution négative » dans cette question de l'immortalité de l'âme. Conviction que la prudence l'aurait amené à mettre « à part dans un coin caché du cœur ».

La seule objection que l'on pourrait peut-être faire ici à M. Frezza est le caractère de boutade de la phrase de Marzio, insérée dans un développement poussé, par ironie, jusqu'à l'absurde. D'autant mieux cachée, à cette place, me répondra-t-on sans doute. Soit, mais j'hésite, pour ma part, comme je l'ai dit ailleurs, à accepter d'emblée ces découvertes « d'audaces » cachées — dans quel but ? — au détour d'une phrase, par un écrivain — Rabelais, Molière ou tout autre — soucieux par ailleurs d'une très explicable prudence. Reconnaissons que M. Frezza ne va pas si loin, lui qui ajoute : « Non vi costruisce, né se ne avvale per distruggere : non avrebbe potuto — forse non avrebbe nemmeno saputo — farlo ». Il reste pourtant à se demander encore si le désordre de l'œuvre de Marzio et le caractère superficiel de sa pensée ne doivent pas nous mettre en garde contre toute tentative critique qui se proposerait de reconstituer avec précision sa « philosophie », même personnelle et secrète, au lieu de se contenter de dégager la direction générale de sa pensée... Et je veux certes bien admettre que, dans le cas de Marzio, cette tendance générale ne paraît guère avoir pour aboutissement logique une stricte orthodoxie !

Nous nous étendrons moins longuement sur les autres points de l'étude de M. Frezza, non que l'intérêt en soit moindre, mais par obligation de nous limiter. *L'universalité de la culture* : Pour Marzio, nous dit son exégète, « les héritiers et les continuateurs de la civilisation grecque, plus que les Romains, ont été ces Arabes envers lesquels vous (humanistes) faites montre de tant de mépris ». Il faudra donc assouplir la thèse ancienne selon laquelle Pic de la Mirandole seul, au Quattrocento, se serait opposé (cf. sa lettre à Ermolao Barbaro) à la « fonction démiurgique de la latinité », cette dernière étant alors généralement considérée comme le seul « pont jeté entre la philosophie des Grecs et la vérité chrétienne ».

Parlons plus brièvement encore des paragraphes consacrés à *l'astrologie, la magie et la médecine*, bien que, nous l'avons vu, ce soit là le domaine de prédilection de Marzio. M. Frezza fait judicieusement remarquer que ces « sciences », qui jouissaient alors d'une audience quasi générale, peuvent bien nous faire sourire par leurs naïvetés et les superstitions dont elles sont pleines, mais qu'on peut aussi bien y voir les « premières tentatives faites pour expliquer naturellement les phénomènes naturels ». D'ailleurs, le trait dominant de Marzio est, nous dit-il, sa « foi dans un déterminisme de fer réglant, à travers les influences astrales, le monde naturel et humain ». Et « nous assistons, spécialement dans le *De incognitis vulgo*, à l'extension de ce rationalisme déterministe du domaine de la science à celui de la religion, pour en arriver à la négation du libre arbitre et à la théorie de la prédestination ». Enfin si, en médecine, Marzio reste asservi au culte d'Hippocrate et à maintes superstitions, du moins a-t-il affirmé « le caractère expérimental d'une telle science, surtout dans le domaine

de la chirurgie » et tenté d'expliquer scientifiquement, par un processus psychologique d'autosuggestion, « des guérisons miraculeuses et autres merveilles de ce genre, communes alors comme aujourd'hui ».

Pour terminer, à propos de la *conception héliodynamique* de Marzio, M. Frezza retrace très brièvement l'historique de l'hypothèse copernicienne à partir de ses préfigurations antiques. Il rappelle ensuite que Schiaparelli a pu constater « une inexplicable solution de continuité dans le développement théorique du système héliocentrique et qu'il pensait que la transition entre Ptolémée et Copernic devait s'être produite par l'intermédiaire d'une conception héliodynamique ». Et il cite, pour s'y rallier, un article de T. Kardos présentant « les idées de Marzio comme un point unissant l'un et l'autre système ». En effet, constate-t-il, si certaines lignes de Marzio, « non molto chiare », ne permettent pas, objectivement, de lui attribuer l'acceptation de la théorie héliocentrique, même limitée à Vénus et Mercure, « il est pourtant indubitable qu'il donne au Soleil une position d'absolue prééminence non seulement sur les autres planètes, mais encore par rapport aux étoiles fixes, lesquelles, comme le pensait du reste aussi Léonard, reçoivent de lui leur lumière ». « Que Copernic ait connu les idées de Marzio, je crois qu'on n'en peut douter », pense M. Frezza, à qui nous laisserons la responsabilité de son opinion en une matière délicate et qui excède notre compétence. Et il conclut : « on pourra donc, sans en exagérer la portée, parler d'une certaine influence exercée par Marzio, au moins dans la détermination d'une orientation particulière des recherches de Copernic ».

* * *

Pour conclure, comment nous apparaît Galeotto Marzio, après lecture de l'introduction de M. Frezza et des extraits de l'œuvre qu'il nous offre ?

Comme un esprit moyen, ni grand philosophe ni grand savant, qui a pu être poussé par de vives curiosités et sollicité par des courants de pensée novateurs, mais à qui il faut se garder d'accorder une importance et une influence exagérées. Un esprit dont il y aurait, croyons-nous, quelque excès à prendre au tragique tel passage audacieux, perdu parmi les tâtonnements et les contradictions (M. Frezza lui-même parle (p. XLI) des « numerose incoerenze del suo pensiero »). A propos de qui il est peut-être souvent délicat de poser, pour chacune de ses pages, la question de leur « degré de gravité », question qui conditionne, en dernière analyse, leur portée et même leur intention.

Toutefois, de tels hommes peuvent avoir, pour nous, une valeur de *témoins*, au moins par l'orientation générale de leurs curiosités, qui annoncent des révolutions intellectuelles bien conscientes, celles-là, ainsi que par les influences dont ils sont tributaires et dont ils manifestent l'action, à une époque déterminée.

Et c'est là, sans doute, une raison largement suffisante pour justifier la publication de ce texte et de cette étude, dans la petite « Collezione umanistica », dont j'ai déjà eu l'occasion de dire, ici même, les mérites.

Roger LESPIRE.

SAULNIER (V.L.), *Maurice Scève*. Paris, Klincksieck, 1948 et 1949.
Deux vol. in-8, 578 et 326 pages.

Il nous manquait un livre sur Maurice Scève. Nous l'attendions et nous devinions qu'il serait de main d'ouvrier. Mais nos espoirs sont dépassés ; le voici, et c'est un maître livre, dense, riche, et vivant, et subtil. Le monument qui était dû à la mémoire d'un grand poète injustement oublié. Des travaux plus ou moins récents, même s'ils sont discutables, mal informés, maladroits, injustes ou inexacts, ont aidé à le construire ; et ce sont les études d'esprits aussi divers que Brunetière, trop rigoureux, Faguet, toute intelligence, mais superficielle, Joseph Vianey, toute érudition et toute finesse, Parturier, si convaincu, Bertrand Guégan, si attentif, ou Valéry Larbaud, subtil et compréhensif à l'extrême. Mais il fallait un architecte pour tout remettre en œuvre ; M. Verdun L. Saulnier a repris l'édifice à la base et l'a conduit jusqu'au faite.

Ce n'est pas aux lecteurs d'*Humanisme et Renaissance* qu'il faut présenter le jeune professeur de l'Université de Lyon. Depuis dix ans ils suivent ses travaux ; ils les attendent avec impatience ; ils en admirent la nouveauté, l'immense érudition, la méthode impeccable, la critique subtile qui jette sur des problèmes que l'on croyait résolus des lueurs originales qui les renouvellent. Nous avons lu avec un intérêt joyeux et une pleine admiration aussi bien ses manuels pleins de vues ingénieuses que ses éditions de Rabelais, de Marguerite de Navarre, de Vigny, modèles de savoir et de conscience, ou ces études, travaux d'approche, pièces d'attente, « pilotis », dirais-je avec Stendhal, qui préparaient le grand livre. Le voici ; il ne décevra personne.

Maurice Scève, dit simplement le titre. Oui. Et quelque chose de plus. Une biographie, certes, une étude complète et neuve sur la vie et sur l'œuvre d'un poète jugé jusqu'ici un peu trop à coup d'idées toutes faites et peu sûres, trop souvent incontrôlées. Mais aussi, et du même coup, l'ébauche d'une histoire de Lyon au XVI^e siècle et de l'école lyonnaise, l'esquisse de ce que devrait être une étude (qui nous manque, malgré les travaux de Murarasu et de Van Tieghem) sur la poésie néo latine environ 1530, une sorte de panorama de la poésie française au XVI^e siècle enfin, ou plus encore, un vaste tour d'horizon qui embrasse l'évolution de notre lyrisme depuis Georges Chastellain jusqu'à Ronsard et s'étend

... Au delà de ces monts que nos regards parcourent...

jusqu'à la poésie du XIX^e siècle, et jusqu'à Paul Valéry. C'est dire l'ampleur, les résonances d'une thèse qui, sans excéder les proportions d'un livre, dépasse amplement les limites étroites d'un strict travail d'érudition, d'une simple monographie.

Pourquoi ne pas avouer tout de suite le plaisir que j'éprouve à lire, à la dernière page, accolés, les noms de Valéry, de Giraudoux, d'Anouilh et de Perrault ? Ce livre, qui est d'un savant, est aussi, et surtout le livre d'un lettré, d'un grand lettré, capable, malgré sa jeunesse, de jouer sur le clavier le plus étendu, et de se plaire pour notre propre plaisir — aux rapprochements les plus inattendus (et les plus justes), capable d'évoquer à son gré Gérard de Nerval et Guillaume Apollinaire, Edouard Estaunié ou, pourquoi pas ? Pierre Benoît, voire (pour être un peu trop sévère avec lui) le pauvre Albert Samain injustement mis en parallèle avec Hugues Salel.

Deux gros volumes. Le premier est un long discours sur Scève, l'étude — analyse et synthèse à la fois — de sa vie et de ses œuvres. Le second réunit les preuves ; notes et bibliographie.

Nous savions déjà l'étendue, la variété, la sûreté de l'érudition de M. Saulnier. Ici, il faut rendre les armes. Du Moyen-âge, de la Renaissance, et du reste, il sait tout, il a tout lu : poésie, histoire générale ou locale, philosophie, lettres anciennes ou modernes, quel est le domaine de l'intelligence qu'il n'a pas fouillé ? Qu'il ait exploré les archives lyonnaises, on s'y attendait ; c'était son devoir. Il n'y a pas manqué. Mais qu'il ait compulsé les textes les plus oubliés, les œuvres de poètes de dixième ou de trentième ordre, les lettres d'une armée d'érudits — lettres françaises, latines, italiennes — on reste, à le constater, plein d'admiration. Il a tout lu, dirait-on, de la *Théogonie* du vieil Hésiode au récent *Art de penser* de Jean Guilton. Il est aussi familier avec Brunetto Latini qu'avec Omar Knayyam, avec Flavius Josèphe ou Polydore Virgile qu'avec les travaux sur l'anthropologie d'Hocart ou de Will Durant. A feuilleter son tome II et à lire ses notes (pour le simple plaisir de les lire ! car elles en valent la peine tant elles suggèrent de pistes à suivre, de liaisons surprenantes, d'aperçus originaux), on reste ébloui devant son érudition, savoir d'un humaniste au sens plein, non pas pesant et pédantesque, mais vivant, mais humain, celui d'un Budé ou d'un Henri Estienne qui serait du XX^e siècle et qui n'aurait pas, pour autant, dédaigné le moyen âge, tout le moyen âge, celui des poètes les plus poussiéreux comme celui des romanciers ou des compilateurs oubliés.

Il faut le dire, car ce n'est pas un mince mérite : le critique a su voir au delà de son modèle, le dépasser, s'informer largement pour l'expliquer ; il n'a reculé devant aucune difficulté, car son information — si elle s'appuie, comme il se doit, sur les travaux les plus récents, a su remonter aux sources et n'est jamais de seconde main. C'est dire sa valeur et sa sûreté. Saulnier n'accumule pas les preuves pour le plaisir de les entasser, par souci de candidat au bonnet carré, pour plaire à des juges pointilleux, ou pour faire étalage de son savoir. Il ne fait qu'apporter ses preuves — elles sont indiscutables — ou que suggérer des points de contact, des rencontres que l'on souhaite qu'il développe.

L'essentiel, bien entendu, reste le discours sur Scève. Trois parties équilibrées ; l'heureux écolier — la crise italienne — l'épopée humaniste. De beaux titres, suggestifs et justes ! Elles correspondent effectivement, aux trois grandes époques de la vie de Scève, celles où il a écrit *Fiammette* et les *Blasons*, la *Délie*, le *Microcosme*. Mais, dans ces trois étages, une autre division : la vie et l'œuvre, qu'il convient d'étudier à part.

Sur la vie de Scève, on reste fort mal renseigné, de façon plus qu'imprécise. Faute de documents ; peu de poètes ont été aussi secrets que lui, ont moins parlé d'eux-mêmes : Marot, Ronsard, Du Bellay sont autrement bavards. Et ses amis ou ses contemporains, s'ils ont salué en lui un maître, ne nous renseignent guère. On dirait d'une conspiration du silence... le critique a su résister au désir, qui était bien légitime, de s'essayer à préciser l'inconnu à l'aide d'hypothèses. Il n'avance rien que de précis et de sûr ; il laisse subsister des zones d'ombre ; il se résoud à ignorer ou à douter là où il convient. Sur la découverte du tombeau de Laure par exemple (Laure de Noves ? ou Laure de Sabran ?), ou sur l'amour du poète pour Pernette du Guillet. Sa biographie n'est pas, ne veut pas être un diaire. Il se borne à marquer des étapes, les tournants décisifs. En revanche, là où les

documents se font nombreux, quel luxe de précisions et quel enrichissement de nos connaissances ! Ainsi sur le concours des *Blasons*, en 1536, ou sur cet épisode fastueux de l'histoire de Lyon que fut l'entrée d'Henri II. Ici, nous dépassons l'étude individuelle pour aborder les grandes synthèses : si Maurice Scève reste le héros du livre, son histoire dépasse celle de l'individu pour atteindre les limites d'un milieu, d'une ville, d'une époque. Et c'est à ce propos que l'étonnante érudition du critique se joue parmi les rapprochements les plus excitants et les descriptions les plus colorées. Ce n'est plus d'un simple poète qu'il nous entretient — si grand soit-il — mais d'un siècle — et quel siècle ! Celui qui vit côte à côte Rabelais, Scève, Ronsard, Du Bellay et presque Montaigne, dans l'exhubérance d'un royaume de France fier de ses victoires et de ses possibilités, avant l'heure tragique des guerres impies et des tueries fraternelles, ce royaume où Lyon partageait avec Paris le rôle de capitale, et s'avérait la capitale de l'esprit renaissant. Je sais plus d'une page, dans ce livre, auxquelles Michelet eût applaudi pour leur justesse, leur densité, leur couleur.

Il reste, cependant, et l'on s'en doute, que M. Saulnier s'attache surtout à étudier l'œuvre de Scève. Les critiques pointilleux (il y en a toujours !) se laisseront aller à maugréer, et déclareront que l'historien, emporté par son zèle, taille à son héros un manteau de triomphateur, et le pousse, indiscrètement, au premier plan, au rang des *génies* ; il emploie ce mot... Je ne partage pas leur avis. C'est ici la partie la plus neuve et la plus solide du livre parce qu'elle repose, précisément, sur l'enquête la plus large et le savoir le plus divers, qui va de la subtile philologie à la kabbale.

Un par un, Verdun L. Saulnier étudie, dans le détail le plus minutieux, tous les écrits de Scève, des plus humbles au plus grand, des écrits de commande ou des pièces « de contact » comme il les nomme justement, à la *Délie* et au *Microcosme*. Examen exhaustif, qui dit tout. Problèmes d'attribution (le *Petit œuvre d'amours*), problèmes de sources (*Délie* ou *Microcosme*), problèmes de datation, problèmes psychologiques ou esthétiques — du vocabulaire à la versification — pas à pas, le critique élucide avec maîtrise toutes les questions qui se posent, et toujours apporte une solution précise et justifiée¹.

Marquons quelques étapes. Voici la traduction de *Fiammette* ; M. Saulnier souligne à bon droit l'apport de Scève à l'œuvre de Boccace et de Juan de Flores. Les *Blasons* ? Le critique montre comment et pourquoi le poète emporta le prix dans un débat où éclate surtout la médiocrité de ses concurrents — et leur grossièreté, pour ne pas dire leur nullité. Avec la *Délie*, que de points élucidés ! *Délie*, l'Idée ? Non. Mais une femme... *Délie*, une ou deux femmes ? Deux, probablement, une première et une seconde maîtresse, l'amie de la vingtième année, et celle de l'âge mûr. D'où cette conclusion que le secret de *Délie* est d'être le poème de « l'absence » et non, comme on l'admettait, un poème de la kabbale et un poème symboliste. Scève occultiste ? Oui, disait avec intrépidité Brunetière, qui voyait en *Délie* une savante architecture fondée sur le produit du carré de

¹ Pourquoi ne pas indiquer, au moins par une note, que la thèse de M. Saulnier fournira demain aux Universités un excellent « manuel » pour initier les étudiants aux méthodes de l'histoire littéraire, si décrite, et si utile lorsqu'elle est habilement et sagement pratiquée ? Deux exemples : problème de chronologie ? On verra, p. 157 et suiv. et p. 163, comment, d'allusions très enveloppées, l'auteur dégage la chronologie des amours de Scève et de Pernet du Guillet ; il y a là un modèle de méthode. Problème d'attribution ? Voir p. 171 et suiv., la discussion sur le *Petit Œuvre d'Amour*.

3 par le carré de 7 (et nous avons tous cru à cette mystique des nombres !). Non, rétorque M. Saulnier, dans une savante discussion, impossible à résumer, qui le conduit à cette conclusion : « Le chiffre neuf ne relève pas de la création, mais de l'érudition... de la mise en page », soumise à l'obligation de mettre en tête des pages les emblèmes qui devaient illustrer le texte ; la division en neuvains ne répond pas au contenu. Jolie trouvaille, propre à conduire les chercheurs à la modestie. La démonstration — qui paraît concluante — pulvérise un lieu commun solidement établi et doctement répété. Mais, dès lors, s'il n'y a pas de kabbale dans la *Délie*, quid de l'hermétisme de Scève proclamé ou déploré à l'envi depuis qu'on l'a remis en honneur ? Il n'y a pas d'hermétisme scévien, répond sagement le critique, mais seulement des souvenirs d'amour présentés volontairement sous une forme discrète (lisez, p. 163, le résumé de l'aventure amoureuse qui lie le poète à Pernette du Guillet), ensuite l'œuvre d'un artiste qui, le dernier et le plus grand des Rhétoriciens, découvrit le premier le prix de la forme expressive et significative, et se reconnut, parce qu'artiste, le droit et presque le devoir de ne pas écrire comme n'importe qui, comme Marot, par exemple. Par quoi Maurice Scève se mit en marge de l'école marotique ; par quoi se trouve expliqué le « trobar cluz » de la *Délie* ; par quoi encore le critique redresse une idée reçue ; il y a, dans les fameux dizains, fort peu de pétrarquisme, mais « l'écho d'une tradition composite » ; on y discerne en effet des souvenirs venus de la tradition grecque par l'*Anthologie*, des traditions latines, néo latines, provençales, italiennes et françaises, un style « amoureux doux-amer » qui dérive du *Jardin de Plaisance* plus que des *Rime di diversi autori*, un style qui s'inspire du Platonisme de Marsile Ficin et de Léon Hébreu plus que de Pétrarque. Il conviendra, sur ce point, de nuancer désormais le livre savant du doyen Vianey, centré, peut-être, de façon trop absolue.

A cette partie centrale qui permet de lire désormais la *Délie* avec la certitude de la comprendre, d'en voir toutes les subtilités, d'en sentir tous les prolongements, s'ajoutent trois chapitres absolument originaux sur cette épopée humaniste totalement inconnue (soyons francs !) qu'est le *Microcosme*, paru dix-huit ans après *Délie*. Après le poème d'amour, le poème savant. Après les vers dédiés aux femmes aimées, l'immense épopée à la gloire de l'homme. Et qui vaut mieux qu'une simple ligne dans les manuels de littérature, puisque Scève, rival de Lucrèce, et rival ignoré de Ronsard (à tout prendre, avec ses défauts, le *Microcosme* est d'un poète, et la *Franciade* d'un écolier) a tenté là une sorte de *Légende des siècles*, une apologie de l'homme qui aurait pu être un chef-d'œuvre, et qui mérite au moins d'être comparé, et probablement préféré à la *Sémaine* de Du Bartas. Ce récit de la création, cette description de l'Eden, ce récit de « l'épreuve terrestre » avec la mort d'Abel, ces deux livres où Scève décrit les progrès techniques de l'humanité, la pénible invention des sciences et des arts, où il esquisse une géographie du monde connu (on notera qu'il ignore à peu près l'Amérique...), constituent un ensemble grandiose. Il y avait là une idée digne de Dante et de Milton. Les forces ont trahi le poète — ou les moyens. Cela diminue-t-il son mérite ?

Qu'on dise : il osa trop. Mais l'audace était belle...

Le *Microcosme* ? Une œuvre manquée, à mon sens, ou inégalement réussie (et j'avoue, ici, n'être pas pleinement d'accord avec l'historien), mais une œuvre suggestive à bien des égards ; elle témoigne

de la complexité des influences qui jouaient encore, environ 1550, sur un grand esprit, puisqu'il y subsiste bien des souvenirs médiévaux, puisqu'on y découvre la tradition des grands Rhétoriciens, des Universités, de la scolastique, à côté d'influences antiques ou modernes où se dessine le savoir du XVI^e siècle. Le poète utilise la *Genèse*, Flavius Josèphe et toute la littérature chrétienne, mais aussi, dans ses livres II et III, quand il décrit les progrès de l'homme, la *Marguerita philosophica* de Gregor Reisch et les compilations de Polydore Virgile. Sources antiques, chrétiennes, médiévales, modernes ; une encyclopédie autrement complexe que les poèmes savants de Ronsard, une préfiguration de certains poèmes de Chénier et qui prouve — il convient d'insister sur ce point — à quel degré le XVI^e siècle, vers 1550, loin de n'avoir d'yeux que pour les récentes découvertes de l'humanisme, reste attaché à un proche passé¹.

Deux chapitres à retenir encore : le VII^e, l'*Homme secret*, et le chapitre de conclusion, où, après avoir vigoureusement retracé la survie de Scève, et justement dégagé les erreurs ou les ignorances de la critique antérieure, V. L. Saulnier dessine, avec un tact délicat, la figure du poète. A-t-il raison d'écrire que la Pléiade « n'a fait qu'exploiter la veine de Scève » ? Je n'en conviendrai pas absolument. C'est un des points de sa thèse que, malgré la force de son argumentation, d'aucuns discuteront. Scève « initiateur de la Pléiade » ? Sur le plan de la poésie amoureuse, on l'admet ; sur l'ensemble de la poétique on nuancerait, je crois (n'a-t-on pas le droit, ici et là, de renvoyer l'historien à une de ses propres réflexions, celle qu'il glisse, par exemple, p. 252 du tome II, sous le n° 57 ?). On applaudira pleinement au contraire les pages où il situe le poète dans son temps, où il le définit « prince des rhétoriciens », celle où il oppose l'énergie de « tension », commune à Scève et à Paul Valéry, à l'énergie « de mouvement » que représente Ronsard, et à l'énergie « d'agrément » de Marot. On approuvera ce passage, qui va loin, où il montre Maurice Scève unissant avec sagesse la Tradition et le Mouvement, le *Microcosme*, « bilan du moyen âge » et la *Délie*, « chef-d'œuvre éternel ». Il le montre détaché de la réalité publique, de l'œuvre écrite, de ses modèles, de son public, simplement artiste, artiste volontaire et créateur ; d'où les difficultés, les soi-disant obscurités de son œuvre que le critique, une dernière fois, justifie brillamment.

Maurice Scève ? Le premier alchimiste du verbe poétique. C'est par là que le poète reste si près de nous, et que l'écho de ses dizains vibre longuement à notre pensée. Maurice Scève ? L'initiateur de la poésie pure ; autant que le précurseur de la Pléiade, le découvreur du style poétique².

M. Saulnier le remet ainsi à sa vraie place, une des premières. Il le dégage de la troupe des Marotiques que le poète a, comme on dit en jargon sportif, surclassé de loin. Il ne s'agit pas seulement des Brodeau, des Chappuys, des Fontaine, mais même d'un Héroët, au rang de qui l'alignent toujours les manuels, et de M^e Clément en personne. Dans l'histoire de la poésie du XVI^e siècle, Maurice Scève marche seul ; il a droit à une place à part. Le critique souligne son originalité profonde par rapport à la Pléiade ; il définit sa qualité de prédécesseur, d'initiateur ; il situe le poète, enfin, dans la lignée des artistes les plus puissants de toute notre littérature. Conclusion justifiée et que l'on applaudit.

¹ Cf. par exemple, les pages 140-141 du tome I.

² Cf. Tome I, pp. 143-144.

Remercions M. Saulnier de nous avoir permis de lire et de comprendre Scève autrement que sur les raisons erronées invoquées jusqu'ici. Mais disons-lui aussi que nous attendons beaucoup de lui, comme professeur et comme critique. Il s'est classé, d'emblée, au premier rang.

Pierre JOURDA.

FRANÇOIS (Alexis), *Le Magnifique Meigret*. Genève, Georg & Co, s.d. [1947]. In-8, 184 pages.

Laurent Meigret, dit le Magnifique, est un personnage peu connu et mystérieux, auquel il convenait de consacrer une monographie.

Ce Lyonnais naquit en 1496. Fils d'un notaire, il est le frère, ou le demi-frère, de Lambert, valet de chambre ordinaire du roi, trésorier à l'extraordinaire des guerres, ambassadeur extraordinaire en Suisse (où il mourut en 1533); de Jean, avocat au Parlement, et d'Aimé, dominicain, qui fut obligé de s'enfuir à Strasbourg, où il termina son existence « plus que luthérien »¹.

Pendant la première partie de son existence, celle passée en France, Laurent, valet de chambre ordinaire du roi, comme son frère, porte le surnom de Magnifique, ce qui en dit long sur son faste et ses moyens. C'est surtout un brasseur d'affaires, un opulent financier trop vite enrichi, qui, comme Semblançay, prête de l'argent aux plus grands personnages de la cour : au roi, à Guillaume de Langey, vingt mille écus à François de Bourbon, comte de Saint-Pol, d'énormes sommes au connétable Anne de Montmorency, si énormes que le débiteur, pour se libérer fit arrêter le banquier sous l'accusation d'avoir mangé, avec ses convives (dont Marot), de la viande en carême, preuve évidente de luthéranisme.

Mais, Meigret n'est pas seulement banquier, il est, à l'occasion, agent diplomatique ; il semble même que le goût des affaires secrètes soit le démon de cette existence. A l'âge de vingt-trois ans, portant déjà le surnom de Magnifique, il était envoyé par le roi à Rome, « devers nostre saint Père le pape, pour aucuns ses affaires secretz... », mission pour laquelle il lui fut versé la somme de cent écus soleil, en plus « de ce qu'il a eu et pourra avoir cy après pour pareille cause »². Il est aisé d'imaginer que les « affaires secretz » sont les intrigues et les transactions auxquelles donna lieu la succession de l'empereur Maximilien ; le voyage se placerait donc avant le 28 juin 1519, date de l'élection de Charles-Quint, le comte de Carpi étant résident de France, et M. de Pons et Jacques Lucas, ambassadeurs extraordinaires. Cette année, le carnaval fut particulièrement brillant ; les Français de marque, avec leur ambassadeur, assistèrent au Vatican à la première des *Supposés* de l'Arioste, pièce dont ils furent très choqués. Et c'est aussi l'époque du scandale provoqué par Christophe de Longueil qui, devenu citoyen romain à sa demande, est obligé de s'enfuir.

Inculpé par le Parlement de Paris, frappé par un mandat d'amener, Meigret est arrêté, en 1532, par quatre archers, alors qu'il séjourne à

¹ Tout ceci avait été fort bien exposé par Henry Guy dans son article sur *Le sermon d'Aimé Meigret*, *Mélanges Jeanroy*, p. 583 ss.

² Ce document a été découvert par M. François.

Chateaubriant en Basse-Bretagne, avec la cour. Il est incarcéré à la Conciergerie. L'affaire fit du bruit ; Lyon Jamet écrivant à Marot ¹, qui heureusement n'était resté que deux jours en prison, grâce à l'intervention de Marguerite de Navarre, des nouvelles de Paris, dit :

Le juge d'enfer ² a bouté
En son pallud acheronique ³
Meigret, nommé le Magnifique...

Il n'en sortit qu'à la fin d'août 1534, après avoir fait amende honorable « torche de cire ardante au poing, et en chemise, au parquet civil de la cour, et sur la pierre de marbre, et devant la grande eglise N.D., parce qu'il estoit luthérien et mengeoit de la chair en caresme et aux vendredys et samedys. Et furent ses biens au Roy confisquez, et banny pour cinq ans du royaume », note le Bourgeois de Paris, écho docile de la version officielle.

Ici se termine la première partie, fastueuse et brillante, de cette existence, à quoi M. François ne consacre qu'une vingtaine de pages ; loin des sources françaises, il lui était difficile de faire des recherches, et ce n'est en fait qu'un préambule.

Dépouillé de ses biens, banni à cause d'opinions religieuses qui n'étaient peut-être pas encore les siennes, Meigret s'installe à Genève (proche de Lyon sa patrie) au début de 1535. Très vite, il y obtient la bourgeoisie, une pension annuelle de 400 florins versée par la Seigneurie, qui n'en donna jamais que 500 à Calvin, et la libre disposition d'une maison à la Cour Saint-Pierre. Il s'occupe des affaires de la ville, prend une part active à la vie politique et religieuse ⁴, et siège au Conseil.

Magnifique il fut, magnifique il restera. Jamais on ne le confondra avec la foule des réfugiés ; aux yeux des Genevois, il est un « gentilhomme de France ». Sa maison est ouverte aux visiteurs de marque qu'il est souvent officiellement chargé de recevoir. Il est l'ami et le conseiller de Calvin. Mais d'où tire-t-il ses revenus ? L'habile homme tient bureau de renseignements, organise un réseau d'espionnage, redevient banquier, fabrique et vend des armes. Ces activités multiples lui valent la haine des Bernois, et des procès dont il se tire avec dignité et sang-froid. On lira avec plaisir l'histoire de ses démêlés avec la justice, de ses mariages ⁵ et de ses veuvages contés par M. François.

L'activité de Meigret a pour mobile sa haine de l'Empereur, et aussi, comme je l'indiquais plus haut, une passion de l'intrigue et des affaires secrètes. Résidant à Genève, à la croisée des routes allant en Allemagne, en France et en Italie, il a toutes les facilités pour renseigner les Du Bellay, le cardinal et le seigneur de Languey, alors

¹ Cette allusion date l'épître de Jamet.

² Le président Lizet.

³ La Conciergerie.

⁴ M. François rappelle que Meigret aurait donné les hosties à manger à son chien, ceci au moment de l'institution de la Réforme à Genève. Henri Estienne connaissait le fait, qu'il cite au chap. XXXIX de l'*Apologie* : « comme plusieurs scavent le chien barbet du feu magnifique Maigret en avoir mangé quatre-vints pour un desjeuner, et tous sans boire ».

⁵ A ce propos, relevons que M. François admet « qu'il est plus que probable que le Magnifique était arrivé célibataire à Genève ». D'abord, ce célibat est bien invraisemblable chez un homme de sa condition et de son âge, et ensuite, Guy (*art. cité*) dit que le réfugié arriva avec sa femme, Catherine de Champrond, et ses fils.

gouverneur du Piémont (1537-1543), qu'il appelle « son compagnon ». Il a un agent à la cour de France (engagé comme interprète) et un serviteur qui, chaque semaine, s'en va à Chambéry porter au président Pellisson le courrier qui arrive d'Allemagne, et, au retour, emporte celui qui est destiné à l'ambassadeur de France en Allemagne. Et il y a les agents occasionnels, les voyageurs qui passent par Genève, et dont la langue, à la table du Magnifique, se délient. Ces détails se trouvent dans le livre de M. François, mais ils y sont un peu noyés dans des histoires de politique locale, de sorte que l'action des Du Bellay, si importante pour la politique de François I^{er}, ne se dégage pas nettement.

Il y aurait lieu de rapprocher Meigret d'Héluin Du Lin¹, autre serviteur de Langey : receveur de Rouen puis de Lyon, trésorier des Liges suisses, bailleur de fonds d'Etienne Dolet, il finit par être banni de France pour hérésie en septembre 1542. L'action de ces hommes est à peine évoquée par Bourrilly, dans son grand ouvrage, et on devrait y revenir.

Cet espionnage, il faut bien employer le terme, était rétribué, et Meigret, dans l'un de ses interrogatoires, où on lui demandait les raisons qui lui avaient fait dénoncer un banquier genevois qui transportait de l'argent de France dans le camp de l'Empereur, répondit qu'« il entendoit gaudir du privilège que le Roy baillait à ceux qui lui révélaient les deniers qui sortent du royaume ». Dans une de ses lettres, le président Pellisson reconnaît sans restriction son importance : « je l'avertirai des services que vous avez faits le temps passé, et que vous faites de présent, qui sont grands... de sorte que vous connaîtrez ce qu'on doit faire pour un ami ». C'était la promesse d'une pension... qui ne vint jamais. C'était aussi des facilités pour recouvrer les anciennes créances.

Il existe, dans un dossier de lettres² interceptées à Lyon par Jean de Tignac, lieutenant criminel, copie d'une missive (encore inédite) de Laurent Meigret, écrite le 31 juillet 1538 et adressée à Michel de Barbançon, seigneur de Canny, personnage important de Picardie, mari de Péronne de Pisseleu, elle-même sœur de la duchesse d'Etampes. On voit combien le personnage était haut placé, et touchait le roi de près. Sa femme jouissait à la cour d'un grand crédit, bien que favorable aux idées réformées. Elle entretenait une correspondance avec Calvin, finit par adhérer à la Réforme et son mari fit de même. Dans cette lettre, où Meigret appelle Canny « mon frère », signe d'une grande intimité, il est d'abord question d'une « œuvre » qui est vraisemblablement celle de l'évangélisation. Mais la lettre a d'autres motifs : il s'agit de rappeler au comte de Saint-

¹ Sur ce personnage et son influence, nous avons entendu à une des dernières réunions de l'Association d'Humanisme et Renaissance, une communication de M. Ch. Perrat, qui sera publiée prochainement dans la revue.

² Bibl. nat., Coll. Dupuy, vol. 502, fol. 6 et ss. Le dossier s'ouvre sur une analyse des documents faite par les secrétaires de Jean de Tignac ; voici ce qui concerne cette lettre : « Lettres de Meigret, escriptes au Sr de Canny, lieutenant de monsieur de Vendosme, en datte du dernier jour de juillet, a Genesve, contenant ung proesme fort obscur et, comme il semble, concernant la religion, et depuis faisant mention d'ung faulcon peregrin qu'il doit envoyer à Monseigneur de St. Pol, et finalement prie ledit Canny recouvrer de Monsr. de Piennes deux mil huit cens et tant de livres qui luy sont deubz et dont il en a schedule dudit Piennes ». Une copie de ce dossier, faite par Th. Dufour, existe aux Archives de l'Etat de Genève, n° 22.

Cf. aussi Léon DOREZ, *Cat. de la collection Dupuy*, où Laurent est appelé Amédée.

Pol, l'un des gros débiteurs du Magnifique, que son créancier n'a pas oublié sa dette et qu'il est relativement facile de lui faire parvenir par un courrier secret (« un faucon peregryn »), ce qu'il pourra lui donner. Il en est de même du seigneur de Piennes.

Pendant l'été 1538, le seigneur de Canny accompagnait François I^{er} aux entrevues de Nice et d'Aigues-Mortes ; et en août, il est chargé d'aller de Nîmes en Flandre vers la reine douairière de Hongrie, et de rentrer à la cour, mission pour laquelle il reçut 337 livres 10 sous ¹.

Mon frere,

J'ay de pieça receu vous lettres par lesquelles je sens ce que affections communes doyvent sentir l'une pour l'autre...

Je suis poursuivant mon euvre, de laquelle je actends bonne et prompte hissee, que vous sera de celle (*lis. telle*) consolacion que aincy vous advisant que ce et tout autre chouse qui sera en ma puissance ny sera en rien davantaige que ainsi que s'il estoit en la vostre.

Monseigneur de Saint-Pol ² m'escripvit dernièrement que je luy envoye ung faulcon peregryn, qu'il auroit souvenance de moy. Si vous estes en lieu pour l'en fere souvenir, je le vous recomande, et prenés hardiement charge de me fere tenir ce qu'il vouldra baillés (*sic*). Le moyen après viendra asseu pour le m'envoyer.

Il y a pareillement Mons. de Pymmes ³ (*sic*), duquel j'ay une cédule de deux mil huit cens et tant de livres, de laquelle il me dit à la Conciergerie ⁴ qu'il esperoit me faire payement. Saichés s'il vous plaist, de luy comme il en a faict et de tout me faictes advertir, et cependant je feray provision de quelque faulcon passagier que le messagier vous pourra rapporter au retour.

Et à tant, mon frere, en me recommandant treshumblement à vostre bonne grace et ma dame vostre bonne compagne, je prie Nostre Seigneur vous donner ce qu'il scait vous estre neccessaire.

De Genesve, ce dernier jour de juillet [1538].

Au dessoubz est escript :

Vostre parfaictement bon frere et serviteur

MEIGRET.

Et en suscription :

A Mons^r. de Camy ⁵, lieutenant de Mons. de Vendosme, en Court

Il existe certainement d'autres documents analogues qui éclaireraient l'activité de Meigret pendant la seconde partie de son existence.

¹ *Catalogue des actes de François I^{er}*, n° 31915.

² François de Bourbon, comte de Saint-Pol, frère cadet de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

³ Antoine de Halluin, sgr. de Piennes, gentilhomme de la chambre, voir *Cat. des Actes de Fr. I.*

⁴ Pendant l'incarcération de 1532-1534.

⁵ Sur Michel de Barbançon, seigneur de Canny, voir *BSHPP*, t. VIII, p. 411; XXII, p. 537 ; XXXIII, p. 442, et HAAG, *La France protestante*, t. I, p. 228. Sur la correspondance avec Calvin, voir *Epistolae*, n° 1117.

Comment croire, avec M. François, que la mort de cet homme, qui a tenu tant de place pendant vingt ans, dans la petite Genève, a passé inaperçue ? Un des rimeurs de la ville lui fit, comme il convenait, une belle épitaphe¹ que je crois inédite :

*Epitaphe du seigneur Laurent Maigret dict le Magnifique.
par J.B.²*

Icy repose et dort ung noble homme et antique,
LAURENT MAIGRET nommé, plein de grace et vertu,
Qui tousjours a esté d'honneur tant revestu
Qu'à bon droit il avoit le nom de MAGNIFIQUE.

Ses mœurs, ses faictz et dictz et sa vie autentique,
Avant qu'il aye esté de la mort abbattu,
Hont esté telz que nul ne les ha combattu,
Mais ha vescu tousjours sans reproche ou replicque.

Jadis avoit quitté les rois et grandz seigneurs
Pour suyvre Jesuschrist, laissant mondains honneurs,
Or l'a Dieu retiré de ceste vye basse

Pour le faire monter en son haut paradis,
Après avoir vescu des ans cinquante et dix.
D'y monter après luy, Dieu nous fasse la grace.
Amen

E. D.

Il contributo degli ordini religiosi al concilio di Trento, a cura di Paolo Cherubelli (Studio teologico per laici, Editions de « La Città di vita », série I, 1), Firenze, Vallecchi, 1946, 378 pages.

Intention neuve et attachante, cette initiative du Studio Teologico de Santa Croce de Florence d'associer, dans une série de conférences, les représentants des principaux ordres religieux à porter témoignage de la contribution de leur « religion » à l'œuvre tridentine, et cela, dans quelques-uns des lieux de Florence les plus marqués par l'inventaire spirituel. Mais suggestion de synthèse plus que synthèse véritable. L'élaboration de l'ensemble procède plus de la juxtaposition, et peut-être quelquefois du hasard des présences, que du travail d'équipe, attaché à pénétrer un des aspects essentiels de l'histoire de l'Eglise catholique au XVI^e siècle.

La table des matières est de soi explicative : les Dominicains (19-56) ; les Servites de Marie (57-96) ; les Mineurs conventuels (97-132) ; les Carmes (133-168) ; les Augustins (169-206) ; les Capucins (207-244) ; les Mineurs de l'Observance (245-290) ; les Bénédictins (291-360) ; l'Ordre de Malte (361-378). Pourquoi la fantaisie de cet ordre ? Et quelles raisons secrètes, ou tues, ont fait représenter l'ordre de Malte, quand les Jésuites, ouvriers majeurs de l'œuvre tridentine n'ont pas leur place en cette revue quelque peu apologétique ? L'inventaire est incontestablement sans ordre ; il est aussi sans mesure, mesure des parts, quelquefois aussi des louanges.

¹ Genève, BPU, papiers Coindet.

² Probablement Jacques Bienvenu, plus tard notaire à Genève.

Nous ne choisirons pas entre les études, au demeurant très inégales, quelques-unes simples exaltations d'édification sans connaissance véritable¹. Notre regret demeure d'ensemble, quant au génie trop disparate de la réalisation. Plus encore quant à l'approfondissement du problème posé. Il est incontestable que l'œuvre du Concile de Trente repose pour une part fondamentale sur la contribution des familles religieuses : concile de théologiens, et la très grande majorité des théologiens sont des religieux. Dans cette assemblée, où il n'y aura jamais d'hommes de premier plan, aux vicissitudes assez variées jusqu'à connaître trois reprises, ils sont la masse ; et ils sont la continuité. Ils possèdent aussi le savoir. Formés dans les écoles de leur ordre et dans les « studi generali » qu'ils ont fait peu à peu des Universités célèbres, ils apportent à Trente, jusqu'à en gêner parfois les évêques, les subtilités de l'Ecole et les foisonnements divers de la spéculation scolastique. En ce cas, ils feront du Concile, un concile de définition théologique ; ils imposeront par lui une manière de primat de la théologie sur la vie religieuse moderne. Pour plusieurs siècles, Trente compose par la théologie la « connaissance » de religion. C'est l'œuvre des ordres religieux, le triomphe de l'enseignement universitaire.

Mais quel est en ce milieu de XVI^e siècle le point de synthèse au travers des oppositions d'écoles ? Plus exactement comment les définitions tridentines dégagent-elles, entre les enseignements de la scolastique ce « commun », qui devient la pensée de l'Eglise autour des problèmes majeurs de la justification, de la théologie sacramentaire, de la hiérarchie ? Voilà qui nous eût éclairé sur la contribution effective des familles religieuses à l'œuvre tridentine, plus que l'énumération des votes de tel religieux célèbre.

Un autre trait de cette réalité des religieux au Concile de Trente n'est souligné que par des satisfecits multipliés comme des genuflexions rituelles. C'est le service des ordres religieux à la primauté romaine au Concile. Dans la désagrégation de l'ancienne unité que vit le XVI^e siècle, les religieux ont trouvé d'instinct dans leur organisation comme dans leur enseignement, la nécessité d'une signification spirituelle de Rome. A l'encontre des épiscopats nationaux, ils servent le primat sans faiblesse, par la doctrine et par la dépendance. Surtout lorsqu'ils sont Italiens. Les orateurs du Studio teologico de Santa Croce se sont surtout intéressés à ceux-ci. Mais quelle belle et noble occasion ils ont perdue de démontrer, chiffres en mains, parmi les théologiens de Trente, l'écrasante majorité italienne, la quasi-totalité méditerranéenne. Le service du primat de Rome devenait une naturelle fidélité à tout ordre du monde.

Des grands problèmes posés par l'histoire des rapports du religieux et du Concile, un seul paraît avoir préoccupé à suffisance, dans une manière d'émulation pieuse, les collaborateurs du *Contributo*. C'est le problème de la préréforme. Chaque famille religieuse a été travaillée par le besoin de réforme et c'est dans l'une d'entre elles qu'a grandi l'augustin Luther. Prophétie de Catherine de Sienne ou ce *Libellus ad Leonem X Pontificem maximum* des deux Camaldules vénitiens, Paolo Giustiniani et Pietro Quirini, à un siècle d'intervalle les convergences sont les mêmes : dénonciation des maux, fixation des remèdes. Depuis deux cents ans au moins le travail de réforme s'accomplit dans l'Eglise, dans l'élaboration inquiète et quelquefois prophétique

¹ La contribution capucine mérite cependant d'être distinguée. Elle est de P. Ilarino da Milano, et de main de bon ouvrier.

des ordres religieux. Et ce fait, maintes fois confirmé, situe mieux pour une historiographie réfléchissante la relativité des notions de Réforme et de Contre-Réforme. La Réforme se précède elle-même et à ce moment-là, elle n'est guère différente de ce que prétendra être en son temps la Contre-Réforme. C'est donc sans doute que la Réforme du XVI^e siècle est autre chose que la réforme de l'Eglise. Et aussi que la réalité de « réforme », dans la Contre-Réforme du XVI^e siècle est plus une survivance, comme un remède déjà usé, qu'une signification véritable. Avec les ordres religieux, épanouis dans l'unité du moyen âge, la « réforme » est un moyen d'autrefois, quand il s'agit de faire vivre la catholicité moderne¹.

A. DUPRONT.

DELACOURCELLE (Doris), *Le sentiment de l'art dans la Bergerie de Remy Belleau*. Oxford, Basil Blackwell, 1945. Un vol. in-8, 155 pages et 18 planches.

C'est une thèse. Au sens académique d'abord, et elle a valu à son auteur le bonnet bien mérité de docteur à la Faculté des Lettres de Poitiers. Au sens où l'on dit encore une « pièce à thèse » ; il s'agit de démontrer, de justifier une théorie. Mais en l'espèce, M^{me} Delacourcelle a fait preuve d'une rare bonne foi. Ayant conçu le projet de traiter du sentiment de la nature dans la *Bergerie* de Remy Belleau, elle s'aperçut qu'elle avait fait fausses route et que ce qui était intéressant, c'était le sentiment de l'art chez cet écrivain. Sur quoi, elle changea de thème. Bel exemple à proposer à trop d'étudiants qui s'hypnotisent sur une idée a priori et arrivent à tout prouver.

Remy Belleau — ce n'est pas sous cet aspect qu'on le voit d'ordinaire — était assurément un admirateur averti des œuvres d'art et ses descriptions s'en inspirent sans cesse. Délimitée de la sorte, on peut tenir la thèse de l'auteur pour établie, et c'est un beau résultat. Elle a mis en valeur des textes très probants, fait des rapprochements suggestifs avec des plans et élévations d'édifices, avec des peintures, des tapisseries, des orfèvreries. Et parfois, comme dans la description du château de la Bergerie, la comparaison avec Joinville, la demeure des Guises, « colle » à merveille. Mais lorsqu'il s'agit de retrouver l'inspiration du poète dans un tableau, une tenture, une estampe déterminée, la recherche devient flottante et je confesse que l'ingéniosité de l'auteur me semble parfois excessive, bien qu'elle ne se dissimule pas les objections qu'on peut lui faire et qu'elle se fait. Ces descriptions de poète sont complexes, il s'y mêle à des impressions personnelles des imitations d'auteurs anciens : un texte de Longus cité à propos d'une scène de moisson est tout à fait frappant. Ensuite, il n'est pas évident que Belleau se soit toujours inspiré d'une œuvre de même sorte que celle qu'il décrit ; sa tapisserie des *Mois* est visiblement issue d'une des nombreuses représentations de ce thème à l'époque, mais je me demande si M^{me} Delacourcelle n'aurait pas retiré plus de béné-

¹ Les auteurs de *Contributo* ne s'y sont pas trompés ; ils n'ont pas invité les Jésuites. Quant à la présentation, le livre laisse beaucoup à désirer. L'appareil des notes des différentes conférences est très inégalement précis. On peut même se demander parfois si l'auteur a le maniement de la source qu'il cite, en particulier pour les documents publiés par la Görresgesellschaft : *Concilium Tridentinum Diariorum, Actorum, Epistolarum, Tractatum nova collectio*. Et une foule d'imprécisions entre lesquelles ces deux-ci : p. 304, n. 5, pour « P. Matrigian » lire « P. Watrigant », et p. 364, pour « il Cardinale Sacripante », lire « il Cardinale Seripando ».

fice de l'étude des estampes, qu'elle a un peu négligée, que de celle des tapisseries proprement dites. Enfin et surtout, Belleau a certainement songé à plusieurs modèles à la fois. Lorsque je lis sa description d'un certain miroir horriblement compliqué, je pense à Bernard Palissy et à la fameuse salière de Benvenuto Cellini, M^{me} Delacourcelle à d'autres sources, et nous avons sans doute tort et raison l'un et l'autre. C'est pourquoi je ne crois guère au rapprochement « d'un navire de cristal » chez Belleau et d'une mention d'inventaire qui me semble se rapporter à un objet fort différent. Mais il reste — et c'est ce qu'il fallait démontrer — que la précision des expressions, leur caractère visuel permettent d'affirmer que Belleau se souvient d'ouvrages plastiques qu'il a vus, regardés beaucoup mieux que la plupart des poètes de son temps, dont les descriptions gardent un caractère de généralité, un vague, un aspect purement intellectuel qui les rendent suspectes.

A ce propos, M^{me} Delacourcelle consacre un peu rapidement un passage (p. 68), aux relations « cordiales » qu'entretenaient les poètes du temps, et singulièrement ceux de la Pléiade, avec les artistes. C'est une question, pourtant, qui mériterait d'être traitée avec quelque détail et surtout avec des nuances. Dans une étude de M. Plattard, que cite l'auteur, et qui a paru en 1914 dans la *Revue d'Histoire littéraire*, on lit : « Sur le développement de la peinture et de la sculpture françaises sous les règnes de François I^{er} et de Henri II, les poètes et les prosateurs n'apportent aucun témoignage assez précis pour que l'histoire de l'art en puisse faire état ». S'il est, par exemple, un artiste dont l'idéal paraisse apparenté à celui des poètes, c'est bien Jean Goujon. Or, Jean Goujon n'a été cité par aucun écrivain (je ne compte pour rien la *Gallade*, le poème didactique de Le Febvre de la Boderie). Le problème ainsi posé peut, je crois, se résoudre : chez les poètes de la Pléiade, il existe encore beaucoup d'orgueil nobiliaire, beaucoup de préjugés intellectuels. Le dédain pour les métiers « mécaniques » en est une expression. On consentira à louer des architectes (surtout s'ils sont nobles, comme Lescot) dont l'esprit seul travaille, à un degré moindre, des peintres, pourvu qu'ils soient attachés à la Cour comme Clouet ou qu'ils ne fassent point métier de leur art. Au sujet de Denisot, le « comte d'Alsinois », qui fut précisément des amis de Belleau, M. de la Ferrière-Percy rapporte un curieux jugement du Père Guillebaut, qui vante cet artiste « grand poète et grand orateur latin et françois, et peintre, *mais seulement par récréation*. Il naquit en 1515 d'une race noble et ancienne ». D'où un curieux décalage de valeurs. Quant aux sculpteurs, ces ouvriers qui travaillent de leurs mains, il n'en est presque jamais fait mention. Nous sommes loin de l'Italie et de la situation occupée par Michel-Ange (de race noble, à vrai dire). La « cordialité » et surtout l'intimité des relations de ces nobles poètes avec les gens de métier sont donc sujettes à caution, et dans les railleries de Ronsard sur la « truelle crossée » de Philibert Delorme, il me paraît entrer beaucoup de dédain de l'homme bien né à l'égard du parvenu.

Le livre se termine par un lexique du vocabulaire artistique chez Belleau, où l'auteur s'efforce de déterminer les termes que cet écrivain emploie pour la première fois et le sens qu'il leur donne. Fort raisonnablement, elle distingue les ouvrages techniques, où ces termes sont naturellement plus précoces, des textes proprement littéraires. C'est là une enquête délicate, car il peut arriver à un poète (et dans la *Bergerie*, c'est plus d'une fois le cas de Remy Belleau) de faire œuvre de technicien. Aussi bien ces dénombrements ne sau-

raient jamais être complets et quand M^{me} Delacourcelle examine le mot « architecture », on est surpris qu'elle mentionne Claude Chapuys, Baïf et Jodelle et qu'elle oublie Ronsard (dans le *Discours à Pierre Lescot*).

La présentation du volume est excellente et le texte d'une correction remarquable pour un ouvrage imprimé à l'étranger. Je ne signalerai qu'une coquille, à la page 70, parce qu'elle est de nature à perpétuer une erreur commune : « rustiques figurines » pour « rustiques figulines », s'agissant des travaux de Bernard Palissy. Or « figuline » est un adjectif, non un substantif.

Dernière pointe. L'auteur prend un peu trop facilement à son compte une affirmation fort aventurée de Léon Palustre, sur ce que l'antiquité a presque toujours représenté les Grâces nues. Voilà ce que n'admettraient guère notre maître Charles Picard, et Jean Babelon, qui, dans la revue suisse *Pro Arte*, de février 1946, a précisément publié une série de sculptures et surtout un dessin de Bois-sard d'après un monument de Rome, où l'on voit des Charites fort décentes et qui ont probablement inspiré Germain Pilon par l'intermédiaire de Marc-Antoine.

Faut-il ajouter que ces remarques de détail, que l'on attend d'une critique, sont hors de proportion avec le mérite très réel de l'ouvrage ?

Pierre du COLOMBIER.

THIBAUT (G.) et PERCEAU (L.), *Bibliographie des poésies de P. de Ronsard mises en musique au XVI^e siècle*. Paris, Droz, 1941. Publication de la Société française de musicologie, seconde série, t. VIII. Un vol. in-8, 124 pages, et un cahier de 16 pages de musique.

The precious *Bibliographie des Poésies de P. de Ronsard mises en musique au XVI^e siècle* enables us at last to have a sound and firmly established knowledge of the number and nature of the poems by Ronsard which were set to music in the XVIth century.

The compilers of this bibliography indicate some of the problems which their work makes it possible to study¹. I propose to draw certain conclusions from the tables and the lists assembled in the *Bibliography*; but, before doing so, it is necessary to make some observations and some corrections.

We must distinguish, first, between the time at which a given poem was published and the time at which the music composed for it appeared. For instance, it was only in 1552 that the first collection containing a poem of Ronsard which was set to music, was put out; yet that poem *Ma petite colombelle* had already been published, but without music, in 1550. That same poem, together with two others, was also put to music by Pierre Cler'ean and was published in 1599. This is already interesting to note: the musicians of the XVIth century did not always choose the poems which had just come out; often they composed the music on which an old piece was to be sung.

The variants of the literary text of a given poem have also to be taken account of. Thus the sonnet *Que tout par tout dorenavant se mue*² is found for the first time in *Les Amours*, in 1552; but the

¹ P. 10: It would have been interesting, they say, to study the reasons why some of the poems of Ronsard have been frequently set to music, whereas other poems of undeniable literary beauty have never been chosen by the musicians.

² P. de RONSARD, *Œuvres complètes*, éd. crit. P. Laumonier, 1932, IV, 115-116.

first line, among others, was changed in 1567 and read : *Qu'en tout endroit toute chose se muë*. In 1578, there was another variant : *Que toute chose en ce monde se muë*. Certon, in 1552, composed the music to which that sonnet was to be sung ; and Antoine de Bertrand, in 1567, used the 1567 text of that same sonnet. In the same way, in 1552, Janequin composed the music for the sonnet *Je pais mon cuoeur d'une telle ambrosie*¹ which became *Je me nourris d'une telle ambrosie* in 1567 and was used by Boni, in 1576, for the text of a musical composition. It happened also that the musician changed the text. Thus, the sonnet *Marie, vous avés la joue aussi vermeille*² which is to be found in the *Continuation des Amours*, in 1555, was set to music by Boni in 1576 and by Jean de Maletty, in 1578. Both used the text *Mignonne, vous aves...*, while Thibault and Perceau list *Mignonne Marie vous aves...*, and refer to *Le second livre des Meslanges*, 1559, which collection does not contain our sonnet. In the *Liste des incipit*, we read : « Toujours des bois... *Troisième Livre des Odes*, 1550... » ; but this piece is a sonnet which was published in the *Amours*³ in 1552, with the music of Janequin. *Boy, Janin, a moy tour à tour*⁴ is an « odelette » which was not first published in the *3^e Livre des Odes*, 1550, as it is listed, but in the *Meslanges*, in 1555, with the text : *Boy, vilain, c'est trop mangé* which, in 1560, became *Boi vilain à moi tour à tour* with, in 1567, the variant *Boi Janin* which finally became in 1584 *Boi Janet...* In 1579, Regnard used the text *Boy Janin*. The piece beginning with *Errant par les champs de la Grace*⁵ is the famous *Ode à Michel de l'Hospital*, although it is listed by Thibault and Perceau as a sonnet ; and so, likewise, is presented as a sonnet, a piece, first published in 1552, which is called *Chanson* in 1553 : *Petite nymphe folastre*⁶. These last two errors were probably made because the collection which contained these two pieces was mainly made up of sonnets. It was called *Les Amours... Ensemble le Cinquième livre des Odes* (1552).

Let us also point out that when, in 1552, Certon, Goudimel, Muret & Janequin composed the music which was printed at the same time as *Les Amours...*, it was with the intention that several sonnets could be sung to the same musical composition⁷. Thus, fourteen sonnets were to be sung to the music for *J'espere et crains...* ; ninety-six sonnets to the music for *Qui voudra voyr...* ; sixty to that for *Nature ornant...* ; four⁸ to *Quand j'aperçoy...* As for the odes, other remarks⁹ are to be made. From 1550 to 1552, Ronsard published fifteen pindaric odes which were made up of a series of strophes, antistrophes and epodes. A musician, setting those odes

¹ *Ibid.*, p. 14.

² *Œuvres*, VII, 126-127.

³ *Œuvres*, IV, 133-134.

⁴ *Œuvres*, VI, 172-174.

⁵ *Œuvres*, III, 118-163.

⁶ *Œuvres*, IV, 177-179. The title of this piece was *Amourette* in 1552, *Chanson* in 1553.

⁷ Ch. VAN DEN BORREN, *Les musiciens de Ronsard*, *La revue musicale*, 5, 1924, 45-64.

⁸ M. Laumonier (*Œuvres*, IV, 250, n. 1) said that he reestablished, there, the mention of the sonnet *Puis qu'aujourd'huy*, because its rhythmic structure is identical to that of the other three sonnets. Apparently an error was made in 1552 as it was printed then : « Les trois sonetz ensuyvans se chantent sur la Musique de *Quand j'aperçoy* » and Thibault and Perceau (*op. cit.*, p. 18) were content with repeating that erroneous statement.

⁹ Ch. COMTE et P. LAUMONIER, *Ronsard et les musiciens du XVI^e siècle*, *Revue d'histoire littéraire de la France*, 7, 1900, 341-381.

to music, composed only two musical texts, one which was to be used for all the strophes and antistrophes, and another for all the epodes. When Ronsard's odes were built according to only one type of stanza, the musician had only one musical text to compose, which was to be the same for all the stanzas. Still, we find examples which do not conform to that principle: thus in 1575, was published a *Livre de Meslanges* containing « un recueil de chansons... par Iean Castro »; from fol. 3^{vo} to fol. 9 we find twelve « parties » which correspond to the twelve stanzas of the ode *Verson ces roses...*¹

We are now in a position to use the *Liste des incipit*, after having made the few necessary corrections and explanations we have just indicated.

The first conclusion which we can draw relates to the time at which were first published the various pieces of Ronsard which were put to music at different dates. I think that it is safe to distinguish *three* periods to which correspond the poems of Ronsard which were set to music: A. from 1550 to 1553; B. from 1554 to 1556; C. from 1559 to 1571; for no poem composed by Ronsard after 1571 was ever set to music in the XVIth century. Those three periods are marked by the number of Ronsard's poems which attracted the attention of musicians, as well as by the nature of those poems:

Period A (from 1550 to 1553): 220 pieces: 201 sonnets; 16 odes; 2 chansons; 1 folastrie.

Period B (from 1554 to 1556): 75 pieces: 28 sonnets; 16 odes; 20 chansons; 9 odelettes; 2 vœux.

Period C (from 1559 to 1571): 29 pieces: 21 sonnets; 3 chansons; 1 hymne; 1 stance lyrique; 2 mascarades; 1 épître.

One conclusion stands out: the pieces which were put to music in the greatest number belong to Period A, and they are sonnets.

Another way of finding out how popular with musicians were Ronsard's pieces is to examine which musical texts have been transcribed in modern notation. We find that those texts which have been transcribed today correspond to Ronsard's poems which were published in the three periods which we have already distinguished: thus the music composed for 47 pieces published in period A, was transcribed in modern notation; the corresponding numbers for periods B and C are 31 and 10. We see, then, the same decrease in the number of pieces reproduced in our time as we have seen in the total number of pieces set to music in the XVIth century; but the decrease is not proportional in the two cases: although there was less than half the number of poems set to music in period B than in period A, the number of modern transcriptions of pieces of period B is about three quarters that of period A. I have prepared a table indicating the pieces which were put to music by at least four musicians of the XVIth century, and we shall see that most of the poems of Ronsard which are in that category have had the music composed for them transcribed in modern notation.

¹ *Bibliographie*, pp. 46-47. Let us note also that the chanson *Hier au soir que je pris maugré toy* is made up of five stanzas; but Castro composed three *parties* for the stanzas 1, 2 and 4 (cf. *Œuvres*, VII, 287-288). The ode *Quand je veux en amours* has five stanzas (*Œuvres*, VI, 198-199); Castro composed four *parties* for the stanzas 1, 2, 4 and 5.

TABLE

(Prepared from the table of *incipit* of the *Bibliographie* by Thibault and Perceau, pp. 93-111.)

The asterisk, preceding the musician's name, indicates that his work has been transcribed in modern notation.

Amour, amour	(52), s., * Bertrand, Janequin, * Lassus, Maletty, Marin Caietan, Montfort
Amour me tue	(53), s., * Bertrand, Castro, Goudimel, Maletty, Regnard
Bon jour	(56), ch., Castro, Goudimel, * Lassus, Monte, Pevernage
Je ne veux	(56), ch., * Bertrand, Castro, Cler'eau, * Lassus, Roussel
Las je me plain	(52), s., * Bertrand, Janequin, * Muret, * Regnard
Las, je n'eusse	(52), ch., Castro, * Chardavoine, * Costeley, La Grotte, Marin Caietan
La terre	(54), odelette, * Costeley, Du Tertre, Marin Caietan, * Lassus
Mais voyez	(56), ch., Castro, Chardavoine, Hele, La Grotte, Marin Caietan
Ma petite colombelle	(50), ode, * Chardavoine, Cler'eau, Marin Caietan, Muret
Mignonne, allon	(53), ode, Castro, * Chardavoine, Cler'eau, * Costeley, Marin Caietan, Melle
Petite nymphe	(52), ch., Castro, * Janequin, Marin Caietan, * Regnard
Pleut-il à Dieu	(53), s., * Bertrand, Boni, Castro, Montfort, * Regnard
Plus tu cognois	(56), ch., Castro, Goudimel, Marin Caietan, Millot, Monte, * Swelingh
Que dis-tu	(55), s., Boni, Castro, Entraigues, Gardane, * Lassus
Rosignol	(55), s., Boni, Le Jeune, Maletty, Montfort
Si je trespasse	(53), s., Boni, Castro, Leurart, Maletty, Miltot, * Regnard

There are sixteen poems in that table. Of those, only four were not set to music by at least one of the greatest musicians of the XVth century (Costeley, Goudimel, Janequin, Lassus, Le Jeune, Monte). In our table, we find the three musical compositions which are generally recognised as the three best which were inspired by Ronsard : those of Costeley (*Mignonne...*), Janequin (*Petite nymphe...*) and Lassus (*Bon jour...*). Those of Lassus and Costeley (*La terre...*) as well as that of Monte (*Bon jour...*) which are also included in our table are indeed admired but they are definitely inferior to the first three¹.

Other conclusions can be drawn : nine of the poems in our list were published between 1550 and 1553 ; seven between 1554 and

¹ One piece which is not included in the table I have prepared is *Quand j'estois libre, ains que l'amour cruelle*, published first in the *Nouvelle Continuation des Amours*, 1556 and having, at that time, the title *Élégie* which became *Chanson* in 1557. It was put to music by Chardavoine and by La Grotte. M. Laumonier (*Œuvres*, VII, 234, n. 1) says that the music which La Grotte composed for this piece was sung with an immense success not only in the French court, but in all of Europe.

1556; none after that date. Seven are sonnets, six chansons, two odes, and there is one odelette. It can be said, besides, that the three poems which inspired composers to write their best music for Ronsard's poetry belong to the same *genre*, although they are called by Ronsard by different names: two chansons and one ode. The ode and one chanson are composed of short stanzas (six, and nine lines); the other chanson is not divided into stanzas. A. Comte and P. Laumonier have said of it as well as of other pieces of the same category that musicians have not used the complete text but, on the contrary, have taken only a very small part which offered a more or less complete meaning. Thus one can consider their composition as being adapted to a monostrophic piece which has been detached from the whole poem. Those two chansons and the ode *Mignonne* strike one by the simplicity of their vocabulary, and of their theme, by the clarity and directness of their meaning. They do not display any farfetched erudition; they scarcely contain any allusion to mythology; they are not enhanced by literary « ornaments »; they are remarkable by their gracefulness, their elegance and their delicate charm. Their appeal is general and universal. They illustrate the theme of sensuous love, its pleasures and its short duration. Thus one reaches this conclusion: the poems of Ronsard¹ which attracted musicians the most were published during what we have called the first two periods of Ronsard's production: from 1550 to 1553 and from 1554 to 1556. Most of these pieces are sonnets; but one would make a mistake to oppose sonnets and odes, for Ronsard's conception of the ode changed very much from 1546 on. Between 1546 and 1552, he wrote fifteen odes which are pindaric in form. Of these, only three were set to music (*Comme un qui prend une coupe*; *Errant par les champs de la Grâce*; *Je suis troublé de fureur*). The other odes of Ronsard which were set to music are of a more familiar nature; they are less ambitious and pretentious; they are less learned. They resemble the type of compositions which he called odelette and chanson. Hence we can say that most of the poems of Ronsard which musicians were inspired to treat were of a similar character. They are love poems. The sonnets were taken from Petrarch; the odes were written on the model of J. Second or they were anacreontic or else they followed the example of the neo-latin poet Marullus. The famous ode *Mignonne* had many sources, one of the most evident of which is an elegy by Ausonius. For his chansons, Ronsard used all these sources, as well as poems by Ariosto. If there is a distinction to make, it is not between Ronsard's odes and his « short songs »², but between

¹ M. Ch. VAN DEN BORREN (*op. cit.*, p. 46) claimed that the great majority of Ronsard's poems which were set to music belong to what he calls the first period of Ronsard's production: rare, he said, are the poems which had not been written before 1560, even before 1555. That is not exactly true. The period 1554-1556 corresponds to the following publications of Ronsard: *Bocage de 1554*; *Meslanges de 1555*; *Les continuations des Amours* (1555-1556); and among those collections are not only some of the pieces for which the best music was composed, but also a great many poems which inspired numerous musicians. The reason why musicians did not interest themselves much in the pieces which Ronsard composed after 1559 was that the poet evolved; his manner of writing changed; his poetry took up a different character. The musicians of the XVIth century were attracted generally by one predominant type of poetry: the light love poems which Ronsard composed in the two periods we have stressed (between 1550 and 1553; and between 1554 and 1556). — In fact, more musicians (24) wrote music for the poems of period B than (21) for the poems of period A. — Monte composed some music for the pieces of Ronsard of periods B and C.

² Frances A. YATES, *The French academies of the sixteenth century* (London, 1947), p. 49: « Nor was it only his short songs that Ronsard desired should be sung; his odes also were set to music... »

his pindaric odes of 1550-1552 and his other poems (odes, odelettes, chansons and sonnets), most of which were composed after 1552; those latter are characterized, whatever their *genre*, by their graceful lyricism, their simple tone and familiar traits. They resemble Marot's chansons; they often remind one of popular songs. Ronsard had claimed that he was the first French poet to advocate the union of poetry and music. That revendication is hardly justifiable. Nor can it be said that in calling for the alliance of those two arts, he was using the term music in a special sense, and thus distinguished himself from the mediaeval French poets, for his pieces which were set to music belong, on the whole, to the tradition which he proclaimed he spurned: « He believed or he feigned to believe », say A. Comte and P. Laumonier¹, « that he imported into France the artistic customs of the old Greece or of modern Italy. In reality, he remained the disciple and continuator of the French mediaeval poets, of the poets of the XVth century and of those of the generation of Marot ». This conclusion² is all the more to be stressed because, to-day, there are critics who want to see in Ronsard and in the members of the Pléiade, not only writers who were concerned with a musical accompaniment for their poems but platonists and « musical humanists » who used the term music in its encyclopaedic meaning³. True it is that in his *Préface* to the *Livre de Meslanges* (1560), Ronsard declared that Music could enable one to discover men who were magnanimous and noble, for, he said, those who were not moved by it were degenerate and numb; they were no more men than Ulysses's companions after Circe had transformed them into pigs: they had forgotten the harmony of the spheres. In that *Préface*, Ronsard mentioned Boethius, and we see that he referred to the distinction between *musica mundana*, *musica humana*, and *musica instrumentalis* made by the philosopher. He alluded also to the belief which had been very much widespread in the Middle Ages that the motion of the spheres actually produced harmonious sounds. But, outside of those common-places, and in spite of his use of technical terms like « enarmonique », « chromatique », « diatonique »... what Ronsard said about music is of little consequence; his enthusiasm seems extremely conventional and somewhat spurious. His concern was really to emulate Marot whose songs and psalms had been so successfully set to music. That the desire to reestablish the Greek conception of the alliance of the arts also spurred him to ask for the collaboration of musicians no one will deny; but his practice as well as that of the musicians who selected precisely those poems of Ronsard which belonged to the French mediaeval tradition, or which could be assimilated to it, show that his attempts at the fusion of poetry and music indicate much more a survival and a result, a continuation and a sequence, than a point of departure. It has been excellently said⁴ that his call to music is, in reality, a farewell to music.

Marcel FRANÇON.

¹ *op. cit.*, p. 381.

² J. TIERSOT, *Ronsard et la musique de son temps*, *La Muse française*, 3^e série (1924), 215-226.

³ YATES, *op. cit.*, p. 25: « Writers on Baif's Academy... went astray as to its true nature by regarding it as purely « literary » and « musical », without reference to the encyclopaedic meaning of music as including all the arts and sciences... »

⁴ A Cœuroy (*La Revue musicale*, 5 [1924], 85) recalled the declaration of J. Chantavoine: « Quand il se prétend disciple et rénovateur de Pindare, il n'est que le petit-fils et l'héritier d'Adam de la Halle ou de Guillaume de Machault sans être comme

COHEN (Gustave), *Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle*.
The Mediaeval Academy of America. Cambridge, Mass., 1949.
Un vol. in-8, XXXII-460 pages.

Emile Picot publia en 1912 le dernier volume de son *Recueil général des sotties*¹; il avait alors la certitude, et ses lecteurs avec lui, de connaître tout ce qui subsiste de ce genre satirique. On put le croire pendant une vingtaine d'années, jusqu'à ce que le libraire Olschki de Florence eût découvert, dans la bibliothèque d'un amateur italien, deux gros recueils de pièces théâtrales qu'il vendit aux frères Maggs de Londres. Ceux-ci les soumièrent à Seymour de Ricci. L'un des volumes resta en France, et j'achetai le droit de le photographier et de le publier. Je l'ai appelé, du nom de son imprimeur, *Recueil Trepperel*² (1935). Le second volume me fut montré pendant une demi-heure par Ricci, qui m'autorisa à copier les titres des 53 pièces dont il se compose. Plus heureux que moi, M. Gustave Cohen put prendre copie de ces textes, qu'il publie aujourd'hui en un magnifique volume édité aux Etats-Unis. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du théâtre reconnaîtront l'importance de cette édition et s'en réjouiront.

Quatre-vingt-huit (35 et 53) pièces nouvelles sont venues enrichir, en quelques années, notre théâtre comique des XV^e et XVI^e siècles. Tandis que le premier recueil sort de l'officine des imprimeurs Trepperel (avant 1525), le second est composite, formé de trois séries plus récentes (vers 1540), dont l'origine n'a pas été établie par M. Cohen, qui n'en reproduit malheureusement ni les titres, ni les vignettes en fac-similé. D'après mes notes, la première série est formée des 16 premières pièces; la seconde, des 33 suivantes, et la troisième, des 4 dernières.

Les textes du *Recueil de farces* sont publiés dans l'ordre fortuit où le relieur les a placés, de sorte que sotties, farces et moralités sont mélangées, et que deux rédactions (la longue et l'abrégée) d'une même pièce (numéros 21 et 35) sont séparées. En groupant les pièces par genre ou par cycle, l'éditeur aurait donné à sa publication une cohésion qui lui fait défaut.

Dans l'introduction, trop réduite à notre gré, deux chapitres sont consacrés à la chronologie et à la localisation des pièces. Or, ce travail est entaché d'erreur, par l'admission de deux postulats: 1^o les pièces sont du XV^e siècle (voyez le titre); 2^o elles sont en majeure partie d'origine parisienne. Voici la conclusion de l'éditeur: «Ainsi sur 53 pièces, 28 — c'est-à-dire plus de la moitié — nous conduisent à Paris par les allusions les plus précises, à notre glorieuse Montagne-Sainte-Genève et à ses collèges universitaires, au Palais, à la Cité, à la Seine qui l'enserme, aux Ponts qui permettent

eux musicien autant que poète. Son appel à la musique est, au fond, un adieu. » Let us add that what characterizes the French XVIth century is the *separation* of the arts, as well, for instance, as, in the theatre, the distinction of *genres*: tragedy and comedy. That distinction corresponds to a transformation of society which tends to separate men into different groups, as the specialization of work begins to put a greater distance between them. Needless to say that movements such as that represented by the formation of the French academies of the XVIth century had no future and were, in fact, unsuccessful, for the academies of the XVIIth century were of a very different character from that of the academies of the XVIth. Besides, one must not confuse the popularisation of knowledge, on one hand, and the exercise and practice of the arts and sciences, on the other. From the XVIth century on, French civilization took up a worldly character; specialization became more and more marked: a universal, integrated knowledge became more and more impossible.

¹ Paris, Société des anciens textes français, 1912.

² Paris, Bibliothèque de la Société des historiens du théâtre, t. VIII.

de la franchir. Comme par ailleurs rien dans le langage ou les allusions que j'ai soigneusement relevées ne s'oppose à ce que les autres pièces, dépourvues de références à *l'inclyte Lutèce*, n'y aient été représentées, il est légitime d'attribuer l'ensemble de ce recueil à Paris et à la région parisienne, c'est-à-dire à la patrie de Molière et ceci ne saurait être indifférent à l'histoire de la littérature ».

Cette conclusion ne repose malheureusement pas sur l'étude des textes, ainsi que nous le verrons plus loin. Il aurait fallu, à l'instar des éditions de Picot et de Philipot, que chaque pièce fût précédée ou suivie d'une notice où tous les éléments propres à la dater et à la localiser fussent réunis, et que M. Cohen tînt compte des éléments de langue.

Il ne saurait être question de reprendre ici l'étude des 53 pièces, mais il suffira de donner quelques exemples qui prouveront qu'elle devra être revue.

Plusieurs farces font partie du cycle du fanfaron couard (inspiré, semble-t-il, du *Monologue du franc-archer de Bagnolet*). La première est la *Farce de Colin, fils de Thévoz* (V), qui, de Naples, ramène en Normandie un prisonnier, qu'il croit être Turc, mais qui n'est qu'un simple pèlerin. Cette farce est publiée depuis longtemps, et nous savons qu'elle est normande et qu'elle a été rimée peu après 1528, date de la malheureuse expédition de Lautrec à Naples¹. Il en a existé plusieurs versions, témoin les 40 vers retrouvés par M. Samaran², en 1925, qu'il y aurait lieu de citer, de même qu'il convenait de rappeler la *Farce de Thévoz le Maire, de Perruche sa femme et de Colin, leur fils*, découverte par M. J. Maxwell à la Bodléienne³.

Au même groupe appartient la *Farce de M^e Mimin qui va à la guerre à tout sa grant escriptoire* (IV). Ce Mimin, fils unique et chéri de Lubine, paysanne normande, nous l'avons vu dans *M^e Mimin étudiant*⁴, et nous le retrouverons peut-être un jour dans le *Testament M^e Mimin*⁵. Etant étudiant, il avait appris le latin, et oublié le français, de sorte que ses parents durent user d'un subterfuge pour lui faire retrouver sa langue maternelle. Ici, Mimin « abandonnant sa clergise »⁶ décide de s'engager dans les francs-archers du Capitaine de Sot-Vouloir, à qui Thévoz (mentionné plus haut) laissa « en son testament » sa lance. Faut-il voir dans ce passage une allusion à un *Testament de Thévoz*, aujourd'hui perdu, mais connu des auditeurs, comme était connu *Le franc-archer de Bois-Guillaume*?⁷ Le soudard qui accompagne le Capitaine de Sot-Vouloir vante son équipement :

J'ay l'arc, Dieu en pardoint à s'âme,
Du franc archer de Boys-Guillaume,
Sa salade, ses ganteletz,
Dague pour ferir aux pouletz... v. 35

¹ Cf. A. WIEDENHOFEN, *Beiträge zur Entwicklungsgeschichte der franz. Farce*, Munster en Westphalie, 1913, pp. 58-59. — E. PHILIPOT, *Six farces normandes*, pp. 193 ss.

² *Romania*, 1925, pp. 199-200.

³ *Humanisme et Renaissance*, t. VI, p. 539.

⁴ Cf. PHILIPOT, *Trois farces*, pp. 61-101, et 141-163.

⁵ Farce annoncée dans celle du *Crieur de livres* (normande elle aussi), cf. PHILIPOT, *Six farces*, p. 22. Cf. l'allusion au Testament au v. 273 : Si je meurs, par mon testament... Edition Cohen, p. 31.

⁶ Le mot se retrouve dans une autre production rouennaise du milieu du XVI^e siècle : *Les trois gallans et Philipot*, édition Picot, *Sotties*, t. III, p. 179. A noter que dans *M^e Mimin à la guerre*, il n'est question ni de la fiancée, ni de mariage. Ce n'est pas la suite de *M^e Mimin étudiant*, mais une pièce du même cycle.

⁷ Sur cette pièce perdue, citée ici deux fois (v. 33 et 139), voir PHILIPOT, *Six farces*, p. 194, n. 1.

M. Cohen attribue une origine parisienne (pp. XXII et XXVII) à cette pièce normande, et probablement rouennaise : Bois-Guillaume est une petite commune à 2 km. 5 au N.-E. de Rouen, à proximité de la Forêt-Verte. Et quand Lubine jure, c'est par Notre-Dame de Montfort¹ (v. 154) que l'éditeur identifie avec Montfort-l'Amaury, tandis qu'il s'agit de la chapelle Notre-Dame de Montfort sur Risle (Eure), située au pied de la colline contre laquelle s'adosse le bourg. Les rois de France, Charles VI, Charles VII et Louis XI la dotèrent. « Il est vraisemblable qu'elle dut beaucoup à ce dernier, dont la dévotion à la Sainte Vierge est si connue. Peut-être ce fut-il de sa volonté, et à dater de son règne, que la chapelle de Sainte-Marie de Montfort prit le titre de chapelle royale, qu'elle a porté jusqu'en 1750. » Elle se trouvait, car elle a été détruite à la fin du XVIII^e siècle, sur le chemin de Lisieux à Rouen, et sur celui de Brionne à Pont-Audemer, et si Lubine jure par cette Sainte Vierge², c'est que le pèlerinage en était célèbre dans toute la région.

Quant aux « Genevoys du Boys-Guillaume », qui ont embarrassé M. Cohen, ce sont des Gênois, c'est-à-dire des mercenaires étrangers³, comme il y en eut tant en France, de même que les « Navarriens » (que M. Cohen identifie avec les étudiants du Collège de Navarre à Paris) sont des soldats recrutés sur les terres du roi de Navarre. La pièce n'est pas du XV^e siècle, mais de 1530 environ, date à laquelle apparaît le mot *raminagrobis* (v. 141).

Rouennaise aussi, la *Farce du clerc qui ne sçavoit dire qui estoit le pere des quatre fils Haymon* (XI), où un jeune nigaud, Jenin, voudrait devenir prêtre pour jouir des bénéfices. L'official qui l'interroge sur son origine, lui dit :

Dont es-tu ? De Saint Gervoy's ?

et Jenin répond :

Par Dieu, tous mes parents en sont,
Mais je n'en suis, sauf vostre grace...

ce qui déchaînait le rire des assistants. Car le quartier Saint-Gervais à Rouen était celui des mauvais lieux, où la Vieille bru (c'est-à-dire la maquerelle) a vécu (Picot, *Sotties*, III, p. 89). Le jeune garçon ne veut pas être de ce quartier.

Dans cette farce, je relève une correction inopportune apportée par l'éditeur. Jenin sert son maître, lequel commande :

Apporte du pain blanc, Jenin,
Et ung bon pasté de poussin
Et ung formaige d'angelot... v. 11

ce qui est excellent, les angelots étant des fromages réputés à pâte molle.

D'autres farces mettent en scène de pauvres bougres, des gueux au ventre creux, rongés de vermine. La meilleure est celle du *Capitaine Mal en Point* (XLIX), capitaine de ceux

Qui n'ont ne chausse ne pourpoint...
Le jacque bien garny de poux...

¹ Elle est souvent invoquée dans les farces normandes, dans le *Testament de Pathelin*, les *Malcontentes*, *La Mère*, le *Fils et l'Examineur*. Cf. JACOB, *Recueil*, p. 208.

² Cf. M^{me} PHILIPPE-LEMAITRE, *Histoire du château et de l'église de Montfort sur Risle* (Eure), in *Bulletin monumental*, t. XXI (1855), pp. 537-594.

³ R. DOUCET, *Les institutions de la France au XVI^e siècle*, t. II, 1948, pp. 636 ss.

Il y a une très belle scène où Mai en Point nourrit ses serviteurs affamés d'un festin imaginaire, et quand les « mauhaictiés » s'aperçoivent qu'ils n'auront rien à se mettre sous la dent, ils disent :

Nous sommes tristes et pensifz,
A la table de marbre assis,
Et gardons le Pont à Baillon... v. 773

Se fondant sur ces trois vers, M. Cohen affirme que la pièce est parisienne parce qu'elle « parle de la table de marbre du Palais Royal de la Cité, familière au lecteur de *Notre-Dame de Paris*, sur laquelle les clercs de la Basoche érigeaient les tréteaux de leurs farces. Dans le même texte, « pont à baillon » est une mauvaise graphie de « pont à billon », nom familier du Pont au Change, qui existe encore et conduit du Palais au Châtelet ».

Je reprends la démonstration : si les pauvres hères, frustrés de leur banquet, disent qu'ils sont « à la table de marbre assis », c'est précisément parce qu'on n'y mangeait pas¹, et que le roi de France n'y dînait qu'exceptionnellement, dans de grandes occasions que l'on consignait dans les chroniques. Il n'était pas nécessaire d'être Parisien pour avoir entendu parler de cette table, connue dans tout le royaume. Passons au second argument : obsédé par l'origine parisienne des farces, M. Cohen propose trois fois de corriger Baillon en Billon, car le Pont à Billon serait le Pont-au-Change. Nulle part, les historiens de Paris ne parlent d'un pont à billon, le Pont-au-Change étant appelé en général Grand-Pont². Cette correction est du reste impossible : deux fois le mot Baillon est à la fin du vers où il rime avec raillon (v. 657) et avec haillon (v. 772). Il faut donc maintenir la leçon de l'imprimé.

Reste à identifier ce Pont à Baillon que les « mauhaictiés » doivent défendre. En consultant les dictionnaires topographiques, on voit que les formes Pont à... ou Pont au... sont fréquentes dans le Nord et l'Est de la France : Pont à la Guillette, à la Mousse, à l'Ecrivain dans le Calvados, et de très nombreuses localités appelées Pont à... dans le Pas-de-Calais³, où il y a au moins six lieux-dits Baillon ou Le Baillon, et une rivière des Baillons, qui prend sa source près de Hucqueliers, arrondissement de Montreuil. Peut-être faut-il chercher l'origine de cette très belle farce dans le Boulenois. La chanson du Capitaine Mal en Point :

Helas ! que la nuit est pesante
A passer, qui n'a point soupé ;
Une en dure plus de cinquante...

est inconnue des recueils de chansons en vogue publiés à Paris au début du XVI^e siècle.

La pièce est à cinq personnages : les capitaines Mal en Point et Maulpensé, les rôtisseurs Briffault et Paillart, et le servant Près Tondu (et non *Tendu*), qui sert de cuisinier. L'énumération des plats imaginaires que le cuisinier Près Tondu sert à ces gueux est fort intéressante, mais assez mal comprise par l'éditeur, auquel on aimerait dire, comme Villon :

Si allé veoir en Taillevent,
Ou chappître de fricassure...

¹ « Manger à la table de marbre », est l'équivalent de « se mettre la ceinture ».

² LE ROUX DE LINCY et TISSERAND, *Paris et ses historiens*.

³ Comte de LOISNE, *Dictionnaire topographique du Pas de Calais*, p. 27.

Il y aurait trouvé le potage au sucre, l'oison rosty (et non *Laiison*), le bousac et le grané (et non *Grave*), la sauce barbe Robert¹ (et non *Barde Robert*), le saupiquet, etc. et tous ces mets délicieux dont le maître-queux de Philippe VI de Valois donna les recettes.

Il y aurait de nombreuses corrections à apporter au texte, et un très important commentaire à y ajouter. V. 101, Maître Accipé (M. Cohen n'a pas compris qu'il s'agit d'un personnage de farce, et traduit par : reçu, s.m.) est le nom du voleur ; cf. Phillipot, *Six farces*, p. 230. — V. 156. Ils n'ont house (ou) ne soullier oingt, lire : Ils n'ont houseau ne s. — V. 260. Il a dit vray macé ; M. Cohen note : macé quid ? Lire *Macé*, cf. Coquillart, *Droits nouveaux*, t. I, p. 192. — V. 387. Lire : Il n'y a rien plus à servir. — V. 519 : Sire, le grant can de Cattaire vous doint... L'éditeur met en note : « Quel est ce personnage chimérique ? Je pense au grand can des Coquillards. » Il faut y voir une allusion plaisante au grand Khan du royaume de Cathay, royaume légendaire situé en Chine, voir Atkinson, *Les nouveaux horizons de la Renaissance fr.* — V. 551-554. Evoquant les hauts faits de sa jeunesse, Mal en Point cite Hanibal, Hector, Tristan et

Scipion vint à la meslée
Qui mena cent mille Suisses,
Qui se brulirent tous les cuisses
Avecques la grosse cathault...

M. Cohen donne ce dernier mot dans son glossaire avec un point d'interrogation. C'est vraisemblablement une des pièces de gros calibres que les mercenaires suisses emmenaient dans leurs expéditions à l'étranger. Celle qui lançait des projectiles de 48 livres était appelée Kartaune² (de *quartana*), d'où le nom de carthault. Et ceci suffirait à dater cette farce des années 1515 environ.

Enfin, au vers 497, Près Tondu passe un pourpoint à Mal en Point en lui disant :

Vecy ung collet de pourpoint
Bien fin et fust-il pour ung conte.

Et l'auteur indique : « Il doit avoir ung pourpoint gras celui qui s'appelle Mal en Point », de même que, trois vers plus loin, il dira : « Il doit avoir ung chapeau de paille celui qui s'appelle Mal en Point. » Or, l'éditeur n'a pas reconnu qu'il s'agissait d'une indication concernant la mise en scène³, et en a fait deux vers du texte (v. 501-502).

Si nous nous sommes attardé à cette farce inspirée du *Dialogue de Mallepaye et Baillevent*, c'est à cause de sa verve, de son mouvement, de l'invention verbale et du talent de l'auteur.

Le *Recueil* contient au moins six sotties (1, 3, 16, 34, 38 et 42). Les deux premières sont « jeux d'esbahis » ; Gargantua enfant y jouait avec ses gens (chap. XXII) et Jacques Grévin exploita encore ce thème à la fin du XVI^e siècle. La première est si courte, que ce n'est qu'une entrée. Le prince des sots revient de la cour, où tout va très mal, où des gens nouveaux occupent les places, et il porte une longue robe de courtisan, de sorte que ses deux sots, Sotibus

¹ On trouve ces recettes jusque très avant dans le XVI^e siècle, et la sauce Barbe Robert dans le *Grand cuisinier*, Douay, Bogart, 1583, fol. 68.

² Voir *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, sous *Armes*.

³ Même erreur p. 91, où l'éditeur compte pour un vers (250) les mots : Faisant semblant d'aller à la rivière.

et Sotin, ne le reconnaissent pas. Ils le prennent tour à tour pour un écolier, un prêtre, un philosophe ou le diable (M^e Mouche). Ils sont « esbahis ». Enfin, ils enlèvent la longue robe sous laquelle le prince porte son habituel costume de sot, et ils recommencent à « folloyer ». Or, Sotibus veut prêcher :

Je suis prest d'évangéliser...

jeu inopportun que le prince interrompt bien vite, car, dit-il, il a mal à la tête, et la compagnie se retire. *Évangéliser* ! M. Cohen saute par dessus ce mot-clé, oubliant qu'il apparaît en 1536 dans les *Actes des apostres*, puis dans la *Prognostication* de Despériers, et qu'un farceur ne peut l'avoir introduit dans ses répliques que lorsque, de tous côtés, les prédicateurs se mirent à annoncer la parole de Dieu. Il se peut que le thème des ébahis soit du XV^e siècle, mais la rédaction¹ que nous lisons ici n'est certainement pas antérieure à 1536.

La seconde sottie (III), aussi courte que la première et peut-être suite de celle-ci, met en scène trois « esbahis » qui entrent chez Dame Justice pour demander les raisons de leur ébahissement. Ils récitent une belle ballade² rimée dans le plus pur style des grands rhétoriciens ; rien n'y manque, ni la pompe, ni les mots latinisés³ et obscurs, ni l'envoi. Ainsi écrit Pierre Gringore quand il soigne son style, ou Gargantua dans la lettre à son fils.

La pièce pourrait être datée par les vers 158-160, où il est question d'une noble tête qui « cheut à bas » à la suite d'un coup d'épée donné soudain, et aussi par l'allusion aux gens d'armes⁴ que François I^{er} avait rétablis (v. 185-186) en 1521 pour les débarrasser après Pavie.

Tout est matière à ébahissement, les personnages de la mythologie, par exemple, Jason, Médée, Phebus...

Et je m'esbahis de Phedra
Qui fut si tres fort amoureuse,
Que ce fut chose merveilleuse ;
Et de Saphire encore plus.

Cette Saphire, où M. Cohen voit une « altération de Sapho, poétesse grecque », est Saphira, femme d'Ananias, juif converti. Ils furent frappés de mort pour avoir menti à saint Pierre, voir *Actes* 5. Le châtement des deux époux figure dans les *Mystères de la Passion*.

Nombreuses sont les farces qui illustrent des proverbes ou des expressions proverbiales ; il aurait été intéressant de les grouper et de les expliquer. En voici la liste :

Farce des amoureux qui ont les bottines Gaultier (IX), expression ordurière que l'on trouve déjà dans une ballade du *Parnasse satyrique*, p. 59.

¹ Maître Antitus cité v. 64, voir PETIT de JULLEVILLE, *Répertoire*, p. 152, et PICOT-NYROP, *Nouveau recueil de farces*, pp. LII ss.

² L'imprimeur a sauté quatre vers, ce qui défigure ce beau morceau d'éloquence.

³ Je relève *jocundité*, qui est dans le *Mystère du vieil Testament* et chez Georges CHASTELLAIN ; *féliz*, substantif qui signifie, me semble-t-il, les gens heureux (et ne se trouve, chez HUGUET, que sous la forme d'adjectif) ; *interestre*, qui est opposé à obscur, et signifie surnaturel ; *obice*, adjectif (alors que GODEFROY ne donne que des exemples du substantif), M. COHEN comprend obstacles, tandis que j'y vois : opposées ; *aestes*, mot attesté seulement en 1507 par un passage d'une sottie d'André de la Vigne.

⁴ Sur l'histoire des gens d'armes ou francs-archers, voir G. ZELLER, *Les institutions de la France au XVI^e siècle*, pp. 301-302.

Farce du dorellot aux femmes qui a la chemise Bertrand (XXIV) où le galant est dépouillé de tous ses habits par une entôleuse. Elle ne lui laisse que la chemise Bertrand.

Farce des femmes qui font accroire à leurs maris de vecies que ce sont lanternes (XV).

Farce du pasté (XIX) où le mari « chauffe la cire », expression qui signifie attendre. Cf. Huguet, *Dictionnaire*, t. II, p. 228.

Farce des drois de la porte Bodès (XX). Cf. Coquillart, t. I, p. 37 et II, p. 26.

Farce de celui qui garde les patins (XXI), que l'on berne en le faisant attendre.

Farce des femmes qui font basler leurs maris aux corneilles (XXIX).

Farce du ramonneur de cheminées (XXX), illustration d'une expression ordurière, qui est le thème d'un sermon joyeux publié par Montaiglon, *Recueil d'anciennes poésies*, t. I, p. 235, et d'une chanson (Eitner, p. 627) que le ramonneur chante au début de cette farce. Wiedenhofen la dit rouennaise, et la date de 1508.

Farce des esveilleurs du chat qui dort (XXXIV).

Farce des femmes qui font rembourrer leur bas (XXXVI), expression ordurière très fréquemment employée, et thème d'une des ballades du ms. LIII de Stockholm, voir *Parnasse satyrique*, p. 143.

Farce de Martin de Cambray (XLI), qui est le prototype du mari berné et content. Sa femme Guillemette, qui vient de le tromper avec le curé, lui dit, après lui avoir donné une ceinture :

Vous estes Martin de Cambray,
Vous en estes saint sur le cul.

expression qui figure textuellement dans la onzième des *Quinze joies de mariage* et que l'auteur de *Pathelin* connaissait (v. 369).

Dans cette catégorie de pièces, il faudrait ajouter celle des *Femmes qui vendent amourettes* (XXXVIII), des *Amoureux de la crêpe* (VIII), c'est-à-dire des amoureux bernés, et de *Tarabin, Tarabas* (XIII). Cette dernière farce, très grossière, met en scène deux époux ; Tarabin, la femme, se lamente d'être mal mariée, tandis que son mari Tarabas est le plus malheureux des hommes. Ils ont un valet Tribouille-Mesnage (c'est-à-dire remue ménage) qui cherche à les réconcilier. Pour les auditeurs, l'intérêt de la pièce résidait dans les injures et les grossièretés que les époux se lancent à la tête. Pour nous, lecteurs de Rabelais, nous y trouvons peut-être l'explication de deux passages de l'œuvre de M^e François. Dans le premier (au chapitre XII de l'édition définitive de *Pantagruel*), le seigneur de Humevesne dit dans son discours farcesque : « ... et pour resolution conclurent... qu'il n'est tel que faucher l'esté en cave bien garnie de papier, et d'ancre, de plumes, et de ganyvet de Lyon sur le Rhosne, tarabin tarabas ». Ailleurs, au chapitre X du *Quart Livre*, quand frère Jean revient des cuisines du roi Panigon, il oppose les joies gastronomiques à celles de l'amour, et il énumère les compliments que l'on fait avec les femmes : « J'en sçay mieulx l'usage et cerimonies que de tant chiabrener avec les femmes », et il cite les danses à la mode : « reverence, double reprinze, l'accollade, la fressurade, baise la main, de vostre mercy, de vostre majesta, vous soyez [la tresbien venue] (chanson fort en vogue), tarabin tarabas ». Sainéan traduit à tort par « rantanplan, roulement de tambour ». L'expression n'a pas été relevée ailleurs, parce que la langue parlée

n'intéresse pas les lexicographes, mais dans le *Monologue Coquillart*, t. II, p. 216, on lit :

Nous parlasmes tarin tara,
Puis de monsieur, puis de madame...

Tarabin tarabas¹ en serait une forme extensive, et j'y verrais volontiers l'équivalent de notre « patati patata », qui, au XVI^e siècle, était « patic patac ».

L'espace réservé à un compte rendu est largement dépassé, de sorte que je renonce à relever les chansons, qui ouvrent et ferment généralement les pièces et en sont un élément indispensable ; M. Cohen en a dressé la table, sans les identifier. Il y aurait une mention particulière pour la farce musicale *Du savetier qui ne respont que chansons* (XXXVII) où le rôle du savetier Sandrin est tenu par un chanteur, et pour celle de la *Resurrection de Jenin à Paulme*, où le ressuscité chante

Vecy la dance barbari
En Barbari avint l'autrier...

dont les *Canti C*, et des mss. de Paris et de Florence donnent la musique. Toute la compagnie décide d'aller banqueter, et au comble de l'euphorie, Jenin entonne la fameuse chanson de l'ordre de saint Babouin² :

Nous sommes de l'ordre de saint Babouin,
L'ordre ne dit mye de lever matin ;
Dormir jusqu'à prime et boire bon vin...

qui pourrait être celle des Thélémites, dont l'*Odhecaton* nous a conservé la musique de Loyset Compère (art. 40).

Un glossaire d'environ 500 mots clot le volume. Glossaire insuffisant pour 53 pièces d'une lecture très difficile, d'autant que certains mots appartiennent encore à notre langue (chaudeau, cranequin, galerne, moyeu, longe, etc.), que d'autres sont de mauvaises lectures (enfuiné, pour enfumé, etc.), que le sens de certains autres est erroné (cuninet, en l'occurrence, ne signifie pas : petit lapin, et rester à la pissote, ne peut être rendu par : comme l'eau sort de la canule du cuvier, à jet continu !). Beaucoup de mots très rares, qu'il faudrait chercher dans des dictionnaires de patois normand et picard, ne sont pas cités.

Rendons grâce à M. Cohen d'avoir sauvé d'une disparition certaine ce *Recueil de farces*, et remercions la Mediaeval Academy of America d'avoir publié un recueil de pièces qui datent en presque totalité du XVI^e siècle. Il convient maintenant de reprendre chaque pièce, de la dater, de la localiser, de la comprendre à l'aide des 100 autres farces et des 50 sotties que nous connaissions déjà, et des travaux qui ont paru depuis Leroux de Lincy et Francisque Michel.

E. D.

¹ Dans la *Farce des queues troussées* (VI), probablement orléanaise, Michaut chante une ritournelle :

Tarabin, tarabas, tarabinelle,
Tarabin, tarabas, tarabineau.

² Voir *Romania*, t. XIV, p. 284, et GODEFROY, *Dictionnaire*, à Baboe.

TABLE DES MATIÈRES

A. CHASTEL.	Problèmes de l'art à la Renaissance.	242
E. R. CURTIUS.	Sicco Polenton	219
F. DESONAY.	Baroques et baroqueisme	248
E. DROZ.	Inventaire après décès des biens d'A. d'Aubigné.	99
Y. EYOT.	Panurge et Jean des Entommeures.	64
L. N. MALCLÈS.	Notes de bibliographie italienne. . .	260
R. MARICHAL.	René Dupuy, seigneur de Basché, et les Chicanous	129
J. MASSIET DU BIEST.	Antoine Rabelais, avocat à Chinon.	56
L. A. MATTHEY.	Ecoliers français inscrits à l'Académie de Genève aux XVI ^e et XVII ^e siècles	86 et 224
CH. PERRAT.	Le <i>Polydore Virgile</i> de Rabelais, 1 pl.	167
L. ROMIER.	Lyon et le cosmopolitisme au début de la Renaissance française. . . .	28
V. L. SAULNIER.	Une œuvre inédite de J. Pelletier du Mans	7
—	La famille Scève et le psautier . .	222
—	Dix années d'études sur Rabelais .	105
L. SCHELER.	Jean de Brinon, bibliophile, 1 pl..	215
E. V. TELLE.	François Lambert d'Avignon et son Abbaye de Thélème	43
G. TOFFANIN.	Umanesimo e teologia	205
B. WEINBERG.	Guillaume Michel dit de Tours . . .	72
R. WIRIATH.	Les rapports de Josse Bade Ascensius avec Erasme et Lefebvre d'Etaples	66

Comptes rendus. G. PARÉ. Les idées et les lettres au XIII^e s. Le Roman de la Rose (R. L. Wagner), p. 264. — ERASME. L'Apoteosi di Giovanni Reuchlin... a cura di G. Vallese (R. Lespire), p. 269. — G. MARZIO da NARNI. Varia dottrina... a cura di Mario Frezza (R. Lespire), p. 272. — V. L. SAULNIER. Maurice Scève (P. Jourda), p. 277. — A. FRANÇOIS, Le Magnifique Meigret (E. D.), p. 282. — Il contributo degli ordini religiosi al concilio di Trento (A. Dupront), p. 286. — D. DELACOURCELLE. Le sentiment de l'art dans la *Bergerie* de Remy Belleau (P. du Colombier), p. 288. — G. THIBAUT et L. PERCEAU. Bibliographie des poésies de Ronsard mises en musique au XVI^e siècle (M. Françon), p. 290. — G. COHEN. Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle (E. D.), p. 296.

Le gérant : Michel FRANÇOIS.

Imprimé en Suisse

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES OFFSET DE L'IMPRIMERIE REDA S. A.
A CHÊNE-BOURG (GENÈVE), SUISSE

JANVIER 1974
